GRAMMAIRE

DES

GRAMMAIRES.

A PARIS,

CHEZ
PORTHMANN, rue des Moulins, n°. 21.
BOSSANGE et MASSON, rue de Tournon.
MICHAUD, rue des Bons-Enfans.
LENORMANT, Libraire, rue de Seine n. 8.
Ou chez l'Auteur, rue St.-Honoré, n°. 345.

A LONDRES,

Chez B. DULAU et Compagnie, Libraires, Soho-Squarre.

GRAMMAIRE
DES GRAMMAIRES,

OU

ANALYSE RAISONNÉE
DES MEILLEURS TRAITÉS
SUR LA LANGUE FRANÇOISE.

A L'USAGE des Elèves de l'Institut des Maisons Impériales NAPOLÉON, établies à Ecouen et à Saint-Denis, pour l'Education des Filles de Membres de la Légion d'honneur.

PAR CH.-P. GIRAULT-DUVIVIER.

TOME PREMIER.

PARIS,

PORTHMANN, IMP. ORDre. DE S. A. I. ET R. MADAME, ET DE S. A. I. Mme. LA PRINCESSE PAULINE.

M. D. CCC. XII.


BODLEIANA · BIBLIOTHECA ·

PRÉFACE.

A l'époque où de vastes progrès ont étendu l'empire des Sciences, on a vu les Poètes, les Orateurs et les Philosophes, occupés à répandre leurs lumières dans le sein de la société, franchir tous les obstacles qu'un langage imparfait et grossier opposoit au développement des connoissances humaines. Forts de leur génie et de leur expérience, ils ont choisi les mots, inventé les tours, les expressions propres à mieux peindre la pensée ; et la langue, enrichie successivement de ces nobles créations, paroît enfin avoir atteint son dernier période.

Désormais leur tâche est remplie. Arnauld, Lancelot, Buffier, Bouhours, Dumarsais, Beauzée, Girard, *d'*Olivet, *ont tracé les principes ; les Décisions de l'Académie et les Livres élémentaires ont fait le reste.*

Pénétrés de respect pour ces grands maîtres, nous n'avons pas eu la témérité de créer de nouveaux

préceptes, ni de nous ériger en réformateurs ; mais étonnés que les ouvrages de ces hommes célèbres n'eussent encore pu réussir à fixer les règles du langage, nous avons essayé d'en rechercher la cause.

Nous ignorons encore si nous sommes parvenus à la découvrir ; toutefois nous croyons que si chacun de ces Grammairiens a toujours été regardé comme autorité du plus grand poids, cette autorité, néanmoins, n'avoit pu faire de leurs préceptes une législation irrévocable, par cela seul qu'elle étoit prise isolément.

Plusieurs de ces autorités différoient même entre elles. Toutes s'appuyoient sur des raisonnemens plus ou moins fondés, plus ou moins solides ; et l'érudit, comme l'homme du monde, n'ayant pas sous les yeux les différentes opinions des Grammairiens réunies en un seul ouvrage, ne pouvoit faire un choix.

Ces motifs, ces réflexions nous ont suggéré l'idée de nous emparer de tout ce qui a été dit, soit pour l'intelligence et les progrès du langage, soit pour en faciliter l'étude et l'enseignement ; afin d'arriver à ce but, nous avons recueilli les décisions de l'Académie et des Grammairiens accrédités, éparses dans plus de soixante volumes ; nous avons présenté, sous

un seul point de vue, leurs sentimens divers sur les difficultés les plus délicates de la Langue.

Et pour que notre travail fût clair et instructif, qu'il pût déterminer les incertitudes, et qu'il inspirât une entière confiance, nous nous sommes fait un devoir de ne donner que les définitions le plus généralement adoptées; d'employer presque toujours les propres expressions des Auteurs que nous avons consultés; enfin, de citer leurs noms à chaque article.

Tel est l'Ouvrage que nous offrons au Public. Nous l'avons intitulé GRAMMAIRE DES GRAMMAIRES, *comme étant une Analyse raisonnée des meilleurs Traités sur la Langue françoise, et un Recueil méthodique de tout ce que nous avons cru y remarquer d'utile.*

Si ce fruit de nos veilles peut épargner à l'homme instruit des recherches longues et fastidieuses, et le mettre en état d'asseoir son jugement sur toutes les difficultés de la Langue; s'il fournit aux jeunes gens et aux étrangers des Notions propres à orner leur goût et leur esprit, nous aurons rempli la tâche que nous nous sommes imposée.

Tous les Exemplaires seront revêtus de ma signature :

TABLE

DES AUTEURS ET DES ÉDITIONS

A CONSULTER,

POUR VÉRIFIER LES CITATIONS RENFERMÉES DANS CET OUVRAGE.

ACADÉMIE FRANÇOISE. — (Décisions de l'), recueillies par M. L. T. — *Paris*, 1698.

— (Sentimens de l') sur le Cid. — *Paris*, 1701.

— (Observations de l') sur les Remarques de Vaugelas, un vol. in-4°. — *Paris*, 1704.

— (Dict. de l'). — *Paris*, 1762. Moutardier, 1802.

ANDRY DE BOISREGARD. — Réflexions générales sur l'état présent de la langue françoise. — 2ᵉ. *édit.*, 1692 à 1693.

BEAUZÉE. — Grammaire générale. — *Paris*, 1767.

BOISTE. — Dictionnaire universel, contenant les principales difficultés de la langue françoise. — *Paris*, 1803.

BOUHOURS (le P.). — Remarques sur la langue françoise, — *Paris*, 1682.

BUFFIER (le P.). — Grammaire françoise sur un plan nouveau. — *Paris*, 1732.

CAMINADE. — Grammaire usuelle et complète. — *Paris*, 1803.

CHIFLET (le P.). — Nouvelle et parfaite Grammaire. — *Paris*, 1772.

CONDILLAC. — Œuvres choisies; sa Grammaire. — *Paris*, 1796.

DOMAIRON. — Principes de Belles-Lettres. — *Paris*, 1802.

DOMERGUE. — Grammaire françoise simplifiée. — *Paris*, 1791.

DOUCHET. — Principes généraux et raisonnés de la langue françoise. — *Paris*, 1772.

DUMARSAIS. — Principes de Grammaire. — *Paris*, 1793.

ENCYCLOPÉDIE *in-folio*, ou *Dictionnaire raisonné des sciences*, etc. — *Paris*, 1754.

FABRE. — Syntaxe françoise, *ou* nouvelle Grammaire simplifiée. — *Paris*, 1803.

FÉRAUD. — Dictionnaire critique de la langue françoise. — *Marseille*, 1787.

FONTENAY. — Dictionnaire de l'Elocution françoise, revu par Demandre. — *Paris*, 1802.

GIRARD. — Vrais principes de la langue françoise. — *Paris*, 1747.

GUEROULT. — Grammaire françoise. — *Paris*, 1809.

GUYZOT. — Nouveau Dictionnaire universel des Synonymes de la langue françoise. — *Paris*, 1809.

LATOUCHE. — L'Art de bien parler françois. — *Amsterdam*, 1710.

LEVIZAC. — Grammaire philosophique et littéraire. — *Paris*, 1801.

LHOMOND. — Grammaire françoise, revue par M. *Le Tellier*, *Paris*, 1810.

MÉNAGE. — Observations sur la langue françoise. — *Paris*, 1672.

MOREL. — Traité des Participes, *et* Traité *ou* Examen analytique de la phrase et de la période. — *Paris*, 1804.

Morin. — Dictionnaire étymologique des mots dérivés du grec. — *Paris*, 1803.

D'Olivet. — Traité de la Prosodie. Essais de Grammaire. Remarques sur Racine. — *Paris*, 1783.

Port-Royal : (*Arnault et Lancelot*). — Grammaire générale et raisonnée, avec les remarques de Duclos et le supplément de Fromant. — *Paris*, 1758.

Regnier Desmarais.—Grammaire françoise.—*Paris*, 1706.

Rollin.—Manière d'enseigner et d'étudier les belles-lettres. — *Paris*, 1787.

Restaut. — Principes généraux et raisonnés de la langue françoise. — *Paris*, 1774.

Richelet. — Dictionnaire de la langue françoise ancienne et moderne. — *Lyon*, 1728.

Sicard. — Elémens de Grammaire générale. — *Paris*, 1801.

Trévoux. — Dictionnaire universel françois et latin.—*Paris*, 1752.

Vaugelas. — Remarques sur la langue françoise, avec des notes de Patru et de Thomas Corneille.—*Paris*, 1738.

De Wailly. — Principes généraux et particuliers de la langue françoise. — *Paris*, 1786.

— Dictionnaire portatif de la langue françoise, avec la prononciation. — *Lyon*, 1803.

Voltaire. — Notes et Commentaires sur Corneille.—*Paris*, 1785.

— Questions encyclopédiques. — *Paris*, 1785.

ERRATA ET ADDITIONS.

TOME PREMIER.

Pag. 8, lig. 14, *tempête*, lisez *trompette*.

10, 1re., supprimez *pensum*, *factum*.

18, 25, λεογοι, lisez λογοι.

29, 7, supprimez *fond inépuisable*; et lig. 10, le mot *fond*.

34, 23 et 26, au lieu de: *hault de haltus*, lisez *hallebarde*, de *hasta*; *harpon*, de *harpaga*; *harpie*, de *harpya*; *hérisson*, de *heres*; *héros*, de *heros*.

40, 17, supprimez *un homme mol et efféminé*.

44, 13 et 14, supprimez *à l'exception du mot* phtisie, *que l'on prononce* ptisie.

Id., 25, φεος, lisez φαος.

48, 14, ajoutez *liquéfier*.

83, 20, ajoutez: *Racine a employé le mot* amour *au singulier féminin, sans y être forcé par la rime ou la mesure du vers:*

Avant que *cette* amour fût *formée* (BAJ., *act.* 1er., *sc.* 4).

Id., 22, *masculin*, lisez *féminin*.

95, 21, *bagages*, lisez *plaintes*.

96, 17, lisez: *Le mot* platine *est*, *dans tous les ouvrages de chimie, et dans le dictionnaire de l'Académie, indiqué du* masculin: *toutefois, quelques Grammairiens le font du* féminin.

106, 24, *L'acad. en fait usage*, lisez *l'Acad. l'a adoptée*.

120, 16, lisez *avant les adjectifs et les adverbes comparatifs*.

128, 23, supprimez *Levizac*, *p.* 262, *t.* 1.

180, 14, ajoutez: *Néanmoins l'usage paroît encore tolérer les phrases que toutes les autorités que nous venons de citer, regardent comme incorrectes.*

169, 14, *De l'article contracté*, lisez *de l'article* non *contracté*.

173, 9, *Le marchand*, lisez *le méchant*.

201, 18, *Elle le gronde et le bat*, lisez *je vous le dis et redis*.

Pag. 249, lig. 17, ajoutez au bas de l'exemple le nom de *Voltaire ;* et mettez : *Ce tour de phrase est, comme bien d'autres, pris du génie de la langue, et autorisé par l'usage.*

258, 10 et suiv., supprimez l'exemple, et mettez celui-ci : *Je pense qu'on ne peut être heureux sans pratiquer la vertu.*

261, 5, supprimez le second exemple.

284, 23, *On les renvoya chacun dans* leur *quartier*, lisez *on les renvoya chacun dans* son *quartier.*

298, 21, *Que par un autre adjectif*, lisez *par aucun adjectif.*

316, 15 et 16, supprimez les deux vers.

323, 11, *Quelque que régit le subjonctif*, ajoutez : *par la raison qu'il exprime quelque chose d'incertain.*

324, 10, mettez à la place de l'exemple, celui-ci : Quelles que soient les offres *d'un ennemi, on doit toujours s'en méfier.*

330, 27, *Son action de travailler, ou son travail*, lisez : *son action d'aimer, ou son affection de travail.*

360, 9, *Nécessaire d'observer*, lisez *nécessaire de* faire *observer.*

363, à la note, lig. 6, *Nos nouveaux néographes*, lisez *nos néographes.*

416, 17, *Le Dict. de l'Académie*, lisez *l'Académie en son Dictionnaire.*

507, 25, *A l'infinitif*, lisez *à l'indicatif.*

510, 28, *Exprime le doute, la surprise ou l'admiration*, lisez *exprime doute, surprise, admiration, consentement, défense, dénégation, commandement.*

512, 3, *Nier*, lisez *dire ;* lig. 13, *Je nie*, lisez *je crois ;* et lig. 14, *je ne nie pas*, lisez *je ne crois pas.*

562, 14, ajoutez aux autorités : *Condillac*, 1re. *partie, ch. XXII, p.* 259.

TABLE
DES DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

TOME PREMIER.

PREMIÈRE PARTIE.

Des Mots considérés comme des sons dans la langue parlée.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

SECONDE PARTIE.

Des Mots considérés comme des signes de nos pensées pour la langue écrite.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

GRAMMAIRE

DES

GRAMMAIRES.

La *Grammaire* est la science de la parole prononcée ou écrite. La parole écrite est l'image de la parole prononcée, et celle-ci est l'image de la pensée. Ces deux points de vue peuvent donc être comme les deux points de réunion auxquels on rapporte toutes les observations grammaticales ; ainsi, toute la Grammaire se divise en deux parties générales : la première, qui traite de la parole ; et la seconde, qui traite de l'écriture.

La Grammaire admet deux sortes de principes : les uns sont d'une vérité immuable et d'un usage universel ; ils tiennent à la nature de la pensée même ; ils en suivent l'analyse ; ils n'en sont que le résultat. Les autres n'ont qu'une vérité hypothétique et dépendante de conventions libres et muables, et ne sont d'usage que chez les peuples qui les ont adoptés librement, sans perdre le droit de les changer ou de les abandonner, quand il plaira à l'usage de les modifier ou de les proscrire. Les premiers constituent la Grammaire *générale ;* les

autres sont l'objet des diverses Grammaires *particulières*.

La Grammaire générale est donc la science raisonnée des principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite dans toutes les langues.

Et la Grammaire particulière, l'art d'appliquer aux principes immuables et généraux de la parole prononcée ou écrite, les institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière.

La Grammaire générale est une science, parce qu'elle n'a pour objet que la spéculation raisonnée des principes immuables et généraux de la parole ; une Grammaire particulière est un art, parce qu'elle envisage l'application pratique des institutions arbitraires et usuelles d'une langue particulière aux principes généraux de la parole.

L'expression la plus simple dont on se sert, pour exprimer ses pensées par le secours de la voix, s'appelle MOTS ; pour avoir une idée juste des mots, on doit les considérer comme des sons pour la langue parlée, et comme des signes de nos pensées pour la langue écrite.

Considérés comme des sons, les *mots* sont composés de *lettres*, qui, seules, ou réunies entre elles, forment des *syllabes*. Un mot peut donc se décomposer en autant de parties qu'il faut de sons et de temps pour le prononcer. Chaque partie d'un mot divisé et décomposé, se nomme *syllabe :* ainsi, dans le mot *bienfaisance*, il y a quatre sons ; savoir : *bien-fai-san-ce*, qui font quatre syllabes.

On distingue les syllabes, en syllabe *parlée* et en syllabe *écrite*. La syllabe parlée est un seul son ou une seule voix, prononcée en un seul temps, par une seule émission de voix; la syllabe écrite est formée, ou d'une seule lettre, et alors on l'appelle syllabe *simple;* ou de plusieurs lettres, et alors on l'appelle syllabe *composée:* l'une est pour l'oreille, l'autre est pour les yeux.

Quand la prononciation des lettres dont se compose une syllabe, est formée par une seule émission de voix, et sans articulation, ces lettres sont des *lettres voyelles*, ou simplement *voyelles*. Si la prononciation des lettres se forme par le son de voix modifié, ou par les lèvres, ou par la langue, ou par le palais, ou par le gosier, ou par le nez, alors ces lettres, qui ne peuvent jamais sonner seules, qui sonnent toujours avec d'autres lettres, sont dites *sonnantes avec d'autres*, *consonnantes* ou *consonnes*.

Les mots se composent donc de deux sortes de lettres: de *voyelles* et de *consonnes*.

Le recueil qu'on a fait dans une langue des signes ou lettres qui en représentent les sons, s'appelle, *alphabet*.

L'alphabet françois renferme vingt-cinq lettres.

Les *voyelles* sont *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, et les *consonnes* sont b, c, d, f, g, h, j, k, l, m, n, p, q, r, s, t, v, x, y, z.

Ces cinq voyelles ne sont pas les seules que nous ayions dans notre langue: car, outre que chacune

de celles-là peut être brève ou longue, ce qui cause une variété assez considérable dans le son; c'est qu'encore, comme tout son qui ne résulte que d'une situation d'organe, sans exiger aucun battement ni mouvement qui survienne aux parties de la bouche, et qui peut être continué aussi long-tems que l'expiration peut fournir d'air, est une voyelle; alors, il s'ensuit que *ou*, *eu*, et sa faible *e* muet, et les nasales *an*, *en*, *on*, etc., etc., qui toutes forment seules un son, une voix, sont autant de voyelles particulières, quoique écrites par plusieurs lettres.

On distingue donc, dans la langue françoise, dix-sept *voyelles*, qui sont :

à grave,	*pâte.*	*i*,	*ici.*
a aigu,	*patte.*	*ô* grave,	*côte.*
è ouvert		*o* aigu,	*hotte.*
grave,	*succès.*	*u*,	*vertu.*
è ouvert		*eû* grave,	*jeûne.*
aigu,	*trompette.*	*eu* aigu,	*jeune.*
ê ouvert		*ou*,	*fou.*
commun,	*frère.*	*an*,	*ban.*
é fermé,	*bonté.*	*on*,	*bon.*
e muet,	*mesure.*	*eun*,	*jeun.*

Port-Royal, pag. 12; et Encyclopédie *in-folio*, au mot *Grammaire.*

PREMIERE PARTIE.

DES MOTS CONSIDÉRÉS COMME DES SONS POUR LA LANGUE PARLÉE.

CHAPITRE PREMIER.

ARTICLE PREMIER.

DES VOYELLES.

LES voyelles se divisent en trois espèces, en *voyelles simples*, en *voyelles composées*, et en *voyelles nasales*.

Les voyelles simples sont celles qui s'écrivent par une seule lettre.

Les voyelles composées sont deux, ou quelquefois trois des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, lesquelles, jointes ensemble, forment un son simple et permanent, et qui, par conséquent, ne doivent être regardées que comme une seule voyelle.

Les voyelles nasales sont des voyelles simples et composées, qui, jointes à la lettre *n* ou *m*, expriment un son simple et permanent d'une espèce particulière; on les appelle nasales, parce que le son qu'elles expriment se prononcent un peu du nez.

§. Ier. — *Des Voyelles simples.*

Les voyelles simples sont, comme nous venons de le dire, *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, que l'on distingue en voyelles

longues ou brèves ; c'est-à-dire, par le plus ou le moins de temps qu'on met à les prononcer.

A, est aigu ou bref, comme dans *patte*, pied d'animal.

A, est grave ou long, comme dans *pâte*, farine détrempée et pétrie pour faire du pain.

E. Notre langue en a cinq sortes : l'E *muet*, l'E *fermé*, l'E *ouvert commun*, l'E *ouvert long*, ou *grave*, et l'E *ouvert aigu*, ou *bref*.

1°. L'E *muet* est celui qui n'a qu'un son sourd ; mais il y a une différence sensible entre l'*e* muet dans le corps et à la fin d'un mot, et entre l'*e* muet dans les monosyllabes.

Dans le corps d'un mot, l'*e* muet est presque nul ; *demander*, se prononce *dmander* : cet *e* n'a pas, comme on le voit, un son fort distinct et marqué.

A la fin du mot, on ne sauroit soutenir la voix sur l'*e* muet, parce que si on la soutenoit, l'*e* ne seroit pas muet : il faut alors que l'on appuie sur la syllabe qui précède cet *e* muet ; et si cette syllabe est elle-même un *e* muet, cet *e* devient *e* ouvert commun, et sert de point d'appui à la voix, pour rendre le dernier *e* muet, ce qui s'entendra mieux par les exemples : dans *mener*, le premier *e* est muet, et n'est point accentué ; mais si je dis je *mène*, cet *e* muet devient *e* ouvert commun, et doit être accentué ; de même, quand je dis : j'*aime*, le dernier *e* de chacun de ces mots est muet ; mais si je dis par interrogation, *aimé*-je ? alors, *l'e*, qui étoit muet, devient *é* fermé : à cette occasion, nos Grammairiens

disent que la raison de ce changement de l'*e* muet, est qu'il ne sauroit y avoir deux *e* muets de suite, mais il faut ajouter que cela n'arrive qu'à la fin d'un mot; car, dès qu'il faut que la voix passe, dans le même mot, à une syllabe soutenue, cette syllabe peut être précédée de plus d'un *e* muet, comme dans *redemander*, *redevenir*, *entretenir*, et même nous avons plusieurs *e* muets de suite par des monosyllabes; par exemple, dans cette phrase: *de ce que je redemande ce qui m'est dû;* voilà bien sept *e* muets de suite, et il ne sauroit s'en trouver deux précisément à la fin d'un mot; or, dans tous les cas, ce sont les premières syllabes qui deviennent plus distinctes, plus sensibles, et, par conséquent, plus longues, ou plutôt moins brèves que leurs voisines, car elles sont toujours brèves.

Enfin, *dans les monosyllabes*, comme *je*, *me*, *te*, *se*, l'*e* muet a un son qui approche de l'*eu*, il en est la voyelle foible; car il est aisé de sentir que le son de *je*, *me*, *te*, *se*, est différent de *feu*, *jeu*, etc.

Dumarsais, pag. 106, t. 2. — D'Olivet, Traité de prosodie françoise, pag. 78 et suiv. — Levizac, pag. 45, tom. 1. — Et Caminade, pag. 677.

2°. L'*e fermé* est celui sur lequel on met toujours l'accent aigu, et qui se prononce la bouche presque fermée, comme dans *café*, *bonté*, etc.

Remarque. L'*e* muet est appelé féminin, parce qu'il sert à former le féminin des adjectifs, comme *saint*, *sainte*; *pur*, *pure*; et l'*e* fermé est appelé

masculin, parce que, lorsqu'il termine un adjectif, il indique le genre masculin, un homme *aimé*, un homme *respecté*.

3°. L'E *ouvert commun* est celui qui se prononce par une ouverture de bouche plus grande que celle qu'il faut pour prononcer l'*e* fermé, comme au milieu des mots : j'*achète*, *père*, *mère*, etc.

4°. L'E *ouvert long* est celui qui demande une ouverture de bouche encore plus grande, comme dans *succès*, *procès*.

5°. Enfin, l'E *ouvert aigu* ou *bref*, est celui qui se prononce par une ouverture de bouche un peu moins grande que dans l'*e* ouvert long; comme dans *tempête*, etc.

> Dumarsais, pag. 106, t. 2. — De Wailly, p. 406. — Levizac, pag. 45, t. 1. — Port-Royal, pag. 5. — Et Duclos, pag. 9.

De toutes les voyelles, l'*i* est celle dont le son est le plus délié et le plus aigu : lorsqu'elle est devant les consonnes, sans être précédée d'aucune autre voyelle dans la même syllabe, elle ne reçoit aucun changement dans sa prononciation, à moins que la consonne avec laquelle elle se trouve jointe, soit une *m* ou une *n*, comme dans ces mots, *imprimer*, *imprudent*, *printemps*, *brin*, *lin*, *fin*, et autres semblables; car, alors, le son aigu et délié de l'*i* se change en un autre qui tient beaucoup de l'*e* ouvert, tel qu'il se prononce dans le mot *lien*.

Il faut excepter de cette règle, tous les mots où la syllabe *im* se trouve suivie de la lettre *m*, comme

immédiatement, *immersion* ; et à l'égard de l'*n*, tous ceux où la syllabe *in* est suivie d'une voyelle, comme *inattention*, *inexécution*, *inoui*, *inusité* ; car, dans tous ces mots, et dans tous ceux qui sont formés et écrits de même, l'*i* retient le son qui lui est propre, et se prononce comme s'il étoit détaché de l'*m* et de l'*n*.

Régnier Desmarais, au mot *prononciation*, p. 32. — De Latouche, pag. 6, tom. 1.

O est aigu ou bref, comme dans *mobile*, *émotion*.

O est grave ou long, comme dans le *nôtre*, *contrôle*.

U conserve le son qui lui est propre, dans les adjectifs employés au féminin : *une femme*, et non pas *eune* femme. L'adjectif *un* a le même son avant une voyelle ou une *h* non aspirée, comme *un esprit*, *un homme*, et non pas *eun* esprit, *eun* homme.

Quelquefois, nous employons *u* sans le prononcer après la consonne *g*, quand nous voulons lui donner une valeur gutturale, comme dans *prodigue*, qui se prononce bien autrement que *prodige*, par la seule raison de l'*u* qui, du reste, est absolument muet.

U est aussi presque toujours muet après la lettre *q*, comme dans *qualité*, *querelle*, *marqué*, *quolibet*, *queue*, etc., que l'on prononce *kalité*, *kerelle*, *marké*, *kolibet*, *keue*.

Dans quelques mots qui nous viennent du latin, *u* est le signe du son que nous représentons ailleurs par *ou*, comme dans *équateur*, *aquatique*, *quadra-*

ture, *pensum* et *factum*, que l'on prononce *ékouateur*, *akouatique*, *kouadrature*, *painson* et *facton*, conformément à la prononciation que nous donnons aux mots latins *equator*, *aqua*, *quadrum*, *quadratum*, *quadrellum*.

Cependant, lorsque la voyelle *i* vient après *qu*, l'*u* reprend sa valeur naturelle de pareille origine, et nous disons, par exemple, *Kuinkouagésime* pour *quinquagésime*, de même que nous disons *quinkouagesimus* pour *quinquagesimus*.

La lettre *u* fait diphtongue avec l'*i* qui suit, comme dans *lui*, *cuit*, *muid*, etc.

Eu, participe passé du verbe *avoir*, se prononce comme *u* simple; j'*eus*, nous *eûmes*, ils *eurent*, j'ai *eu*, etc., se prononcent comme j'*u*, nous *ume*, ils *ure*, j'ai *u*.

Il en est de même de quelques autres syllabes que l'on écrivoit autrefois par *eu*, et desquelles on retranche aujourd'hui l'*e*, en le remplaçant par un accent circonflexe, comme *seur*, *meur*, etc., que l'on écrit *sûr*, *mûr* : toutefois on écrit *Eustache*, *Europe*, *heureux*, et l'on prononce *Eustache*, *Europe*, *eureux*.

Restaut, p. 568. — Dumarsais, Encyclop. *in-fol.*, lettre *u*. — Girard, Vrais principes de la lang. franç., p. 345 et 395, t. 2. — Levizac, pag. 54, 61, t. 1. — Et Dict. de l'Acad., au mot *factum*, et au mot *pensum*.

§. II. — *Des voyelles composées.*

A la réserve de deux voyelles composées, il n'y

en à pas qui n'exprime un son semblable à celui de quelqu'une de ces voyelles, *a, e, i, o, u.*

Celles qui expriment un son semblable à celui de quelqu'une de ces voyelles, sont :

1°. *Ao*, qui a deux sons :
- *a*, dans *Laon*, *laonois*, *paon*, *paonne*, *faon*;
- *o*, dans *aoriste*, *S.-Laon*, un *taon*, la *Saône*, *août*, *aoûteron*.

Remarque. — *A* se prononce dans le verbe *aoûter*, qui ne s'emploie guère, dit l'Académie, qu'au participe passé *aoûté*.

2°. *Ae*, qui a le son de l'*a* dans *Caën*, ville.

3°. *Ea*, qui a le son de l'*a* dans quelques mots : il *mangea*, nous *songeâmes*, etc., que l'on prononce comme s'il y avoit, il *manja*, nous *sonjâmes*.

4°. *Ai*, qui a le son
- de l'*e* muet dans les mots *faisant*, je *faisois*, que l'on prononce comme s'il y avoit *fesant*, je *fesois*;
- de l'*é* fermé dans les mots j'*ai*, je *chantai*, que l'on prononce comme s'il y avoit j'*é*, je *chanté*;
- de l'*è* ouvert dans les mots *maître*, *maison*, que l'on prononce comme s'il y avait *mètre*, *mèson*.

Remarque. — Il n'est pas douteux que la combinaison *ai* n'ait le son de l'*e* muet dans *faisant*, je *faisois*, et tous les verbes composés de ce verbe, quoique l'Académie n'en dise rien. Quant aux substantifs et aux adjectifs qui en dérivent, elle en fixe

la prononciation : « On prononce *bienfesance*, *bien-* » *fesant*, dans le discours ordinaire; mais au théâ- » tre, et dans le discours soutenu, on prononce » *bienfèsance*, *bienfèsant*. ».

5°. *Eai*, *ei*, *ey*, *aie*, *oi*, qui ont le son de l'*è* ouvert, comme dans les mots :

Démangeaison,	que l'on prononce	*démangèson*,
seigneur,		*sègneur*,
bey,		*bè*,
haie,		*hè*,
foible, je *disois*,		*fèble*, je *disè*,
paroître.		*parètre*.

et dans les noms de nations dont on parle beaucoup.

6°. *Ie*, qui a le son de l'*i* dans je *prie*, je *prierois*, *reniement*.

Remarque. — Quelques personnes suppriment l'*e* au milieu de ces mots : elles écrivent je *prîrois*, *renîment*; mais c'est une faute, du moins en prose.

7°. *Au*, *eau*, *eo*, qui ont le son de l'*o* dans les mots *auteur*, *tableau*, *geolier*, que l'on prononce comme s'il y avait *oteur*, *tablo*, *jolier*;

8°. *Eu*, qui a le son de l'*u* dans les mots j'ai *eu*, nous *eûmes*, etc., *gageure*, que l'on prononce j'ai *u*, nous *umes*, *gajure*;

9°. *Oe*, qui a le son de l'*é* fermé dans *œcuménique*.

Les deux voyelles composées qui expriment des sons particuliers et différens de ceux des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, sont :

1°. *Eu* ou *œu*, dont le son diffère de celui de l'*e* muet, en ce qu'il est plus marqué et peut se conti-

ouer, comme dans les mots *feu*, *neveu*, *œuvre*, *nœud*, *vœu*, *cœur*, etc.;

2°. *Ou*, qui se prononce comme dans les mots *fou*, *courroucé*, *genou*, etc.

Restaut, p. 7, 8, 9. — Lévizac, pag. 47 et suiv. — De Wailly, pag. 407.

§. III. — *Des Voyelles nasales.*

Les combinaisons des voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, *u*, avec la consonne *n*, forment ce qu'on appelle des *voix nasales*; mais elles ne les forment qu'autant qu'elles sont suivies de quelque autre consonne, ou qu'elles terminent le mot; encore faut-il, dans le premier cas, que la consonne qui les suit soit autre que *m* ou *n*, car deux *mm* ou deux *nn* de suite rendent ordinairement brève la voyelle qui les précède, mais n'en changent point le son. Ainsi, *ambassade*, *chrétienté*, *sang*, *paysan*, etc., prennent le son nasal; mais *paysanne*, *profane*, *chrétienne*, etc., ne doivent avoir que le son de leurs voyelles, et *m* et *n* n'y servent qu'à articuler celle qui les suit.

Il y a quelques exceptions à ces règles: 1°. les mots étrangers, comme *amen*, *Jérusalem*, *hymen*, etc., ne prennent point le son nasal, quoique *en* ou *em* y termine le mot, et cela parce que les langues étrangères n'admettent point ces sons: il faut donc prononcer comme s'il y avait *amène*, *Jérusalème*, *hymène*, etc.;

2°. *En*, dans *ennui*, et *em* dans *emmener*, gardent le son nasal, quoique la consonne y soit redoublée.

Les trois lettres *ent*, à la fin de la troisième personne plurielle des verbes, ne forment jamais un son nasal, mais seulement un *e* muet, et même, si elles sont précédées d'un *i*, elles ne donnent aucun son ; elles ne font que rendre un peu plus ouvert et plus long le son qui les précède : ainsi, ils *aiment*, ils *aimèrent*, etc., se prononcent comme ils *aime*, ils *aimère*.

Nous avons dit que les combinaisons de voyelles avec la consonne *n*, forment des voix nasales, lorsque cette consonne est à la fin de la syllabe ; il faut néanmoins observer que, dans plusieurs mots terminés par la lettre *n*, comme signe de nasalité, il arrive souvent que cette consonne est sonore, c'est-à-dire, que l'on fait entendre l'articulation *ne*.

Les règles que nous allons donner pour le cas où cette lettre est muette ou sonore à la fin de la syllabe, sont d'autant plus essentielles, qu'au théâtre même, où l'on doit prononcer plus correctement qu'ailleurs, on paroît souvent les ignorer.

Principe général. On ne doit jamais faire sonner la terminaison nasale, à moins que le mot où elle se trouve et le mot qui la suit, ne soient immédiatement, nécessairement, et inséparablement unis.

Ainsi, on fera sonner la consonne *n* dans tous les adjectifs suivis d'un nom auquel ils ont rapport, et qui commence par une voyelle ou une *h* muette, comme *ancien ami, certain auteur, bon ange*, que l'on prononcera *ancien-n-ami*, *certain-n-auteur*, *bon-n-ange*.

On la fera également sonner dans les pronoms possessifs, *mon*, *ton*, *son*, s'ils ne sont séparés du

mot que par des adjectifs qui y ont rapport : MON *intime et fidèle ami*, SON *entière et totale défaite*, se prononceront *mon-n-intim'* et *fidel' ami*, *son-n-entier' et total' défaite.*

Mais on la laissera muette *dans tous les substantifs, sans exception*, *et dans les adjectifs suivis d'une préposition*, quoique le mot qui vient après commence par une voyelle, ou par une *h* muette, comme dans ces phrases : *cette* MAISON *est belle*, BON *à monter*, *cette* ACTION *indigne*, *ce projet est* VAIN *et blâmable.*

On avant le verbe, dans les propositions positives, fait entendre l'articulation *ne;* ON *honorera*, ON *aime*, ON *a dit*, ON *y a réfléchi :* mais dans les phrases interrogatives, ON, étant après le verbe, ou du moins après l'auxiliaire, est purement nasal, c'est-à-dire, ne sonnera pas, quoique suivi d'une voyelle : *A-t-*ON *eu soin? Est-*ON *ici pour long-temps? Arrive-t-*ON *aujourd'hui?*

La consonne *n* sonne encore dans le mot EN, soit préposition, soit adverbe, quand il a à sa suite un mot auquel il a un rapport nécessaire, et que ce mot commence par une voyelle ou une *h* muette ; EN *homme*, EN *Italie*, EN *un moment*, *je n'*EN *ai point*, que l'on prononcera *en-n-homme*, *en-n-Italie*, *en-n-un moment*, *je n'en-n-ai point;* mais on dira avec le son muet, *parlez-*EN *au ministre*, *allez-vous-*EN *au jardin*, *donnez-m'*EN *un peu*, parce que le mot *en* n'a point un rapport nécessaire avec le mot qui le suit.

On fait également entendre l'articulation *ne* dans les mots *bien* et *rien*, lorsqu'ils sont suivis immédiatement de l'adjectif ou de l'adverbe, ou du verbe qu'il modifie, et que cet adjectif, cet adverbe ou ce verbe commence par une voyelle ou une *h* muette : BIEN *honorable*, BIEN *utilement*, BIEN *écrire*, RIEN *oublié*, RIEN *à dire*.

Si les mots *bien* et *rien* sont suivis de tout autre mot que de l'adjectif, de l'adverbe ou du verbe, la lettre *n* n'y est plus qu'un signe de nasalité, elle ne prend point l'articulation *ne*. *Il parloit* BIEN *et à propos; il ne voyoit* RIEN *et n'entendoit pas un mot.*

Enfin, ces mots ne prennent point l'articulation *ne*, lorsqu'ils sont substantifs :

Ce BIEN *est à moi; c'est un* BIEN *à souhaiter; ce* BIEN *a des attraits pour moi.*

Encyclopédie, lettre *N*. — D'Olivet, Traité de prosodie, p. 55 et 68. — Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Le Père Chiflet, pag. 215 et suiv. — Th. Corneille, sur la 197e. rem. de Vaugelas. — Restaut, pag. 536. — Levizac, p. 57. — De Wailly, pag. 434. — De la Touche, pag. 25, tom. 1. — M. Gueroult, p. 81, 1re. partie. — M. l'abbé Sicard, pag. 452, tom. 2. — Caminade, pag. 753.

ARTICLE II.

DES DIPHTONGUES.

La *diphtongue* est une syllabe qui fait entendre le son de deux voyelles par une même émission de voix, modifiée par le concours des mouvemens simultanés des organes de la parole.

L'essence de la diphtongue consiste donc en deux points :

points: 1°. qu'il n'y ait pas, du moins sensiblement, deux mouvemens successifs dans les organes de la parole,

2°. Que l'oreille sente distinctement les deux voyelles par la seule émission de la voix : *Dieu*; j'entends l'*i* et la voyelle *eu*, et ces deux sons se trouvent réunis dans une seule syllabe et énoncés en un seul temps. Cette réunion, qui est l'effet d'une seule émission de voix, fait la diphtongue. Ainsi, *au*, *ai*, *oient*, etc., prononcés à la françoise, *ô*, *è*, *ê*, ne sont point des diphtongues ; le premier est prononcé comme un *ô* long: *au-mône*, *au-ne*. A l'égard de *ai*, *oit*, *oient*, on les prononce comme un *è* qui, le plus souvent, est ouvert ; comme dans le mot *palais*, qu'on prononce comme *succès* ; ils *avoient*, qu'on prononce comme ils *avê*, etc.

Nos voyelles sont, *a*, *é*, *è*, *ê*, *i*, *o*, *e*, *u*, *e* muet, *ou*; nous avons encore les voyelles nasales, *an*, *en*, *in*, *on*, *un* : c'est la combinaison ou l'union de deux de ces voyelles en une seule syllabe, en un seul temps, qui fait la diphtongue.

Le premier son de la diphtongue se prononce toujours rapidement ; on ne peut faire une tenue que sur le second, parce que c'est le seul qui peut être continué.

Il seroit à souhaiter que nos Grammairiens fussent d'accord entre eux sur le nombre de nos diphtongues ; mais nous n'en sommes pas encore à ce point.

Voici la table que nous a donnée *Duclos*, dans ses remarques sur la grammaire de Port-

Royal ; nous y ajouterons les diphtongues *ai*, *oua*, *ua*.

Ai,	aih, mail, Lucayes.
Ia,	viande, fiacre, Naïades.
Ient,	patient.
Iè, *ié*, *iai*,	ciel, pied, biais.
Iien,	rien.
Ieu, *ieux*,	Dieu, vieux.
Io, *iau*,	pioche, miauler.
Ion,	lion, pion.
Iou,	chiourme.
Ua,	nuage.
Uè,	écuelle, équestre.
Ui,	lui, muid.
Uin,	quinquagésime.

Toutes nos diphtongues dont la voyelle transitoire est un *o*, se prononçant comme si c'étoit un *ou*, on peut les ranger dans la même classe.

Oua,	rouage, équateur.
Ouan,	louage, Rouen.
Oue,	fouetter.
oè, *oi*, *ouai*,	coërcitif, loi, ouais.
Oin, *ouin*,	loin, marsouin.
Oui,	enfoui, oui.

Remarques. — La diphtongue *ai* est fort en usage dans nos départemens d'au-delà de la Loire. Tous les mots qu'on écrit en françois par *ai*, comme *faire*, *nécessaire*, *jamais*, *plaire*, *palais*, etc., y sont prononcés par *a-i* diphtongue : on entend l'*a* et l'*i*. Telle étoit la prononciation de nos pères, et c'est ainsi qu'on prononce cette diphtongue en grec, μοῦσαι ; telle est aussi la prononciation des Italiens, des Espagnols, etc.

La prononciation naturelle de la diphtongue *oi*, est celle que l'on suit en grec, λόγοι ; on entend l'*o* et l'*i*. C'est ainsi que l'on prononce communément *voi-iè-le*, *voi-ie-r*, *moi-ien*, *lo-ial*, *roi-iaume*, que l'on écrit *voyelle*, *voyer*, *moyen*, *loyal*,

royaume. On prononce encore ainsi plusieurs mots dans les provinces d'au-delà de la Loire : on dit *Sav-oi-e*, en faisant entendre l'*o* et l'*i*; on dit à Paris *Sa-v-o-ïa-rd* : *ïa* est la diphtongue.

Les autres manières de prononcer la diphtongue *oi*, ne peuvent pas se faire entendre exactement par écrit; cependant, ce que nous allons observer ne sera pas inutile à ceux qui ont les organes assez délicats et assez souples pour écouter et pour imiter les personnes qui ont eu l'avantage d'avoir été élevées dans la capitale, et d'y avoir reçu une éducation perfectionnée par le commerce des personnes qui ont l'esprit cultivé.

1°. La diphtongue *oi* a le son de l'*è* ouvert dans je *disois*, je *dirois*; dans *paroître*, dans *foible*, *roide*, *monnoie*, et ses dérivés, et dans les noms de nations dont on parle beaucoup, tels que *François*, *Anglois*, *Hollandois*, *Polonois*, etc.

2°. La diphtongue *oi* a le son de l'*ouè*, où l'*è* a un son ouvert qui approche de celui de l'*a*, dans *foi*, *loi*, *froid*, etc.

3°. Elle a le son de l'*oua*, dans *mois*, *noix*, *trois*; l'*ou*, dans ces deux cas, est prononcé très-rapidement.

4°. Elle a le son de l'*oua* prononcé moins rapidement et plus fort, dans *bois*.

5°. Dans les mots où *oi* est suivi d'un *e* muet final, il paroît rendre un son un peu plus ouvert que quand il n'en est pas suivi : la prononciation de *soie*, *voie*,

n'est pas la même que celle de *soi*, *toi*; mais cette nuance ne peut pas être aisément fixée.

Encyclopédie in-folio, au mot *Diphtongue*.

Remarque. — Plusieurs littérateurs, à l'exemple de Voltaire, substituent l'*e* muet à la combinaison *ai* dont l'*Académie* fait usage dans les mots *faisant*, je *faisois*; *bienfaisance*, *bienfaisant*, et autres dérivés; ils substituent aussi la combinaison *ai* à la combinaison *oi* dans les imparfaits et les conditionnels des verbes je *disois*, je *dirois*; 2°. dans les verbes en *oître* qui ont plus de deux syllabes, *paroître*, *disparoître*, etc.; 3°. dans *foible* et ses dérivés; dans *roide*, dans *monnoie* et ses dérivés; dans *harnois* et *Charolois*; 4°. dans les noms de nations dont on parle beaucoup.

Sur quoi nous observons qu'un grand nombre de Grammairiens estimés, et l'*Académie*, se sont toujours opposés à ces changemens; de sorte qu'en les adoptant, c'est donner son opinion pour règle, et la préférer à celle de l'*Académie*, seul juge compétent de cette matière.

Au chapitre de l'*orthographe des verbes*, on trouvera les motifs pour lesquels ces changemens ont été rejetés; et déjà il est facile de les pressentir, d'après ce qu'on vient de lire sur les diverses prononciations de la diphtongue *oi*.

Il n'y a pas de *triphtongues* dans notre langue, parce qu'il n'y a aucun assemblage de voyelles qui, se prononçant en une seule syllabe, fassent entendre

un triple son : *Dieux*, *lieux*, *yeux*, ne sont que des diphtongues, parce que, quoiqu'il y ait trois voyelles dans chacun de ces mots, on n'y entend cependant que deux sons simples, qui sont *i* et *eu*, le premier exprimé par une voyelle simple, et l'autre par une voyelle composée. Il en est de même des autres assemblages *iai*, *iau*, *iou*, *oue*, *oui*, qui ne frappent l'oreille que de deux sons, et qui alors ne sont que des diphtongues.

CHAPITRE II.

DES CONSONNES.

LES *consonnes* n'ont nul son d'elles-mêmes; elles ne se font entendre qu'avec l'air qui fait la voix ou voyelle; les consonnes ont reçu des noms différens, selon l'organe particulier qui paroît contribuer le plus à leur formation : car, comme dit *Dumarsais*, il n'est point de partie dans la bouche qui ne contribue à modifier l'air qui sort par la trachée artère. Ainsi, on appelle *labiales* celles qui sont formées par le mouvement des lèvres; *linguales*, celles à la formation desquelles la langue contribue principalement; *palatales*, celles qui doivent leur formation au palais; *nasales*, celles qui se prononcent un peu du nez; enfin, *gutturales*, celles qui sont prononcées avec une aspiration forte.

Les consonnes *labiales* sont, B, P, F, V, M : *bon* ; *père*, *feu*, *vîte*, *mon*.

Les consonnes *linguales* sont, D, T, N, L, R : *de* ; *tu*, *notre*, *livre*, *ravage*.

Les *palatales* sont, G, J, G fort, où K, ou Q, et le son mouillé fort *ill* ou *il*, et le mouillé foible *ye* : *gingembre*, *jésuite*, *guenon*, *kermès*, *quotité* ; *fille*, *travail*.

Les *dentales* ou *sifflantes* sont S ou C doux, Z, CH : *sè*, *ci*, *zizani*, *cheval*.

Les *nasales* sont M, N, GN : *main*, *nain*, *règne*.

Les consonnes *gutturales* sont H ; nous n'avons de son guttural que cette lettre, qu'on appelle communément H *aspirée* ; on ne l'articule qu'avec les voyelles : *le héros*, *la hauteur*.

Il y a des Grammairiens qui soutiennent que la lettre *h* ne marquant aucun son particulier, analogue aux sons des autres consonnes, ne doit être considérée que comme un signe d'aspiration.

« Pour moi, dit *Dumarsais*, pag. 76 de ses Prin-
» cipes de Grammaire ; je crois que, puisque les
» uns et les autres de ces Grammairiens convien-
» nent de la valeur de ce signe, ils doivent se per-
» mettre réciproquement de l'appeler, ou *consonne*,
» ou *signe d'aspiration*, selon le point de vue qui
» les affecte le plus. »

C'est un principe généralement reconnu, que la consonne n'a point de son par elle-même : pour qu'elle soit entendue, il faut qu'elle soit accompagnée d'une voyelle.

Autrefois, on faisoit sonner les consonnes à l'aide des voyelles sonores, c'est-à-dire, que *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *h*, *j*, *k*, *l*, *m*, *n*, *p*, *q*, *r*, *s*, *t*, *v*, *x*, *z*, se prononçoient *bé*, *cé*, *dé*, *effe*, *gé*, *ache*, *ji*, *ka*, *elle*, *emme*, *enne*, *pé*, *qu*, *erre*, *esse*, *té*, *vé*, *icse*, *zède*; mais les inconvéniens de cette méthode engagèrent *MM. de Port-Royal* à en proposer une nouvelle plus simple et applicable à toutes les langues. Il est certain, disoient ces célèbres et profonds Grammairiens, 1re. *part.*, *chap. VI de leur Grammaire générale*, que ce n'est pas une grande peine à ceux qui commencent à lire, que de connoître simplement les lettres, mais que la plus grande est de les assembler. Or, ce qui rend maintenant cela plus difficile, c'est que chaque lettre ayant son nom, on la prononce seule autrement qu'en l'assemblant avec d'autres. Il semble donc que la voie la plus naturelle, comme quelques gens d'esprit l'ont déjà remarqué, seroit que ceux qui montrent à lire, n'apprissent d'abord aux enfans à connoître leurs lettres que par le nom de leur prononciation, et qu'on ne leur nommât les consonnes que par le son propre qu'elles ont dans les syllabes où elles se trouvent, en ajoutant seulement à ce son propre celui de l'*e* muet, qui est l'effet de l'impulsion de l'air nécessaire pour faire entendre la *consonne*; par exemple, qu'on donnât pour nom à *b*, ce que l'on prononce dans la dernière syllabe de *tombe*; à *d*, celui de la dernière syllabe de *ronde*; et ainsi des autres qui n'ont qu'un seul son.

Que pour celles qui en ont plusieurs, comme *c*, *g*,

t, *s*, on les appelât par le son le plus naturel et le plus ordinaire, qui est au *c* le son de *que*, et au *g*, le son de *gue*; au *t*, le son de la dernière syllabe de *forte*, et à l'*s*, celui de la dernière syllabe de *bourse*.

Ensuite, qu'on leur apprît à prononcer à part, et sans épeler, les syllabes *ce*, *ci*, *ge*, *gi*, *tia*, *tie*, *tii*; et qu'on leur fît entendre que l'*s*, entre deux voyelles, sonne comme un *z*: *miseria*, MISÈRE, de même que s'il y avoit *mizeria*, MIZÈRE; etc.

Quoique cette nouvelle méthode ait de grands avantages sur l'ancienne; quoiqu'elle habitue à une bonne prononciation, en faisant donner à chaque syllabe son vrai son et sa juste valeur; quoiqu'elle fasse disparoître tout accent vicieux, et qu'elle diminue les difficultés de l'épellation, puisque, dit *Dumarsais*, épeler ainsi, c'est lire: cependant, elle resta quelque temps dans l'oubli, par cela seul qu'elle étoit contraire à la pratique générale; mais enfin, l'empire du préjugé une fois affoibli, elle est devenue à peu près la seule en usage.

Suivant la *nouvelle épellation*, toutes les lettres de l'alphabet sont *masculines*; suivant l'*ancienne*, toutes les lettres qu'on ne prononce qu'avec le secours d'autres lettres dont on les fait précéder, sont *féminines*; c'est-à-dire, que les lettres *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, que l'on prononce *effe*, *ache*, *elle*, *emme*, *enne*, *erre*, *esse*, sont féminines; on n'excepte, comme on voit, que la lettre *x*, qui est *masculine*, quoiqu'on ne la prononce qu'avec le secours des lettres *i*, *c*, *s*, *e*: à l'égard des lettres *a*, *b*, *c*, *d*,

e, g, i, j, k, o, p, q, t, u, v, y, z, que l'on prononce sans les faire précéder d'autres lettres, elles sont *masculines*.

Chaque consonne ne devroit avoir qu'un son désigné par un seul caractère, et ce seul caractère devroit être incommunicable à tout autre son. Mais comme, dans la langue françoise, il arrive que le même caractère représente plusieurs sons, ou que plusieurs caractères ne représentent que le même son, nous distinguerons dans les *consonnes*, deux *sons*, le son *propre*, et le son *accidentel;* nous appellerons son *propre*, le son que la consonne a naturellement, et son *accidentel*, le son qu'elle reçoit par position.

TABLE DES CONSONNES,

Selon leur son propre *ou* accidentel.

B b. — Son *propre* BE : *Babilone*, *béat*, *bonnet*, *bulle*, *boule*.

De quelque lettre que le *b* soit suivi, il ne reçoit aucune altération dans le son qui lui est propre, soit *au commencement*, soit *au milieu* du mot, excepté que devant *s* et devant *t*, il se prononce comme un *p;* c'est-à-dire que, *observer*, *obtenir*, se prononcent *opserver*, *optenir*.

Final, il ne se prononce pas dans *plomb*, *à plomb;* mais il se prononce dans les noms propres, *Joab*, *Moab*, *Job*, *Jacob*, *Aureng-Zeb*, *rumb* (de vent).

En cas de redoublement, qui n'a lieu que dans

abbé et ses dérivés, et dans *Abbeville*, on n'en prononce qu'un.

En faveur de la prononciation, on a ôté, malgré l'étymologie, un *b*, d'*abrégé*, *abréger*, *aboyer*.

Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — De Wailly, p. 416. — Levizac, p. 73, t. 1. — Dict. de l'Acad., au mot *rumb*. — M. Sicard, p. 444, tom. 2. — Et Caminade, p. 629.

C c. — Son *propre* QUE : *cabane*, *coco*, *cadre*, *cou* ;
Son *accidentel* SE : *François*, *maçon*, *conçu*, *Cécile*.
Son *accidentel* GUE : *second* et ses dérivés.

Quoique nous ayions un caractère pour le *c*, et un autre pour le *g*, cependant, lorsque la prononciation du *c* a été changée en celle du *g*, nous avons conservé le *c* dans notre orthographe, parce que les yeux s'étoient accoutumés à voir le *c* en ces mots-là ; ainsi, nous écrivons toujours *second*, *seconder*, quoique nous prononcions *segond*, *segonder*.

Secret, *secrétaire*, se prononcent *se-kret*, *se-krétaire*.

Eglogue s'écrivoit autrefois *éclogue*, et l'on prononçoit *églogue* ; à présent il s'écrit et se prononce *églogue*.

Dict. de l'Acad., aux mots *second*, *secret*, *églogue*. — Encyclopédie in fol., lettre C. — Urb. Domergue, p. 125. — Restaut, p. 23. — Levizac, p. 74, t. 1. — De Wailly, p. 416. — Et M. Sicard, p. 446, t. 2.

Remarque. — L'usage est partagé sur la prononciation du mot *Claude* et du mot *secret*.

C *initial*, ou *dans le corps d'un mot*, conserve le

son qui lui est propre avant *a*, *o*, *u*, *l*, *n*, *r*, *t*; ainsi on prononce, avec le son propre, *cabaret*, *colonne*, *cuiller*, *cligne-musette*, etc.

C ne se prononce pas *au milieu des mots*, avant *q*, *ca*, *cu*, *cl*, *cr*, et l'on prononce, sans faire sonner le *c*, *acquêt*, *accaparement*, *accueil*, *acclimater*, *accrue*.

Il prend le son accidentel *se*, avant *e*, *i*; *ceinture*, *ciguë*, et avant *ca*, *co*, *cu*, quand on met une cédille dessous, comme en ces mots, *façade*, *garçon*, *aperçu*. S'il se trouve suivi de *ce*, *ci*, il a le son qui lui est propre, *succès*, *accident*.

C, *à la fin des mots*, ne se prononce point dans *cotignac*, *estomac*, *clerc*, *broc*, *croc*, *accroc*, *marc d'argent*, *échecs*, *jonc*, *almanach*, *tabac*, et dans *donc* suivi d'une consonne; mais *c* se prononce ordinairement dans *Cognac*, *trictrac*, *avec*, *bec*, *syndic*, *estoc*, *aqueduc*, *échec*, *agaric*, *respect*, etc.

On ne fait point sonner le *c final* sur la voyelle initiale du mot suivant, si ce n'est dans quelques occasions assez rares, où on lui donne le son du *q*, comme dans *porc-épic*, *du blanc au noir*, *franc étourdi*, que l'on prononce *por quépiq*, *du blanquau noir*, *fran-quétourdi*.

Dans le *redoublement*, les deux *cc* ne se prononcent qu'avant *e* et *i*, *accessit*, *accident*.

Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Encyclopédie in-folio, lettre C. — Levizac, p. 75, tom. I. Urb. Domergue, pag. 125. — De Wailly, pag. 417. — Gaminade, pag. 634.

D d. — Son *propre* DE : *Diane*, *duché*, *douleur.*
Son *initial* T : *second-accident*, *grand-acteur.*

D *initial*, *et dans le corps du mot* avant une consonne, conserve le son qui lui est propre : *dame*, *demoiselle*, *admirable*, *admission*, *administration*.

Mais il le perd entièrement dans la plupart des mots où il reçoit un *v* après lui, comme dans *advis*, *advertir*, *advouer*, *advocat*, *adversion ;* et cet usage a tellement prévalu, que l'on écrit présentement ces mots sans *d ;* les seuls mots, *adverbe*, *adverbial*, *adverse*, *adversaire*, *adversité*, ont retenu la prononciation du *d*, qu'on affoiblit toutefois beaucoup.

Le *d final* ne se prononce point dans les mots qui sont suivis d'une consonne ; mais il sonne dans les noms propres, *David*, *Obed.*

Si le mot qui finit par un *d* est un adjectif immédiatement suivi de son substantif, et que celui-ci commence par une voyelle ; ou si c'est un verbe suivi de l'un de ces pronoms *il*, *elle*, *on*, alors le *d final* prend le son accidentel *t ;* ainsi, *grand esprit*, *grand homme*, *second accident*, *profond abîme*, *entend-il*, *coud-elle bien ? répond-on ainsi ?* se prononcent *gran-thomme*, *secon-taccident*, *profon-tabîme*, etc.

Si les mêmes mots adjectifs ne se trouvent point immédiatement suivis de leurs substantifs, alors le *d final* ne se fait point sentir, même devant une voyelle : ainsi dans cette phrase, *le chaud aujourd'hui n'est pas grand au prix d'hier*, on n'est pas

accoutumé de faire entendre en aucune sorte, ni le *d* de *chaud*, ni celui de *grand*.

Quant aux mots substantifs, même ceux suivis immédiatement de leurs adjectifs, on n'est pas dans l'usage, surtout dans la conversation, de faire sonner le *d final* devant une voyelle; *froid extrême*, *chaud épouvantable*, *bord escarpé*, *fond inépuisable*, le *froid* et le *chaud*, se prononcent comme s'il n'y avoit pas de *d* aux mots *froid*, *chaud*, *bord*, *fond*.

On a coutume de le faire sentir dans ces phrases: *de fond en comble*, *de pied en cap*.

Dans le mot *quand*, le *d* se fait presque toujours sentir devant une voyelle.

Dans tous les mots qui reçoivent à la fin un *e* muet après le *d*, quoiqu'ils soient suivis d'une voyelle qui en retranche alors l'*e* muet dans la prononciation, on ne laisse cependant pas de retenir toujours celle du *d*, de même que s'ils ne se faisoient nul retranchement; ainsi, *grande ardeur*, *grande âme*, se prononcent *gran-d'ardeur*, *gran-d'âme*, et non pas *gran-tardeur*, *gran-tame*.

Le *d redoublé* se prononce deux fois dans *addition*, *reddition*, *adducteur*; ailleurs il ne se prononce qu'une fois, mais la syllabe est brève dans l'un et dans l'autre cas.

Vaugelas, 60e. rem. — Le P. Buffier, n°. 910. — Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Levizac, p. 75, t. 1. — Caminade, pag. 661. — M. Sicard, p. 448, tom. 2. — Dict. de l'Académie, au mot *addition*.

F f. — Son *propre* FE : *féminin*, *fini*, *forêt*, *funeste*,
Son *accidentel* VE : *neuv ans*, *neuv hommes*.

Cette lettre conserve presque toujours le son qui lui est propre *au commencement*, *au milieu*, ou *à la fin des mots* : il y a seulement quelques mots exceptés de cette règle, dans lesquels on ne fait pas entendre l'*f final*.

Celui qui est le plus excepté est le mot *clef*, que l'on prononce au singulier *clé*, et au pluriel *clez*.

L'*f* ne se prononce pas non plus dans le mot *éteuf*, ni au singulier ni au pluriel. Au mot *cerf*, il ne se prononce jamais dans ces phrases, *courre le cerf*, *un cerf de dix cors*, *un cerf aux abois*. L'usage n'est pas si certain à l'égard des mots, *nerf*, *œuf*, et *bœuf*, quand ils sont suivis d'une consonne ; quelques-uns supprimant alors la prononciation de l'*f*, et quelques autres croyant qu'il faut toujours la faire sentir : toutefois l'*Académie* est d'avis qu'on doit la prononcer dans *œuf frais*, *nerf de bœuf*, et dans *habit neuf*. L'*Académie* dit encore que cette lettre doit se prononcer dans *pièce de bœuf tremblante*.

F ne se prononce pas non plus dans *cerf*-volant, *chef*-d'œuvre, *nerf* de bœuf, *bœuf* salé ; ni dans les pluriels *nerfs*, *bœufs*, *œufs* et *neufs*.

Lorsque la lettre *f* est *redoublée*, on n'en prononce qu'une, *effaroucher*, *affoiblir*, *offrir*, etc.

Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Urbain Domergue, pag. 126. — Le P. Chifflet, p. 212. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 125. — Levizac, p. 76, t. 1. — Caminade, p. 698.

De Wailly, p. 420 de sa Grammaire, ne s'écarte de ces règles que pour le mot *bœuf*, dont il ne veut pas que l'on prononce la lettre *f*, même quand ce mot est employé au singulier.

F finale se prononce comme un *v* dans l'adjectif *neuf*, suivi d'un substantif qui commence par une voyelle ; ainsi on dira *neu-vécus*, *neu-vhommes*, *neu-vans;* mais quand *neuf* n'est suivi d'aucun mot, ou quand il n'est suivi ni d'un adjectif, ni d'un substantif, on le prononce selon le son qui lui est propre, comme *neuf et demi*, *les neuf arrivèrent à la fois.*

Dict. de l'Acad., aux mots *neuf*, *cerf*, *nerf*, *clef.* — De Wailly, p. 420. — Régnier Desmarais, p. 26. — Levizac, pag. 76, t. 1. Caminade, p. 698.

G g. — Son *propre* GUE : *gage*, *guérir*, *guide.*, *à gogo*, *guttural.*

Son *accidentel*
- JE, avant *e*, *i*, *gelée*, *gibier*, *giboulée.*
- K : *rang-épais*, *long-accès ; bourg.*

Le *g initial*, ou *dans le corps du mot*, a le son qui lui est propre devant *a*, *o*, *u*, *gai*, *gond*, *guttural.*

Suivi d'un *e* et d'un *i*, il a le son accidentel *je*, comme dans *gêne*, *gentil*, *gingembre*, *mangeable*, *pigeonneau.*

Dans le mot *gangrène*, le *g* initial prend le son accidentel *k*, *kangrène.*

G final sonne *gue*, dans les mots étrangers *doëg*, *agag.*

Bourgmestre se prononce *bourguemestre* ; dans

joug, l'*Académie* dit que l'on fait sentir un peu la lettre finale, même devant une consonne.

G final a le son accidentel *k*, dans BOURG et dans les mots qui sont suivis d'une voyelle, comme *suer* SANG *et eau*, *un* LONG *accès*, RANG *honorable*.

Mais il reste muet dans les mots *legs*, *poing*, *étang*, *sang-sue*, *vingt*, *hareng*, *seing*, *faubourg*.

G redoublé, ne fait entendre qu'un seul son, excepté avant *ge*, et alors le premier *g* a le son *gue*; *suggérer*. Ce même son se retrouve dans le corps du mot avant *d*, *m*, *h*; *Magdebourg*, *augmenter*, *Berghem*.

Lorsqu'il y a après le *g* un *u*, et après cet *u* un *e* ou un *i*, la lettre *u* ne sert ordinairement qu'à donner le son dur au *g*; ainsi *vague*, *guérir*, *guide*, *anguille*, *à ma guise*, etc., se prononcent comme s'il n'y avoit point d'*u*.

Il y a cependant quelques mots, comme *aiguille*, *aiguillon*, *aiguiser*, *ciguë*, et les noms propres, *de Guise*, d'*Aiguillon*, le *Guide*, dans lesquels l'*u* se prononce.

Dans un instant, nous donnerons la prononciation du *gn*.

Régnier-Desmarais, au mot *prononciation*. — De Wailly, pag. 422. — Levizac, pag. 78, tom. 1. — Urbain Domergue, p. 126. — Dict. de l'Acad., aux mots *aiguille*, *aiguillon*. — Caminade, p. 703. — M. Sicard, p. 449, t. 2.

H h. — Son *propre* HE : *hameau*, *héros*, *hibou*.

Cette lettre est aspirée ou muette, lorsque dans la même syllabe elle est seule avant une voyelle.

1°. Si elle est aspirée, elle donne au son de la

voyelle

voyelle suivante cette explosion marquée qui vient de l'augmentation de la force expulsive, et alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes. Si elle commence le mot, elle empêche l'élision de la voyelle finale du mot précédent, ou elle en rend muette la consonne finale. Ainsi, au lieu de dire avec élision *funest'hasard* en quatre syllabes, comme *funest'ardeur*; on dit *funest-e-hasard* en cinq syllabes, *une haine*, se prononce *un-e-haine*; *j'aurois honte*, se prononce *j'auré honte.*

2°. Si la lettre H est muette, elle n'indique aucune explosion pour le son de la voyelle suivante, qui reste dans l'état naturel de simple émission de la voix, et dans ce cas, elle n'a pas plus d'influence sur la prononciation que si elle n'étoit point écrite; ce n'est alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve comme une trace du mot radical où elle se trouvoit, plutôt que comme le signe d'un élément réel du mot où elle est employée: si elle commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée suivie immédiatement d'une voyelle. Ainsi, au lieu de dire sans élision *titr-e-honorable*, comme on dit *titr-e-favorable*, il faut dire avec élision *titr' honorable*, comme on dit *titr' onéreux*.

Encyclopédie in-folio, lettre H.

Il seroit à souhaiter que l'on eût quelques règles générales pour distinguer les mots où l'on aspire la lettre *h*, de ceux où elle est muette. L'*Académie*,

Vaugelas et *Restaut* sont d'avis que dans tous les mots françois qui commencent par H, et qui sont dérivés du grec ou du latin, l'*h* n'est point aspirée, et que c'est précisément le contraire dans tous les mots dont l'origine est barbare ; mais comme cette règle n'est rien moins qu'infaillible et générale, puisque,

HAGARD est dérivé du grec ἀγρὸς, terre, ἄγριος sauvage ; HALBRAN, canard sauvage, de ἅλς, la mer, et de βρένθος, oiseau ; HALE, de ἅλιος, selon les Doriens, pour ἥλιος, soleil, ou de ἀλέος, chaud, ἀλέα, chaleur ; HALLE, de ἄλως, salle, place, portique ; l'allemand HALL en vient aussi ; HARASSER, de ἀράσσειν ; HARNOIS, de ἀγακὶς, peau d'agneau dont on les garnit ; HARPE et HARPIE viennent de ἁρπάζω ; HERSE vient de ἕρκιον, εἴργω, enfermer, empêcher ; HÉRON vient de ἐρώδιον, oiseau de proie ; HIÉRARCHIE vient de ἱερὸς, saint, et de ἀρχὴ, ordre, préséance ; HOCQUETON vient de ὁ-χιτῶν, la tunique, la casaque, etc. ;

Puisque, HALETER vient du mot latin *halitus* ; HENNIR, de *hinnire* ; HENNISSEMENT, de *hinnitus* ; HARDI, de *hardeo*, ou du grec καρδία, cœur, en changeant *k* en *h* ; HERNIE, de *hernia* ; HAULT, de *haltus*, etc. ;

Et que malgré cette origine grecque ou latine, l'*h* de tous ces mots est toujours aspirée ;

Alors, il est plus court et plus sûr de rapporter

une liste exacte des mots où la lettre *h* est aspirée.

L'Abbé Froment, Supp. à la Gramm. de Port-Royal, p. 17 et suiv. — D'Olivet, Traité de prosodie, p. 50. — Régnier Desmarais, p. 29.

LISTE *de tous les mots où la lettre H est* **ASPIRÉE.**

(Dictionnaire de l'Académie, lettre H).

Ha !
Hableur et ses dérivés.
Hache et dérivés.
Hagard.
Haha.
Hahé.
Haie.
Haïe.
Haillon.
Haine.
Haineux.
Haïr.
Haire.
Halage.
Halbran.
Halbrené.
Hâle.
Halener.
Haler.
Hâler.
Haletant.
Hallage.
Halle.
Hallebarde.
Hallebreda.
Hallier.
Halloir.
Halot.
Halte.
Hamac.
Hameau.
Hampe.
Han.
Hanape.
Hanche.
Hangar
Hanneton.
Hanscrit.
Hansière.
Hanter.
Hantise.
Happe.
Happelourde.
Happer.
Haquenée.
Haquet.
Harangue et ses dérivés.
Haras.
Harasser.
Harceler.
Harder.
Hardes.
Hardiesse et ses dérivés.
Hareng.
Harengaison.
Harengère.
Hargneux.
Haricot.
Haridelle.
Harnacher.
Harnois.
Haro.
Harpailler.
Harpe.
Harpeau.
Harper.
Harpie.
Harpin.
Harpon.
Harponner.
Hart.
Hasard et ses dérivés.
Hase.
Hâte.
Haubert.
Hausse.
Hausse-col.
Hausser.
Hausses et ses dérivés.
Hautain.
Haute-lice.
Haut, Haute et ses dérivés.
Have.
Havir, *v. a.*
Havre.
Havresac.
Hayon.
Hé.
Hêler.
Hem.
Hennir.
Hennissement.
Héraut.
Hère.
Hérisser.
Hérisson.
Hernie.
Hernieux.
Héron.
Héros.
Hersage.
Herse et ses dér.
Hêtre.
Heurt.
Heurter.
Hibou.
Hic.
Hideusement.
Hideux.
Hiement.
Hier, *v. a.*
Hiérarchie.
Hisser.
Ho.
Hobereau.
Hoc.
Hoche.
Hochement et les dériv. du *v. Hocher.*
Holà.
Homard.
Hongre.
Honnir.
Honte et ses dérivés.
Hoquet.
Hoqueton.
Horde.
Horion.
Hors.
Hors-d'œuvre, *adv. et subst.*

Hotte.
Houblon et ses dérivés.
Houe.
Houille.
Houlette.
Houle.
Houppe.
Houppelande.
Houpper.
Houppier.
Hourdage.
Houret.
Houri.
Hourvari.
Housard. *Hussard.*
Houspiller.
Houssage.
Houssaie.
Housse et dérivés.
Housseau.
Housset.
Houssine.
Houssoir.
Houx.
Hoyau.
Huche.
Hucher.
Huées et dériv.
Huit et ses dérivés.
Humer.
Hune.
Hunier.
Huppe et son dérivé.
Hure.
Hurhaut.
Hurlement.
Hurler.
Hutte.
Hutter.

Remarques. L'H, *au milieu des mots*, conserve l'aspiration dans ceux qui sont composés des précédens, comme *déharnacher*, *enhardi*, *rehausser*, etc.; on n'excepte que *exhausser*, *exhaussement*, où la lettre *h* perd l'aspiration : dans les autres mots qui ne sont pas composés des précédens, l'*h* fait l'effet du tréma, et ne sert qu'à annoncer que la voyelle qui la suit ne s'unit pas en diphtongue à la voyelle qui la précède, comme *trahir*, *envahir*, etc.

Les dérivés du mot HÉROS sont tous sans aspiration ; ce sont, *héroïne*, *héroïsme*, *héroïde*, *héroïque*, *héroïquement.*

On aspire *Henri* dans le discours soutenu, mais on ne l'aspire jamais dans la conversation. — Autrefois on prononçoit *hésiter* avec aspiration ; selon l'usage actuel, il n'y a plus d'aspiration. — On doit toujours aspirer l'*h* dans *Hollande*, *Hongrie ;* excepté dans ces phrases qui ont passé du langage du peuple, dans le langage commun : *toile d'Hollande*, *fromage d'Hollande*, *du point d'Hongrie*, *eau de la reine d'Hongrie ;* encore est-il mieux d'y conserver l'aspiration. — Quelques Grammai-

riens ne veulent pas qu'il y ait d'aspiration dans *huit*, mais c'est sans fondement, puisqu'on écrit et qu'on prononce sans élision ni liaison le *huit* : *les huit volumes*, *le* ou *la huitième*, *la huitaine*. — Les mots *onze* et *onzième* ont cela de particulier que quoiqu'ils commencent par une voyelle, cependant il arrive quelquefois, et surtout quand il est question de dates, que l'on prononce et que l'on écrit sans élision l'article ou la préposition qui les précède : *de* ONZE *enfans qu'ils étoient, il en est mort dix ; de vingt, il n'en est resté que* ONZE ; *la* ONZIÈME *année.* — *Oui*, pris substantivement, se prononce comme s'il y avait une aspiration, et quoique l'on dise, selon plusieurs, *je crois* QU'OUI, cependant on dit *le oui* et *le non* ; *un oui* ; *tous vos* OUI *ne me persuadent pas.* — On prononce avec aspiration le mot *une* dans cette phrase : *sur les* UNE *heure.*

D'Olivet, pros. franç., p. 53 et suiv. — Th. Corneille, sur la 82e. et 87e. rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses observations, pag. 86 et 91 ; son Dictionnaire, aux mots *Hollande*, *Hongrie*, *huit*, *onze*, *onzième*, *oui* et *un*. — Restaut, p. 32 et 492. — De Wailly, p. 426 et 475. — Levizac, pag. 117, t. 1.

J j. — Son propre JE : *jamais*, *jésuite*, *joli*, *jeune*, *joue*, *jeter*.

J *initial*, ou *au commencement du mot*, conserve toujours le son qui lui est propre.

Cette lettre ne se double point, et ne se trouve jamais, ni devant une consonne, ni à la fin d'un mot, ni devant la voyelle *i*, excepté par

élision, comme dans *j'ignore*, *j'irai*; elle remplace alors le pronom *je*.

J a toujours le son que l'on donne au *g* avant *e*, *i*: je *jugerai*, le *joug*, la *jalousie*.

C'est toujours le *j*, et non le *g*, que l'on emploie dans presque tous les mots où l'on entend le son de *ja*, *jo*, *ju*; *jalousie*, *jarretière*, *joli*, *joindre*, *jujubier*, *ajouter*, etc.

Exception. C'est le *g* et non le *j*, que l'on emploie dans *geole*, *geolier*, et dans les verbes en *ger* et leurs dérivés : il *mangea*, nous *mangeons*, il *gagea*, nous *gageons*, *la gageure*, etc., qu'on prononce le *jolier*, il *manja*, nous *manjons*, la *gajure*.

On a conservé l'*e* dans ces mots, afin qu'on ne donnât pas au *g*, le son dur qu'il a dans *garder*, *gober*, *guttural*.

Ne confondez pas *j* consonne avec *i* voyelle.

Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — De Wailly, pag. 428. — Levizac, p. 80, t. 1. — Caminade, p. 731.

K k. — Son *propre* QUE, très-dure : *Kyrielle*.

Cette lettre, inutile en latin, ne sert pas davantage en françois; elle ne s'est conservée que pour le mot *kyrielle*, formé abusivement de *kyrie eleison*; on en fait encore usage pour quantité de mots bretons, et pour les mots qui nous viennent des langues du nord ou de l'orient, tels que *kirschwasser*, *kilomètre*, *kilogramme*, *kiosque*, *kiste*, *kouan*, *kermès*, *Stockholm*, etc.

Encyclop. in-folio, lettre K. — Régnier Desmarais,

au mot *prononciation.* — Levizac, pag. 81, tom. 1. — De Wailly, p. 431. — Dict. de l'Acad.

L l. — Son *propre* LE : *livre*, *loge*, *lune*, *Louis*, *laurier*, *leçon*.

La lettre L *initiale* conserve toujours le son qui lui est propre, dans *lapin*, *larron*; *au milieu d'un mot*, elle le conserve également, lorsqu'elle est entre deux voyelles, comme dans *filer*, *voler*, *modèle*, *fidèle*, *grêle*, *appeler*.

L, sonne dans le corps du mot *quelquefois*; dans la conversation, on ne la fait pas sonner dans les mots *quelque*, *quelqu'un*; cependant *l'Académie* est d'avis de prononcer *kél-keun*, et non pas *quéqeun*.

Quant à l'L du mot *ils*, voici ce que dit *l'Académie*, dans ses décisions, *pag.* 88 :

« *En prose*, il y a trois prononciations à l'égard » du mot *ils*. L'une, qui suit l'écriture, ILS *ont* » *dit*, en prononçant l'*l* et l'*s*; l'autre, où l'on sup- » prime l'*s* et on prononce IL *ont dit*, et la » troisième, où l'on ne ne met pas l'*l*, et l'on » prononce IS *ont dit*.

» Dans *le style soutenu* et *dans les vers*, il faut » faire sentir l'*l* et l'*s*, ILS *ont dit*; dans *le discours* » *familier*, dans lequel on penche toujours à » retrancher, il faut prononcer l'*l*, et ne pas » prononcer l'*s*, IL *ont dit*, et cela est plus régulier; » mais IS *ont dit*, est plus ordinaire, et n'est pas à » blâmer. »

La lettre L *finale* se prononce ordinairement,

comme dans *profil*, *subtil*, *œil*, *puéril*, *moral*, *mil*, *gentil*, dans la signification d'idolâtre, etc. : on ne doit excepter que *baril*, *chartil*, *coutil*, *fenil*, *fournil*, *fusil*, *outil*, *gril*, *nombril*, *persil* et *gentil*, dans la signification de *joli* ; toutefois si cet adjectif est suivi d'une voyelle, la lettre *l* prend le son mouillé, *gentil enfant*, *gentilhomme* ; au pluriel, elle est muette dans *gentils-hommes*, et dans le mot *fils*, dans la signification d'*enfant*.

L *finale* se change en *u* voyelle, dans les mots *col*, *fol*, *mol* ; mais quoiqu'on ait accoutumé de les prononcer et de les écrire *cou*, *fou*, *mou*, il est néanmoins de l'usage, qu'en certaines phrases ils conservent, tant dans la prononciation que dans l'écriture, l'*l* de leur première orthographe : ainsi on dit et on écrit *le* COL *de la vessie*, *un* FOL *appel*, *un homme* MOL *et efféminé* ; s'il y a quelques autres phrases où l'*l* de ces mots se prononce, c'est du même usage qu'il faut les apprendre.

Nous parlerons, plus bas, de la prononciation des deux *ll*.

Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Encyclop. in-folio, lettre L. — De Wailly, p. 431. — Levizac, p. 81, t. 1. — M. Sicard, p. 450, tom. 2. — Caminade, pag. 733. — Et le Dict. de l'Acad., aux mots *cil*, *gentil*, *gentilhomme*, *péril*, etc.

M m. Son propre ME : *machine*, *médisant*, *midi*, *morale*, *muse*.

La lettre M *initiale* conserve toujours le son qui lui est propre ; *mais au milieu d'un mot* et à la fin d'une

syllabe *m* prend le son nasal, quand elle est suivie des trois lettres *m*, *b*, *p*, comme dans *emmener*, *combler*, *comparer*, *emmailloter*, *emmagasiner*, que l'on prononce de même que s'il y avoit *enmener*, *conbler*, *conparer*, *enmailloter*, *enmagasiner*.

On prononce aussi l'articulation *m* dans les mots où elle est suivie de *n*, comme *indemniser*, *amnistie*, *hymne*, *Agamemnon*, *Mnémosine*, etc.

M *finale* prend le son nasal, comme dans *faim*, *parfum*, *thym*, etc.; il en faut excepter l'interjection *hem*; quelques mots latins, tels que *item*, *septemvir*, etc., et la plupart des mots étrangers; comme *Sem*, *Cham*, *Jérusalem*, *Surinam*, *Priam*, etc., où l'*m* finale conserve sa véritable prononciation; cependant *m* ne rend qu'un son nasal dans *Adam*, *Absalom*.

Lorsque *m* est *redoublée*, on n'en prononce ordinairement qu'une, *commode*, *commis*, *commissaire*, etc. On excepte les noms propres *Ammon*, *Emmanuel*, etc., et les mots où la double lettre *m* est précédée de la voyelle *i*, comme dans *immanquable*, *immense*, *immortel*, *immobile*, *immensité*, etc., que l'on prononce *im-manquable*, *im-mense*, etc.

Encyclop. in-folio, lettre M. — Regnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Levizac, p. 82, t. 1. — De Wailly, p. 413 et 433. — M. Sicard, pag. 451, t. 2. Et Caminade, p. 740.

N n. — Son propre **ne** : *nager*, *novice*, *neutre*, *nourrice*.

Cette lettre, lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, conserve toujours le son qui lui est propre *au commencement* et *au milieu des mots*, comme dans *cabane*, *anodin*, *ânerie*, etc. ; on en excepte cependant les mots *enivrer*, *enorgueillir*, qui prennent le son nasal. Suivie d'une consonne, la lettre *n* perd le son qui lui est propre, pour prendre le son nasal, comme dans *ancre*, *ingrédient*, *engraver*.

N *finale* sonne dans *abdomen*, *amen*, *hymen*, le *Tarn*, et dans *examen* (selon plusieurs) ; mais elle reste toujours muette dans les autres substantifs, quoique suivis d'un mot qui commence par une voyelle ou par une *h* muette, et dans les adjectifs, suivis d'une conjonction, excepté dans les cas dont nous avons parlé aux voyelles nasales, pag. 7 ; ainsi, **plan** *incliné*, **maison** *habitable*, *y trouve-t-***on** *à redire*, *ce projet est* **bon et** *bien conçu*, se prononcent sans faire entendre l'*n* finale des mots *plan*, *maison*, *on*, *bon*.

Quand *n* est *redoublée*, elle ne donne jamais à la voyelle précédente le son nasal, si ce n'est dans *ennobli*, et dans *ennui* et ses dérivés ; ainsi, deux *nn* ne servent qu'à rendre la syllabe précédente brève,

anneau, *année*, *ennemi*, se prononcent *aneau*, *anée*, *enemi;* on excepte *annales*, *annexes*, *annuel*, *annotation*, *annullaire*, *inné*, *innové*, *innombrable*, dans lesquels les deux *nn* se prononcent.

Le Dict. de l'Acad., au mot *examen*. — Dumarsais, Encyclop. in-folio, lettre N. — Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Levizac, p. 84, t. 1. — De Wailly, p. 434. — M. Sicard, p. 452. — Caminade, p. 733.

P. P. — Son propre PE : *pape*, *péril*, *pigeon*, *pommade*, *poupée*, *peuple*.

Le P *initial* se prononce toujours, soit devant les voyelles, soit devant les consonnes, comme dans *page*, *pseaume*, *psalmiste*.

Dans le corps d'un mot, il conserve également le son qui lui est propre, excepté quand il est suivi d'une *h*, ainsi que nous allons le voir : il sonne dans *ineptie*, *inepte*, *adoption*, *captieux*, *baptismal*, *septembre*, *reptile*, *aptitude*, *septuagésime*, *contempteur*, *excepté*, *symptôme*, *exemption*.

Mais il ne sonne pas dans *baptême*, *baptistaire*, *baptiser*, *Baptiste*, non plus que dans *exempt*, *exempter*, *compte* et dérivés, *prompt*, *prompte* et dérivés, et en général, dans presque tous les mots où il se trouve entre deux consonnes.

Le P *final* ne se prononce pas dans *camp*, *champ*. *sirop*, *loup*, *drap*, *sept* et dérivés ; mais il se prononce dans *Alep*, *Gap*, *jalap*, *cap*.

P *final* se prononce dans *beaucoup* et *trop*, suivis d'une voyelle ; *il a* BEAUCOUP *étudié*, *il est*

TROP *entêté* : on le prononce aussi, dans *le discours soutenu*, dans le mot *coup*, suivi d'une voyelle, COUP *inattendu*, COUP *extraordinaire*.

De deux PP de suite, on n'en prononce qu'un, et la syllabe précédente est brève, comme dans *appaiser*, *opposer*, etc.

Régnier Desmarais, p. 45. — De Wailly, p. 435, et son dictionnaire. — Levizac, p. 85, t. 1. — M. Sicard, p. 455. — Caminade, p. 771.

PH ph. — Son propre, FE, philosophe.

PH conserve le son qui lui est propre en toute occurrence et dans tous les mots, à l'exception du mot PHTISIE, que l'on prononce *ptisie*

Le PH français est le φ que les Grecs prononçoient avec aspiration, et que les Latins ont conservé dans leur langue, et qu'ils prononçoient à la grecque, et écrivoient avec le signe de l'aspiration : *philosophus* de φιλόσοφος, *Philippus de* φλιππος.

Pour nous, qui prononçons sans aspiration le φ qui se trouve dans les mots latins ou dans les mots françois, on ne devine pas pourquoi nous écrivons avec *ph*, *phare*, *philtre*, *phosphore*, *philosophe*, *phrase*, *physionomie*, *phalange*, *philantrope*, *phénix*, *phoque*, *pharmacie*, etc. ; lorsque nous écrivons avec *f*, *feu*, quoiqu'il vienne de φεος ; *front* de φροντὶς ; *fanal* de φανὸς ; *flegme* de φλὲγμα ; *frénésie* de φρένησις, etc.

Toujours est-il certain qu'en adoptant l'*f* pour

tous les mots scientifiques, d'origine grecque ou autres, on éviteroit toute incertitude.

Encyclopédie in-fol., lettre F, édit. de Morin. — Régnier Desmarais, p. 45. — De Wailly, p. 435, et son Dict. — Levizac, p. 85, tom. 1. — Girard, vrais Princ. de la lang. fr., p. 392, tom. 2. — Caminade, p. 771.

Q q. — Son propre QUE : *quotidien*, *quinze*, *quolibet*.

Le génie français a refusé à cette lettre le pouvoir de représenter l'articulation, sans le secours de l'*u*; c'est-à-dire, qu'elle l'a toujours à sa suite, si ce n'est dans quelques mots où il est final, tels que *coq*, *cinq*.

Q *initial*, ou *dans le corps du mot*, conserve toujours le son qui lui est propre, mais avec cette différence que dans *qua*, *quo*, *que*, il a un son très-dur, comme *qualité*, *quolibet*, *quenouille*; et que dans *qué*, *qui*, *que*, il l'a moins dur, *acquérir*, *quitter*, *piqûre*.

Final, il sonne dans *coq* et *cinq* avec le son dur, excepté dans le cas où le premier est suivi immédiatement, et sans aucun repos, d'un mot qui commence par une consonne, comme dans COQ-*d'inde*, qu'on prononce *co-d'inde*; CINQ *garçons*, CINQ *filles*, qu'on prononce CEIN *garçons*, CEIN *filles*; mais il sonne dans COQ *de bruyère*, COQ-*à-l'âne*, et dans tous les autres cas; CINQ *hommes*, ils étoient CINQ, CINQ *et demi*.

Q n'est jamais *redoublé*.

Il y a quelques mots où l'*u* et la voyelle suivante font une diphtongue propre; alors l'*u* a trois sons particuliers.

Qu a le son de *cou* dans *aquatique*, *équateur*, *équation*, *in-quarto*, *quadragénaire*, *quadragésime*, *quadrature* (terme de géométrie et d'astronomie), *quadruple*, *quadrupède*, *quadrige*, *quaker*, *quaterne*, que l'on prononce *acouatique*, *écouation*, *couadrige*, *couaterne*, etc.

Qu a le son qui lui est propre dans *équestre*, *à quia*, *liquéfaction*, *quintuple*, *quinquennium*, *quirinal*, *ubiquiste*, *questure*, *quitus*; et dans *quinquagésime*, qui se prononce *quincouagésime*.

Enfin, *qu* a le son du *k* dans *quiétisme*, *quidam*, *qui vive*, *quinconce*, *quasimodo*, *quinquina*, *quatrain*, *quadrature* (terme d'horlogerie), *quadrille*, *quotien*, *quignon*, *quartaut*.

Encyclopédie in.-fol., lettre U. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., pag. 395, tom. 2. — Caminade, p. 793. — Dict. de l'Acad., aux mots *quadrature*, *quadruple*, *quadrupède*, *quadrige*, *quaterne*, *quatrain*, *quadrille*. — De Wailly, p. 436. — Levizac, p. 86, t. 1. — Urb. Domergue, p. 129. — M. Sicard, p. 456. tom. 2.

R r. — Son *propre* RE : *ragoût*, *règle*, *rivage*, *Rome*, *rude*, *rouge*.

La lettre R *initiale*, ou *au milieu d'un mot*, se prononce toujours sans variation de son dans le discours soutenu, comme dans *notre*, *votre*; mais dans la conversation, elle est très-adoucie, comme dans les mots précédens, et dans *mercredi*, que l'on prononçoit autrefois *mécredi*.

Finale, elle sonne, 1°. dans les monosyllabes *fer*, *mer*, *cher*, *mur*, *or*, *sieur*, etc. ;

2°. Dans la terminaison ER, immédiatement précédée de *f*, *m*, ou *v*, comme *enfer*, *mer*, *hiver*;

3°. Dans *magister*, *cancer*, *cuiller*, *belvéder*, *frater*, et dans les noms propres *Jupiter*, *Esther*, *Munster*, le *Niger*;

4°. Dans les mots en IR, *plaisir*, *loisir*, *repentir*,

Mais R ne sonne pas à la fin des noms polysyllabes en IER, que l'on prononce *ié*, comme *officier*, *sommelier*, *teinturier*, etc.; c'est la même chose des adjectifs polysyllabes en *ier*, comme *entier*, *altier*, *particulier*, *singulier*, etc.

R est encore une lettre muette à la fin des noms polysyllabes en ER, comme *danger*, *berger*, etc. Il faut en excepter les mots que nous avons indiqués plus haut.

Enfin, la lettre R est également muette *dans la conversation*, à la fin des infinitifs en *er*, même quand ils sont suivis d'une voyelle, et l'on dit, *aimer à boire*, *folâtrer et rire*, comme s'il y avait *aimé à boire*, *folâtré et rire.*

Remarque. — On ne doit pas craindre ces *hiatus*, la prose les souffre, pourvu qu'ils ne soient ni trop rudes ni trop fréquens; ils contribuent même à donner au discours un certain air naturel.

Mais *dans la lecture* et *dans le discours soutenu*, et surtout dans les vers, l'R *finale* suivie d'une voyelle ou d'une *h* muette, se fait sentir, et l'on donne à l'*e* qui précède l'*r*, le son de l'*è* ouvert: *aimer à jouer* doit s'y prononcer, *aimè-ra-jouer.*

Lorsque la lettre R est *redoublée*, on n'en pro-

nonce ordinairement qu'une, comme dans *perruque*, *marron*, *barre*, *carrossé*: seulement ces deux *rr* rendent la voyelle précédente plus longue ; et si c'est la voyelle *e*, on la prononce plus ouverte, comme dans *guerre*, *tonnerre*. Il y a peu d'exceptions.

Première exception : les deux *rr* se prononcent dans *errata*, *errer*, *erroné*, *abhorrer*, *arrhes*. — *Seconde exception* : dans la plupart des mots qui commencent par *ir*, comme *irrégulier*, *irrévocable*, *irréfragable*, *irruption*, etc. — *Troisième exception* : dans les futurs et dans les conditionnels des verbes *mourir*, *courir*, *acquérir* : je *mourrai*, je *mourrois* ; je *courrai*, je *courrois* ; j'*acquerrai*, j'*acquerrois*.

Rh n'a point d'autre articulation que celle de l'*r* simple : *rhéteur*, *rhume*, *rhytme*, etc., se prononcent comme s'il y avait *réteur*, *rume*, *rytme*, etc.

Vaugelas, 413[e]. rem. — L'Acad., en ses Observations, pag. 431. — Encyclop. in-fol., lettre R. — D'Olivet, prosodie franç., p. 55. — Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Girard, tom. 2, p. 397. — Levizac, p. 89, tom. 1. — De Wailly, p. 437. — M. Sicard, 456, tom. 2.

S s. — Son *propre* se : *sage*, *séjour*, *sucre*, *semaine*, *Solon*.

Son *accidentel* ze : *user*, *résumé*, *phrase*, *risible*.

Initiale, cette lettre conserve le son qui lui est propre, comme dans *scorpion*, *statue*, *scandale*, *scorsonère*, *scubac*, *spacieux*, *squelette*, *stomacal*, *store*,

store; mais on doit passer si rapidement sur l'E muet du son propre SE, qu'il ne rende qu'un son très-sourd. Ce seroit une faute grave que de dire *escorpion*, *estatue*, *escandale*, etc., etc.

Si après le *c* qui suit l'*s*, il se trouve un *e*, ou un *i*, ou une *h*, comme dans *scélérat*, *scel*, *scène*, *scie*, *science*, *schisme*, *scheling*, la lettre *s* est alors muette, et ces mots se prononcent comme s'il y avoit *célérat*, *cène*, *cel*, etc.

Dans le corps du mot, S conserve le son qui lui est propre, quand elle est précédée ou suivie d'une autre consonne, comme dans *absolu*, *converser*, *conseil*, *bastonnade*, *espace*, *disque*, *lorsque*, *puisque;* et quand elle est redoublée, comme dans *passer*, *essai*, *missel*, *bossu*, *mousse*.

Mais lorsque, *dans le corps du mot*, *s* est seule entre deux voyelles, elle prend le son du Z, comme dans *rase*, *hésiter*, *misanthrope*, *exclusion*, etc.

CES DEUX RÈGLES SONT GÉNÉRALES, mais *elles souffrent exception*, 1°. dans les mots *transiger*, *transaction*, *transition*, *transit*, *transitif*, où la lettre S prend le son du *z*, quoique précédée d'une consonne ; et cette exception est fondée sur ce que ces mots étant composés de la préposition latine TRANS, la lettre S y est considérée comme *finale*, et se prononce en conséquence, conformément à la seconde règle ; toutefois l'*exception* n'a pas lieu pour les mots *transir*, *transissement*, *Transylvanie*.

2°. Dans les mots *Alsace*, *balsamine*, *balsamique*, *balsamite;*

3°. Avant *b* et *d*, *presbytère*, *Asdrubal*;

4°. Dans les mots *parasol*, *présupposer*, *monosyllabe*, *préséance*, *resaluer*, *dysenterie*, *désuétude*, *vraisemblance*, où la consonne s prend le son simple, quoiqu'elle soit entre deux voyelles ; et cette seconde exception est fondée sur ce que ces mots sont composés de particules ou prépositions privatives ou ampliatives (tellement, qu'il seroit plus raisonnable, pour marquer leurs racines, de les couper par un tiret), et d'écrire *para-sol*, *pré-supposer*, *monosyllabe*, etc., parce qu'alors on verroit tout de suite que l'*s* doit se prononcer comme l'*s* initiale.

Finale, la lettre s est muette dans les mots *fleur de lys*, *Jésus-Christ*, *trépas*, *tamis*, *avis*, *os*, *sens commun*, *dès que*, etc.

Mais elle se fait entendre dans les mots *vis*, *as*, *iris*, *aloès*, *agnus*, *fœtus*, *lapis*, *lys*, *sinus*, *calus*. Elle se fait aussi entendre dans les noms purement étrangers, tels que *rebus*, *oremus*, *chorus*, *bibus*, *gratis*, *Jésus*, *Délos*, *Vénus*, *Bacchus*, *Pallas*, etc.; on ne la prononce cependant pas dans *Thomas*, *Judas*.

Généralement parlant, l's *finale* des verbes ne se prononce point dans *la conversation*, même devant une voyelle, ou devant une *h* muette ; ainsi, dans *vous aimez à rire*, *vous vous conduisez honnêtement*, on dira *vous* AIMÉ *à jouer*, *vous vous* CONDUISÉ *honnêtement*.

Quant aux mots qui prennent l's à leur pluriel, il y a cette différence à faire, que si le *nom adjectif*

est mis devant son substantif, et que ce substantif commence par une voyelle ou une *h* muette, alors l'*s* de l'adjectif se prononce toujours; ainsi on dit les *grandes actions*, les *bonnes œuvres*, les *grands hommes*, en prononçant l'*s* de *grandes*, de *bonnes*, de *grands*.

Mais, au contraire, si le *substantif* est mis devant l'*adjectif*, la prononciation de l'*s* du substantif devient en quelque sorte arbitraire, suivant qu'il s'agit d'une conversation plus ou moins libre ou familière.

Th. Corneille, sur la 120e. et la 197e. rem. de Vaugelas. — D'Olivet, Traité de prosodie, p. 55. — Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — De La Touche, p. 28, t. 1. — De Wailly, p. 438. — Levizac, p. 91, t. 1. — M. Sicard, t. 2, p. 458. — Et le Dict. de l'Académie. — Le Père Buffier, n°. 892 et suiv.

T. t. Son *propre* TE : *table*, *ténèbres*, *topique*.
Son *accidentel* CE : *abbatial*, *patient*, *captieux*.

Cette lettre conserve toujours le son qui lui est propre *au commencement des mots*, quoiqu'elle soit suivie de deux voyelles, *tiare*, *tiédeur*, *le tiers*, *le tien*.

Au milieu d'un mot, le T varie son articulation; elle y prend celle accidentelle dans beaucoup d'occasions; et y garde aussi souvent celle qui lui est propre. Il est bien difficile d'en faire la distinction autrement que par mémoire et par éducation; cependant voici quelques règles :

Quand T est suivi de la voyelle *i*, et précédé de

s ou de *x*, il conserve le son qui lui est propre, comme dans *question*, *mixtion*, *Mathias*, *Ponthieu*, *hostie*, etc. Il le conserve aussi dans les terminaisons en *tié*, et en *tier*; comme *pitié*, *chantier*, *amitié*, *entier*.

Ti a le son accidentel dans les mots suivans : *inertie*, *impéritie*, *prophétie*, *partial*, *dévotion*, etc., que l'on prononce *inercie*, *impéricie*, etc., et dans les noms propres, noms de pays, d'arts et de sciences, *Dalmatie*, *démocratie*, *nécromancie*.

Final, le T ne sonne pas dans une infinité de mots, tels que *contrat*, *paquet*, *caquet*, *mousquet*, *acabit*, *trot*, *cachet*, *alphabet*, *et* conjonction, etc.

Il ne sonne pas dans *Jésus-Christ*, *respect*, ni dans la série de *quatre-vingts* à *cent*, ni dans *sot*, *mot*, *vingt* à la fin d'une phrase, ni dans *sept*, *huit*, *vingt*, suivis d'un substantif qui commence par une consonne, comme *nous étions vingt*, *huit villes*, *sept bourgs*, *vingt soldats*.

Enfin, la combinaison ENT, qui caractérise la troisième personne plurielle dans les verbes, comme *ils craignent*, *ils veulent*, *ils obtiennent*, se prononcent avec le son muet, de même que s'il n'y avoit ni *n*, ni *t* à la fin.

Mais le T final sonne dans *Belzébuth*, *Achmet*, *acccessit*, *déficit*, *tacet*, *transeat*, *chut*; il sonne aussi dans *abject*, *brut*, *contact*, *correct*, *dot*, *direct*, *suspect*, *exact*, *circonspect*, *vent d'est*, *luth*, *lest*, *échec et mat*, *rapt*, *strict*, *toast*, *zenith*, *zist et zest*.

On le fait encore sonner dans *Christ*, dans toute la série *de vingt à trente*, dans *sept, huit*, pris substantivement, comme le *sept*, le *huit de carreau*.

Enfin, le T final sonne quand il est suivi d'une voyelle ou de l'*h* non aspirée, à laquelle il doit s'unir : *un* SAVANT *homme*, *je suis* TOUT *à vous*, *s'il* VIENT *à partir*, se prononcent *un savan-t'homme*, *je suis tou-t'à vous*, etc.

Cependant il y a des substantifs même suivis de leurs adjectifs, commençant par une voyelle, où il seroit mal de le prononcer, comme un *goût horrible*, un *respect extrême*, un *instinct heureux*, un *tort incroyable*.

De même que si le mot a une *r* devant le *t* final, comme, il *part aujourd'hui*, il *court à bride abattue*, il *s'endort à l'ombre*, alors l'usage le plus commun est de ne point prononcer le *t*.

Lorsque le T est *redoublé*, on n'en prononce qu'un, excepté dans *atticisme*, *attique*, *battologie*, *guttural*, *pittoresque*.

De Wailly, p. 442, et son dict. — Levizac, p. 94. — M. Sicard, p. 460, t. 2. — Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Caminade, p. 821. — De La Touche, p. 33, t. 1.

V. v. Son *propre* VE : *Valeur*, *vélin*, *ville*, *volonté*, *vulgaire*.

Le son de cette consonne, qu'il ne faut pas confondre avec *u* voyelle, ne varie jamais ; on ne connoît en françois que quatre mots, ou plutôt il n'y a que quatre mots francisés, où cette lettre soit *redou-*

blée ; wigh, *wolfran*, qui se prononcent comme s'ils étoient écrits avec un simple v ; et *wist*, *wiski*, que l'on prononce, *ouist*, *ouiski*.

Les noms propres *Newton*, *Warwik*, *Wasingthon*, *Windsor*, se prononcent en françois, *Neuton*, *Varvik*, *Vasington*, *Vindsor*, et les noms *Westphalie*, *Wallon*, *Wellone*, *Wurtemberg*, etc., se prononcent, *Vestphalie*, *Vallon*, *Vallone*, *Vurtemberg*.

L'usage seul peut apprendre la prononciation françoise de ces mots anglois et de ces mots allemands ; car la manière dont les Anglois et les Allemands les prononcent n'est d'aucune règle pour nous.

X. x. Cette lettre n'a pas de son *propre ;* mais elle a différentes valeurs.

Cs. : *Xantippe*, *Xercès*, *extrême*.
Gz. : *Exercice*, *Xavier*.
Ss. : *Auxerre*, *Bruxelles*.
C. : *Excepter*, *excellent*.
Z. : *Deuxième*, *sixième*.

X, ne se trouve *au commencement* que d'un très-petit nombre de noms propres empruntés des langues étrangères, et il faut l'y prononcer avec le son *cs ;* on en excepte quelques-uns devenus plus communs et adoucis par l'usage ; comme XAVIER, que l'on prononce *Gzavier ;* XÉNOPHON, que l'on prononce *Gzénophon ;* XIMENÈS, qui se prononce *Gziménèz* ou *Chiménèz*.

Si la lettre x est *au milieu du mot*, elle y a différentes valeurs, selon ses diverses positions.

1°. Elle tient lieu de *cs* entre deux voyelles, lorsque la première n'est pas un *E* initial, comme *axe*, *maxime*, *Alexandre*, *Mexique*, *luxe*, *sexe*.

Il faut excepter *soixante*, *Bruxelles*, *Auxonne*, *Auxerre*, *Luxeuil*, que l'on prononce *soissante*, *Brusselles*, *Aussone*, *Ausserre*, *Lusseuil*; et encore les mots *sixain*, *sixième*, *dixain*, *dixaine*, *dixainier*, *deuxième*, qui se prononcent *sisain*, *sisième*, etc., comme s'ils étoient écrits avec *s*.

2°. Elle tient encore lieu de *cs*, lorsqu'elle a après elle un son guttural, et qu'elle est suivie d'une des trois voyelles *a*, *o*, *u*, ou d'une consonne, excepté *h*; comme *excavation*, *excuse*, *excommunié*, *excrément*.

3°. Elle tient lieu de *gz*, lorsqu'étant entre deux voyelles, la première est un *E* initial; et dans ce cas, la lettre *h* qui précéderoit l'une de ces deux voyelles est réputée nulle, comme dans *exhérédation*, *exhiber*, *exhorter*, *exhumer*, *examen*, *exil*.

4°. Elle tient lieu du *c* guttural, quand elle est suivie d'un *c* sifflant, à cause de la voyelle suivante *e*, ou *i*, comme *excès*, *exciter*, *exception*, *excéder*, qui se prononcent *eccès*, *ecciter*, *ecception*, *eccéder*.

Lorsque la lettre x *est à la fin des mots*, elle y a, selon l'occurrence, différentes valeurs. 1°. Elle vaut autant que *cs* à la fin des noms propres : *Palafox*, *Pollux*, *Styx*; des noms appellatifs : *borax*,

index, *larynx*, *lynx*, *sphinx*, et des deux adjectifs *perplex*, *préfix*.

2°. Lorsque les deux adjectifs numéraux *six*, *dix*, ne sont pas suivis d'un nom de l'espèce nombrée, on y prononce x, comme un sifflement fort : *j'en ai* DIX, *prenez-en* SIX.

3°. *Deux, six*, *dix*, étant suivis de l'espèce nombrée, commençant par une voyelle ou par une *h* muette ; ou bien *dix* n'étant qu'une partie élémentaire d'un mot numéral composé, et se trouvant suivi d'une autre partie de même nature, on prononce x comme un sifflement foible, ou comme un *z* ; DEUX *hommes*, SIX *ans*, DIX *aunes*, DIX-*huit*, DIX-*neuf*.

4°. *A la fin* de tout autre mot, x ne se prononce pas, ou se prononce comme un *z*. Voici les occasions où l'on prononce x *à la fin des mots*, le mot suivant commençant par une voyelle ou par une *h* muette :

1°. Après *aux*, comme AUX *hommes*, AUX *amis*.

2°. A la fin d'un nom suivi de son adjectif, quand ce nom n'a pas un *x* au singulier ; CHEVAUX *alertes*, CHEVEUX *épars*, TRAVAUX *inutiles*, FEUX *ardens*.

3°. A la fin d'un adjectif, suivi d'un nom avec lequel il s'accorde ; HEUREUX *amant*, FAUX *accords*, AFFREUX *état*, SÉDITIEUX *insulaires*.

4°. Après *veux* et *peux*, comme *je* VEUX *y aller*, *tu* PEUX *écrire*, *je* PEUX *attendre*, *tu en* VEUX *un*.

Cette lettre n'est jamais *redoublée*.

Encyclop. in-fol., lettre X. — De la Touche, p. 35.

t. 1. — Le Père Chifflet, p. 246. — Dumarsais, p. 90, Caminade, p. 839. — De Wailly, p. 444. — Levizac, p. 97, t. 1. — M. Sicard, t. 2, p. 460. — Le Père Buffier, n°. 902 et suiv. — Et le Dict. de l'Acad., lettre X.

Y. y. Cette lettre, dit M. *de Launay* (auteur d'une Méthode pour apprendre à lire aux enfans), est amphibie; elle est voyelle quand elle a la prononciation de l'*i*, ce qui arrive lorsqu'elle est employée seule, ou lorsqu'elle est employée entre deux consonnes, comme dans *il y va*, *systême*, *syntaxe*; mais elle est consonne quand elle est employée avec les voyelles, comme dans les syllabes *ya*, *ye*, *payant*, *grasseyer*.

Sans discuter sur le nom, l'essentiel est de bien connoître la prononciation de cette lettre.

Y a le son de l'*i* simple, quand il fait seul le mot ou qu'il est à la tête de la syllabe, immédiatement avant une autre voyelle: *il y a*, *il y va*, *yeux*, *york*, *yacht*.

Il y a le même son entre deux consonnes, dans les mots qui viennent du grec, *acolyte*, *mystère*, *syntaxe*, *style*, *physique*, *syllabe*, *systême*, etc., etc.

Y, placé dans un mot, entre deux voyelles, a le son de deux *ii*; *essayer*, *pays*, *abbaye*, *frayeur*, *moyen*, etc.

Dumarsais, p. 88. — De Wailly, p. 445. — Urb. Domergue, p. 143. — Dict. de l'Acad., lettre Y, et au mot *yeux*. — Levizac, pag. 98, t. 1. — Restaut, pag. 498. — Encyclop. in-fol., lettre Y. — Douchet, Princ. gén. et rais. de l'orthogr., p. 9.

Nota. Aux remarques détachées, vol. 2, on trouvera des observations utiles sur cette lettre.

Z z. — Son propre ZE : *Zacharie*, *zéphire*, *zizanie*, *Zone*.

Cette consonne ne figure que pour une seule articulation qui est partout la même ; *au commencement*, *au milieu*, et *à la fin des mots*, elle conserve le son qui lui est propre.

La lettre *z*, *à la fin d'un mot*, ne se prononce devant une consonne, que dans les noms propres étrangers, comme dans *Alvarez*, *Suarez*, *Rhodez*, *Metz*, *Senez*, qui doivent se lire *Alvareze*, *Suareze*, etc.

Devant une voyelle, elle se prononce dans le *discours soutenu*, à la fin des secondes personnes plurielles des verbes, ainsi *vous aimez à jouer*, se prononcera *vous* AIMÉ-*z'ajouer*.

Mais dans *la conversation*, cette lettre finale est toujours muette, même devant une voyelle.

Cette lettre ne se *redouble* que dans un petit nombre de mots pris de l'italien, comme l'*Abbruzze*, *Mezzo*.

Levizac, p. 99. — Restaut, p. 500. — Caminade, p. 230. — De Wailly, pag. 445.

Remarque. — Outre les consonnes dont nous venons de parler, nous en avons trois autres qui devroient avoir un caractère particulier : les Grecs n'auroient pas manqué de leur en donner un, comme ils firent à l'*e* long, à l'*o* long, et aux lettres aspirées : voici ces trois sons : *ch*, *gn* et *ill*.

CH ch. — Son propre CHE : *chapeau*, *chérir*, *chou*, *chemin*.

Ces deux lettres forment une articulation particulière à notre langue ; tantôt cette articulation conserve le son qui lui est propre, et tantôt elle a le son du *k*.

Elle a le son qui lui est propre dans les mots *chiche*, *chaland*, *chainon*, *chenevis*, *chopine*, *acrostiche*.

Elle a le son du *k*, 1°. lorsqu'elle est suivie des lettres *l*, *n* ou *r* : *Christ* et ses dérivés, *chrême*, *Chrisostôme*, *Christophe*, *chronologie*, *Chloris*.

2°. Dans les mots tirés de l'hébreu ou du grec, lorsqu'elle est suivie de *a*, *o*, *u* ; *Achab*, *Chanaan*, *Chaldaïque*, *Catéchumène*, *Bacchus*, *Nabuchodonosor*.

3°. Dans beaucoup de mots tirés des langues étrangères, où elle a ce son avant *é*, *è*, *i* : *Michel-Ange*, *Machiavel*, *Jechonias*, *Achias*, *Achimeleck*, *Acheloüs*, *Civita-Vecchia*, *chiromancie*, *chirographie*, *archétipe*, *archiépiscopal*, *chœur*, *choriste*, *chorus*.

Mais, dans ce dernier cas, il y a tant d'exceptions, que nous ne pouvons que renvoyer à la pratique ; car on prononce, avec le son propre, *Zachée archevêque*, *archiprêtre*, *Achille*, *Chypre*, *Achéron*, *chétif*, *chérubin*, *chirurgien*, *archiduc*, *Joachim*.

Notà. La dernière syllabe de *Joachim* se prononce

d'un son nasal et obtus, comme la première du mot *injuste*.

De tous les mots qui commencent par *archi*, il n'y a que le seul *archiépiscopal*, où le *ch* se prononce comme un *k*.

Dict. de l'Acad., aux mots *archétipe*, *archiépiscopal*, *chirographaire*. — De Wailly, 419. — Levizac, p. 100. — M. Sicard, p. 447, t. 2. — Urb. Domergue, p. 126. — Caminade, p. 642.

GN. — Son propre GUE; *gnome*, *gnostique*, *magnus*, *Gnide*, *agnus-castus*.

Son mouillé GNÉ, *magnanime*, *Allemagne*, *pays de Cocagne*, *Cotignac*, *incognito*, etc.

Le son *mouillé* de GN n'a lieu qu'*au milieu des mots*, et l'on doit toujours l'y conserver, excepté dans les mots *agnat*, *Progné*, *diagnostic*, *stagnation*, *cognat*, *regnicole*, *inexpugnable*, où le *g* et l'*n* sont entendus séparément, c'est-à-dire, qu'ils y conservent leur son propre.

Il n'y a que dans les mots *signet*, d'un livre, et *Regnard*, auteur comique, où *gn* se prononce comme un simple *n*; on dit *sinet*, *Renard*.

Dict. de l'Acad., aux mots *incognito*, *agnet*, *inexpugnable*, *stagnation*, *regnicole*, *signet*. — De Wailly, p. 423. — Levizac, p. 101, t. 1. — Dumarsais, p. 84. — Urb. Domergue, p. 126.

Ill, *ill*. { *I* entendu séparément du son mouillé : *péril*, *fille*, *babille*.
I confondu avec le son mouillé : *fouille*, *ail*, *Sully*.

Le son *mouillé* de la lettre *l*, qui est très-commun dans notre langue, devroit avoir un caractère particulier; mais comme ce caractère particulier

nous manque, notre orthographe n'est pas uniforme dans la manière de désigner ce son.

Tantôt nous l'indiquons par la seule lettre *l*, 1°. quand elle est finale et précédée d'un *i*, soit prononcé, soit muet, comme dans *habil*, *cil*, *péril*, *bail*, *vermeil*, *écueil*.

2°. Par deux *ll* dans le mot *Sully*, et dans ceux où il y a, avant deux *ll*, un *i*, prononcé comme dans *fille*, *anguille*, *pillage*, *pointilleux*.

3°. Nous représentons la même articulation par *ill*, de manière que l'*i* est réputé muet, lorsque la voyelle prononcée avant l'articulation est autre que *i* et *u*, comme dans *paillasse*, *oreille*, *feuille*, etc.

4°. Enfin, nous employons l'*h* pour la même fin, comme *Milhaud*, ville de Rouergue.

Et, au surplus, on peut donner pour règle que, dans les mots terminés en *œil*, *eil*, *euil*, la lettre L *finale* est toujours mouillée.

C'est mal prononcer l'*l* mouillée que de prononcer *meilleur*, *tailleur*, *feuillet*, comme s'il y avait *melieur*, *talieur*, *feuliet*, ou comme s'il y avait *meïeur*, *taïeur*, *feuïet*.

Encyclop. in-fol., lettre L. — Levizac, pag. 101, t. 1. — De Wailly, p. 431. — Urb. Domergue, p. 129.

Tout ce qu'on vient de lire sur la prononciation des lettres, soit voyelles, soit consonnes, est tout ce qu'il faut savoir pour n'être pas trompé dans la prononciation par l'orthographe; mais ces règles ne suffisent pas pour bien lire, et surtout pour bien déclamer; il faut encore connoître LA PROSODIE,

qui s'entend de l'art ou de la manière de prononcer chaque syllabe régulièrement, c'est-à-dire, suivant ce qu'exige chaque syllabe d'un mot, et considéré dans ses propriétés, savoir : l'ACCENT, l'ASPIRATION et la QUANTITÉ.

La prosodie comprend non-seulement tout ce qui concerne le matériel des accens et de la quantité, mais encore celui des pieds et de leurs différens mélanges, celui des mesures que les différens repos de la voix doivent marquer, et, ce qui est bien plus précieux, l'usage qu'il faut en faire, selon l'occurrence, pour établir une juste harmonie entre les signes et les choses signifiées. Mais que l'on ne croie pas que nous allons nous étendre beaucoup sur cet art ; il faudroit, dit d'Olivet, pour en faire un traité complet, un grammairien, un poète, un musicien, et même un géomètre ; ce qu'on va lire sera donc très-succinct, et ne contiendra que des principes généraux.

CHAPITRE III.

DE LA PROSODIE.

ARTICLE PREMIER.

DE L'ACCENT PROSODIQUE.

L'ACCENT, dit le grammairien que nous venons de citer, a différentes acceptions dans notre langue:

considéré grammaticalement, et appelé *accent prosodique*, il exprime une émission de voix plus élevée ou plus abaissée; car il y a, dans toutes les langues, des inflexions de voix qui élèvent le ton, d'autres qui l'abaissent, d'autres, enfin, qui l'élèvent d'abord, et le rabaissent aussitôt sur la même syllabe.

Le ton élevé se nomme *accent aigu*, le ton baissé se nomme *accent grave*, le ton élevé et baissé se nomme *accent circonflexe;* mais nous ne sommes pas dans l'usage de marquer, par des signes ou accens, cet élèvement et cet abaissement de la voix: comme notre prononciation est, en général, peu chantante, nos ancêtres ont négligé ce soin, ou peut-être même l'ont-ils cru inutile.

C'est un principe général, qu'il ne peut y avoir dans un mot, quelque long qu'on le suppose, qu'un accent, et que cet accent unique ne peut, dans le cas où on en fait usage, être placé que sur la dernière syllabe, ou sur l'avant-dernière, ou sur l'antépénultième, selon que les dernières sont longues ou brèves, ou brèves plus ou moins.

Un autre principe, non moins généralement reconnu, est que, pour élever ou baisser successivement la voix sur une syllabe, il faut que cette syllabe ait une durée sensiblement divisible en deux parties ou temps, et que, par conséquent, elle soit longue.

D'où il suit qu'une longue a deux temps; une moins longue, un temps et demi; une brève, un

temps ; une moins brève, un demi-temps ; et une brève très-brève, un quart de temps.

Ire. Règle. — Tout monosyllabe bref, pris séparément, n'a point d'accent ; mais s'il est long, il a l'accent circonflexe.

La première partie de cette règle est évidente, parce que la voix ne s'élève jamais, qu'elle ne se rabaisse aussitôt : or, elle ne peut s'élever et s'abaisser sur une syllabe qui n'a que la durée d'un temps ; ainsi, *seul*, *nous*, *en*, *pris*, sont sans accent ; mais il y a élèvement et abaissement dans ceux qui sont longs, comme *tôt*, *paix*, *ô*, etc. Toutes les diphtongues monosyllabiques sont, en général, assujéties à cette règle, parce qu'elles ont sensiblement deux temps.

IIe. Règle. — Dans tout monosyllabe féminin, la syllabe masculine porte l'accent aigu.

Remarque. — On n'appelle pas monosyllabe féminin *je*, *me*, *te*, *se*, parce que, dans ces mots, l'*e*, quoique très-bref, est prononcé sensiblement ; mais on entend une syllabe masculine, suivie de l'*e* muet, comme *âge*, *gîte*, etc.

Cette règle est évidente, parce que la dernière syllabe n'ayant qu'un quart de temps, et peut-être moins, la syllabe précédente, quand même elle seroit brève, seroit néanmoins longue par comparaison, ce qui suffit pour produire l'élèvement de la voix.

IIIe. Règle. — Les polysyllabes masculins ont, après l'accent, ou une syllabe brève, ou deux

très-

très-brèves, c'est-à-dire, environ la valeur d'un temps.

Remarque. — Lorsque l'accent est suivi d'une syllabe longue, cette dernière est sensiblement moins longue; lorsqu'il porte sur une dernière syllabe très-longue, cette syllabe a sensiblement deux temps: *étóient, s'entr'aimóient*, ont deux sons, celui de l'*è* ouvert et celui d'un *e* muet très-sourd, qui ne sert qu'à allonger la syllabe; lorsqu'il porte sur une brève très-brève, cette brève est sensiblement moins brève que celle qui sert à la chute, etc.

IVe. Règle. — Les polysyllabes féminins ont, après l'accent, ou le reste d'une demi-longue, ou une brève avant l'*e* muet, c'est-à-dire, un peu moins que la valeur d'un temps.

Dans les mots de quatre, de cinq, de six syllabes, l'accent ne pouvant porter que sur l'une de leurs trois dernières syllabes; on doit laisser, après la syllabe qui a l'accent, à-peu-près la durée d'un temps: or, cette durée peut être partagée entre deux syllabes brèves, *confórmité*; quelquefois remplie par une syllabe moins brève, *probabilité;* ou par une muette avec une partie de la durée de la syllabe précédente, *insurmóntable.*

Remarques. — 1°. Comme l'accent n'a lieu que pour préparer la chute, l'accent change de place si l'on joint aux mots des monosyllabes en forme d'enclitique, parce qu'alors c'est sur l'enclitique que la voix baisse et se repose: *admirablément bien*, cette *attentión-là*, *vous n'y pensez* pas, etc.

2°. Lorsqu'il y a déjà plusieurs monosyllabes brefs de suite, et qu'ils forment un sens, quoique aucun d'eux, pris séparément, ne soit affecté de l'accent, on doit en placer un sur le pénultième, comme; *Dieu seul fait tout én nous; jé viens*, etc.

Telles sont les règles de l'accent prosodique ou grammatical. Mais l'accent oratoire, qui est la base de la déclamation, change quelque chose aux principes que l'on vient de lire; ces légères variations ne sont pas aisées à saisir, et ne sont pas d'ailleurs du ressort d'une Grammaire.

On ne doit pas confondre les accens prosodiques avec les accens imprimés, quoique ceux-ci aient les mêmes noms et les mêmes signes que les premiers; purs signes d'orthographe, ils se mettent sur une voyelle, soit pour en faire connoître la prononciation, soit pour distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même: nous parlerons de ces accens imprimés au chapitre de l'orthographe.

Levizac, t. 1, p. 108 et suiv. — D'Olivet, Traité de prosodie franç., p. 32, art. 2.

ARTICLE II.

De l'Aspiration.

Aspirer, c'est prononcer de la gorge, en sorte que la prononciation soit fortement marquée. Elle a lieu avant les voyelles en certains mots; mais elle ne se pratique pas en d'autres, quoiqu'avec la même voyelle et dans une syllabe pareille.

L'effet de l'*aspiration* est de communiquer à la voyelle aspirée les propriétés de la consonne. Ce que nous en avons dit à l'article *prononciation*, pag. 32 et suivantes, nous dispense d'en parler ici.

ARTICLE III.

De la Quantité.

La *quantité* exprime une émission de voix plus longue ou plus brève. On ne doit pas la confondre avec l'accent, car l'accent marque l'élévation ou l'abaissement de la voix, dans la prononciation d'une syllabe; au lieu que la *quantité* marque le plus ou le moins de temps qui s'emploie à la prononcer.

Puisqu'on mesure la durée des syllabes, il y en a donc, et de longues et de brèves, mais relativement les unes aux autres; en sorte que la longue est longue par rapport à la brève, et que la brève est brève par rapport à la longue: quand nous prononçons *matin*, partie du jour, la première syllabe est brève, comparée à celle de *mâtin*, espèce de chien.

Une brève se prononce dans le moins de temps possible: quand nous disons *à Strasbourg*, il est clair que la première syllabe, qui n'est composée que d'une seule voyelle, nous prendra moins de temps que l'une des deux suivantes, qui, outre la voyelle, renferme plusieurs consonnes; mais les deux dernières, quoiqu'elles prennent chacune plus de temps que la première *à*, n'en sont pas moins

essentiellement brèves : Pourquoi ? parce qu'elles se prononcent dans le moins de temps possible.

Il y a donc des brèves, moins brèves les unes que les autres ; et par la même raison, il y a des longues plus ou moins longues, sans cependant que la moins brève puisse jamais être comptée parmi les longues, ni la moins longue parmi les brèves.

La syllabe féminine, celle où entre l'*E* muet, est plus brève que la plus brève des masculines, et quoiqu'on appelle cet E, *muet,* il ne l'est point; car il se fait entendre, mais à sa manière, soit qu'il fasse la syllabe entière, comme il fait la dernière du mot *armée ;* soit qu'il accompagne une consonne, comme dans les deux premières du mot *revenir.*

Une chose à ne pas oublier, c'est qu'on mesure les syllabes, non pas relativement à la lenteur ou à la vîtesse accidentelle de la prononciation, mais relativement aux proportions immuables, qui les rendent ou longues ou brèves. La syllabe longue est exprimée par ce signe ¯ ; le brève l'est par cet autre ˘ ; et la douteuse l'est par la réunion de ces deux signes ˘̄.

Tâchons présentement de faire connoître nos *longues*, nos *brèves* et nos *douteuses ;* nous ne considérerons ici que la prononciation soutenue, sans toucher aux licences de la conversation.

1°. Toute syllabe, dont la dernière voyelle est suivie d'une consonne finale, qui n'est ni *s* ni *z*, est brève : *săc*, *nectăr*, *sĕl*, *fĭl*, *pŏt*, *tŭf*, etc.

2°. Toute syllabe masculine, qu'elle soit brève ou

non au singulier, est toujours longue au pluriel : des *sācs*, des *sēls*, des *pōts*, etc.

3°. Tout singulier masculin dont la finale est l'une des caractéristiques du pluriel, est long, le *tēmps*, le *nēz*, etc.

4°. Quand un mot finit par une *l* mouillée, la syllabe est brève : *éventăil*, *avrĭl*, *verměil*, *quenŏuille*, *fautěuil*.

5°. Quand les voyelles nasales sont suivies d'une consonne qui n'est pas la leur propre, c'est-à-dire, qui n'est ni *m* ni *n*, et qui commence par une autre syllabe, elles rendent longue la syllabe où elles se trouvent : *jāmbe*, *jāmbòn*, *crāinte*, *trēmbler*, *pēindre*, *jōindre*, *tōmber*, *hūmble*, etc.

6°. Quand les propres consonnes des voyelles nasales, c'est-à-dire, *m* ou *n*, se redoublent, cela rend brève la syllabe à laquelle appartient la première des consonnes redoublées, qui demeure alors muette et n'est plus nasale : *épigrămme*, *consŏnne*, *persŏnne*, qu'*il prěnne*, etc.

7°. Toute syllabe qui finit par *r*, et qui est suivie d'une syllabe commençant par toute autre consonne, est brève : *bărbe*, *bărque*, *běrceau*, *infirme*, *ŏrdre*, etc.

8°. Quelle que soit la voyelle qui précède deux *r*, quand les deux ensemble ne forment qu'un son indivisible, la syllabe est toujours longue : *ārrêt*, *bārre*, *bizārre*, *tonnērre*, etc.

9°. Entre deux voyelles, dont la dernière est muette, les lettres *s* et *z* allongent la syllabe pénul-

tième : *bāse, extāse, diocēse, bêtīse, franchīse; rōse, épōuse*, etc.

Mais si la syllabe qui commence par une de ces lettres est longue de sa nature, elle conserve sa quantité et souvent l'antépénultième devient brève : il *s'extăsie, pĕsée, épŏusée*, etc.

10°. Une *r* ou une *s* prononcée, qui suit une voyelle, et précède une autre consonne, rend la syllabe toujours brève : *jăspe, măsque, ăstre, burlĕsque, funĕste, bărbe, bĕrceau, infĭrme, ŏrdre*, etc.

11°. Tous les mots qui finissent par un *e* muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont leur pénultième longue : *pensēe, armēe, joīe, j'envoīe*, je *loūe*, il *joūe*, la *rūe*, la *nūe*, etc.

Mais si dans tous ces mêmes mots, l'*e* muet se change en *e* fermé, alors la pénultième, de longue qu'elle étoit, devient brève : *jŏyeux, lŏuer, nŭer*, etc.

12°. Quand une voyelle finit la syllabe, et qu'elle est suivie d'une autre voyelle qui n'est pas l'*e* muet, la syllabe est brève, *crĕé, fĕal, actĭon, hăir, dŏué, tŭer*, etc.

D'Olivet, Traité de prosodie franç., p. 65 et suiv.

L'observation des règles qu'on vient de lire sur la quantité, est si essentielle, que d'elle seule dépend souvent le sens que l'on doit donner aux mots, et pour finir sur cette propriété de la prosodie, nous allons donner la table des homonymes qui sont les plus usités.

TABLE D'HOMONYMES

Qui ont une signification différente, selon qu'ils sont prononcés longs *ou* brefs.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Acre, piquant.	*Ăcre* de terre.
Alēne, outil de cordonnier.	*Halĕine*, respiration.
Avānt, préposition.	*Avĕnt*, les quatre semaines avant Noël.
Bāiller, respirer.	*Băiller*, donner.
Bāt, selle pour les bêtes de somme.	*Băt* (il se), du verbe battre.
Bāteleur, faiseur de tours.	*Bătelier*, conducteur d'un bateau.
Bēte, animal irraisonnable.	*Bĕtte*, herbe potagère.
Beaūté, régularité et perfection des traits.	*Bŏtté*, qui porte des bottes.
Boīte, ustensile à couvercle.	*Boĭte* (il), du verbe boiter.
Bōnd, saut.	*Bŏn*, adjectif.
Chāir, substance molle.	*Chĕr*, adjectif.
Clāir, adjectif.	*Clĕrc*, celui qui travaille chez un notaire, un procureur.
Cōrps, substance étendue.	*Cŏr*, durillons aux pieds, — instrument.
Cōte, os plat et courbé d'un animal.	*Cŏte*, marque numérale.
Coūrs, lieu de promenade.	*Coŭr*, lieu entouré de murs.
Craīnt (il), du verbe craindre.	*Crĭn*, poil long et rude.
Cuīre, verbe.	*Cuĭr*, peau d'un animal.
Dégoūte (il), il ôte le goût.	*Dégoŭtte* (il), il tombe goutte à goutte.
Dōnt, pronom relatif.	*Dŏn*, présent.
Eteīnt, participe du verbe éteindre.	*Etaĭm*, laine cordée. / *Etaĭn*, métal.
Faīte, sommet. / *Fēte*, jour consacré à Dieu.	*Faĭte*, participe féminin du verbe faire.
Fāix, fardeau. / *Fāis* (tu), du verbe faire.	*Faĭt* (il), du verbe faire.
Forēt, terrain couvert de bois.	*Forĕt*, instrument à percer.
Fūmes (nous), du verbe faire.	*Fŭme* (je), du verbe fumer.
Goūte (il), du verbe goûter.	*Goŭtte*, petite partie d'un liquide.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Grâve, adjectif.	*Grăve* (il), du verbe graver.
Hâle, air chaud et sec qui flétrit le teint.	*Hălle*, lieu qui sert de marché.
Hôte, celui qui tient cabaret, etc.	*Hŏtte*, panier que l'on met sur le dos.
Jaïs, substance d'un noir luisant.	*Jĕt*, action de jeter.
Jeûne, abstinence.	*Jeŭne*, d'âge.
Lēgs, ce qui a été légué. *Laīs*, lacet.	*Laĭd*, adjectif. *Laĭt*, liqueur blanche. *Laĭ*, laïque, frère lai.
Laīsse (je), du verbe laisser.	*Laĭsse*, cordon qui sert à mener.
Maītre, substantif.	*Mĕttre*, verbe.
Mâtin, chien.	*Mătin*, première partie du jour.
Mōis, 12e. partie de l'année.	*Mŏi*, pronom personnel.
Mōns, élévation sur la terre.	*Mŏn*, pronom possessif.
Mūr, adjectif.	*Mŭr*, muraille.
Māsse, au jeu.	*Măsse*, amas.
Māle, qui est du sexe le plus fort.	*Mălle*, espèce de coffre.
Naît (il), du verbe naître. *N'ēst* (il), du verbe être.	*Nĕt*, adjectif.
Pâte, farine détrempée et pétrie.	*Pătte*, pied des animaux.
Pâume, jeu, — dedans de la main.	*Pŏmme*, fruit.
Pēcher, prendre du poisson.	*Pĕcher*, transgresser la loi divine.
Pēne, de serrure.	*Peĭne*, affliction.
Plaīne, plate campagne.	*Pleĭne*, féminin de l'adjectif plein.
Rōgne (je), je retranche.	*Rŏgne*, maladie.
Rōt, mets.	*Rŏt*, vent.
Sās, tissu de crin qui sert à peser.	*Çă*, adverbe. *Să*, pronom possessif.
Sâut, action de sauter.	*Sŏt*, stupide, grossier.
Saīnt, pur, sacré.	*Ceĭnt*, participe du verbe ceindre. *Seĭn*, partie du corps humain. *Seĭng*, signature.

SONS LONGS.	SONS BREFS.
Scēne, lieu d'une action. *Cēne*, dernier souper de Jésus-Christ. *Saīne*, féminin de l'adjectif.	*Seĭne* (la), rivière.
Tēte, partie de l'animal.	*Tĕtte* (il), il suce le lait de la mamelle.
Tāche, travail.	*Tăche*, souillure.
Trēs, adverbe.	*Traĭt*, dard. Ligne au crayon.
Vaīne, féminin de l'adjectif vain.	*Veĭne*, vaisseau qui contient le sang.
Vēr, insecte long et rampant.	*Vĕrt*, adjectif, de couleur
Vīvres, substantif.	*Vĭve*, adverbe.
Vōix, son de la bouche de l'homme.	*Voĭt* (il), du verbe voir.
Vōler, dérober.	*Vŏler*, en l'air.

D'Olivet, Traité de pros. franç., p. 95, art. 4.—Levizac, p. 143, t. 1. — M. Sicard, p. 477, t. 2.

Il n'y a pas un seul mot dans cette table qui n'ait dans la prononciation un caractère particulier qui le distingue de celui qui a avec ce mot une prononciation pareille en apparence. Ce caractère distinctif détermine la signification de chacun d'eux, c'est pourquoi nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs cette table comparative des mots, dont la prononciation règle la signification et doit être en conséquence articulée avec l'accent qui convient au mot représentatif de la chose ou de l'idée qu'on veut signifier.

On ne sauroit trop le répéter ; c'est en observant les syllabes longues et les syllabes brèves ; c'est en contractant l'habitude d'appuyer sur les premières, et de glisser sur les secondes ; c'est en habituant son oreille à placer l'accent prosodique, sur la syllabe qui doit l'avoir, et l'accent oratoire, sur le mot de la phrase qui en est susceptible, que l'on parvient à

saisir les nuances prosodiques, d'où résulte l'harmonie que l'orateur ou le poëte a eu en vue, et alors que l'on réussit à bien parler et à bien lire.

Mais une autre attention, que celui qui désire atteindre ce but doit avoir, c'est de distinguer les différentes espèces de prononciations; car, plus la prononciation est lente, plus la prosodie doit être marquée dans la lecture, et bien plus encore au barreau, dans la chaire, sur le théâtre. Il y a donc trois sortes de prononciation : la PRONONCIATION DE LA DÉCLAMATION, la PRONONCIATION DE LA LECTURE, et la PRONONCIATION DE LA CONVERSATION.

La prononciation de la déclamation, est l'art de conduire d'une manière agréable et tout à la fois convenable, sa voix, son geste et l'action de tout son corps; en effet, elle parle aux yeux, comme la pensée parle à l'esprit: dans la déclamation, la prononciation doit être proportionnée au sujet que l'on traite, ce qui paroît surtout dans les passions qui ont toutes un ton particulier. La voix, qui est l'interprète de nos sentimens, reçoit toutes les impressions, tous les changemens dont l'âme elle-même est susceptible. Ainsi, dans la joie, elle est pleine, claire, contente; dans la tristesse, au contraire, elle est traînante et basse; la colère la rend rude, impétueuse, entre-coupée; quand il s'agit de confesser une faute, de faire satisfaction, de supplier, elle devient douce, timide; les exordes demandent un ton grave et modéré; les preuves, un ton un peu plus élevé; les récits, un ton simple, uni, tranquille, et semblable à peu près à celui de la conversation.

La prononciation de la lecture doit être correcte, c'est-à-dire, exempte de défaut; en sorte que le son de la voix ait quelque chose d'aisé, de naturel, d'agréable, accompagné d'un certain air de politesse et de délicatesse, que les anciens nommoient urbanité, et qui consiste à en écarter tout son étranger et rustique.

Elle doit être claire, à quoi deux choses peuvent contribuer; la première, c'est de bien articuler toutes les syllabes; la seconde, c'est de savoir soutenir et suspendre la voix par différens repos et différentes pauses dans les divers membres qui composent une période; la cadence, l'oreille, la respiration même demandant différens repos qui jettent beaucoup d'agrémens dans la prononciation.

Toutefois la prononciation de la lecture doit être bien moins marquée que celle de la déclamation, elle doit l'être d'une manière sensible: en effet, le ton de la lecture doit en général être soutenu; cependant il ne doit y avoir d'autre variation que celle que nécessite l'intonnation propre à chaque figure, ni d'autre inflexion que celle que produit l'accent oratoire; il faut que le passage du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave, ne soit marqué que par des semi-tons, et très-souvent même par des quarts de ton. Dans la déclamation, on est hors de soi; on est tout au mouvement que l'on éprouve et que l'on veut faire passer dans l'ame des autres; mais, en lisant, on doit être de sang-froid, et quoique l'on éprouve des émotions, ces émotions ne vont pas jusqu'à le faire perdre: déclamer en lisant,

çe seroit mal lire, même en lisant une scène tragique. On doit se rappeler qu'on ne la joue pas, mais qu'on la lit. Un homme qui, en lisant les *Fureurs d'Oreste*, paroîtroit agité des Furies, n'exciteroit que le rire et la pitié des auditeurs; il n'est ni ne doit être Oreste. La décomposition dans les traits, et les contorsions dans les membres, seroient aussi hors de saison que ridicules.

La prononciation de la conversation diffère des deux autres, en ce que la plupart des syllabes y paroissent brèves: mais, si l'on y fait attention, il est aisé de s'apercevoir que la quantité est observée par les personnes qui parlent bien.

Cette prononciation n'a d'autre règle que le bon usage; surtout il faut éviter toute espèce d'affectation et de gêne; et en effet, elle souffre une infinité d'hiatus, pourvu qu'ils ne soient pas trop rudes, ils contribuent à donner au discours un air naturel; aussi la conversation des personnes qui ont vécu dans le grand monde, en est-elle remplie, et ils sont tellement autorisés par l'usage, que si l'on parloit autrement, cela seroit d'un pédant: parmi ces personnes, *folâtrer et rire, aimer à jouer*, se prononcent dans la conversation *folâtré et rire, aimé à jouer*.

Quintilien, liv. 2, chap. 3.—Vaugelas, 413e. rem., et Th. Corneille sur cette remarque.—Rollin, Traité des études., pag. 593 et suiv., tom. 4.—D'Olivet, Traité de prosodie, p. 55.—De La Touche, p. 11, t. 1.—De Wailly, p. 446.—Urb. Domergue, de la Prononc. franç., p. 133.—Levizac, p. 154 et suiv., tom. 2.

SECONDE PARTIE.

Des Mots *considérés comme des signes de nos pensées pour la langue écrite.*

On peut définir *les mots* des sons distincts et articulés, dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées.

C'est pourquoi on ne peut bien comprendre les diverses sortes de significations qui sont enfermées dans les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui se passe dans nos pensées, puisque les mots n'ont été inventés que pour les faire connoître.

Or, il y a trois opérations de notre esprit, *concevoir*, *juger*, *raisonner*.

Concevoir, n'est autre chose qu'un simple regard de notre esprit sur les choses, soit d'une manière purement intellectuelle, comme quand je conçois l'*être*, la *durée*, la *pensée*, *Dieu;* soit avec des images corporelles, comme quand je m'imagine *un quarré*, *un rond*, *un chien*, *un cheval.*

Juger, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle, ou n'est pas telle : comme lorsqu'ayant conçu ce que c'est que *la terre*, et ce que c'est que *rondeur*, j'affirme de la *terre*, qu'elle est *ronde.*

Raisonner, est se servir de deux jugemens pour en faire un troisième : comme lorsqu'ayant jugé que toute *vertu* est *louable*, et que la *patience* est une *vertu*, j'en conclus que la *patience* est *louable*.

D'où l'on voit que la troisième opération de l'esprit n'est qu'une extension de la seconde ; et ainsi il suffira pour notre sujet, de considérer les deux premières, ou ce qui est enfermé de la première dans la seconde ; car les hommes ne parlent guère pour exprimer simplement ce qu'ils conçoivent, mais c'est presque toujours pour exprimer les jugemens qu'ils font des choses qu'ils conçoivent.

La plus grande distinction de ce qui se passe dans notre esprit est donc qu'on y peut considérer l'objet de notre pensée, et la forme ou la manière de notre pensée, dont la principale est l'affirmation.

De ce principe lumineux, vrai fondement de la métaphysique du langage, on doit conclure que les hommes ayant eu besoin de signes pour marquer tout ce qui se passe dans leur esprit, il faut aussi que la plus générale distinction des mots soit, que les uns signifient *les objets de nos pensées*, et les autres *la forme et la manière de nos pensées*, quoique souvent ils ne la signifient pas seule ; mais avec l'objet.

Les mots de la première sorte sont ceux que l'on a appelés *substantif*, *adjectif*, *pronom* et *adverbe* ; ceux de la seconde sont l'*article*, le *verbe* avec ses inflexions, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection* ; qui sont tous tirés, par une suite nécessaire,

de la manière naturelle en laquelle nous exprimons nos pensées, comme nous allons le faire voir.

Port-Royal, 2e. part., p. 60 et suiv.

Cette division seroit sans doute la plus philosophique; mais comme les mots qui expriment l'objet de nos pensées et ceux qui en expriment la forme et la manière, se trouvent entre-mêlés dans nos discours, nous donnerons aux mots l'ordre que tous les grammairiens ont adopté; et en conséquence, nous parlerons 1°. du *substantif*; 2°. de l'*adjectif*; 3°. de l'*article*; 4°. du *pronom*; 5°. du *verbe*; 6°. de la *préposition*; 7°. de l'*adverbe*; 8°. de la *conjonction*; 9°. de l'*interjection*.

CHAPITRE PREMIER.

Du Substantif.

Le *substantif* est un mot qui, sans avoir besoin d'être accompagné d'aucun autre mot, subsiste par lui-même dans le discours, et signifie quelque être, ou réel, comme *le soleil*, *la terre*, ou réalisé en quelque sorte par l'idée que nous nous en faisons; comme *l'abondance*, *la blancheur*, *le grand*, *le médiocre*.

On divise les substantifs en *noms propres* et en *noms communs*, autrement dits *appellatifs*, à cause de l'appellation commune aux individus de différente ou de même espèce.

Les *noms propres* sont ceux qui présentent à l'esprit, des êtres déterminés par l'idée singulière d'une nature individuelle ; tels sont *César*, *Paris*, *la Seine*, dont le premier désigne la nature individuelle d'un seul homme ; le second, celle d'une seule ville ; et le troisième, celle d'une seule rivière.

Les *noms communs* ou *appellatifs* sont ceux qui présentent à l'esprit des êtres déterminés par l'idée générale d'une nature commune à plusieurs ; telles sont *homme*, *brutal*, *animal*, dont le premier convient à chacun des individus de l'espèce humaine ; le second, à chacun des individus de l'espèce des brutes ; et le troisième, à chacun des individus de ces deux espèces.

Encyclop. in-fol., article *mot*, t. 11.

Parmi les noms communs ou appellatifs, on doit distinguer les *collectifs*, à cause des lois particulières que quelques-uns d'entr'eux suivent dans le discours.

Les grammairiens les ont nommés *substantifs collectifs*, parce que ces mots, quoique au singulier, présentent à l'esprit l'idée de plusieurs personnes ou de plusieurs choses de même espèce, soit comme faisant un tout, *une collection totale ;* soit comme faisant une partie, *une collection partielle*.

Les premiers, composés d'un seul mot, s'appellent *collectifs généraux ;* comme *armée*, *multitude*, *peuple*, *forêt*, *sénat*, *escadre*, etc.

Les

Les seconds, composés de plusieurs mots, s'appellent *collectifs partitifs*, comme *la plupart*, *beaucoup de*, une *quantité de*, la *moitié de*, une *foule de*, etc.

Il y a deux choses à considérer dans les substantifs, le genre et le nombre.

ARTICLE PREMIER.

DU GENRE.

Les hommes ayant remarqué parmi eux une différence extrêmement considérable, qui est celle des deux sexes, ont jugé à propos de distinguer les noms substantifs en deux genres, le *masculin* et le *féminin*. Le *masculin* appartient aux hommes et aux animaux mâles, et le *féminin* aux femmes et aux animaux femelles.

Pour marquer la différence des sexes, quelquefois on a donné des noms différens aux mâles et aux femelles, comme l'*homme* et la *femme*, le *bélier* et la *brebis*, le *dindon* et la *dinde*, le *bouc* et la *chèvre*, le *lapin* et la *lapine*, le *lièvre* et la *hase*, le *cerf* et la *biche*, le *pigeon* et la *colombe*, l'*émouchet* et l'*épervier*, le *jars* et l'*oie*.

D'autres fois on s'est contenté de les distinguer en leur donnant une terminaison différente, comme *tigre* et *tigresse*, *loup* et *louve*, *canard* et *canne*, *linot* et *linotte*, *renard* et *renarde*, *daim* et *daine*, *chevreuil* et *chevrette* ou *chevrelle*, *paon* et *paone*, *faisan* et *faisanne*.

Souvent aussi on s'est servi du même mot pour

exprimer le *mâle* et la *femelle ;* comme la *baleine*, le *requin*, le *taon*, la *moule*, le *rhinocéros*, le *renne*, la *mésange*, la *bécasse*, la *bécassine*, le *corbeau* , la *corneille*, le *perroquet*, la *perruche*, le *crapaud*, la *grenouille*, la *martre*, la *fouine*, tous d'espèces différentes.

Lévizac, p. 167, t. 2. — De Wailly, p. 9. — Regnier Desmarais, p. 194, Traité des noms. — Dict. de l'Acad. et Hist. nat. de Buffon.

Par imitation, et aussi par un pur caprice, on a donné le genre *masculin* ou le genre *féminin* à tous les autres substantifs, quoiqu'ils n'aient aucun rapport à l'un ou à l'autre sexe ; l'*encrier*, l'*amadou*, sont du masculin ; l'*écritoire*, l'*épée*, sont du féminin. Ce pur caprice a souvent fait que le genre varie selon les langues et dans les mots même qu'une langue a empruntés d'une autre ; comme *arbor* qui est du féminin en latin, et *arbre* qui est du masculin en françois ; *dens* qui est du masculin en latin, et *dent* qui est du féminin en françois. Quelquefois même cela a changé dans une même langue, selon le temps : *alvus*, le ventre, les entrailles, étoit autrefois masculin en latin, selon *Priscien ;* et depuis il est devenu féminin ; *navire*, en françois, étoit autrefois féminin, et depuis il est devenu masculin.

Port-Royal, p. 75, chap. 5.

Cette variation de l'usage a fait aussi qu'un même mot, ayant même signification, est demeuré des deux genres.

SUBSTANTIFS *de différens genres sous la même signification.*

Amour est masculin au singulier et féminin au pluriel.

UN FOL AMOUR *fait souvent faire bien des sottises.*

*On n'a point encore vu d'*ÉTERNELLES *amours.*

Lorsque le mot *amour* signifie ces espèces de petits génies, qui, selon la mythologie des Grecs, servoient toujours de cortége à la beauté, alors il est masculin au pluriel.

Tous CES PETITS AMOURS *sont bien* GROUPÉS.

Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Richelet. — Th. Corneille, sur la 371e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Observ., pag. 386. — De Wailly, pag. 52. — Levizac, tom. 1, p. 170. — Girard, p. 233, t. 1 de ses Vrais princ. de la lang. franç. — Caminade, p. 46. — Fabre, p. 171. — Urb. Domergue, p. 40. — M. Sicard, p. 83, t. 1. — Dict. de l'élocution, par Fontenay, au mot *substantif*, pag. 469. — Domairon, pag. 14, t. 1.

Automne est masculin quand l'adjectif précède: *un* BEL *automne*, et masculin quand l'adjectif suit: *une automne* FROIDE *et* PLUVIEUSE.

Dict. de l'Acad. et de Trévoux. — Balzac, au commencement de son Prince. — Fabre, pag. 172. — Caminade, p. 48. — Domairon, p. 14, t. 1.

Toutefois *automne* est masculin quand le verbe se trouve entre ce mot et l'adjectif: *l'automne cette année* A ÉTÉ *bien* SEC.

J.-J. Rousseau, p. 49.

Couleur. Ce mot est ordinairement féminin: *les* COULEURS PRIMITIVES *sont le violet*, l'*indigo*, le *bleu*, le *vert*, le *jaune*, l'*orangé*, le *rouge*.

Quelquefois le mot *couleur* prend le masculin, comme dans la phrase suivante : *parmi ces étoffes de différentes couleurs, j'aime mieux* LE COULEUR *de feu*, ou *de rose*, ou *de citron*, pour désigner celle des étoffes qui est la couleur préférée.

Mais après un substantif, COULEUR s'emploie adjectivement : *un ruban* COULEUR *de feu.*

Dict. de l'Acad. — Caminade, p. 50.

COUPLE, masculin, se dit de deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage, ou seulement envisagées comme pour former cette union. Il se dit de même de deux animaux unis par la propagation : *un couple d'amans, un couple de pigeons.*

Au féminin, *couple* se dit de deux choses quelconques de même espèce, qui ne vont pas ensemble nécessairement et qui ne sont unies qu'accidentellement : on le dit même des personnes et des animaux, dès qu'on ne les envisage que par le nombre : *une couple d'œufs, une couple de boîtes de confitures.*

Dict. de l'Acad. et de Richelet. — Ménage, ch. 73 de ses Observ. — Beauzée, Syn. franç. — Levizac, p. 176. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 259, t. 1. — Caminade, p. 50. — Urb. Domergue, p. 40. — M. Sicard, p. 84, t. 1. — Dict. de l'élocut. franç., au mot *substantif*. — Domairon, p. 17, t. 1.

DÉLICE est masculin au singulier et féminin au pluriel.

La contemplation est le DÉLICE *d'un esprit* ÉLEVÉ *et extraordinaire.*

Les DÉLICES *du cœur sont plus* TOUCHANTES *que celles de l'esprit.*

Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Richelet. — L'Acad., sur la 241e. Rem. de Vaugelas, p. 272. — De Wailly, p. 33. — Urb. Domergue, p. 40. — Caminade, p. 46. — Levizac, p. 179, t. 1. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 139. — Domairon, pag. 15, tom. 1.

Ménage, 143e. chap. de ses Observ., et Vaugelas, en sa 241e. Rem., sont d'avis que *délice* ne doit pas s'employer au singulier; mais l'*Académie*, sur cette Remarque, p. 272, n'est point de ce sentiment.

EXEMPLE, est masculin en fait d'action : *les* BONS *exemples sont rarement* PERDUS ; et féminin en fait d'écritures : *ce maître écrivain donne de* BELLES *exemples à ses élèves.*

Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Richelet. — Ménage, chap. 73. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 139. — Urb. Domergue, p. 42. — Caminade., p. 51. — M. Sicard, p. 85, tom. 1. — Et l'Acad., sur la 345e. Rem. de Vaugelas, p. 300.

FOUDRE, est masculin dans le figuré, et au propre on le fait le plus souvent féminin :

UN FOUDRE *de guerre*, UN FOUDRE, *un torrent d'éloquence.*

LA FOUDRE *peut brûler les habits et les cheveux d'une personne, sans lui faire aucun mal.*

Th. Corneille, sur la 255e. Rem. de Vaugelas, p. 192, t. 2. — L'Acad., en ses Observ., p. 283. — Ménage, 73e. ch. — Domairon, p. 17, t. 1. — Levizac, p. 179, t. 1. — M. Sicard, p. 85, t. 1. MM. Lhomond et Le Tellier, p. 140. — Le Dict. de l'Acad., celui de Richelet et de Trévoux.

Voyez les remarques détachées.

GENS. Ce substantif pluriel est masculin, quand il est suivi d'un adjectif; et féminin, quand il en est précédé :

Les VIEILLES *gens sont ordinairement* HARGNEUX.

Ce sont les MEILLEURES *gens que j'aie jamais* VUS.

Le droit de féminiser le mot *gens* ne s'étend pas plus loin, car si on vouloit lier cette expression féminine à la suite du discours, en la désignant par quelque pronom, ou par un adjectif employé substantivement, il faudroit alors, nonobstant le rapport formel, se servir du pronom et de l'adjectif masculin.

L'homme sage évite de se familiariser avec les PETITES *gens et les* SOTTES *gens, parce* QU'ILS *en abusent; les premiers perdant le respect, et les seconds l'estime.*

Il y a à cette règle exception en l'adjectif TOUT, qui, y étant mis devant *gens*, y est toujours masculin, comme TOUS *les gens de biens*, TOUS *les honnêtes gens.*

Quand un adjectif de tout genre précède le mot *gens*, on met encore l'adjectif *tout* au masculin: TOUS *les honnêtes gens*, TOUS *les habiles gens;* mais quand un adjectif de terminaison féminine précède le mot *gens*, on met *toutes:* TOUTES *les vieilles gens*, TOUTES *les bonnes gens.*

Th. Corneille, sur la 435e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Observ., p. 454. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 237, t. 1. — Ménage, 25e. ch. — Le Père Bouhours, p. 85. — Andry de Boisregard, p. 241 de ses réflexions. — Urb. Domergue, p. 43. — Domairon, p. 15, t. 1. — De Wailly, p. 15. — Levizac, p. 178, t. 1. — Fabre, p. 125. — M. Gueroult, p. 3, 2e. part. — Caminade, p. 52. — M. Sicard, p. 137, t. 2. — Le Dict. de l'Acad., et celui de l'élocution, au mot *substantif.*

ŒUVRE est masculin, en parlant, soit de la

pierre philosophale (*le grand œuvre*), soit d'un recueil d'estampes, de musique, etc. (*le premier*, *le second œuvre*) : il est encore masculin dans le style élevé : *ce saint œuvre*, *un œuvre de génie.*

Hors de-là, *œuvre* est féminin : *la charité est* UNE *œuvre méritoire.*

ŒUVRES, pour ouvrage d'esprit, ne se dit qu'au pluriel féminin : *on a imprimé* TOUTES *ses œuvres.*

Vaugelas, 37e. Rem. — Le Dict. de l'Acad., et ses Rem. et Décis., p. 118. — Caminade, p. 53. — M. Sicard, p. 86, t. 1. — MM. Lhomond et Le Tellier, pag. 145.

ORGUE, est masculin au singulier, et féminin au pluriel :

L'ORGUE *de Saint-Sulpice est très-*ESTIMÉ. *Les* ORGUES *sont très-*HARMONIEUSES.

Ménage, 73e. ch. de ses Rem. — Le Dict. de l'Acad. — Caminade, p. 46. — De Wailly, p. 33. — Levizac, p. 179, t. 1. — Fabre, p. 171. — M. Sicard, p. 86, t. 1. — Domairon, p. 16, t. 1.

Voyez ce que nous disons sur ce mot aux remarques détachées.

PERSONNE, substantif, est féminin, et PERSONNE, pronom, est masculin :

Il n'y avait pas UNE PERSONNE *qui n'en fût* FACHÉE ; *je ne connois pas de* PERSONNE *plus* HEUREUSE *que lui.*

PERSONNE *ne peut se vanter d'être toujours* HEUREUX ; *je ne sache* PERSONNE *qui soit plus* HEUREUX *que lui.*

Nota. Aux pronoms indéfinis, on trouvera des détails plus étendus sur le mot *personne.*

Régnier Desmarais, au mot *prononciation*. — Girard, t. 1, p. 300 de ses Vrais Princ. de la lang. franç. — L'Acad., sur la 7ᵉ. Rem. de Vaugelas. — M. Sicard, p. 87, t. 1. — M. Gueroult, p. 3, 2ᵉ. part.

On a encore donné les deux genres à des mots pareils, mais d'une acception différente.

TABLE DE SUBSTANTIFS *de différens genres, sous différentes significations.*

MASCULINS.	FÉMININS.
AIDE, en parlant des personnes dont l'emploi consiste à être auprès de quelqu'un : *aide de camp.*	AIDE, secours, assistance qu'une personne donne à une autre : *être d'une grande aide.*
AIGLE, oiseau de proie. Pupitre d'église en forme d'aigle. Homme à grands talens.	AIGLE, constellation septentrionale. Aigle éployée. Terme de blason. Aigle impériale. Aigle romaine.
ANGE, créature spirituelle. Personne d'une piété extraordinaire.	ANGE, poisson de mer qui ressemble à la raie.
AUNE, arbre qui croît près des eaux, et qui est de bois blanc.	AUNE, mesure ancienne ; il se disoit aussi de la chose mesurée.
BARBE, cheval de Barbarie.	BARBE, poil du menton et des joues.
BERCE, petit oiseau qui vit dans les bois.	BERCE, plante dont il y a beaucoup d'espèces.
CAPRE, armateur. Vaisseau armé en course.	CAPRE, fruit du caprier. (On l'emploie plus souvent au pluriel).
CARPE, la partie qui est entre le bras et la paume de la main.	CARPE, poisson d'eau douce.
CARTOUCHE, ornement de sculpture, de peinture, de gravure.	CARTOUCHE, la charge entière d'une arme à feu.
COCHE, voiture d'eau ou de terre.	COCHE, entaille faite à du bois.

MASCULINS.	FÉMININS.
CORNETTE, nom que l'on donnoit à un officier.	CORNETE, pavillon blanc. La huppe d'un oiseau. Etendart de cavalerie. Coëffe du matin.
CRAVATE, cheval de Croatie.	CRAVATE, linge qui couvre le cou.
CUSTODE, président de l'académie des arcades de Rome. Officier de l'anc. Rome. Curé de certaines églises.	CUSTODE, chaperon qui couvre le foureau des pistolets. Appui garni de crin dans le fond d'un carrosse.
ECHO, son réfléchi.	ECHO, nom de nymphe.
ENFANT, quand il s'agit d'un garçon.	ENFANT, quand il s'agit d'une fille.
EQUIVOQUE.	EQUIVOQUE. Le genre étoit autrefois douteux, mais à présent il ne l'est plus.
EXEMPLE, ce qui peut servir de modèle, ce qui peut être imité.	EXEMPLE, le patron, le modèle sur lequel l'écolier forme ses caractères.
GARDE, homme seul, préposé pour garder quelque chose.	GARDE, l'action de garder, plusieurs hommes armés pour veiller à la sureté.
GIVRE, espèce de glace, de frimas, qui s'attache aux buissons.	GIVRE, en termes d'armoiries, un serpent.
GREFFE, lieu où l'on conserve en dépôt les minutes et registres d'une juridiction.	GREFFE, branche tendre que l'on coupe d'un arbre qui est en sève, et que l'on ente sur un autre arbre.
GUIDE, un conducteur.	GUIDE (plus usité au pluriel), lanière de cuir qu'on attache à la bride d'un cheval, et qui sert à le conduire.
HÉLIOTROPE, plante dont le suc fait tomber les verrues. Arbrisseau.	HÉLIOTROPE, pierre précieuse qui est une espèce de jaspe.
HYMNE, cantique en l'honneur de la divinité. Poëme chez les payens.	HYMNES, cantiques que l'on chante dans l'église.
LIS, plante. Fleur.	LYS, rivière de la Belgique.
LIVRE, volume manuscrit ou	LIVRE, ancien poids, an-

MASCULINS.	FÉMININS.
imprimé. Registre. Ouvrage d'esprit.	cienne monnoie de compte.
Loutre, chapeau, manchon de poil de loutre.	**Loutre**, animal amphibie.
Manche, partie d'un instrument par où on le prend pour s'en servir.	**Manche**, partie du vêtement dans laquelle on met le bras. Partie de la mer Océane entre la France et l'Angleterre.
Manœuvre, ouvrier subalterne.	**Manœuvre**, ce qui se fait pour le gouvernement d'un vaisseau, ou les mouvemens qu'un officier fait exécuter par ses troupes.
Mémoire, écrit fait pour faire ressouvenir de quelque chose, ou instruction donnée sur une affaire.	**Mémoire**, faculté par laquelle l'ame conserve le souvenir des choses ; — Réputation bonne ou mauvaise qui reste d'une personne après sa mort.
Mode, manière de conjuguer les verbes, relativement à ce qu'on veut exprimer. Terme de philosophie, de musique.	**Mode**, ce qui est du plus grand usage à l'égard des choses qui dépendent du goût et du caprice.
Môle, jetée de pierres à l'entrée d'un port, pour mettre les vaisseaux plus en sureté.	**Môle**, masse de chair informe et inanimée.
Moule, matière creusée de manière à donner une forme précise à la cire, au plomb, au bronze, etc.	**Moule**, petit poisson enfermé dans une coquille de forme oblongue.
Mousse, jeune matelot servant dans l'équipage d'un vaisseau, d'une galère.	**Mousse**, espèce d'herbe qui s'engendre sur les terres sablonneuses, sur les toits, etc. ; — Ecume qui se forme sur l'eau et sur quelques liqueurs.
Œuvre, recueil de tous les ouvrages d'un musicien, de toutes les estampes d'un même graveur ; il se dit aussi	**Œuvre**, ouvrage d'un auteur ; banc de marguilliers.

MASCULINS.	FÉMININS.
de la pierre philosophale (le grand œuvre). On dit encore, au sing. masc., *un œuvre de génie.*	
Office, emploi; fonction; devoir.	**Office**, lieu où l'on tient la vaisselle, où mangent les officiers d'un grand seigneur. L'art de préparer le dessert.
Ombre, jeu. On écrit plus souvent, *hombre.*	**Ombre**, obscurité. Protection. L'âme séparée du corps, dans le langage des anciens.
Page, jeune gentilhomme au service d'un roi, d'un prince.	**Page**, côté d'un feuillet de papier ou de parchemin: il se dit aussi de l'écriture contenue dans la page même.
Paque, ou plus ordinairement, **Paques**, fête que l'église solennise tous les ans en mémoire de la résurrection de J.-C.	**Paque**, fête que les juifs célébroient tous les ans, en mémoire de leur sortie d'Égypte).
Parallèle, comparaison: faire la comparaison de *César* avec *Alexandre*. Cercles parallèles à l'équateur.	**Parallèle**, ligne parallèle à une autre.
Pendule, poids attaché à une verge, à un fil de fer ou de soie, qui, par ses vibrations, règle les mouvemens d'une horloge.	**Pendule**, horloge à poids ou à ressort.
Perche, ancienne province de France.	**Perche**, poisson de rivière. Mesure de 18, de 22 pieds de roi (il y en a cent dans un arpent.
Période, le plus haut point où une chose puisse arriver.	**Période**, cours que fait un astre pour revenir au même point dont il était parti. Époque. Phrase partielle.
Peste, petit garçon malin.	**Peste**, maladie épidémique. Espèce d'interjection. Es-

MASCULINS.	FÉMININS.
	pèce d'imprécation : *Peste, que cela est beau ! Peste de l'ignorant !*
PLANE, arbre que l'on appelle plus ordinairement, *platane*.	PLANE, outil tranchant qui a deux poignées.
POÊLE, drap mortuaire. Voile pour les mariés. Fourneau de terre ou de fonte.	POÊLE, ustensile de cuisine.
PONTE, terme de jeu.	PONTE, le temps où les oiseaux pondent.
POSTE, lieu propre à placer des troupes.	POSTE, lieu où on porte les lettres, où on prend les chevaux pour voyager.
POURPRE, sorte de maladie maligne. Rouge foncé qui tire sur le violet.	POURPRE, petit poisson. Teinture précieuse. Etoffe teinte en pourpre. Dignité royale.
RÉGAL, festin. Un des jeux de l'orgue.	RÉGALE, droit de la couronne sur les fruits des évêchés, des abbayes vacantes.
RELACHE, repos. Cessation de quelque travail.	RELACHE, lieu propre aux vaisseaux pour relâcher.
REMISE, carosse de louage.	REMISE, lieu pour mettre des voitures ; retraite pour les lièvres, les perdrix. Délai. Rabais.
SATYRE, demi-dieu du paganisme.	SATIRE, ouvrage moral. Discours piquant.
SAUVE-GARDE, soldat envoyé dans une maison pour garantir du pillage.	SAUVE-GARDE, protection accordée pour garantir du pillage. Placard à ce sujet.
SCOLIE, terme de géométrie. Remarque qui a rapport à une proposition précédente.	SCOLIE, note pour servir à l'intelligence des auteurs classiques.
SERPENTAIRE, constellation de l'hémisphère boréal.	SERPENTAIRE, plante vulnéraire.
SEXTE, le sixième livre des décrétales.	SEXTE, une des heures canoniales, appelées *petites heures*.

MASCULINS.	FÉMININS.
SOMME, repos; assoupissement.	SOMME, fardeau. Une quantité d'argent. Abrégé de toutes les parties d'une science. Rivière de Picardie.
SOURIS, action de sourire.	SOURIS, petit animal.
TOUR, un circuit. Un tour de souplesse, de couvent, de tourneur.	TOUR, bâtiment rond et élevé qui dépasse la hauteur des maisons.
TRIOMPHE, honneur que l'on rend aux vainqueurs.	TRIOMPHE, jeu de cartes, carte dont il retourne.
VAGUE, ne s'emploie guère qu'en poésie : *le vague de l'air.*	VAGUE, l'eau agitée et élevée au-dessus de la superficie par la tempête.
VASE, sorte d'ustensile fait pour contenir de la liqueur.	VASE, bourbe qui est au fond de la mer, des étangs, etc.
VIGOGNE, chapeau fait de laine de vigogne : *un bon vigogne.*	VIGOGNE, animal qui tient du mouton et de la chèvre, et qu'on ne trouve qu'au Pérou.
VOILE, pièce de toile ou d'étoffe destinée à couvrir quelque chose.	VOILE, toile d'un vaisseau pour recevoir les vents.
VOL, action de voler dans les airs. Action de celui qui dérobe. Elévation de pensée. Terme de blason.	VOLE, terme de jeu, faire toutes les levées.

Dict. de l'Acad. — De Wailly, p. 11. — Levizac, pag. 169, t. 1.

Il y a aussi des substantifs qui, sous la même inflexion et sous le même genre, désignent les deux sexes, tels sont :

AUTEUR, DEVIN, DOCTEUR, ÉCRIVAIN, MÉDECIN, ORATEUR, PHILOSOPHE, POÈTE, ROI, SOLDAT, TÉMOIN, TRADUCTEUR; exemples :

Nous comptons parmi les femmes plusieurs AUTEURS, *plusieurs* ÉCRIVAINS *d'un mérite distingué.*

Les femmes DOCTEURS, *les femmes* PHILOSOPHES, *ne sont pas de mon goût.*

Mme. Deshoulières étoit UN POÈTE *aimable, et joignoit à une beauté peu commune, cette mélancolie douce que quelques-uns de ses ouvrages respirent.*

Marie-Thérèse étoit ROI; *elle avoit toutes les qualités d'un grand prince.*

Jeanne d'Arc fut UN SOLDAT *courageux.*

Une domestique est UN TÉMOIN *nécessaire, lorsqu'il s'agit d'un crime commis dans la maison de son maître.*

Mme. Dacier est UN TRADUCTEUR *érudit, et* UN *des plus fidèles du poète grec.*

Dict. de l'Acad., aux mots *auteur*, *philosophe*, *poète*, *témoin*, *traducteur.* — Dict. de Trévoux, aux mots *peintre*, *témoin*, *auteur.* — Andry, p. 228 de ses réflexions sur l'usage présent de la langue française. — Fabre, p. 173. — Caminade, pag. 48. — Dict. de l'élocution, au mot *adjectif.*

Enfin, il est des substantifs qui, sous la même inflexion, prennent le genre du sexe qu'ils désignent, tels, *enfant*, *sexagénaire*, *ivrogne*, *borgne.* On dit, en parlant d'un garçon, *c'est* UN *bel enfant*; et en parlant d'une fille, *c'est* UNE *belle enfant*: d'un homme, UN *ivrogne;* d'une femme, UNE *ivrogne.*

Ivrognesse et *borgnesse* appartiennent au peuple.

Dict. de l'Acad., à chacun de ces mots. — Andry de Boisregard, p. 92.

Cette distribution de genres faite sans motif, ni plan, ni système, est cause que l'on ne sauroit don-

ner de règles générales et précises par le moyen desquels on puisse, dans toute occasion et sans crainte de méprise, distinguer, au seul aspect d'un substantif, de quel genre il est; les variations sont trop nombreuses, et la terminaison, non plus que la diversité de l'ordre dont ils sont, par rapport à l'objet de leur signification, n'y décident pas absolument; cependant, plusieurs Grammairiens en ont donné; mais beaucoup sont vagues et sujettes à bien des exceptions; la connoissance parfaite du genre des substantifs ne peut être l'ouvrage que du temps; c'est en lisant et en recourant, dans le doute, aux dictionnaires, que l'on prendra insensiblement l'habitude de ne pas s'y tromper; néanmoins, voici les règles qui nous ont paru pouvoir être de quelque utilité.

Le principe le plus général auquel on remonte, est qu'il n'y a que les substantifs terminés par un *e* muet, soit qu'il se trouve ou ne se trouve point de consonne après lui, qui soient du *féminin*, tels sont: *femme*, *abeille*, *brute*, *caresses*, *bagages*, etc., et au contraire, que les substantifs qui se terminent autrement que par l'*e* muet, sont *masculins*, comme *éclat*, *portrait*, *carquois*, etc., mais encore il s'en faut bien que cette règle n'ait pas d'exception, elle en a au contraire beaucoup.

Il y a cependant des occasions où l'*e* muet indique constamment le genre *féminin*, c'est lorsqu'il est immédiatement précédé d'une voyelle, soit simple, soit diphtongue, comme dans les noms sui-

vans : *allée*, *année*, *fée*, *marée*, *ondée*, *poupée*, *bouillie*, *mélancolie*, *joie*, *soie*, *rue*, *vue*, etc.

Exceptions. — *Colisée*, *apogée*, *périgée*, *pygmée*, *mausolée*, *incendie*, *génie*, etc., sont masculins.

On peut également établir en principe général, 1°. que les noms des jours, des mois et des saisons de l'année, sont *masculins*.

Exception. — *Automne* est des deux genres.

Remarque. — Quand on joint le diminutif *mi* à un nom de mois, ce nom composé devient féminin, on dit : *la mi-juin*, *la mi-septembre*, etc. C'est le diminutif qui décide du genre ; *mi* est mis pour *moitié*.

2°. Que tous les noms d'arbres, d'arbustes, de villes, de couleurs, de minéraux et de métaux, sont aussi *masculins*.

Exception. — *Platine*, métal récemment découvert, est du *féminin*.

3°. Que les noms des vents sont *masculins* : *bise* est *féminin*.

4°. Que ceux des montagnes, à l'exception du mot *Alpes*, sont aussi du genre *masculin*.

5°. Que tous les noms de villes sont en général *du genre masculin*.

6°. Que les noms de contrées le sont aussi, pourvu que leur terminaison ne soit pas un *e* muet, ainsi : *Danemarck*, *Piémont*, *Pérou*, *Lyonnois*, *Poitou*, *Languedoc*, *Berry*, *Portugal*, *Brandebourg*, sont du genre *masculin* ; et *France*, *Silésie*, *Hongrie*, *Turquie*,

Turquie, *Perse*, *Afrique*, *Chine*, qui finissent en *é* muet, sont du genre *féminin*.

7°. Que pour les personnifiques, les noms affectés aux mâles, sont *masculins*, et que ceux qui sont propres aux femelles, sont *féminins*, quelle que soit leur terminaison. Ainsi l'on ne se trompera pas sur le genre de *Plutus*, *Baltazar*, *Pompée*, *Bajazet*, *Hippolyte*, *Gabriel*.

Non plus que sur celui de *Vénus*, *Poppée*, *Agar*, *Rachel*, *Elisabeth*, *Madeleine*, quoiqu'il y ait de la ressemblance dans la terminaison entre ces noms de différens genres, parce qu'on sait à quel sexe chacun d'eux est affecté.

8°. Que les noms de vertus et de qualités sont du genre *féminin*.

Exceptions. — *Courage*, *mérite*.

9°. Que les noms de nombre ordinaux, distributifs et proportionnels,
Les infinitifs des verbes,
Les prépositions, et les adverbes pris substantivement,
} sont du genre masculin.

Exceptions.—*Moitié*, une *courbe*, une *tangente*, une *perpendiculaire*, une *antique*.

10°. Que tous les diminutifs suivent le genre dont ils dérivent.

Globule est *masculin*, parce qu'il dérive de *globe* qui est *masculin*.

Pellicule est *féminin*, parce qu'il dérive de *peau*.

Enfin on peut établir en principe que les substan-

tifs qui ont le genre indiqué par leur terminaison, sont :

1°. Ceux d'états, d'empires, de royaumes, de provinces et de rivières.

Exceptions. — Le *Mexique*; pour les provinces, le *Perche*, le *Maine*, etc.; pour les rivières, le *Rhône*, le *Tage*, le *Danube*, etc.

2°. Ceux des grains, des fruits, des fleurs, des végétaux et des pierres.

Exceptions.—L'*orge*, le *seigle*, le *poivre*, le *sucre*, le *girofle*, le *chèvre-feuille*, le *porphyre*, le *sable*, l'*ellébore*, le *gingembre*, l'*albâtre*, le *jaspe*, le *plâtre*, la *noix*, la *chaux*.

3°. Toutes les parties et toutes les dépendances d'une maison.

Exceptions. — L'*office*, un *siége*, *un coffre*, un *pupitre*, le *vestibule*, un *étage*, la *cour*, un *poêle*, un *verre*, un *couvercle*, un *vase*, un *portique*.

Des Substantifs a terminaison masculine.

On place parmi les *substantifs masculins*,

1°. Ceux dont la dernière syllabe est en *a* ou en a le son, ou ceux qui ont une terminaison nasale.

Exceptions. — *Part*, *hart*, *dent*, *jument*, *maman.*

2°. Ceux dont la dernière syllabe est en *e* ouvert ou en *e* fermé, sans être précédé d'un *t*.

Exceptions. — *Clé* ou *clef*, *cuiller*, *nef*, *mer*, *forêt.*

3°. Ceux en *ai*, soit seuls, soit suivis d'une ou de plusieurs consonnes.

Exceptions. — *Chair*, *main*, *faim.*

4°. Ceux en *i* ou *ui* seuls, ou suivis d'une ou de plusieurs consonnes.

Exceptions. — *Fourmi*, *brebis*, *nuit*, *fin*, *vis.*

5°. Ceux en *o*, *oi*, *ou*, *au*, *eau* et *u*, soit seuls, soit suivis d'une ou de plusieurs consonnes.

Exceptions. — *Dot*, *mort*, *foi*, *loi*, *soif*, *voix*, *noix*, *croix*, *poix*, *cour*, *tour*, *eau*, *peau*, *faux*, *glu*, *tribu*, *vertu.*

6°. Ceux en *on*, quand cette syllabe nasale n'est précédée ni d'un *i*, ni d'un *z* ou d'une *s*, ayant le son du *z*.

Exceptions. — *Chanson*, *boisson*, *cuisson*, *moisson*, *façon*, *leçon*, *rançon.*

7°. Ceux en *al*, *ail*, *eil*, *il*, *œil*, *en*, *ieu.*

Mais on range parmi les *féminins*,

1°. Tous ceux en *tié*, sans exception, ainsi que ceux en *té.*

Exceptions. — *Pâté*, *été*, *arrêté*, *côté*, *comité*, *thé*, *traité*, *comté*, *bénédicité.*

2°. Ceux en *eur.*

Exceptions. — *Bonheur*, *malheur*, *labeur*, *honneur*, *déshonneur*, *cœur* et *pleurs.*

Remarque. — Il ne s'agit ici que des mots qui expriment des objets inanimés ; ceux qui expriment des noms de personnes, comme *lecteur*, *brasseur*, *tailleur*, etc., ne sont point l'objet de cette règle ; il est évident qu'ils sont masculins.

3°. Ceux en *ion*, *yon*, *zon* et *son*, ayant le son de *zon.*

Exceptions. — *Alérion*, *bastion*, *champion*, *crayon*, *embryon*, *gabion*, *galion*, *horion*, *lampion*, *pion*, *psaltérion*, *rayon*, *talion*, *blason*, *gason*, *horizon*, *oison*, *peson*, *poison*, *tison*, *septentrion*, *scion*.

Nous avons retranché de cette nomenclature quelques noms de guerre ou de marine, et d'autres qui sont hors d'usage.

Des Substantifs a terminaison féminine.

Remarque. — Les terminaisons féminines sont si nombreuses, et sujettes à tant d'exceptions, qu'il nous paroît inutile de mettre ici la pluralité et le moindre nombre en exceptions, ce dernier étant encore trop grand pour en donner une liste exacte; nous nous bornerons donc à la règle que nous avons donnée en tête de cet article; et l'usage ainsi que les dictionnaires achèveront ce que nous venons d'ébaucher.

Girard, t. 1, p. 262 et suiv. — Levizac, t. 1, p. 181 et suiv. — M. Sicard, p. 88, t. 1. — Dict. de l'élocution franç., au mot *substantif*.

ARTICLE II.

Du Nombre des Substantifs.

Les noms communs qui conviennent à plusieurs, peuvent être pris en diverses façons.

Car, 1°. on peut les appliquer à une des choses auxquelles ils conviennent, ou même les considérer toutes dans une certaine unité.

2°. On les peut appliquer à plusieurs tous ensemble, en les considérant comme plusieurs.

Pour distinguer ces deux sortes de manières de signifier, on a inventé les deux nombres, le singulier *homme*, et le pluriel *hommes*.

De là il suit que les noms propres ne rappelant l'idée que d'une seule personne ou d'une seule chose, n'ont point d'eux-mêmes de pluriel, comme

Les DEUX CORNEILLE *se sont distingués dans la république des lettres.*

Notre Monarque a surpassé les plus grands capitaines, les SCIPION, *les* MAURICE, *les* TURENNE.

Si l'on met quelquefois au pluriel les noms propres, c'est parce qu'ils sont transportés par métaphore à un service qualificatif, c'est parce qu'on comprend dans ces noms toutes les personnes qui ressemblent à celles qui les ont portés : ainsi on s'exprimera bien en disant :

Tous les siècles n'enfantent pas des CÉSARS ; *des* CHARLEMAGNES, *des* NAPOLÉONS ; c'est-à-dire, *tous les siècles n'enfantent pas des héros, des hommes de génie, tels que* CÉSAR, CHARLEMAGNE, NAPOLÉON.

Port-Royal, pag. 72. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 275, t. 1. — Caminade, p. 146. — De Wailly, p. 41. — Levizac, p. 193, t. 1. — Fabre, p. 182. — Urb. Domergue, pag. 48. — Le Dict. de l'élocution franç., au mot *substantif*. — MM. Lhomond et Letellier, p. 13. — Domairon, p. 96, t. 1. — M. Gueroult, pag. 90, 1re. part.

Quant aux noms substantifs qui sont communs ou appellatifs, ou quant à ceux qui sont mis dans

cette classe, il semble que, par leur nature, ils devroient tous avoir un pluriel; néanmoins il y en a plusieurs qui n'en ont point*, soit par le simple usage, soit parce qu'ils n'expriment qu'une seule chose, une seule idée.

De ce nombre sont 1°. les noms de métaux, considérés en eux-mêmes et sans être mis en œuvre, comme *or*, *fer*, *mercure*, *étain*, *argent*, *acier*, etc.

2°. Les aromates, comme *le baume*, *la myrrhe*, *le storax*, *la canelle*, *l'encens*, *le genièvre*, *l'ambroisie*, *l'absinthe*, etc.

3°. Les noms de vertus et de vices, comme *chasteté*, *pudeur*, *ivrognerie*, *paresse*, etc.

4°. Les infinitifs des verbes employés substantivement, quand on ne peut pas y joindre un adjectif: *le lever*, *le coucher*, etc.; mais on dit des *soupers fins*, *délicats*, et des *rires innocens*.

5°. Les adjectifs pris substantivement et sans l'addition d'un autre adjectif, comme *le beau*, *le vrai*, *l'utile*, *l'agréable*, *le rouge*, *le noir*, *le blanc*; mais on dit des *rouges différens*.

6°. Quelques mots relatifs à l'homme physique ou moral : ceux qui expriment les cinq sens et les divers âges de la vie, comme *molesse*, *repos*, *pauvreté*, *désespoir*, *sang*, *bile*, *soif*, etc.; *l'odorat*, *l'ouïe*, *le toucher*, *la vue*, *le goût*; *l'enfance*, *l'adolescence*, *la jeunesse*, etc.

* Restaut, p. 57. — Levizac, p. 194, t. 1. — De Wailly, p. 39. — Caminade, p. 60.

De tous les mots qui ont passé des langues mortes ou étrangères dans notre langue, sans être naturalisés dans la nôtre par un changement de forme, il n'y a que *numéro*, *factum* (on prononce *facton*), *débet*, *placet*, *récépissé* et *solo* qui prennent la marque caractéristique du pluriel ; ainsi on écrit des *numéros*, des *factums*, des *débets*, des *placets*, des *récépissés*, des *solos*.

Mais on dira sans cette marque caractéristique, des *a-capo*, des *adagio*, des *alibi*, des *alinéa*, des *allégro*, des *alléluia*, des *aparté*, des *auto-da-fé*, des *avé*, des *déficit*, des *dictum*, des *dièse*, des *duo*, des *duplicata*, des *errata*, des *frater*, des *imbroglio*, des *impromptu*, des *in-douze*, des *in-folio*, des *in-quarto*, des *in-octavo*, des *lazzi*, des *libéra*, des *opéra* (1), des *pater*, des *pensum* (on prononce *pein-son*), des *quatuor* (on prononce *coua-tuor*), des *quiproquo*, des *re*, des *te Deum*, des *trio* et des *zéro*.

Dict. de l'Acad., à chacun de ces mots. — Port-Royal, p. 73. — Girard, t. 1, p. 273 de ses Vrais Princ. de la lang. franç. — Levizac, p. 194, t. 1. — De Wailly, p. 41. — Fabre, p. 182. — Caminade, p. 57.

Quelques noms, mais en petit nombre, n'ont

---

(1) Labruyère, Scudéry, S. Evremont, et le Dict. de Trévoux, sont d'avis que le mot *opera* doit prendre une *s* au pluriel ; mais Ménage, 160e. chap. ; Th. Corneille, sur la 438e. Rem. de Vaugelas ; Douchet, pag. 95 ; le Père Bouhours, p. 173 de ses Rem. ; Andry Boisregard, Caminade, Domairon, Levizac, le Dict. de Richelet, de De Wailly, de l'élocution franç., et de l'Acad., l'écrivent sans *s*.

point de singulier. Voici ceux qui sont les plus usités: *acquêts*, *alentours*, *ancêtres*, *annales*, *appas*, *armoiries*, *arrérages*, *assises*, *atours*, *australes*, *bésicles*, *broussailles*, *brouilles*, *catacombes*, *ciseaux*, *confins*, *décombres*, *dépens*, *entours*, *entraves*, *entrailles*, *entrefaites*, *épousailles*, *fiançailles*, *floraux*, *fonts*, *frais*, *funérailles*, *hardes*, *immondices*, *limites*, *mânes*, *matériaux*, *matines*, *mœurs*, *mouchettes*, *nippes*, *nones*, *obsèques* (1), *pleurs*, *prémices*, *proches*, *petites maisons*, *ténèbres*, *vêpres*, *vergettes*, *vignettes*, *vitreaux*, *vivres*, etc.

Dict. de l'Acad., à chacun de ces mots.

De la formation du Pluriel des Substantifs.

Quoique le pluriel ne se forme pas de la même manière dans tous les Substantifs, on peut cependant partir d'un point fixe.

Règle générale. — Pour former le pluriel, on doit ajouter une *s* à la fin du mot : *le roi*, *les rois*; *la loi*, *les lois*; *le prince*, *les princes*.

Première exception. — Les noms qui se terminent au singulier par *s*, *x* ou *z*, n'ajoutent rien au pluriel, comme *le lis*, *les lis*; *la croix*, *les croix*; *le nez*, *les nez*.

Deuxième exception. — Les noms terminés par *eau*, *au*, *eu* et *ou*, prennent un *x* au pluriel, comme

(1) *Pincettes*, ne s'emploie le plus ordinairement qu'au pluriel ; on le dit quelquefois au singulier dans cette acception : *donnez-moi* LA PINCETTE.

agneau, *les agneaux*; *le boyau*, *les boyaux*; *le cheveu*, *les cheveux*; *le chou*, *les choux*.

Les huit suivans, *bambou*, *bleu*, *clou*, *filou*, *licou*, *loup-garou*, *matou* et *trou*, suivent la règle générale.

Troisième exception. — La plupart des noms terminés au singulier par *al*, *ail*, ont leur pluriel en *aux*, comme *cristal*, *cristaux*; *oriental*, *orientaux*; *corail*, *coraux*; *émail*, *émaux*; *soupirail*, *soupiraux*; *ail*, aux.

Observez que la finale *al*, et la finale *ail* se changent en *aux*, et non pas en *eaux*; ainsi, ne faites pas la faute grossière d'écrire *cristeaux*, *orienteaux*.

Les noms suivans, *attirail*, *bal*, *cal*, *carnaval*, *détail*, *éventail*, *épouvantail*, *gouvernail*, *local*, *mail*, *pal*, *portail*, *poitrail*, *régal* et *sérail*, suivent la règle générale.

Bercail n'a point de pluriel au masculin; le Dictionnaire de l'*Académie* n'en indique pas non plus au mot *bocal*; mais plusieurs grammairiens sont d'avis qu'il faut dire *bocals*.

Bétail, *aïeul*, *ciel* et *œil*, font *bestiaux*, *aïeux*, *cieux* et *yeux*. On dit cependant des *ciels de lit*, des *œils de bœuf*.

Dict. de l'Acad., aux mots *lis*, *clou*, *licou*, *corail*, *émail*, *bestiaux*, etc., etc. — Régnier Desmarais, p. 203. — Girard, t. 1, p. 268 de ses Vrais Princ. de la lang. franç. — De Wailly, p. 38. — Levizac, p. 195 et suiv., t. 1 — Restaut, p. 54 et suiv.

Quatrième exception. — Dans les Substantifs ter-

minés par *ant* et par *ent*, plusieurs écrivains forment le pluriel en ajoutant une *s* et en supprimant le *t*, comme *lieutenant*, *serpent*, *accident*, *cure-dent*, etc., qu'ils écrivent au pluriel : *lieutenans**, *serpens*, *accidens*, *cure-dents*. Ils en exceptent cependant les monosyllabes, tels que *dent*, *vent*, *gant*, *cent*, etc., auxquels ils mettent toujours le *t*.

Remarque. — La conservation de la lettre *t* dans ces sortes de mots épargneroit dans la Méthode une règle particulière, par conséquent une peine ; il soutiendroit le goût de l'étymologie et l'analogie entre les primitifs et les dérivés ; enfin, il seroit un secours pour distinguer la différente valeur de certains substantifs, comme de *plans* dessinés, et de *plants* plantés. Aussi cette suppression n'est pas généralement adoptée, et beaucoup de personnes très-éclairées s'en tiennent toujours à la pratique des grands hommes du siècle de Louis XIV, de même que plusieurs grammairiens estimés, tels que Regnier Desmarais, MM. de Port-Royal, d'Olivet, Girard, de Wailly, Restaut, etc., sont d'avis de sa conservation : cependant nous adopterons cette suppression, puisque le Dictionnaire de l'*Académie* en fait usage.

Des Mots composés.

Il y a dans la langue françoise des noms composés dont le pluriel suit pour sa formation, des règles particulières.

Ire. Règle. — La marque du pluriel *ne se met*

point dans les mots qui prennent le trait d'union, et qu'on appelle composés, quand ces mots, par leur nature, ne changent point de terminaison; ainsi l'on écrit des *passe-partout*.

IIe. Règle. — La marque du pluriel *se met à la fin de deux noms déclinables*, qui ne sont séparés l'un de l'autre par aucune *préposition*; soit quand l'un de ces *noms* est substantif et que l'autre est adjectif, comme dans *chênes-verts*.

Soit quand l'un est *adjectif* et l'autre *substantif*, comme dans *blancs-seings*.

Soit aussi quand les deux noms sont *substantifs*, comme dans *havres-sacs*.

Soit, enfin, quand l'un des deux *noms* est joint à un *adjectif* verbal, comme dans *cerfs-volants*.

IIIe. Règle. — La marque du pluriel *se met à la fin* du premier *nom déclinable*.

Soit quand il est immédiatement suivi d'un *mot indéclinable*, comme dans *revenants-bon*; ou d'un *adjectif* pris *adverbialement*, comme dans *gardes-marine*.

Soit quand il est séparé de l'autre *mot* par une *préposition*, comme dans *chefs-d'œuvre*.

IVe. Règle. — La marque du pluriel *se met à la fin* du dernier *nom déclinable*.

1°. Quand il est précédé d'un *mot inséparable*, comme dans *vice-consuls*.

2°. D'*un adverbe*, comme dans *bien-aimés*.

3°. D'*une finale qui s'élide*, comme dans *grand'mères*.

4°. D'*un adjectif* pris *adverbialement*, comme dans *va-nu-pieds.*

5°. D'*une préposition*, comme dans *entre-sols.*

6°. Enfin, d'un *verbe*, comme dans *passe-volants.*

Caminade, p. 61 et suiv. — Levizac, t. 1., p. 196. — De Wailly, p. 40 et suiv. — M. Gueroult, p. 91, 1re. partie. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 131.

TABLE *servant d'application* AUX RÈGLES *qui précèdent.*

Ire. RÈGLE.

Crève-cœur.	*In*-dix-huit.	Passe-dix.
Faux-fuyant.	*In*-douze.	Passe-partout.
Hors-d'œuvre. (*Pris adverbialement*).	*In-octavo.*	Prie-Dieu.
Haut-le-corps.	*In-quarto.*	Rabat-joie.
	In-folio.	Va-tout.
	Ouï-dire.	

IIe. RÈGLE.

Appuis-mains.	Choux-fleurs.	Lettres-royaux.
Arcs-boutans.	Cerfs-volants.	Loups-garoux.
Aurores-boréales.	Chefs-lieux.	Mains-levées.
Blancs-seings.	Gardes-notes.	Plates-bandes.
Becs-figues.	Hautes-lices.	Rouges-gorges.
Becs-mères.	Havres-sacs.	Serres-chaudes.
Bouts-rimés.	Hors-d'œuvres. (*Pris substantivement*).	Tailles-douces.
Chênes-verts.		
Chats-huants.		

IIIe. RÈGLE.

Arcs-de-triomphe.	Coqs-à-l'âne.	Gardes-marine.
Arcs-en-ciel.	Corps-de-garde.	Hautes-contre.
Basses contre.	Crocs-en-jambe.	Œils-de-bœuf.
Becs-de-Corbin.	Culs-de-lampe.	Pots-au-feu.
Belles-de-nuit.	Culs-de-sac.	Reines-Claude.
Chefs-d'œuvre.	Dames-Jeanne.	Rez-de-chaussée.
Ciels-de-lit.	Fiers-à-bras.	Tragédies-opéra.

IVe. RÈGLE.

Abat-jours.
Arrière-neveux.
Avant-coureurs.
Bien-aimés.
Casse-noisettes.
Chausse-pieds.
Chauve-souris.
Chevau-légers.
Contre-danses.
Couvre-pieds.
Cure-dents.
Cure-oreilles.
Demi-lunes.
Entre-sols.
Essuie-mains.
Gagne-deniers.
Garde-fous.
Garde-feux.
Garde-magasins.
Gobe-mouches.
Grand'mères.
Gratte-cus.
Hausse-cols.
Haut-de-chausses.
Passe-volants.
Passe-ports.
Passe-droits.
Pique-niques.
Porte-crayons.
Sage-femmes.
Serre-papiers.
Serre-têtes.
Souffre-douleurs.
Tire-bouchons.
Tourne-broches.
Va-nu-pieds.
Vice-consuls.

Dict. de l'Académie.

CHAPITRE II.

DE L'ADJECTIF.

Adjectif vient du latin *adjectus*, *ajouté*, parce qu'en effet le nom adjectif est toujours ajouté à un nom substantif qui est exprimé ou sous-entendu.

L'adjectif est un mot qui donne une qualification au substantif; il en désigne la qualité ou manière d'être. Quand l'adjectif est seul, il ne présente rien de fixe à l'esprit; il ne lui offre que l'idée vague d'une qualité. Si l'on dit *bon*, *grand*, *juste*, etc., l'esprit a une perception vague de *bonté*, de *grandeur*, de *justice*; mais si on joint ces mots à des substantifs, il saisit un rapport réel, et voit ces qualités subsistantes dans un sujet ou suppôt, comme *bon père*, *grand arbre*: ainsi, un mot est adjectif, quand il présente l'idée vague d'une qualité, sans spécifier l'objet auquel on l'attribue.

La nature des adjectifs n'est pas tellement fixe et déterminée qu'ils ne puissent devenir quelquefois de véritables substantifs ; c'est lorsque, cessant de les considérer sous leur rapport de qualification, nous en faisons les objets de nos pensées, comme LE BON *est préférable au beau ;* LE VRAI *doit être le but de nos recherches ;* en ces exemples, *le bon*, c'est-à-dire, *ce qui est* BON ; *le vrai*, c'est-à-dire, *ce qui est* VRAI, ne sont pas de purs adjectifs ; ce sont des adjectifs pris substantivement, qui désignent un suppôt quelconque, en tant qu'il est ou *bon*, ou *vrai.*

Souvent aussi le nom qu'on nomme substantif devient adjectif, et cela arrive lorsque ce nom est employé à qualifier ; EXEMPLE : HENRI IV *fut* VAINQUEUR *et* ROI *comme Alexandre ; vainqueur* et *roi* qualifiant le mot *Henri IV*, sont alors des adjectifs.

Le Père Buffier, n°. 92. — Dumarsais, au mot *adjectif.* — Levizac, p. 243, tom. 1.—Caminade, p. 84. — Restaut, p. 43. — M. Sicard, p. 119, t. 1.

Il y a autant de sortes d'adjectifs qu'il y a de sortes de qualités, de manières et de relations que notre esprit peut considérer dans les objets : or les objets ont, ou des qualités qui leur sont inhérentes ; ou des modifications accidentelles ; ou des rapports d'ordre ; ou des rapports avec d'autres objets ; d'où il suit qu'il y a quatre classes d'adjectifs ; savoir : les *nominaux*, les *verbaux*, les *numéraux* et les *pronominaux.*

Les *adjectifs nominaux* sont ceux qui qualifient les objets par un attribut d'espèce ; c'est-à-dire, par

une qualité inhérente et permanente; soit qu'elle naisse de la nature de la chose, de sa forme, de sa situation ou de son état, tels que *bon*, *noir*, *simple*, *beau*, *rond*, *subséquent*, *pareil*, etc.

Les *adjectifs verbaux* qualifient par un attribut d'événement; c'est-à-dire, par une qualité accidentelle et survenue, qui paroît être l'effet d'une action qui se passe, ou qui s'est passée dans la chose : on en distingue de deux espèces ; ceux qui sont formés du participe présent des verbes, comme *rampant*, *dormant*, *caressant*, etc., et ceux qui sont formés de leur participe passé, comme *bonifié*, *aimé*, *simplifié*, etc. Il en sera question au chap. V, art. 23, §. III et §. IV.

Les *adjectifs numéraux* sont ceux qui qualifient les objets par un attribut d'ordre et de rang, comme *un*, *deux*, etc., *premier*, *second*. Nous en parlerons dans un instant.

Enfin les *adjectifs pronominaux* qualifient par un attribut de désignation individuelle, c'est-à-dire qualifient les objets, ou par des rapports à des personnes, comme *mon*, *ma*, *ton*, *notre*, *votre*, *son*, *leur*, *mien*, *tien*, etc.; ou par des rapports de quotité vague et non déterminée, comme *plusieurs*, *quelque*, *tout*, *nul*, *aucun*; ou enfin par des rapports d'indication, comme *ce*, *cet*, *chaque*, *quel*, *tel*, *certain*, etc. Ces adjectifs seront l'objet du quatrième chapitre.

Girard, tom. 1, p. 366 de ses Vrais Princ. de la langue franç. — Levizac, p. 244, t. 1.

ARTICLE Ier.

VARIATIONS ACCIDENTELLES DES ADJECTIFS.

La nature des adjectifs est, comme nous l'avons dit, d'exprimer les qualités des substantifs, et c'est ce qu'ils font en s'identifiant, pour ainsi dire, avec eux; d'où il suit que l'adjectif n'étant réellement que le substantif même, considéré avec la qualification que l'adjectif énonce, ils doivent avoir les mêmes signes de vues particulières, sous lesquelles l'esprit considère la chose qualifiée. Parle-t-on d'un objet singulier? l'adjectif doit avoir la terminaison destinée à marquer le singulier: le substantif est-il de la classe des noms qu'on appelle masculins? l'adjectif doit avoir le signe destiné à marquer les noms de cette classe; enfin l'adjectif doit être au masculin ou au féminin, au singulier ou au pluriel, selon la forme du substantif qu'il qualifie; mais en exprimant les qualités des objets auxquels l'adjectif est ainsi identifié, il peut les exprimer avec plus ou moins d'étendue, c'est ce que les Grammairiens nomment *degrés de signification* ou *de qualification*.

Dumarsais, p. 164, t. 2.

Il y a donc trois choses à considérer dans les adjectifs, *le genre*, *le nombre* et *les degrés de signification*.

§. Ier. — DU GENRE DES ADJECTIFS.

Les substantifs ne sont, à l'exception d'un petit nombre

nombre de mots, que d'un seul genre, mais les adjectifs qui les qualifient doivent être susceptibles des deux genres, *le masculin* et *le féminin;* il faut qu'ils en revêtent la forme.

1°. Tous les adjectifs terminés en *e* muet servent également pour le masculin et le féminin. On ne connoît alors dans quel genre ils sont employés, que par celui des substantifs qu'ils accompagnent : tels sont *volage*, *fidèle*, *aimable*, *prude*, *riche*.

2°. Si l'adjectif est terminé, dans sa première dénomination, par quelque autre lettre que par un *e* muet, alors cette première terminaison sert pour le genre masculin : *pur*, *dur*, *brun*, *savant*, *poli*.

A l'égard du genre féminin, il faut distinguer : ou l'adjectif finit au masculin par une voyelle, ou il est terminé par une consonne.

Si l'adjectif masculin finit par toute autre voyelle que par un *e* muet, ajoutez seulement l'*e* muet après cette voyelle, vous aurez la terminaison féminine e l'adjectif : *sensé*, *sensée ; poli*, *polie ; joli*, *jolie ; bourru*, *bourrue*.

Si l'adjectif masculin finit par une consonne, détachez cette consonne de la lettre qui la précède, et ajoutez un *e* muet à cette consonne détachée, vous aurez la terminaison féminine de l'adjectif : *pur*, *pu-re ; saint*, *sain-te*, *sain ; sai-ne ; grand*, *gran-de ; sot*, *sot-te ; bon*, *bon-ne*.

Il est bien vrai que pour multiplier les jambages dont la suite rend l'écriture plus unie et plus agréable à la vue, on a introduit une seconde lettre *n* dans

bo-ne, comme ils ont introduit une seconde lettre *m* dans *ho-me*, et que l'on écrit communément *bonne*, *homme*, etc.; mais ces lettres redoublées sont contraires à l'analogie, et ne servent qu'à multiplier les difficultés pour les étrangers et pour les gens qui apprennent à lire.

Dumarsais, pag. 174, t. 2. — Douchet, Principes génér. de l'orthographe, p. 98.

Il y a quelques adjectifs qui s'écartent de la règle: *malin* et *benin* font au féminin *maligne* et *bénigne*. *Fat* n'a pas de féminin, ainsi que le participe *résous*, et l'on n'emploie guère en ce genre les participes *craint*, *plaint*. *Absous*, *dissous*, fait *absoute*, *dissoute*.

Les adjectifs *fou*, *mou*, *beau*, *nouveau*, ne sont pas des exceptions, parce que leur féminin se forme du masculin *fol*, *mol*, *bel*, *nouvel*, encore employé devant un mot qui commence par une voyelle ou une *h* muette; ils font *folle*, *molle*, *belle*, *nouvelle*, *espagnol* fait *espagnole*.

La table qui suit fera connoître une grande partie des exceptions à la règle, sur la formation du féminin des adjectifs.

Masculins.	*Féminins.*	*Masculins.*	*Féminins.*
Porteur.	Porteuse.	Duc.	Duchesse.
Coiffeur.	Coiffeuse.	Acteur.	Actrice.
Menteur.	Menteuse.	Empereur.	Impératrice.
Vieux.	Vieille.	Blanc.	Blanche.
Jaloux.	Jalouse.	Caduc.	Caduque.
Seigneur.	Dame.	Naïf.	Naïve.
Roi.	Reine.	Beau.	Belle.

Masculins.	*Féminins.*	*Masculins.*	*Féminins.*
Frais.	Fraîche.	Comte.	Comtesse.
Causeur.	Causeuse.	Lecteur.	Lectrice.
Faiseur.	Faiseuse.	Ambassadeur.	Ambassadrice.
Coureur.	Coureuse.	Sec.	Sèche.
Heureux.	Heureuse.	Public.	Publique.
Doux.	Douce.	Neuf.	Neuve.
Monsieur.	Madame.	Nouveau.	Nouvelle.
Prince.	Princesse.	Tiers.	Tierce.

Il y a aussi des adjectifs qui sont des deux genres, et qui ne changent leur terminaison ni au singulier ni au pluriel : tels sont *momentanée*, *ignée*, *simultanée*, *spontanée*, au singulier : *cétacées*, *Elysées*, *Pyrénées* au pluriel.

Un corpuscule *ignée*, une action *simultanée*, un effort *spontanée*, les Champs *Elysées*, les monts *Pyrénées*, la baleine est *cétacée*, etc.

Le P. Buffier, n°s. 350, 351 et 352.—Vaugelas, 289e. Rem. ; et Th. Corneille, sur cette Rem. — Regnier Desmarais, p. 199. — Dumarsais, p. 175, t. 2. — Levizac, p. 248, t. 1. — Restaut, p. 52. — De Wailly, p. 34. — M. Sicard, p. 395, tom. 2. — Dict. de l'élocution, au mot *adjectif*. — Doúchet, Principes gén. de l'orthog., p. 100. — Le Dict. de l'Acad.

§. II. — Du Nombre des Adjectifs.

Il est de règle générale que tous les adjectifs, de quelque terminaison qu'ils soient, forment leur pluriel par la simple addition de la lettre *s*, soit à la forme masculine, soit à la forme féminine : *grand*, *grands* ; *petit*, *petits* ; *grande*, *grandes* ; *petite*, *petites*.

Première Exception. — Les adjectifs terminés au singulier par une *s* ou par un *x*, ne changent point

de forme au pluriel, tels sont *gras*, *gros*, *heureux*, *jaloux* : ils ressemblent en cela aux substantifs *panaris*, *chasselas*, *abcès*.

Deuxième exception. — Les adjectifs terminés en AU ou en AL, forment leur pluriel en changeant cette terminaison en AUX : *nouveau*, *beau*, *loyal*, *impartial*, font au pluriel *nouveaux*, *beaux*, *loyaux*, *impartiaux*. Cette exception leur est encore commune avec les substantifs *bateau*, *mal*, qui font *bateaux*, *maux*.

Troisième exception. — La plupart des adjectifs terminés en *al*, n'ont pas de pluriel au *masculin* : tels sont *austral*, *boréal*, *canonial*, *conjugal*, *fatal*, *filial*, *final*, *frugal*, *jovial*, *nasal*, *natal*, *pectoral*, *virginal*.

Toutefois cette exception n'a pas lieu pour le féminin, car on dit très-bien des *aurores boréales*, des *terres australes*, des *heures canoniales*, des *affections conjugales*, des *personnes frugales*, *joviales*, des *jujubes pectorales*, etc., etc.

Si nous n'avons pas compris dans cette liste les adjectifs *libéral*, *littéral*, *naval*, *nuptial*, *pascal*, *spécial*, *trivial* et *vénal*, c'est parce qu'on peut dire des *arts libéraux*, des *commentaires littéraux*, des *combats navals*, des *habits nuptiaux*, des *cierges pascals*, des *détails triviaux*, des *pouvoirs spéciaux*, des *offices vénaux*.

Le Dict. de l'Acad., à chacun de ces mots. — Levizac, p. 252, t. 1. — De Wailly, p. 38. — Restaut, p. 56. — Encyclop. in-fol., au mot *adjectif*. — M. Si-

card, p. 390, t. 2. — Caminade, p. 58. — Le P. Buffier, n°. 303. — Regnier Desmarais, p. 204.

Quatrième exception. — Le *Dictionnaire de l'Académie* et beaucoup d'écrivains distingués suppriment le *t* au pluriel des adjectifs qui se terminent au singulier par le son nasal *ant* ou *ent*; mais les objections faites contre cette suppression par MM. *de Port-Royal*, *Regnier Desmarais*, *d'Olivet*, *Girard* et autres Grammairiens, sont encore d'un plus grand poids pour les adjectifs que pour les substantifs: en effet, elle a bien des inconvéniens, car, si l'on dit au masculin pluriel *paysans*, et *bienfaisans*, les étrangers n'en concluront-ils pas que le pluriel féminin est le même pour ces deux mots, et par conséquent, ou qu'on doit dire au féminin *paysantes*, parce qu'on dit *bienfaisantes*, ou qu'on doit dire *bienfaisannes*, parce qu'on dit *paysannes*; s'ils ne portent pas leur attention sur le singulier, l'analogie doit les conduire à l'une ou l'autre de ces conclusions.

§. III. — Des degrés de signification ou de qualification dans les adjectifs.

Les *adjectifs* peuvent qualifier les objets ou absolument, c'est-à-dire sans aucun rapport à d'autres objets; ou relativement, c'est-à-dire avec rapport à d'autres objets, ce qui établit différens degrés de qualification qu'on a réduits à trois: savoir le *positif*, le *comparatif*, et le *superlatif*.

Le *positif* est l'adjectif même, sans aucun rapport

de comparaison, c'est l'objet qualifié absolument : ce premier degré est appelé *positif*, parce qu'il est comme la première pierre qui est posée pour servir de fondement aux autres degrés de qualification : *Un enfant sage et laborieux est* AIMÉ *de tout le monde.*

Le *comparatif* ou *second degré de qualification*, est l'adjectif avec comparaison de plus ou de moins dans la qualité de deux choses comparées. Il y a donc entre les objets que l'on compare, ou un *rapport de supériorité*, ou *un rapport d'infériorité*, ou *un rapport d'égalité* : de là trois sortes de rapport ou de comparaison.

Le rapport, ou *la comparaison de supériorité*, énonce une qualité à un degré plus élevé dans un objet que dans un autre ; cette comparaison se forme en mettant *plus* avant l'adjectif, comme, *cet enfant est* PLUS *studieux que ne le sont ordinairement les enfans de son âge.*

La douleur qui se tait, n'en est que *plus* funeste.

Le rapport ou la *comparaison d'infériorité* énonce une qualité à un degré moins élevé dans un objet que dans un autre ; elle se forme en mettant MOINS ou NE SI avant l'adjectif ; exemples :

Tel homme est ingrat qui est MOINS *coupable de son ingratitude que celui qui lui a rendu service.*

La fortune NE *paroît jamais* SI *aveugle qu'à ceux à qui elle ne fait point de bien.*

Le rapport ou la *comparaison d'égalité* énonce

une qualité au même degré dans les objets comparés ; elle se forme en mettant SI, AUSSI, avant l'adjectif ; exemples :

L'œillet n'est pas SI *beau que la rose.*

Les sciences sont AUSSI *utiles qu'agréables.*

Tant et *autant* énoncent le même rapport ou la même comparaison.

Le bon roi Louis XII fut AUTANT *aimé que Louis XI avait été haï.*

Cette Dame n'a pas TANT *de beauté que d'esprit.*

Dumarsais, pag. 183, tom. 2. — Levizac, p. 252, t. 1. — Fabre, p. 55. — Caminade, p. 86. — Et le Dict. de l'Acad.

Nous n'avons que trois adjectifs qui expriment seuls une comparaison : *meilleur*, *moindre*, *pire*.

Meilleur est le comparatif de *bon* : *Ceci est* BON, *mais cela est* MEILLEUR. Ce comparatif est pour *plus bon*, qui ne se dit pas, si ce n'est dans cette phrase : Il n'est plus *bon* à rien, pour dire *il ne vaut plus rien*. On dit *moins bon*, *aussi bon*.

Moindre est le comparatif de *petit* : *Cette colonne est* MOINDRE *que l'autre. Son mal n'est pas* MOINDRE *que le vôtre. Moindre* est aussi comparatif de *bon* en ce sens : *celui-là est* MOINDRE *que l'autre.*

Pire est le comparatif de *mauvais*, dans cet exemple : *Ce remède est* PIRE *que le mal. Souvent la peur du mal nous conduit dans un* PIRE.

Regnier Desmarais, p. 181. — Caminade, p. 87. — Levizac, p. 253, t. 1. — Fabre, p. 57.

Le superlatif ou *troisième degré* de qualification, est l'adjectif exprimant la qualité portée au suprême

degré de plus ou de moins. En françois on en distingue deux sortes : le *superlatif relatif*, et le *superlatif absolu*.

Le superlatif relatif exprime une qualité à un degré plus élevé ou moins élevé, dans un objet que dans tout autre ; mais il exprime cette qualité *avec rapport à une autre chose.*

Ce superlatif ne doit pas être confondu avec le simple comparatif ou second degré de qualification ; en effet, le superlatif relatif exprime une comparaison ; mais cette comparaison est générale, au lieu que le comparatif simple n'exprime qu'une comparaison particulière.

On forme le *superlatif relatif* en plaçant *le*, *la*, *les*, *du*, *de la*, *des*, *mon*, *ton*, *son*, *notre*, *votre*, *leur*, avant les adverbes comparatifs *plus*, *pire*, *meilleur*, *moindre*, et *moins* ; exemples :

LE PLUS *beau privilége des Rois est d'être utile aux malheureux.*

LE PLUS *grand supplice des méchans est le remords de la conscience.*

LE PIRE *des vices est le jeu.*

L'homme le MOINS *vertueux est à plaindre.*

Dans le superlatif relatif, il y a excès et comparaison ; alors il appartient aux degrés de comparaison : aussi l'article prend-il les inflexions du substantif qui est énoncé avant, parce qu'il correspond au substantif sous-entendu après lui ; on dira donc :

La femme qui pleure moins que les autres, n'est pas toujours la MOINS *affligée.*

Ne condamnons pas à la mort tous ces criminels, ne punissons que les PLUS *coupables.*

Et en effet, c'est comme si l'on disait : *La femme qui pleure* MOINS *que les autres, n'est pas toujours la femme* MOINS *affligée que les autres.* — *Ne condamnons pas à la mort tous ces criminels, ne punissons que les criminels plus coupables que les autres.*

Dans ces phrases, le superlatif tombe aussi bien sur le substantif que sur l'adjectif ; et comme il y a comparaison, on a fait accorder l'article avec le substantif.

Le superlatif absolu exprime une qualité à un degré plus élevé ou moins élevé, dans un objet que dans un autre, mais il exprime cette qualité sans rapport à une autre chose ; c'est-à-dire, qu'il n'énonce aucune comparaison.

On le forme, en plaçant avant l'adjectif un de ces mots, *fort*, *très*, *bien*, *infiniment*, *extrêmement*, le *plus*, le *moins*, le *meilleur*, le *moindre* ou le *pire*, etc. ; exemples :

Le style de Fénélon est TRÈS-*riche*, FORT *coulant et* TRÈS-*doux*, *mais il est quelquefois prolixe ; celui de Bossuet est* EXTRÊMEMENT *élevé, mais il est quelquefois dur et rude.*

Le bon emploi du temps est une des choses qui contribuent LE PLUS *à notre bonheur.*

M. Sicard, tom. 2, p. 163 et 200. — Dumarsais, pag. 183 et suiv., tom. 2. — De Wailly, pag. 153. — Levizac, p. 254, t. 1. — Fabre, p. 58 et 156. Caminade, p. 89.

Dans le superlatif absolu, il y a excès, mais

comme il y a exclusion de comparaison, il n'appartient qu'aux degrés de qualification, et alors l'article, le mot qui exprime le superlatif, est pris adverbialement; c'est-à-dire, qu'il n'y a point de distinction de genre, ni de nombre, parce qu'il ne correspond pas au substantif, mais seulement à l'adjectif. On doit donc dire:

Cette femme ne pleure jamais, lors même qu'elle est LE PLUS *affligée.*

Cette scène est une de celles qui furent LE PLUS *applaudies.* — PALISSOT.

Parce que c'est comme si l'on disoit: *Cette femme ne pleure jamais, lors même qu'elle est affligée le plus, dans le plus haut degré; cette scène est une de celles qui furent applaudies le plus, dans le plus haut degré.*

Dans ces phrases, il y a excès, sans qu'il y ait comparaison; ainsi le mot qui exprime le superlatif tombe sur l'adjectif et non pas sur le substantif; dès-lors il a dû rester invariable.

M. Sicard, t. 2, p. 200. — Levizac, p. 254, t. 1. — Caminade, p. 89. — De Wailly, p. 153. — Fabre, p. 55 et 156. — Domairon, 98, t. 1.

La langue françoise n'a point de ces termes qu'on appelle superlatifs; elle n'a que le mot *généralissime* qui est tout françois, et que le *cardinal de Richelieu* fit de son autorité privée, allant commander les armées de France en Italie.

Nous avons aussi emprunté des Italiens, plusieurs superlatifs auxquels nous nous sommes contentés de donner une terminaison françoise; tels

sont : *Illustrissime*, *révérendissime*, *excellentissime*, *éminentissime* ; mais ces superlatifs ne sortent guère de la conversation ; on les souffre tout au plus dans une lettre, pourvu même qu'elle ne soit pas trop sérieuse. En latin, on ne peut marquer la supériorité relative, ce qui est un défaut dans cette langue. Il y a plus de précision et de justesse dans le françois, puisqu'on a la facilité d'exprimer les deux sortes d'excellence, l'*absolue* et la *relative* : *On peut être un* TRÈS-*grand Seigneur en Angleterre, sans en être* LE PLUS *grand Seigneur*.

Le P. Bouhours, pag. 312 de ses Rem. nouv. — L'abbé Batteux. — Regnier Desmarais, p. 185. — Balzac, Doutes sur la lang. franç.

ARTICLE II.

DES ADJECTIFS CONSIDÉRÉS DANS LEURS RAPPORTS AVEC LES AUTRES MOTS.

§. Ier.

Accord des Adjectifs.

L'adjectif, exprimant les qualités du substantif, ne formant qu'un avec lui, doit énoncer les mêmes rapports, se présenter sous les mêmes faces que ce substantif : *Des fleurs toutes fraîches cueillies ; une vie sobre et modérée, réglée et laborieuse.*

Peu importe que l'adjectif soit séparé de son substantif ; du moment que les deux mots se correspondent, rien ne dispense de les faire accorder en genre et en nombre : *Il y a des* HOMMES *qu'il ne*

faut pas croire BONS, *parce qu'ils ont fait un acte d'humanité.*

Exceptions.— Les adjectifs *demi* et *nu*, ne prennent ni genre ni nombre, quand ils sont placés avant leurs substantifs. Il en est de même de l'adjectif *feu* placé avant un article ou un adjectif pronominal : ainsi on dit : *Une lieue et* DEMIE ; *deux heures et* DEMIE ; *les pieds* NUS ; *les jambes* NUES ; *la tête* NUE ; *la* FEUE *Reine ; ma* FEUE *nièce ;* mais il faut dire : *une* DEMI-*lieue ; les grâces* DEMI-*nues ;* FEU *la Reine ;* NU-*pieds ;* NU-*jambes ;* NU-*tête.*

Une demie lieue ; les grâces demies nues ; nus pieds ; nus jambes ; ou nu-pied, nu-jambe, seroit mal dit.

Th. Corneille, sur la 328e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Observ. sur Vaugelas, p. 81. — Le P. Bouhours, pag. 53 de ses Rem. nouv. — Le Père Buffier, n°. 688. — Andry de Boisregard, pag. 164, 230 et 238 de ses Réflexions. — Restaut, p. 67. — Domairon, p. 99, t. 1. — Urb. Domergue, p. 64. — Fabre, p. 134. — De Wailly, p. 136 et 148. — Levizac, p. 258, t. 1. — M. Sicard, p. 149 et 190, t. 2. — M. Gueroult, p. 3, 2e. part. — Et MM. Lhomond et Le Tellier, p. 20, 134 et 149.

On connoît encore deux adjectifs qui, placés avant des substantifs, deviennent de vraies prépositions, et alors ces mots ne prennent ni genre ni nombre ; tels sont : EXCEPTÉ, SUPPOSÉ. On dit :

Les cas privilégiés sont EXCEPTÉS *de la loi ; ils ont tous péri, cinq ou six personnes* EXCEPTÉES.

On lui a envoyé une personne SUPPOSÉE ; *on a fait cet acte sous un nom* SUPPOSÉ.

Mais on dira : *Il faut être prêt à servir ses amis en toutes choses*, EXCEPTÉ *contre sa conscience* ; *cette lettre me plaît*, EXCEPTÉ *la fin*.

SUPPOSÉ *que vous ayez fait serment de commettre un crime, les lois divines et humaines vous dispensent de le tenir.*

Vaugelas, 542e. Rem. ; et l'Acad., sur cette Rem., p. 583. — De Wailly, p. 137. — Levizac, p. 258, tom. 1. — Caminade, p. 344. — Le Dict. de l'Acad. — Andry de Boisregard, p. 218 de ses Réflexions.

Enfin, il y a encore des adjectifs qui forment exception à la règle d'accord, ce sont les adjectifs qui sont pris adverbialement, c'est-à-dire ceux qui ne figurent dans la phrase que pour modifier le verbe auquel ils sont joints, ou pour exprimer une circonstance ; dans ce cas, ces adjectifs ne s'accordent ni en genre, ni en nombre ; exemples : *Ces Dames parlent* BAS ; *ces fleurs sentent* BON ; *ces personnes demeurèrent* COURT ; *ils se font* FORT *de cela* ; *je vous prends tous à* TÉMOIN ; *Mademoiselle, tenez-vous* DROIT.

Dans tous ces exemples, les mots *bas*, *bon*, *court*, *fort*, *témoin*, *droit*, ne servent pas à qualifier les substantifs, ni les pronoms qui le précèdent, ils servent seulement à modifier les verbes *parler*, *sentir*, *demeurer*, *faire*, *prendre*, *tenir*, ou à en modifier une circonstance ; ce sont de véritables adverbes ; conséquemment, point d'accord.

Vaugelas, 542e. Rem. ; et l'Acad. sur cette Rem., p. 583. — Le Père Buffier, n°. 687. — De Wailly, p. 133. — Dumarsais, p. 181. — Levizac, p. 258, t. 1.

— Caminade, p. 85. — Fabre, p. 141. — Domairon, pag. 100, t. 1er. — M. Sicard, pag. 195, t. 2. — Et le Dict. de l'élocution, par Fontenay, au mot *adjectif*.

Mais, outre la règle générale sur l'accord de l'adjectif avec le substantif qu'il qualifie, il y a des règles particulières qu'il est bon de connoître.

Ire. RÈGLE. Quand un adjectif se rapporte à deux substantifs singuliers, on met cet adjectif au pluriel: LE ROI ET LE BERGER *sont* ÉGAUX *après la mort.* —*La beauté dans une femme, n'est que la magie du moment;* L'ESPRIT ET LA VERTU *sont* SEULS *faits pour plaire.*

La raison en est que l'adjectif modifiant en même temps les deux substantifs singuliers, doit prendre la seule forme qui indique cette double modification; or, il n'y a que le pluriel qui marque qu'il est l'adjectif des deux substantifs.

Condillac, chap. 5, p. 184. — Domairon, p. 100, t. 1. — De Wailly, p. 144. — Fabre, p. 110. — Restaut, pag. 67. — M. Sicard, pag. 124, tom. 2. — M. Gueroult, p. 4, 2e. part. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 20.

Cette règle est sujette à quelques difficultés, qu'on peut regarder comme des exceptions; mais elles seront facilement levées, si on fait la distinction suivante:

L'adjectif se rapporte, soit à des personnes, soit à des choses.

S'il se rapporte à des substantifs de personnes, la règle s'observe dans tous les cas.

Le MARI *et la* FEMME *sont toujours* MALHEUREUX, *lorsqu'il ne règne pas entre eux la plus parfaite union.*

S'il se rapporte à des substantifs de choses, ces substantifs sont en *sujet* ou en *régime.*

S'ils sont en sujet, l'adjectif se met toujours au pluriel, ainsi que lorsqu'il est attribut avec le verbe *être*, comme :

Le travail et le courage JOINTS *ensemble et longtems* SOUTENUS, *lui ont fait surmonter tous les obstacles.*

Ses pieds et sa tête sont NUS.

Si les substantifs sont en régime, l'adjectif ne s'accorde qu'avec le dernier, comme :

Il avait la bouche et les YEUX OUVERTS. *Les yeux et la* BOUCHE OUVERTE.

Les honneurs et les grâces qu'on M'A FAITES.

Cette actrice joue avec un goût et une NOBLESSE CHARMANTE. — *Il a les pieds et la* TÊTE NUE, *la tête et les* PIEDS NUS.

Vaugelas et Th. Corneille, 93e. et 361e. Rem.; et L'Acad., sur ces Rem., pag. 81 et 376. — Andry de Boisregard, p. 238 de ses Reflex. — De la Touche, p. 200, t. 1. — Le P. Buffier, no. 690. — Condillac, chap. 5, p. 184. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 147. — De Wailly, p. 148. — Levizac, pag. 262, tom. 1. — Restaut, p. 68. — Domairon, pag. 100, tom. 1.

IIe. RÈGLE. — Quand l'adjectif se rapporte à des substantifs de genre différent, cet adjectif se met au pluriel et au masculin, comme à son genre

primitif, tout nom susceptible des deux genres étant masculin avant que d'être féminin.

Votre frère et votre sœur sont INSTRUITS; *leur savoir et leur modestie sont peu* COMMUNS.

De la Touche, p. 200, t. 1.— De Wailly, p. 148.— Levizac, p. 262, t. 1.— Caminade, p. 96.— Restaut, p. 67.— Urb. Domergue, p. 68.—M. Sicard, p. 124, tom. 2.— MM. Lhomond et Le Tellier, p. 148.

IIIᵉ. RÈGLE. — Les bons auteurs s'accordent encore à mettre l'adjectif, le pronom et le verbe au singulier, après plusieurs substantifs du même nombre, quand ces substantifs ont entre eux quelque affinité, c'est-à-dire quelque ressemblance; exemples :

La véritable vertu a une candeur et une ingénuité A LAQUELLE *on ne se méprend pas.* — FÉNÉLON.

Le tumulte et l'agitation qui ENVIRONNE *le trône*, *en bannit les réflexions*, *et ne* LAISSE *jamais le Souverain avec lui-même.* — MASSILLON.

Condillac, chap. 5, p. 185. — Urb. Domergue, p. 68. — Restaut, pag. 67. — Caminade, pag. 85. — M. Sicard, p. 125, t. 2. — De Wailly, p. 144. — Levizac, p. 262, t. 1. — Caminade, p. 95. — Fabre, p. 111.

IVᵉ. RÈGLE. — Quand l'adjectif se rapporte à un substantif de préférence à un autre, cet adjectif se met au même genre et au même nombre que le substantif auquel il se rapporte, exemples :

Ce seroit une bassesse, *une ignominie*, *un affront plus* SANGLANT *encore que notre défaite.*—MILTON.

L'adjectif *sanglant* se rapporte plutôt à *affront*

qu'à

qu'à *bassesse* ou à *ignominie*, parce qu'on dit *un affront sanglant*, et non pas *une bassesse* ou *une ignominie sanglante.*

Caminade, p. 93. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 147.

Nota. Ce que nous disons dans la seconde Partie de cette Grammaire, art. XVIII, sur l'accord des verbes avec leur sujet, et sur les noms collectifs, est bon à consulter après cet article.

Avant de finir ce paragraphe, nous devons parler d'une difficulté sur laquelle les Grammairiens ne s'accordent pas : c'est sur un nom substantif suivi de plusieurs adjectifs, qui expriment différentes espèces d'un même genre. Les uns veulent qu'on mette le substantif au pluriel, et que les adjectifs qui le suivent restent au singulier ; les autres, au contraire, veulent que le substantif, ainsi que les adjectifs qui l'accompagnent, soient mis au singulier.

Première construction : *Les* COTES *personnelle, mobiliaire et somptuaire. — Un cours de* LANGUES *françoise, italienne et espagnole.*

Seconde construction : *La* COTE *personnelle, mobiliaire et somptuaire. — Un cours de* LANGUE *françoise, italienne et espagnole.*

Pour savoir laquelle de ces deux constructions on doit adopter, il suffit de se rappeler que le substantif impose ses accidens, sa forme, à tous les adjectifs qui le déterminent ; mais que ce droit n'est pas

réciproque, car les adjectifs tous réunis ne sauroient forcer un substantif à l'accord. Or, dans le cas où l'on admettroit la première construction; c'est-à-dire, dans le cas où l'on admettroit que le substantif fût mis au pluriel, tandis que chacun des adjectifs resteroit au singulier, ce seroit les adjectifs qui régleroient l'accord; ce qui ne peut être toléré en grammaire.

La seconde construction est donc celle que l'on doit adopter; ainsi, on doit dire : *La* COTE *personnelle, mobiliaire et somptuaire. — Un cours de* LANGUE *françoise, italienne et espagnole.*

De cette manière il y a ellipse de chaque substantif devant chaque adjectif singulier; et alors c'est comme si l'on disoit : *La* COTE *personnelle, la* COTE *mobiliaire, la* COTE *somptuaire. — Un cours de* LANGUE *françoise, de* LANGUE *italienne, de* LANGUE *espagnole.*

Th. Corneille, sur la 466e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Observ., p. 485. — Fromant, p. 19 et 97 de son Supplém. à la Gramm. de Port-Royal. — D'Olivet, Essais de gramm., p. 147. — Urb. Domergue, p. 58. — Fabre, p. 133. — Caminade, p. 97. — M. Sicard, p. 190, t. 2. — Le P. Chiflet, p. 141. — Levizac, p. 263, t. 1.

§. II. — Place des Adjectifs.

Il n'est point indifférent en françois, selon la syntaxe élégante et d'usage, d'énoncer le substantif

avant l'adjectif, ou l'adjectif avant le substantif; il est vrai que pour faire entendre le sens, il est égal de dire *bonnet blanc*, ou *blanc bonnet*; mais par rapport à l'élocution et à la syntaxe d'usage, on ne doit dire que *bonnet blanc*. Nous n'avons sur ce point d'autre règle que l'oreille exercée, c'est-à-dire, accoutumée au commerce des personnes de la nation qui font le bon usage. Alors, nous nous contenterons de donner ici des exemples qui pourront servir de guide dans les occasions analogues. On dit *habit* ROUGE; ainsi dites, *habit* BLEU, *habit* GRIS, et non pas *bleu habit*, *gris habit*. On dit MON *livre*; ainsi dites, TON *livre*, SON *livre*, LEUR *livre*. Vous verrez dans la liste suivante, *Zone* TORRIDE; ainsi dites, par analogie, *Zone* TEMPÉRÉE et *Zone* GLACIALE; ainsi des autres exemples.

ADJECTIFS QUI NE VONT QU'APRÈS LEURS SUBSTANTIFS.

Accent GASCON. *Action* BASSE. *Air* INDOLENT. *Air* MODESTE. *Ange* GARDIEN. *Beauté* PARFAITE. *Beauté* ROMAINE. *Bien* RÉEL. *Bonnet* BLANC. *Cas* DIRECT. *Cas* OBLIQUE. *Chapeau* NOIR. *Chemin* RABOTEUX. *Chemise* BLANCHE. *Contrat* CLANDESTIN. *Couleur* JAUNE. *Coutume* ABUSIVE. *Diable* BOITEUX. *Dîme* ROYALE. *Dîner* PROPRE. *Discours* CONCIS. *Empire* OTTOMAN. *Esprit* INVISIBLE. *Etat* ECCLÉSIASTIQUE. *Étoiles* FIXES. *Expression* LITTÉRALE. *Fables* CHOISIES. *Figure* RONDE. *Forme* OVALE. *Gage* TOUCHÉ. *Génie* SUPÉRIEUR. *Gomme* ARA-

BIQUE. *Grammaire* RAISONNÉE. *Hommage* RENDU. *Homme* INSTRUIT. *Homme* JUSTE. *Ile* DÉSERTE. *Ivoire* BLANC. *Ivoire* JAUNE. *Lettre* BLANCHE. *Lettre* ANONYME. *Lieu* INACCESSIBLE. *Ligne* DROITE. *Livre* CHOISI. *Mal* NÉCESSAIRE. *Matière* COMBUSTIBLE. *Méthode* LATINE. *Mode* FRANÇOISE. *Morue* FRAICHE. *Mot* EXPRESSIF. *Musique* ITALIENNE. *Nom* SUBSTANTIF. *Oraison* DOMINICALE. *Oraison* FUNÈBRE. *Oraison* MENTALE. *Péché* MORTEL. *Peine* INUTILE. *Pensée* RECHERCHÉE. *Perle* CONTREFAITE. *Perle* ORIENTALE. *Pied* FOURCHU. *Plans* DESSINÉS. *Plants* PLANTÉS. *Point* MATHÉMATIQUE. *Poisson* SALÉ. *Politique* ANGLOISE. *Principe* OBSCUR. *Qualité* OCCULTE. *Qualité* SENSIBLE. *Question* MÉTAPHYSIQUE. *Raisin* SEC. *Raison* DÉCISIVE. *Raison* PÉREMPTOIRE. *Raisonnement* RECHERCHÉ. *Régime* ABSOLU. *Science* EXACTE. *Sens* FIGURÉ. *Substantif* MASCULIN. *Tableau* ORIGINAL. *Terme* ABSTRAIT. *Terme* OBSCUR. *Terminaison* FÉMININE. *Terre* LABOURÉE. *Terreur* PANIQUE. *Ton* DUR. *Trait* PIQUANT. *Urbanité* ROMAINE. *Urne* FATALE. *Usage* ABUSIF. *Verbe* ACTIF. *Verre* CONCAVE. *Verre* CONVEXE. *Vers* IAMBE. *Viande* TENDRE. *Vin* BLANC. *Vin* CUIT. *Vin* VERD. *Voix* HARMONIEUSE. *Vue* COURTE. *Vue* BASSE. *Des yeux* NOIRS. *Des yeux* FENDUS. *Zone* TORRIDE, etc.

Il y a au contraire des adjectifs qui précèdent toujours les substantifs qu'ils qualifient, comme :

CERTAINES *gens*, GRAND *général*, GRAND *capitaine*, MAUVAISE *habitude*, BRAVE *soldat*, BELLE

situation, JUSTE *défense*, BEAU *jardin*, BEAU *garçon*, BON *ouvrier*, GROS *arbre*, SAINTE *Thérèse*, PETIT *animal*, PROFOND *respect*, JEUNE *homme*, VIEUX *pécheur*, CHER *ami*, TRIPLE *alliance*, etc.

Nous n'avons pas prétendu insérer dans ces listes tous les adjectifs qui se placent les uns devant les substantifs, et les autres après. Nous avons voulu seulement faire voir que cette position n'étoit pas arbitraire.

Dumarsais, p. 167.

Les *adjectifs pronominaux*, comme, *le*, *la*, *les*, *ce*, *cet*, *ces*, *quelque*, *un*, *tout*, *chaque*, *tel*, *quel*, *son*, *sa*, *ses*, *notre*, *votre*, *leur*, se placent toujours avant les substantifs qu'ils qualifient : MON *père*, SA *harangue*, CETTE *circonstance*, LEUR *pouvoir*, QUEL *homme*, QUELLES *personnes*.

Exception. — On doit excepter des adjectifs pronominaux, le pronom *quelconque*, dont la place est toujours après le substantif, comme *raison* QUELCONQUE, *obstacle* QUELCONQUE.

Les *adjectifs de nombre* précèdent aussi les substantifs appellatifs, et suivent les noms propres : *Le* PREMIER *homme*, *François* PREMIER, QUATRE *personnes*, *Henri* QUATRE, *pour* QUATRIÈME ; mais en parlant des siècles écoulés depuis la naissance de J.-C., nous disons, dans un sens appellatif, que l'on compte DIX-HUIT *siècles*, et que le *dix-neuvième* sera un des plus remarquables. On dit aussi dans les citations, *livre* PREMIER, *chapitre second* ; *hors* de-là, on dit le *premier livre*, *le* SECOND *livre*.

On met après le substantif les *adjectifs verbaux*, formés du participe passé, et le plus communément ceux formés du participe présent : *Une belle pensée* EMBROUILLÉE *est un diamant couvert de boue.* — *Les personnes* RECONNOISSANTES *ressemblent à ces terres fertiles qui rendent plus qu'elles ne reçoivent.*

Cette règle est sans exception pour les adverbes qui viennent du participe passé ; mais les *adjectifs verbaux*, formés du participe présent, se mettent quelquefois avant le substantif, en poésie et dans le style élevé : *Le plus* DÉCIDANT *personnage n'est pas toujours le plus instruit.* Fénélon a dit : *La campagne offre mille* RIANTES *images.*

D'autres adjectifs, enfin, se placent également bien avant ou après leurs substantifs : *C'est un* SAVANT *homme*, *c'est un homme* SAVANT ; *c'est un* HABILE *avocat*, ou *un avocat* HABILE ; et encore mieux : *c'est un homme fort* SAVANT ; *c'est un avocat fort* HABILE. Mais on ne dit pas, *c'est un* EXPÉRIMENTÉ *avocat*, au lieu qu'on dit, *c'est un avocat* EXPÉRIMENTÉ ou *fort* EXPÉRIMENTÉ. *C'est un* BEAU *livre*, *c'est un livre fort* BEAU. *Ami* VÉRITABLE, VÉRITABLE *ami*. *De* TENDRES *regards*, *des regards* TENDRES. *L'intelligence* SUPRÊME, *la* SUPRÊME *intelligence*. *Savoir* PROFOND, PROFOND *savoir*. *Affaire* MALHEUREUSE, MALHEUREUSE *affaire*.

Voilà des pratiques que le seul bon usage peut apprendre ; mais cet usage dicte si impérieusement la loi, qu'on ne seroit plus entendu, si l'on se permettoit de l'enfreindre. La poésie, où les transposi-

tions sont permises, et même où elles ont quelquefois des grâces, a sur ce point plus de liberté que la prose.

Dumarsais, p. 170, t. 2.—Vaugelas, 186[e]. Rem., et Th. Corneille, sur cette Rem.

Cette position de l'adjectif devient, comme nous l'avons dit plus haut, si peu indifférente, qu'elle change quelquefois entièrement la valeur du substantif. En voici des exemples bien sensibles :

TABLE DES ADJECTIFS *de différentes significations, selon la place qu'ils occupent.*

L'air GRAND. C'est une physionomie noble.	*Le* GRAND *air.* Ce sont les manières d'un grand seigneur.
L'air MAUVAIS, est un extérieur redoutable.	MAUVAIS *air*, est un extérieur ignoble, un maintien gauche.
Un homme GRAND, est un homme de haute taille.	*Un* GRAND *homme*, est un homme à grands talens.
Un homme BRAVE, est un homme intrépide qui affronte le danger.	*Un* BRAVE *homme*, est un homme de bien, de probité, dont le commerce est sûr.
Un enfant CRUEL, *un peuple* CRUEL, *une femme* CRUELLE, sont un enfant, un peuple, une femme qui aiment à faire le mal, qui sont insensibles à la pitié.	*Un* CRUEL *enfant*, *un* CRUEL *peuple*, *une* CRUELLE *femme*, sont, un enfant, un peuple, une femme insupportables par leurs manières d'agir bizarres et importunes.
Du bois MORT, est du bois séché sur pied.	*Du* MORT *bois*, est du bois de peu de valeur.
Une chose CERTAINE, *une nouvelle* CERTAINE, *une marque* CERTAINE, sont une chose, une nouvelle, une marque vraie et assurée.	*Une* CERTAINE *chose*, *une* CERTAINE *nouvelle*, *une* CERTAINE *marque*, sont une chose, une nouvelle, une marque indéterminée.
Une voix COMMUNE, est une voix ordinaire.	*D'une* COMMUNE *voix*, signifie unanimement.
Une corde FAUSSE, est une	*Une* FAUSSE *corde*, est une

corde qui ne peut jamais s'accorder avec une autre.

Un accord FAUX, est celui dont les sons se trouvent mal accordés, et ne gardent pas entre eux la justesse des intervalles.

Il y a un jour FAUX *dans un tableau*, quand une partie y est éclairée contre nature, parce que la disposition générale du tout exige qu'elle soit dans l'ombre.

Une clef FAUSSE, est celle qui n'est pas propre à la serrure pour laquelle on veut s'en servir.

Une eau MORTE, est une eau qui ne coule point.

L'année DERNIÈRE, est l'année qui précède immédiatement celle où l'on parle.

Un homme MALIN, est un homme malicieux.

Une femme SAGE, est une femme vertueuse et prudente.

Une femme GROSSE, est une femme enceinte.

Un homme GALANT, est un homme qui cherche à plaire aux dames, qui leur rend des soins.

Une porte FAUSSE, simulacre de porte en pierre, en marbre, en menuiserie ou en peinture.

Un habit NOUVEAU, est un habit d'une nouvelle mode.

corde qui n'est pas montée au ton qu'il faut.

Un FAUX *accord*, est celui qui choque l'oreille, parce que les sons, quoique justes, n'y forment pas un ton harmonique.

Un tableau est dans un FAUX *jour*, quand il est éclairé du sens contraire à celui que le peintre a supposé dans son objet.

Une FAUSSE *clef*, est une clef qu'on garde furtivement pour en faire un usage illicite.

Une MORTE *eau*, c'est l'eau de la mer dans son bas flux et reflux.

La DERNIÈRE *année de la guerre*, c'est celle après laquelle il n'y a plus de guerre.

Le MALIN *esprit*, ou *l'esprit* MALIN, est le démon.

Une SAGE *femme*, est une femme qui assiste celles qui sont en travail d'enfant.

Une GROSSE *femme*, est une femme qui a beaucoup d'embonpoint.

Un GALANT *homme*, est un homme poli, qui a des talens, des mœurs, et dont le commerce est sûr et agréable.

Une FAUSSE porte, issue ménagée pour se dérober aux importuns sans être vu. En terme de guerre, porte peu apparente destinée à faire des sorties.

Un NOUVEL *habit*, est un habit différent de celui qu'on vient de quitter.

Un habit NEUF, est un habit qui n'a point, ou qui a peu servi.

Le vin NOUVEAU, c'est le vin nouvellement fait.

Le NOUVEAU *vin*, est le vin nouvellement en perce.

Un homme PAUVRE, *un auteur* PAUVRE, signifient un homme, un auteur sans bien.

Un PAUVRE *auteur*, *un* PAUVRE *homme*, signifient un homme, un auteur de peu de mérite.

La PAUVRE *reine!* *le* PAUVRE *prince!* *les* PAUVRES *innocens!* Expressions de tendresse, de compassion et de pitié.

Le ton qu'on emploie détermine le sens.

Un PAUVRE *orateur*, *de* PAUVRE *vin*, *une* PAUVRE *chère*, *une* PAUVRE *comédie*, sont des expressions de mépris et de dédain.

Une langue PAUVRE, est celle qui n'a pas tout ce qui est nécessaire à l'expression de nos pensées.

Une PAUVRE *langue*, est celle qui, outre la disette des termes, n'a ni douceur, ni énergie, ni beauté.

Un homme PLAISANT, est un homme gai, enjoué, qui fait rire.

Un PLAISANT *homme*, est un homme bizarre, ridicule, singulier.

Un personnage PLAISANT, est celui dont le rôle est rempli de traits divertissans, de saillies fines, de reparties ingénieuses.

Un PLAISANT *personnage*, est un impertinent méprisable.

Une PLAISANTE *comédie*, celle qui pèche contre les règles, qui n'a rien de comique, d'agréable, etc.

Un conte PLAISANT, est un récit agréable et amusant.

Un PLAISANT *conte*, est un récit sans vérité ni vraisemblance, digne de mépris.

Le ton HAUT, degré supérieur d'élévation d'une voix chantante, ou du son d'un instrument.

Le HAUT *ton*, est une manière de parler audacieuse, arrogante.

Un homme HONNÊTE, est un homme poli, qui plaît par ses bonnes manières.

Un HONNÊTE *homme*, est un homme qui a des mœurs, de la probité.

Les gens HONNÊTES sont des personnes polies, qui reçoivent bien ceux qui les visitent.

Les HONNÊTES *gens* sont ceux qui ont du bien, une réputation intègre, une naissance honnête.

FURIEUX, après un substantif, signifie transporté de

FURIEUX, avant un substantif, signifie grand, énorme,

fureur, comme : *un lion* FURIEUX.

MORTEL, après le substantif, signifie *qui est sujet à la mort :* il ne peut se mettre qu'après le substantif.

Un homme BIEN VILAIN, FORT VILAIN, signifie un homme, une femme qui épargne d'une manière sordide.

SEUL, après le nom, exclut tout accompagnement : *un homme* SEUL *peut, sans aucun secours, emporter cette commode.*

Luculle le RICHE, donne à entendre qu'il y a plus d'un Luculle, et que j'ai vu celui d'entre eux qui est distingué des autres par ses richesses.

Quelle erreur est la VÔTRE ! signifie : *est-il possible que vous soyez tombé dans une pareille erreur !*

comme : *une* FURIEUSE *tempête.*

MORTEL, avant un substantif, signifie aussi également, grand, excessif, comme : *il y a vingt* MORTELLES *lieues.*

Un VILAIN *homme, une* VILAINE *femme*, est un homme ou une femme désagréable par la figure, par la mal-propreté.

SEUL, avant le nom, exclut les autres individus de la même espèce : *un* SEUL *homme peut lever ce fardeau*, c.-à-d., *aucun autre ne peut le lever.*

Le RICHE *Luculle*, signifie Lucalle qui est riche.

Quelle est VOTRE *erreur ?* signifie ordinairement : *en quoi vous êtes vous trompé ?*

Le Père Buffier, nos. 1009, 1010, 1011. — Encyc. in-fol., au mot *adjectif.* — De Wailly, pag. 163 et suiv. — Levizac, pag. 275 et suiv., t. 1. — Girard, p. 405 et 415 de ses Vrais Princ. de la lang. franç., tom. 1. — Caminade, p. 91.

§. III. — RÉGIME DES ADJECTIFS.

Le régime des adjectifs est un substantif ou un verbe précédé d'une des prépositions *à* ou *de*.

Quelques adjectifs ne régissent rien : ce sont ceux dont la signification est déterminée ; comme *un homme* COURAGEUX, INTRÉPIDE ; *une femme* VERTUEUSE, ESTIMABLE.

La parole des rois doit être *inviolable.*

Quelques autres doivent nécessairement avoir un régime, soit un nom, soit un verbe; ce sont ceux qui ont par eux-mêmes un sens vague et qui ont besoin d'être restreints pour avoir une signification déterminée ; comme les adjectifs *capable, prêt ;* exemple : *L'exercice et la tempérance sont* CAPABLES *de conserver aux vieillards quelque chose de leur première vigueur. — L'homme de bien est toujours* PRÊT *à secourir celui qui se trouve dans le besoin.*

Enfin il y a des adjectifs qui sont sans régime, quand on les emploie dans une signification générale, et qui ont un régime, quand on veut les appliquer à quelque chose de particulier.

Comme on ne peut pas être heureux sans être CONTENT, *on a faussement conclu que dès qu'on étoit* CONTENT *on étoit* HEUREUX.

Qu'*heureux* est le mortel qui, du monde *ignoré*,
Vit *content* de soi-même, en un coin *retiré*.

Le P. Buffier, n°. 691., 92 et 93. — De Wailly, p. 172. — Levizac, p. 281, tom. 1.

Ire. *Remarque.* — Il ne faut point donner un régime à un adjectif qui ne doit point en avoir : *Ils connoissent la noblesse de leur naturelle, qui est* IMPATIENT *du joug et de la contrainte*, est une phrase incorrecte, parce que l'adjectif *impatient* ne régit pas de substantif ; mais il peut régir un verbe, et l'on dit : *impatient de se venger, impatient de savoir.*

On ne dit pas non plus, *une ame* INTRÉPIDE *aux menaces*, *une ame* INCURABLE *à tous les remèdes*,

un homme INSATIABLE *de biens*, *L'œil* INSATIABLE *de voir.*

Le Père Bouhours, p. 191 et 515 de ses Rem. nouv. — De La Touche, p. 203, t. 1. — De Wailly, p. 172. — Levizac, p. 284, t. 1.

IIe. *Remarque.* — Il ne faut pas donner à un adjectif un autre régime que celui qui lui est assigné par le bon usage ; ainsi on ne dit pas :

Il m'est UNIQUE ; comme *il m'est* CHER, *il m'est* AGRÉABLE ; parce que *unique* n'est pas un adjectif qui exprime une qualité susceptible de régime, comme *il est* AGRÉABLE *pour moi*, *il est* AGRÉABLE *à mes yeux* ; UNIQUE est absolu. Mais pourquoi dit-on, *cela m'est agréable ?* et ne peut-on pas dire, *cela m'est unique*, *cela est plaisant à mon goût*, et non pas *cela m'est plaisant ?* C'est qu'AGRÉABLE vient d'*agréer* ; *cela m'agrée :* PLAISANT vient de *plaire*, *cela me plaît* ; comme s'il y avoit *agrée à moi*, *plaît à moi.*

Il n'en est pas ainsi d'*aimer* ; j'*aime cette pièce*, et non cette *pièce aime à moi.* Ainsi on ne peut pas dire *m'est aimable.*

Voltaire, Rem. sur Héraclius, act. 1er., sc. 1re. et sc. 2.

Au surplus, l'application de ces deux règles est très-embarrassante pour les étrangers ; elles dépendent principalement de l'usage, qu'ils ne peuvent connoître qu'à la longue, et qui même est souvent contraire à celui de leur propre langue (1).

---

(1) Il y a des adjectifs dont le régime varie selon que l'im-

IIIᵉ. *Remarque.* — Il y a encore une difficulté bien grande à surmonter pour les étrangers ; c'est de bien connoître la nature des adjectifs, car il y en a qui ne conviennent qu'aux personnes, et d'autres qui ne peuvent qualifier que les choses.

Pour voir si un adjectif peut se dire des personnes, il faut examiner si le verbe d'où il dérive peut avoir les personnes pour régime direct ou objectif. Par exemple, on dit : *admirer quelqu'un*, *excuser quel-*

---

personnel auquel ils sont joints, a pour sujet *il* ou *ce*. On dit : IL *est honorable* DE *penser*, DE *voir;* mais on doit dire : C'*est horrible* A *penser*, A *voir*. IL *est beau* DE *mourir pour la patrie*. C'*est beau* à *considérer*. Quelques autres adjectifs veulent *de* avant un verbe, et *à* avant un nom ; comme : IL *est doux* DE *voir un grand peuple donner l'exemple des grandes vertus*. CETTE *étoffe est douce* AU *toucher ;* IL *est agréable* DE *jouir d'une bonne santé ;* CE *tableau est agréable* A *la vue*.

Les adjectifs suivans ont ordinairement un régime fixe, savoir, pour la préposition *de*.

Digne, *indigne*, *capable*, *incapable*, *aisé*, *ravi*, *joyeux*, *content*, *mécontent*, *comblé*, *taxé*, *chargé*, *plein*, *accusé*, *fatigué*, *las*, *contrit*, *enragé*, *fou*, *avide*, *ennuyé*, *libre*, *qualifié*, *vide*, *furieux*, *dépendant*, etc.

Et relativement à la préposition *à* :

Adroit, *bon*, *beau*, *laid*, *agréable*, *ingénieux*, *contraire*, *opposé*, *conforme*, *semblable*, *pareil*, *porté*, *enclin*, *adonné*, *sujet*, *propre*, *inexorable*, *désagréable*, *agile*, *alerte*, *habile*, *ardent*, *âpre*, *lent*, *nuisible*, *prompt*, *prêt*, *utile*, *inutile*, *sensible*, *souple*, *aisé*, *facile*, etc. — *Occupé* régit *de* ou *à*.

Le Père Buffier, nᵒˢ. 691, 692 et 693. — Levizac, p. 282, t. I.

qu'un ; par conséquent, les adjectifs *admirable*, *excusable*, peuvent convenir aux personnes ; mais comme on ne dit pas *pardonner quelqu'un*, *pardonner un homme*, l'adjectif *pardonnable* ne peut convenir aux personnes ; et dès-lors, on ne peut pas dire, *cet homme est pardonnable.*

D'Olivet, 35e. Rem. sur Racine. — L'Acad., sur la 543e. Rem. de Vaugelas, p. 584. — De Wailly, p. 171. — Levizac, p. 283, t. 1. — Domairon, p. 102, t. 1.

IVe. *Remarque.* — Un substantif peut être régi par deux adjectifs, pourvu que ces adjectifs veuillent le même régime.

Ce père est AIMÉ *et* CHÉRI *de ses enfans. — Une femme belle et vertueuse est bien sûre d'être* AIMÉE *et* RECHERCHÉE *de tout le monde.*

Ces phrases sont correctes, parce que les adjectifs *aimé* et *chéri*, *aimée* et *recherchée* gouvernent le même sujet.

Mais si deux adjectifs ou deux verbes gouvernent un régime différent, il faut alors partager la phrase en deux régimes, et se servir du pronom relatif *en* pour le second ; on dira donc :

Ce général attaqua la ville, et s'en rendit maître.

Et non pas, *ce général* attaqua *et se* rendit *maître de la ville*, parce que *attaqua* et *se rendit* gouvernent des régimes différens.

L'Acad., sur la 89e. Rem. de Vaugelas, p. 94. — Le Père Buffier, nos. 672 et 673. — Restaut, p. 289. — De Wailly, p. 311. — Levizac, p. 286, t. 1. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 174. — M. Gueroult, p. 35, 2e. part.

Ve. *Remarque.* — Il faut que l'adjectif soit bien

assorti au substantif, alors il embellit la pensée, il y donne de la force.

Il est un *heureux* choix de mots *harmonieux*,
Fuyez des *mauvais* sons le concours *odieux*.
Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée,
Ne peut plaire à l'esprit, quand l'oreille est blessée.

Exemple d'un adjectif mal assorti :

Tous les peuples le pleuroient avec des larmes INCONSOLABLES ; on ne sauroit dire, *des larmes inconsolables*.

De Wailly, p. 174. — Levizac, p. 285, t. 1.

VIe. *Remarque*. — L'adjectif de l'un des deux genres se peut appliquer à l'autre dans la comparaison.

Si un homme dit à une fille, *je suis plus* BEAU *que vous ;* ou qu'une fille dise à un homme, *je suis plus* VAILLANTE *que vous ;* l'adjectif, pour ne regarder qu'un des deux sexes, ne laisse pas de convenir à l'autre, par la sous-entente de n'*êtes* BELLE ou VAILLANT, qui tacitement le fait du genre qu'il faut ; de sorte qu'il n'est pas nécessaire de recourir à un adjectif du genre commun pour rendre la phrase bonne, la sous-entente y remédiant suffisamment.

Th. Corneille, sur la 433e. Rem. de Vaugelas, et l'Acad., sur cette Rem., p. 453.—De Wailly, p. 151. — De La Touche, pag. 200, tom. 1. — Andry de Boisregard, p. 238 de ses Réflex. sur la lang.

VIIe. *Remarque*. — Il faut que l'adjectif ajoute au sens du substantif, et qu'il ne soit jamais une idée accessoire, vaine, et déplacée. Ainsi dans, *Ils fu-*

rent surpris tout-à-coup par une tempête ORAGEUSE, cet adjectif ORAGEUSE n'est pas bon, parce qu'il n'ajoute rien au sens du mot *tempête*.

Dumarsais, p. 182, t. 2. — De Wailly, p. 174.

ARTICLE III.

DES ADJECTIFS NUMÉRAUX ET DES SUBSTANTIFS DE NOMBRE.

Les noms de nombre sont des noms qui expriment la quantité ou le rang des choses : ils sont ou *substantifs* ou *adjectifs*.

Les noms de nombres adjectifs sont des mots qui représentent la quotité ou le calcul : on en distingue de deux sortes, les *nombres cardinaux* et les *nombres ordinaux*.

Les nombres cardinaux (1) marquent la quantité des personnes et des choses ; ils sont ainsi appelés parce qu'ils servent à former les autres : tels sont *un*, *deux*, *trois*, *quatre*, *vingt*, etc. ; *soixante*,

---

(1) On appelle *cardinal*, ce qui est le principal, le premier, le plus considérable, le fondement de quelque chose. C'est ainsi que l'on appelle la *prudence*, la *justice*, la *force*, la *tempérance*, les quatre vertus cardinales, parce qu'elles servent de fondement à toutes les autres. De même qu'on appelle l'*orient*, l'*occident*, le *midi*, le *septentrion*, les quatre points *cardinaux*.

Cardinal, vient de *cardo*, mot latin qui signifie un *gond*; et en effet, il semble que c'est sur ces points principaux que roulent toutes les autres choses de même nature.

soixante-

soixante et *onze*, etc., etc. : *million* n'est pas un adjectif, il appartient à la classe des substantifs.

Les nombres ordinaux marquent le rang que les personnes et les choses occupent entre elles : tels sont, *premier*, *second*, *troisième*, *vingtième*, et ainsi de suite, en suivant les nombres cardinaux.

Excepté *premier* et *second*, tous les *nombres ordinaux* se forment des *cardinaux* en changeant en VIÈME ceux qui finissent en *f*, en changeant en IÈME l'*e* muet de ceux qui ont cette terminaison, enfin en ajoutant IÈME à ceux qui finissent par une consonne : le nombre *cinq* veut en outre avoir U avant IÈME. Ainsi de *neuf*, de *quatre*, de *trois*, de *cinq*, on fait NEUVIÈME, QUATRIÈME, TROISIÈME, CINQUIÈME.

UNIÈME ne s'emploie qu'après *vingt*, *trente*, *quarante*, *cinquante*, *soixante*, *quatre-vingt*, *cent*, et *mille*.

LES NOMS DE NOMBRE SUBSTANTIFS sont, *les noms de nombre collectifs* ou d'*assemblage* ; *les noms de nombre de distribution* ; *les noms de nombre proportionnels*, et *les noms de nombre de répétition*.

Les noms de nombre collectifs expriment une certaine quantité de choses, comme réunies, tels sont une *demi-douzaine*, une *huitaine*, une *centaine*, un *millier*, un *million*, un *quatrain*, un *sixain*.

Les distributifs expriment les différentes parties d'un tout, comme la *moitié*, le *tiers*, le *quart*, le *dixième*, selon que la chose est partagée en deux, en trois, en quatre, en dix, etc.

Les proportionnels sont ceux qui servent à marquer l'augmentation progressive du nombre des choses, comme le *double*, le *quadruple*, le *centuple*, etc.

Enfin, *les nombres de répétitions* sont ceux qui se forment en ajoutant le mot *fois* aux *nombres cardinaux* ou *ordinaux*, comme *une fois*, *deux fois*, la *première fois*, la *seconde fois*.

On emploie les nombres cardinaux au lieu des nombres ordinaux, 1°. en parlant des heures et des années courantes; comme *il est trop tard; mil sept cent soixante*.

2°. Dans le discours familier, en parlant du jour des mois: le *deux de mars*, le *quatre de mai*, etc. Mais on dit toujours le *premier de juin*, *d'août*, etc.

3°. En parlant des souverains et des princes, comme *Louis douze*, *Henri quatre*; on dit cependant *François premier*, *Henri second*; parce qu'après les noms des princes, on ne met point, *un*, *deux*. On dit aussi *Charles cinq*, *Philippe cinq*, etc., mais on dit *Charles-Quint*, contemporain de *François premier*; et *Sixte-Quint*, contemporain de notre bon roi *Henri quatre*.

4°. Les nombres cardinaux s'emploient quelquefois substantivement; comme, le *huit*, le *dix de cœur*; jouer aux *trente et quarante*; nous partîmes le *douze* et nous ne revînmes que le *trente*.

5°. Les nombres ordinaux s'emploient aussi substantivement; comme, *Socrate est le* premier *qui s'est occupé de la morale*.

Le nombre cardinal prend l'article, 1°. quand il est mis pour un nombre ordinal, ou qu'il est employé substantivement, le *deux de mars*, c'est-à-dire, le *deuxième jour de mars*.

2°. Il prend l'article quand, outre le nombre, il s'agit de distinguer la chose calculée des autres de la même espèce : *l'intempérance et l'oisiveté sont les* DEUX *ennemis les plus dangereux de la vie*. Dans cette phrase, on veut faire entendre que l'intempérance et l'oisiveté sont deux ennemis, et que ce sont les plus dangereux ennemis de la vie, et c'est à cause de ce superlatif *les plus dangereux*, que l'on met l'article avant *deux*.

Les *adjectifs numéraux* précèdent toujours les substantifs qu'ils modifient, et ils ne peuvent être précédés que par l'article et les adjectifs pronominaux.

Regnier Desmarais, p. 189. — De Wailly, p. 126 et 175. — Levizac, t. 1, p. 291 et suiv. — Restaut, p. 45. — Caminade, p. 65.

De tous les nombres *adjectifs cardinaux*, il n'y a que *vingt* et *cent* qui prennent la marque du pluriel, et encore faut-il qu'ils soient précédés d'un ou de plusieurs nombres, et qu'ils soient suivis non pas d'un nombre, mais d'un substantif. On écrit donc, avec la marque du pluriel, *quatre-vingts arbres*, *deux cents mulets*, *six-vingts hommes*, les *quinze-vingts* : et sans cette marque : *vingt arbres*, *cent mulets*, *quatre-vingt-un an*, *cent-vingt-deux mulets*.

D'Olivet, Essais de Gramm., p. 132. — Ménage,

p. 482 et 483, additions à ses Observ. — Th. Corneille, sur la 373e. Rem. de Vaugelas.—Le Père Bouhours, p. 251 de ses Rem. nouv. — Douchet, Princ. génér. de l'Orth., p. 104. — De Wailly, p. 178. — Levizac, pag. 289, t. 1. Caminade, p. 66. — Fabre, p. 137. — M. Sicard, pag. 151, 273 et 394, t. 2. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 132. — Le Dict. de l'Acad.; et celui de l'Elocut., par Fontenay.

Par rapport au genre, il n'y a, dans la classe des noms de nombre adjectifs cardinaux, que *un* dont la terminaison varie, selon qu'elle doit être masculine ou féminine : *un* tableau, *une* bouteille.

Mêmes autorités.

On met au singulier le substantif qui est avant un nombre cardinal, mis pour un nombre ordinal :

L'an *dix-huit cent dix*; les mots *dix-huit cent dix* sont ici pour *dixième*, *huitième*, *centième*, *dixième*.

Mais dans : On commence à *six heures* précises; il est *quatre heures*, les mots *heures* et *précises* sont au pluriel, parce qu'ils sont après les nombres.

Pour ce qui est des noms de nombre *ordinaux* et des noms de nombre *collectifs*, *distributifs* et *proportionnels*, ils prennent dans tous les cas la marque du pluriel; en sorte que l'on dit : *les premiers*, *les seconds*, *deux douzaines*, *trois quadruples*, *les trois quarts*.

Le Dict. de l'Acad., à chacun de ces mots. — Et les autorités ci-dessus.

Lorsqu'un nombre cardinal est précédé du relatif *en*, l'adjectif qui suit ce nombre est élégamment précédé de la préposition *de*.

Sur mille habitans, il n'y en a pas un *de riche.*
Sur cent mille combattans, il n'y en *eut que* mille *de tués et* cinq cents *de blessés.*

Th. Corneille, sur la 181e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Observ., 196. — De Wailly, p. 179. — Caminade, p. 69. — Domairon, p. 103, tom. 1. — Le Père Chiflet, p. 35. — De La Touche, p. 190, tom. 1.

Mais devant un substantif pris adjectivement, on supprime *de*, et l'on prend un autre tour :

Sur dix mille combattans, il y en *eut* cent *qui furent faits prisonniers.*

Il y en eut cent de prisonniers, seroit une faute.

L'Acad., sur la 181e. Rem. de Vaugelas, p. 196. — De La Touche, p. 190, tom. 1. — Caminade, p. 69.

Voyez aux remarques détachées, quelques observations sur le nombre *un* et sur le nombre *vingt.*

CHAPITRE III.

De l'Article.

Le mot *article* a, dans son origine, un sens propre, par lequel on entend les jointures des os du corps des animaux; il dérive du mot latin *articulus*, diminutif de *artus*, qui veut dire membre ; de-là, par une extension conforme au génie de la langue, on a donné divers sens à ce mot, et c'est ainsi qu'il a servi à désigner pareillement ces petits mots, qui, sans rien énoncer par eux-mêmes, ser-

vent exclusivement à donner une acception particulière à ceux devant lesquels on les place. Par exemple : *le roi aime le peuple ;* le premier *le* ne présente qu'une même idée avec *roi ;* mais il m'indique un roi particulier que les circonstances du pays où je suis, ou du pays dont on parle, me font entendre. L'autre *le* qui précède *peuple*, fait aussi le même effet à l'égard de *peuple ;* et de plus, le *peuple* étant placé près *aime*, cette position fait connoître que le peuple est le terme ou l'objet du sentiment que l'on attribue au roi : au reste, c'est ce qui s'entendra mieux dans la suite, par d'autres exemples.

Il y a des langues qui ont des articles et d'autres qui n'en ont point : de plus, les articles ne font pas toujours la même fonction dans toutes les langues ; nous n'employons point, à l'exemple des Grecs, les articles devant les noms propres, tels que *Philippe*, *Alexandre*, *César*, etc.

Comme notre langue a beaucoup emprunté de l'idiome latin, il y a lieu de penser que nous avons formé notre *le* et notre *la* de l'adjectif indicatif *ille*, *illa*, *illud* : de la dernière syllabe du mot masculin *ille*, nous avons fait *le ;* et de la dernière du mot feminin *illa*, nous avons fait *la ;* c'est ainsi que de la première syllable de cet adjectif, nous avons pareillement fait notre pronom *il*, dont nous faisons usage avec les verbes, comme du féminin *illa*, nous avons fait *elle*.

Bien qu'il y ait divers prépositifs qui doivent

toujours précéder leurs substantifs, on ne donne le nom d'article qu'à ces trois mots : *le*, *la*, *les*.

Nous nous servons de LE devant les noms masculins au singulier, *le roi*, *le jour ;* nous employons LA devant les noms féminins aussi au singulier, *la reine, la nuit :* et comme la lettre *s*, selon l'analogie de la langue, marque le pluriel quand elle est ajoutée au singulier, nous avons formé *les* du singulier *le*. *Les* sert également pour les deux genres : *les rois*, *les reines*. *Le*, *la*, *les*, sont les trois articles simples usités dans notre langue ; c'est en les contractant avec la préposition *à* et avec la préposition *de*, que nous avons formé les quatre articles composés *au*, *aux*, *du*, *des*.

Au est composé de la préposition *à* et de l'article *le ;* en sorte que *au* est autant que *à le*. Nos pères ne formoient qu'un seul mot de cet article composé *à le*, en supprimant l'*e*, et disoient AL : AL *temps d'Innocent III. L'apóistoil manda* AL *prodome*, etc. *Mainte lerme i fu plorée de pitié* AL *départir*. C'est par des convenances analogues au progrès de la langue et au changement dont elle offre tant d'exemples de *l* en *u*, que l'article composé *al* a été permuté en *au :* toutefois cette contraction n'a pas lieu devant les noms qui commencent par une voyelle ou une *h* muette ; et pour éviter l'hiatus d'une prononciation désagréable, si l'on disoit *au esprit*, *au animal*, *au homme*, on a continué de se servir de la préposition *à* jointe à l'article *le*, en élidant l'*e* muet de *le* avant la voyelle ; ainsi, quoiqu'on dise

au chapeau, *au bois*, on dit, *à l'esprit*, *à l'animal*, *à l'homme*. Mais si le nom est féminin, n'y ayant point d'*e* muet dans l'article *la*, on ne peut plus en faire *au;* alors on conserve la préposition et l'article: *à la raison*, *à l'amitié*, *à la vertu*.

AUX sert au pluriel pour les deux genres; c'est une contraction pour *à les; aux hommes*, *aux femmes*, *aux rois*, *aux reines*, pour *à les hommes*, *à les femmes*, *à les rois*, *à les reines*.

DU est encore une contraction pour *de le;* et tandis qu'on disoit *al* pour *à le*, on disoit aussi *del* en un seul mot, pour *de le*, afin d'éviter le son obscur de deux *e* muets de suite: *la fin* DEL *conseil*, pour *la fin du conseil; Gervaise* DEL *châtel*, pour *Gervaise du châtel.* L'article contracté *du* se place devant tous les noms masculins qui commencent par une consonne; mais la simplicité de la préposition *de* jointe à l'article *le* ou *la*, selon le genre du nom, a été conservée devant tous ceux qui commencent par une voyelle: ainsi on dit: *de l'esprit, de l'homme*, *de la vertu*. Par-là, on évite le bâillement.

Enfin, DES, sert pour les deux genres au pluriel: DES *rois*, DES *reines*, pour DE LES *rois*, DE LES *reines*.

Maintenant, sur le principe de la contraction, en vertu de laquelle *du* est toujours pour *de le*, et *des* pour *de les*, il est aisé de rendre raison de certaines façons de parler où le verbe n'est précédé d'aucun sujet, comme dans cette phrase: *du pain suffit;* il est sensible que le mot *pain* n'est pas employé comme sujet et qu'il y a dans cette énonciation une ellipse,

que sous-entend l'un des deux termes auquel se rapporte celui qui est énoncé, et que le terme exprimé avec l'article contracté *du*, fait concevoir une autre idée qui n'est pas exprimée, et que l'esprit supplée tacitement. C'est ce terme sous-entendu qu'il faut rétablir pour la construction; et c'est comme si l'on disoit une portion, une part, ou quelque chose du pain suffit. L'article contracté *du*, qui est autant que *de le*, fait l'office de la préposition extractive *de*, dont le mot *pain* n'est que le complément; et partant, il ne peut être le sujet du verbe; car les prépositions ne peuvent entrer dans le discours que pour marquer un rapport ou relation entre deux termes, entre un mot et un mot.

Ainsi, les Grammairiens qui ont admis dans notre langue *les cas* et *les déclinaisons*, ont manqué d'exactitude, lorsqu'ils ont dit que la préposition dont nous parlons servoit à marquer le nominatif toutes les fois qu'on ne faisoit que désigner une partie de la chose, comme dans la phrase précitée.

Communément, ces Grammairiens regardent les prépositions DE et A comme des particules qui servent, disent-ils, à décliner nos noms: l'une, dans cette supposition, est la marque du *génitif*, et l'autre celle du *datif*. Mais, n'est-il pas mieux de distinguer entre les langues dont les noms changent de terminaison, et celles où les terminaisons sont invariables, et de dire que les premières seules affectent des cas et des déclinaisons, et que les autres y suppléent par des prépositions: ce sont des

moyens différens, dont l'office est également d'énoncer les différentes vues de l'esprit. Ainsi, dans notre langue, les prépositions tiennent lieu de la désinence des noms; et nous n'avons en réalité ni cas, ni déclinaisons; d'où il faut conclure que les prépositions *de* et *à* sont semblables à toutes les autres prépositions, par leur usage et par leur effet, et qu'elles ne servent non plus qu'à faire connoître les rapports que nous avons à remarquer.

Et, en effet, pourquoi les Grammairiens dont nous parlons veulent-ils former des cas et des déclinaisons avec les prépositions *de* et *à*, plutôt qu'avec toute autre préposition, comme *sans*, *avec*, *pour*, *dans*, etc.? Quand je dis: *l'amour* DE *la patrie*, la préposition *de* fait-elle une autre fonction que la préposition POUR, lorsque je dis: *des vœux pour la patrie?* n'est-ce pas, dans l'un et dans l'autre cas, une préposition qui exprime un rapport ou une relation entre deux termes? N'est-ce pas la même manière d'énoncer des vues différentes? La similitude est parfaite autant qu'elle est sensible; et pour se tirer d'embarras dans une distinction si peu motivée que celle qu'ils ont imaginée, les partisans d'une erreur si palpable n'ont autre chose à dire, sinon que, comme les Latins n'ont que six cas dans leurs déclinaisons, nous ne devons non plus en avoir que six: étrange raison pour attribuer une fonction particulière et privilégiée aux prépositions *à* et *de*, et à les faire servir exclusivement à l'office imaginaire des déclinaisons! Encore une fois, les

cas et les *déclinaisons* sont étrangers à la langue françoise : les noms qui se déclinent en latin, parce qu'ils changent leur dernière syllabe dans le passage d'un cas à un autre, et qu'il en résulte un changement de voix ou de son dans la prononciation, demeurent invariables dans notre langue ; et c'est abuser des termes, que d'induire les cas et les déclinaisons de l'identité des vues ou des rapports, quand les mots sont privés des terminaisons et des désinences qui constituent, à proprement parler, les cas et les déclinaisons. Que nous apprend-on, quand on nous dit que notre accusatif est semblable au nominatif ? car ce ne sont là que des mots vides de sens ; l'esprit ne conçoit rien dans cette assertion, sinon que l'un se met devant et l'autre après ; c'est la place seule qui les distingue ; et dans l'une et l'autre occasion, le nom n'est qu'une simple dénomination.

Par exemple, si je veux rendre raison de cette phrase : *la lecture orne l'esprit ;* je ne dirai pas que *la lecture* est au nominatif, ni que *l'esprit* est à l'accusatif ; je ne vois ni en l'un, ni en l'autre mot, qu'une simple dénomination ; *la lecture*, *l'esprit :* mais comme je sais, par l'usage, l'analogie et la syntaxe de ma langue, la simple position de ces mots me fait connoître leurs rapports et les différentes vues de l'esprit et de celui qui a parlé, et je dis,

1°. Que *la lecture* paroissant le premier, est le sujet de la proposition, qu'il est l'agent ; que c'est la chose qui a la faculté d'orner ; 2°. que *l'esprit*

étant énoncé après le verbe, *l'esprit* est l'objet (le régime) de *orne;* je veux dire que *orne* tout seul ne feroit pas un sens suffisant, il ne seroit pas complet; *il orne*, hé quoi? *l'esprit;* ces deux mots *orne l'esprit* font un sens particl dans la proposition: ainsi *l'esprit* est le terme de la faculté d'*orner;* c'est l'objet, c'est le patient: c'est l'objet de la faculté que j'attribue à la lecture; or, ces rapports sont indiqués en françois par la place ou position des mots, et ce même ordre est montré en latin par les terminaisons.

On nous dit encore que le *génitif* est toujours semblable à l'*ablatif*, et que le *datif* est marqué par le prétendu article *à*. Mais à chacune de ces deux prépositions *de* et *à*, substituez toute autre préposition, et le mode ne diffèrera pas du premier, parce que dans l'une et l'autre occasion, il ne s'agit également que de marquer des rapports quelconques par le même moyen; c'est-à-dire, par l'usage d'une préposition qui peut bien changer le rapport, mais qui n'altère le mode en aucune manière.

S'il faut pousser plus loin cet éclaircissement, nous observerons que les deux prépositions dont l'examen nous occupe, viennent, l'une, de la préposition latine DE, et l'autre, de AD OU A.

Les Latins ont fait de leur préposition DE le même usage que nous faisons de notre DE. Or, si en latin *de* est toujours préposition, le DE françois doit l'être également.

1°. Le premier usage de cette préposition est

de marquer l'extraction, c'est-à-dire, d'où une chose est tirée, d'où elle vient, d'où elle a pris son nom. En ce sens, nous disons : *un temple* DE *marbre*, *un pont* DE *pierre*, *un homme* DU *peuple*.

2°. Et, par extension, cette préposition sert à marquer la propriété : *le livre* DE *Pierre*; c'est-à-dire, *le livre tiré d'entre les choses qui appartiennent à Pierre*.

C'est selon ces acceptions que les Latins ont dit : TEMPLUM DE MARMORE PONAM : *je ferai bâtir un temple* DE *marbre*. FUIT IN TECTIS DE MARMORE TEMPLUM : *il y avoit dans son palais un temple* DE *marbre*. INSTITUAM FESTOSQUE DIES DE NOMINE PHŒBI : *j'instituerai des fêtes du nom* DE *Phébus*, *en l'honneur de Phébus*.

3°. *De* se prend aussi en latin comme en françois pour *pendant* : DE DIE, DE NOCTE ; *de jour*, *de nuit*.

4°. *De* pour *touchant*, *au regard de* : SI RES DE AMORE MEO SECUNDÆ ESSENT : *si les affaires de mon amour alloient bien*.

5°. *De*, *à cause de*, pour : NOS AMAS DE FIDICINA ISTAC : *vous m'aimez à cause de cette musicienne* ; ACCUSARE, ARGUERE DE : *accuser*, *reprendre de*.

6°. Enfin, cette préposition sert à former des façons de parler adverbiales : DE INTEGRO : *de nouveau*; DE INDUSTRIA : *de propos délibéré*, *à dessein*.

Mais bornons les exemples ; en voilà assez pour détruire le préjugé répandu dans toutes nos grammaires, que notre *de* est la marque du génitif ; car, puisque les Latins, de qui nous avons emprunté

cette préposition, mettoient toujours son complément à l'ablatif, pourquoi l'aurions-nous transformée en particule? Et pourquoi ce complément, qui est toujours à l'ablatif en latin, se trouveroit-il au génitif en françois? Encore une fois, ce n'est qu'une préposition semblable à toutes les autres usitées dans notre langue, par l'office qu'elle fait de marquer les rapports qu'elle sert à nous indiquer.

A l'égard de notre *a*, il vient le plus souvent de la préposition latine *ad*. Les Latins disoient indifféremment : LOQUI ALICUI ET LOQUI AD ALIQUEM ; AFFERRE ALIQUID ALICUI, ou *ad aliquem* : *Parler à quelqu'un ;* apporter quelque chose *à* quelqu'un. De ces deux manières, nous n'avons pu recevoir que celle qui s'énonce par la préposition, et cela, parce que n'ayant pas de déclinaisons, nous ne pouvons avoir de datif.

Notre préposition *à* vient aussi quelquefois de la préposition latine *a* ou *ab ;* AUFERRE ALIQUID ALICUI UO AB ALIQUO, ôter quelque chose à quelqu'un; PETERE VENIAM A DEO, demander pardon à Dieu.

Ainsi, puisque AD ALIQUEM, ou AB ALIQUO, ne sont point des datifs en latin, je ne vois pas pourquoi *à quelqu'un* pourroit être un datif en françois ; ce sont des exemples semblables à ceux que nous avons donnés pour la préposition *de*, et qui prouvent également que notre *a* n'est pas plus affecté à marquer le datif que notre *de* le génitif ; nous devons donc regarder *de* et *à* comme de simples prépositions,

aussi bien que *par*, *pour*, *avec*, etc. Les unes et les autres servent à faire connoître en françois les rapports particuliers que l'usage les a chargés de marquer, sauf à la langue latine à exprimer autrement ces mêmes rapports.

Il seroit superflu de s'étendre davantage, pour détruire un préjugé victorieusement combattu par *Dumarsais*, de qui nous avons extrait ce qu'on vient de lire ; par *Duclos*, page 88 de ses remarques sur la *Grammaire de Port-Royal* ; par *Fromant*, pag. 88 de son supplément sur la même Grammaire ; et par *Girard*, en ses *Vrais Principes sur la Langue françoise*, pag. 174, tom. 1[er]., dont les opinions réunies ont été adoptées, sans restriction, par *de Wailly*, pag. 11 de sa Grammaire ; par *Levizac*, pag. 203, tom. 1 ; par M. *Sicard*, pag. 170, tom. 1 ; par *Caminade*, pag. 30 ; par *Fontenay*, en son *Dictionnaire de l'Elocution*, au mot DÉCLINAISON ; enfin, par l'*Académie*, en son Dictionnaire, au mot CAS : nous allons donc passer à des détails plus utiles et plus nécessaires sur l'usage et sur l'emploi de l'article.

ARTICLE III.

DE L'ACCORD DE L'ARTICLE.

L'*article* s'accorde toujours en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne ; exemples :

LA *beauté* LA *plus rare est fragile et mortelle.*

Il ne faut rien dire devant LES *femmes qui blesse* LA *pudeur, qui blesse* LES *oreilles chastes.*

Tout LE *monde convient à présent que l'astrologie est* LA *science* LA *plus vaine et* LA *plus incertaine; mais du temps de* LA *reine Catherine de Médicis, elle étoit si fort en vogue, qu'on ne faisoit rien sans consulter* LES *astrologues.*

De Wailly, p. 130. — Levizac, p. 210, t. 1.

Suivant cette règle, les phrases suivantes ne sont pas correctes : *Un juge fit lever* LA *main à un teinturier ; et comme les teinturiers* LES *ont ordinairement noires, il lui dit : Mon ami, ôtez votre gant; Monsieur, répliqua le teinturier, mettez vos lunettes.*

Il falloit dire : *et comme les teinturiers ont ordinairement* LES MAINS NOIRES, parce que *les* doit se rapporter à un substantif du même nombre, et que *les*, qui est un pluriel, ne sauroit se rapporter *à la main*, qui est un singulier.

Journ. de l'Acad. franç., t. 1, p. 58, par l'abbé de Choisy. — Fromant, p. 143 de son Supplément à la Gramm. de Port-Royal. — De Wailly, pag. 131. — Gueroult, p. 29, 2e. part. — Encyclopédie in-fol, au mot *article.*

ARTICLE IV.

DE LA RÉPÉTITION DE L'ARTICLE ET DE SA PLACE.

L'*article* doit être répété, 1°. avant tous les substantifs sujets ou régimes.

L'ignorance est la mère DE L'*admiration*, DE L'*erreur*, DU *scrupule*, DE LA *superstition et* DE LA *prévention.*

Le cœur, *l'*esprit, *les* mœurs, tout gagne à la culture.

LE *père et* LA *mère de cet enfant sont trop bons.*

2°.

2°. L'*article* doit être répété avant deux adjectifs qui expriment des qualités opposées, parce que des adjectifs opposés ne peuvent modifier le même sujet. — LE *bon et* LE *mauvais vin.* — LES *beaux et* LES *jolis objets.* — LE *premier et* LE *second étage.* — *Un homme qui est jaloux de sa réputation, fréquente* LA *bonne compagnie et fuit* LA *mauvaise.*

Mais les qualités peuvent être à peu près synonymes ou différentes, sans être opposées. Alors, on ne répète pas l'*article*, parce que les deux adjectifs modifient conjointement le substantif et font un tout avec lui ; on dira donc : LE *sage et pieux Fénélon a des droits bien acquis à l'estime générale.* — *Les* BELLES *et* MÉMORABLES *actions des armées françoises, forment une des plus brillantes époques de notre histoire.*

Néanmoins, il paroît qu'en général les auteurs, dans ce dernier cas, ne consultent que l'oreille.

Le Père Buffier, nos. 682 et 1072. — Andry de Boisregard, p. 417. — Le Père Chifflet, p. 150. — Le Père Bouhours, p. 14 de ses Rem. nouv. — Beauzée, Gramm. gén. élém. de l'oraison. — Domairon, p. 96, t. 1. — De Wailly, p. 130. — Lévizac, p. 211, t. 1. — M. Sicard, p. 212, t. 2. — Fabre, p. 188. — Caminade, p. 95 et 147. — Th. Corneille, sur la 485e. Rem. de Vaugelas. — Et Vaugelas, en ses nouv. Rem., p. 469, t. 1.

L'*Académie*, p. 239 et 508 de ses Observ. sur les Rem. de Vaugelas, et de La Touche, p. 88 de son Art de bien parler, tom. 1, sont d'avis qu'il n'importe que les substantifs soient synonymes ou approchans, que même avec des contraires, il faut repéter l'*article*, aussi bien que les pronoms possessifs.

3°. L'*article* se répète encore, quand les deux

adjectifs contraires ou différens sont accompagnés du terme comparatif *plus*, soit que l'*article* soit placé devant les adjectifs, soit qu'il soit placé après; on dira donc, en parlant d'un riche avaricieux: *c'est* LE PLUS *riche et* LE PLUS *pauvre homme que je connoisse*, et non pas, *c'est* LE PLUS *riche et* PLUS *pauvre homme que je connoisse;* et moins encore, *c'est* LE PLUS *riche et pauvre homme que je connoisse*, etc.

De même on dira, les adjectifs étant différens: *C'est* LE PLUS *riche et* LE PLUS *libéral homme du monde*, et non pas, *c'est* LE PLUS *riche et* PLUS *libéral homme du monde*, et moins encore, *c'est* LE PLUS *riche et libéral.*

Quand les adjectifs sont synonymes ou approchans, *Vaugelas* est d'avis de ne pas répéter l'article ni le terme comparatif *plus*, comme *il pratique* LES PLUS *hautes et excellentes vertus.*

Cependant *il pratique* LES PLUS *hautes et* LES PLUS *excellentes vertus*, seroit encore mieux dit que l'autre.

Th. Corneille, sur la 486e. Rem. de Vaugelas. — Le P. Buffier, no. 679. — Caminade, p. 147. — Le P. Chiflet, p. 151. — Et l'Acad., en ses Observations sur Vaugelas, p. 508.

ARTICLE V.

DE LA PLACE DE L'ARTICLE.

La place de l'Article, toutes les fois qu'on l'emploie, est toujours devant les substantifs, de

façon que si ces substantifs sont précédés d'un adjectif, même modifié par un verbe, l'*article* doit être mis à leur tête, mais néanmoins après les prépositions, s'il y en a.

LA *nature ne demande que* LE *nécessaire*, LA *raison veut* L'*utile;* L'*amour-propre recherche* L'*agréable*, LA *passion exige* LE *superflu.*

Girard, en ses Princ. sur la lang. franç., p. 212, t. 1. — De Wailly, p. 129. — Levizac, p. 211, t. 1.

Toutefois l'adjectif *tout*, et les qualités de *Monsieur*, *Madame*, *Monseigneur*, font changer cette marche de l'*article*, et le renvoient après eux: de sorte qu'il occupe la place du milieu entre ces mots et le substantif; on dit:

TOUT LE *monde*, TOUTES LES *années*, MONSIEUR LE *Président*, MADAME LA *Comtesse*, MONSEIGNEUR L'*Evêque*.

De ces quatre mots, les deux premiers prennent un *article* devant eux, lorsqu'ils sont dénominations génériques:

LE TOUT *consiste souvent dans ce qui ne paroît rien.*

Ce sont LES MESSIEURS *avec qui j'ai voyagé.*

Mais les deux derniers ne souffrent jamais l'article, dans quelque emploi que ce soit.

Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 213, t. 1. — Et le Père Buffier, nos. 677 et 679.

ARTICLE VI.

De l'Emploi de l'Article.

Il n'y a point de difficultés sur les règles précédentes, mais il n'est pas aussi aisé de connoître d'une manière précise *les cas où on doit faire usage de l'*article, *ceux où on doit l'omettre*, et *l'effet qu'il produit sur les noms.*

Néanmoins, voici un principe qui sera d'un grand secours, puisque toutes les règles particulières que nous allons donner, n'en sont que des conséquences.

§. Ier.

PRINCIPE GENERAL. On doit employer *l'article* avant tous les noms communs, pris déterminément, à moins qu'un autre mot n'en fasse la fonction; mais on ne doit jamais en faire usage avant ceux qu'on prend indéterminément.

Noms propres. Quoiqu'ils n'appartiennent qu'à des individus, et que, par conséquent, leur acception n'ait pas besoin d'être autrement déterminée; cependant, ils demandent l'article, quand on les accompagne d'un adjectif. Mais il y a cette différence à remarquer, que si l'adjectif précède le nom propre, il énonce une qualité qui pourroit être commune à plusieurs; au lieu que s'il ne vient qu'après, il exprime une qualité distinctive: quand je dis *Cicéron soupa chez* LE *riche Luculle*, je donne seulement à Luculle la qualité de riche;

mais si je disois, *chez Luculle* LE *riche*, ce seroit pour le distinguer des autres Luculles.

Quelquefois aussi, l'*article* fait que le nom *propre* change de nature, comme, quand nous disons, *Molière est* LE TÉRENCE *moderne ; que* L'ALEXANDRE *de Racine est trop doucereux*, etc. ; on donne même des pluriels à ces sortes de noms, LES *Térences*, LES *Alexandres*, etc. : telle est ici la force de l'*article*, qu'il met ces mots au rang de ceux qu'on appelle *communs ;* c'est-à-dire, dont l'idée est communicable à plusieurs individus.

Au contraire, l'*article* fait que le nom commun et même l'épithète, deviennent *noms propres*. Quand nos prédicateurs disent *l'Apôtre*, c'est St.-Paul ; LE *Sage*, c'est Salomon. Personne n'ignore que les Grecs, pour désigner Homère, disoient LE *Poète*.

Que si l'article se trouve dans une infinité de noms propres, soit noms de villes ou de villages, LE *Catelet*, LA *Flêche*, LA *Rochelle*, soit noms de famille, LE *Tellier*, LE *Noir*, LA *Fontaine ;* il est aisé de voir, qu'originairement, ce furent des noms *appellatifs*, où, dans la suite, l'*article* ne s'est conservé que comme une syllabe inhérente, qui n'a plus de propriété, et qui demeure indéclinable, sans égard au sexe des personnnes ainsi nommées.

On se permet quelquefois de mettre l'*article* à des *noms propres*, et surtout en parlant de certaines femmes, extrêmement connues, soit en bien, soit

en mal ; ainsi l'on dit, LA *Champmeslé*, fameuse actrice, LA *Brinviliers*, célèbre empoisonneuse ; mais n'oublions pas que ces manières de parler ne sortent pas de la conversation, ou du moins, n'entrent que dans un style qui marque de la familiarité.

Quoique les quatre parties du monde, quelques astres, les royaumes, les provinces, les rivières, les montagnes, aient leur nom particulier, dont l'acception semble déterminée par elle-même, nous ne laissons pas d'y ajouter souvent l'article, mais sans règle, sans uniformité. On dit avec l'article, LES *rois* DU *Japon*, *l'or* DU *Pérou*, *la porcelaine de* LA *Chine* ; mais on dit, sans article, *les rois de France*, *l'argent d'Allemagne*, *la porcelaine de Saxe*.

ADJECTIFS. L'*article* a la vertu de convertir en substantifs, les mots d'une toute autre espèce ; ainsi, la plupart des adjectifs vont être substantifiés par l'addition de l'*article* : on dira LE VRAI, LE BEAU, LE SUBLIME, LE NOUVEAU, LE FACHEUX, L'AFFECTÉ, LE RECHERCHÉ, etc. Tous ces mots, de simples adjectifs qu'ils étoient, passent à la qualité de substantifs, et ils en acquièrent toutes les propriétés, qui sont de pouvoir être mis sans adjectif, *rien n'est beau que* LE *vrai* : de pouvoir être accompagnés d'un adjectif qu'ils régissent, LE VRAI *seul* : de pouvoir être ce que la logique nomme le sujet de la proposition, LE VRAI SEUL *est aimable*.

Hors de-là, jamais l'*article* ne précède un adjectif

détaché de son substantif, si ce n'est dans la phrase où il y a ellipse. *J'aime* LA *bonne compagnie, mais je hais où je crains* LA MAUVAISE; *si ce sont deux sœurs que* LA *langue italienne et* L'*espagnole, celle-ci est* LA PRUDE, *et l'autre* LA COQUETTE. Ici l'*article* n'est pas seulement démonstratif, mais de plus il est corrélatif.

Telle est aussi la vertu de l'*article*, que comme en s'unissant à l'adjectif, il le substantifie, de même en se détachant du substantif, *nom commun*, il le réduit à n'être qu'adjectif. *Rarement les* PHILOSOPHES *sont* POÈTES, et *plus rarement les* POÈTES *sont* PHILOSOPHES : Un même mot, PHILOSOPHE est substantif dans la première proposition, et adjectif dans la seconde. Un même mot, POÈTE, est adjectif dans la première proposition, et substantif dans la seconde : ainsi l'acception du nom *commun* est déterminée par l'addition ou la suppression de l'*article*.

Pour former nos superlatifs, il suffit que le comparatif soit précédé de l'*article*, mais toujours précédé immédiatement; car si nous disons, LES PLUS *savans hommes*, alors l'*article* sert en même temps, et au substantif, et au superlatif; mais en mettant le superlatif après le substantif, il faut répéter l'*article*, et dire, LES *hommes* LES *plus savans*.

VERBES. L'article donne également la forme et la valeur des noms substantifs à quelques infinitifs des verbes, comme dans ces façons de parler: *le boire, le manger, le diner, le souper, le lever* et *le*

coucher du soleil ; quand ce vint au fait de prendre ; au partir de-là , à pis aller , avoir le rire agréable , etc.

ADVERBES. PRÉPOSITIONS. CONJONCTIONS. *L'article* a la même vertu devant ces parties d'oraison , il les substantifie quand il les précède : le *pourquoi*, le *comment* , adverbes ; le *pour* , le *contre*, etc. , prépositions ; et les *si* , les *mais* , les *car* , etc., conjonctions ; deviennent des substantifs , par l'accompagnement de l'article.

Voilà à peu près ce qu'il y avoit à dire pour faire connoître quels noms reçoivent l'*article*.

§. I I.

Mais examinons tout de nouveau , et plus particulièrement *quel effet il produit sur ces noms.*

L'effet qu'il produit consiste en ce qu'il détermine leur acception , qui , sans l'*article* , demeureroit vague et incertaine.

On peut , quand on emploie un nom commun , donner plus ou moins d'étendue à l'idée qu'il présente ; on peut , d'abord , laisser à cette idée toute l'étendue qu'elle est susceptible d'avoir : on peut , en second lieu , le restreindre à plusieurs , ou à un seul des individus , que cette idée générale comprend ; on peut , enfin , ne vouloir donner à entendre qu'une portion indéterminée , ou de toute une espèce , ou de quelque individu. Voyons comment notre *article* nous sert à marquer ces différentes acceptions d'un même mot.

Premièrement, si on veut laisser à un *nom commun* toute l'étendue de l'acception qu'il peut avoir, il faut, pour cela, se servir de l'*article* sans préposition. Par exemple, dans ces phrases : L'HOMME *est mortel*, LA POÉSIE *est attrayante*, LES VILLES, *pendant l'hiver*, *sont préférables à* LA CAMPAGNE ; je présente l'idée d'*homme*, de *poésie*, de *ville*, de *campagne*, sans restriction, et dans toute l'universalité qui peut lui convenir.

Mais, en second lieu, si l'on veut, au contraire, borner son idée, et ne l'appliquer qu'à certains individus, ou qu'à un seul ; alors on fait usage non seulement de l'*article* simple, c'est-à-dire, de l'*article* contracté avec une préposition, mais encore d'une restriction tacite, ou exprimée ; restriction tacite, et qui naît des circonstances où l'on parle, comme quand on dit à Paris, l'*Empereur ;* on voit assez qu'il est question de l'*Empereur des François ;* et lorsque, étant à table, on dit, *avancèz la salière*, on voit assez de quelle salière il s'agit ; restriction exprimée, ou par un adjectif, LES *hommes* VERTUEUX *modèrent leurs passions ;* ou par un pronom, suivi d'un verbe, LES *hommes qui* AIMENT L'ÉTUDE *sont avares de leur temps.*

On demandera, sans doute, à quoi sert ici l'*article*, puisque c'est par l'adjectif, ou par le pronom, suivi d'un verbe, et non par l'*article*, que l'acception du nom commun est déterminée.

Réponse. C'est l'*article* seul qui fonde ici le droit que l'on a d'y faire entrer cet adjectif ou ce pronom,

lesquels ne pourroient se mettre après un nom, si l'*article* ne l'avoit précédé.

On peut, enfin, vouloir tellement restreindre son idée, qu'on l'applique seulement à une portion indéterminée, ou de l'espèce, ou de quelque individu; alors il faut employer l'*article* composé, c'est-à-dire, l'article contracté avec une préposition, savoir: *du*, pour le singulier; *des*, pour le pluriel: *il y a* DES *voyageurs qui assurent*; *j'ai* DU *pain*, DE *l'argent*, etc.; mais ces mêmes phrases perdroient l'*article*, si, d'affirmatives, elles devenoient négatives: *il n'y a point* DE *voyageurs qui*, etc.; *je n'ai point* DE *pain*, etc.

§. III.

Voyons, enfin, en quels cas, et pourquoi l'*article* cesse d'avoir lieu.

Il faut omettre l'*article*, premièrement, lorsque des *noms propres* s'emploient précisément comme tels; car, puisqu'ils ne signifient que des individus, ils n'ont pas besoin qu'on détermine leur acception. Aussi, ne leur donne-t-on pas d'*article*: *Rome*, *Virgile*, *Horace* (1); et de-là, vient qu'on n'en donne pas non plus à des *noms communs*, lorsqu'ils sont l'objet d'une apostrophe (2). Quelque matériel,

---

(1) Si ce n'est à quelques noms italiens: *le Dante*, *l'Arioste*, *le Tasse*, etc.

(2) Déployez toutes vos rages,
Princes, *vents*, *peuples*, *frimas*.
(DESP., *Ode sur la prise de Namur*.)

et quelque insensible que puisse être cet objet, c'est le personnifier que de lui adresser la parole. Tout nom, de *commun* qu'il étoit, devient alors un nom particulier, et déterminé, par la position où il est à ce qu'on veut qu'il signifie dans le moment.

Reste à examiner ce qui regarde les noms *communs*, quelque place qu'ils occupent ailleurs que dans une apostrophe. Par le détail où il est nécessaire d'entrer, on verra quand ils demandent la suppression de l'article.

1°. *Quand ils sont employés comme adjectifs.* Nous en avons déjà cité un exemple : *rarement les philosophes sont* POÈTES ; mais la traduction de ces paroles, qui se lisent dans l'Evangile, *si filius Dei es*, fournit un exemple plus palpable et plus connu. On les peut traduire ainsi : *êtes-vous* FILS *de Dieu ?* ou ainsi : *êtes-vous* LE FILS *de Dieu ?* Or, ce sont deux propositions essentiellement distinctes, puisque le mot *fils*, en tant que, précédé de l'*article*, est dans la seconde, un substantif individualisé ; au lieu que, dans la première, où il n'a point d'*article*, il n'est qu'adjectif, qui marque simplement une qualité, et, par conséquent, quelque chose de communicable.

2°. *Quand le nom commun est précédé d'un nom de nombre* ; par exemple, *un ami*, *deux amis*, *cent pistoles* ; mais cela n'est vrai que dans le cas où ces termes sont employés précisément pour calculer. Ont-ils déjà servi au calcul ? Y a-t-il quelque raison de le répéter ; ou quelque relation sous-entendue ?

alors il faut l'article : LES *deux amis que j'attendois*, LES *cent pistoles n'arrivent pas.*

3°. *Quand le nom commun se trouve précédé d'un adjectif qui est pronom ou de la même classe.* Tels sont ceux qui, par eux-mêmes, individualisent le nom commun, *ce*, *mon*, *notre*, *ton*, *votre*, *son*, *leur*; ceux qui le restreignent plus ou moins, *quelque*, *chaque*, *certain*, *plusieurs*; ceux qui nient sans restriction, *aucun*, *nul*; ou enfin, *tout*, qui produit l'effet contraire. NOS *mœurs mettent le prix à* NOS *richesses, qui sont ou glorieuses ou déshonorantes, selon que* NOS *mœurs sont réglées ou corrompues.*

Remarque. — Ces pronoms et ces noms de nombre excluent l'article, parce qu'ils en font eux-mêmes la fonction : ils annoncent leurs substantifs, et désignent des individus déterminés dans l'esprit de celui qui parle ; aussi quelques Grammairiens, tels que *Dumarsais*, *Caminade*, *Levizac*, leur donnent-ils le nom d'articles, ou équivalens.

4°. *Quand le nom, mis après le verbe, ne fait qu'un avec le verbe, dont il restreint l'acception*, rien de si fréquent : *avoir peur*, *avoir pitié*, *avoir bec et ongles*, *faire peur*, *faire pitié*, *faire amitié*, *faire justice*, etc. Même règle à observer, si le nom tient au verbe par une particule ou par une préposition, *regarder en pitié*, *donner en spectacle*, *songer à malice*, *agir de tête*, *trembler de froid*, etc. Remarquons qu'en toutes ces phrases, et mille autres semblables, le nom demeure indéterminé.

5°. *Quand l'énumération finit par un mot qui affirme, ou qui nie sans restriction;* tour oratoire des plus communs: PARENS, ÉTRANGERS, AMIS, ENNEMIS, *tous l'ont pleuré.* PRIÈRES, BIENFAITS, OFFRES, MENACES, LARMES *d'un père ou d'une mère, rien ne l'a ébranlé.*

6°. *Quand les noms communs sont sous le régime des mots* SORTE, GENRE, ESPÈCE, et semblables. *Le marchand se laisse entraîner dans* TOUTE SORTE *d'excès, par l'habitude de ne jamais résister à ses passions. Une* SORTE DE *fruit*, et non pas d'*un fruit*, parce que le mot *sorte* détermine le mot *fruit* qui le suit; c'est pourquoi c'est bien dit: *une sorte de fruit qui est* MUR *en hiver*, et non pas *mûre.*

Tous autres cas où l'on supprime l'article, rentreront dans quelqu'un de ceux que nous venons d'exposer.

D'Olivet, p. 143 et suiv. de ses Essais de Grammaire.

Comme l'emploi de *l'article* est une des plus grandes difficultés de la langue françoise, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs une table comparative où les mêmes mots seront employés selon les circonstances, avec l'*article* et sans l'*article.* Ces sortes de comparaisons, dit *Levizac*, ne peuvent être qu'infiniment utiles pour graver les règles dans l'esprit.

Table des mêmes Mots employés,

AVEC L'ARTICLE.	SANS L'ARTICLE.
Les ouvrages de Cicéron sont pleins *des idées* les plus saines (*de lès idées*).	Les ouvrages de Cicéron sont pleins *d'idées saines.*
Voilà *idées* dans le sens individuel.	*Idées saines* est dans le sens spécifique indéfini, général de sorte.
Faites-vous *des principes.*	Nos connoissances doivent être tirées *de principes évidens.*
Sens individuel.	*Sens spécifique* (*où vous voyez que le substantif précède*).
Défaites-vous *des préjugés* de l'enfance.	N'avez-vous point *de préjugé* sur cette question ?
Sens individuel.	*Sens indéfini.*
Les espèces différentes *des animaux* qui sont sur la terre.	Il y a différentes espèces d'*animaux* sur la terre.
Sens individuel universel.	*Sens indéfini.*
Entrez dans le détail *des règles* d'une saine dialectique.	Il entre dans un grand détail *de règles frivoles.*
Sens individuel.	*Sens spécifique indéfini.*
Faire *des mots nouveaux.*	Faire *de nouveaux mots.*
Sens individuel.	*Sens indéfini.*
Se servir *des termes* établis par l'usage.	Ces exemples peuvent servir *de modèles.*
Sens individuel.	*Sens indéfini.*
Il charge sa mémoire *des phrases* de Cicéron.	Il charge sa mémoire *de vers et de phrases* insipides.
Sens individuel.	*Sens vague et indéfini de sorte.*
Discours soutenus *par des expressions* fortes.	Discours soutenus *par de vives* expressions.
Sens individuel.	*Sens adjectif* ou *de sorte.*
Il a recueilli *des préceptes* pour la langue et pour la morale.	Recueil *de préceptes* pour la langue et pour la morale.

Sens partitif individuel.

Servez-vous *des signes* dont nous sommes convenus.

Sens indéfini de sorte.

Nous sommes obligés d'user *de signes* extérieurs pour nous faire entendre.

Sens individuel.

Les connoissances ont toujours été l'objet *de* l'*estime*, *des louanges* et de l'*admiration* des hommes.

Sens vague et indéfini.

C'est un sujet *d'estime*, *de louange* et *d'admiration*.

Sens individuel.

Les richesses de l'esprit ne peuvent être acquises que par l'étude.

Sens vague et indéfini.

Il y a au Pérou, une abondance *de richesses* inutiles.

Sens individuel.

Les biens *de la fortune* sont fragiles.

Sens de sorte.

Des biens *de fortune*.

Sens individuel.

C'est par la méditation sur ce qu'on lit, qu'on acquiert *des connoissances nouvelles*.

Sens de sorte.

C'est par la méditation sur ce qu'on lit, qu'on acquiert *de nouvelles connoissances*.

Sens individuel.

La mémoire *des faits* est la plus brillante.

Sens adjectif.

Il n'a qu'une mémoire *de faits*, et ne retient aucun raisonnement.

Sens individuel.

Le *but des bons maîtres* doit être de cultiver l'esprit de leurs disciples.

Sens de sorte.

Il a un air *de maître* qui choque au premier coup-d'œil.

Sens individuel (l'adjectif servant avec le substantif à le former).

Le *goût des hommes* est sujet à bien des vicissitudes.

Sens de sorte.

Société d'*hommes choisis*.

Sens individuel (ce qui est dit

Sens adjectif (d'hommes choi-

des hommes en général, pouvant être dit de chaque individu).	*sis, qualifiant* la société *adjectivement*).
Il n'a pas besoin *de la leçon* que vous voulez lui donner.	Il n'a pas besoin *de leçons.*
Sens individuel.	*Sens de sorte.*
La France, l'Espagne, l'Angleterre, l'île du Japon.	Royaume *de France, d'Espagne* et l'île *de Candie.*
Il vient *de la Chine.*	Il vient *de Pologne.*
Il arrive *de l'Amérique.*	Il arrive *d'Italie.*
L'étendue *de la Perse.*	Il est *en Perse.*
Il est de retour *des Indes, de l'Asie.*	Il est de retour *de Perse.*
Il demeure *au Pérou, au Japon, à la Chine, aux Indes.*	Il demeure *en Italie, en Angleterre, à Malte, à Londres.*
La politesse *de la France.*	Des vins *de France.*
Il vient *de la Flandre françoise.*	Il vient *de Flandre.*
Eau *du Rhin.*	Eau *de Seine.*
Poisson *de la mer du Nord.*	Poisson *de mer.*
Dieu est bon et miséricordieux.	*Le Dieu* des chrétiens.
Jupiter étoit le plus grand des dieux.	*Le Jupiter* de Phidias.

Dumarsais, p. 34, t. 2. — Levizac, p. 236, t. 1.

CHAPITRE IV.

Des Pronoms.

Le mot *pronom*, en latin, porte en quelque sorte sa définition avec lui, puisqu'il signifie *qui tient lieu du nom, qui représente le nom*, à peu près de même que *proconsul*, signifie *qui représente le Consul*; *qui tient*

tient la place du Consul ; mais comme il n'est pas toujours vrai que le pronom représente le nom, et qu'il en tienne la place ; que même, dans les discours de vive voix, où les personnes sont présentes, loin qu'il soit substitué au nom pour les désigner, il les désigne au contraire plus particulièrement par lui-même, et qu'enfin cette définition n'enferme pas d'ailleurs tout ce qui appartient au nom ; alors *Regnier Desmarais*, pour donner une juste idée du pronom, le définit : *une partie d'oraison, qui sert quelquefois à marquer par lui-même une personne ou une chose, mais dont l'usage le plus ordinaire est de servir à la place du nom d'une personne ou d'une chose, et qui a toujours la même signification que le nom, au lieu duquel on l'emploie.* En effet, lorsqu'en parlant à quelqu'un, on lui dit, JE VOUS *prie, donnez-*MOI CELA ; il est constant que les pronoms *je*, *vous*, *moi*, *cela*, désignent alors par eux-mêmes la personne qui parle, celle à qui l'on parle, et la chose qu'on demande ; de même, lorsqu'après avoir parlé d'*Alexandre*, et de son passage en Asie contre les Perses, on dit *qu'*IL LA *subjugua* et *qu'*IL *renversa* LEUR *empire ;* les pronoms *il*, *la* et *leur*, sont employés à la place des noms d'*Alexandre*, d'*Asie*, et des *Perses*, et ont chacun la même signification que le nom à la place duquel ils sont mis.

Les pronoms sont d'un grand avantage dans les langues ; ils évitent des répétitions qui seroient insupportables et dures ; ils répandent sur tout le dis-

cours, plus de clarté, de feu, de variété et de grâces.

Les Grammairiens ne s'accordent pas entièrement sur la division des pronoms, chacun d'eux les divisant en plus ou moins de classes, selon le plus ou moins de rapport qu'il y envisage; car on peut les considérer comme primitifs, ou comme dérivés; comme simples, ou comme composés; comme absolus, ou comme relatifs; et on peut les considérer aussi comme substantifs, ou comme adjectifs. Mais comme la division la plus ordinaire est celle qui les distingue en *personnels*, *possessifs*, *démonstratifs*, *relatifs* et *indéfinis*, alors nous l'adopterons.

Cette division, cependant, n'est pas si juste, et si précise, qu'un même pronom n'appartienne à plus d'une classe; les pronoms, par exemple, de la première, de la seconde et de la troisième personne, étant aussi bien démonstratifs que personnels; et *leur*, étant tantôt *personnel*, comme, *je* LEUR *ai dit;* tantôt *possessif sans article*, comme, LEUR *maison est belle;* et tantôt *possessif avec l'article*, et *relatif* en même temps, comme, *j'ai vu une maison plus belle que* LA LEUR; alors, à l'égard des pronoms qui appartiennent plus à une classe qu'à une autre, on se contentera de les ranger sous la classe à laquelle ils appartiennent le plus.

Regnier Desmarais, p. 218. — M. Sicard, p. 188, tom. 1.

ARTICLE Ier.

DES PRONOMS PERSONNELS.

Les pronoms personnels sont appelés ainsi, parce que dans le discours on les emploie à désigner les personnes, ou à tenir la place du nom des personnes. Il y a trois personnes : la première personne est celle qui parle, la seconde est celle à qui l'on parle, la troisième est celle de qui l'on parle.

Les pronoms de la première personne sont, *je*, *me*, *moi*, pour le singulier, *nous* pour le pluriel; ils sont des deux genres : masculins, si c'est un homme qui parle; féminins, si c'est une femme; comme, JE *parle*, *vous* ME *parlez*, *on parle de* MOI, NOUS *parlons*.

Les pronoms de la seconde personne sont, *tu*, *te*, *toi*, pour le singulier, *vous* pour le pluriel; ils sont également des deux genres : comme, TU *parles*, *on* TE *parle*, *on parle de* TOI, VOUS *parlez*.

Les pronoms de la troisième personne sont, *il*, *le*, *lui*, pour le singulier masculin; comme IL *donne*, *je* LE *vois* ou *je vois lui*, *je* LUI *parle* ou *je parle à lui*; *elle*, *la*, *lui*, pour le singulier féminin, comme, ELLE *donne*, *je* LA *vois* ou *je vois elle*, *je* LUI *parle* ou *je parle à elle*; *ils*, *les*, *leur*, pour le pluriel masculin, comme, ILS *donnent*, *je* LES *vois* ou *je vois eux*, *je* LEUR *parle* ou *je parle à eux*; et enfin, *elles*, *les*, *leur*, pour le pluriel féminin, comme, ELLES *donnent*, *je* LES *vois* ou *je vois elles*, *je* LEUR *parle* ou *je parle à elles*.

Il y a encore un pronom de la troisième personne, qui est *soi*, *se*; il est des deux genres, exemple : *il s'*EST *fait une loi de ne rien dire des absens*, c'est-à-dire, *il a fait une loi à soi*; *il* SE *flatte qu'on pensera comme lui*, c'est-à-dire, *il flatte soi*. Ce pronom s'appelle *réfléchi*, parce qu'il marque le rapport d'une personne à elle-même.

Enfin, les deux mots *en* et *y* servent de pronoms personnels.

En signifie *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles* : quand on dit, *j'*EN *réponds*, on peut entendre, *je réponds de lui*, *d'elle*, *d'eux*, etc., selon la personne ou les choses dont le nom a été auparavant exprimé.

Y, signifie *à cette chose*, *à ces choses*, comme quand on dit JE M'Y *livre entièrement*; c'est-à-dire, *je me livre entièrement* A CETTE CHOSE, *ou* A CES CHOSES.

On distingue donc vingt-deux pronoms personnels, savoir, *je*, *me*, *moi*, *nous*, *tu*, *te*, *toi*, *vous*, *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *se*, *soi*, *lui*, *eux*, *leur*, *le*, *la*, *les*, *y* et *en*. Chacun d'eux mérite bien de fixer toute notre attention ; pour plus de clarté, nous allons en parler séparément et dans cet ordre.

JE.

Je, pronom de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres ; masculin, si c'est un homme qui parle ; féminin, si c'est une femme : il ne se dit que des personnes, est toujours sujet de la proposition, et se met *ordinairement de-*

vant les verbes : je vais, *je cours*, et quand le verbe commence par une voyelle, *j'ordonne*, *j'entends*.

Toutefois, *je*, se met *après le verbe*, soit dans les phrases interrogatives ou admiratives, comme, *que deviendrai-je*, *que ferai-je ?*

Soit quand le verbe se trouve enfermé dans une parenthèse, comme, *oserez-vous ? lui répondis-je.*

Soit quand on l'emploie par manière de souhait, ou par manière de doute ; comme, *puissé-je*, *dussé-je*, *en croirois-je mes yeux ?*

Soit, enfin, quand il est précédé de la conjonction *aussi* ou d'adverbes semblables : aussi *puis*-JE *vous assurer* ; aussi *pensai*-JE *mourir d'effroi* ; *inutilement voudrois*-JE *me persuader.*

Dans toutes ces façons de parler, le verbe ne change pas de terminaison, seulement on met le pronom *je* après le temps du verbe que le sens de la phrase demande.

Si la première personne de ce verbe finit par un *e* muet, comme, j'*aime*, je *souffre*, cet *e* muet se change en *e* fermé ; et l'on dit : *aimé-je*, *souffré-je*, *fussé-je*, et non pas *aimai-je*, *souffrai-je*, *fussai-je* ; ni *aimè-je*, *souffrè-je*, avec un accent grave.

Th. Corneille, sur la 203e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Observ., p. 233. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., t. 1, p. 120. — D'Olivet, p. 79, Essais de Gramm. — Le Père Chiflet, p. 191. — De La Touche, p. 50, t. 1. — Ménage, chap. 57e. de ses Observ. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 163. — Le Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Richelet,

au mot *je*. — Port-Royal, pag. 211, ch. XXIII. — Restaut, p. 204. — De Wailly, p. 315. — Caminade, p. 150. — M. Gueroult, p. 99, 1re. part.

Dans le cas où *je* doit être mis après le verbe, et que cela produise un son dur et désagréable, alors il faut prendre un autre tour; ainsi, au lieu de dire : *dors-je? mens-je? sens-je?* on dira : *est-ce que je dors? est-ce que je mens? est-ce que je sens?* Mais jamais il ne faut dire, sous prétexte d'éviter cette prononciation : *dormé-je, menté-je;* cela est trop contre les règles de la Grammaire.

L'Acad., sur la 203e. Rem. de Vaugelas, p. 233. — Port-Royal, p. 211, ch. XXIII. — Restaut p. 204. — De Wailly, p. 315. — Caminade, p. 151.

Le pronom *je*, et en général les pronoms de la première et de la seconde personne, *se répètent*,

1°. Avant les verbes qui sont à différens temps ou à différentes personnes : JE *vous ai dit bien des fois, et* JE *vous le répète encore, pour être heureux, il ne faut jamais regarder au-dessus de soi, mais toujours au-dessous.*

2°. Quand le premier pronom personnel est joint à une proposition négative, et que la seconde proposition, qui dépend du même pronom, est affirmative; ou quand la première proposition est affirmative, et la seconde négative : VOUS N'*ignorez pas qu'on* NE *sauroit être heureux sans la vertu, et* VOUS *vous conduisez mal.*

3°. Après les conjonctions; on en excepte *et, ni :* JE *désire vous voir heureux*, PARCE QUE JE *vous*

suis très-attaché. — *Vous serez vraiment estimé*, SI VOUS *êtes sage et modeste.*

4°. Quand le premier verbe est suivi d'un régime : *J'étendois les bras pour embrasser l'*HORIZON, *et* JE *ne trouvois que le vide.*

> Le Père Buffier, n°. 1017. — Vaugelas, Remarq. nouv., p. 461, t. 1. — De Wailly, p. 332. — Levizac, p. 313, tom. 1.

Cependant, on peut se permettre en poésie de ne pas répéter ces pronoms, quand cette licence donne plus de rapidité à l'expression.

MOI.

Moi, pronom de la première personne, dont *nous* est le pluriel, est des deux genres, et il ne s'applique qu'à des personnes ou à des choses personnifiées.

Moi, peut être sujet et régime direct, 1°. quand on l'emploie pour tenir lieu d'un verbe et d'un pronom.

> Dans un si grand revers, que vous reste-t-il ? — *Moi.*

Moi, dans cette réponse de Médée, est pour *je me reste.*

2°. Après *que*, mis pour *seulement*, comme, *Je ne plains* QUE MOI.

3°. Quand, pour donner plus de force ou de clarté au discours, on l'ajoute au sujet ou au régime déjà exprimé.

> *Moi*, que j'ose opprimer et noircir l'innocence !
>
> (PHÈDRE, *act.* 3, *sç.* 3).

Moi, régner! *Moi*, ranger un état sous ma loi,
Quand ma foible raison ne règne plus sur *moi !*
(*Idem*).

4°. Quand on veut marquer la part que différentes personnes ont eue, ou auront à un fait, à une action.

Je ne le verrai point s'unir à ce qu'il aime;
J'immolerois plutôt, lui, Jahel, et *moi*-même.
(DUCHÉ).

Moi est régime direct ou régime indirect, quand dans la phrase impérative, il est immédiatement après le verbe.

Dieu juste! venge-*moi*, punis mes ennemis;
Souviens-*toi* du bonheur à ma race promis.
Pardonne-*moi*, Seigneur, diffère ta vengeance.

Lorsque la phrase n'est pas impérative, *moi* en régime indirect est précédé d'une préposition.

Je dis du bien *de toi*,
Tu dis du mal *de moi*;
Damon, quel malheur est le nôtre!
On ne nous croit ni l'un ni l'autre.

Ces règles sur l'emploi du pronom *moi*, s'appliquent au pronom *toi*, *lui*, *eux*, *elle*, *elles*.

De Wailly, p. 181 et suiv. — Levizac, p. 315, t. 1. — Caminade, p. 152.

Après le verbe, *je*, *me*, *moi*, ou tout autre pronom de même nature, prend toujours le trait d'union.

Que dis-JE? *Donnez*-M'EN.

Enseigne-*moi*, Molière, où tu trouves la rime ?

(Boil., *sat.* 2).

Remarque. — Quoique l'on dise : *Transportez-vous y*, *fiez-vous y*, *menez-nous y*, l'usage ne permet pas que l'on dise : *transportez-m'y*, *envoyez-m'y*, *menez-m'y* ; ni *transporte-m'y*, *envoye-m'y*, *mène-m'y* ; il faut dire : *transportez-y moi*, *envoyez-y moi*, *menez-y moi* ; *et transporte-s-y moi*, *envoye-s-y moi*, *mène-s-y moi* (l'*s* de *transportes*, *envoyes*, *mènes*, est ce qu'on appelle une lettre euphonique) (1).

De même, quoique l'on dise : *envoyez-y moi*, l'usage est pour *envoyez-nous y*, plutôt que pour, *envoyez-y nous.*

Vaugelas, 106e. Rem., et l'Acad. sur cette Rem., p. 110. — Décis. de l'Acad., p. 141. — D'Olivet, Essais de Gramm., p. 162. — Le Dict. de l'Acad., au mot *moi* et *me.* — Celui de Trévoux et de Richelet, au mot *moi.* — De Wailly, p. 266. — Domairon, p. 105, t. 1. — Levizac, p. 325, t. 1. — Caminade, p. 152. — M. Gueroult, p. 16, 2e. part.

Comme c'est une règle de logique très-véritable,

---

(1) Une lettre *euphonique* est une lettre ajoutée pour adoucir la prononciation : après cette lettre, on ne fait point usage de l'apostrophe, parce que ce signe orthographique ne se met jamais qu'en la place d'une voyelle que l'on supprime, comme *l'on*, *si l'on*, *va-t'en*, qui est mis en la place de *le on*, *si le on*, *va-te en.* De plus, comme c'est une lettre ajoutée, on doit toujours la placer entre deux traits d'union, pour annoncer qu'elle doit être unie d'une manière intime et indissoluble à la syllabe qui précède et à celle qui suit.

Vaugelas, 9e. Remarque.

que, dans les propositions affirmatives, le sujet attire à soi l'attribut, c'est-à-dire, le détermine; alors, quand, dans une phrase, le pronom *moi* est employé comme sujet, il doit, puisqu'il est pronom de la première personne et synonyme de *je*, régir le verbe à la première personne : conséquemment on doit dire :

MOI *qui l'*AIMAI, *c'est* MOI *qui* AI, *si c'étoit* MOI *qui* EUSSE; et non pas, MOI *qui l'aima*, *c'est* MOI *qui* A, *si c'étoit* MOI *qui* EUS.

Suivant le même principe, *moi* doit régir *me*, et alors il faut dire : *C'est* MOI *qui* ME *nomme Alphonse*.

Conséquemment encore, quand, dans une phrase, on fait usage du pronom *toi* comme sujet, ce pronom, étant un pronom de la seconde personne, et synonyme de *tu*, demande le verbe à la seconde personne; on dira donc, *c'est* TOI *qui as*; *si c'étoit* TOI *qui eusses*; TOI *qui* A, TOI *qui* EUT seroient autant de fautes. On dira également, *c'est* TOI *qui* TE *nomme Alphonse*, et non pas, *c'est* TOI *qui* SE *nomme Alphonse*.

Enfin, comme le pronom *lui* et *elle* sont des pronoms de la troisième personne; alors, quand, dans une phrase, l'un ou l'autre est employé comme sujet, le verbe doit être mis à la troisième personne; en conséquence on doit dire : *c'est lui*, *ou c'est elle qui a fait cela*; *c'est lui qui* SE *nomme Hypolite*; *c'est elle qui* SE *nomme Pauline*.

Th. Corneille, sur la 96e. Rem. de Vaugelas,

p. 273, t. 1. — L'Acad., en ses Observ., p. 103. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 359, t. 1. — De Wailly, p. 277. — Levizac, pag. 340, tom. 1. — Caminade, pag. 749. — Richelet, en son Dict., au mot *qui*.

Nota. Ce que nous disons, p. 252 et 253, sur le pronom *qui*, rendra plus sensible encore ce qu'on vient de lire.

Si le verbe n'a pas pour sujet le seul pronom personnel *moi*; mais s'il a de plus quelque autre pronom personnel ou quelque nom (ce qui forme plusieurs sujets du verbe), alors le dernier sujet pronom doit être un pronom personnel pluriel, et de la première personne. On dira donc : ELLE *et* MOI, ou MA SOEUR *et* MOI *nous* NOUS *estimons heureux*.

Un curé très-pauvre dit un jour à un moine qui comptoit ses écus : VOUS *et* MOI, NOUS *ferions un bon religieux ;* VOUS *avez fait vœu de pauvreté*, *et* MOI *je l'observe*.

Supprimer dans ces phrases le pronom conjoint, seroit une faute.

Le P. Buffier, n°. 404. — Le Dict. de l'Acad., au mot *moi*. — Caminade, p. 153. — De Wailly, p. 278.

Remarques. — Quand le pronom de la troisième personne, *lui* ou *eux*, est le dernier, on se dispense d'y ajouter un pronom conjoint ; ainsi on diroit : *Je demeurai*, *et* LUI *s'en alla ; ma sœur et* EUX *sont arrivés*. — Dire : *Je demeurai*, *et* LUI IL *s'en alla ; ma sœur et* EUX ILS *sont arrivés*, ne seroit pas correct.

Le P. Buffier, n°. 406.

On dit : VOUS *et* MOI *nous irons à Paris* ; VOTRE FRÈRE *et* MOI *nous dînerons ensemble*, et non pas,

MOI *et* VOUS *nous irons à Paris ;* MOI *et* VOTRE FRÈRE *nous dînerons ensemble*, parce qu'il est de l'urbanité françoise que la personne qui parle se nomme toujours la dernière.

De La Touche, p. 263, t. 1. — De Wailly, p. 178. — Levizac, p. 323, t. 1.

ME.

Me, pronom personnel, qui signifie la même chose que *je* et *moi*, est des deux genres, tantôt régime direct et tantôt régime indirect, comme, *il* ME *chérit*, pour *il chérit* MOI ; *il* ME *plaît*, pour *il plaît à* MOI ; et il se dit des personnes et des choses personnifiées.

Me s'allie à *je* et à *moi :*

Moi, *je* m'arrêterois à de vaines menaces !

(RACINE, *Iphig.*, act. 1, sc. 2).

Me se dit pour *moi* dans cette façon de parler :

Séparez-les, mon père, et *me* laissez mourir.

(LA THÉB., *act.* 5, *sc.* 3).

Me, régime direct ou indirect, se place toujours avant le verbe : *Cet enfant* ME *donne beaucoup de satisfaction*, *et* ME *récompense des soins que je prends de lui.*

Quand plusieurs pronoms accompagnent un verbe, *me* (ainsi que *te*, *se*, *nous*, *vous*) doit être placé le premier.

Le, *la*, *les* se placent avant *lui*, *leur*, *y*; *en* est le dernier de tous : *Accordez-moi votre amitié : si vous* ME LA *refusez*, *j'*EN *serai vivement affecté.*

Dieu nous demande notre cœur, pouvons-nous LE LUI *refuser? — Que de gens sans mérite et sans occupation, qui ne seroient point admis dans le monde, si leur fortune ne* LES Y *faisoit recevoir!*

5°. Dans les phrases où il y a deux verbes, on place ordinairement le pronom *me* auprès du verbe qui le régit :

On ne sauroit ME *reprocher d'aimer la table.*

Cependant ce ne seroit pas une faute de dire : *On ne* ME *sauroit reprocher.* Alors c'est l'oreille que l'on doit consulter.

Il est inutile d'observer que ce dérangement n'est pas autorisé, quand le premier verbe est à un temps composé, et en effet il seroit déplacé de dire: *Je* M'*aurois voulu procurer ce plaisir;* au lieu de, *j'aurois voulu* ME *procurer ce plaisir.*

L'Acad., sur la 357e. Rem. de Vaugelas, p. 372. — Le Dict. de l'Acad., aux mots *me*, *moi*. — De Wailly, p. 265, 318 et 320. — Levizac, p. 324, 325 et 326, tom. I.

Le pronom *me* doit *se répéter* devant chacun des verbes qui ont des régimes différens; ainsi dites : *Elle* ME *plaît et* M'*enchante;* ce qui est la même chose que, *elle plaît* A MOI *et enchante* MOI : *Elle* ME *plaît et enchante* seroit incorrect.

L'Acad., sur la 327e. et 467e. Rem. de Vaugelas, pag. 350 et 480. — Le P. Buffier, n°. 1017. — De Wailly, p. 332. — Levizac, 312, t. I.

NOUS.

Nous, pronom pluriel de la première personne,

est des deux genres, et se dit des personnes et des choses personnifiées.

Nous peut être ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect; exemples:

NOUS *ne pouvons pas être juges dans notre propre cause.*

Lorsque notre haine est trop vive, elle NOUS *met au-dessous de ceux que nous haïssons.*

Il ne faut pas regarder quel bien NOUS *fait un ami, mais seulement le désir qu'il a eu de nous en faire.*

Dans la première phrase, *nous* est sujet; dans la seconde, il est régime direct; et dans la troisième, il est régime indirect.

Quant à la place que *nous* doit occuper dans le discours, ce que nous venons de dire pour le pronom *me*, lorsqu'il figure seul, sans préposition, et pour le pronom *moi*, lorsqu'il est accompagné d'une préposition, lui est applicable.

Nous, joint au nom substantif, *se répète* avec ou sans la préposition *à;* ainsi on dit: *Il* NOUS *doit cette somme à* NOUS *et à nos associés.* — *Il* NOUS *a bien accueillis*, NOUS *et nos amis.*

Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 324, t. 1. — De Wailly, p. 182. — Levizac, p. 312, t. 1. — Caminade, p. 154.

TU.

Tu, pronom personnel de la seconde personne, des deux genres, mais seulement du nombre singu-

lier, se dit des personnes et des choses personnifiées.

Tu, ne peut jamais être que le sujet de la proposition ; exemple : *Si* TU *as un ami véritable*, *tâche de le conserver.—Aimes-*TU *la paix*, *ne parle jamais des absens que pour en dire du bien.*

Tu, ne s'emploie que dans l'excès de la familiarité, de la tendresse ou du respect, ou dans celui du haut style, surtout en poésie, quand on veut donner plus d'énergie à ses pensées, et réveiller plus fortement les passions ; c'est ce qui a fait dire à Desbarreaux :

Grand Dieu, *tes* jugemens sont remplis d'équité ;
Toujours *tu* prends plaisir à nous être propice.

Levizac, p. 296 et 308, t. I. — De Wailly, p. 179. — Caminade, p. 154. — Restaut, p. 98, 203 et 205.

Te.

Te, pronom singulier de la seconde personne, est une abréviation de *toi*.

Il ne peut jamais être que le régime du verbe, et il s'élide devant une voyelle : *Je* TE *promets de grandes jouissances*, *si tu as le goût du travail.—Je* T'*en conjure.* — *Je* T'*en remercie.*

Toi.

Toi, pronom singulier de la seconde personne, et des deux genres, se dit des personnes et des choses personnifiées.

Toi est sujet de la proposition, quand il est mis par opposition ou en apostrophe ; et, dans ce cas, il

indique la seconde personne ; ainsi, que ce pronom soit exprimé ou sous-entendu, il faut écrire :

> O *toi!* qui *vois* la honte où je suis descendue,
> Implacable Vénus, suis-je assez confondue ?
>
> (PHÈD., *act.* 3).

Dans cet exemple, *toi* est exprimé :

> Approche, heureux appui du trône de ton maître,
> Ame de mes conseils, et qui seul, tant de fois,
> Du sceptre dans ma main, *as* soulagé le poids.
>
> (ATH., *act.* 2, *sc.* 5).

Dans cet autre exemple, *toi* est sous-entendu.

Toi est plus ordinairement objet, ou terme (régime direct, ou indirect). Dans les phrases impératives, il s'emploie absolument : *Retire*-TOI, *malheureux, ta présence m'importune.* — *Donne*-TOI *la peine de m'écouter.*

De Wailly, p. 182.—Levizac, p. 308 et 311, t. 1. — Caminade, p. 154 et 825. — Restaut, p. 94.

Voy., à la *Formation des Temps*, pourquoi l'on écrit *retire-toi*, *donne-toi*, et non pas *retires-toi*, *donnes-toi*, avec une *s* après le verbe.

Toi ne s'emploie en prose que quand on parle à une personne dont on est ami intime, ou contre laquelle on est en colère. En poésie, on en fait usage en parlant à Dieu, aux princes, etc.

Autrement, on se sert toujours, en prose, du pronom *vous*.

Quant à l'emploi du pronom *toi*, et quant à sa place, il se conforme au pronom *moi*, dont nous

venons

venons de parler : ainsi nous ne nous répéterons pas.

De Wailly, p. 179. — Levizac, p. 296, t. 1.

Vous.

Vous, pronom de la seconde personne des deux genres, se dit des personnes et des choses personnifiées.

Il peut être, comme le pronom *nous*, ou sujet, ou objet (régime direct), ou terme (régime indirect) ; exemple : Vous *êtes riche*, *je* vous *en félicite ; cherchez présentement à* vous *faire des amis.*

Ici le premier *vous* est sujet ; le second est régime direct, et le troisième régime indirect.

Vous se place ordinairement avant le verbe : *Ne* vous *informez pas des affaires des autres.*

Mais lorsqu'il figure seul et sans préposition, il suit, pour la place qu'il doit occuper dans la phrase, les mêmes règles que le pronom *me*, et quand il s'en fait accompagner, il suit celles indiquées pour le pronom *moi.*

Vous marque toujours une seconde personne du singulier, quand on n'adresse la parole qu'à une seule personne ; et il marque une seconde personne du pluriel, quand on adresse la parole à plusieurs.

Mais quoiqu'on mette le verbe au pluriel, en parlant à une seule personne, cependant, on met au singulier le nom qui suit le verbe et qui se rapporte à *vous* ; ainsi, on dit :

Les ornemens sont des beautés étrangères, et vous *n'êtes jamais si belle, que lorsqu'on ne voit en vous que* vous-même.

Cette règle est fondée sur ce principe, que l'adjectif suit toujours le nombre de l'objet auquel il se rapporte.

Le P. Chiflet, p. 42. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 55, t. 2. — Domairon, p. 100, t. 1. — Restaut, p. 205. — De Wailly, pag. 43 et 182. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 154. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud, au mot *vous*.

Remarque. — VOUS et *tu, te, toi*, peuvent se dire des animaux et même des choses inanimées, mais uniquement dans le tour d'apostrophe; un berger diroit très-bien : *Mes chers brebis*, VOUS *êtes l'objet de mes soins;* et un israélite indigné, pourroit tenir ce langage : *Et* TOI *sainte montagne de Sion, tu t'es vue profanée par des impies.*

Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., pag. 325, tom. 1.

IL.

Il, pronom masculin de la troisième personne, se dit des personnes et des choses, et est toujours sujet :

Un dévot aux yeux creux, et d'abstinence blême,
S'*il* n'a point le cœur juste, est affreux devant Dieu.
L'Evangile au chrétien ne dit en aucun lieu :
« Sois dévot; » *il* nous dit : « Sois doux, simple, équitable. »
(BOIL., *sat.* 2).

Le premier *il* se rapporte à *dévot*, et le second à *évangile*.

Il, dans les verbes impersonnels ou pris impersonnellement, s'emploie sans rapport à un nom déjà exprimé; exemple :

Il s'est passé bien des choses depuis que nous ne nous sommes vus.

Bien des choses sont ici *sujet*, et non pas régime du verbe *s'est passé*; c'est comme s'il y avoit, *bien des choses se sont passées.*

Restaut, p. 308. — De Wailly, p. 219. — Levizac, p. 317, t. 1. — Caminade, p. 156.

Quand le pronom *il* est après un verbe qui finit par une voyelle, on ajoute, pour la douceur de la prononciation, un *t* euphonique entre le verbe et le pronom :

Comment celui qui n'a pas mérité la tendresse de ses parens, OSE-T-IL *espérer la faveur du ciel?*

La même chose s'observe pour le pronom *elle* et pour le pronom *on.*

La mort N'A-T-ELLE *pas toujours surpris et ne* SURPRENDRA-T-ELLE *pas toujours les hommes?* — *Quand on donne des conseils, pourquoi ne* DONNE-T-ON *pas aussi la sagesse d'en profiter.*

Le pronom *il*, et en général les pronoms de la troisième personne, doivent réveiller l'idée de la personne ou de la chose, ou du nom de la personne ou de la chose dont ils tiennent la place, et être au même nombre et au même genre.

Au milieu de tant d'ignorance, l'homme vint à adorer jusqu'à l'œuvre de ses mains; IL *crut pouvoir renfermer l'esprit divin dans ses statues; et* IL *oublia si profondément que Dieu l'avoit fait, qu'*IL *crut à son tour pouvoir faire un Dieu.* — BOSSUET.

Dans cet exemple, *il* qui se rapporte à *homme*, en réveille l'idée, et est le seul qui convienne ; aussi prend-il la forme masculine et singulière, parce que *homme* est de ce genre et de ce nombre.

Dict. crit. de Féraud, au mot *il*.—Levizac, p. 306, t. 1.

Le pronom *il*, de même que les pronoms *qui*, *que*, *dont*, *lequel*, *le*, *en*, *ou*, *celui*, dont nous parlerons dans un instant, ne doit pas se rapporter à un nom pris dans une signification indéfinie, et qui forme un sens indépendamment de ce qui peut suivre ; ou, ce qui est la même chose, tout nom employé sans article, ou sans quelque équivalent de l'article, ne peut avoir après soi un pronom relatif qui se rapporte à ce nom : ainsi, les phrases suivantes ne sont pas correctes :

Le légat publia une sentence d'interdit sur tout le royaume, IL *dura sept mois.*

Octavius déclare en plein SÉNAT, *qu'il veut* LUI *remettre le gouvernement de la république.*

On fit TRÊVE *pour trois mois*, QUI *ne dura pourtant que trois jours.*

En effet, *interdit*, *sénat*, *trève* étant pris dans un sens indéfini, les pronoms *il*, *lui*, *qui*, ne peuvent pas s'y rapporter ; alors, pour être correct, il faut dire : *Le légat publia une sentence d'interdit*, ET CET INTERDIT *dura sept mois ; — Octavius déclara au* SÉNAT *assemblé ; — On fit pour trois mois une* TRÊVE QUI, etc.

Port-Royal, p. 129; et Duclos, p. 136 de ses notes. — Thomas Corneille, sur la 369e. Rem. de Vaugelas; et l'Acad., p. 384. — Le P. Bouhours, p. 130 de ses Rem. — De Wailly, p. 220. — Levizac, p. 317, tom. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud, au mot *il*.

Quand le sujet n'a rien d'indéfini, le pronom *il* se supprime, parce qu'autrement il en résulteroit une répétition vicieuse, comme dans cet exemple tiré de Fontenelle :

Licinius étant venu à Antioche, et se doutant de l'imposture, IL FIT *mettre à la torture les prophètes de ce nouveau Jupiter.*

Cet *il* devant *fit* est de trop.

Dict. crit. de Féraud, au mot *il*. — Et Caminade, p. 158.

Dans les phrases où le pronom *il* se rapporte aussi bien à un *nom* qu'à un autre, ce qu'il faut surtout éviter, ce sont les équivoques. Par exemple quand on dit:

MOLIÈRE *a surpassé* PLAUTE *dans tout ce qu'il a fait de meilleur.*

On ne sait d'abord si *Molière*, dans tout ce qu'il a fait de meilleur, a surpassé *Plaute*, ou, si *Molière* a surpassé *Plaute* dans tout ce qu'il a fait de meilleur. Voilà ce qui ne doit pas rester en doute.

De Wailly, p. 219. — Levizac, p. 317, t. 1. — Caminade, p. 158. — Et le Dict. crit. de Féraud, au mot *il*.

On ne répète pas ordinairement le pronom *il*, et en général tous les pronoms sujets de la troisième personne, quand les verbes sont au même temps ; et l'un et l'autre se répètent, ou ne se répètent pas, selon le jugement de l'oreille, quand les verbes sont à des temps différens.

Le travail est nécessaire à l'homme ; IL *lui fait passer des momens heureux*, *et* LUI *procure des jouissances inappréciables.*

IL *désire vaincre* , *et* IL *vaincra.*

Mais on peut dire aussi : IL (l'amour) PLEUROIT *de dépit* , et ALLA *trouver Calypso errante dans les sombres forêts : et il alla* , eût été un tour moins vif, et par conséquent moins élégant.

Toutefois, quand les verbes sont au même temps, on doit répéter les pronoms de la troisième personne :

1°. Quand dans une suite de verbes, on veut supprimer la conjonction *et* avant le dernier, afin de réveiller plus fortement l'attention : *fourbes adroits, hypocrites dangereux* , ILS *flattent* , ILS *caressent* , ILS *environnent de séductions*.

2°. Quand dans une suite de verbes, il y en a un suivi d'un régime différent des autres, excepté néanmoins avant le dernier, précédé de la conjonction *et*. En voici un exemple pris dans *Buffon : Ce plan n'est pas encore le style, mais* IL *en est la base ;* IL *le soutient* , IL *le dirige* , IL *règle son mouvement et le soumet à des lois*. Sans la répétition du pronom, l'oreille ne seroit pas satisfaite, à cause du régime différent du troisième verbe.

3°. Quand le dernier verbe uni aux précédens par la conjonction *et* , est lui-même précédé d'une conjonction qui, avec son régime, exprime une circonstance. Telle est cette phrase de *Fénélon :* IL *fond sur son ennemi* , *et* , *après l'avoir saisi d'une main victorieuse* , IL *le renverse* , *comme le cruel*

aquilon abat les tendres moissons qui dorent la campagne : néanmoins on trouvera des exemples contraires.

4°. Avant le dernier verbe, quand il est précédé d'une proposition incidente, formant une longue phrase, quoique les verbes auxquels il est uni par la conjonction *et*, soient eux-mêmes sans pronom. Tel est ce passage de *Buffon*, où il parle de l'homme : *Excité par l'insatiable avidité, aveuglé par l'ambition encore plus insatiable*, IL *renonce aux sentimens d'humanité, — tourne toutes ses forces contre lui-même, — cherche à s'entre-détruire, — se détruit en effet ; et, après ces jours de sang et de carnage, lorsque la fumée de la gloire s'est dissipée ;* IL *voit d'un œil triste la terre dévastée, les arts ensevelis, les nations dispersées, les peuples affoiblis, son propre bonheur ruiné, et sa puissance réelle anéantie.*

Levizac, pag. 313 et suiv., tom. 1. — Caminade, pag. 157.

Le pronom *il*, aussi bien que les pronoms sujets de quelques personnes qu'ils soient, doit toujours se répéter devant les verbes, ou quand on passe de l'affirmation à la négation, et réciproquement ; ou quand les verbes sont liés par des conjonctions ; on en excepte, *et, ni :* IL veut, *et* IL *ne* veut pas; IL *plait à tout le monde, parce qu'*IL *a autant d'affabilité que d'esprit ;* mais on doit dire, IL *donne* ET *reçoit ;* IL NE *donne*, NI NE *reçoit.*

Levizac, p. 316, tom. 1. — De Wailly, p. 332.— Vaugelas, 6e. Rem. nouv., p. 461, t. 1.

Ils.

Ils est le pluriel de *il*, et tout ce qu'on vient de lire sur ce pronom singulier est applicable à son pluriel.

Elle.

Elle est tantôt le féminin de *il*, tantôt le féminin de *lui;* et sous les deux rapports, il suit les règles auxquelles chacun de ces pronoms est assujetti.

Elles.

La syntaxe du pronom *elles* est celle du pronom *elle*, dont il est le pluriel.

Le, La, Les.

Le, *la*, *les*, sont *articles* ou *pronoms;* mais il est facile de les distinguer. Ils sont articles, quand ils sont joints à des noms; ils sont pronoms, quand ils sont joints à des verbes.

> On dit que l'abbé Plachète
> Prêche *les* sermons d'autrui:
> Moi qui sais qu'il *les* achète,
> Je soutiens qu'ils sont à lui.

Dans cet exemple, le *premier* LES est article, et le *second* est pronom.

Les pronoms *le*, *la*, *les*, se disent des personnes et des choses, et sont toujours en régime.

Il ne suffit pas d'avoir du bien, on doit encore apprendre à LE *dépenser, sans* LE *prodiguer, ni* L'*épargner.*

Les pronoms *le*, *la*, *les*, et en général les pro-

noms en régime, doivent se répéter avant chaque verbe.

L'idée de ses malheurs LE *poursuit,* LE *tourmente, et* L'*accable.*

Un fils ne s'arme point contre un coupable père;
Il détourne les yeux, *le* plaint, et *le* révère.

(RACINE).

Mais on ne répète pas les pronoms en régime, avant les verbes qui, composés du premier, expriment la répétition de la même action, comme *je vous* LE *dis et redis*, *il* LE *fait*, *refait* et *défait sans cesse.* Lorsque les verbes ne sont pas au même temps, la répétition est exigée : *ce que je vous ai dit*, *je* LE *crois et* LE *croirai jusqu'à ce que vous m'ayez prouvé le contraire.*

Avant les verbes qui, quoique composés du premier, expriment une action différente, on répète les pronoms en régime : *elle* LE *gronde et* LE *bat du matin au soir.*

Th. Corneille, sur la 467e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., sur cette Rem., pag. 486. — De Wailly, p. 46, 198 et 332. — Levizac, p. 316 et 318, t. 1. — Caminade, pag. 164. — Et le Dict. crit. de Féraud, au mot *le.*

Remarque. — Ce que nous avons dit pour le pronom *il*, qu'il ne doit pas se rapporter à un nom pris dans une signification indéfinie, est applicable aux pronoms *le*, *la*, *les* : ainsi on s'exprimeroit mal si l'on disoit : *le grand seigneur a* DROIT *de vie et de mort sur ses sujets, et il* L'*acquiert en montant sur le trône.*

Droit est pris dans une signification indéfinie ; ainsi le pronom *le* ne peut pas s'y rapporter ; pour être correct, il faut dire :

Le grand seigneur a droit de vie et de mort sur ses sujets, et il acquiert ce droit, etc.

Port-Royal, p. 129. — Duclos, p. 36 de ses notes. — L'Acad., sur la 369e. Rem. de Vaugelas, p. 384. — Le P. Bouhours, pag. 130 de ses Rem. — Dict. crit. de Féraud, au mot *il*. — DeWailly, p. 220. — Levizac, p. 317, t. 1.

Dans les phrases expositives, les pronoms *le*, *la*, *les*, et en général les pronoms en régime, se placent ordinairement avant les verbes dont ils sont les régimes.

Si la femme fait des conquêtes par la beauté, elle ne LES *conserve que par la douceur du caractère.*

L'Acad., sur la 35e. Rem. de Vaugelas, p. 39. — Levizac, p. 323, t. 1.

Quand plusieurs pronoms accompagnent un verbe, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, doivent être placés les premiers ; *le*, *la*, *les*, se placent avant *lui*, *leur;* enfin, *en*, *y*, sont toujours les derniers, etc. : ce que nous avons dit au pronom *me*, est applicable à ces pronoms.

Le Dict. de l'Acad., aux mots *moi* et *me*. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 330, t. 1.—L'Acad., sur la 357e. Rem. de Vaugelas, p. 372.

Le pronom *le* peut tenir la place, *soit d'un substantif, soit d'un adjectif, soit de tout un membre de phrase.*

Si *le* tient la place de *tout un membre de phrase*, il ne prend ni genre, ni nombre, exemples :

On doit s'accommoder à l'humeur des autres, autant qu'on LE *peut.*

Les lois de la nature et de la bienséance nous obligent également à défendre l'honneur et les intérêts de nos parens, quand nous pouvons LE *faire sans injustice.*

Dans la première phrase, le pronom *le* tient lieu de ces mots : *s'accommoder à l'humeur des autres ;* — et dans la seconde, il tient lieu de ceux-ci : *défendre l'honneur et les intérêts de nos parens ;* or, les membres de phrases qu'il supplée, n'ont ni genre, ni nombre ; donc il ne doit pas en changer.

Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 333, t. 1. — Condillac, chap. VIII, pag. 205. — Levizac, pag. 319, t. 1. — Caminade, p. 165. — De Wailly, p. 138. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 155.

Si *le* tient la place *d'un substantif*, alors, en qualité de pronom, il doit en prendre le genre et le nombre ; mais s'il tient la place *d'un adjectif*, il ne doit prendre ni genre, ni nombre, parce que les adjectifs n'en ont pas : ils ne règlent pas l'accord, ils le reçoivent.

Avant de faire l'application de ces règles, il est bon de se rappeler que la vertu de l'article est, qu'en s'unissant à l'adjectif, il le substantifie, et qu'en se détachant du substantif, il le réduit à n'être qu'adjectif ; ainsi, tout nom qui est sans article ou sans équivalent de l'article, se range dans la classe des

adjectifs ; et tout nom qui est précédé de l'article, ou d'un équivalent, se range dans la classe des substantifs. Cela posé, il faudra répondre à ces questions :

Etes-vous LA MÈRE *de cet enfant ? Oui, je* LA *suis.*

Etes-vous LES MARCHANDS *dont on me parle ? Oui nous* LES *sommes.*

Etes-vous LA FEMME *que je cherche ? Oui, je* LA *suis.*

Parce que le pronom *la* tient lieu des mots *mère*, *marchands*, *femme*, qui, accompagnés de l'article, sont évidemment des substantifs.

Mais il faudroit répondre à ces autres questions :

Madame, êtes-vous MÈRE ? *Oui, je* LE *suis.*

Etes-vous PARENTE *de M...? Oui, je* LE *suis.*

Etes-vous CHASSEURS ? *Oui, nous* LE *sommes.*

Je vous étois INDIFFÉRENTE, *et je vois bien que je vous* LE *suis encore.*

*Vous nous avez vu très-*EMBARRASSÉES, *et nous* LE *sommes toujours.*

Parce que le pronom *le* tient lieu des mots *mère*, *parente*, *chasseurs*, *indifférente*, *embarrassées*, qui, par l'absence de l'article, doivent être rangés dans la classe des adjectifs.

Le P. Buffier, nos. 429 et 1030. — Th. Corneille, sur la 27e. Rem. de Vaugelas. — D'Olivet, 86e. Rem., ou Racine. — L'Acad., en ses Observ., p. 33. — Restaut, p. 103. — Condillac, ch. VIII, p. 205. — Le P. Bouhours, p. 580 de ses Rem. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 332, tom. 1. — Dict. de l'Elocut., par Fontenay. — De Wailly, p. 138. —

Levizac, p. 318, t. 1. — Caminade, p. 166. — M. Sicard, pag. 160, t. 2. — Urb. Domergue, pag. 57. — Fabre, p. 152. — Voltaire, Rem. sur Pompée, act. 5, sc. 2. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 155. — Le le Dict. de Richelet et celui de Féraud.

Le pronom *le*, ne prend ni genre ni nombre, quand il se rapporte à un verbe. Exemple :

Les hommes n'ont le droit de repousser la force par la force, que quand la loi LE *leur permet.* Leur permet *quoi ? de repousser la force par la force.*

Mêmes autorités que ci-dessus.

Observez que nous avons dit LE LEUR *permet*, parce qu'il est de principe que l'on ne doit pas omettre *le*, *la*, *les*, avant *lui*, *leur*, quand le verbe doit avoir deux régimes, l'un de la personne, l'autre de la chose : or, dans cette phrase, *le* est pour, *de repousser la force contre la force*, et *leur* pour, *aux hommes*.

On dira également, *ci-joint est une lettre de M. — vous m'obligerez de* LA LUI *faire tenir*, parce que *la* est pour la *lettre ; lui* est pour *à M.*

Ce *livre est à votre fils, donnez-le moi*, je LE LUI *remettrai ;* parce que *le*, est pour *le livre ; lui*, est pour *à votre fils.*

Vaugelas, Th. Corneille, 34ᵉ. Rem. — L'Acad., en ses Observ., p. 38. — D'Olivet, Essais de Gramm., p. 168. — Le P. Chiflet, p. 41. — De La Touche, p. 218, t. 1. — Caminade, p. 165. — Levizac, p. 325, t. 1. — De Wailly, p. 198. — Le Dict. de Richelet et de Féraud, au mot *le*.

LUI.

Lui, pronom singulier de la troisième personne, est tantôt sujet, tantôt objet (régime direct).

Lui, n'est ordinairement sujet qu'en qualité d'explétive, et quand on veut donner plus de force au discours, comme, *Il l'a dit* LUI-*même*. — *Mes frères et mon cousin m'ont secouru ; eux m'ont relevé*, et LUI *m'a pansé.*

Il ne peut aussi être objet (régime direct), qu'en qualité d'explétive : *je le verrai* LUI-*même.*

Sa fonction naturelle est d'être terme (régime indirect), *je* LUI *donne*, *parlez*-LUI.

Quand *lui* signifie *à lui*, *à elle*, il est commun aux deux genres, mais en deux cas seulement : le premier, lorsqu'il précède le verbe : *j'ai rencontré votre sœur*, *et je* LUI *ai parlé* ; le second, quand le verbe est à l'impératif : *si vous rencontrez ma sœur*, *parlez*-LUI.

Hors de-là, il n'appartient qu'au genre masculin : *c'est* LUI *qui me l'a donné*, *c'est de* LUI *que je le tiens ;* vous *pensez ainsi*, *mais* LUI, *il pense autrement.*

Dict. de l'Acad., au mot *lui*. — De Wailly, p. 181 et suiv. — Lévizac, p. 311, t. 1. — Condillac, chap. VIII, p. 200.

Dans les phrases expositives, *lui* se place après le verbe, quand il est précédé d'une préposition.

Comme on conseilloit à Philippe, père d'Alexandre, de chasser de ses états, un homme qui avoit mal parlé de LUI, *je m'en garderai bien*, *dit-il*, *il iroit partout médire de moi.*

Dans les phrases impératives, *lui* se place après le verbe : *dites*-LUI *ce qui en est.*

Au surplus, ce que nous avons dit, au pronom

me, sur la place des pronoms en régime, est applicable au pronom *lui.*

Lui, joint à un nom ou à un pronom, soit par la conjonction *et*, soit par la conjonction *ni*, veut toujours être précédé d'un *pronom* de même nature que le *nom* ou *pronom* qui suit; exemple : je *l'en félicite*, LUI *et ses amis.*

Bossuet n'a donc pu dire : *il semble que Valdo ait eu un bon dessein*, et *que la gloire de la pauvreté (évangélique) ait réduit*, LUI *et* SES *partisans.*

Il devoit dire, l'*ait* réduit, *lui* et *ses* partisans.

Fénélon n'a pu dire non plus : *Pénélope ne voyant revenir ni* LUI *ni* MOI, *n'aura pu résister à tant de prétendans.*

Il falloit, ne *nous* voyant revenir ni *lui* ni *moi.*

Dans cette façon de parler : *il s'enfuit*, LUI *et ses complices*, ou *ils s'enfuirent*, EUX et *leurs complices*, le premier pronom dispense de mettre un nom auquel *lui*, *eux* correspondent.

Caminade, p. 168.—Levizac, p. 324, t. 1.

Une grande différence, et la plus remarquable qu'il y ait entre les pronoms de la troisième personne et ceux des deux premières, c'est que ceux-ci ne peuvent jamais désigner que des personnes, et que ceux-là servent à désigner et les personnes et les choses. Cette différence influe particulièrement sur *elle*, *lui*, *eux* et *leur.*

On dira également d'une femme et d'une prairie,

elle est belle ; parce qu'ici le pronom *elle*, est de la troisième personne, et sujet du verbe.

Mais lorsque *lui* est régime, avec ou sans préposition, c'est-à-dire, direct ou indirect, il ne se dit point des choses, non plus que *elle*, *eux*, ni *leur*, et alors on y supplée par les pronoms *le*, *la*, *les*, ou par les pronoms *en* et *y* : ainsi vous ne direz pas d'une maison :

Je LUI *ajouterai un pavillon*, *mais j'y ajouterai un pavillon.*

D'un peintre, vous direz : *que pense-t-on* DE LUI ? mais de ses ouvrages, il faudra dire, *qu'en pense-t-on ?*

On ne dira pas non plus d'un arbre couvert de fruits, *ne montez pas* SUR LUI *pour cueillir ses fruits*, *vous tomberiez* ; mais on dira, *n'*Y *montez pas pour* EN *cueillir les fruits*, *vous tomberiez.*

D'Olivet, Essais de Gramm., p. 165. — Le P. Buffier, nº. 699. — Condillac, chap. VIII, p. 201. — MM. de Port-Royal, p. 110. — Regnier Desmarais, au mot *pronom*, p. 255. — Restaut, p. 99. — De Wailly, p. 184. — Domairon, p. 106, t. 1. — M. Sicard, p. 204. t. 1.

De même, dans les phrases interrogatives, lorsqu'il sera question de choses inanimées, on ne se servira pas des pronoms LUI, *elle*, *eux*, *elles*, *leur*, régime direct ou indirect, et l'on y suppléera par les pronoms *le*, *la*, *les* ; ainsi à ces demandes :

Est-ce là votre demeure ?	Vous répondrez :	ce ne *l'*est pas.
Sont-ce là vos appartemens ?		ce *les* sont.
Sont-ce là vos robes ?		ce ne *les* sont pas.
Que peut-on faire de cet enclos ?		on n'*en* peut rien faire.

D'Olivet,

D'Olivet, Essais de Gramm., p. 165. — Le P. Buffier, nº. 698. — De La Touche, p. 220, tom. 1. — Caminade, 170. — De Wailly, p. 184. — Domairon, p. 105, t. 1.

L'usage cependant autorise à se servir des pronoms *lui*, *eux*, *elle*, *elles*, en régime direct ou indirect, quand on parle des choses personnifiées, ou auxquelles on attribue ce qu'on a coutume d'attribuer aux personnes. Exemple : *l'amour propre est captieux, c'est cependant* LUI *que nous prenons pour guide.* — *La vertu est précieuse, c'est* A ELLE *que nous devons notre vraie gloire, c'est* POUR ELLE *qu'il faut sacrifier ses soins.*

Port-Royal, p. 110. — Fromant, p. 132 de son Supp. — Le P. Buffier, nº. 700. — Regnier Desmarais, au mot *pronom*, p. 255. — De Wailly, p. 185. — Et Levizac, p. 301, t. 1.

EUX.

Eux, pronom de la troisième personne, masculin pluriel, est assujetti aux mêmes règles que le pronom *lui*.

Joint à un *nom* ou à un *pronom*, par la conjonction *et* ou *ni*, il veut toujours être précédé d'un pronom de même nature que le nom ou pronom qui suit : en cela, la syntaxe de *eux*, est la même que celle de *lui*. Exemple : *on* LES *a dispersés*, EUX *et leurs satellites* ; on a dispersé, *eux* et *leurs satellites*, seroit une faute.

Dict. crit. de Féraud, au mot *eux*. — Et Caminade, p. 168.

LEUR.

Leur, pronom pluriel de la troisième personne,

se considère comme pronom personnel et comme pronom possessif : quand *leur* est sans article, et qu'il est joint à un verbe, il est pronom personnel et signifie *à eux* ou *à elles* : quand il a un article, ou quand il est joint à un nom exprimé ou sous-entendu, il est pronom possessif, et signifie *d'eux* ou *d'elles*. Exemples :

Les femmes doivent être attentives, car une simple apparence LEUR *fait quelquefois plus de tort qu'une faute réelle.*

Les femmes ont peu d'imagination, LEURS *meilleurs écrits sont tous comme elles jolis et petits.*

Les planètes nous communiquent la lumière du soleil, et jamais LA LEUR.

Dans le premier exemple, *leur* est pronom personnel, parce qu'il est sans article, que d'ailleurs il est joint au verbe *fait*, et qu'on peut mettre *à elles*, à sa place.

Dans le second, *leurs* est pronom possessif, parce qu'il est joint à un nom qui est *écrits*, et qu'on peut mettre *d'elles*, à sa place.

Enfin, dans le troisième exemple, *la leur* est également pronom possessif, parce qu'il a un article qui est *la*, et qu'il se rapporte au nom *lumière*.

Comme pronom personnel, *leur* ne prend point la marque du pluriel :

Le pardon des ennemis ne consiste pas seulement à ne pas LEUR *nuire, il faut encore les aimer véritablement, et* LEUR *faire plaisir, si l'occasion s'en présente.*

Comme pronom possessif, *leur* prend la marque du pluriel :

Tous les corps ont LEURS *dimensions ; tous les arbres portent* LEURS *fruits , chacun dans* LEUR *saison.*

L'Acad., en ses Observ., p. 585. — Th. Corneille, sur la 545ᵉ. Rem. de Vaugelas. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 293, t. 1. — D'Olivet, Essais de Gramm., p. 164. — Restaut, p. 109 et 486. — De Wailly, p. 187. — Caminade, p. 169.

Leur, pronom personnel, se dit principalement des *personnes : il aime ses enfans , et il ne* LEUR *passe rien ;* quelquefois il se dit *des animaux : quand je vois les nids des* OISEAUX *, formés avec tant d'art, je demande quel maître* LEUR *a appris les mathématiques et l'architecture ;* et quelquefois *des choses inanimées : les eaux de Barrèges sont très-estimées , je* LEUR *suis redevable de la santé.*

D'Olivet, p. 165 de ses Essais de Grammaire.

Leur se place, comme tous les pronoms personnels en régimes, ordinairement avant le verbe dont il est le régime, *je* LEUR *donnerai*, si ce n'est en apostrophe, quand la proposition est affirmative, *donnez*-LEUR ; car si elle est négative, il va devant : *ne* LEUR *donnez pas.*

D'Olivet, p. 164 de ses Essais de Gramm. — Levizac, p. 323, t. 1.

SE.

Se, pronom de la troisième personne, des deux nombres et des deux genres, s'emploie pour les

personnes et pour les choses : *cette fleur* SE *flétrit ; ces arbres* SE *meurent ; cette femme* SE *promène ; ces hommes* SE *querellent.*

Ce pronom sert pour le verbe réfléchi : *Il* ou *elle* SE *repent de sa faute.*

Il sert aussi à donner au verbe actif une signification passive : *cela* S'EST *fait à mon insçu*, pour dire, *cela* a *été* fait *à mon* insçu.

Se, est régime direct : SE *rétracter*, SE *perdre*, rétracter *soi*, perdre *soi ;* il est aussi régime indirect : SE *faire une loi*, SE *prescrire un devoir ;* faire une loi *à soi*, prescrire un devoir *à soi.*

Le pronom *se*, précède toujours le verbe dont il est le régime direct ou indirect ; mais ce seroit une faute, ainsi qu'il a déjà été dit au sujet du pronom *me*, de le mettre avant le premier verbe employé à un tems composé, comme de dire, il s'*auroit pu procurer ce plaisir*, au lieu de, il *auroit pu* SE *procurer ce plaisir.*

Dict. de l'Acad., au mot *se* et au mot *me.* — Th. Corneille, sur la 357e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Observ., pag. 372. — Levizac, p. 326, tom. 1. — De Wailly, p. 320. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Ce seroit également une faute de mettre le pronom *se*, avant un verbe, suivi de deux infinitifs, joints par les conjonctions *et*, *ni*, *ou*, si ce pronom n'avoit aucun rapport au second infinitif : par exemple, on ne diroit pas bien, *elle ne* SE *peut décider, ni consentir à ;* mais, *elle ne peut* SE *décider, ni consentir à.*

L'Acad., sur la 357[e]. Rem. de Vaugelas, p. 372. De Wailly, p. 320. — Levizac, p. 326. — Et les autorités ci-dessus.

SOI.

Soi, pronom de la troisième personne des deux genres, et seulement du nombre singulier, se dit des personnes et des choses.

Quand *soi* se dit des personnes, il n'a d'usage que dans les propositions générales et vagues, et qui ne sont déterminées à aucun sujet particulier, et alors on ne l'emploie qu'avec des *noms collectifs* ou *indéfinis;* tels que, *chacun*, *on*, *quiconque*, *aucun*, *celui qui*, *heureux qui*, *tel*, *personne*, *tout homme*, etc.; ou avec un verbe, à l'impersonnel ou à l'infinitif. *Exemples :*

CHACUN *a pour* SOI *un œil de complaisance.* — ON *est content de* SOI *quand on a fait une bonne action.* — QUICONQUE *n'aime que* SOI, *est indigne de vivre.* — AUCUN *n'est prophète chez* SOI. — CELUI QUI *blesse la vérité*, *offense les Dieux*, *et se blesse* SOI-MÊME; *car il parle contre sa conscience.* — HEUREUX QUI *vit chez* SOI, *de régler ses désirs faisant tout son emploi.* — TOUT HOMME *doit faire souvent réflexion sur* SOI, etc.

IL *dépend toujours de* SOI *d'agir honorablement.* — NE VIVRE *que pour* SOI, *c'est être déjà mort.*

Si on veut appliquer individuellement à quelque sujet, chacune de ces mêmes propositions générales, alors ce ne sera plus du pronom personnel indéfini,

O 3

mais du pronom personnel défini, qu'il faudra se servir : *le sage est maître de* LUI-MÊME. — *C'est un homme qui rapporte tout à* LUI, *qui ne parle que de* LUI. — *L'amour est un feu qui s'éteint de* LUI-MÊME.

Cette règle est générale, et il seroit inutile d'en rechercher les principes, aujourd'hui qu'elle n'est plus contestée.

On trouve cependant dans presque tous les écrivains les plus célèbres de Louis XIV, même dans *Racine* et dans *Boileau*, le mauvais emploi du pronom *soi*, au lieu du pronom *lui*, mais alors l'usage n'avoit rien déterminé.

D'Olivet, Essais de Gramm., p. 166 ; et 80e. Rem. sur Racine. — De La Touche, p. 221, t. 1. — Regnier Desmarais, p. 250. — Condillac, chap. VIIIe., p. 204. — Caminade, p. 173. — Levizac, p. 303, t. 1. — Domairon, p. 107, t. 1. — Le P. Bouhours, p. 287 de ses Rem. — Le Père Buffier, no. 704. — Et le Dict. de l'Acad., au mot *soi*.

Quand *soi* se dit des choses, il peut se mettre, non-seulement avec l'indéfini, mais encore avec le défini ; il convient aux deux genres, et s'emploie avec une préposition. Exemples :

La vertu est aimable DE SOI. — *Le vice est*, DE SOI, *haïssable.* — *Un bienfait porte sa récompense* AVEC SOI. — *L'aimant attire tout* A SOI. — *Tout cela est bon* EN SOI.

D'Olivet, pag. 166 de ses Essais de Gramm. — Le P. Bouhours, pag. 288 de ses Rem. — Domairon, p. 107, t. 1. — Levizac, p. 304, t. 1. — Et le Dict. de l'Acad., au mot *soi*.

Remarque. — La seule phrase où *soi* ait accoutumé d'être appliqué à une personne particulière et déterminée, c'est lorsqu'en parlant de quelqu'un, on dit, dans le style familier, qu'*il a un chez* SOI, ou qu'*il n'a pas de chez* SOI, pour dire qu'il a un logis à lui, ou qu'il n'en a pas.

Regnier Desmarais, p. 252. — Et le Dict. de l'Acad., au mot *soi*.

Soi, rapporté à un singulier, ne renferme aucune difficulté qui ne se trouve résolue par ce qui vient d'être dit ; car *soi* est un singulier. Mais *soi* peut-il se rapporter à un pluriel ?

« Tout le monde (dit d'*Olivet*, en sa 80°. Rem. » sur *Racine*), convient que non. S'il s'agit des » personnes, on ne dit qu'*eux* ou *elles;* mais à » l'égard des choses, les avis sont partagés. Vaugelas, 171ᵉ. Rem., propose trois manières de l'employer : *Ces choses sont indifférentes de* SOI. — » *Ces choses*, *de* SOI, *sont indifférentes.* — *De* SOI, » *ces choses sont indifférentes.* Il ne condamne que » la première de ces trois phrases, n'approuvant » pas que l'on mette *de soi* après l'adjectif. Mais » *Th. Corneille*, et l'*Académie*, dans leurs Observations sur cette remarque de *Vaugelas*, n'admettent que la dernière, et rejettent également les » deux autres. Pour moi (continue d'*Olivet*), si je » n'étois retenu par le respect que je dois à l'*Académie*, je n'en recevrois aucune des trois, étant » bien persuadé que *soi*, qui est un singulier, ne

» peut régulièrement se construire avec un plu-
» riel. »

Restaut, p. 88 de sa Gramm., est d'avis que, bien que le pronom *soi*, soit plus communément du singulier, il y a cependant des occasions où il se rapporte à des noms pluriels, comme quand on dit : *ces choses*, DE SOI, *sont indifférentes* ; mais son pluriel ordinaire est, *eux-mêmes*, ou, *elles-mêmes*, selon qu'il se rapporte à des noms masculins ou féminins.

Le P. *Buffier*, n°. 1021 de sa Gramm., pense que *soi-même* ne s'emploie jamais au pluriel, bien que *soi* s'y emploie après une préposition ; comme, *ces choses sont bonnes* EN SOI, OU DE SOI.

Mais si l'on consulte *Condillac*, chapitre VIII, p. 204 ; *De Wailly*, p. 186 ; *Caminade*, p. 173 ; *Levizac*, p. 304, tom. 1 ; *Gueroult*, p. 19, 2e. part., et *Domairon*, p. 108, t. 1 ; on voit qu'ils sont de l'avis de d'*Olivet*. — Enfin, l'*Académie*, dans son Dict., édit. de 1762 et de 1802, et *Richelet*, observent que le pronom *soi* est seulement du nombre singulier.

Ce que l'on vient de lire sur le pronom *soi*, est applicable au pronom *soi-même*.

Soi, joint à *même* par un trait d'union, ne signifie rien de plus que *soi*, mis absolument ; mais il signifie d'une manière plus expressive, et n'a pas toujours besoin de préposition.

Le silence est le parti le plus sûr de celui qui se défie de SOI-MÊME.

Il n'y a rien de si haïssable qu'un homme qui n'aime que SOI-MÊME.

Les auteurs les plus exacts ne se contentent pas de leurs premières pensées, ils ont pour suspect celles qui s'offrent à eux de SOI-MÊME.

Si l'on parle de quelqu'un d'une manière déterminée, alors on se sert du pronom personnel défini, auquel on joint le mot *même*, et l'on dit, par exemple : *Pour que votre frère se corrige de ses défauts, il faut qu'il fasse de sérieuses réflexions sur* LUI-MÊME.

D'Olivet, 80ᵉ. Rem. sur Racine. — Et les Grammairiens ci-dessus nommés.

Y.

Y, pronom des deux genres et des deux nombres, se dit des choses et rarement des personnes; il s'emploie pour *à lui*, *à eux*, *en lui*, *en elle*, *à cela*, etc.; exemple : *Fuyez les procès sur toutes choses, souvent la conscience s'*Y *intéresse, la santé s'*Y *altère, les biens s'*Y *dissipent.*

Lorsqu'il s'agit d'un homme, on dira bien, *je n'*EN *fais point de cas*; mais on ne dira point : *c'est un honnête homme, attachez-vous* Y, au lieu de *attachez-vous à lui*. On pourroit dire néanmoins : *je connois cet homme, et je ne m'*Y *fie pas*; ou bien, *quand un homme est mort, on n'*Y *pense guère :* mais dans la première de ces deux phrases, ces mots, *je ne m'*Y *fie pas*, ont l'air d'une expression proverbiale : et dans la seconde phrase, le pronom *y* tombe autant sur une chose que sur une personne;

savoir, sur la chose, *après qu'un homme est mort;* mais lorsque le pronom *y* tombe purement sur une personne, il est plus exact d'employer en sa place le pronom *à lui;* excepté néanmoins dans les réponses aux interrogations; si l'on demandoit: *pensez-vous à votre ami?* on diroit mieux pour répondre, *oui, j'*Y *pense*, que *oui, je pense* A LUI.

De la Touche, pag. 232, tom. 1. — Le P. Buffier, n°. 430. — De Wailly, p. 197. — Levizac, p. 305, t. 1 — Et le Dict. crit. de Féraud.

Remarque. — Si l'on veut exprimer une relation avec ce qui précède, il faut absolument faire usage du pronom *y*, et par exemple, si l'on nous demande: *un tel viendra-t-il à la campagne?* nous répondrons: *il m'a dit qu'il* Y *viendroit; je vous réponds qu'il* Y *sera:* cependant, si le verbe commençoit par un *i*, alors, pour éviter la rencontre de deux *i*, dont la prononciation seroit trop rude, l'usage autorise à supprimer le pronom *y*; c'est-à-dire, qu'à la question ci-dessus, on répondroit: *il m'a dit qu'il iroit*, et non pas *qu'il* Y *iroit.*

Th. Corneille, sur la 115e. Rem. de Vaugelas.

EN.

En, pronom des deux genres et des deux nombres, se dit des personnes et des choses, et se place ordinairement devant le verbe dont il est le régime.

Une mère qui a des enfans vertueux EN *fait sa plus riche parure.*

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords;
On n'y peut plus rentrer dès qu'on *en* est dehors.

Toutes les fois qu'il s'agit de choses, et que le pronom *en* peut entrer dans la construction de la phrase, on doit l'employer préférablement aux pronoms possessifs *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*. En effet, quoique ces pronoms paroissent plus particulièrement destinés à marquer le rapport de propriété aux personnes, il est naturel de l'employer pour marquer encore ce même rapport aux choses, lorsqu'on n'a pas d'autre moyen; on dira donc: *l'Eglise a* SES *priviléges; si la ville a* SES *agrémens, la campagne a aussi les siens; la Seine a* SA *source à Saint-Seine en Bourgogne, et* SON *embouchure au Havre-de-Grace.* Parce qu'il n'est pas possible de substituer ici le pronom *en;* ce qui est évident, puisque les deux substantifs, se trouvant dans la même phrase, se rapportent au même verbe, l'un comme sujet et l'autre comme régime.

Mais on dira, en parlant de l'église: *les priviléges* EN *sont grands;* et de Paris, *j'*EN *admire les monumens, les promenades. — Ces arbres sont bien exposés, cependant les fruits qu'ils produisent n'*EN *sont pas bons.*

Parce que ces phrases se construisent très-bien avec le pronom *en.*

Le P. Bouhours, p. 157. — Condillac, chap. X, p. 210. — Th. Corneille, sur la 320e. Rem. de Vaugelas, p. 330, t. 2. — De Wailly, p. 188. — Levizac, pag. 332, t. 1. — Restaut, pag. 111. — Domairon, p. 113, t. 1.

NOTA. Au pronom *son*, nous donnons deux règles qui servent encore à déterminer l'emploi du pronom *en.*

Remarque. — *En*, pronom employé toujours pour *de lui*, *d'elle*, *d'eux*, *d'elles*, ne peut être regardé que comme terme (régime indirect); et alors il ne force jamais le participe à l'accord. C'est ce qu'on verra au chapitre des Participes.

ARTICLE II.

DES PRONOMS POSSESSIFS.

Les *pronoms possessifs* sont dérivés des personnels, et on les appelle possessifs, parce qu'ils marquent que la chose dont on parle, appartient à la personne qu'ils servent à désigner. La langue latine n'a qu'une sorte de pronom possessif; il en est de même de la langue italienne, quoique d'ailleurs elle soit si abondante et si riche; mais la nôtre en a de deux espèces; les uns absolus, et qui n'admettent jamais d'article; les autres relatifs, et qui sont toujours accompagnés de l'article.

Les *pronoms possessifs* de la première espèce, sont *mon*, *ma*, *mes*; *ton*, *ta*, *tes*; *son*, *sa*, *ses*; *notre*, *nos*, *votre*, *vos*; *leur*, *leurs*; ils n'admettent jamais d'article, et ils sont toujours joints à un substantif qu'ils précèdent, comme *mon père*, *ma maison*, *notre enfant*, etc. Les pronoms possessifs de la seconde espèce, sont *mien*, *mienne*, *miennes*; *tien*, *sien*; *nôtre*, *vôtre*, *leur*, etc., etc.; et ceux-là ne s'emploient jamais sans article, comme *le mien*, *le tien*, *le nôtre*, *le leur*, et ne se joignent à aucun substantif.

DES PRONOMS POSSESSIFS ABSOLUS.

Mon, ma, mes.

Mon, ma, mes, sont pronoms possessifs absolus. *Mon* est pour le masculin singulier, *ma* pour le féminin, et *mes* pour le pluriel et les deux genres.

Lorsqu'un nom féminin, soit substantif, soit adjectif, commence par une voyelle ou par une *h* sans aspiration, et qu'il suit immédiatement le pronom, alors, et seulement pour éviter la cacophonie de deux voyelles qui se rencontreroient, au lieu de *ma*, on dit *mon* : MON *ame*, MON *épée*, MON *espérance*, MON *habitude*, au lieu de MA *ame*, MA *épée*, etc.

Mais devant une *h* aspirée, on dit *ma* au féminin : MA *hallebarde*, MA *harangue*.

Th. Corneille, sur la 320e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Observ., p. 344. — Le P. Buffier, no. 434.—Le Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Richelet.

On met l'article et non pas le pronom possessif avant un nom en régime, quand un des pronoms personnels, sujet ou régime, comme *je*, *tu*, *il*, *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, y supplée suffisamment, ou que les circonstances ôtent toute équivoque.

Ainsi, au lieu de dire : *J'ai mal à* MA *tête; j'ai reçu un coup de feu à* MON *bras ;* on dit : *J'ai mal* A LA *tête ; j'ai reçu un coup de feu* AU *bras*.

Dans ces phrases, les pronoms personnels *je*, *il*, *lui*, déterminent d'une manière claire le sens qu'on

a en vue, il n'y a pas d'équivoque à craindre.

Mais si le pronom personnel n'ôte pas l'équivoque, on doit joindre alors le pronom possessif au nom, comme, *je vois que* MA *jambe enfle.* Et si l'on s'exprime ainsi, c'est parce qu'on peut voir enfler la jambe d'un autre aussi bien que la sienne. C'est encore pour cette raison que l'on dit : *Il lui donna* SA *main à baiser ; elle a donné hardiment* SON *bras au chirurgien ; il perd tout* SON *sang ;* car dans ces phrases il n'y a que les pronoms possessifs qui déterminent d'une manière positive qu'on parle de SA *main*, de SON *bras*, de SON *sang*, et non de la main, du bras et du sang d'un autre.

Le P. Buffier, n°. 705. — Beauzée, Gramm. gén. de la Périssologie. — Regnier Desmarais, p. 260. — Levizac, p. 329, t. 1. — De Wailly, p. 189. — Caminade, p. 131.

Les verbes qui se conjuguent avec deux pronoms de la même personne, ôtent communément toute équivoque, comme *je* ME *suis blessé à la main ;* il est évident que je parle de *ma main.* Dans ce cas, l'emploi du pronom seroit une faute.

Levizac, p. 330, t. 1. — De Wailly, p. 189.

Cependant l'usage autorise à dire : JE ME *suis tenu toute la journée sur* MES *jambes ; je l'ai vu de* MES *propres yeux ; je l'ai entendu de* MES *propres oreilles.* Ces expressions sont des pléonasmes et des gallicismes reçus.

On emploie encore *mon*, *ton*, quand on parle d'un mal à la tête, aux dents ; et l'on dit : MA

migraine m'a beaucoup tourmenté ; MON *mal de dents m'a repris.*

Le P. Buffier, n[os]. 705 et 1025. — De Wailly, p. 189. — Levizac, p. 331, t. 1. — Caminade, p. 131.

Les pronoms possessifs se suppriment avant les noms qui doivent être suivis de *qui*, *que*, et d'un pronom de la même personne que ces pronoms possessifs. On ne dit pas : *J'ai reçu* VOTRE *lettre que vous* M'*avez écrite ; tenez* VOS *promesses que vous m'avez faites ;* mais *j'ai reçu* LA *lettre que vous m'avez écrite ; tenez* LES *promesses que vous m'avez faites.*

Le P. Buffier, n°. 1027. — De Wailly, p. 187. — Lévizac, p. 331, t. 1.

Il en est de ces pronoms possessifs comme de l'article ; ils suivent la même règle quant à leur répétition ; c'est-à-dire, qu'on doit répéter ces pronoms, 1°. avant chaque substantif : MON *père et* MA *mère sont venus*, et non pas, *mes père et mère sont venus ;* MON *père*, MA *mère*, MES *frères et* MES *sœurs ont été en butte à la plus affreuse calomnie*, et non pas, *mes père et mère, mes frères et sœurs*, etc.

2°. Avant les adjectifs qui marquent un sens opposé ou différent : *Je lui ai montré* MES *plus beaux et* MES *plus vilains habits.*

Mais on ne répète pas les pronoms possessifs quand les adjectifs sont à peu près synonymes, comme, *je lui ai montré* MES *plus beaux et plus magnifiques habits.*

Vaugelas, 513[e]. Rem. — Th. Corneille, sur cette Rem., p. 314. — Le P. Buffier, n°. 1027. — De La

Touche, p. 224, t. 1. — Gramm. génér. de Beauzée, Elém. de l'oraison. — De Wailly, p. 189. — Levizac, p. 333, t. 1. — Andry de Boisregard, p. 417. — Domairon, p. 113, t. 1.

L'*Académie*, en ses Observations sur Vaugelas, p. 239 et 508, est d'avis qu'il n'importe que les substantifs soient synonymes ou approchans ; que même avec des contraires, il faut répéter les pronoms possessifs.

Ton, Ta, Tes.

La Syntaxe des pronoms *ton*, *ta*, *tes*, est celle des pronoms *mon*, *ma*, *mes*.

Son, Sa, Ses.

Son, *sa*, *ses*, pronoms possessifs qui répondent aux pronoms de la troisième personne *soi*, *se*, *il*, se mettent toujours devant le substantif. Le premier est du genre masculin au singulier, SON *père*, SON *honneur;* le second est du genre féminin au singulier, SA *sœur*, SA *hardiesse*. Le troisième est de tout genre au pluriel, SES *biens*, SES *honneurs*.

Quoique *son* soit, de sa nature, masculin, il tient lieu du féminin, lorsque le mot qui suit commence par une voyelle ou par une *h* aspirée, comme SON *amitié*, SON *habitude*.

Le P. Buffier, n°. 434. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Trévoux, au mot *son*.

Les pronoms possessifs *son*, *sa*, *ses*, ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, ou ils ont simplement rapport à des choses.

Si ces pronoms ont rapport à des personnes ou à des choses personnifiées, nulle difficulté, il faut les employer ; mais s'ils ont rapport à des choses, l'usage varie.

Les

Les pronoms possessifs *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, ne s'appliquent qu'aux personnes ou bien aux choses que l'on aura, en quelque sorte, personnifiées, si on a eu l'art de les amener et d'y préparer par quelque expression qui ne convienne qu'à des personnes; ainsi ces pronoms possessifs ont lieu dans la plupart des phrases où entre le verbe *avoir*, ou un autre verbe qui dénote la possession, quoique la proposition ait pour sujet un nom de chose inanimée; on dira donc très-bien: *chaque fruit* A SON *goût*; — *un triangle* A SES *trois côtés*; — *tout corps* A SES *dimensions*; — *tout mot* A SON *acception*; — *tout discours* A SA *division*; — *toute langue* A SA *syntaxe*, SES *règles*, etc., par la seule raison que dans ces phrases il se trouve un verbe qui dénote la possession.

D'Olivet, p. 171 de ses Essais de Gramm.—Caminade, p. 132.

Hors ce cas, on doit, en parlant des choses, se servir du pronom *en*, toutes les fois qu'il peut entrer dans la construction de la phrase.

Lorsque l'emploi des pronoms *son, sa, ses*, peut former équivoque, on doit également leur substituer le pronom *en*, même en parlant des personnes, et dire, par exemple: *Depuis que j'ai quitté votre compagnie*, *j*'EN *ai bien regretté les douceurs*, et non pas, *j'ai bien regretté* SES *douceurs*, parce que autrement il y auroit équivoque.

Caminade, p. 182. — Le P. Bouhours, p. 157 de ses Rem. — Levizac, p. 332, t. 1.

Enfin, il en est des pronoms possessifs comme de l'article; ils suivent la même loi, quant à leur répétition; ainsi il faut dire :

Je connois SES *grands et* SES *petits appartemens*, SES *beaux et* SES *vilains habits*, parce que, dans cette phrase, chaque adjectif marque un sens opposé ou différent.

Mais aussi on dira : *Je ne saurois m'empêcher de parler de* SES *grandes et mémorables actions*, et non pas, *de* SES *grandes et de* SES *mémorables actions*, parce que le mot *action* est employé sous un rapport à peu près semblable.

Le P. Buffier, n°. 1027. — De la Touche, p. 224, t. 1. — Vaugelas, 513e. Rem.; et l'Acad. sur cette Rem., p. 543. — Beauzée, Gramm. génér. élém. de l'oraison. — De Wailly, p. 189. — Levizac, p. 333, tom. 1.

NOTRE, VOTRE, VOS, VOS.

Notre, votre, pronoms possessifs des deux genres, font au pluriel *nos*, *vos*, et ils sont toujours joints à un substantif, comme, NOTRE *frère*, NOTRE *sœur*, VOTRE *oncle*, VOTRE *tante*; NOS *frères*, NOS *sœurs*, VOS *oncles*, VOS *tantes*.

Quand, par politesse, on emploie *vous* au lieu de *tu*, quoiqu'on ne parle qu'à une seule personne, on fait usage alors du pronom correspondant *votre*, et non pas du pronom *ton*; comme : VOUS *êtes trop occupé de* VOTRE *fortune*, *et* VOUS *ne l'êtes pas assez de* VOTRE *salut*.

Notre, *votre*, joints à un substantif, ne prennent

point l'accent circonflexe, et l'*o* est bref : NOTRE *livre*, VOTRE *livre*.

De Wailly, p. 44. — Levizac, p. 328, t. 1.—Dict. de l'Acad., aux mots *notre*, *votre*.

LEUR.

Leur, pronom possessif, signifie d'*eux*, d'*elles*, et se joint toujours à un nom substantif, lorsque, comme nous l'avons vu plus haut, ce pronom, quand il est personnel, se joint toujours à un verbe.

Comme pronom possessif, il prend une *s* au pluriel; on l'emploie ordinairement relativement aux personnes : *Les gens sages conservent* LEURS *amis*, *les fous perdent* LES *leurs*.

On le dit quelquefois relativement aux animaux : *Les bêtes avec* LEUR *seul instinct*, *sont souvent plus sages que l'homme avec sa raison*.

Enfin, on le dit même des choses inanimées : *Les hommes doivent préférer* LEUR *devoir à* LEURS *plaisirs*.

Quant à l'emploi du pronom possessif *leur*; quant à sa suppression avant les noms qui doivent être suivis de *qui*, *que*, et d'un pronom de la même personne que le pronom *leur*; enfin, quant à sa répétition, la syntaxe des pronoms possessifs *mon*, *ma*, *mes*, *son*, *sa*, *ses*, lui est applicable.

Voyez pag. 209, l'article où il est question du pronom personnel *leur*.

L'Acad., sur la 545e. Rem. de Vaugelas, p. 585. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 293, t. 1.

—D'Olivet, Essais de Gramm., p. 164.—De Wailly, p. 187. — Restaut, p. 486. — Caminade, p. 169.

LE MIEN, LE TIEN, LE SIEN, LE NÔTRE, LE VÔTRE, LE LEUR, etc.

Tous ces pronoms, appelés *pronoms possessifs relatifs*, ont rapport à une personne ou à plusieurs.

Quand ils n'ont rapport qu'à une seule personne, c'est à la première, *le mien*, masculin, et *la mienne*, féminin; et au pluriel, *les miens*, masculin, et *les miennes*, féminin. A la seconde, au singulier, *le tien*, masculin, et *la tienne*, féminin; et au pluriel, *les tiens*, masculin, et *les tiennes*, féminin. A la troisième, *le sien*, singulier masculin, *la sienne*, singulier féminin; et au pluriel, *les siens*, masculin, et *les siennes*, féminin.

Quand ils ont rapport à plusieurs personnes, c'est à la première, *le nôtre* et *la nôtre*, *les nôtres*. A la seconde, *le vôtre*, *la vôtre*, *les vôtres*. A la troisième, *le leur*, *la leur*, *les leurs*.

Ces pronoms sont toujours précédés de l'article, et ne sont jamais joints à un nom, mais ils s'y rapportent, et alors on ne peut les employer que quand le nom a été auparavant exprimé.

Vous altérez votre santé, je conserve la MIENNE.

Vos amis sont les MIENS.

Quand je t'aurai ouvert mon cœur, tu m'ouvriras LE TIEN.

D'Olivet, Essais de Gramm., p. 172.—De Wailly, p. 44. — Levizac, p. 336, t. I. — Restaut, p. 108.

On manque souvent à cette règle dans la correspondance entre négocians ; rien de plus ordinaire que de voir la réponse à une lettre commencer par cette phrase barbare : *J'ai reçu* LA VÔTRE *en date du...* Il faut dire : *J'ai reçu* VOTRE *lettre en date du... La vôtre*, pronom possessif relatif, ne peut, comme nous venons de le dire, être employé que quand il y a un nom exprimé auparavant.

De Wailly, p. 187. — Levizac, p. 356, tom. 1. — Caminade, p. 179.

Le mien, *le tien*, *le sien*, *le nôtre*, *le vôtre*, *le leur*, ne peuvent pas se rapporter à des substantifs de choses, tels que *âme*, *esprit*, *plume*, *épée*, etc., quand ces substantifs sont mis pour la personne.

On dit, en parlant d'un excellent écrivain : *Il n'y a point de meilleure plume que* LUI, et non pas que *la sienne*.

En parlant d'un homme qui excelle à tirer des armes : *Il n'y a pas de meilleure épée que* LUI ; si l'on disoit : *Il n'y a pas de meilleure épée que la* SIENNE, *que* CELLE *de Monsieur* ; cela signifieroit *que son épée est de la meilleure trempe*.

Levizac, p. 337, t. 1. — De Wailly, pag. 188. — Caminade, p. 179.

Le mien, *le tien*, *le sien*, etc., ne peuvent pas se rapporter à des noms pris dans une signification indéfinie, et qui forme un sens indépendamment de ce qui peut suivre. On ne dira pas : *Il n'est point*

*d'*HUMEUR *à faire plaisir, et la* MIENNE *est bienfaisante ; dans les premiers âges du monde, chaque père* DE FAMILLE *gouvernoit la* SIENNE *avec un pouvoir absolu.*

On doit dans ce cas employer un autre tour, et dire, par exemple : *Il n'est pas d'*HUMEUR *à faire plaisir, et moi, je suis d'une humeur bienfaisante ; dans les premiers âges du monde, chaque père de famille gouvernoit* SES *enfans avec un pouvoir absolu.*

Gramm. de Port-Royal, p. 129 ; et Duclos, p. 136 de ses notes. — Th. Corneille, sur la 369e. Rem. de Vaugelas, p. 476, t. 1. — L'Acad., en ses Observations, p. 382. — Le P. Bouhours, p. 130 de ses Rem. — De Wailly, p. 221. — Levizac, p. 317, t. 1.

Toutes les fois que ces pronoms possessifs peuvent se rapporter à un nom pris dans un sens défini, on doit les employer de préférence au pronom personnel correspondant, comme : *C'est le sentiment de mon frère et le* MIEN ; on s'exprimeroit mal, si l'on disoit et *de moi.*

Levizac, p. 337, t. 1.

Il n'y a nulle difficulté sur l'emploi des quatre pronoms qui servent aux deux premières personnes ; car *le mien, le tien, le nôtre, le vôtre*, avec leurs féminins et leurs pluriels, se disent relativement de tout, par rapport aux deux premières personnes, comme : *Votre père et le* MIEN *étoient amis ; la maison qui touche à la* MIENNE ; *c'est votre avantage et le* NÔTRE ; *je soumets mon opinion à la*

VÔTRE. *Le* SIEN et le *leur*, avec leur féminin et leur pluriel, se disent aussi de même de tout ce qui appartient aux personnes : *Ce n'est pas votre avis, c'est le* SIEN ; *ce n'est pas mon affaire, c'est la* SIENNE ; *c'est votre avantage et* LE LEUR.

Mais à l'égard des animaux et des choses, les pronoms possessifs relatifs *le sien* et *la sienne*, ne peuvent s'employer que dans les mêmes occasions où on emploie les pronoms non relatifs *son* et *sa*. Ainsi, on dira fort bien de deux fleuves, *que l'un a sa source dans les Alpes, et l'autre la* SIENNE *dans les Pyrénées ; que l'un a son embouchure dans la mer Noire, et l'autre, la* SIENNE *dans l'Océan ;* parce qu'en parlant d'une rivière, d'un fleuve, on dit : *sa source, son embouchure.* Par la même raison, on dira également de deux chevaux, *que l'un a déjà mangé son avoine, et que l'autre n'a pas encore mangé la* SIENNE. Mais après avoir parlé de la bonté des fruits d'un arbre, on ne dira pas que *les* SIENS *sont meilleurs que ceux d'un autre ;* parce qu'on ne dit pas d'un arbre, *que ses fruits sont excellens*, mais *que les fruits en sont excellens.* Comme on a déjà traité suffisamment cette matière au pronom *en*, et aux pronoms *son*, *sa*, *ses*, on y renvoie le lecteur.

Regnier Desmarais, p. 264. — D'Olivet, p. 172 de ses Essais de Gramm.

Ce qu'il y a de plus à remarquer touchant ces pronoms, c'est qu'ils s'emploient comme substantifs en deux occasions différentes, où, à proprement

parler, ils cessent d'être pronoms; puisqu'ils ne tiennent point lieu d'un nom dont on ait déjà fait mention, mais qu'ils signifient par eux-mêmes. La première est quand on dit : *le mien, le tien, le sien*, pour signifier ce qui appartient à chacun : *Le* MIEN *et le* TIEN *sont la source de toutes les divisions, de toutes les querelles. — Entre les vrais amis, il ne doit point y avoir de* MIEN *et de* TIEN. Mais l'usage de cette signification est tellement renfermé dans ces trois mots, *mien*, *tien*, *sien*, qu'elle ne passe ni à leur féminin, ni à leur pluriel.

L'autre occasion où les pronoms possessifs relatifs sont employés substantivement, les embrasse tous à la vérité, mais seulement au masculin et au pluriel, les *miens*, les *tiens*, les *siens*, les *nôtres*, les *vôtres*, qui se disent des personnes à l'égard de celles à qui elles sont attachées par le sang, par l'amitié, ou par quelque sorte de dépendance. Alors on dit : *Moi, et les* MIENS ; *toi, et les* TIENS ; *lui, et les* SIENS ; *nous, et les* NÔTRES ; *vous, et les* VÔTRES ; *eux, et les* LEURS ; pour dire, les parens, les amis, les adhérens des uns et des autres ; et ce n'est que de cette sorte qu'on peut employer en ce sens, *les miens, les tiens*, etc. ; le pronom personnel précédant toujours l'autre, qui n'auroit plus la même signification s'il en étoit séparé.

Gramm. de Regnier Desmarais, p. 264. — D'Olivet, p. 173 de ses Essais de Gramm. — Dict. de l'Académie et de Féraud, au mot *mien*.

Notre, *votre*, précédés d'un article, prennent un

accent circonflèxe, et alors l'*o* est long : *C'est le* NÔTRE, *c'est le* VÔTRE.

Dict. de l'Acad., de Féraud, de Richelet et de Trévoux.

ARTICLE III.

DES PRONOMS DÉMONSTRATIFS.

Les *pronoms démonstratifs* signifient d'une manière particulière la personne ou la chose à laquelle ils se rapportent ; ils la montrent pour ainsi dire au doigt, et la mettent sous les yeux. Ces pronoms sont : *ce*, *celui*, *celui-ci*, *celui-là*, *ceci*, *cela*.

CE.

Le pronom démonstratif *ce*, est celui dont tous les autres pronoms démonstratifs sont formés. Il fait, au masculin, *ce* devant les consonnes : et *cet* devant les voyelles. C'est de ce second masculin que le féminin *cette* est formée ; et le pluriel, tant du masculin que du féminin, est *ces*. Ainsi on dit au singulier : CE *héros surpasse tous ceux de l'antiquité.* — CE *prince est aussi grand pendant la paix que pendant la guerre.* — CETTE *union a comblé de joie tous les François.* — CET *enfant est leur espoir.* Et au pluriel : CES *honorables rejetons.* — CES *faveurs du ciel.*

Ce, joint à un nom, se dit, comme on le voit par ces exemples, des personnes et des choses.

Quand *ce* n'est pas joint à un nom, il est souvent relatif à ce qui précède dans le discours, et dans ce

cas, il tient lieu de *il* ou *elle*. On emploie *ce*, lorsqu'il y a après le verbe *être* un substantif précédé de l'article, ou d'un équivalent qui en fait la fonction; comme : *Lisez Homère et Virgile*, CE *sont les deux plus grands poètes de l'antiquité.* — *Les astronomes, qui prétendent connoître la nature des étoiles fixes, assurent que* CE *sont autant de soleils*.

Quelques personnes pensent que ce ne seroit pas une faute d'employer *il*, ou *elle* dans ces phrases; mais cette manière seroit moins élégante, moins conforme à l'usage, et moins dans le genre de notre langue.

Toutefois, si le verbe *être* est suivi d'un adjectif ou d'un substantif pris adjectivement, on doit faire usage du pronom personnel *il* ou *elle*; comme : *Lisez Démosthène et Cicéron*, ILS *sont très-éloquens.* — *J'ai vu le Louvre*, IL *est magnifique, et digne d'une grande nation.*

Restaut, p. 117. — Regnier Desmarais, p. 267. — Levizac, pag. 363, tom. 1. — Fabre, pag. 218. — De Wailly, p. 209.

Ce, n'étant pas joint à un nom, peut être relatif à ce qui suit dans le discours, comme quand on dit : C'*étoit un grand capitaine que César.* — C'*est avoir bien du pouvoir sur soi que de ne se fâcher de rien.* *Ce*, dans le premier exemple, se rapporte à *César*, et dans le second, à ces mots : *ne se fâcher de rien.*

Enfin, quelquefois, *ce* est mis pour le mot *chose*,

dont la signification est restreinte et déterminée par les mots qui le suivent, comme dans ces exemples : *On ne doit s'appliquer qu'à* CE *qui peut être utile ; c'est-à-dire, à la chose ou aux choses* qui peuvent être utiles.

Restaut, p. 117. — De Wailly, p. 209.

Dans plusieurs occasions où *ce* est relatif à ce qui suit dans le discours, il n'y est employé que par élégance, et pour donner plus de force, de variété et de grâce à l'expression. Il forme aussi divers gallicimes propres à réveiller l'attention, par le piquant qu'ils répandent dans le discours ; comme quand je dis : C'*est encourager le mérite, que* DE *le récompenser.* — *C'est être un heureux père, que* D'*avoir des enfans qui prospèrent.* — *C'est obliger tout le monde, que* DE *rendre service à un honnête homme.*

Observez qu'omettre le *de* dans ces phrases, ce seroit commettre une faute.

Th. Corneille, sur la 260e. Rem. de Vaugelas, p. 203, t. 2. — L'Acad., sur cette Rem., p. 288. — Le Père Buffier, nos. 466 et 721. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 158. — Regnier Desmarais, p. 267. — Girard, p. 388, t. 2. — Restaut, p. 117. — De Wailly, pag. 193 et 304. — Levizac, p. 362 et 364, t. 1.

Dans tous les cas où *ce* est employé avant et avec un nom, c'est un véritable adjectif démonstratif, qui prend les inflexions de ce nom ; mais dans tous les cas où *ce* n'y est pas joint, il ne change pas de terminaison, quoiqu'il se rapporte à des noms du masculin ou du féminin, au singulier ou au pluriel.

Le pronom *ce*, devant le verbe *être*, étant susceptible de beaucoup de règles, demande un examen un peu étendu.

Iʳᵉ. Règle. — Quand *ce* et *être* se trouvent devant plusieurs noms qui marquent *l'unité*, le verbe *être* se met au singulier. Exemples : C'est *le nombre du peuple et l'abondance des alimens qui forment la vraie force et la vraie richesse des royaumes.*—Ce n'est *pas un grand avantage que d'avoir l'esprit vif, si on ne l'a juste.* — C'est les *jours de repos qu'il faut que* tous *les enfans jouissent de la nature, de l'air, de la liberté.*

Caminade, p. 122.— D'Olivet, Essais de Gramm., pag. 175.

IIᵉ. Règle. — Si *être* est suivi de plusieurs substantifs singuliers, il reste au singulier, quoique ceux-ci aient la valeur plurielle : C'est *votre frère et votre ami qui vous demandent.* — *Ce qui fait le triomphe d'une femme*, c'est *l'esprit, et surtout la vertu.*

Fabre, p. 155.

IIIᵉ. Règle. — Quand *ce* et *être*, au contraire, se trouvent devant un ou plusieurs *noms* qui marquent la *pluralité*, le verbe *être* se met au *pluriel.* Exemples : Ce sont *les ingrats, les menteurs, les flatteurs, qui ont loué le vice.* — *Nous avons obligation à ceux qui nous reprennent de nos défauts ;* ce sont *des amis qui veillent à nos intérêts.*

L'Acad., pag. 137 et 147 de ses Décisions. — Th. Corneille, sur la 261ᵉ. Rem. de Vaugelas, pag. 207, tom. 2 ; et l'Acad., sur cette même Rem.,

pag. 290. — Condillac, ch. 9, p. 208. — Caminade, p. 123.—Fabre, p. 154.—D'Olivet, Essais de Grammaire, p. 175.

IVe. RÈGLE. — Quand *ce* et *être* sont suivis, soit d'un pronom, tant singulier que pluriel, de la première et de la seconde personne, soit d'un pronom singulier de la troisieme personne, le verbe *être* se met au singulier. Exemples : C'EST *nous tous qui jouirons de ses bienfaits.* — C'EST *vous tous qui ferez des vœux pour lui.* — C'EST *elle qui est chérie.* — C'ÉTOIT *lui qui étoit désiré.*

Mais le verbe *être* se met à la troisième personne du pluriel, lorsqu'il est suivi des pronoms personnels *eux*, *elles*, ou d'un *substantif pluriel :* CE SONT *eux*, *ce sont elles ;* CE FURENT *eux*, CE SERONT *eux*, — CE SONT *vos parens*, — CE SONT *vos amis*, — CE NE FURENT *que fêtes.*

Th. Corneille, sur la 96e. Rem. de Vaugelas, p. 273, t. 1 ; et l'Acad., p. 103. — Le Père Buffier, n°. 708. — Condillac, ch. 9, p. 207. — Lamothe Levayer, lett. 58e., p. 637, t. 2.—De Wailly, p. 210. — Caminade, p. 123. — Levizac, p. 362, t. 1. — M. Sicard, p. 199, tom. 2.—Fabre, p. 154. — Boiste, Dict. univ. — Domairon, p. 111, t. 1. — MM. Lhomond et Letellier, p. 157.

V^e^. RÈGLE. — Quand *ce* et *être* sont tout à la fois suivis d'une préposition et d'un pronom pluriel, le verbe *être* se met au *singulier*. Exemple : C'EST A VOUS *tous que j'ai recours.*

Dans ce cas, *le verbe* ne se met au pluriel que quand la préposition *de* se trouve devant un *adjectif* suivi de son substantif. Exemples ; *On ne se lasse*

point de lire Boileau et Racine, parce que CE SONT DEUX *grands poètes. — La religion et la philosophie triomphent de toutes les peines ;* CE SONT DE SURS *garans de la sagesse.*

Caminade, p. 125.

VIe. Règle. — Dans les phrases interrogatives, le verbe *être* ne se met au *plurial* devant un pronom de même *nombre*, que quand on parle, soit *à l'imparfait de l'indicatif*, soit *au conditionnel* (présent ou passé); ainsi on dit au singulier : EST-CE *nous qui parlons ;* — EST-CE *eux qui parlent ;* — FUT-CE *les soldats qui combattirent ;* — SERA-CE *eux ou elles qui iront ?*

Et au pluriel : ÉTOIENT-CE *eux ?* SEROIENT-CE *elles ?* AUROIENT-CE *été eux* ou *elles ?*

Ces façons de parler, SONT-CE *eux*, FURENT-CE *eux*, SERONT-CE *eux* ou *elles*, Ç'ONT *été*, Ç'AURONT *été*, sont bannies de notre langue. Il n'est permis de dire *sont-ce* que devant un nom. SONT-CE *les honneurs*, SONT-CE *les richesses qu'on doit le plus ambitionner.*

D'un courage naissant, *sont-ce* là les effets ?
(Racine).

Le P. Buffier, n°. 708. — De La Touche, p. 263, t. 1. — De Wailly, p. 211. — Caminade, p. 125. — L'Acad., sur la 261e. Rem. de Vaugelas, p. 290.

VIIe. Règle. — Quand deux noms propres se trouvent devant *ce* et *être*, le verbe *être* se met au *singulier*, s'il y a *identité de personnes ;* c'est-à-dire,

si les deux ne font qu'un, comme dans, *Pierre et Céphas*, C'EST *le même apôtre.*

Et au *pluriel*, s'il n'y a point *identité de personnes*, comme dans, *chacun admire Démosthène et Cicéron, parce que* CE SONT *les deux plus grands orateurs de l'antiquité.*

Caminade, pag. 126. — Le Dic. de l'Acad. et de Trévoux, au mot *même*.

VIIIᵉ. RÈGLE. — Quand *ce* et *être* régissent, soit la préposition *à*, soit l'article *au* ou *aux*, devant un pronom singulier ou pluriel, on se sert de la préposition *à* devant l'*infinitif* du *verbe actif.*

Hors de-là, on emploie indistinctement la préposition *à* ou *de*.

Exemples pour le premier cas :

Princesse, *c'est* à vous à *me* tirer d'erreur.

(ATHALIE, *act.* 3, *sc.* 4).

C'est à vous à *me* le dire. — (D'ALEMBERT).

Exemples pour le second cas :

C'est A *lui* DE *profiter des faveurs du sort, ou d'en corriger les caprices.*

Qu'on ne dise pas que nous devons délibérer après avoir reçu une insulte; C'ÉTOIT AUX *autres à délibérer long-temps avant de nous insulter.*

(BARTHÉLEMY, *Anach.*, *t.* 1).

Caminade, p. 227. — Boiste, Dict. univ.

IXᵉ. RÈGLE. — Quand *ce* et *être* sont suivis d'un infinitif, d'un adverbe, ou de l'une des prépositions

à, *de*, ou enfin de l'un des articles *au*, *aux*, *du*, *des*, avec ou sans négation, ils régissent *que*.

Exemples :

Ce n'*est* pas de cela *qu*'il s'agit aujourd'hui.
(La Fontaine, *liv.* 5, *fabl.* 1re.).

C'est à vous, ombre illustre, *à* vous *que* je le dois.
(Voltaire).

Cruel! *c'est à* ces Dieux *que* vous sacrifiez!
(Racine, *Iphig.*, *act.* 4, *sc.* 4).

Regnier Desmarais, p. 377. — Levizac, p. 352, t. 1. — Domergue, p. 62.

Nota. Au Ve. chap., art. XIX, nous donnons les motifs de cette règle.

Xe. Règle. — *Ce*, joint à l'un des pronoms relatifs *qui*, *que*, *dont* et *quoi*, a dans certains cas une construction qui lui est particulière.

Ce et le relatif qui le suit, forment, avec le verbe qu'ils précèdent, le sujet d'une autre phrase dont le verbe est toujours *être :* or, *être* peut être suivi, ou d'un autre verbe, ou d'un adjectif, ou d'un substantif.

Quand le verbe *être* est suivi d'un verbe, on répète le pronom démonstratif *ce*, comme, CE *que j'aime le plus*, C'EST *d'être seul;* CE *qui me tourmente*, C'EST *qu'on m'interrompt à chaque instant.*

Th. Corneille, sur la 260e. Rem. de Vaugelas, p. 203, t. 2; et l'Acad., p. 288. — Levizac, p. 364, t. 1. — Le P. Buffier, n°. 463.

Quand le verbe *être* est suivi d'un adjectif, *ce* ne se répète pas; comme, CE *que vous blâmez*, EST

véritablement

véritablement BLAMABLE ; CE *que vous avez fait*, EST *généralement* APPROUVÉ.

Nota. — Nous mettons ici les participes au rang des adjectifs.

Le Père Buffier, n°. 463. — Levizac, 364, t. 1.

Enfin, quand le verbe *être* est *suivi d'un substantif*, quelques personnes sont d'avis de répéter ou de ne pas répéter le démonstratif, excepté cependant dans le cas d'un pluriel ou d'un pronom personnel; car alors ces mêmes personnes sont d'avis de le répéter. Ainsi elles disent : CE *que je dis* EST, ou C'EST *la vérité*.

Mais elles disent : CE *qui m'indigne*, CE SONT *les injustices.* — CE *qui m'arrache un sentiment qui m'accable*, C'EST *vous*.

Le P. Buffier, n°. 463. — Levizac, p. 364, t. 1. — Fabre, p. 217. — Boiste, Dict. univ., et Féraud, Dic. cr.

Th. Corneille, sur la 260e. Rem. de Vaugelas, p. 203 ; et l'Acad., sur cette Rem., p. 288, tom. 2, pensent que, même dans le cas où le verbe *être* seroit suivi d'un substantif, il est plus élégant de répéter *ce*.

CELUI, CELUI-CI, CELUI-LA.

Les pronoms, *celui*, *celui-ci*, *celui-là*, sont formés du pronom *ce*; savoir, le pronom *celui*, et son féminin *celle*, de *ce*, et de *lui* et *elle*, pronoms de la troisième personne ; à quoi les deux autres ajoutent les adverbes *ci* et *là*, qui servent à les rendre plus démonstratifs : tous les trois sont substantifs, et ils s'emploient également bien à la place des personnes et des choses dont on parle.

Celui, fait *ceux* au pluriel ; le féminin, *celle*, forme son pluriel par la seule addition d'une *s;* et les deux autres, *celui-ci*, *celui-là*, suivent entièrement la même règle ; les adverbes *ci* et *là* n'admettent jamais aucune variation.

Le pronom *celui* n'a point de lui-même de signification fixe et déterminée, il peut quelquefois être employé absolument et sans aucun rapport, à un nom qui précède ou qui suit ; en ce sens, il se dit plus ordinairement des personnes, et est suivi d'un pronom relatif, tels que, *qui*, *que*, *où*, *dont*, *duquel*, etc., etc., nécessaire pour restreindre l'idée générale de ce mot à une idée particulière, comme dans les exemples suivans : CELUI *qui veut vivre exempt de remords, ne doit jamais rien faire contre sa conscience.* — CELUI *qui renie le Dieu de son pays, est presque toujours un homme sans respect pour la mémoire de ses pères.*

Quelquefois, dans ce cas, on supprime *celui ;* comme : *Qui veut trop se faire craindre, se fait rarement aimer.* Ce tour a de la force et de l'élégance.

Le P. Buffier, n°. 467. — D'Olivet, p. 176. — De Wailly, pag. 211. — Levizac, p. 365, t. 1. — Restaut, p. 119. — Le Dict. de Richelet et celui de Féraud.

RÈGLE. — Le pronom *celui* ne doit point se rapporter à un nom pris dans une signification indéfinie et qui forme un sens indépendamment de ce qui peut suivre. On ne peut pas dire : *Il faut que vous ayez soin de travailler avec la grâce, et que vous remettiez à Dieu* CELUI *de vous visiter.* Il falloit restrein-

dre le sens général de *soin*, et dire : IL FAUT *que vous ayez* UN GRAND SOIN *de*, etc.

Port-Royal, p. 129. — Duclos, p. 136. — Th. Corneille, sur la 369ᵉ. Rem. de Vaugelas, p. 430, t. 2; et l'Acad., p. 384. — De Wailly, p. 220. — Levizac, p. 365, tom. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Le second usage du pronom *celui* est de l'employer en parlant des personnes et des choses ; et alors il a toujours rapport à un nom qui le précède ou qui le suit, et ce nom est accompagné de la préposition *de ;* comme :

C'est un méchant métier, *que celui de médire.*

Il est difficile de désigner CELUI DE *nos* POÈTES *que l'on estime le plus.*

Le P. Buffier, n°. 467. — D'Olivet, p. 176. — De Wailly, p. 212. — Levizac, p. 365, t. 1. — Et Féraud, en son Dict. crit.

Remarque. — *Celui*, n'ayant que ces deux usages dans la langue, ne peut être modifié, ni par un adjectif, ni par un participe. Ainsi, c'est une faute de dire, en parlant d'un poëme, d'une ville, etc. : CELUI *fait par Voltaire.* — CELLE *fondée par Enée.* Il faut, dans ce cas, ou répéter les noms auxquels *celui* ou *celle* se rapportent, ou faire modifier ces pronoms par le pronom *que ;* comme : CELUI QUI *a été fait par Voltaire.* — CELLE QUI *a été fondée par Enée.*

Levizac, p. 366, t. 1. — Urb. Domergue, p. 55. — Domairon, p. 111, t. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Jamais on ne doit faire usage du pronom démonstratif *celui* avec *là*, adverbe, quand il est immédiatement suivi du pronom relatif *qui* ou *lequel*, aux

deux genres et aux deux nombres. Exemples : CEUX-LA *qui aiment Dieu, gardent ses commandemens.* C'est très-mal parler ; il faut dire : CEUX *qui aiment Dieu,* etc., et ainsi des autres. Mais quand le pronom relatif est séparé du démonstratif par un verbe qui est entre deux, alors il faut mettre *là ;* comme : CEUX-LA *se trompent*, QUI *croient*, etc.

Vaugelas, 285ᵉ. Rem. — Et Regnier Desmarais, p. 270.

Toutefois, comme cette manière de parler paroît avoir quelque chose du vieux style, il faut l'éviter, en prenant un autre tour, ce qui doit être facile à ceux qui savent un peu manier la langue. La poésie, qui veut des expressions douces et naturelles, ne sauroit s'accommoder de celles-là.

L'Acad., sur cette Rem. de Vaugelas, p. 312.

Les pronoms *celui-ci* et *celui-là*, quand on parle des personnes ou des choses présentes, sans les désigner davantage, demandent nécessairement quelque signe des yeux ou de la main, pour faire connoître à quelle personne ou à quelle chose on les applique ; et c'est alors qu'ils sont véritablement *démonstratifs ;* le premier servant à désigner une personne ou une chose proche, et le second une personne ou une chose plus éloignée. Mais quand on parle des personnes ou des choses qui ne sont pas présentes, alors ils ne sont proprement que *relatifs*, et ils suivent, pour leur relation, l'ordre dans lequel on a parlé de ces personnes ou de ces choses ; en telle sorte que *celui-ci* se rapporte à ce

qui a été dit en dernier lieu, comme étant plus proche; et *celui-là*, à ce qui a été dit auparavant, comme étant plus éloigné. Exemple: *Le corps périt, l'ame est immortelle; cependant, tous les soins sont pour* CELUI-LA, *tandis qu'on néglige* CELLE-CI.

Dict. de l'Acad., au mot *celui*. — Restaut, p. 119. Regnier Desmarais, p. 270. — De Wailly, p. 218. — Et le Dict. crit. de Féraud.

CECI, CELA.

Les pronoms démonstratifs *ceci*, *cela*, sont substantifs, comme les trois autres dont on vient de parler; et comme eux, ils tirent leur formation du pronom *ce;* mais ils diffèrent de ces trois autres pronoms, en ce qu'ils ne se disent proprement que des choses, et qu'ils n'ont point de pluriel.

Ces pronoms s'emploient seuls; mais quand ils sont en opposition, *ceci* désigne l'objet qui est le plus près de nous; et *cela*, l'objet qui en est le plus loin; comme: CECI *est bon, mais* CELA *est meilleur.*

Quand le pronom *cela* est seul, et sans opposition au pronom *ceci*, il se dit, de même que *ceci*, d'une chose qu'on tient et qu'on montre: *Que dites-vous de* CELA? — CELA *est fort beau.*

Remarque. — Dans le style familier, *cela* se dit des personnes. Ainsi, l'usage permet de dire, en parlant d'un enfant: CELA *est heureux.* — CELA *ne fait que jouer.*

Dict. de l'Acad., au mot *ceci*. — Regnier Desmarais, p. 271 de sa Gramm. — De Wailly, p. 218. — Levizac, p. 368, t. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud, au mot *cela*.

ARTICLE IV.

Des Pronoms relatifs.

La fonction des pronoms *relatifs* est de rappeler dans le discours les idées des personnes ou des choses dont on a déjà parlé, et de les expliquer et de les restreindre en les rappelant. On les appelle *relatifs* à cause de la relation ou du rapport qu'ils ont à des noms ou à des pronoms qui les précèdent, et qui expriment les personnes ou les choses dont ils rappellent les idées. Quand je dis : *Il y a bien des personnes* QUI *aiment les livres comme des meubles ; qui*, a rapport à *personnes ;* et c'est comme si je disais : *Des personnes, lesquelles personnes aiment les livres*, etc. De même, quand je dis : *L'or* QUE *nous recherchons tant, est*, etc. ; *que*, se rapporte à *l'or ;* et c'est comme si je disais : *L'or, lequel or.*

Ce nom ou ce pronom qui précède, est ce qu'on appelle *antécédent.* Cet antécédent n'est pas toujours exprimé ; dans bien des phrases, il est sous-entendu ; mais l'esprit le supplée aisément, et le place auprès du relatif qui le suit ; comme dans cette phrase : *Il est étonnant que Henri IV ait été la victime d'un scélérat*, LUI QUI *n'était occupé que du bonheur de ses peuples ; lui*, antécédent de *qui*, tient la place de *Henri IV*, exprimé auparavant. Dans cette autre phrase : CELUI QUI *veut être heureux doit dompter ses passions ;* le nom substantif est sous-entendu : *celui*, antécédent de *qui*, est mis pour

*l'homme : L'*HOMME QUI *veut être heureux*, etc.

Les pronoms *relatifs* ont encore la propriété de faire l'office de conjonction, en unissant deux membres de phrase. Quand on dit : *Les biens de la fortune* QUE *nous recherchons avec un si grand empressement, peuvent se perdre facilement ;* le relatif *que* réunit en une seule phrase ces deux membres : *les biens de la fortune peuvent se perdre facilement ; nous recherchons avec empressement les biens de la fortune ;* et il a de plus l'avantage de déterminer, avec le membre qui le suit, l'étendue du sens qu'on donne aux mots : *les biens de la fortune.*

Les pronoms *relatifs* sont, *qui, que*, *quoi*, *lequel*, *dont*, *où* (mis pour *auquel*), *d'où* (mis pour *duquel*), *par où* (mis pour *par lequel*), et *tel*, *quel.*

Restaut, p. 121. — De Wailly, p. 44. — Levizac, p. 338, tom. 1.

QUI.

Qui est pronom *absolu* ou pronom *relatif.*

Il est pronom *absolu*, quand il ne se rapporte ni à un nom, ni à un pronom, et qu'il signifie, *celui qui*, *celle qui*, *quelle personne*, *qui est-ce qui ? quel*, *quelle*, *quels* ou *quelles*. Exemples :

Qui borne ses désirs, est toujours assez riche.

QUI *peut dire tous les soirs : j'ai fait un bon usage de ce jour-ci*, *est seul heureux.*

QUI *a dit cela ? C'est Horace.*

D'Olivet, Essais de Gramm., p. 179. — Restaut, p. 150. — Levizac, p. 357, t. 1. — Regnier Desma-

rais, p. 275. — De Wailly, p. 46. — Caminade, pag. 182.

Qui est *relatif*, quand il se rapporte à un nom ou à un pronom, et qu'il signifie *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles*. Exemples :

L'homme QUI *joue, perd son temps.*

Le livre QUI *plaît le plus, n'est pas toujours le plus utile.*

Qui est encore *absolu* ou *relatif*, quand il se trouve entre deux verbes.

Exemple du QUI *absolu* entre deux verbes :

Elle ne put découvrir QUI *étoit cet homme vénérable dont Télémaque étoit accompagné.*

(FÉNÉLON, *liv.* I).

Exemple du QUI *relatif* entre deux verbes :

On ne s'intéresse jamais à un amant qu'on est sûr QUI *sera rebuté.*

QUI *absolu* n'offre à l'esprit qu'une idée vague et indéterminée ; aussi est-il ordinairement masculin singulier ; exemples :

Qui vit content de peu, possède toute chose.
Qui sert bien son pays, n'a pas besoin d'aïeux.

Néanmoins, dans la signification de *quel*, *quelle*, *quels*, *quelles*, le pronom absolu *qui*, peut se rapporter aux deux genres et aux deux nombres : QUI *d'eux ou de mon frère obtiendra la victoire ?* QUI *choisissez-vous pour compagnes ?*

Le pronom QUI *absolu* forme des gallicismes dans bien des phrases : *C'est à* QUI *l'aura*, *à* QUI *mieux mieux.*

Le QUI *absolu* ne s'emploie qu'en parlant des personnes ou des animaux, comme dans cet exemple : QUI *doute que le jeune homme qui cultive la vertu, ne goûte un bonheur plus solide que celui qui passe sa vie dans la dissipation et dans le plaisir ?*

Regnier Desmarais, p. 275 de sa Gramm. — Restaut, p. 150. — M. Gueroult, p. 22, 2e. partie. — Domairon, pag. 115, t. 1. — Caminade, p. 183. — Levizac, p. 357, t. 1. — De Wailly, p. 45.

Mais on s'exprimeroit mal, si l'on disoit : *Il court d'étranges bruits ;* QUI *sont-ils ? — J'ai plusieurs raisons à alléguer contre ce que vous dites ;* QUI *sont-elles ?* Il faut dire : QUELS *sont-ils ?* QUELLES *sont-elles ?* ou prendre un autre tour, parce que le pronom absolu *qui*, ne s'emploie pas en parlant de choses inanimées.

L'Acad., sur la 122e. Rem. de Vaugelas, p. 340, t. 1. — Domairon, p. 116, t. 1. — De Wailly, p. 200. — Levizac, p. 358, t. 1. — De La Touche, p. 237, t. 1. — Et les autorités ci-dessus.

QUI, *pronom relatif*, se dit des personnes et des choses, lorsqu'il est sujet, et il doit être préféré à *lequel*, *laquelle* : *L'homme* QUI *vit content de ce qu'il possède, est vraiment heureux. — L'âne*, QUI *n'est jamais conduit que le bâton à la main, et pour lequel on a tant de mépris, est humble, patient, sobre, et très-utile.*

Il ne seroit pas permis de substituer *lequel* à aucun de ces *qui*. Cependant, comme *lequel* est susceptible de genre et de nombre, il y a bien des écrivains qui l'emploient volontiers pour prévenir les

équivoques ; mais il faut, autant qu'il est possible, choisir tout autre moyen.

Le P. Buffier, n°. 443.—Regnier Desmarais, p. 276 et 283. — D'Olivet, p. 180. — Condillac, chap. XII, p. 216. — Levizac, p. 339, tom. 1. — De Wailly, p. 190. — Th. Corneille, sur la 122e. Rem. de Vaugelas, p. 339, t. 1 ; et sur la 547e. Rem. de Vaugelas, p. 443, t. 3. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 160.

Lorsque le pronom relatif *qui*, est le terme d'un rapport, ou, ce qui est la même chose, lorsqu'il est précédé d'une préposition, alors il ne se dit que des personnes ou des choses personnifiées ; on dira donc :

Ce sont les qualités du cœur et de l'esprit que l'on doit préférer dans une femme A QUI *on veut unir son sort.* — *La vertu* A QUI *je rends hommage.*

Mais en parlant des choses, on se sert du pronom *lequel*, *laquelle*, *lesquels*, *lesquelles* ; exemples :

Les charmes et les talens agréables qu'une femme possède, sont des avantages passagers AUXQUELS *on ne doit pas sacrifier le reste de ses jours.*

La raison sur LAQUELLE *je me fonde.* — *Une chose de* LAQUELLE *je m'étonne.*

Th. Corneille, sur la 64e. Rem. de Vaugelas, p. 208, t. 1 ; et l'Acad., p. 67. — Regnier Desmarais, p. 276 et 286 de sa Gramm. — M. Sicard, p. 213 et 271, t. 2. — Le P. Chiflet, p. 51. — De La Touche, p. 229, t. 1. — D'Olivet, pag. 180 de ses Essais de Gramm. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 160. — Le P. Buffier, nos. 443 et 444. — Condillac, ch. XII, p. 218. — Levizac, p. 339, t. 1. — Le Dict. de Richelet.

Il ne sera pas inutile, après avoir lu cette règle,

sur l'emploi du pronom relatif *qui*, de voir ce que nous disons, plus bas, sur l'emploi du pronom relatif *lequel*.

Quand il ne s'agit point d'objets personnels, le plus sûr est de ne point employer *de qui*, *à qui*.

Le Père Buffier, n°. 444.

Cependant, en poésie, il est permis de déroger à cette règle ; les meilleurs poètes en offrent l'exemple. On lit dans *J.-B. Rousseau* :

Du haut de la montagne où sa grandeur réside,
Il a brisé sa lance et l'épée homicide
Sur qui l'impiété fondoit son ferme appui.

Dans *Voltaire* :

Je pardonne à la main *par qui* Dieu m'a frappé.

Dans *Corneille* :

Soutiendrez-vous un faix *sous qui* Rome succombe ?

Dans *Racine* :

Je t'amène, après tant d'années,
Une paix *de qui* les douceurs,
Sans aucun mélange de pleurs,
Feront couler tes destinées.

Mais on autorise cette inexactitude grammaticale, parce qu'elle met plus de nerf et de précision dans l'expression ; et enfin, parce qu'en poésie tout s'anime, et qu'on personnifie souvent les objets.

C'est une règle de logique très-véritable, que, dans les propositions affirmatives, le sujet attire à soi l'attribut (ou verbe), c'est-à-dire le détermine ;

d'où vient que le pronom *qui* n'a point de personne par lui-même, et il adopte celle du substantif qu'il exprime. On dira donc : *Moi* QUI *ai parlé ; toi* QUI *as parlé ; lui* ou *elle* QUI *a parlé ; nous* QUI *avons parlé ; vous* QUI *avez parlé ; eux* ou *elles* QUI *ont parlé.*

Qui, est au singulier masculin et à la première personne, dans, MOI QUI *ai parlé*, NOUS QUI *avons parlé*, parce que les pronoms *moi* et *vous* sont du singulier masculin et de la première personne ; il est à la seconde personne dans, TOI QUI *as parlé*, VOUS QUI *avez parlé*, parce que les pronoms *toi* et *vous* sont de la seconde personne ; enfin, *qui*, est à la troisième personne, dans, LUI et EUX *qui ont parlé*, parce que les pronoms *lui* et *eux* sont de la troisième personne.

Port-Royal, ch. IX, p. 115, et ch. X, p. 132. — Le P. Chiflet, pag. 63. — Th. Corneille, sur la 96ᵉ. Rem. de Vaugelas, p. 273, t. 1 ; et l'Acad., p. 103. — Le P. Buffier, nº. 709. — MM. Lhomond et Le Tellier, pag. 159. — Beauzée, Gramm. gén. élém. de l'Oraison. — Restaut, p. 143. — De Wailly, p 277. — Caminade, p. 186, nº. 507. — Domairon, p. 121, t. 1. — Levizac, pag. 340, t. 1. — Urb. Domergue, pag. 107.

Par le même principe, on dira : *Si c'étoit moi* QUI EUSSE, *si c'étoit moi* QUI PROPOSASSE ; et non pas, *si c'étoit moi* QUI EUT, *si c'étoit moi* QUI PROPOSAT ; et s'il arrive que l'oreille soit blessée par la prononciation de *eusse*, *proposasse*, il faut prendre un autre tour, mais ne pas contredire les lois du bon usage.

Mêmes autorités que ci-dessus.

On dira encore, dans le cas où le pronom sujet seroit accompagné d'un substantif : *Vous parlez comme* UN HOMME *qui* SAIT *sa langue*, et non pas, *qui* SAVEZ *votre langue.* — *Je suis le* PREMIER *qui* A *dit cela*, et non pas, *qui* AI *dit cela;* parce qu'alors *qui* n'exprime pas le pronom sujet, mais bien le substantif qui le précède.

Domergue, p. 107.—De Wailly, p. 278.

Si, au lieu d'un substantif c'étoit un nom propre exprimant la même personne que le pronom sujet, le verbe prendroit la concordance du pronom, et l'on diroit, avec *Racine : Enfin....., tu me revois, Arbate, non plus, comme autrefois, cet heureux* MITHRIDATE, *qui*.... TENOIS, etc.

Mais si ce nom propre exprimoit une tierce personne qu'on voulût seulement citer, alors ce nom propre ne représentant plus qu'un substantif, le verbe se mettroit à la troisième personne ; et l'on diroit : *Vous n'êtes pas ce* MITHRIDATE *qui* TENOIT.....

Lorsque le pronom *qui* est sujet, il ne sauroit être séparé du substantif auquel il se rapporte : *Le pauvre* QUI *ne fait point de cadeaux à son ami* QUI *est riche, lui prouve sa délicatesse.* (LA BRUYÈRE).

A l'égard des phrases où *qui* forme une répétition. Par exemple : *Un auteur* QUI *est sensé*, QUI *sait bien sa langue*, QUI *médite bien son sujet*, QUI *travaille à loisir*, QUI *consulte ses amis*, *est presque sûr du succès.* Tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur substantif; et par conséquent, il n'y a rien là que de conforme à la règle.

D'Olivet, 78e. Rem. sur Racine. — Levizac, p. 341, tom. 1. — Caminade, p. 187. — Domairon, p. 115, tom. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Qui, régime indirect, peut être séparé de son substantif : *Il semble que nos actions aient des étoiles heureuses ou malheureuses*, A QUI *elles doivent une grande partie de la louange ou du blâme qu'on leur donne.*

(LA ROCHEFOUCAULT).

Après *qui*, le verbe n'admet point un pronom de la troisième personne, parce que *qui* rappelle assez par lui-même le sujet. On est donc fâché de lire, dans la IVe. satyre de *Boileau* :

En un mot, *qui* voudroit épuiser ces matières,
Peignant de tant d'esprit les diverses manières,
Il compteroit plutôt combien, dans un printemps,
Guenaud et l'antimoine ont fait mourir de gens.

Cet *il* est de trop.

Le Dict. crit. de Féraud. — Et Caminade, p. 187.

Bien des phrases dans lesquelles le relatif *qui* est le sujet d'une proposition incidente, paroissent quelquefois obscures. Cela vient de ce qu'on n'examine pas si *qui* est le sujet d'une proposition explicative ou déterminative : la proposition est explicative, quand elle laisse le mot auquel elle se rapporte dans toute sa valeur, sans aucune restriction, et qu'elle ne sert qu'à faire remarquer une propriété, une qualité de l'objet ; comme : *L'homme*, QUI *est un être raisonnable, ne devroit jamais oublier la dignité de sa nature. Qui*, dans ce cas, équivaut à *parce*

que. C'est comme s'il y avoit : *l'homme*, *parce qu'il est raisonnable*, etc. La proposition est déterminative, lorsqu'elle restreint le nom auquel elle se rapporte ; comme : L'HOMME *qui respecte les lois de son pays*, EST UN BON CITOYEN. Sans la proposition incidente, le mot *homme* seroit pris dans toute son étendue ; elle limite et restreint ce mot ; elle est donc déterminative. Mais la langue françoise exige tant de clarté, que pour faire disparoître tout ce qu'il peut y avoir de louche dans les phrases, il est quelquefois nécessaire de placer les pronoms *ceux*, *celles*, avant l'antécédent de *qui*. Cette précaution est indispensable dans l'exemple suivant : *Il récompensa* CEUX *de ses serviteurs* QUI *ne l'avoient point abandonné dans sa fuite*. Le pronom *ceux* écarte toute obscurité ; au lieu qu'il y en auroit, si l'on disoit, *il récompensa ses serviteurs qui*, etc. ; il ne seroit pas si aisé de savoir si l'on veut parler de tous les serviteurs, ou seulement d'une partie.

De Wailly, p. 189. — Levizac, p. 345, t. 1. — Domairon, p. 115, t. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud.

QUI *relatif* doit toujours se rapporter à un nom pris dans un sens défini, ou, ce qui est la même chose, tout substantif employé sans article, ou sans quelque équivalent de l'article (tels que, *tout*, *ce*, *quelque*, *mon*, *ton*, *son*, *un*, *deux*, *trois*, *plusieurs*, etc.), ne peut avoir après soi le pronom *qui*, se rapportant à ce substantif.

Ainsi, l'on ne doit pas dire : *L'homme est* ANIMAL QUI *raisonne*. — *Il m'a reçu avec* POLITESSE

QUI *me charme ;* mais bien , *l'homme est* UN ANIMAL QUI *raisonne.* — *Il m'a reçu avec* UNE POLITESSE QUI *me charme ;* parce que , *animal raisonnable* et *avec politesse*, employés dans les deux premières phrases, sans article, ou sans quelque équivalent de l'article , ne sont que de purs qualificatifs ; ils expriment seulement des modes, une manière d'être ; et alors le QUI *relatif* ne sauroit s'y rapporter. En effet, ce seroit passer du général au particulier , ce seroit rattacher deux idées à un mot qui n'est rien par lui-même , qui tire toute sa valeur du substantif auquel il se rapporte.

Au lieu que dans les deux dernières phrases , à l'aide du mot *un* , prépositif ou équivalent de l'article , *animal raisonnable* et *avec politesse* , deviennent de vrais objets de qualification , et dès-lors ils peuvent être suivis du relatif *qui* , puisqu'ils sont pris dans un sens particulier , qui est annoncé par un équivalent de l'article.

Port-Royal , chap. X , pag. 127 ; et Duclos , p. 136 de ses Notes. — Th. Corneille , sur la 369ᵉ. Rem. de Vaugelas , p. 430 , t. 2 ; et l'Acad. , p. 384. — Condillac , ch. XII , p. 215. — Levizac , p. 346 , t. 1. — De Wailly , p. 220.—Et le Dict. crit. de Féraud.

Par une conséquence de cette règle , on ne doit pas faire rapporter le pronom *qui* à un verbe , ou à tout un membre de phrase , et l'on ne peut pas dire : *La perfection chrétienne consiste à s'humilier*, QUI *est la chose du monde la plus difficile à l'homme ;* mais , *la perfection chrétienne consiste à s'humilier*,

ET

ET C'EST *la chose du monde la plus difficile à l'homme.*

De La Touche, p. 229, t. 1. — De Wailly, p. 191. — Levizac, p. 347, tom. 1.

Le QUI *relatif*, de même que les pronoms, *que*, *dont*, *lequel*, *où*, *d'où*, *par où*, régit le subjonctif.

1°. Quand ces pronoms sont précédés d'un *superlatif relatif* ou d'une *interrogation ;* 2°. quand par le verbe, qui est après le relatif, on veut, sans affirmer, exprimer un souhait, une condition, quelque chose qui exprime le doute ou l'avenir :

Y a-t-il un insensé QUI TIENNE *pour sûr, fût-il à la fleur de l'âge, qu'il vivra jusqu'au soir ?*

Le P. Buffier, n°. 524. — De Wailly, p. 271. — Levizac, p. 110, t. 2. — Restaut, p. 231.

QUE.

Il y a plusieurs sortes de QUE ; le QUE *relatif*, le QUE *conjonctif*, le QUE *interrogatif*, le QUE *exclamatif* ou *admiratif*, et le QUE *particule*.

Le QUE *relatif*, des deux nombres et des deux genres, se dit dans tous les cas des personnes et des choses ; il est toujours précédé d'un substantif ou du pronom *ce ;* et il peut se tourner par *lequel* ou *laquelle*, *lesquels* ou *lesquelles*. Exemples :

L'homme QUE *Dieu a créé à son image et ressemblance.*

La connoissance du bien et du mal, QUE *Dieu nous a donnée.*

Ce QUE *je vous dis, ne peut être révoqué en doute.*

Dans chacune de ces phrases, le QUE qui s'y trouve est *relatif;* car, dans la première, on peut dire *l'homme* LEQUEL ; dans la seconde, *la connoissance* LAQUELLE ; et dans la troisième, *la chose* LAQUELLE.

Le QUE *conjonctif* sert à lier les mots d'une phrase ; il est toujours précédé d'un verbe ou d'une préposition, avec quoi il n'a aucun rapport. *Un honnête homme ne doit jamais rien faire d'indigne de lui, quand il ne seroit point exposé aux yeux du monde, et* QU'*il n'auroit que lui-même pour témoin de ses actions.*

Ici le *que* ne fait que lier les mots de la phrase, et ne peut se tourner par *lequel*, ni par *laquelle.*

Le QUE *interrogatif* est un pronom absolu, qui ne se dit que des choses, et qui signifie *quelle chose;* il s'emploie toujours au commencement d'une phrase, comme, QUE *pouvoit la valeur dans ce combat funeste ?* — QUE *dit-on de nouveau, d'intéressant ?*

Le QUE *exclamatif* marche, comme le QUE *interrogatif*, à la tête des phrases ; sa fonction est de disposer l'esprit à des sentimens vifs et inattendus.

QUE *l'homme est heureux, quand il peut faire dépendre son bonheur de soi-même !*

Enfin, le QUE *particule* se joint à beaucoup de mots ; conjonctions, prépositions, adverbes, et autres de même nature, tels que *afin, sans, pendant, depuis, avant, après, encore*, etc., etc.

Quelquefois aussi QUE, *particule*, s'emploie seul à la place de quelques adverbes et de quelques prépositions, avec lesquels on a accoutumé de les joindre, comme, *approchez*, QUE *je vous parle*, pour dire, *afin* QUE *je vous parle*. — *Il ne fait point de voyage*, QU'*il ne lui arrive quelque chose*, pour dire, *sans* QU'*il lui arrive quelque chose*. — *L'hiver* QU'*il fit si froid*, pour dire, *pendant* LEQUEL *il fit si froid*. — QUE *ne parlez-vous?* pour dire, POURQUOI *ne parlez-vous pas?* — QUE *Dieu vous bénisse*, pour dire, *je voudrois* QUE.......... — *Il ne fait* QUE *chanter*, pour dire, *il ne cesse de chanter*. — *Il y a dix ans* QUE *je languis*, pour dire, *dix ans se sont écoulés*, etc., etc.

Il peut se rencontrer dans une même phrase un QUE *exclamatif*, comme dans celle-ci : QUE *l'homme est à plaindre, quand il a oublié* QUE *c'est la raison* QUE *son cœur doit consulter!*

Le premier *que* sert à marquer l'exclamation ; le second, est une conjonction qui lie ces mots, *c'est la raison*, avec *il a oublié;* le troisième, est pronom relatif.

QUE *relatif* ne peut être sujet ; il est ordinairement régime direct, et quelquefois régime indirect dans certaines phrases où il est mis pour *lequel*, *laquelle*, etc., et pour une des prépositions *par*, *de*, *pendant*, etc. Exemple : *un grand cœur est aussi touché des avantages* QU'*on lui souhaite*, *que des dons* QU'*on lui fait*. Ici *qu'* pour *que*, est régime direct.

Mais dans cette phrase : *Une fontaine ne peut jeter de l'eau douce par le même tuyau* QU'*elle jette de l'eau salée.*

Qu' est mis pour *par lequel.*

Lorsque nous avons parlé du pronom personnel *il*, nous avons établi en principe que ce pronom, et, en général, les pronoms *que*, *qui*, *dont*, etc., ne doivent pas se rapporter à un nom pris dans une autre signification indéfinie, et qui forme un sens, indépendamment de ce qui peut suivre.

Au Chapitre des Participes et au Chapitre des Conjonctions, nous avons fait beaucoup d'observations relatives à tous ces *que.*

Enfin, comme il est essentiel, pour l'application des règles sur les participes, de savoir distinguer le pronom relatif *que* des autres pronoms *que*, nous en avons indiqué le moyen, lorsque nous avons parlé du *que* conjonctif.

De Wailly, p. 44, 108 et 220. — Levizac, p. 348 et 358, t. 1. — Restaut, p. 139, 152 et 159. — Caminade, p. 189 et 325. — Le Dict. de Féraud, au mot *que.*

QUOI.

Ce *pronom* peut être *pronom* ABSOLU, ou *pronom* RELATIF : il est pronom *absolu*, quand il s'emploie sans rapport à un nom qui précède ; et il est pronom *relatif*, quand il a rapport à un nom ou à un pronom qui précède, et que l'on appelle *antécédent.*

Quoi, dans ces deux cas, ne se dit que des choses absolument inanimées.

Comme pronom *absolu*, *quoi* est surtout d'usage dans les phrases interrogatives et dans celles qui marquent doute et incertitude.

QUOI *de plus satisfaisant pour des parens, que des enfans vertueux? — On ne sait ni* QUOI *ni comment cela s'est fait.*

En ce sens, il est *sujet*; et suivi d'un adjectif, il régit, comme on le voit, la préposition *de*. Quant aux adjectifs qui peuvent se rapporter à ce pronom, ils sont toujours au masculin et au singulier.

D'Olivet, p. 180.—Restaut, p. 153. —De Wailly, p. 202. — Caminade, p. 194. — Levizac, p. 355, t. 1.—Le Dict. de l'Acad. et de Féraud, au mot *quoi*.

Comme pronom *relatif*, *quoi* tient lieu du pronom *lequel*, *laquelle;* précédé d'une préposition, il est des deux nombres et des deux genres; quelquefois il est *régime direct*, presque toujours régime *indirect*, et jamais *sujet*.

A QUOI *sert le mérite, sans protection ou sans bonheur?*

La chose A QUOI *l'avare pense le moins, c'est à secourir les pauvres.*

On pourroit, dans ces exemples, employer *lequel*, *laquelle*, *duquel*, *auquel*, etc.

Mêmes autorités que ci-dessus.

Le pronom *quoi* a une signification vague; c'est pour cette raison qu'on doit le préférer, lorsque son antécédent est *ce*, *voilà*, *rien*, qui n'ont pas une signification plus déterminée.

Les maladies de l'ame sont les plus dangereuses;

nous devrions travailler à les guérir; C'EST A QUOI *cependant nous ne pensons guère.*

VOILA DE QUOI *je voulois vous parler.*

Il n'y a rien sur QUOI *on ait plus écrit.*

Dans ces phrases, *auquel*, *de quelle chose*, *sur lequel*, ne vaudroient rien.

Cependant avec *rien*, *dont* est encore préférable à *duquel* et à *de quoi*. — *Il n'y a rien* DONT *Dieu ne soit l'auteur.*

De Wailly, p. 197. — Levizac, p. 356, tom. 1. — Caminade, p. 194. — Et le Dict. crit. de Féraud.

De quoi a un usage étendu; et on s'en sert pour signifier *moyen*, *faculté*, *matière*, enfin, tout ce qui est nécessaire ou convenable pour la chose dont il s'agit. Dans ce sens, on l'emploie sans aucune relation, quand on dit : *Donnez-moi* DE QUOI *écrire.* — *Il est riche; il a* DE QUOI *être content.* — *Nous avons* DE QUOI *nous amuser.* Il est employé relativement dans cette phrase : *J'écrirois volontiers, si j'avois* DE QUOI; et dans toutes les autres phrases de même nature. On s'en sert aussi dans une façon de parler, qui n'est que dans la conversation familière, et où il est toujours employé sans aucune suite, comme quand on dit : *C'est un homme qui a* DE QUOI, pour dire, *c'est un homme riche.*

Regnier Desmarais, p. 280. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud, au mot *quoi*.

Enfin, lorsque le pronom *quoi* se trouve suivi de *que*, il ne signifie plus *quelle chose*, mais *quelque*

chose que ; et, en ce sens, il s'écrit en deux mots.

QUOI QUE *vous disiez, l'homme juste et constant dans ses principes, vit en paix avec lui-même*, c'est-à-dire, QUELQUE *chose* QUE *vous disiez*, etc.

Regnier Desmarais, p. 280.— Le Dict. de l'Acad. et celui de Féraud, au mot *quoi*.

LEQUEL.

De tous les relatifs, *lequel* est le seul qui prenne l'article ; encore cet article lui est-il si intimement uni, qu'il ne s'en sépare jamais, et ne fait plus qu'un seul et même mot : il s'incorpore à *quel*, et dans son état naturel et dans son état de contraction.

Lequel et *laquelle*, tant au singulier qu'au pluriel, peuvent se dire également des personnes et des choses. Mais l'usage ne les admet pas dans toutes les occasions où l'on auroit lieu de les employer.

On ne s'en sert presque jamais en sujet ou en régime direct, et les oreilles seroient blessées de ces expressions : *Dieu* LEQUEL *a créé le Ciel et la Terre.* — *Les vertus* LESQUELLES *nous rendent agréables à Dieu.* — *Ce livre* LEQUEL *m'est utile.* Il faut alors, pour parler purement, avoir recours au pronom relatif *qui*, et dire : *Dieu* QUI *a créé le Ciel et la Terre.* — *Les vertus* QUI, etc. — *Ce livre* QUI, etc.

Ce n'est pourtant pas qu'on ne puisse, et qu'on ne doive même quelquefois employer ces pronoms en sujet ou en régime, quand on veut éviter toute équivoque, comme dans les phrases où le relatif est séparé de l'antécédent par d'autres noms de divers

genres; dans les ordonnances, dans les contrats, etc.; où il est assez ordinaire, pour plus grande précision, de répéter l'antécédent déjà exprimé, et de le joindre au pronom *lequel*, *laquelle*, en disant LEQUEL *principe me fait conclure*, etc.; — *de* LAQUELLE *ferme jouiront*, etc.; — *c'est un effet de la Providence*, LAQUELLE *veille à la fois sur tous.* Mais en ces occasions il est moins question de la pureté des termes, que de la clarté et de la netteté du style; et il semble que le génie de la langue répugne à l'employer ailleurs.

Le P. Buffier, nos. 443 et 444.—Restaut, p. 132.—Condillac, ch. XII, p. 216. — Regnier Desmarais, pag. 283 et 286. — Levizac, pag. 253, tom. 1. — De Wailly, p. 195.—Et le Dict. crit. de Féraud, au mot *lequel.*

Les pronoms *lequel*, *laquelle*, sont d'un usage un peu plus étendu en régime indirect. Il est à propos, avant d'en parler, de faire une observation particulière sur le pronom relatif *lequel*, régi par la préposition *de*.

Il est certain que le pronom relatif *duquel* ne suppose pas seulement un antécédent qui le précède, il suppose encore ordinairement un autre nom substantif dont il dépend et avec lequel il a une liaison nécessaire. Ainsi, dans cette phrase: *Henri IV*, DE QUI *la bonté est assez connue*. — *De qui*, dont l'antécédent est *Henri IV*, a encore une liaison nécessaire avec le nom substantif *bonté*, DE QUI *la bonté*: or, ce substantif est quelquefois joint au pronom *lequel*, régi par la préposition *de*, comme

on vient de le voir ; et quelquefois il en est séparé par quelques mots. Cela posé :

Quand *lequel*, régi par la préposition *de*, est avant le nom substantif dont il dépend, l'usage ne souffre pas que l'on emploie *duquel* ou *de laquelle*, et que l'on dise, par exemple : *la religion* DE LAQUELLE *on n'observe pas les maximes.* — *Le livre* DUQUEL *vous m'avez fait présent.* Il faut dans ce cas faire usage du pronom *dont.*

Mais s'il est après le nom substantif dont il dépend, *duquel*, *de laquelle* sont les seuls dont on puisse se servir *en parlant de choses* ou *d'animaux*, et il faut dire : *la Seine dans le lit* DE LAQUELLE *viennent se jeter l'Yonne*, *la Marne et l'Oise.* — *Les moutons à la dépouille* DESQUELS *les hommes doivent leurs vêtemens.*

En parlant *des personnes*, il est souvent égal d'employer *de qui* ou *duquel*, *de laquelle* : quelquefois l'un a plus de grâce que l'autre, et c'est à l'oreille à en décider. Ainsi, on peut dire : *le prince à la protection* DE QUI ou DUQUEL. — *C'est une femme sur le compte* DE QUI OU DE LAQUELLE. Toutefois, il est bon d'observer qu'on ne doit faire usage du pronom relatif *lequel*, régi par la préposition *de*, que quand il est indispensable de le faire. Sur quoi, il n'y a pas d'autres règles à suivre que celles du goût et de l'oreille.

Th. Corneille, sur la 64e. et 546e. Rem. de Vaugelas, p. 208, t. 1., et 415, t. 3. — L'Acad., en ses Observ., pag. 67 et 585. — Le P. Buffier, p. 447. — D'Olivet, p. 180 de ses Essais de Gramm. — Regnier

Desmarais, p. 284. — Restaut, p. 134. — Levizac, p. 353, t. 1. — Le Dict. crit. de Féraud.

Pour ce qui regarde *lequel*, régi par la préposition *à*, son usage est indispensable, quand il est question de *choses*. Ainsi, il faut dire : *les richesses* AUXQUELLES *nous attachons tant de prix.* — *Les plaisirs* AUXQUELS *nous nous livrons avec tant d'ardeur, entraînent trop souvent des regrets.*

Mais si l'on parle des *personnes*, on préférera *à qui*; exemple : *il faut bien choisir les personnes* A QUI *on veut donner sa confiance.* — *Dieu* A QUI *nous devons rapporter toutes nos actions.*

Mêmes autorités que ci-dessus.

Toutes ces règles sur le pronom *lequel*, régi par une des prépositions *de* ou *à*, sont applicables aux cas où ce pronom est régi par toute autre préposition. Ainsi, on dira, en faisant usage du pronom *qui* :

Songeons à fléchir le juge DEVANT QUI *nous devons paroître un jour.*

On s'ennuie presque toujours AVEC QUI *il n'est pas permis de s'ennuyer.*

Mais pour les *choses*, on fera usage du pronom *lequel*, et l'on dira :

Le bois dans LEQUEL *nous nous sommes promenés.* — *L'opinion contre* LAQUELLE *je me déclare.* — *Le cheval sur* LEQUEL *j'ai monté.*

Mêmes autorités que ci-dessus.

DONT.

Dont, pronom relatif des deux nombres et des deux genres, se dit des personnes et des choses, et s'emploie pour *duquel*, *de laquelle*, *desquels*, *desquelles*, *de quoi*, dans tous les cas où nous avons dit que l'on ne pouvoit faire usage de ces pronoms.

Exemples où l'on a dit que *de qui* ne pouvoit se souffrir : *La lecture* DONT *je fais mon amusement.* — *Le chien* DONT *l'attachement m'intéresse.*

Exemples où l'on peut mettre *de qui* et *dont* : *Il y a dans les cieux un Roi* DONT (DE QUI) *dépendent les Rois de la terre.*

Exemples où *duquel*, *de laquelle* ne sont point d'usage : *Un plaisir* DONT *on est assuré de se repentir, ne peut jamais être tranquille.* — *La religion* DONT *on suit bien peu les maximes.*

Exemple où *dont* vaut mieux que *de quoi* : *Il n'y a rien dans le monde* DONT *Dieu ne soit l'auteur.*

De Wailly, pag. 196. — Fabre, 224. — Levizac, p. 354, t. 1. — Caminade, p. 199. — Restaut, p. 138.

Le pronom *dont* ne doit jamais être précédé d'une préposition; et dès-lors, dans le cas où il s'en trouve une, après le sujet auquel il se rapporte, *duquel*, *de laquelle* doivent lui être préférés ; on dira donc :

Les hommes à la faveur DESQUELS *on aspire.* — *Les fleurs sur le calice* DESQUELLES *repose l'abeille.* — *Le prince à la protection* DUQUEL *je prétends.*

Si la phrase incidente a un pronom pour sujet, et que l'on parle des *personnes*, *dont* doit être em-

ployé préférablement à *de qui*, *duquel*, *de laquelle*, devant un pronom.

Ma mère DONT *vous connoissez la tendresse.*

Mais dans le cas où le mot, sujet de la phrase incidente, est un substantif, *de qui* doit être préféré à *dont*.

Ma mère DE QUI *la tendresse vous est connue.*

Levizac, p. 354, tom. 1. — Le P. Buffier, n°. 445. — Caminade, p. 199. — De Wailly, p. 196.

S'il y a à craindre quelque équivoque, on préfère *duquel*, *de laquelle* à *dont*.

La bonté du Seigneur, DE LAQUELLE *nous ressentons tous les jours les effets*, *devroit bien nous engager à pratiquer ses commandemens.*

De Wailly, p. 197. — Levizac, p. 355, t. 1.

Le pronom *dont*, de même que les relatifs *qui*, *que*, *lequel*, *ou*, d'*où*, *par où*, demande le subjonctif, quand il se trouve précédé d'une phrase qui interroge ou qui marque un doute, un désir, une condition.

Pensez-vous que le jeu soit une passion DONT *on ne* DOIVE *pas redouter les suites.*

Le P. Buffier, n°. 524. — De Wailly, p. 271. — Levizac, p. 110, t. 2. — Restaut, p. 231.

Dont, n'influe jamais sur le participe, parce qu'on peut le considérer comme régime qui *suit*, et non comme régime qui *précède*.

L'affaire DONT *je vous ai* ENTRETENU, *est terminée.*

Levizac, p. 142, t. 2. — De Wailly, p. 119. — Caminade, p. 333.

Où, D'Où, Par où.

Ces *pronoms* sont *absolus* ou *relatifs*.

Ils sont pronoms *absolus*, quand, sans avoir d'antécédent, on peut les tourner par *quelle chose*, ou par *quel* et un substantif, ou bien encore quand ils sont employés pour le pronom *quoi*. Exemple : *Par* où *en viendrez-vous à bout ?* C'est-à-dire, PAR QUELLE *chose*, PAR QUELS *moyens en viendrez-vous à bout ?*—Où *allez-vous ?* C'est-à-dire, EN QUEL *lieu allez-vous ?*—Où *aspirez-vous ?* C'est-à-dire, A QUOI *aspirez-vous ?*

Où est pronom *relatif*, toutes les fois qu'on peut le tourner par *auquel*, *à laquelle*, ou par *dans lequel*, *en laquelle*, etc., comme dans ces exemples :

Quel seroit notre bonheur, si Eve eût évité le piège où *elle s'est laissé prendre !*

La haine et la flatterie sont les écueils où *la vérité fait naufrage.*

La maison de banque où *j'ai placé mes fonds.*

D'où est pronom *relatif*, toutes les fois qu'on peut le tourner par *duquel*, *de laquelle*. Exemple :

Le mal lui est venu D'OÙ *il attendoit son bonheur.*

Par où est pronom *relatif*, toutes les fois qu'il représente *par lequel*, *par laquelle*. Exemple :

Il n'y a pas un honnête homme qui voudroit faire usage du moyen PAR OÙ *cet intriguant est arrivé à la fortune.*

De Wailly, p. 203. — Levizac, p. 356 et 359.

t. 1.—Restaut, p. 142 et 157. — Regnier Desmarais, p. 291. — Domairon, p. 116, t. 1. — Le Dict. de l'Académie et de Féraud, au mot *où*.

Où, *d'où*, *par où*, comme pronoms relatifs, ne se disent jamais que des choses; ils sont des deux genres et des deux nombres, et ont souvent, dans le discours, plus de grâce que les pronoms qu'ils représentent; cependant, on ne doit en faire usage qu'avec précaution, et quand les noms auxquels ils se rapportent, ou les verbes auxquels ils sont joints, marquent une sorte de mouvement ou de repos, du moins par métaphore.

On dit : *Le péril* D'OÙ *je m'échappe.* — *Le péril* OÙ *je m'engage*, parce que l'image est locale. On dit aussi : *Le péril* DONT *je me dégage*, parce qu'alors le péril est pris pour un piége, pour une entrave.

De Wailly, pag. 199. — Levizac, p. 356, t. 1. — M. Sicard, pag. 214, t. 2

Mais ce seroit bien certainement une faute de dire *où* pour *à qui*, pour *en qui* avec le pronom personnel, ni même avec un nom individuel d'homme ou de femme.

Cela en seroit également une d'employer *d'où* pour *dont*, quand *maison* signifie *race*, et de dire : *La maison* D'OÙ *il est sorti*, au lieu de : *La maison* DONT *il est sorti.* On ne doit dire, *la maison* D'OÙ *il est sorti*, que quand le mot *maison* est employé au propre ; et alors *d'où*, désigne le lieu.

L'Acad., sur la 313e. Rem. de Vaugelas, pag. 309. — Andry de Beauregard, Réflex. sur l'état présent

de la lang. franç., p. 183. — Fabre, p. 225. — De Wailly, p. 200. — Levizac, p. 356, tom. 1. — Caminade, p. 742.

Où avant *on*, fait que l'on emploie *le* avec l'élision : *il y a peu de plaisanteries* où *l'*ON *trouve à rire quand on a le temps de la réflexion.*

TEL.

Tel qui fait au féminin *telle*, est pronom *relatif* dans les phrases suivantes et autres semblables.

TEL *rit souvent d'un tableau, qui en est exactement l'original.*

Tel donne à pleines mains, qui n'oblige personne.
La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
(CORNEILLE).

TEL *fait des libéralités, qui ne paye pas ses dettes.*
(COLIN D'HARLEVILLE).

En ce sens, *tel* tient la place du substantif homme ; et il ne se dit que des personnes.

Regnier Desmarais, p. 281. — Restaut, p. 174. — Caminade, p. 106. — Dict. de l'Acad. — Levizac, p. 393, t. 1.

Tel est encore pronom dans les phrases où, pour ne pas donner à entendre de qui on veut parler, on dit, par exemple : *avez-vous vu un* TEL ; parce que *un tel* est dit alors pour la personne que l'on ne nomme point.

Regnier Desmarais, p. 281. — Restaut, p. 174. — Caminade, p. 106. — Et le Dict. crit. de Féraud.

En toute autre occasion, *tel* est moins un pronom qu'un adjectif, qui sert à marquer la compa-

raison d'une personne ou d'une chose à une autre, sans exprimer par lui-même en quoi cette personne ou cette chose est comparée, comme quand on dit :

Un monarque TEL *que le nôtre, un monarque qui sait si bien récompenser le mérite, doit faire naître de grands hommes.*

Ce que nous disons sur l'emploi du pronom *quelque*, est d'autant plus essentiel à lire après cet article, que souvent on confond ces deux pronoms, et que l'on emploie *tel que*, lorsque c'est du pronom *quelque* que l'on devroit faire usage.

QUEL.

Quel est un pronom *absolu*, qui suppose toujours après lui un nom substantif auquel il se rapporte, et dont il prend le genre et le nombre. Il se dit des personnes et des choses, comme :

QUEL *est le plus estimable des hommes? C'est sans contredit le plus vertueux.*

Quelquefois le nom substantif auquel le pronom *quel* se rapporte est sous-entendu ; c'est par exemple quand, en rappelant quelque chose dont on a déjà parlé, on demande QUELLE *est-elle?* comme si, après que j'aurois dit, *j'ai des nouvelles à vous apprendre*, on demandoit, QUELLES *sont-elles?* c'est-à dire, QUELLES *sont ces nouvelles?*

Regnier Desmarais, p. 281. — Restaut, p. 154. — De Wailly, p. 203. — Levizac, p. 359, t. 1. — Caminade, p. 798.

Quelle, et *quelles*, féminins du pronom *quel*, s'écrivent en un seul mot ; mais lorsqu'on veut faire

usage

usage des autres pronoms *que*, *elle*, ou *elles*; alors l'*e* de *que*, s'élidant devant *elle*, ou *elles*; *quelle* et *quelles* s'écrivent en deux mots; par exemple, dans cette phrase :

QUELLE *folie d'être continuellement occupé de sa fortune, et de ne jamais penser à son salut!*

On écrira *quelle* en un seul mot, parce qu'ici *quelle* est le féminin du pronom absolu *quel*.

Mais dans cette autre phrase :

Cette personne n'est pas jolie, mais il n'en est pas moins vrai QU'ELLE *plaît;*

On écrira *qu'elle* en deux mots, parce que *qu'elle* est ici le pronom conjonctif *que* et le pronom personnel féminin *elle*.

Quel et *quelle* s'emploie souvent pour le pronom indéfini *quelque;* cette faute est familière à beaucoup de personnes, qui disent, par exemple :

QUEL *mérite que l'on ait, il faut être modeste.*

Au lieu de dire, QUELQUE *mérite que l'on ait*, etc.

Mais pour ne pas la commettre, il suffira de savoir que *quelque* exprime la qualité ou quantité indéterminée des choses; c'est le *qualiscumque* des latins signifiant *quel qu'il soit*, *quelle qu'elle soit*: et que *quel* sert précisément à spécifier le sujet dont on parle, sans lui attribuer de qualité; c'est le *qualis* des latins signifiant *quel*, *quelle*.

Vaugelas, 139e. Rem.; et l'Acad., sur cette Rem., p. 154. — Le P. Buffier, no. 474. — Regnier Desmarais, p. 282. — Et le Dict. de Féraud.

ARTICLE V.

Des Pronoms Indéfinis.

Les pronoms *indéfinis* sont ceux qui n'ont qu'une signification vague et indéterminée, et qui indiquent des personnes ou des choses en général, sans les particulariser. Tous ceux qu'on range dans cette classe, ne sont pas regardés, par tous les Grammairiens, comme de véritables pronoms; mais on en traite ici, parce qu'ils présentent des détails qu'il est essentiel de bien connoître.

On distingue quatre sortes de pronoms *indéfinis*, savoir :

1°. Ceux qui ne sont employés que comme *pronoms*, c'est-à-dire, à la place de quelques noms, et sans être jamais joints à aucun substantif exprimé.

2°. Ceux qui sont toujours employés comme adjectifs, en ce qu'ils sont inséparables d'un substantif.

3°. Ceux qui sont employés tantôt comme pronoms sans substantif, et tantôt comme adjectifs joints avec un substantif.

4°. Ceux qui sont suivis de *que*, et qui, avec ce mot, ont une signification particulière.

CHAPITRE PREMIER.

DES PRONOMS INDÉFINIS QUI NE SONT EMPLOYÉS QUE COMME PRONOMS, SANS ÊTRE JAMAIS JOINTS A AUCUN SUBSTANTIF EXPRIMÉ.

Ces pronoms sont *on*, *quiconque*, *quelqu'un*, *chacun*, *autrui*, *personne*, *rien*, *l'un l'autre*.

ON. (1)

Ce *Pronom*, toujours sujet, pourroit être appelé

(1) Il y a lieu de croire que le mot *on* s'est formé par abréviation, ou par corruption, du mot *homme*; et en effet, on disoit autrefois *hom*, pour *homme*. Le roman de *la Rose*, p. 282, dit: *beau gentilhom*, et rime avec *prison*. Voyez *le Trésor* de *Borel*, sur le mot *hom*. *Marot*, en *ses Ballades*, pag. 421, dit: *Noé*, *le bon hom*, et rime avec *saison*. *Hom*, se prononçait *hon*, et l'on en a ôté l'*h* comme inutile. Enfin, ce qui nous confirme dans l'opinion que nous avons de l'origine du pronom *on*, c'est qu'il reçoit quelquefois l'article défini *le* avec l'apostrophe, comme le nom *homme*; et nous disons: L'*on étudie*, L'*on joue*, sans doute parce qu'on disoit autrefois *l'*HOMME *étudie*, *l'*HOMME *joue*; c'est qu'encore les Italiens se sont servis autrefois du mot *huom*, ou *uom*, pour signifier *on*; c'est qu'ensuite *homme* se rend en allemand par le mot *mann*, et *on* par le mot *man*; c'est qu'enfin les Hollandais font usage des mêmes mots pour exprimer *homme* et *on*; avec cette seule différence qu'au lieu que les Allemands disent *man sagt* au

pronom personnel, collectif, indéfini, parce qu'il ne se joint jamais qu'avec la troisième personne du singulier, que son emploi le plus ordinaire est de servir à marquer pluralité, multitude, universalité, et parce qu'il n'a guère d'usage que dans les façons de parler indéfinies, où aucun sujet n'est spécifié, comme quand je dis :

ON *secourt plus volontiers les malheureux quand on l'a été soi-même.*

Je ne spécifie aucun sujet, je fais usage d'une troisième personne singulière après le pronom *on* ; et enfin, je ne désigne aucune personne qui secoure, et n'en détermine pas le nombre.

Dict. de l'Acad., au mot *on*. — Restaut, p. 89. — Regnier Desmarais, p. 245. — Vaugelas, 9e. Rem. — Condillac, ch. VIIIe., p. 205.

Le pronom *on*, d'un usage très-étendu dans la langue françoise, ne se dit absolument que des personnes ; toutefois on n'en fait point usage en parlant de Dieu : ainsi au lieu de dire, *au jour du jugement*, ON *ne nous demandera pas ce que nous avons lu*,

---

singulier, pour *dicitur :* ON *dit ;* les Hollandais n'emploient le même mot dans ce sens qu'au pluriel, *man*, et ils disent *men zegt*, *dicunt :* ILS *disent.*

Régnier Desmarais, p. 246 — Andry Boisregard, p. 341 de ses Réflex. — Le P. Buffier, no. 395. — Vaugelas, 9e. Rem. — Condillac, VIIIe. ch., p. 205. — Restaut, p. 89. — Levizac, p. 369, t. 1. — M. Sicard, p. 191, t. 1. — Et le Dict. de Féraud.

mais ce que nous avons fait; dites, *Dieu ne nous demandera pas*, etc.

De Wailly, p. 204.

Pour la douceur de la prononciation, on met, avant *on*, l'article *le*, dont la lettre *e* s'élide ; et les mots après lesquels *l'on* doit être employé plutôt que *on*, sont, *et, si, ou*, et *que ;* exemples : *Si* L'ON *veut plaire, il faut se rendre aimable. — Si* L'ON *savoit borner ses désirs au simple nécessaire*, ON *s'épargneroit bien des maux et* L'ON *seroit heureux*.

Cependant, dans le cas où le pronom *on* seroit suivi de *le, la*, ou *les*, il ne faudroit pas faire usage de l'article *le*, afin d'éviter à l'oreille un son désagréable; on diroit donc, *si* ON *ne le voit pas, on l'entend. — Je ne veux pas qu'*ON *le tourmente ;* et non pas, *si l'*ON *ne le voit pas, l'*ON *l'entend ; je ne veux pas que l'*ON *le tourmente.*

Enfin, *on* est en général préférable à *l'on*, et il seroit ridicule de commencer une phrase, et même un alinéa, par *l'on*, comme font beaucoup de personnes ; ainsi je dirai :

ON *ne peut s'empêcher d'admirer la sobriété et la simplicité du Grand Napoléon, parmi toutes les hautes qualités qui ont contribué à sa gloire ;* plutôt que : L'ON *ne peut s'empêcher d'admirer*, etc.

Le P. Buffier, n°. 1020. Vaugelas, IXe., Xe. et XIe. Rem. — Th. Corneille, sur ces Rem., p. 113 et 116, t. 1 ; et l'Acad., p. 12 et 15. — Fromant, Supp. à la Gramm. de Port-Royal, p. 157. — Levizac, p. 371, t. 1. — Restaut, pag. 89. — De Wailly, pag. 204. —

M. Sicard, p. 140, t. 2. — Le P. Chiflet, p. 102. — MM. Lhomond et Le Tellier. p. 161. — Caminade, p. 171. — Douchet, Princ. génér. de l'Orth., p. 71.

On a encore introduit pour la douceur de la prononciation un *t* euphonique, dont on fait usage dans toutes les phrases où le verbe se termine à la troisième personne par *a*, ou par *e*; exemple : *Il ou elle se moque du qu'en dira*-T-ON. — *N'éprouve*-T-ON *pas toujours un contentement intérieur, quand on a fait une bonne action.*

Dict. de l'Acad.—Douchet, Princ. génér. de l'Orthographe, p. 71. —Et le dict. crit. de Féraud.

Quoique ce pronom soit ordinairement masculin, il y a des circonstances qui marquent si précisément qu'on parle d'une femme, qu'alors *on*, peut être suivi d'un féminin; exemple : *quand* ON *est jolie*, ON *ne l'ignore pas.* — ON *n'est pas maîtresse d'accoucher le jour qu'on voudra?*

Dict. de l'Acad., au mot *on*. — De Wailly, p. 204. — Caminade, p. 172. — M. Sicard, p. 139, tom. 2. — Domairon, p. 108, t. 1. — Urb. Domergue, p. 55. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 161.

Le pronom *on* doit se répéter avant tous les verbes auxquels il sert de sujet : ON *le loue*, ON *le menace*, ON *le caresse; mais quoique l'*ON *fasse*, ON *ne peut en venir à bout.*

Le P. Buffier, n°. 1017. — Levizac, p. 371, t. 1.

Quand on répète le pronom *on*, il faut le faire rapporter à un seul et même sujet : ON *croit être aimé et l'*ON *ne vous aime pas*, est une phrase vicieuse, parce que *on* a deux rapports différens;

il faut dire, ON *croit être aimé et* ON *ne l'est pas.*

Le P. Bouhours, p. 240 de ses Rem. — Levizac, pag. 371, t. 1. — Fabre, p. 126. — Urb. Domergue, p. 62. — Domairon, p. 108, t. 1. — M. Sicard, p. 140, tom. 2.

Tous les verbes, à l'exception des verbes impersonnels de leur nature, peuvent être précédés du pronom *on*. Ainsi, on dira : ON *est aimé*, ON *aime*, ON *tombe*, ON *est puni*, ON *se promène*, ON *convient*; mais on ne dira pas, ON *importe*, ON *faut*, ON *pleut*, parce que ces verbes ne peuvent avoir *homme* pour sujet.

Restaut, p. 316.

Plusieurs personnes accoutumées à lier l'*n* finale de *on* avec la voyelle suivante, suppriment l'*n* qui doit caractériser la négation que le sens de la phrase exige; par exemple, au lieu d'écrire, ON N'*a rien à faire;* ON N'*est bon à rien*, elles écrivent : ON *a rien à faire;* ON *est bon à rien.*

Mais dans ces phrases, *rien* signifiant *néant*, *nulle chose*, *pas du tout*, demande évidemment la négation *ne;* dès-lors on ne doit pas l'omettre.

Si toutefois on étoit embarrassé de savoir si l'on doit faire, ou ne pas faire usage de la négation, on s'en assureroit en substituant le pronom personnel *je* au pronom *on;* c'est-à-dire, que si dans cette phrase, ON *n'a rien à faire*, on employoit *je*, on verroit tout de suite que la négation est impérieusement exigée après le pronom *on;* et, en effet, *j'ai*

S 4

rien à faire choqueroit l'oreille la moins délicate.

QUICONQUE.

Ce pronom indéfini n'a point de pluriel ; il ne se dit que des personnes, et il signifie *tout homme qui.....* Exemple :

QUICONQUE *veut trouver quelques bons mots, n'a qu'à dire beaucoup de sottises.*

QUICONQUE *est riche, est tout.*

Le pronom *quiconque* a cela de particulier, qu'il renferme le relatif *qui* et son antécédent ; en sorte qu'il peut en même temps servir de sujet à deux verbes, ou être régime d'un verbe et sujet d'un autre ; par exemple, quand on dit : *Les flatteurs vivent aux dépens de* QUICONQUE *veut les écouter.* — QUICONQUE *a médité les ouvrages de Cicéron, doit savoir en quoi consiste la véritable éloquence.* *Quiconque*, dans ces phrases, sert à deux termes de relation et à deux cas.

Puisque ce pronom sert à deux termes de relation et à deux cas, il est évident que quand il est employé dans le premier membre d'une phrase, on ne peut faire usage du pronom *il* dans le second membre ; ainsi, on ne pourroit pas dire : QUICONQUE *a médité les ouvrages de Cicéron*, IL *doit savoir*, etc. — QUICONQUE *est riche*, IL *est tout.*

Vaugelas, 288e. Rem. ; et l'Acad., en ses Observ. sur Vaugelas, p. 315. — Regnier Desmarais, p. 301. — Restaut, pag. 161. — Levizac, p. 372, t. 1. — Richelet, et Féraud, au mot *quiconque.* — Le P. Chiflet, p. 58. — De La Touche, p. 240, t. 1.

Lorsque le pronom *quiconque* a un rapport bien précis à une femme, on peut le faire suivre d'un adjectif féminin ; on diroit donc à des dames : QUICONQUE *de vous sera assez* GRANDE, *assez* FORTE, *assez* HARDIE.

Dict. de l'Acad., au mot *quiconque*. — De Wailly, p. 207. — Caminade, pag. 194. — Fabre, p. 126. — M. Sicard, p. 187, tom. 2. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 161. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Regnier Desmarais, pag. 302 de sa Grammaire, pense que ce qui donne lieu dans cet exemple à l'adjectif féminin dont *quiconque* est suivi, c'est que ce pronom n'est plus employé indéfiniment, et qu'il est restreint et déterminé par *de vous;* autrement, il ne seroit pas d'avis de donner un genre à un mot d'une signification aussi vague, aussi indéfinie.

Levizac croit que, dans ce cas, il vaudroit mieux prendre un autre tour de phrase, et dire, par exemple : *celle de vous qui sera assez grande*, *assez forte*, *assez hardie.*

QUELQU'UN.

Ce pronom a deux significations différentes, selon qu'il est employé absolument ; c'est-à-dire, sans rapport à un nom ; et selon qu'il est employé relativement ; c'est-à-dire, avec rapport à un nom.

Quand il est employé *absolument*, il signifie une *personne*, comme, QUELQU'UN *a dit que l'ame du monde étoit le soleil.* — QUELQU'UN *a-t-il jamais douté sérieusement de l'existence d'un Dieu ?*

En ce sens, il ne se dit que des personnes, et ne prend le féminin et le pluriel que quand il est sujet; on ne dit donc pas, dans le sens absolu, *je connois* QUELQU'UNE. — *J'ai fait plaisir à* QUELQU'UN. — *Je suis connu de* QUELQU'UN. — Ni au pluriel, *je connois* QUELQUES-UNS. — *J'ai parlé à* QUELQUES-UNES.

Regnier Desmarais, p. 305.—Le P. Buffier, p. 478. Dangeau, Traité des partic., sur le mot *quelqu'un*, p. 1re. — De Wailly, p. 205. — Restaut, p. 162. — Levizac, p. 372, t. 1. — Caminade, p. 100. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Mais *quelqu'un*, employé *relativement*, se dit des personnes et des choses : il se prend pour signifier une partie indéterminée d'un nombre, et alors il se joint avec un nom ou un pronom précédé de la préposition *en*, ou de la préposition *de*; et est usité dans tous les genres et dans tous les nombres, comme, *connoissez-vous* QUELQU'UN *de ces messieurs?* QUELQUES-UNES *de ces dames?* — *J'en connois* QUELQUES-UNS, QUELQUES-UNES. — *Avez-vous encore de ces étoffes? Je crois en avoir* QUELQUES-UNES.

Mêmes autorités que ci-dessus.

Quelquefois on emploie le pronom *quelqu'un* tout seul; et cela arrive lorsque le nom est manifestement sous-entendu, et que le nom vient d'être exprimé immédiatement auparavant, comme si on disoit : *ces fleurs sont belles, mais* QUELQUES-UNES *ont des épines*; c'est-à-dire, QUELQUES-UNES *de ces fleurs.* — *Plusieurs dames m'ont promis de*

venir : il en viendra QUELQU'UNE ; c'est-à-dire, *il viendra* QUELQU'UNE *de ces dames.*

Caminade, p. 100. — Le P. Buffier, pag. 480. — Regnier Desmarais, pag. 306. — Levizac, p. 372, tom 1.

On entend souvent dire dans la conversation : *Je sais cette nouvelle* D'UN QUELQU'UN *qui est bien instruit.* — *Un* QUELQU'UN *qui sait la politesse, a soin de ne rien dire de désobligeant à personne.* Cette façon de parler est bannie de la langue : il faut absolument dire : *Je sais cette nouvelle de* QUELQU'UN. — QUELQU'UN *qui sait la politesse*, etc.

Restaut, p. 162 de sa Gramm.—De Wailly, p. 205. Levizac, p. 372, t. 1.—Caminade, p. 100.

CHACUN.

Ce pronom a, comme le pronom *quelqu'un*, deux significations différentes ; tantôt il s'emploie dans une signification générale et indéfinie, qui comprend aussi bien les hommes que les femmes, et signifie *toute personne*, *chaque personne.* Dans cette acception, il se dit toujours absolument, et ne peut jamais être mis au féminin : on s'en sert au même usage que du pronom *quelqu'un ;* et il ne se dit également que des personnes. CHACUN *se dit ami ; mais fou qui s'y repose.* — CHACUN *veut être heureux.* — CHACUN *doit mourir.*

Tantôt le pronom *chacun* se dit par relation, soit à quelque terme qui précède, soit à quelque terme qui suit ; et alors il a une signification indi-

viduelle et distributive dans laquelle il est susceptible de l'un ou de l'autre genre, suivant que le terme de sa relation est masculin ou féminin ; en ce sens, *chacun* se dit des personnes et des choses, comme, CHACUNE *d'elles fut surprise. — Ces tableaux ont* CHACUN *leur mérite.*

Quand *chacun* est suivi d'un nom ou d'un pronom, il veut la préposition *de* à sa suite, comme, *éprouvez séparément* CHACUN DE *vos amis, et voyez combien il en est de sincères.*

L'usage ne souffre plus que l'on dise *un chacun.*

> Regnier Desmarais, p. 307 de sa Gramm. — De Wailly, p. 205. — Levizac, p. 373, t. 1.—Et le Dict. crit. de Féraud.

Chacun, quoique toujours singulier dans l'une et l'autre acception, est tantôt suivi de *son*, *sa*, *ses*, *le*, *la*, *lui*, *soi*, *il* ou *elle*, et tantôt suivi de *les*, *leur*, *leurs*, *eux* ou *elles.*

Premièrement, il faut employer *son*, *sa*, *ses*, etc., après *chacun*, dans les phrases où il n'y a point de pluriel, et dont ce pronom doit faire la distribution.

Il a donné à CHACUN *sa part. — Ils écrivirent* CHACUN *une lettre. — On les renvoya* CHACUN *dans leur quartier. — Après la harangue, toute l'assemblée, toute la compagnie se retira* CHACUN *chez soi.*

Secondement, dans les phrases où il y a un pluriel, dont *chacun* doit faire la distribution, il faut bien examiner à qui des deux, ou du pluriel, ou du distributif singulier, répond directement le rapport

de possession, parce que c'est en cela que gît la règle du choix.

S'il répond directement au distributif, c'est à *son, sa, ses,* etc., à figurer dans la correspondance.

Si le rapport de possession répond au pluriel, c'est *leur, leurs, les,* etc., qui doit énoncer cette correspondance. Voilà la maxime incontestable ; il ne s'agit plus que d'en savoir l'application : en voici le moyen.

Le rapport de possession répond plus directement au distributif singulier, lorsque *chacun* est placé *après le régime* : alors le sens collectif, exprimé par le pluriel, est fini ; et c'est au distributif *chacun* à remplir la fonction qui lui est propre, en considérant l'espèce entière séparée en individus.

Mais le rapport de possession répond plus directement au pluriel, lorsque *chacun* est placé *avant le régime ;* car alors le sens collectif n'est pas fini, quand le distributif *chacun* se montre dans la phrase ; et par conséquent, il doit y régner jusqu'à la fin.

Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 351, t. 1. De Wailly, pag. 206. — Levizac, p. 374, tom. 1. — Caminade, p. 196. — Dict. de l'Acad., au mot *chacun* et au mot *mérite.* — Fontenay, Dict. de l'élocut. franç. ; Boiste, Dict. univ. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 161. — Domairon, p. 110, t. 1.

Application de la Règle.

Exemples de CHACUN, *mis après le Régime du Verbe.*

Son.

Voulez-vous savoir ce que c'est que l'Ode ? Con-

tentez-vous d'en lire de belles. Vous en verrez d'excellentes, CHACUNE *en* SON *genre.*

(D'ALEMBERT).

Ces écoliers ont fait des réponses CHACUN *selon* SON *savoir.*

(MM. LHOMOND et LE TELLIER).

Tandis que les deux rois faisoient chanter le Te Deum CHACUN *dans son camp.*

(VOLTAIRE).

SA.

Tous les habitans se sont engagés à ces fournitures, CHACUN *pour* SA *quote-part.*

(GIRARD).

Il faut remettre ces livres-là, CHACUN *à* SA *place.*

(DICT. DE L'ACAD.).

On se battoit pour avoir le pillage du camp ennemi ou de ses terres ; après quoi, le vainqueur et le vaincu se retiroient CHACUN *dans* SA *ville.*

(MONTESQUIEU, *Grand. et Décad. des Rom,*, *ch.* 1).

SES.

Thierri chargea Uncelenus d'aller porter ses ordres aux mutins, et de les faire retirer CHACUN *sous* SES *drapeaux.*

(VELLY, *Hist. de Fr.*).

Ces soldats ont fait des prodiges de valeur, CHACUN *sous* SES *drapeaux.*

(DOMAIRON).

LE.

La loi lie tous les hommes, CHACUN *en ce qui* LE *concerne.*

(CAMINADE).

LA.

Toutes les tragédies de Racine ont des beautés, CHACUNE *en ce qui* LA *concerne.*

(CAMINADE).

LUI.

Ils se rendirent CHACUN *au poste qui* LUI *étoit assigné.*

(CAMINADE).

SOI.

Les communes irritées se retirèrent CHACUNE *chez* SOI.

(REGNIER DESMARAIS).

IL *ou* ELLE.

D'autres pourront s'en occuper, s'ils veulent, CHACUN *pour le pays, ou l'état qu'*IL *aura en vue.*

Toutes les dames, aussitôt le concert fini, s'en allèrent CHACUNE *chez* ELLE.

(REGNIER DESMARAIS).

Exemples de CHACUN, *mis avant le Régime du Verbe.*

LES.

Les Ministres de l'intérieur et de la police sont chargés, CHACUN *en ce qui* LES *concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

(CAMINADE).

LEUR.

César et Pompée avoient CHACUN LEUR *mérite, mais c'étoit des mérites différens.*

(DICT. DE L'ACAD.).

Alexandre voulut que les bêtes mêmes et les murailles des villes, témoignassent, CHACUNE *en* LEUR *manière,* LEUR *douleur de la mort d'Ephestion.*

(DE WAILLY).

LEURS.

L'un de ces peintres excelle dans le dessin, et l'autre dans le coloris : deux mérites qui ont CHACUN LEURS *partisans.*

(DICT. DE L'ACAD.).

Troisièmement. Dans les phrases où les verbes sont sans régime, on doit employer *son*, *sa*, *ses*, ou *leur*, *leurs*, selon que l'esprit veut que le rapport de possession que l'on veut exprimer par l'adjectif pronominal réponde au distributif ou au pluriel : or, pour savoir lequel des deux pronoms on doit préférer, et, par exemple, si l'on doit dire : *Tous les juges ont opiné* CHAÇUN *selon* SES *lumières*, ou *tous les juges ont opiné* CHACUN *selon* LEURS *lumières*, il faut connoître l'intention de l'auteur; c'est-à-dire, que si l'on veut exprimer que chacun des juges a opiné selon ses lumières, mais que tous ont opiné de la sorte, de manière que cette circonstance soit la principale vue de l'esprit, et celle sur laquelle on veut faire l'attention; on doit dire : *tous les juges ont opiné* CHACUN *selon* LEURS *lumières.* Dans ce cas, *tous* et *chacun* n'occupent que le

le second rang dans les vues de l'esprit; si au contraire on veut exprimer, non pas que tous les juges ont opiné, mais que chacun d'eux a opiné selon ses propres lumières, en sorte que cet objet soit la vue principale de l'esprit, on doit dire: *tous les juges ont opiné* CHACUN *selon* SES *lumières*. Dans la première phrase, le rapport de possession répond au pluriel; et dans la seconde, il répond au distributif.

Girard, p. 355 de ses Vrais Princ. de la lang. franç., tom. 1. — Condillac, chap. X, p. 212. — Levizac, p. 376, t. 1.

De Wailly, pag. 207 de sa Gramm., est d'avis que dans le cas où le verbe est sans régime, on peut employer *son*, *sa ses*, ou *leur*, indifféremment.

Caminade, pag. 198, pense qu'on doit préférer le pronom *leur*.

L'un et l'autre ne motivent pas leur opinion.

AUTRUI.

Ce pronom se dit indistinctement des hommes et des femmes; mais il ne se joint jamais avec aucun adjectif, ni masculin, ni féminin, et il n'est susceptible d'aucune marque de genre; il n'a pas non plus de pluriel et ne se dit que des personnes.

Autrui ne paroît dans les phrases, que précédé d'une préposition, comme, *le bien d'*AUTRUI *blesse les envieux*. — *Le mal d'*AUTRUI *n'est que songe*. — *Ne faisons pas à* AUTRUI *ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fît*.

Le pronom *autrui* signifie, en général, *un autre*, *des autres*.

Regnier Desmarais, p. 305. — Restaut, p. 163. — Levizac, p. 378, t. 1. — De Wailly, p. 212.

En est le seul pronom qui puisse être en relation avec *autrui*, parce que ce pronom n'ayant point un sens déterminé, *son*, *sa*, *ses*, *leur*, *leurs*, etc., ne peuvent s'y rapporter. Exemples :

*On ne médit souvent d'*AUTRUI, *que parce qu'on craint d'*EN *voir relever le mérite.* — *Il semble qu'on ne se moque des défauts d'*AUTRUI, *que pour* EN *tirer vanité.*

Ce seroit donc très-mal parler que de dire : *Il semble qu'on ne s'amuse aux dépens d'*AUTRUI, *que pour mieux faire ressortir* SES *ou* LEURS *défauts.* Dans ce cas, il faut dire : *Il semble qu'on ne s'amuse aux dépens d'*UN AUTRE, *que pour mieux faire ressortir* SES *défauts ;* ou, *il semble qu'on ne s'amuse aux dépens* DES AUTRES, *que pour mieux faire ressortir* LEURS *défauts.*

Caminade, p. 99. — Levizac, p. 378, t. 1. — De Wailly, p. 212.

Enfin, quand il y a relation de personnes, il faut dire *autre ;* quand il n'y a pas de relation, il faut dire *autrui*. *Autre* s'applique aux personnes et aux choses ; mais *autrui* ne s'applique qu'aux personnes, et comme nous l'avons déjà dit, il est toujours précédé d'une préposition.

Vaugelas, 504ᵉ. Rem. ; et l'Acad. sur cette Rem., pag. 535.

PERSONNE.

Personne, est tantôt *pronom indéfini* et tantôt *nom substantif*. Dans l'une et l'autre signification, il ne se dit jamais des choses.

Personne, substantif, est toujours féminin, et est toujours accompagné d'un article ou d'une préposition. Exemples :

La modération DES *personnes* HEUREUSES *vient du calme que la bonne fortune donne à leur humeur.*

(LA ROCHEFOUCAULT).

LES *personnes qui sont incapables d'oublier les bienfaits, sont ordinairement* GÉNÉREUSES.

(TH. CORNEILLE).

Il y a en Sorbonne DES *personnes très-savantes et très-discrètes*, AUXQUELLES *on peut se confier pour la conduite des mœurs.*

(Le P. BOUHOURS et DE LA TOUCHE).

J'ai vu DES *personnes encore plus* VAINES *que ces deux hommes.*

(GIRARD).

Th. Corneille, p. 108, t. 1 ; et l'Acad., p. 11, sur la 7ᵉ. Rem. de Vaugelas. — Le P. Bouhours, p. 4 de ses Rem. — Regnier Desmarais, p. 304 de sa Gramm. — Girard, p. 300, t. 1 de ses Vrais Princ. de la lang. franç. — M. Sicard, p. 141, t. 2. — De La Touche, p. 238, t. 1. — Fabre, p. 128. — Levizac, p. 380. — De Wailly, p. 132. — Caminade, p. 99.

Exception. On met au masculin les adjectifs et les pronoms qui se rapportent au substantif *personne*, si ces adjectifs en sont séparés par un grand nombre de mots ; ainsi on dira :

Les PERSONNES *consommées dans la vertu, ont en toute chose une droiture et une attention qui les empêchent d'être* MÉDISANS.

Th. Corneille, sur la 7ᵉ. Rem. de Vaugelas. — Le

P. Buffier, n°. 1016. — Restaut, p. 164. — L'Acad., en ses Observ., p. 11.

Personne pronom, est toujours masculin singulier, et ne prend ni article ni préposition.

PERSONNE *ne peut se vanter d'être toujours* HEUREUX. — PERSONNE *n'est assez* HARDI *pour dire la vérité aux rois.* — PERSONNE *n'est aussi* SÉVÈRE, *aussi* VERTUEUX *en public, que certaines femmes qui sont le moins retenues en particulier.* — *Celui à qui* PERSONNE *ne plaît est plus* MALHEUREUX *que celui qui ne plaît à* PERSONNE.

Mêmes autorités que celles ci-dessus.

Quelques Grammairiens prétendent qu'on doit mettre au féminin l'adjectif qui se rapporte au pronom *personne*, quand ce pronom cesse d'être pris dans un sens indéterminé, et qu'il est spécifié de manière à ne pouvoir désigner que des femmes ; mais comme le pronom *personne* est toujours masculin, et qu'il est essentiel de tenir aux principes, qu'on n'oublie que trop dans la pratique ; alors on doit dans ce cas, éviter cette difficulté, et dire ce qu'on veut dire d'une autre façon ; en conséquence, au lieu de se servir du mot *personne*, comme *pronom*, c'est-à-dire, sans article ou sans préposition, il faut en faire usage comme *substantif*, et dire : *Je ne connois point de* PERSONNE, *aucune* PERSONNE *plus* HEUREUSE *que cette dame* ; au lieu de : *je ne connois* PERSONNE, etc.

Th. Corneille, sur la 7e. Rem. de Vaugelas, p. 108, t. 1 ; et l'Acad., p. 11. — Regnier Desmarais, p. 304.

— De Wailly, p. 208. — Levizac, p. 381, t. 1. — De La Touche, p. 238, t. 1.

Exception. L'usage a introduit que comme un homme dit : *il n'y a* PERSONNE *qui soit plus votre* SERVITEUR *que moi*; une femme puisse dire : *il n'y a* PERSONNE *qui soit plus votre* SERVANTE *que moi.*

De La Touche, p. 239, t. 1. — Regnier Desmarais, p. 303. — De Wailly, p. 208.

Personne sans négation, s'emploie ordinairement dans des phrases de doute, d'incertitude, ou d'interrogation; et alors il peut se tourner par *aucun* ou *quelqu'un*, et il ne se dit guère qu'en sujet.

Je doute que PERSONNE *ait mieux peint la nature dans son aimable simplicité, que le sensible Gessner.* — PERSONNE *a-t-il raconté plus naïvement que La Fontaine ?*

Ménage, ch. 283 de ses Observ. — Regnier Desmarais, pag. 306. — Restaut, p. 164. — De Wailly, p. 208. — Levizac, p. 380, t. 1.

RIEN.

Puisque les Grammairiens ont bien mis au rang des pronoms, divers noms qui ne sont que des adjectifs, on peut à plus forte raison donner rang parmi les pronoms, à un substantif qui fait office de pronom. Ce substantif est *rien.*

Regnier Desmarais, p. 323 de sa Gramm.

Considéré comme *substantif*, il signifie *néant*, *nulle chose*; il a un pluriel, et il peut être accompagné de l'article *le*, ou de *un.*

Dieu a créé le monde DE RIEN. — *Dans l'ordre de la nature*, RIEN *ne se fait de rien.* —*Il vaut mieux ne rien faire que de faire* DES RIENS.

Dict. de l'Acad. et de Richelet, au mot *rien.* — Restaut, p. 165.—Levizac, p. 382, t. 1.—De Wailly, p. 309.

Rien, considéré comme *pronom indéfini*, s'emploie avec négation, ou sans négation : dans l'un et l'autre cas, il ne se dit que des choses, et il est du masculin singulier.

Quand *rien* est accompagné de la négation, il signifie *nulle chose*, et en ce sens, il exclut *pas* et *point*.

RIEN NE *doit empêcher de rendre hommage à la vérité.*

Le dédale des cœurs, en ses détours, n'enserre
Rien qui *ne* soit d'abord éclairé par les Dieux.

D'Olivet, 49[e]. Rem., sur Racine. — Restaut, p. 165. — Caminade, p. 101. — Levizac, p. 184, t. 2.

Quand *rien* est sans négation il signifie, *quelque chose*, et ne s'emploie guère que dans des phrases de doute, d'incertitude, ou d'interrogation ; comme :

Je doute que RIEN *soit plus capable de faire détester le gouvernement populaire que tout ce qui s'est passé en France, il y a quelques années.*

Dict. de l'Acad. — De Wailly, p. 209. — Levizac, p. 382, t. 1. — Restaut, p. 165.

Cependant, *rien*, quoique sans négation, signifie

nulle chose quand il est employé avec le verbe *compter*, exemple :

*Quand on tient des discours impies et libertins, on donne à penser que l'*ON COMPTE POUR RIEN *la religion et la vertu.*

Dict. de l'Acad. — De Wailly, p. 209. — Levizac, p. 382, t. 1.

Un babillard disant qu'il vouloit se faire Chartreux ; un plaisant lui dit : *Eh*, COMPTEZ-VOUS POUR RIEN *le silence ?* (De Wailly aimeroit mieux : *Eh, ne comptez-vous* POUR RIEN *le silence ?*)

Richelet, en son dictionnaire, est d'un semblable avis.

Après plusieurs substantifs pris négativement, *rien*, réunissant ces substantifs, régit le verbe au singulier.

Remords, crainte, périls, *rien ne m'a retenue.*
(RACINE, dans *Britann.*).

Caminade, p. 101. — Levizac, p. 64, t. 2. — De Wailly, p. 149.

Rien devant un adjectif régit la préposition *de*.

Je ne connois RIEN DE *plus intéressant qu'une jeune et jolie femme, accomplissant ses devoirs d'épouse et de mère.*

Il n'y a RIEN DE *si dangereux pour la jeunesse, que de fréquenter des personnes sans religion et sans mœurs.*

Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Richelet. — Regnier Desmarais, p. 577, Traité des Prépositions. — De Wailly, p. 173. — Levizac, p. 383, t. 1. — Caminade, p. 100.

On dit familièrement, ne savoir *rien de rien*, pour signifier ne savoir *absolument rien*. Cet homme ne *m'est rien*, pour dire, il n'est point mon parent; cet homme ne *m'est de rien*, pour dire, je n'y prends nul intérêt.

Dict. de l'Acad., au mot *rien.*

L'Un l'Autre.

L'un l'autre, prend les deux nombres et les deux genres. Il fait au féminin singulier *l'une l'autre*, et au pluriel *les uns les autres*, *les unes les autres*. Ce pronom se dit des personnes et des choses, et prend l'article avant chacun des deux mots qui le composent. Il s'emploie conjointement ou séparément

Employé conjointement, *l'un l'autre* exprime un rapport réciproque entre plusieurs personnes, ou entre plusieurs choses; c'est-à-dire, ce que se font mutuellement plusieurs objets; et alors le premier ne figure dans les phrases que comme en quelque sorte *régissant*; et le second, ne s'y montre qu'en qualité de *régi*. Aussi n'y a-t-il que *l'autre* qui prenne des prépositions, si le mot auquel il se rapporte en exige une, comme: *Ils médisent* L'UN DE L'AUTRE. — *Est-il édifiant de voir des catholiques déchaînés* LES UNS *contre* LES AUTRES?

Le P. Buffier, n°. 1035. — De Wailly, p. 213. — Restaut, p. 166. — Levizac, p. 379, t. 1.— Regnier Desmarais, p. 310.

L'un, l'autre employés séparément, marquent division de plusieurs personnes ou de plusieurs

choses ; alors il ne forment plus un seul pronom ; ils en forment deux, qui figurent dans les phrases aux mêmes titres que les substantifs, et *l'un* peut avoir une préposition comme *l'autre*.

L'un, se met pour les personnes, ou pour les choses, dont on a parlé d'abord ; *l'autre*, pour les personnes, ou pour les choses dont on a parlé en dernier lieu.

Alexandre disoit souvent : *Je ne suis pas plus redevable à Philippe mon père, qu'à Aristote mon précepteur ; si je dois la vie* A L'UN, *je dois* A L'AUTRE *la vertu*.

De Wailly, p. 213. — Restaut, p. 166. — Levizac, p. 379, t. 1. — Et le Dict. crit. de Feraud.

CHAPITRE II.

DES PRONOMS INDÉFINIS QUI SONT TOUJOURS EMPLOYÉS COMME ADJECTIFS, EN CE QU'ILS SONT INSÉPARABLES D'UN SUBSTANTIF.

Ces *pronoms* sont, *quelque*, *chaque*, *certain*, *quelconque*.

Il a plu aux Grammairiens de mettre ces mots au rang des pronoms indéfinis, quoiqu'ils ne soient proprement que des adjectifs inséparables d'un substantif ; mais quels qu'ils soient, on ne laisse pas de les ranger ici, pour se conformer à l'usage commun, et pour marquer la signification et l'emploi des uns et des autres.

QUELQUE.

Ce *pronom*, au singulier, marque une personne, ou une chose indéterminée, et au pluriel, un nombre indéterminé de personnes ou de choses. Il est des deux genres et des deux nombres, et peut être accompagné d'une préposition, comme :

QUELQUE *passion secrète enfanta le calvinisme.* — QUELQUES *écrivains respectent bien peu la religion.* — *On n'occupe guère de grands emplois, sans être exposé* A QUELQUES *disgraces.*

Quelque répond à l'*aliquis* des latins.

Regnier Desmarais, p. 316. — Restaut, p. 167. — Levizac, p. 384, t. 1.

Dans un instant, nous donnerons la syntaxe de *quelque*, suivi de *que.*

CHAQUE.

Chaque n'est proprement qu'un adjectif, qui sert à marquer distribution ou partition entre plusieurs personnes ou plusieurs choses. Il est de tout genre; mais il n'a d'usage qu'au singulier, et il précède toujours le substantif, duquel il ne peut être séparé que par un autre adjectif, comme on le pourra voir dans quelques-uns des exemples suivans.

CHAQUE *pays a ses usages;* CHAQUE *science a ses principes et sa chimère;* A CHAQUE JOUR *suffit sa peine.*

Regnier Desmarais, p. 322. — Restaut, p. 167. — Levizac, p. 384. t. 1. — De Wailly, p. 207. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Chaque ne doit pas être confondu avec *chacun.*

et en général, *chaque* se met toujours avant et avec le substantif, c'est-à-dire, avec le nom de la chose dont on parle.

Depuis cinq ans entiers, *chaque jour* je vous vois,
Et crois toujours vous voir pour la première fois.
(Racine).

Chacun, au contraire, s'emploie absolument et sans substantif, ou s'il est suivi d'un substantif, il veut une préposition après lui.

Chacun *à son métier doit toujours s'attacher.*

La justice est une volonté ferme de rendre à chacun *ce qui lui appartient.*

Ainsi, il n'est pas plus permis d'employer *chaque* pour *chacun*, que d'employer *chacun* pour *chaque*. On dira donc :

Chacun *en parle*, chacun *en cause*; et non pas, chaque *en parle*, chaque *en cause*.

De même, on dira : *le prix est de six francs* chacun *ou* chacune ; et non pas, *le prix est de six francs* chaque.

Le Dict. de l'Acad., et celui de Féraud. — Restaut, p. 162 et 167. — Caminade, p. 105.

Page 283, on trouvera tout ce qu'il est intéressant de savoir sur le pronom *chacun*.

Certain.

Considéré comme pronom, il désigne d'une manière vague et indéterminée, une personne ou une chose ; et alors il signifie assez ordinairement *quelque*. Il a les deux nombres, et prend quelquefois *un*. Exemple : *J'ai ouï dire à* certain *homme tant de*

choses absurdes, que je n'ai pas cru nécessaire de le réfuter. — *Il y a dans chaque plante* UNE CERTAINE *qualité qui la rend salutaire ou nuisible.*

Quand *certain* est employé comme adjectif, alors il est à peu près synonyme de *constaté*, *assuré*, *indubitable*, et il se met ordinairement à la suite de son substantif, comme quand on dit : *une espérance* CERTAINE ; *un moyen* CERTAIN ; *des nouvelles* CERTAINES.

Restaut, p. 167. — Levizac, p. 385, t. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud.

QUELCONQUE.

Ce *pronom* est à peu près synonyme de *nul*, *aucun* ; il sert également aux deux genres, mais alors il n'a pas de pluriel. Il ne se dit que précédé de la négative *ne* ; et il a cela de particulier, qu'il se met toujours à la suite d'un substantif, soit en parlant des personnes, soit en parlant des choses, comme, *c'est un homme qui n'a chose* QUELCONQUE. — *Je n'ai trouvé ame* QUELCONQUE. — *Cet homme n'entend raison* QUELCONQUE.

Son emploi le plus fréquent est en style de pratique. *Nonobstant opposition ou appellation* QUELCONQUE.

Il peut aussi s'employer sans négation en style de science, et alors il prend le pluriel : *une ligne* QUELCONQUE *étant donnée*, etc. — *Deux points* QUELCONQUES *étant donnés, trouver*, etc.

Regnier Desmarais, p. 316. — Restaut, p. 168. — Levizac, p. 384, t. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud.

CHAPITRE III.

Des Pronoms indéfinis employés tantôt comme Pronoms sans Substantif, et tantôt comme Adjectifs avec un Substantif.

Ces pronoms sont : *nul*, *aucun*, *pas un*, *autre*, *l'un et l'autre*, *même*, *plusieurs*, *tout*.

Nul, Aucun, Pas un.

Ces trois mots peuvent être considérés ou comme pronoms, ou comme adjectifs : ils ont à peu près la même signification ; mais ils ne s'emploient pas dans tous les cas l'un pour l'autre. Ces mots sont toujours accompagnés d'une négation, excepté *aucun* qui n'en prend point dans les phrases d'interrogation ou de doute.

Nul, qui paroît avoir une force plus négative que les deux autres, est le seul qui puisse bien s'employer d'une manière générale et absolue, c'est-à-dire, sans aucun rapport à ce qui précède dans le discours : alors il a la même signification que le mot *personne*, est masculin singulier, et se met toujours en sujet, comme, NUL *n'est exempt de défaut.* — NUL *de tous ceux qui y ont été n'en est revenu.*

Nul, considéré comme adjectif, se dit en sujet ou en régime ; il signifie *aucun*, et ne s'emploie qu'au

singulier masculin ou féminin. *Il n'a* NULLE *raison de m'en vouloir.* — NULLE *de ces dames n'est sortie.*

L'adjectif *nul* ne se dit au pluriel que dans les phrases où il vient après le substantif auquel il se rapporte, comme, *ces actes sont* NULS. — *Toutes ces procédures ont été déclarées* NULLES.

En ce sens, *nul* signifie *qui n'est d'aucune valeur.*

De Wailly, p. 216. — Restaut, p. 168. — Levizac, p. 386, t. I. — Caminade, p. 103 et 621.

Aucun est presque toujours pris dans une signification plus restreinte ; c'est-à-dire, qu'il a ordinairement rapport aux personnes ou aux choses dont on a parlé : il se dit au singulier et prend le genre féminin. AUCUNE *raison ne peut justifier le mensonge.*—AUCUN *contre-temps ne doit altérer l'amitié.*

Mais on ne diroit pas bien sans rapport à un substantif : AUCUN *n'a-t-il prêté l'oreille à ce que nous avons dit ?* — *Je n'ai jamais rien demandé à* AUCUN.

Dites : PERSONNE *n'a-t-il prêté l'oreille ?* etc. — *Je n'ai jamais rien demandé à* PERSONNE.

Aucun, se met quelquefois sans négation dans les phrases d'interrogation ou de doute, et alors il peut se rendre par *quelque*, *quelqu'un ;* comme quand on dit : *Je doute qu'il y ait* AUCUN *auteur sans défaut.* — AUCUN *Monarque mérita-t-il plus que Napoléon, le surnom de Grand ?*

Mêmes autorités que celles ci-dessus.

Aucun, pris en sens affirmatif, s'employoit au-

trefois au pluriel pour l'*aliquis* des Latins, comme on le voit dans le Dictionnaire de R. Etienne, qui cite cet exemple : AUCUNS *hommes sont venus*. Mais en ce sens, il n'est plus usité qu'en style de palais : *ce fait n'est raconté par* AUCUNS ; ou, en style marotique ou badin, AUCUNS *ont dit qu'en ce siècle félon*. — D'AUCUNS *croiront que j'en suis amoureux*.

D'Olivet, 23e. Rem. sur Racine. — De Wailly, p. 217. — Caminade, p. 103. — Fabre, p. 135. — Le Dict. univ. de Boiste.

Pour ce qui est d'*aucun*, dans le sens négatif, on ne lui donne également un pluriel qu'en style de palais. Ainsi, n'imitez ni Corneille, ni Racine, qui ont dit : AUCUNS *ordres ni soins n'ont pu le secourir*. — AUCUNS *monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui*. Il falloit, AUCUN *ordre*, AUCUN *soin n'ont pu le secourir*. — AUCUN *monstre dompté*, etc.

D'Olivet, 25e. Rem. sur Racine. — De Wailly, p. 217. — Caminade, p. 103. — Fabre, p. 135. — Et le Dict. de Boiste.

Toutefois, on lit dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie : « *Aucun*, s'emploie rarement au pluriel dans le sens négatif ; on peut dire » cependant : *Il ne m'a rendu* AUCUNS *soins*. — *Il* » *n'a fait* AUCUNES *dispositions*, AUCUNS *préparatifs*. »

PAS UN, pronom, s'emploie toujours comme *aucun*, dans une signification restreinte et relative. Toute la différence de l'un à l'autre, c'est que *pas un* marque une exclusion plus générale qu'*aucun*,

et il a, comme ce pronom, rapport à un nom qui précède ou qui suit : on ne s'en sert guère que dans le style familier, ou dans des expressions proverbiales : *Il est aussi savant que* PAS UN.

Pas un, adjectif, prend le féminin ; mais il ne prend jamais le pluriel : *De tous mes juges*, PAS UN *ne m'a été contraire.* — PAS UNE *de ces dames ne peut se plaindre de ma conduite.* On ne peut pas l'employer dans les phrases de doute.

Il arrive souvent qu'*aucun* et *pas un* doivent être regardés comme adjectifs, quoiqu'ils ne soient pas joints à un nom substantif exprimé ; c'est quand ils sont précédés du pronom conjonctif *en*, auquel ils se rapportent comme à leur substantif ; ce qui se connoîtra dans ces phrases : *De toutes les nations de la terre, il n'y* EN *a* AUCUNE *qui n'ait une idée, au moins confuse, de la Divinité.* — *Du grand nombre d'amis qui nous accablent dans la prospérité, il ne nous* EN *reste souvent* PAS UN *dans l'adversité.*

Enfin, *nul*, *aucun*, *pas un*, veulent la préposition *de* avant le substantif ou le pronom qui les suit, comme : NULLE DE *ces dames* N'*ira se promener.* — AUCUN DE *ces portraits* N'*est ressemblant.* — *Il n'y a* PAS UN DE *ces livres que je n'aye lus.*

Regnier Desmarais, p. 316. — Restaut, p. 169. — De Wailly, p. 217. — Levizac, p. 388, t. 1.

AUTRE.

Autre, des deux genres et des deux nombres, sert à distinguer les personnes et les choses.

On peut le regarder comme pronom, quand il n'est

n'est joint à aucun substantif, et qu'il n'est pas relatif au pronom *en*. *Un* AUTRE *que moi ne vous parleroit pas avec autant de franchise.* — *Si ce n'est l'un, c'est l'*AUTRE. — *On ne peut être heureux* EN *cette vie et* EN *l'*AUTRE.

Autre est adjectif, quand il est joint à un substantif, ou qu'il est précédé du pronom *en*, auquel il se rapporte comme à son substantif. *Les anciens ne croyoient pas qu'il y eût un* AUTRE *monde.* — *Le temple de Salomon ayant été détruit, on* EN *rebâtit un* AUTRE *par l'ordre de Cyrus.* — AUTRE *temps*, AUTRES *mœurs*.

Quelquefois *autre* a la même signification que l'adjectif *différent*, comme dans cet exemple : *Un voyageur rapporte souvent les choses tout* AUTRES *qu'elles ne sont*, c'est-à-dire, *toutes différentes* de ce qu'elles sont.

Regnier Desmarais, p. 311. — Restaut, p. 171. — Lévizac, p. 389, t. I.

Remarque. — On dit, *en voici bien d'*UN *autre*, et non pas, *d'*UNE *autre*.

Caminade, p. 626.

Moi ! dit Climène, en voici bien d'*un* autre ;
Ma chère sœur, quelle erreur est la vôtre !

(VOLT., *les Filles de Minée*).

Moi, femme !... Oh ! pour le coup, en voici bien d'*un* autre.

(COMÉD. *du faux Noble*).

Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1802, admet l'une et l'autre locution ; mais l'édition de 1762 ne contient que celle-ci : *En voici bien d'*UN *autre*.

L'UN ET L'AUTRE.

Ces mots expriment l'assemblage de plusieurs personnes ou de plusieurs choses : ils sont des deux genres et des deux nombres, et prennent l'article.

On les met au rang des pronoms, quand ils ne sont pas joints à un substantif, comme quand on dit, en parlant de deux auteurs : L'UN ET L'AUTRE *rapportent les mêmes circonstances ;* et en parlant des différens partis qui divisoient Rome : *Ils se réunissoient* LES UNS ET LES AUTRES *contre l'ennemi commun.*

Ils sont adjectifs, quand ils sont joints à un substantif singulier ; comme, *J'ai satisfait à* L'UNE ET A L'AUTRE *objection. — Il n'y a guère d'homme qui se serve également de* L'UNE ET DE L'AUTRE *main.*

Regnier Desmarais, p. 309. — Restaut, p. 172. — Levizac, p. 389, t. 1.

Observez que ce seroit mal s'exprimer que de dire: *à* L'UNE ET L'AUTRE *objection ; — de* L'UNE ET L'AUTRE *main ;* ce qui confirme la règle de la répétition de toutes les prépositions devant les mots qui ne sont ni synonymes, ni approchans ; car y a-t-il rien de plus différent que *l'un et l'autre ?*

L'expression *l'un et l'autre* ne doit pas être confondue avec l'expression *l'un l'autre : Ils s'estiment* L'UN L'AUTRE. — *Ils se sont tués* L'UN L'AUTRE. — *Ils s'estiment, ils se sont tués* L'UN ET L'AUTRE. Les deux premières phrases signifient : *ils s'entr'estiment ; ils se sont entre-tués.* Les deux dernières

signifient : *chacun d'eux s'estime lui-même ; s'est tué lui-même.*

De Wailly, p. 213. — Urb. Domergue, p. 60. — Levizac, p. 390, t. 1.

L'un et l'autre, l'un ou l'autre, ni l'un ni l'autre, chacune de ces locutions a une syntaxe particulière.

1°. *l'Un et l'Autre.*

Cette expression régit toujours le nom au singulier, parce qu'il est de principe que le substantif fait la loi à l'adjectif, mais qu'il ne la reçoit jamais. On dira donc : L'UN ET L'AUTRE *cheval*, et non pas L'UN ET L'AUTRE *chevaux :* ce tour de phrase est elliptique ; c'est-à-dire, que le substantif *cheval* est sous-entendu après *l'un.*

Urb. Domergue, p. 58. — Fabre, p. 133. — Caminade, p. 739.

Voy. cette règle plus motivée, 1re. part., ch. 2, art. 2, p. 129.

Voici une autre question qui présente plus d'incertitude : Dit-on, *L'un et l'autre* est bon, ou *l'un et l'autre* sont bons ?

Vaugelas, 142e. remarque, et l'*Académie* sur cette remarque, page 158, pensent que l'on peut se servir indifféremment du singulier ou du pluriel. *Chapelain*, sur cette même remarque, dit que *l'un et l'autre* est plus élégant avec le singulier ; et *Th. Corneille* observe que cela est plus dans l'usage.

Caminade, page 204 de sa Grammaire, dit que quand les mots *l'un et l'autre* signifient *chacun d'eux*, on doit mettre le verbe au singulier.

L'UN ET L'AUTRE *peuple*, en parlant des Grecs, des Athéniens et des Latins, *connut et saisit ce point délicat, où l'art et la nature se réunissent pour s'embellir réciproquement.*

(L'abbé ARNAULT, *disc. de récept. à l'Acad. fr.*).

Votre époux avec lui termine sa carrière :
L'un et l'autre bientôt *voit* son heure dernière.

(VOLTAIRE).

Etudiez la cour, et connoissez la ville :
L'un et l'autre est toujours en modèle fertile.

(BOILEAU, *Art poét.*, *chant* 3).

Le même Grammairien ajoute, que quand ces mots signifient *tous les deux*, on doit mettre le verbe ou le pronom au pluriel.

L'un et l'autre, à mon sens, *ont* le cerveau troublé.

(RAC., *Andr.*, *act.* 5, *sc.* 5).

Regnier Desmarais, page 309 ; *de Latouche*, page 240, tome 1er. ; *de Wailly*, page 146 ; MM. *Lhomond* et *le Tellier*, p. 152 ; *Levizac*, pag. 391, tom. 1er. ; *Fabre*, p. 116 ; *Domergue*, p. 60 et 115, et M. l'abbé *Sicard*, pag. 127 et 182, tom. 2, sont d'avis qu'il vaut mieux n'employer que le pluriel.

L'abbé *Girard*, pag. 116, tom. 2 de ses *Vrais Principes de la Langue françoise*, est de la même opinion que ces grammairiens : il s'exprime ainsi :

« La propriété particulière de la conjonction *et*, » est d'unir les choses qui font le subjectif (sujet) » de telle façon, que leur influence dans le régime » soit commune et inséparable, et alors elle fait » que l'attributif (verbe) se trouve soumis à ces » deux choses : d'où il s'ensuit que cet attributif

» (verbe) devant répondre au nombre de ce qui le
» régit, en vertu de la loi invariable de la concor-
» dance, il ne peut se dispenser de prendre la forme
» plurielle. Cela est si vrai, ajoute-t-il, qu'on n'en
» a pas le moindre doute dans tout autre exemple :
» et, en effet, qui a jamais imaginé qu'on pût dire :
» *Pierre et Jacques* EST *venu*, ou *n'*EST *pas venu*?
» et, en vérité, il n'y a pas plus de raison à l'ima-
» giner pour l'expression *l'un et l'autre* ; tout est
» soumis à la même syntaxe. »

Enfin, l'*Académie*, en son Dictionnaire, édit. de 1762 et 1802, au mot *autre*, offre ces phrases : L'UN ET L'AUTRE *y a manqué*, et L'UN ET L'AUTRE *nous ont manqué*. Et au mot *un* : L'UNE ET L'AUTRE *sont bonnes*.

2°. *l'Un ou l'Autre.*

Ces mots signifient *l'un d'eux*, ou *l'un des deux*. Leur syntaxe présente un peu moins d'incertitude : la conjonction *ou* donnant nécessairement l'exclusion à un des deux sujets, n'en conserve qu'un ; conséquemment avec l'expression *l'un ou l'autre*, c'est le singulier que l'on doit employer ; ainsi, on doit dire : L'UN OU L'AUTRE *saura peut-être ce qui s'est passé.* — L'UN OU L'AUTRE *viendra avec moi.*

De Wailly, p. 145. — Vaugelas, 150ᵉ. Rem. — Levizac, p. 391, t. 1. — Fabre, p. 120. — Urb. Domergue, p. 115. — M. Sicard, p. 129 et 183, t. 2. — Et Richelet, Dict. de la lang. franç., au mot *un*.

Toutefois, l'*Académie*, sur la remarque de *Vaugelas*, pag. 166, *Th. Corneille* et *Patru*, sont d'avis

qu'on peut se servir indifféremment du singulier ou du pluriel.

3°. *Ni l'Un ni l'Autre.*

Vaugelas, 151°. remarque, et *Th. Corneille* sur cette remarque, veulent qu'avec cette expression on fasse usage du singulier : NI L'UN NI L'AUTRE *ne fut ébranlé à la vue de la mort.*

Dans le *Dictionnaire de l'Académie*, au mot *ni*, on trouve cette phrase : NI L'UN NI L'AUTRE *n'a fait son devoir.* — NI L'UN NI L'AUTRE *n'est mon père.*

Girard, page 115, tome 2 de ses *Vrais Principes de la Langue françoise*, est d'avis que le singulier a meilleure grâce, lorsque les mots qui forment le subjectif (sujet) sont unis par *ni*, pourvu que ce *ni* soit répété devant chaque membre ; car s'il n'étoit placé qu'une seule fois, il faudroit, ajoute-t-il, mettre le verbe au pluriel.

Le prince et le ministre savent gouverner ; L'UN ET L'AUTRE *ont raison dans leur conduite ; mais* NI L'UN NI L'AUTRE *n'est obligé d'en dévoiler le mystère.*

De Wailly, pag. 145 de sa Grammaire, pense que quand les substantifs sont liés par *ni* répété, et qu'il n'y a qu'un des deux substantifs qui fasse ou qui reçoive l'action, on doit mettre l'adjectif, le pronom et le verbe au singulier. NI L'UNE NI L'AUTRE *n'*EST *ma mère.* — *Ce ne sera* NI *M. le Duc*, NI *M. le Comte*, *qui* SERA *nommé ambassadeur.*

Il ajoute, qu'on doit faire usage du pluriel, quand les deux substantifs font ou reçoivent en même temps

l'action : NI L'UN NI L'AUTRE *n'ont fait leur devoir.*

Caminade, pages 205 et 355 de sa Grammaire, est d'avis que *ni l'un ni l'autre* signifie *ni celui-ci*, *ni celui-là*, ou *tous les deux*, suivis d'une phrase négative ; et alors, il en conclut que l'on doit dire : NI L'UN NI L'AUTRE *n'est mon père*, parce que dans cette phrase l'idée est particulière, en ce qu'il y a exclusion de tout individu, et que c'est comme s'il y avoit, NI *celui-ci*, NI *celui-là n'est mon père.*

Mais que l'on dira : NI L'UN NI L'AUTRE *n'ont fait leur devoir*, parce que dans ce tour de phrase, l'idée est générale, en ce que l'exclusion de tout individu est fictive et non pas formelle, et que c'est comme s'il y avoit, *tous les deux devoient faire leur devoir, et ne l'ont pas fait.*

Il appuie encore cette opinion de cette phrase du *Cours de Littérature* de *La Harpe*, tom. 9, pag. 4.

Il n'est nullement vraisemblable que NI *l'un* NI *l'autre n'*AIT *fait aucune recherche sur un événement de cette nature, et qu'*ILS *n'en* AIENT *jamais parlé.*

Ce singulier et ce pluriel, dit-il, confirment la règle, puisque c'est comme s'il y avoit d'abord, *il n'est nullement vraisemblable que* NI *celui-ci*, NI *celui-là n'*AIT *fait aucune recherche*, etc., et puis que TOUS *les deux se soient toujours abstenus d'en parler.*

Levizac, pag. 391 de sa Grammaire, veut le *pluriel*, et il pense que l'on doit dire NI *l'un* NI *l'autre n'*ONT *fait leur devoir*, parce que, dans

cette phrase, il y a avec les pronoms, deux sujets, et, par conséquent, deux propositions, et que, puisque *l'Académie*, sur la 151°. Remarque de *Vaugelas*, pag. 168, est d'avis d'employer *le pluriel* dans cette phrase : NI *l'or*, NI *la grandeur ne nous* RENDENT *heureux*, on doit de même l'employer dans la première phrase.

Enfin, *M. l'abbé Sicard*, pag. 127 et 182, tom. 2; *Fabre*, pag. 117; et *Urb. Domergue*, p. 115, sont de l'avis de *Levizac*, et se fondent sur les mêmes motifs.

MÊME.

Même, a diverses acceptions; il peut être considéré, ou comme *pronom*, ou comme *adjectif*, ou comme *adverbe*.

Considéré comme *pronom*, il est des deux genres, et signifie identité; c'est-à-dire, que la personne ou la chose dont on parle, n'est autre que celle dont il a déjà été question: comme quand on dit, au sujet d'un homme : LE MÊME *m'est venu voir*, et en parlant d'une affaire, *je travaille toujours à* LA MÊME.

Même, considéré comme *adjectif*, a trois usages différens, et alors il s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou pronom auquel il se rapporte.

1°. On le met souvent immédiatement après les substantifs ou les pronoms, pour leur donner plus de force et d'énergie; comme *le Roi* MÊME, *la vertu* MÊME, *moi*-MÊME, *nous*-MÊMES, *eux*-MÊMES, *elles*-MÊMES.

Th. Corneille, sur la 190e. Rem. de Vaugelas, p. 47, t. 2; et l'Acad., p. 211. — Restaut, p. 173. — Levizac, pag. 392, tom. 1. — Caminade, p. 108. — Le P. Chiflet, p. 61. — De Wailly, p. 215. — M. Sicard, p. 150, t. 2. — De La Touche, p. 242, t. 1.

Remarque. Quand le pronom *vous*, se rapporte à un seul individu, comme dans ces vers de Racine, (Phèdre, act. 1., sc. 1.):

Vous-même, où seriez-vous, vous qui le combattez,
Si toujours Antiope, à ses lois opposée,
D'une pudique ardeur n'eût brûlé pour Thésée?

Le pronom *même* ne prend point le pluriel.

D'Olivet, 56e. et 37e. Rem. sur Racine.

2°. *Même* a la signification *d'identité*, comme dans ces exemples:

C'est le MÊME *soleil qui éclaire toutes les nations de la terre. — Les* MÊMES *manières qui siéent bien quand elles sont naturelles, rendent ridicules quand elles sont affectées.*

3°. Il signifie parité; c'est-à-dire, que la personne ou la chose dont on parle, est égale ou semblable à une autre: auquel cas *même* peut se tourner par l'adjectif *égal* ou *semblable*, comme: *Chose digne d'admiration, dans l'immense quantité d'hommes qui peuplent la terre, on n'en trouveroit pas deux ayant* MÊME *figure, mêmes traits. — Que l'homme est malheureux d'avoir tous les jours à satisfaire aux mêmes besoins!*

Restaut, p. 173. — De Wailly, p. 215. — Levizac, p. 392, t. 1. — Caminade, pag. 108. — Domairon, p. 119, t. 1.

Il y a bien des occasions où *même* n'est ni pronom, ni adjectif, parce qu'il n'a aucune des significations précédentes, et qu'il ne peut se rapporter à aucun nom exprimé ou sous-entendu. Il est alors adverbe, et s'emploie dans le sens d'*aussi*, *plus*, *encore;* et dans ce cas, il ne prend point d'*s* au pluriel : nous en parlerons lorsqu'il sera question de l'adverbe *même*.

Restaut, p. 491. — De Wailly, p. 215. — Levizac, pag. 392, t. 1. — Domairon, p. 119, t. 1.

PLUSIEURS.

Plusieurs, n'a point de singulier, et il est ou pronom, ou adjectif.

Pronom, il est des deux genres, ne se dit que des personnes, et en désigne un nombre indéterminé, comme dans ces phrases : PLUSIEURS *ont cru le monde éternel.* — PLUSIEURS *se sont trompés en voulant tromper les autres.*

Adjectif, il est également des deux genres, et se dit des personnes et des choses : *Depuis quinze ans nous avons vu anéanties, presque aussitôt que formées*, PLUSIEURS *coalitions des puissances qui espéroient de dicter des lois à la France.*

Restaut, p. 174. — De Wailly, p. 214. — Levizac, p. 394, t. 1. — Caminade, p. 105. — Et le Dict. crit. de Féraud.

TOUT.

Tout, est ou *pronom*, ou *adjectif*, ou *adverbe.*

Ne désignant qu'une quantité vague, générale

et non déterminée ; *tout*, ne prend jamais l'article :

Tout mortel est chargé de sa propre douleur.

Depuis les plus misérables esclaves, jusqu'aux plus grands Rois de la terre, TOUT *se plaint*, TOUT *murmure contre la fortune.*

TOUT, *pronom*, ne s'emploie qu'au singulier et au masculin, et il signifie *toute chose ; Un véritable Chrétien doit être prêt à* TOUT. — *Les Pyrrhoniens étoient des philosophes qui doutoient de* TOUT.

Restaut, pag. 175. — Levizac, pag. 393, t. 1. — De Wailly, p. 214. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 399, t. 1.

TOUT, *adjectif*, a trois significations différentes.

Ou il comprend l'intégrité d'une chose considérée par rapport au nombre, à l'étendue, ou à l'intensité.

Ou il se dit de l'entière étendue, de l'entière faculté de certaines choses, soit physiques, soit morales.

Ou, enfin, il s'emploie dans le sens de *chaque.*

Dans la première acception, *tout*, veut l'article avant le nom auquel il est joint : TOUS *les hommes sont morts en Adam.* — TOUTE *la honte d'une tromperie est à celui qui la fait.*

Dans la seconde acception, *tout*, peut accompagner, non-seulement les pronoms possessifs : *Employer* TOUT *son pouvoir*, TOUTE *son industrie*, TOUT *son savoir*, TOUTE *sa capacité pour son ami, est un devoir;* mais encore les dix suivans : *nous, vous, eux, ce, celui, ceci, cela, celui-ci, celui-là,*

le : il se met toujours à la suite des trois premiers, comme *nous tous*, *vous tous*, *eux tous ;* mais il figure avant les démonstratifs, comme *tout ce*, *tous ceux*, *tout ceci*, etc. *Le*, ne veut immédiatement le pronom *tout*, ni avant, ni après lui, mais le renvoie après le verbe dans les temps simples, et entre l'auxiliaire et le verbe, dans les temps composés, comme : *Je les ai* TOUS *éprouvés*, *et je les trouve* TOUS *très-bons.*

Enfin, dans la troisième acception ; c'est-à-dire, dans la signification de *chaque*, *tout*, ne veut point être suivi de l'article : TOUT *homme est sujet à faillir.* — TOUTE *femme est fragile*, *mais* TOUTE *femme ne succombe pas.*

Suprême Monarque du monde,
Qui peux *tout*, qui vois *tout*, à qui tout est soumis.

Tout, se joint avec plusieurs *prépositions* ou *adverbes*, et avec plusieurs façons de parler, dans lesquelles, sans avoir d'autre sens que celui des prépositions et des adverbes avec lesquels il se joint, il sert de superlatif, ou à leur donner quelque énergie : *Je vous le dit* TOUT *franc*, TOUT *net.* — TOUT *au travers du corps.* — TOUT *au moins.* — TOUT *du moins*, etc.

Dict. de l'Acad., au mot *tout.* — Levizac, p. 394, t. I. — Restaut, p. 490. — Domairon, p. 120, t. I.

Tout, s'emploie encore adverbialement dans le sens de *quoique*, *entièrement*, *quelque ;* et dans ce cas, il est assujetti à des règles particulières.

Ire. RÈGLE. — *Tout*, employé pour un de ces trois mots, et placé devant un adjectif masculin, ne prend ni genre ni nombre : *Ces fruits-là sont* TOUT *autre que les premiers.*—*Ces enfans sont* TOUT *aimables*, TOUT *pleins d'esprit.*

IIe. RÈGLE. — Placé immédiatement devant un adjectif féminin qui commence par une consonne, ou par une *h* aspirée, il prend le genre et le nombre : *Les pensées de l'homme juste sont* TOUTES NUES.— *Cette personne est* TOUTE *honteuse de la faute qu'elle a commise.* — *Dans la vertu est le souverain bien ;* TOUTE RICHESSE, *autre que celle-là*, *est illusoire.*

Mais devant un adjectif féminin qui commence par une voyelle ou par une *h* muette, il ne le prend pas : *La vertu*, TOUT AUSTÈRE *qu'elle est*, *fait goûter de vrais plaisirs.* — *Horace est* TOUT IMAGES. — TOUT INGRAT, TOUT ARTIFICIEUSE *qu'elle est.* — — TOUT HABILES *qu'ils sont.*

IIIe. RÈGLE. — *Tout*, avec la même signification, et immédiatement suivi d'une préposition ou d'un adverbe, ne prend ni genre ni nombre ; dans ce cas, il n'a d'autre sens que celui des prépositions ou des adverbes avec lesquels il se joint, et sert à leur donner plus d'énergie : *Quelque âgée que soit cette femme, elle est* TOUT AUSSI *fraîche que dans son printemps.*

On dit aussi, dans le style familier : *Ce que vous dites sont* TOUT AUTANT *de visions.*

Dict. de l'Acad., de Richelet et de Trévoux, au mot *tout.* — Levizac, p. 395, t. 1. — Le P. Bouhours p. 32.

— Th. Corneille, sur la 107[e]. Rem. de Vaugelas. — Ménage, chap. XV de ses Observ., pag. 289, t. 1, et l'Acad., p. 112.—Le P. Buffier, n°. 493.—Domairon, p. 120, t. 1.—De Wailly, p. 133. — Restaut, p. 390. — M. Sicard, p. 152, t. 2. — M. Gueroult, pag. 14, 2[e]. part. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 151.

Tout, réunissant en un seul sujet tous ceux qui précèdent, demande le verbe au singulier, quoique précédé de plusieurs sujets pluriels.

Pour nous rejoindre à Dieu, lui seul est le lien,
Et sans lui, foi, vertus, sacrement, *tout* n'*est* rien.
(Boileau, *XII*[e]. *épître*).

Mais, *tout*, dans ce cas, ne peut se mettre qu'après une énumération de choses inanimées; et en effet, on ne pourroit pas dire : *Femmes*, *enfans*, *amis*, *domestiques*, TOUT *l'*A *abandonné;* mais bien, TOUS *l'*ONT *abandonné*.

Le P. Buffier, n°. 714. — Caminade, pag. 826. — Levizac, p. 64, t. 2. — De Wailly, p. 149. — Domairon, p. 125, t. 1.

Pour écrire purement, il est nécessaire de répéter *tout* devant chaque substantif, quoiqu'ils soient synonymes ou approchans; ainsi l'on doit dire : *Il a perdu* TOUTE *l'affection et* TOUTE *l'inclination qu'il avoit pour moi*, et non pas : *Il a perdu* TOUTE *l'affection et l'inclination*, etc.

Ce seroit une bien plus grande faute que de ne pas répéter *tout*, lorsque deux substantifs sont de divers genres; et il n'y a personne qui puisse souffrir cette fin de lettre : *Je suis avec* TOUTE *l'ardeur et le respect possible ;* il faut dire : *Je suis avec* TOUTE *l'ardeur et* TOUT *le respect possible*.

Th. Corneille, sur la 539[e]. Rem. de Vaugelas. —

pag. 389, t. 3; et l'Acad., p. 579. — De La Touche, p. 238, t. 1.

CHAPITRE IV.

DES PRONOMS INDÉFINIS QUI SONT SUIVIS DE *que*, ET QUI ONT AVEC CE MOT, UNE SIGNIFICATION PARTICULIÈRE.

Ces pronoms sont *qui que ce soit*, *quoi que ce soit*, *quoi que*, *quelque que*, *quel que*, *tout que*.

QUI QUE CE SOIT.

Ce pronom indéfini ne se dit que des personnes au masculin singulier; il s'emploie sans négation, ou avec négation.

Sans négation, il signifie la même chose que *quiconque*, ou *quelque personne que ce soit*: *A* QUI QUE CE SOIT *que nous parlions*, *nous devons être polis*. — *A* QUI QUE CE SOIT *que vous vous adressiez*, *on vous donnera le même conseil.*

Qui que ce soit avec une négative exprimée par *ne*, signifie *personne*, ou *aucune personne*, comme, *Je n'envie la fortune de* QUI QUE CE SOIT. — *On ne doit jamais parler mal de* QUI QUE CE SOIT *en son absence*.

Le P. Buffier, p. 494. — Restaut, p. 176. — Regnier Desmarais, p. 378. — Levizac, p. 397, t. 1. — — De Wailly, p. 214. — Et le Dict. crit. de Féraud.

QUOI QUE CE SOIT.

Ce pronom ne se dit que des choses au masculin

singulier, et s'emploie aussi sans négation, ou avec négation.

Sans négation, il signifie la même chose que *quelque chose que*, comme, QUOI QUE CE SOIT *qu'elle dise, elle ne me persuadera pas.*

Avec une négation, *quoi que ce soit* signifie *rien: Quelque mérite que l'on ait, on ne peut, si l'on n'a ni bonheur, ni protection, réussir à* QUOI QUE CE SOIT.

Ceux qui ne s'occupent à QUOI QUE CE SOIT *de bon et d'utile, me paroissent fort méprisables.*

De Wailly, p. 214. — Levizac, p. 397, t. 2. — Restaut, p. 177. — Regnier Desmarais, p. 280.

QUOI QUE.

Quoi, suivi d'un *que*, peut toujours se tourner par *quelque chose que*. Il est masculin sans pluriel, et ne se dit que des choses.

QUOI QUE *vous disiez, l'homme juste et constant dans ses principes, vit en paix avec lui-même.* — *A* QUOI QUE *vous vous occupiez, donnez-y toute votre attention.*

Il est souvent mieux pour la clarté et pour l'harmonie de préférer *quelque chose que* à *quoi que*.

On observera de ne pas lier *que* aveo *quoi*, pour le distinguer du mot *quoique* conjonction.

Regnier Desmarais, p. 280. — Restaut, p. 178. — Levizac, p. 398, t. 2. — Et le Dict. crit. de Féraud.

QUELQUE QUE.

Quelque que a deux significations bien différentes.

Toutes

Toutes les fois qu'il se trouve joint, soit avec un substantif seul, soit avec un substantif suivi de son adjectif, il signifie *quel que soit le;* et alors il n'est jamais qu'adjectif déclinable; c'est-à-dire, prenant le genre et le nombre. Exemples :

QUELQUES RICHESSES *que l'on possède, on est rarement content de son sort.*

QUELQUES FAUTES *graves que nous ayons commises, confions-nous en la miséricorde de Dieu.*

Mais quand *quelque* n'est joint qu'avec un nom adjectif, alors il signifie *quoi que, à quelque point que*, et est adverbe ; c'est-à-dire, ne prenant ni genre, ni nombre. Exemples :

QUELQUE SINCÈRES *que les hommes paroissent être avec les femmes, elles ne doivent pas s'attendre à n'être jamais trompées.*

QUELQUE ÉCLAIRÉS *que nous soyons, ne nous glorifions pas de notre savoir.*

QUELQUE FOLLES *que soient les modes, on en est esclave.*

Quelque ne prend encore ni genre, ni nombre, quand il signifie *environ*. Exemple : *Il y a* QUELQUE *cinq cents ans* QUE *Gilia Flavio, fameux pilote, né à Naples, a fait l'intéressante découverte de la boussole :* c'est-à-dire, *il y a environ cinq cents ans.*

Vaugelas, 3e. et 329e. Rem. — Th. Corneille, sur ces Rem., p. 380, t. 1, et 348, t. 2; et l'Acad., p. 5 de ses Observ. sur Vaugelas.—Le P. Buffier, no. 475. — De La Touche, p. 242. t. 1.—Regnier Desmarais, p. 320 de sa Gramm. — Girard, p. 431, t. 1 de ses Vrais Princ. de la lang. franç.—Restaut, p. 177 t 489. — De Wailly, p. 135. — Levizac, p. 399, t. 1. —

Caminade, p. 111.—M. Sicard, p. 152, t. 2.—M. Gueroult, p. 14, 2e. part. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 152. — Domairon, p. 120, t. 1. — Le Dict. de l'Acad. et celui de Richelet.

Regnier Desmarais et *Restaut* ont voulu faire une exception à cette règle : ils ont prétendu que quand le mot *quelque* se trouvoit devant des adjectifs suivis immédiatement de leurs substantifs, il étoit pronom, et non pas adverbe, et qu'il falloit dire : QUELQUES GRANDS BIENS *que l'on possède*; QUELQUES BELLES QUALITÉS *que l'on ait*, en écrivant *quelque* avec une *s*, comme un pronom pluriel. Mais l'*Académie*, en ses observations sur la 3e. remarque de Vaugelas, a rejeté ce sentiment, en disant qu'en toutes ces sortes de phrases, il falloit seulement avoir égard à l'idée de *quantumcumque* qu'elles portoient dans l'esprit; en sorte que QUELQUE *grands biens que l'on possède*, vouloit toujours dire QUELQUE GRANDS *que soient les biens que l'on possède*; et QUELQUE BELLES *qualités que l'on ait*, vouloit dire, QUELQUE BELLES *que soient les qualités que l'on ait*; en conséquence, elle a décidé que la règle de *quelque*, adverbe, devant les adjectifs pluriels, et de *quelque*, pronom, devant les substantifs aussi pluriels, n'a aucune exception.

Quelque régit *de* avant l'adjectif qui le suit, et *de* régit *que*; on dira donc : DE QUELQUE *sorte*, DE QUELQUE *manière* QUE *l'on s'y prenne*, DE QUELQUE *pays*, DE QUELQUE *religion* QUE *l'on soit*, et non pas QUELQUE *sorte*, QUELQUE *manière*, QUELQUE *pays*, etc.

De même, on ne doit pas dire, QUELQUE *sagesse* DONT *on se vante*, QUELQUE *personne* A *qui l'on parle*, mais bien, DE QUELQUE *sagesse* QUE *l'on se vante*, A QUELQUE *personne* QUE *l'on parle.*

Enfin, *que* est si nécessaire à la suite de *quelque*, précédé d'une préposition, qu'il n'est pas permis de dire, *en* QUELQUE *endroit* où *l'on vive;* la syntaxe veut, *en* QUELQUE *endroit* QUE *l'on vive.*

Dict. de l'Acad., au mot *quelque.* — Caminade, p. 798. — Fabre, p. 138.

Quelque que régit le subjonctif : exemple : QUELQUE *penchant* QUE *l'on* AIT *pour tel ou tel vice, on est cependant maître de s'en garantir.*

(*Pensées de* CICÉRON).

L'Acad., sur la 139e. Rem. de Vaugelas, p. 155.— De Wailly, p. 272. — Fabre, p. 245.

QUEL QUE.

Quel que signifie la même chose que *quelque que* avant un substantif; il se dit des personnes et des choses, et prend le genre et le nombre; mais quoique ces deux pronoms signifient la même chose, ils ne s'emploient pas l'un pour l'autre; c'est la place du substantif qui décide du choix que l'on doit en faire.

Si le substantif qu'on veut qualifier par cet adjectif pronominal, se trouve placé avant le *que*, et par conséquent avant le verbe, il faut se servir de *quelque*, pronom adjectif, qui prend la livrée de son substantif, ainsi qu'on l'a vu dans les exemples don-

nés plus haut, et dans celui-ci : QUELQUES *disgrâces* QUE *vous éprouviez, conduisez-vous de manière que vos ennemis mêmes soient forcés de vous plaindre et de vous admirer.*

Mais si le substantif ne vient qu'à la suite du verbe, et par conséquent du *que*, c'est *quel* qu'il faut employer ; et alors *quel* est un pronom adjectif qui a un substantif pour correspondant, et conséquemment, il doit en prendre les inflexions. Exemples :

Les criminels doivent être punis, QUELS QU'*ils puissent être.*

QUELLE QUE *soit votre naissance*, QUELLES QUE *soient vos dignités, vous ne devez mépriser personne.*

Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 431, t. 1. — Et les autorités ci-dessus.

Souvent on confond *tel que* avec *quel que ;* mais pour ne pas commettre cette erreur, il suffira de se rappeler que *tel que* sert à la comparaison, et qu'il régit l'indicatif, parce que dans les phrases où on l'emploie, il exprime qu'une chose est. Exemple :

On craint de se voir TEL QU'*on est, parce qu'on n'est pas* TEL QU'*on devroit être.*

Toutes les fois donc qu'on trouve *tel que* avec le subjonctif, c'est une faute ; ainsi, *un titre* TEL QU'*il soit, n'est rien, si ceux qui le portent ne sont grands par eux-mêmes*, est mal dit ; c'est *un titre* QUEL QU'*il soit*, etc., que l'on doit dire.

A TEL *degré d'honneur* QUE *vous l'éleviez. — Je poursuivrai les complices de cette mort*, TELS QU'*ils soient ;* dites : *A* QUELQUE *degré d'honneur* QUE *vous*

l'éleviez. — Je poursuivrai les complices de cette mort, QUELS QU'*ils soient*, etc.

L'Acad., sur la 139ᵉ. et 397ᵉ. Rem. de Vaugelas, p. 155 et 408. — De Wailly, pag. 136. — Levizac, p. 399. — Caminade, p. 107. — Fabre, p. 245. — Domairon, p. 121, t. 1. — De La Touche, p. 242, t. 1. — Richelet, en son Dict., au mot *tel*.

TOUT QUE.

Cette expression régit l'indicatif, parce que exprimant dans les phrases où elle entre qu'une chose est, elle exclut toute idée de désir, d'incertitude ou de doute; on dit donc :

TOUT *aimable* QU'*est la vertu*, *elle a moins d'adorateurs que le vice*.

Mais on dit : QUELQUE *habile* QUE *l'on soit*, *on doit être modeste*.

De Wailly, p. 272. — Levizac, p. 400, t. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud.

CHAPITRE V.

ARTICLE PREMIER.

DU VERBE EN GÉNÉRAL.

Le mot *Verbe* est le mot par excellence, le mot qui entre dans toute les phrases, pour être le lien de nos pensées, et qui, seul, a la propriété non-seulement d'en manifester la manière et la forme, mais de marquer encore le rapport qu'elles ont au *présent*, au *passé* et au *futur* : sa fonction est d'exprimer des actions, des passions et des situations.

Mot unique par l'étendue de ses propriétés ; il vient se mêler à tous nos discours et former toutes nos propositions.

De toutes les parties de l'oraison, il n'y en a aucune dont nous ayons autant de définitions que nous en avons du *verbe* : chaque grammairien qui en a traité, l'ayant défini selon qu'il l'a différemment envisagé ; la plus générale est celle de MM. de Port-Royal.

Le *verbe* est un mot dont le principal usage est de signifier l'affirmation avec désignation de la personne, du nombre et du temps ; c'est-à-dire, que le principal usage du *verbe* est de marquer que le discours où il est employé, est le discours d'un homme qui ne conçoit pas seulement les choses, mais qui en juge et qui les affirme. En quoi le *verbe* est distingué de quelques noms qui signifient aussi l'affirmation, comme le mot *affirmation*, qui ne signifie qu'une affirmation simplement, comme conçue par mon esprit, ou comme objet de ma pensée, et le mot *j'affirme*, qui signifie une double affirmation, l'une, comme conçue ; et l'autre, comme produite par mon esprit et comme manière de ma pensée.

MM. de Port-Royal, p. 144, ch. XIII.—Fromant, en son Supplément, p. 168. — Levizac, p. 1re., t. 2. Restaut, p. 180.

On peut encore dire que le *verbe* est un mot qui exprime l'action que fait un sujet, ou l'état dans lequel est un sujet.

Ce qui marque la personne ou la chose dont on

affirme ou qu'on regarde avec telle ou telle qualité, s'appelle *sujet*. Exemples :

DIEU *est juste.* — *Si* DIEU *vouloit.*

Dans le premier exemple, j'affirme de Dieu qu'il est juste; je lui attribue la justice : Dieu est le *sujet* de la phrase. Dans le second, je n'affirme pas de Dieu qu'il veut; mais je le considère comme ayant la faculté de vouloir, quoique je ne lui attribue pas actuellement l'exercice de cette faculté : il est pareillement le sujet de la seconde phrase.

Ce qui sert à exprimer ce que l'on affirme du sujet, ce qu'on lui attribue réellement ou par supposition, se nomme *attribut;* il est rendu par le verbe et une qualité. Cette qualité est quelquefois exprimée séparément du verbe; et le plus souvent, elle est jointe au verbe, et ne forme qu'un seul mot avec lui. Voici des exemples de ces deux manières d'exprimer l'*attribut* :

Dieu EST *juste.* — *Les troupes* MARCHENT.

Le premier de ces exemples présente le sujet *Dieu*, de qui j'affirme qu'il est juste : la justice est une qualité qui lui est attribuée, que j'affirme de lui. L'*attribut*, proprement dit, est exprimé par un adjectif ou qualificatif *juste*, et l'est séparément du verbe. *Est* est le verbe qui exprime l'affirmation de la justice que je reconnois en Dieu, et qui lie l'*attribut*, proprement dit, avec le *sujet* Dieu.

On peut dire que le verbe, de lui-même, ne devoit point avoir d'autre usage que de marquer la liaison que nous faisons dans notre esprit, de deux

termes d'une proposition ; mais il n'y a que le verbe *être*, qu'on appelle substantif ou verbe affirmatif, qui soit demeuré dans cette simplicité ; car, comme les hommes se portent naturellement à abréger leurs expressions, ils ont joint, presque toujours, à l'affirmation quelque signification, quelque attribut dans un même mot, et c'est pour cela que deux mots font une proposition, comme dans le second exemple, *les troupes marchent* : on voit d'abord un sujet, *les troupes*, auxquelles on attribue l'action de marcher ; cet attribut et le verbe qui en expriment l'affirmation, sont rendus en un seul mot *marchent*, qui se décompose par le verbe substantif et un participe, car *marchent* vaut autant que *sont marchant.* De-là est venue la grande diversité des verbes dans chaque langue ; au lieu que si on s'étoit contenté de donner au verbe la signification générale de l'affirmation, sans y joindre aucun mot ; c'est-à-dire, sans y joindre ce qu'on affirme du sujet, on n'auroit eu besoin que d'un seul verbe, qui est celui que l'on appelle substantif ou affirmatif.

Ce qui exprime la personne ou la chose que l'attribution a directement en vue, s'appelle *objet;* c'est ce que les grammairiens appellent le *régime direct* ou immédiat du verbe. Cet *objet* peut être ou un nom, ou un pronom, ou un verbe. Si c'est un nom ou un pronom, il répond à l'accusatif des Latins et des autres langues qui admettent des cas. Si c'est un verbe, il est toujours à l'infinitif. Exemples : *J'ai lu un livre.* — *Je l'ai favorisé.* — *Je veux marcher.*

Le premier de ces exemples présente d'abord un sujet dans *je ;* un attribut dans *ai lu ;* mais qu'ai-je lu ? quel est l'objet de l'action de lire ? C'est un livre. Voilà donc l'*objet.* En latin et dans les autres langues transpositives, il seroit au cas accusatif : *legi librum.*

La seconde phrase est composée d'un sujet *je*, d'un attribut, *ai favorisé ;* d'un objet, *le.* C'est comme si l'on disoit : *j'ai favorisé lui. Le* ou *lui* est l'objet du verbe.

Lorsque, dans le troisième exemple, je dis : *je veux marcher; je* présente le sujet à qui j'attribue le vouloir ou la volonté ; *veux* est l'attribut ; mais quel est l'objet de ma volonté ? qu'est-ce que je veux ? C'est *marcher. Marcher* est donc l'objet sous la dépendance de l'attribut.

M. Morel, Traité de la phrase et de la période, p. 38 et suiv.—Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 90 et suiv., t. 1.—Dict. de l'élocut., au mot *verbe* et au mot *construction.*

Nota. Il peut se rencontrer dans une phrase des membres autres que ceux dont il vient d'être question ; nous en parlerons quand nous en serons à la construction grammaticale, et nous entrerons sur chacun d'eux dans un détail suffisant pour qu'on puisse bien les distinguer.

Il suit de tout ce que nous venons de dire, que l'affirmation est la seule chose essentielle au verbe, et que l'action qui lui est souvent jointe, ne lui est qu'accidentelle.

Que le verbe *être*, appelé *substantif* ou *affirmatif*, est le seul qui exprime l'affirmation pure et simple.

Que tous les autres verbes ne sont que des expressions abrégées, composées de deux élémens ; c'est-

à-dire, qu'outre l'affirmation qui leur est commune avec celle du verbe substantif *être*, ils réunissent en un seul mot cette affirmation et ce qu'on attribue au sujet; et que c'est à cause de cette réunion, de cette jonction, qu'on les a appelés *verbes adjectifs*.

ARTICLE II.

DES DIFFÉRENTES SORTES DE VERBES.

On distingue deux sortes de verbes; un verbe substantif et des verbes adjectifs.

Le *verbe substantif* est le verbe *être*, seul de son espèce.

Les *verbes adjectifs* sont au nombre de cinq; ce sont :

Le *verbe actif*, le *verbe neutre*, le *verbe passif*, les *verbes réfléchis* ou *réciproques*, et le *verbe impersonnel* ou *unipersonnel*.

§. Ier. — DU VERBE ACTIF.

Le *verbe actif*, outre sa qualité inhérente à tous les verbes, de signifier l'affirmation, est celui par lequel on exprime une action qui passe hors du sujet qui en est le principe.

Dans cette phrase : *Hyppolite aime le travail;* l'action d'aimer se termine à un objet différent du sujet qui agit. *Hyppolite* est le sujet qui agit ou qui *aime ;* et *le travail* est l'objet auquel se termine son action de travailler, ou son travail; en sorte que *Hyppolite* est le sujet de la proposition, et *le travail*

l'objet de l'action ; par conséquent *aimer* est un verbe actif.

Toutes les fois qu'on peut mettre immédiatement après un verbe ces mots : *quelqu'un* ou *quelque chose*, on peut être assuré que c'est un verbe actif; ainsi *consoler*, *chanter*, sont des verbes actifs, parce qu'on peut dire : *consoler quelqu'un*, *chanter quelque chose*.

§. II. — Du Verbe neutre.

Le *verbe neutre*, outre qu'il signifie l'affirmation, est celui qui n'exprime pas d'action, ou qui en exprime une qui ne passe pas hors du sujet qui agit.

Aller, *partir*, *arriver*, *triompher*, sont des verbes qui expriment bien des actions; mais ils sont neutres, parce que ces actions ne passent pas hors du sujet qui les produit, c'est-à-dire, qui *va*, qui *part*, qui *arrive*, qui *triomphe*.

Neutre est formé du mot latin *neuter*, qui signifie *ni l'un*, *ni l'autre ;* et c'est pour cela que l'on a donné ce nom aux verbes qui ne sont ni *verbes substantifs*, ni *verbes actifs*.

On distingue un *verbe neutre* d'avec un *verbe actif*, en ce qu'on ne peut pas mettre immédiatement après le verbe neutre, les mots *quelqu'un* ou *quelque chose ;* c'est-à-dire, en ce qu'on ne peut pas lui assigner un objet (régime direct) ; ainsi, *arriver*, *venir*, sont des verbes neutres, parce qu'on ne peut pas dire *arriver quelqu'un*, *venir quelque chose*.

§. III. — DU VERBE PASSIF.

Le *verbe passif* est l'opposé du verbe actif : le *verbe actif* présente le sujet comme agissant, faisant une action qui ordinairement retombe sur un autre sujet, au lieu que le *verbe passif* présente le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet : ainsi, dans le *verbe passif* le sujet est le terme de l'action, lorsque dans le *verbe actif* le sujet en est le principe.

Dans cette phrase : *les armées chérissent l'*EMPEREUR ; l'action de *chérir* est produite par *les armées*, qui est le sujet du verbe, et elles ont l'*Empereur* pour objet ; ainsi, *chérissent* est un *verbe actif.* Au lieu que dans celle-ci : *l'*EMPEREUR *est chéri de toutes les armées ; l'Empereur* est en même temps le sujet du verbe, et l'objet de l'action de *chérir* produite par *toutes les armées :* par conséquent *est chéri* est un *verbe passif.*

Tout *verbe passif* a nécessairement un *verbe actif*; mais tout *verbe actif* n'a pas un *verbe passif*, comme on le croit communément ; car *avoir* ne peut jamais être pris passivement.

On ne peut réduire en passifs que les verbes véritablement actifs, parce que n'y ayant que le *verbe actif* par lequel on exprime une action qui se termine directement à un sujet, ou à un objet différent du sujet du verbe, il n'y a aussi que le *verbe actif* dont le régime absolu puisse devenir sujet du même verbe au passif.

En françois, on fait peu d'usage du verbe passif ; on préfère d'employer le *verbe actif*, parce qu'il dégage la phrase de petits mots qui gênent la construction ; c'est-là que le génie de la langue latine diffère beaucoup de celui de la langue françoise. On ne diroit pas bien : *Tous les jours ceux qui m'ont donné l'être*, *sont fréquentés par moi* ; mais on doit dire : *je fréquente tous les jours ceux qui m'ont donné l'être.*

§. IV. — DES VERBES RÉFLÉCHIS ET RÉCIPROQUES.

Le *verbe réfléchi* est celui dont l'action réfléchit sur son sujet, soit directement, soit indirectement, c'est-à-dire, celui dont le terme, ou l'objet (régime direct, ou indirect) est le même que le sujet, et ce terme ou cet objet est toujours exprimé par un pronom de la même personne et du même nombre que le sujet.

Quand je dis : *je me blesse, je me connois ;* c'est moi qui suis le principe des actions de *blesser* et de *connoître*, et je suis en même temps le sujet de la première et l'objet de la seconde, puisque dans l'une et dans l'autre, j'agis sur moi-même, et que c'est moi non-seulement qui blesse et qui connois, mais encore qui suis blessé et qui suis connu : par conséquent, *je me blesse* et *je me connois* sont des verbes réfléchis.

Pour exprimer dans cette sorte de verbes le rapport du sujet du verbe avec son régime, on se sert des pronoms *me*, *te*, *se*, pour les trois personnes du

singulier ; et des pronoms *nous*, *vous*, *se*, pour les trois personnes du pluriel.

Mais toutes les fois qu'il se trouve un de ces pronoms entre le sujet et un verbe, ce verbe n'est pas pour cela réfléchi ; il faut encore que ce pronom se rapporte à la même personne ou à la même chose, que le nom ou pronom personnel qui exprime le sujet du verbe. Ainsi *vous me louez*, n'est pas un verbe réfléchi, parce que *vous* et *me* se rapportent à deux personnes différentes.

De ce que nous venons de dire des verbes réfléchis, il s'en suit que tous les verbes actifs peuvent devenir verbes réfléchis, dès que le sujet qui agit peut agir sur lui-même. Ainsi *je flatte* est un verbe actif, et il devient *réfléchi*, quand je dis *je me flatte*.

Les *verbes réciproques*, sont des verbes qui se conjuguent comme les verbes réfléchis, avec les pronoms *nous*, *vous*, *se*, et jamais avec *me*, *te* ; ils en diffèrent, en ce qu'ils expriment l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent l'un sur l'autre, soit directement, comme, ILS SE *battent tous deux* ; NOUS NOUS *aimons les uns les autres* ; soit indirectement, comme, VOUS VOUS *dites des injures* ; NOUS NOUS *écrivons souvent*.

Dans les verbes réciproques, les pronoms *nous*, *vous*, *se*, ne peuvent pas véritablement se rapporter au sujet du verbe ; en effet, quand je dis, *Hyppolite et Charles s'aiment*, je ne veux pas dire que *Hyppolite s'aime lui-même et que Charles s'aime lui-même*,

ce qui fait que ces verbes ne peuvent pas être appelés *réfléchis ;* mais que *Hyppolite aime Charles* et que *Charles aime Hyppolite*, ou qu'*ils s'aiment réciproquement :* et voilà pourquoi il est plus exact de les appeler *réciproques.*

Le mot *entre* peut se joindre à tous les verbes réciproques, et l'on dit, *s'entrebattre ; s'entr'aimer,* etc.

§. V. — Du Verbe Impersonnel ou Unipersonnel.

Les verbes que l'on appelle communément *impersonnels*, sont ceux que l'on n'emploie dans tous leurs temps qu'à la troisième personne du singulier, comme, *il faut*, *il importe*, *il pleut*, *il y a*, etc.

Ces verbes ont cela de particulier qu'ils n'expriment jamais d'action, et qu'ils ne paroissent pas avoir de sujet.

Le pronom *il* n'est pas aux verbes impersonnels ce qu'il est aux autres verbes. Dans tous les verbes qui ne sont pas *impersonnels*, ce pronom tient lieu d'un nom déjà exprimé : UN JEUNE HOMME *sans expérience , est souple aux impressions du vice ,* IL *s'aigrit des avis qu'on lui donne ,* IL *songe peu à se pourvoir de réflexions utiles ,* IL *est prodigue et présomptueux ;* IL *est épris de tout ce qu'il voit , et se lasse bientôt de ce qu'il a le plus aimé ;* dans cette phrase, tous ces *il*, tiennent la place du mot *jeune homme.*

Mais dans les verbes qui sont *impersonnels*, le pronom *il* ne tient lieu d'aucun nom : — Il *faut*

que le sujet obéisse avec plaisir au prince que les lois ont placé sur le trône. Ici, il est évident qu'on ne peut mettre à la place de *il*, aucun nom qui ait déjà été exprimé.

On peut considérer deux sortes de verbes impersonnels, savoir : les verbes impersonnels de leur nature ; c'est-à-dire, qui ne sont jamais employés qu'à la troisième personne, comme *il pleut*, *il neige*; et ceux qui sont tantôt impersonnels et tantôt personnels, c'est-à-dire, qui ne sont quelquefois susceptibles que de la troisième personne, et quelquefois s'emploient dans toutes les autres ; comme *convenir*, qui est impersonnel dans cette phrase : *Nous tenons tout de Dieu ;* IL CONVIENT, *il est juste que nous lui rapportions toutes nos actions ;* et personnel dans celle-ci, *pardonnez à votre fils,* IL CONVIENT *de son tort.*

ARTICLE III.

Des Verbes Auxiliaires.

On distingue encore deux verbes que l'on appelle *auxiliaires*, parce qu'ils servent comme de secours aux autres, pour en former avec le participe passé de chaque verbe les temps composés.

Ces verbes auxiliaires sont *avoir* et *être.*

L'auxiliaire *avoir* sert : 1°. A se conjuguer lui-même dans les temps composés; *j'ai eu*, *j'avois eu*, *j'aurois eu.*

2°. Il sert à conjuguer les temps composés du verbe

verbe *être*; *j'ai été*, *j'eus été*, *j'avois été*. 3°. Les temps composés des verbes actifs, avec régime direct, comme : *j'ai aimé la chasse*, et de la plupart des verbes actifs, sans régime direct, comme, *j'ai échappé au danger*. 4°. Les temps composés de tous les verbes neutres dont le participe est indéclinable: *j'ai dormi*, *j'ai marché*, ou ceux de tous les verbes qui expriment plutôt l'action que l'état du sujet, comme, *j'ai demeuré au faubourg St.-Germain*.

L'auxiliaire être sert à conjuguer, 1°. les verbes passifs dans tous les temps : *être aimé*, *il est aimé*, *il étoit aimé*. 2°. Les temps des verbes réfléchis et réciproques, et quelques verbes actifs sans régime ou complément : *je me suis blessé*, *j'étois arrivé*, *je suis sorti*, *nous ne nous sommes pas faits nous-mêmes*. 3°, Les temps composés des verbes neutres dont le participe est déclinable : *il est tombé en démence*, *elle est arrivée en bonne santé*, ou ceux des verbes qui expriment plus particulièrement l'état du sujet : *il est venu un jour trop tard; il est parti sans me voir*.

Ces deux verbes *avoir* et *être*, ne sont auxiliaires, que quand ils sont joints à quelque participe passé d'un autre verbe ; hors de-là, *avoir* est par lui-même un verbe actif qui signifie la même chose que *posséder : j'ai de l'argent*, c'est-à-dire, je possède de l'argent, et *être*, est un verbe substantif qui ne signifie que l'affirmation pure et simple.

Quelquefois aussi le verbe substantif *être* devient *adjectif*, quand, avec l'affirmation, il renferme le

plus général de tous les attributs, qui est l'*être*, comme dans cette phrase : *je pense*, *donc* JE SUIS ; c'est à-dire, je suis existant, ou je suis un être, je suis une chose.

Port-Royal, pag. 170 et suiv., ch. XVIII et XIX. Fromant, en son Supp., p. 209 et suiv. — Restaut, p. 265 et 277, et p. 290 à 301.

Après avoir expliqué l'essence du verbe, et désigné ses différentes espèces, il est nécessaire de parler de ses accidens, et de commencer par ceux qui sont communs à tous les verbes, et qui sont *la diversité des personnes, du nombre et des temps.*

ARTICLE IV.

DE LA DIVERSITÉ DES PERSONNES ET DU NOMBRE, DANS LES VERBES.

La diversité des personnes et du nombre, dans les verbes, est venue de ce que les hommes, pour abréger, ont voulu joindre dans un même mot, à l'affirmation qui est propre au verbe, le sujet de la proposition, au moins en de certaines rencontres. Car, quand un homme parle de soi-même, le sujet de la proposition est le pronom de la première personne, *moi*, *je*, et quand il parle de celui auquel il adresse la parole, le sujet de la proposition est le pronom de la seconde personne, *tu*, *toi*, *vous*.

Or, pour se dispenser de mettre toujours ces pronoms, on a cru qu'il suffiroit de donner au mot qui signifie l'affirmation, une certaine terminaison qui

marquât que c'est de soi-même qu'on parle ; et c'est ce qu'on a appelé la première personne du verbe : *je vois.*

On a fait de même au regard de celui à qui on adresse la parole ; et c'est ce qu'on a appelé la seconde personne, *tu vois ;* et comme ces pronoms ont leur pluriel, quand on parle de soi-même en se joignant à d'autres, *nous ;* ou de celui à qui on parle en le joignant aussi à d'autres, *vous ;* on a donné aussi deux terminaisons différentes au pluriel, *nous voyons, vous voyez.*

Mais parce que le sujet de la proposition n'est souvent ni soi-même, ni celui à qui on parle, il a fallu nécessairement, pour réserver ces deux terminaisons à ces deux sortes de personnes, en faire une troisième qu'on joignît à tous les autres sujets de la proposition. Et c'est ce qu'on a appelé troisième personne, tant au singulier qu'au pluriel ; quoique le mot de personne, qui ne convient proprement qu'aux substances raisonnables et intelligentes, ne soit propre qu'aux deux premières, puisque la troisième est pour toutes sortes de choses, et non pas seulement pour les personnes : IL *ou* ELLE *voit;* ILS *ou* ELLES *voient.* — LA TERRE TOURNE *en vingt-quatre heures sur elle-même.*

Port-Royal, p. 154, ch. XIV.

ARTICLE V.

DES DIVERS TEMPS DU VERBE.

Une autre chose qui a été jointe à l'affirmation

du verbe, est la signification du Temps ; car l'affirmation se pouvant faire selon les divers temps, puisque l'on peut assurer d'une chose *qu'elle est*, ou *qu'elle a été*, ou *qu'elle sera ;* de-là est venu qu'on a encore donné d'autres inflexions au verbe, pour signifier ces temps divers.

Il n'y a que trois temps simples : le *présent*, comme *j'aime ;* le *passé*, comme *j'ai aimé ;* et le *futur*, comme *j'aimerai*.

Mais parce que dans le passé on peut marquer que la chose ne vient que d'être faite, ou indéfiniment, qu'elle a été faite dans un temps qui n'est plus ; de-là il est arrivé que dans la langue françoise il y a deux sortes de prétérits ou parfaits : l'un, appelé *prétérit composé*, ou autrement *défini*, parce qu'il marque une chose précisément passée dans un temps que l'on ne désigne pas, ou dans un temps désigné d'une manière indéterminée, mais qui n'est pas encore tout à fait écoulé ; comme : J'AI FAIT *ce que vous m'avez demandé.* — J'AI VU *cette semaine, aujourd'hui, ce matin, votre frère ;* l'autre, appelé *prétérit simple*, ou autrement *indéfini*, parce qu'il marque indéfiniment une chose passée dans un temps dont il ne reste plus rien, et dans lequel on n'est plus, comme : J'ALLAI, JE DÎNAI, JE REÇUS *hier, la semaine passée, des nouvelles de notre ami.*

Remarque. Les Grammairiens ne sont pas d'accord sur la dénomination du *prétérit simple ;* au contraire, ils sont tellement opposés là-dessus, que les uns l'appellent *prétérit défini*, les autres l'appellent *prétérit indéfini*. Ceux qui l'ont appelé

prétérit défini, se sont apparemment fondés sur ce qu'on ne l'emploie jamais, sans l'accompagner de quelque terme qui marque à peu près le temps où la chose dont on parle s'est passée, comme, *je* FIS *telle chose* L'AUTRE JOUR Ceux qui l'ont qualifié de *prétérit indéfini*, ont cru que dans la dénomination du temps du verbe, il ne falloit considérer que ce que ce temps étoit en lui-même, indépendamment des termes dont on l'accompagne. MM. de Port-Royal l'ont envisagé de la sorte; et ils ont eu pour imitateurs, *Thomas Corneille*, sur les 62e., 317e. et 403e. remarques de *Vaugelas*, et *Regnier Desmarais*, p. 338 de son Traité des Verbes. *Vaugelas*, au contraire, a donné au prétérit simple, le nom de *prétérit défini*, et les Grammairiens modernes se sont rangés de cet avis. Mais l'ACADÉMIE s'étant clairement expliquée dans son Dictionnaire, édit. de 1762 et de 1802, et ayant, comme MM. de Port-Royal, Regnier Desmarais, et Th. Corneille, Grammairiens justement célèbres, dénommé le prétérit simple, *prétérit indéfini*, et le prétérit composé, *prétérit défini*; et nous étant fait un devoir de préférer l'autorité de l'Académie à tout autre, de quelque poids qu'elle soit; nous adopterons sa dénomination.

Voilà pour les temps considérés simplement dans leur nature *de présent*, *de prétérit et de futur*; mais parce qu'on a voulu aussi marquer chacun de ces temps, eu égard à un autre, par un seul mot, de-là est venu qu'on a encore inventé d'autres inflexions

dans les verbes, qu'on peut appeler des temps composés dans le sens, et l'on peut en remarquer aussi trois.

Le premier est celui qui marque le passé avec rapport au présent, et on l'a nommé *imparfait*, parce qu'il ne marque pas la chose simplement et proprement comme faite, mais comme présente à l'égard d'une chose qui est déjà néanmoins passée : ainsi quand je dis, *je* SOUPOIS *lorsqu'il est entré*, l'action de souper est bien passée au regard du temps auquel je parle, mais je la marque comme présente au regard de la chose dont je parle, qui est l'entrée d'un tel.

Le deuxième temps composé est celui qui marque doublement le passé, et qui, à cause de cela, s'appelle *plus que parfait*, comme J'AVOIS *soupé*; par où je marque mon action de souper, non seulement comme passée en soi, mais aussi comme passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée ; comme quand je dis, J'AVOIS SOUPÉ *quand il est entré ;* ce qui marque que mon souper avoit précédé cette entrée, qui est pourtant aussi passée.

Le troisième temps composé est celui qui marque l'avenir avec rapport au passé, savoir, *le futur antérieur*, ou *relatif*, comme J'AURAI SOUPÉ ; par où je marque mon action de souper comme future en soi, et comme passée au regard d'une autre chose à venir, qui la doit suivre ; comme, *quand* J'AURAI SOUPÉ *il entrera :* cela veut dire que mon souper, qui n'est pas encore venu, sera passé, lorsque son

entrée, qui n'est pas encore venue, sera présente.

Port-Royal, p. 158. — Regnier Desmarais, p. 338.

Voilà ce qui a donné lieu aux diverses inflexions des verbes, pour marquer les divers temps.

ARTICLE VI.

DES DIVERS MODES OU MANIÈRES DES VERBES.

Les verbes, comme nous l'avons déjà dit, sont de ce genre de mots qui signifient la manière et la forme de nos pensées, dont la principale est l'affirmation ; nous avons aussi remarqué qu'ils reçoivent différentes inflexions, selon que l'affirmation regarde différentes personnes et différens temps. Mais les hommes ont trouvé qu'il étoit bon d'inventer encore d'autres inflexions pour expliquer plus distinctement ce qui se passoit dans leur esprit ; de là *les modes.*

Les Grammairiens ne s'accordent pas entre eux sur le nombre des *modes*. MM. de Port-Royal n'en admettent que *quatre* : l'*indicatif*, l'*impératif*, le *subjonctif* et l'*infinitif ;* quelques Grammairiens y ajoutent le *conditionnel*. L'une ou l'autre manière est indifférente.

L'indicatif est la manière d'exprimer avec affirmation pure et simple, le *présent*, le *passé* et le *futur ;* on l'appelle indicatif, parce qu'il indique ce qu'on affirme d'une chose, d'une manière directe, positive et indépendante, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte.

L'impératif marque l'affirmation avec la forme de commandement, d'exhortation ou de prière.

Le subjonctif exprime l'affirmation d'une manière dépendante, subordonnée, incertaine, conditionnelle; en un mot, d'une manière qui n'est pas absolue, et qui dépend toujours de quelque chose qui précède.

L'infinitif est une manière de signifier l'affirmation indéfiniment et sans aucun rapport exprimé de nombres ou de personnes.

On compte dans la composition d'un verbe régulier *vingt temps*, tant simples que composés, savoir :

Dix dans l'indicatif : le *présent absolu;* l'*imparfait*, ou le présent relatif; le *prétérit*, ou comme on voudra l'appeler, le *parfait indéfini ;* le *prétérit*, ou *parfait défini ;* le *prétérit* ou *parfait antérieur ;* le *plus-que-parfait ;* le *futur simple* ou absolu ; le *futur antérieur* ou relatif ; le *conditionnel présent*, et le *conditionnel passé.*

Un, dans l'impératif.

Quatre dans le subjonctif, savoir : le *présent ;* l'*imparfait ;* le *prétérit* ou *parfait;* le *plus-que-parfait.*

Et *cinq* dans l'infinitif, savoir : le *présent ;* le *parfait* ou *prétérit*, le *participe présent ;* le *participe passé ;* et le *participe futur.*

Nous traiterons, article XX, de la nature et de l'emploi des modes et des temps; nous ne voulions dans cet article que les faire connoître.

ARTICLE VII.

DES CONJUGAISONS.

Tout ce qui concerne les différentes inflexions ou variations des verbes, est appelé par les Grammairiens *conjugaison*, d'un terme pris des Grammairiens latins, qui signifie *assemblage sous un même joug;* et non seulement tous les verbes qui sont ainsi sous le joug d'une même règle, sont appelés *verbes d'une même conjugaison;* mais en appliquant le terme à une signification plus particulière, on dit, *la conjugaison d'un verbe*, pour signifier les différentes inflexions ou variations de chaque verbe; de sorte que *conjuguer un verbe*, c'est le faire passer par toutes les inflexions ou variations que produisent les nombres, les personnes, les temps et les modes.

Avant que de venir au partage des conjugaisons, l'ordre demanderoit peut-être que, comme toutes les différentes conjugaisons ont quelque chose de commun entre elles pour la formation de leurs *modes* et de leurs *temps*, on traitât maintenant de la manière dont *ces modes* et *ces temps* ont accoutumé de se former. Mais parce que cette manière est différente en plusieurs choses, suivant les différentes classes ou conjugaisons des verbes, et qu'ensuite il seroit difficile de bien saisir cette formation, n'ayant aucune teinture de la manière de conjuguer les verbes, on remet à en parler, après qu'on aura donné le modèle de conjugaison des verbes auxiliaires et des verbes réguliers.

Chaque verbe de la langue françoise, prend ordinairement de son infinitif les règles de sa conjugaison, et c'est ce qui fait qu'on a accoutumé de partager les conjugaisons, suivant différentes terminaisons des infinitifs, qui toutes sont réduites à quatre classes de conjugaisons.

La première est celle des verbes terminés en *er* à l'infinitif, comme *aimer*, *chanter*, etc.

La séconde celle des verbes terminés en *ir*, comme *finir*, *ouvrir*, *sentir*, *tenir*, etc.

La troisième celle des verbes en *oir*, comme *recevoir*.

Et *la quatrième* celle de tous les verbes qui finissent en *re*, comme *rendre*, *plaire*, *réduire*, *croître*, *craindre*, *prendre*.

Dans chacune de ces conjugaisons, il y a des verbes *réguliers*, des verbes *irréguliers*, etc.

On appelle verbes *réguliers*, les verbes de chaque classe, qui se conjuguent d'une même sorte ; on appelle verbes *irréguliers*, ceux qui se conjuguent différemment des autres verbes de la même classe, et qui n'en suivent pas les règles ; et enfin, on appelle verbes *défectifs*, ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes que l'usage n'admet point.

Quoique les verbes *avoir* et *être* fassent partie des verbes *irréguliers*, la nécessité où l'on est de s'en servir pour former les temps composés des autres verbes, oblige à les placer avant les quatre conjugaisons principales.

ARTICLE VIII.

De la Conjugaison du Verbe auxiliaire AVOIR (1).

INDICATIF (premier mode).

Présent absolu.	Prétérit ou *Parfait indéfini.*
J'ai (2).	J'eus (6).
Tu as (3).	Tu eus.
Il *ou* elle a.	Il *ou* elle eut.
Nous avons.	Nous eûmes.
Vous avez (4).	Vous eûtes.
Ils *ou* elles ont.	Ils *ou* elles eurent.
Imparfait ou *Présent relatif.*	**Prétérit ou *Parfait défini.***
J'avois (5).	J'ai eu.
Tu avois.	Tu as eu.
Il *ou* elle avoit.	Il *ou* elle a eu.
Nous avions.	Nous avons eu.
Vous aviez.	Vous avez eu.
Ils *ou* elles avoient.	Ils *ou* elles ont eu.

---

(1) *Le verbe* avoir *a cela de particulier, qu'au lieu que la plupart des autres verbes empruntent de lui la formation de leurs* temps composés, *il est le seul qui emprunte de lui-même la formation des siens. A la page* 336, *nous avons marqué l'usage que l'on fait de ce verbe auxiliaire.*

(2) *On écrit j'*ai, *et l'on prononce j'*é.

(3) *La seconde personne du singulier, dans tous les temps simples, et dans tous les verbes, prend l's finale : règle générale. Il y a peu d'exceptions.*

(4) *Toutes les secondes personnes plurielles de tous les temps simples, sont terminées par* s, *ou par* z; *elles sont terminées par* z, *quand la pénultième est un* e *fermé; par* s, *quand la pénultième est un* e *muet.*

(5) *J'*avois, *se prononce j'*avès. *Les personnes qui suivent l'orthographe dite de* Voltaire, *écrivent j'*avais; *mais nos plus célèbres Grammairiens, ainsi que l'*Académie, *n'ont pas adopté cette orthographe.*

(6) *J'*eus, *se prononce j'*u.

PRÉTÉRIT ou *Parfait antérieur.*

Quand, *ou* lorsque
J'eus eu.
Tu eus eu.
Il *ou* elle eut eu.
Nous eûmes eu.
Vous eûtes eu.
Ils *ou* elles eurent eu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois eu.
Tu avois eu.
Il *ou* elle avoit eu.
Nous avions eu.
Vous aviez eu.
Ils *ou* elles avoient eu.

FUTUR SIMPLE ou *Futur absolu.*

J'aurai.
Tu auras.
Il *ou* elle aura.
Nous aurons.
Vous aurez.
Ils *ou* elles auront.

FUTUR ANTÉRIEUR ou *relatif.*

Quand, ou lorsque
J'aurai eu.
Tu auras eu.
Il *ou* elle aura eu.
Nous aurons eu.
Vous aurez eu.
Ils *ou* elles auront eu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

J'aurois.
Tu aurois.
Il *ou* elle auroit.
Nous aurions.
Vous auriez.
Ils *ou* elles auroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois, *ou* j'eusse eu.
Tu aurois, *ou* tu eusses eu.
Il auroit, *ou* il eût eu (7).
Nous aurions, *ou* nous eussions eu.
Vous auriez, *ou* vous eussiez eu.
Ils auroient, *ou* ils eussent eu.

IMPÉRATIF (8) (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Point de première personne au singulier*). (9).

Aye.
Qu'il ait (10).
Ayons (11).
Ayez.
Qu'ils aient (12).

---

(7) Eût, au Conditionnel passé, *prend l'accent circonflèxe; au parfait antérieur, il ne le prend pas; et en général, il ne le prend que quand on dit,* eussent *au pluriel.*

(8) L'Impératif *n'a qu'un seul temps, qui exprime le présent, par rapport à l'action de commander, et le futur, par rapport à la chose commandée.*

(9) *Ce temps n'a point de première personne, non pas parce qu'on ne se commande pas à soi-même, mais à cause que ni en*

SUBJONCTIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT ou FUTUR.	PRÉTÉRIT ou *Parfait.*
Il faut, il faudra	Il aura fallu
Que j'aye (13).	Que j'aye eu.
Que tu ayes.	Que tu ayes eu.
Qu'il ait (14).	Qu'il ait eu.
Que nous ayons.	Que nous ayons eu.
Que vous ayez.	Que vous ayez eu.
Qu'ils aient.	Qu'ils aient eu.
IMPARFAIT.	**PLUS-QUE-PARFAIT.**
Il falloit, il faudroit	Il auroit, *ou* il eût fallu
Que j'eusse.	Que j'eusse eu.
Que tu eusses.	Que tu eusses eu.
Qu'il eût (15).	Qu'il eût eu.
Que nous eussions.	Que nous eussions eu.
Que vous eussiez.	Que vous eussiez eu.
Qu'ils eussent.	Qu'ils eussent eu.

---

commandant, ni en priant, ni en exhortant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne, et qu'alors un homme se considère comme étant, en quelque sorte, divisé en deux parties, dont l'une commande à l'autre, la prie et l'exhorte.

Fromant, p. 190 de son Supplém. à la Gramm. de Port-Royal.

(10) *On dit*, qu'il ait, *et jamais*, qu'il aye. *Il est ainsi que la troisième personne singulière du présent du subjonctif est, dans tous les verbes, terminée par un e muet; mais cette règle générale reçoit une exception pour les verbes* avoir *et* être.

(11) *Caminade voudroit que l'on écrivît* aïyons, *en faisant précéder l'*y *grec d'un* i *voyelle; et il se fonde sur ce qu'après* ai, *on entend un mouillé fort; mais cette orthographe n'est adoptée ni par* Restaut, *ni par* De Wailly, *ni par* Girard, *etc., etc., ni enfin par l'*ACADÉMIE, *en son Dictionnaire, au mot avoir, et sur la* 115e. *Remarque de* Vaugelas. *On n'écrit pas non plus*, que nous AYIONS, *que vous* AYIEZ.

(12) *Dans le mot* aient, *nous n'employons pas d'*i *grec, parce que l'*ACADÉMIE, *dans son Dictionnaire, n'en fait point usage.*

INFINITIF (quatrième mode).

Présent.

Avoir.

Prétérit ou *Parfait.*

Avoir eu.

Participe présent.

Ayant (16).

Participe passé.

Eu, eue, ayant eu.

Participe futur.

Devant avoir.

ARTICLE IX.

De la Conjugaison du Verbe auxiliaire ÊTRE (1).

INDICATIF (premier mode).

Présent absolu.	Imparfait ou *Présent relatif.*
Je suis.	J'étois (3).
Tu es (2).	Tu étois.
Il *ou* elle est.	Il *ou* elle étoit.
Nous sommes.	Nous étions.
Vous êtes.	Vous étiez.
Ils *ou* elles sont.	Ils *ou* elles étoient.

(13) *Ici, nous faisons usage de l'*i *grec, pour nous conformer à l'orthographe du dictionnaire de l'*Académie.

(14) *Même observation que celle faite à l'égard de la troisième personne singulière de l'impératif.*

(15) *On met un accent circonflexe sur la voyelle finale de la troisième personne singulière de l'imparfait du subjonctif. (Règle applicable à tous les verbes).*

(16) Ayant *se prononce* ai-iant, *c'est-à-dire, comme tous les mots où l'on fait usage de l'*i *grec placé entre deux voyelles.*

(1) *Nous avons marqué, page* 337, *l'usage que l'on fait du verbe auxiliaire* être.

(2) *La seconde personne du singulier, dans tous les temps simples, prend une* s *finale. Ainsi, n'écrivez pas* : tu EST. *On trouvera, à la formation des temps, les exceptions à cette règle générale.*

(3) *Nos nouveaux Néographes écrivent, j'*étais ; *mais cette*

PRÉTÉRIT ou *Parfait indéfini.*

Je fus.
Tu fus.
Il *ou* elle fut.
Nous fûmes. } (4).
Vous fûtes. }
Ils *ou* elles furent.

PRÉTÉRIT ou *Parfait défini.*

J'ai été.
Tu as été.
Il *ou* elle a été.
Nous avons été.
Vous avez été.
Ils *ou* elles ont été.

PRÉTÉRIT ou *Parfait antérieur.*

Quand, ou lorsque
J'eus été.
Tu eus été.
Il *ou* elle eut été (5).
Nous eûmes été.
Vous eûtes été.
Ils *ou* elles eurent été.

PLUS-QUE-PARFAIT.

J'avois été.
Tu avois été.
Il *ou* elle avoit été.
Nous avions été.
Vous aviez été.
Ils *ou* elles avoient été.

FUTUR SIMPLE ou *absolu.*

Je serai.
Tu seras.
Il *ou* elle sera.
Nous serons.
Vous serez.
Ils *ou* elles seront.

FUTUR ANTÉRIEUR.

Quand, *ou* lorsque
J'aurai été.
Tu auras été.
Il *ou* elle aura été.
Nous aurons été.
Vous aurez été.
Ils *ou* elles auront été.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Je serois (6).
Tu serois.
Il *ou* elle seroit.
Nous serions.
Vous seriez.
Ils *ou* elles seroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

J'aurois, *ou* j'eusse été.
Tu aurois, *ou* tu eusses été.
Il auroit, *ou* il eût été.
Nous aurions, *ou* nous eussions été.
Ils auroient, *ou* ils eussent été.
Vous auriez, *ou* vs. eussiez été.

---

*orthographe n'est adoptée ni par les Grammairiens les plus estimés, ni par l'*Académie.

(4) *Ces deux personnes plurielles du* Prétérit indéfini *prennent un accent circonflèxe. Règle générale.*

(5) *On ne met point d'accent circonflèxe sur l'*u *de la troisième personne singulière du* parfait *ou* prétérit antérieur. *En général, on n'en fait usage que dans les temps où l'on dit,* eussent *au pluriel.*

(6) *Les personnes qui suivent l'orthographe dite de* Voltaire,

IMPERATIF (deuxième mode).

Présent ou *Futur*.

(*Point de première personne au singulier*) (7).

Sois.

Qu'il soit (8).
Que nous soyons (9).
Que vous soyez.
Qu'ils *ou* qu'elles soient (10).

SUBJONCTIF (troisième mode).

Présent ou *Futur*.

Il faut, il faudra
Que je sois.
Que tu sois.
Qu'il *ou* qu'elle soit (11).
Que nous soyons.
Que vous soyez.
Qu'ils *ou* qu'elles soient.

Imparfait.

Il falloit, il faudroit
Que je fusse.
Que tu fusses.
Qu'il *ou* qu'elle fût (12).
Que nous fussions.
Que vous fussiez.
Qu'ils fussent.

Prétérit ou *Parfait*.

Il aura fallu
Que j'aye été.
Que tu ayes été.
Qu'il *ou* qu'elle ait été.
Que nous ayons été.
Que vous ayez été.
Qu'ils *ou* qu'elles aient été.

Plus-que-Parfait.

Il auroit, *ou* il eut fallu
Que j'eusse été.
Que tu eusses été.
Qu'il *ou* qu'elle eût été.
Que nous eussions été.
Que vons eussiez été.
Qu'ils *ou* qu'elles eussent été.

---

*écrivent, je serais; mais cette orthographe n'est point adoptée par l'*Académie, *etc.*

(7) *Même observation que celle faite à l'*Impératif *du verbe* Avoir.

(8) *Cette troisième personne fait exception à la règle générale, qui veut que, dans tous les Verbes réguliers ou irréguliers, la troisième personne du* présent du subjonctif *soit terminée par un* e *muet. C'est alors une faute grossière, que de dire,* qu'il soye.

(9) Caminade *voudroit que l'on écrivît*, que nous soiyons; *mais ce n'est l'avis ni de* Bestaut, *ni de* Wailly, *ni de* Girard, *ni de* Levizac, *ni enfin de l'*Académie, *en son Dictionnaire, au mot* être, *et sur la* 115e. *Remarque de* Vaugelas. *On n'écrit pas non plus,* soyions.

(10) *Ne prononcez pas* soient, *comme si on vouloit faire*

INFINITIF.

INFINITIF (QUATRIÈME MODE).

Présent.

Être.

Parfait ou *Prétérit.*

Avoir été.

Participe présent.

Etant.

Participe passé.

Eté (13), ayant été.

Participe futur.

Devant être.

ARTICLE X.

Remarques sur l'emploi des deux Auxiliaires Avoir et Être.

L'emploi des verbes auxiliaires *avoir* et *être* nous fournit un exemple des bizarreries de la langue françoise ; et en effet, quelques verbes neutres se conjuguent avec le verbe *être*. Ce sont les verbes *aller*, *arriver*, *choir*, *déchoir*, *décéder*, *entrer*, *mourir*, *naître*, *partir*, *rester*, *sortir*, *tomber*, *venir*, et ses composés, *devenir*, *intervenir*, *parvenir*, *revenir* et *survenir*.

Quelques-uns ne prennent que l'auxiliaire *avoir*, comme, *contrevenir* et *subvenir*, quoique dérivés de *venir*.

---

entendre le son de deux ii, *car on ne fait point usage de l'*i *grec.*

(11) *Lisez l'observation n°. 8.*

(12) *On met un accent circonflexe à la troisième personne singulière de l'*Imparfait du Subjonctif. *Règle applicable à tous les Verbes.*

(13) Eté, *n'a ni genre ni nombre.*

D'autres prennent indifféremment *avoir* ou *être*, comme : *accourir*, *accroître*, *cesser*, *comparoître*, *contrevenir*, *croître*, *décroître*, *disparoître*, *monter*, *périr* et *résulter*.

D'autres verbes, enfin, tels que *accoucher*, *convenir*, *descendre*, *demeurer*, *échapper*, *monter*, *passer*, *sortir*, changent d'auxiliaire en changeant d'acceptions ; par exemple, ACCOUCHER veut l'auxiliaire *avoir*, quand il signifie *aider* à accoucher : *C'est Baudelocque qui* A ACCOUCHÉ *cette dame*.

Et dans le sens d'enfanter, il veut l'auxiliaire *être* : *On a vu plusieurs fois des femmes qui* SONT ACCOUCHÉES *de trois enfans*.

Convenir prend *avoir*, quand il signifie être convenable : *cette maison m'*A CONVENU ; et il prend *être* quand il signifie demeurer d'accord : *je* SUIS CONVENU *de prix*.

Demeurer prend *avoir*, quand il signifie faire sa demeure : *Il* A DEMEURÉ *à Paris* ; et il prend *être*, quand il signifie *rester* : *Il* EST DEMEURÉ *deux mille hommes sur la place*.

Descendre, construit avec un régime direct, se conjugue avec *avoir* : *On* A DESCENDU *du vin à la cave* ; construit sans régime direct, il se conjugue avec *être* : *Il* EST DESCENDU *de sa chambre*. — *La justice* EST DESCENDUE *dans ce lieu*.

Echapper, pour *éviter*, prend *avoir* : *Il* A ÉCHAPPÉ *le danger*, *la mort*.

Et il prend *être* ou *avoir*, quand il signifie n'être

pas saisi, aperçu : *Le cerf* A ÉCHAPPÉ ou EST ÉCHAPPÉ *aux chiens.*

On dit, *ce mot lui* EST ÉCHAPPÉ, pour, *il a dit ce mot sans y penser;* et *ce que je voulois vous dire* M'A ÉCHAPPÉ, c'est-à-dire, *j'ai oublié de vous le dire*, ou dans un autre sens : *j'ai oublié ce que je voulois vous dire.*

Monter prend *avoir*, lorsqu'on veut faire entendre qu'on a fait une chose, mais qu'on ne la fait plus; AVEZ-VOUS MONTÉ *cette pendule ?*

Et *monter* prend *être*, lorsqu'on veut faire entendre qu'on a été dans un endroit et qu'on y est encore; *il* EST MONTÉ *dans sa chambre*, *vous l'y trouverez.*

Dans le même sens, on dit : *il* A SORTI *ce matin*, pour exprimer la rentrée outre la sortie.

Et *il* EST SORTI *ce matin*, pour exprimer que la personne sortie n'est pas encore rentrée.

Th. Corneille, sur la 44e. Rem. de Vaugelas, p. 176, t. 1. — Ménage, ch. 278e. — D'Olivet, 28e. Rem. sur Racine. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 165. — Condillac, ch. XX, p. 249. — Beauzée, Synon., au mot *échapper.* — Restaut, p. 275. — De Wailly, p. 72. — Levizac, p. 16, t. 2. — Fabre, p. 231. — Caminade, p. 287. — M. Sicard, p. 236 et 286, tom. 2. — M. Gueroult, p. 97, 1re. part. — Et le Dict. de l'Académie.

De cette diversité, il résulte que l'on est souvent embarrassé sur le choix ou l'emploi de l'auxiliaire, avec lequel certains verbes doivent se construire; voici, pour se fixer, les règles que l'on donne; si elles ne sont pas générales, il est certain qu'elles présentent peu d'exceptions : avant de les faire connoître, nous avons à observer, *premièrement*, qu'il

y a deux sortes de verbes actifs ; les uns peuvent être pris dans un sens passif, et en conséquence, avoir un objet (régime direct), *j'aime*, *je suis aimé* ; les autres, au contraire, ne peuvent pas être pris dans un sens passif, et par conséquent, avoir d'objet (régime direct), *je demeure*.

Deuxièmement. Que, lorsqu'un verbe actif est de nature à devenir passif, *l'auxiliaire avoir* est destiné à la conjugaison des modes actifs, et *l'auxiliaire être*, à la conjugaison des modes passifs.

Troisièmement. Enfin, que dans les modes actifs, le verbe exprime l'action du sujet, *j'aime*, *j'ai aimé*; et que dans les modes passifs, il en exprime seulement l'état, *je suis aimé*, *j'ai été aimé*.

De là, on peut conclure que l'*auxiliaire avoir* a, par l'usage que nous en faisons, plus de rapport *à l'action*, et que *l'auxiliaire être* a, au contraire, plus de rapport *à l'état* : en effet, il semble que dans *il a monté à cheval*, on considère plus l'action de *monter*; et que dans *il est monté*, on considère moins l'action que l'état où l'on est, après avoir monté.

D'où il suit, *qu'on peut établir pour règles*, qu'un participe doit se construire avec le verbe *avoir*, toutes les fois que l'action qu'il signifie, est l'idée principale que nous voulons exprimer, et qu'il doit se construire avec le verbe *être*, toutes les fois que cette idée principale est moins l'action que l'état qui la suit, ou qui en est l'effet.

En conséquence, quoiqu'il y ait une action dans *arriver*, *partir*, *venir*, comme nous n'apercevons

presque plus qu'un état dans les participes *arrivé*, *parti*, *venu*; on dira toujours *il est arrivé*, *parti*, *venu*, et jamais *il a arrivé*, etc.

Mais que lorsque le participe peut également exprimer l'état et l'action, nous devons nous servir du verbe *avoir*, quand nous voulons plus particulièrement indiquer l'action; et qu'au contraire, nous devons nous servir du verbe *être*, quand nous voulons plus particulièrement indiquer l'état.

Je dirai donc, *la procession* A *passé sous mes fenêtres*, parce que je songe à l'action de la procession qui passoit : mais que quelqu'un me demande s'il vient à temps pour la voir, je répondrai, *elle* EST *passée*, parce que je ne songe plus qu'à l'état de la procession.

Nous disons *la fièvre* A *cessé*, et *la fièvre* EST *cessée*; cependant il n'y a pas d'action dans le participe *cessé* : pourquoi donc ces deux constructions ?

Quoique cet exemple paroisse contraire à la règle proposée, il en est la confirmation. En effet, quand on dit que *la fièvre* EST *cessée*, c'est qu'on juge qu'elle ne reviendra pas; et par conséquent le participe *cessée* signifie un état, et doit se construire avec le verbe *être*; mais quand on dit, *la fièvre* A *cessé*, on présume qu'elle reviendra, ou au moins on a tout lieu de le craindre. *La fièvre a cessé*, signifie donc qu'elle a cessé d'agir pour recommencer; or, c'est cette action à laquelle on pense, qui porte à se servir en pareil cas de l'auxiliaire *avoir*.

Condillac, chap. XX, p. 248.

Après avoir rapporté les deux règles qui précèdent, telles qu'elles ont été énoncées par *Condillac*; c'est-à-dire, avec le développement qui en est la conséquence, nous allons encore, pour satisfaire nos lecteurs sur un point de vue d'une assez grande délicatesse, les leur mettre sous les yeux dans toute la simplicité avec laquelle elles ont été énoncées par *Restaut*, page 274 de sa grammaire, et par *De Wailly*, page 71.

Ire. *Règle*. Les verbes neutres dont les participes passés sont déclinables, c'est-à-dire, peuvent être joints à des substantifs masculins ou féminins, avec des terminaisons différentes pour le genre et pour le nombre, se conjuguent avec l'auxiliaire *être*; au lieu que les verbes neutres, dont les participes passés sont indéclinables, et ne peuvent être joints à aucun nom substantif, se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*.

Ainsi, les verbes *tomber*, *arriver*, se conjuguent avec l'auxiliaire ÊTRE, parce qu'on peut dire, *un homme tombé*, *une femme tombée*, *un homme arrivé*, *une femme arrivée*. *Régner* ou *dormir*, au contraire, se conjuguent avec l'auxiliaire AVOIR, parce qu'on ne peut pas dire, *un homme régné*, *une femme régnée*, *un homme dormi*, *une femme dormie*.

IIe. *Règle*. Le participe doit ordinairement se construire avec le verbe AVOIR, toutes les fois qu'il est suivi de son objet (régime direct), *il* A *cessé son travail*. Mais le participe, au contraire, doit se construire avec le verbe ÊTRE, toutes les fois qu'il est sans

régime direct : *Jésus-Christ* EST *descendu du ciel en terre.*

Observations sur les participes AYANT et ÉTANT.

Ayant est le participe présent du verbe *avoir; étant* est le participe présent du verbe *être ;* l'un et l'autre ne prennent point d'*s* au pluriel : ainsi on dit, *je les ai trouvés* AYANT *le verre à la main* , et non pas , *ayans. La géographie et la chronologie* ÉTANT *les deux yeux de l'histoire, pour bien étudier celle-ci, il faut être guidé par celle-là ; étans* seroit une faute.

Ayant, employé avec le mot *cause*, devient substantif, et il signifie *posséder;* aussi dit-on au barreau, *ses hoirs et* AYANS *cause.*

Th. Corneille, sur la 407[e]. Rem. de Vaugelas, p. 67, t. 3; l'Acad., en ses Observat., p. 426. Son Dict., au mot *ayant.* — De Wailly, pag. 243. — Gueroult, p. 44, 2[e]. partie.

Manière de conjuguer le Verbe ÊTRE *avec un* ADJECTIF.

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT.

Être prudent.

Masculin.	*Féminin.*
Je suis prudent.	Je suis prudente.
Tu es prudent.	Tu es prudente.
Il est prudent.	Elle est prudente.
Nous sommes prudens.	Nous sommes prudentes.
Vous êtes prudens.	Vous êtes prudentes.
Ils sont prudens.	Elles sont prudentes.

Pour les autres temps, on suivra la conjugaison du verbe *être;* et pour l'adjectif, on fera comme au présent ; c'est-à-dire, qu'au pluriel, on ajoutera une *s;* et au féminin, un *e* muet.

ARTICLE XI.

Modèles des différentes espèces de Conjugaisons.

Avant de donner ces modèles, nous croyons nécessaire d'observer, que quoique nous n'ayons distingué que quatre espèces de conjugaisons, parce que les verbes ne se terminent réellement que de quatre manières différentes à l'infinitif: en *er*, en *ir*, en *oir*, ou en *re*, il s'en faut pourtant bien que ce soit sur un fondement de cette nature que l'on puisse asseoir le modèle de toutes *les conjugaisons*, leur base n'existant réellement que dans les terminaisons des *temps primitifs*, d'où se forment les *temps simples*.

Ces *temps primitifs* sont :

A l'infinitif, { le *présent*, le *participe présent*, le *participe passé*.

Et à l'indicatif, { le *présent*, le *parfait indéfini*.

Les terminaisons des *Temps primitifs* sont :

AU PRÉSENT de l'infinitif.	AU PARTICIPE présent.	AU PARTICIPE passé.	AU PRÉSENT de l'indicatif.	AU PARFAIT indéfini.
		PREMIÈRE CONJUGAISON.		
En *er*, comme aim*er*.	En *ant*, comme aim*ant*.	En *é*, comme aim*é*.	En *e*, comme j'aim*e*.	En *ai*, comme j'aim*ai*.
		SECONDE CONJUGAISON.		
En *ir*, comme fin*ir*. En *rir*, comme ouv*rir*. En *tir*, comme sen*tir*. En *enir*, comme t*enir*.	En *issant*, comme fin*issant*. En *rant*, comme ouv*rant*. En *tant*, comme sen*tant*. En *nant*, comme te*nant*.	En *i*, comme fin*i*. En *ert*, comme ouv*ert*. En *ti*, comme sen*ti*. En *u*, comme ten*u*.	En *is*, comme je fin*is*. En *re*, comme j'ouv*re*. En *ens*, comme je s*ens*. En *iens*, comme je t*iens*.	En *is*, comme je fin*is*. En *is*, comme j'ouvr*is*. En *tis*, comme je sen*tis*. En *ins*, comme je t*ins*.
		TROISIÈME CONJUGAISON.		
En *evoir*, comme rec*evoir*.	En *evant*, comme rec*evant*.	En *çu*, comme re*çu*.	En *ois*, comme je re*çois*.	En *us*, comme je re*çus*.
		QUATRIÈME CONJUGAISON.		
En *dre*, comme ren*dre*. En *aire*, comme pl*aire*. En *uire*, comme réd*uire*. En *indre*, comme cra*indre*. En *oître*, comme cr*oître*. En *aître*, comme n*aître*.	En *dant*, comme ren*dant*. En *aisant*, comme pl*aisant*. En *uisant*, comme réd*uisant* En *ignant*, comme cra*ignant* En *oissant*, comme cr*oissant*. En *aissant*, comme n*aissant*.	En *du*, comme ren*du*. En *lu*, comme p*lu*. En *uit*, comme réd*uit*. En *int*, comme cra*int*. En *u*, comme cr*u*. En *é*, comme n*é*.	En *ds*, comme je ren*ds*. En *ais*, comme je pl*ais*. En *uis*, comme je réd*uis*. En *ins*, comme je cra*ins*. En *ois*, comme je cr*ois*. En *ais*, comme je n*ais*.	En *dis*, comme je ren*dis*. En *us*, comme je pl*us*. En *uisis*, comme je réd*uisis*. En *ignis*, comme je cra*ignis*. En *us*, comme je cr*us*. En *quis*, comme je na*quis*.

Or, il résulte de ce tableau, que la *première* et la *troisième* conjugaison ne varient jamais, mais que la *seconde* et la *quatrième* varient ; de manière que les *temps primitifs des quatre conjugaisons principales*, se divisent en douze classes.

Néanmoins, comme ces douze classes ont été réduites à quatre par tous les Grammairiens, nous ne donnerons que les modèles de conjugaison de ces quatre classes, persuadés, qu'avec la table des terminaisons des temps primitifs, la formation des temps qui suivra, et la conjugaison de tous les verbes irréguliers, le lecteur sera suffisamment guidé.

CONJUGAISONS DES VERBES ACTIFS.

Le *verbe actif* est, comme nous l'avons déjà dit, celui qui a, ou qui suppose toujours après lui un objet (régime direct), c'est-à-dire, celui après lequel on peut mettre *quelqu'un* ou *quelque chose.*

PREMIÈRE CONJUGAISON, EN ER.

AIMER (*Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

(*Ce temps marque une chose qui est, ou qui se fait dans le moment où l'on parle*).

Présentement
J'aime (1).
Tu aimes (2).
Il *ou* elle aime.
Nous aimons.
Vous aimez.
Ils *ou* elles aiment.

(1) *A la première conjugaison, la première personne du pré-*

Imparfait ou *Présent relatif.*

(*Ce temps marque deux choses faites en même temps, mais dans un temps passé*).

Quand vous étiez jeune,
J'aimois (3).
Tu aimois.
Il *ou* elle aimoit.
Nous aimions.
Vous aimiez.
Ils *ou* elles aimoient.

Prétérit ou *Parfait indéfini.*

(*Ce temps marque une chose faite dans un temps dont on désigne l'époque, et dont il ne reste plus rien*).

La semaine passée,
J'aimai (4).
Tu aimas.
Il *ou* elle aima (5).
Nous aimâmes. } (6)
Vous aimâtes. } (6)
Ils *ou* elles aimèrent.

Prétérit ou *Parfait défini.*

(*Ce temps marque une chose faite dans un temps désigné d'une manière indéterminée, mais dont il reste encore quelque chose.*

Cette semaine,
J'ai aimé.
Tu as aimé.
Il *ou* elle a aimé.
Nous avons aimé.
Vous avez aimé.
Ils *ou* elles ont aimé.

Prétérit ou *Parfait antérieur indéfini.*

(*Ce temps marque une chose faite avant une autre, dans un temps passé, et dont il ne reste plus rien*).

Quand, lorsque
J'eus aimé.
Tu eus aimé.
Il *ou* elle eut aimé.

---

sent de l'indicatif ne prend point d's; mais aux trois autres conjugaisons, elle en prend une.

(2) *Cette seconde personne prend une* s. *Cette règle est générale pour tous les temps simples et pour les verbes.* Voyez *les exceptions*, à la formation des temps.

(3) *Nos nouveaux Néographes écrivent j'*aimais; *mais cette orthographe a constamment été rejetée par les Grammairiens les plus accrédités, et par l'*Académie, *juge compétent de cette matière.*

(4) *On prononce j'*aimé.

(5) *Règle générale : à la troisième personne singulière du* prétérit indéfini du présent de l'indicatif, *on ne met ni accent circonflèxe, ni* t *final.*

(6) *Ces deux personnes plurielles prennent l'accent circonflèxe. Règle générale pour tous les verbes.*

(7) *Ce temps est peu en usage.*

Nous eûmes aimé.
Vous eûtes aimé.
Ils *ou* elles eurent aimé.

Prétérit ou *Parfait antérieur défini* (7).

(*Ce temps marque une chose faite avant une autre, dans un temps qui n'est pas entièrement écoulé*).

Quand
J'ai eu aimé.
Tu as eu aimé.
Il *ou* elle a eu aimé.
Nous avons eu aimé.
Vous avez eu aimé.
Ils *ou* elles ont eu aimé.

Plus-que-Parfait.

(*Ce temps marque qu'une chose étoit déjà faite, quand une autre, également passée, s'est faite*).

Quand je vous connus,
J'avois aimé.
Tu avois aimé.
Il *ou* elle avoit aimé.
Nous avions aimé.
Vous aviez aimé.
Ils *ou* elles avoient aimé.

Futur simple ou *absolu* (8).

(*Ce temps marque qu'une chose sera, ou se fera dans un temps qui n'est pas encore*).

Demain,
J'aimerai (9).
Tu aimeras.
Il *ou* elle aimera.
Nous aimerons.
Vous aimerez.
Ils *ou* elles aimeront.

Futur antérieur ou *Futur relatif.*

(*Ce temps marque qu'une chose sera ou se fera dans le temps qu'une autre, qui n'est pas encore, sera passée*).

Je vous dirai quand
J'aurai aimé.
Tu auras aimé.
Il *ou* elle aura aimé.
Nous aurons aimé.
Vous aurez aimé.
Ils *ou* elles auront aimé.

Conditionnel présent.

(*Ce temps marque qu'une chose seroit ou se feroit dans un temps présent, moyennant une condition*).

Si vous vouliez,
J'aimerois.
Tu aimerois.

---

(8) *On distingue également un* plus-que-parfait défini, *ainsi qu'un* futur passé défini, *dont l'emploi est encore plus rare que celui du parfait antérieur défini :* j'avois eu dîné ; j'aurai eu aimé, *etc. On observera que ces trois temps n'ayant pas lieu dans les* auxiliaires, *ne sont pas admis dans les verbes* passifs.

(9) *On prononce j'*aimeré.

Il *ou* elle aimeroit.
Nous aimerions.
Vous aimeriez.
Ils *ou* elles aimeroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

(*Ce temps marque qu'une chose auroit été faite dans un temps passé, si certaine condition avoit eu lieu*).

Si vous aviez voulu,
J'aurois *ou* j'eusse aimé.
Tu aurois *ou* tu eusses aimé.
Il *ou* elle auroit; il *ou* elle eût aimé.
Nous aurions *ou* nous eusions aimé.
Vous auriez *ou* vous eussiez aimé.
Ils *ou* elles auroient; ils *ou* elles eussent aimé.

IMPÉRATIF (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Ce temps marque l'action de commander, de prier ou d'exhorter; il indique un présent par rapport à l'action de commander, et un futur par rapport à la chose commandée*).

Point de première personne (10).
Aime (11).
Qu'il aime.
Aimons.
Aimez.
Qu'ils aiment.

SUBJONCTIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT OU FUTUR.

(*Ce temps marque le désir, le souhait, ou la volonté*).

On désire, on désirera
Que j'aime.
Que tu aimes.
Qu'il *ou* qu'elle aime.
Que nous aimions.
Que vous aimiez.
Qu'ils *ou* qu'elles aiment.

---

(10) L'Impératif *n'a point de première personne, parce qu'en priant, en exhortant, en commandant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne.*

(11) *Au singulier du mode* impératif, *on écrit sans* s *toutes les secondes personnes des verbes qui se terminent, à l'*infinitif, *en* er. *Règle générale, fondée d'ailleurs sur ce que cette seconde personne se forme de la première personne du présent de l'indicatif, ainsi qu'on le verra au chapitre* de la formation des temps.

Imparfait.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit
Que j'aimasse (12).
Que tu aimasses.
Qu'il *ou* qu'elle aimât (13).
Que nous aimassions.
Que vous aimassiez.
Qu'ils *ou* qu'elles aimassent.

Prétérit ou *Parfait*.

On aura désiré
Que j'aye aimé.
Que tu ayes aimé.
Qu'il *ou* qu'elle ait aimé.
Que nous ayons aimé.
Que vous ayez aimé.
Qu'ils *ou* qu'elles aient aimé.

Plus-que-Parfait.

On avoit, on auroit, *ou* on eût désiré
Que j'eusse aimé.
Que tu eusses aimé.
Qu'il *ou* qu'elle eût aimé.
Que nous eussions aimé.
Que vous eussiez aimé.
Qu'ils *ou* qu'elles eussent aimé.

INFINITIF (quatrième mode).

Présent.

Aimer.

Prétérit ou *Parfait.*

Avoir aimé.

Participe présent.

Aimant.

Participe passé.

Aimé, aimée.

Participe futur.

Devant aimer.

Conjuguez de même les verbes *donner*, *affirmer*, *arracher*, *arroser*, *affliger*, *blâmer*, *brouiller*, *commencer*, *commander*, *calculer*, *débarrasser*, *enchaîner*, *fouler*, *gronder*, *penser*, *panser*, *sauter*, *tâcher*, etc., etc.

Remarque.—Pour conjuguer un verbe sur un autre verbe, de quelque conjugaison qu'il soit, mais de la même classe, il faut premièrement faire attention à *la partie radicale* du verbe que l'on veut conjuguer, et

(12) *On dit que j'*aimasse, *que tu* aimasses, *et non pas, que j'*aimas, *que tu* aimas.

(13) *A la troisième personne de l'*imparfait du subjonctif, *on fait usage d'un* t *final, et sur la pénultième, on met un accent circonflèxe.*

à *ses différentes inflexions*, pour faire de l'une et de l'autre la base de chaque temps ; ensuite examiner avec soin *les finales* de chacun des temps simples du verbe qui sert de modèle, afin de les mettre à la suite des verbes dont se composent la partie radicale et les inflexions du verbe que l'on a à conjuguer.

Ainsi, je veux conjuguer *oublier*, verbe de la première conjugaison, *sur aimer*, aussi verbe de la première conjugaison ; et par exemple, je veux voir comment ce verbe *oublier* doit faire au *futur simple* ou *absolu*. Je trouve d'abord que la partie radicale de ce verbe est *oub*, je la donne au temps que je veux former ; je trouve ensuite que les lettres *lier* sont les inflexions du futur, je les y fais entrer ; et enfin, comme les finales du verbe *aimer* sont au futur, *ai*, *as*, *a*, *ons*, *ez*, *ont*, je me sers de chacune pour le futur du verbe *oublier*, et alors j'ai : *oub-lier-ai*, *oub-lier-as*, *oub-lier-a*, *oub-lier-ons*, *oub-lier-ez*, *oub-lier-ont*.

SECONDE CONJUGAISON EN IR.

EMPLIR (*Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

A quoi vous occupez-vous ?
J'emplis (1).
Tu emplis.
Il *ou* elle emplit.
Nous emplissons (2).
Vous emplissez.
Ils *ou* elles emplissent.

(1) *Cette première personne prend une* s *finale ; il en est de même à la troisième et à la quatrième conjugaison.*

(2) *N'oubliez pas d'écrire* emplissons *avec deux* ss, *et ne*

Imparfait ou *Présent relatif.*

Comme vous entriez,
J'emplissois (3).
Tu emplissois.
Il *ou* elle emplissoit.
Nous emplissions.
Vous emplissiez.
Ils *ou* elles emplissoient.

Prétérit ou *Parfait indéfini.*

La semaine passée,
J'emplis.
Tu emplis.
Il *ou* elle emplit.
Nous emplîmes. } (4).
Vous emplîtes. }
Ils *ou* elles emplirent.

Prétérit ou *Parfait défini.*

Cette semaine,
J'ai
Tu as
Il a
Nous avons
Vous avez
Ils *ou* elles ont } empli.

Prétérit ou *Parfait antérieur.*

Quand, lorsque
J'eus
Tu eus.
Il *ou* elle eut
Nous eûmes
Vous eûtes
Ils *ou* elles eurent } empli.

Plus-que-Parfait.

Quand vous vîntes,
J'avois
Tu avois
Il *ou* elle avoit
Nous avions
Vous aviez
Ils *ou* elles avoient } empli.

Futur simple ou absolu.

Demain,
J'emplirai.
Tu empliras.
Il *ou* elle emplira.
Nous emplirons.
Vous emplirez.
Ils *ou* elles empliront.

Futur antérieur ou *relatif.*

J'irai, quand
J'aurai
Tu auras
Il *ou* elle aura
Nous aurons
Vous aurez
Ils *ou* elles auront } empli.

Conditionnel présent.

Si je pouvois,
J'emplirois.
Tu emplirois.
Il *ou* elle empliroit.
Nous emplirions.
Vous empliriez.
Ils ou elles empliroient.

---

faites pas comme beaucoup de personnes, qui n'en écrivent et n'en prononcent qu'une.

(3) *N'écrivez pas j'*emplissais *, parce que l'*Académie *n'a pas approuvé cette orthographe.*

Conditionnel

CONDITIONNEL PASSÉ.

Si vous aviez voulu,

J'aurois, *ou* j'eusse Tu aurois, *ou* tu eusses Il auroit, *ou* il eût	empli.
Nous aurions, *ou* nous eussions Vous auriez, *ou* vous eussiez Ils auroient, *ou* ils eussent	empli.

IMPÉRATIF (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT ou FUTUR.

(*Point de première personne*).

Emplis (4).
Qu'il emplisse (5).
Emplissons.
Emplissez.
Qu'ils emplissent.

SUBJONCTIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT ou FUTUR.

On désire, on désirera
Que j'emplisse.
Que tu emplisses.
Qu'il emplisse.
Que nous emplissions.
Que vous emplissiez.
Qu'ils emplissent.

IMPARFAIT.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit
Que j'emplisse (6).
Que tu emplisses.
Qu'il emplît (7).
Que nous emplissions.
Que vous emplissiez.
Qu'ils emplissent.

---

(4) *Cette seconde personne prend une* s, *parce que la première personne du présent de l'indicatif, d'où elle se forme, en a une.*

(5) *Cette troisième personne est semblable à la troisième personne du présent du subjonctif; et si elle finit par un* e *muet, c'est parce qu'il est de règle générale que la troisième personne du présent du subjonctif en prend un.*

(6) *Ne dites pas*, que j'EMPLIS, que tu EMPLIS.

(7) *Cette troisième personne prend un* t, *et sur la pénultième on met un accent circonflexe; au parfait défini du présent de l'indicatif, la troisième personne singulière prend également un* t, *mais elle ne prend point d'accent.*

PRÉTÉRIT ou *Parfait.*	PLUS-QUE-PARFAIT.
On aura désiré	On auroit, on eût désiré
Que j'aye empli.	Que j'eusse empli.
Que tu ayes empli.	Que tu eusses empli.
Qu'il ait empli.	Qu'il eût empli.
Que nous ayons empli.	Que nous eussions empli.
Que vous ayez empli.	Que vous eussiez empli.
Qu'ils aient empli.	Qu'ils eussent empli.

INFINITIF (QUATRIÈME MODE).

PRÉSENT.

Emplir.

PRÉTÉRIT ou *Parfait défini.*

Avoir empli.

PARTICIPE PRÉSENT.

Emplissant.

PARTICIPE PASSÉ.

Empli, emplie.

PARTICIPE FUTUR.

Devant emplir.

Conjuguez de même les verbes suivans :

Appesantir, *affermir*, *appauvrir*, *amollir*, *blanchir*, *convertir*, *divertir*, *étourdir*, *engloutir*, *élargir*, *finir*, *guérir*, *punir*, *sortir*, *tenir*, etc., etc.

Et faites usage de la méthode indiquée à la fin de la première conjugaison, pag. 366.

TROISIÈME CONJUGAISON EN OIR.

RECEVOIR (*Modèle*) (1).

INDICATIF (PREMIER MODE).

PRÉSENT ABSOLU.

Que faites-vous ?
Je reçois.
Tu reçois.
Il *ou* elle reçoit.
Nous recevons.
Vous recevez.
Ils *ou* elles reçoivent.

(1) *Dans tous les temps du verbe* recevoir, *on ne fait point usage de la cédille, toutes les fois que la lettre* c *doit être sui-*

Imparfait ou *Présent relatif.*

Comme vous entriez,
Je recevois (2).
Tu recevois.
Il *ou* elle recevoit.
Nous recevions.
Vous receviez.
Ils *ou* elles recevoient.

Prétérit ou *Parfait indéfini.*

La semaine passée,
Je reçus.
Tu reçus.
Il *ou* elle reçut (3).
Nous reçûmes.
Vous reçûtes.
Ils *ou* elles reçurent.

Prétérit ou *Parfait défini.*

Cette semaine,
J'ai
Tu as
Il *ou* elle a
Nous avons
Vous avez
Ils *ou* elles ont } reçu.

Prétérit ou *Parfait antérieur.*

Quand, lorsque
J'eus
Tu eus } reçu.
Il *ou* elle eut (4)
Nous eûmes.
Vous eûtes
Ils *ou* elles eurent } reçu.

Plus-que-Parfait.

Quand vous vîntes,
J'avois
Tu avois
Il *ou* elle avoit
Nous avions
Vous aviez
Ils *ou* elles avoient } reçu.

Futur simple ou *absolu.*

Demain,
Je recevrai.
Tu recevras.
Il *ou* elle recevra.
Nous recevrons.
Vous recevrez.
Ils *ou* elles recevront.

Futur antérieur ou *relatif.*

J'irai, quand
J'aurai
Tu auras
Il *ou* elle aura
Nous aurons
Vous aurez
Ils *ou* elles auront } reçu.

---

vie d'un e *muet; dans tous les autres cas, il faut l'*employer.

(2) *N'écrivez pas, je* recevais *par un* a, *parce que l'*Académie, *et beaucoup de Grammairiens, n'ont point approuvé cette orthographe.*

(3) *Toujours la même règle: il ne faut point mettre d'accent sur la pénultième de ce temps.*

(4) *Nous avons déjà dit qu'on ne fait usage de l'accent circonflèxe sur l'*u *de* eut, *que dans les temps où l'on dit* eussent *au pluriel.*

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Si je pouvois,
Je recevrois.
Tu recevrois.
Il *ou* elle recevroit.
Nous recevrions.
Vous recevriez.
Ils *ou* elles recevroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Si vous aviez voulu,
J'aurois, *ou* j'eusse reçu.
Tu aurois *ou* tu eusses reçu.
Il auroit, *ou* il eût reçu.

Si vous aviez voulu,
Nous aurions, *ou* nous eussions reçu.
Vous auriez, *ou* vous eussiez reçu.
Ils auroient, *ou* ils eussent reçu.

IMPÉRATIF (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT ou FUTUR.

(*Point de première personne au singulier*).

Reçois.
Qu'il reçoive.
Recevons.
Recevez.
Qu'ils reçoivent.

SUBJONCTIF (TROISIÈME MODE).

PRÉSENT ou FUTUR.

On désire, on désirera
Que je reçoive.
Que tu reçoives.
Qu'il reçoive.
Que nous recevions.
Que vous receviez.
Qu'ils reçoivent.

PRÉTÉRIT ou *Parfait*.

On aura désiré
Que j'aye reçu.
Que tu ayes reçu.
Qu'il ait reçu.
Que nous ayons reçu.
Que vous ayez reçu.
Qu'ils aient reçu.

IMPARFAIT.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit
Que je reçusse (5).
Que tu reçusses.
Qu'il reçût.
Que nous reçussions.
Que vous reçussiez.
Qu'ils reçussent.

PLUS-QUE-PARFAIT.

On auroit, on eût désiré
Que j'eusse reçu.
Que tu eusses reçu.
Qu'il eût reçu.
Que nous eussions reçu.
Que vous eussiez reçu.
Qu'ils eussent reçu.

---

(5) *On écrit*, que je REÇUSSE, que tu REÇUSSES, *et non pas*, que je REÇUS, que tu REÇUS.

INFINITIF (QUATRIÈME MODE).

Présent.

Recevoir.

Prétérit ou *Parfait.*

Avoir reçu.

Participe présent.

Recevant.

Participe passé.

Reçu, reçue.

Participe futur.

Devant recevoir.

Conjuguez de même les verbes, *devoir*, *prévoir*, *percevoir*, *décevoir*, *concevoir*, etc.; et suivez, pour conjuguer ces verbes, la méthode indiquée au bas de la conjugaison du verbe *aimer*, pag. 366.

Quatrième Conjugaison en RE.

RENDRE (*Modèle*).

INDICATIF (PREMIER MODE).

Présent absolu.

Que faites-vous?
Je rends.
Tu rends.
Il *ou* elle rend.
Nous rendons.
Vous rendez.
Ils *ou* elles rendent.

Imparfait ou *Présent relatif.*

Comme vous entriez,
Je rendois.
Tu rendois.
Il *ou* elle rendoit.
Nous rendions.
Vous rendiez.
Ils *ou* elles rendoient.

Prétérit ou *Parfait indéfini.*

Cette semaine passée,
Je rendis.
Tu rendis.
Il *ou* elle rendit.
Nous rendîmes.
Vous rendîtes.
Ils *ou* elles rendirent.

Prétérit ou *Parfait défini.*

Cette semaine,
J'ai
Tu as
Il *ou* elle a
Nous avons
Vous avez
Ils *ou* elles ont
} rendu.

Prétérit ou *Parfait antérieur.*

Quand, lorsque
J'eus
Tu eus.
Il *ou* elle eut
} rendu.

Nous eûmes
Vous eûtes
Ils *ou* elles eurent. } rendu.

PLUS-QUE-PARFAIT.

Quand vous vîntes,
J'avois
Tu avois
Il *ou* elle avoit
Nous avions
Vous aviez
Ils *ou* elles avoient } rendu.

FUTUR SIMPLE ou *Futur absolu.*

Demain,
Je rendrai (1).
Tu rendras.
Il rendra.
Nous rendrons.
Vous rendrez.
Ils *ou* elles rendront.

FUTUR ANTÉRIEUR ou *relatif.*

J'irai quand
J'aurai rendu.
Tu auras rendu.
Il *ou* elle aura
Nous aurons
Vous aurez
Ils *ou* elles auront } rendu.

CONDITIONNEL PRÉSENT.

Si je pouvois,
Je rendrois.
Tu rendrois.
Il *ou* elle rendroit.
Nous rendrions.
Vous rendriez.
Ils *ou* elles rendroient.

CONDITIONNEL PASSÉ.

Si vous aviez voulu,
J'aurois,
ou j'eusse
Tu aurois,
ou tu eusses
Il auroit,
ou il eût
Nous aurions,
ou nous eussions
Vous auriez,
ou vous eussiez
Ils auroient,
ou ils eussent } rendu.

IMPÉRATIF (DEUXIÈME MODE).

PRÉSENT ou FUTUR.

(*Point de première personne au singulier*) (2).

Rends.
Qu'il rende.
Rendons.
Rendez.
Qu'ils rendent.

---

(1) *Ayez soin de ne pas écrire* je renderai : *le futur se formant du présent de l'infinitif, en changeant* re *en* rai, *alors* rend-re, *fait* rend-rai, *et non pas* rende-rai.

(2) *L'impératif n'a point de première personne.*

SUBJONCTIF (TROISIÈME MODE).

Présent ou *Futur*.

On désire, on désirera
Que je rende.
Que tu rendes.
Qu'il rende.
Que nous rendions.
Que vous rendiez.
Qu'ils rendent.

Imparfait.

On désiroit, on désira, on a désiré, on désireroit
Que je rendisse (3).
Que tu rendisses.
Qu'il rendît.
Que nous rendissions.
Que vous rendissiez.
Qu'ils rendissent.

Prétérit ou *Parfait*.

On aura désiré
Que j'aye
Que tu ayes
Qu'il ait
Que nous ayons
Que vous ayez
Qu'ils aient } rendu.

Plus-que-Parfait.

On auroit, on eût désiré
Que j'eusse
Que tu eusses
Qu'il eût
Que nous eussions
Que vous eussiez
Qu'ils eussent } rendu.

INFINITIF (QUATRIÈME MODE).

Présent.

Rendre.

Prétérit.

Avoir rendu.

Participe présent.

Rendant.

Participe passé.

Ayant rendu.

Participe futur.

Devant rendre.

Conjuguez sur ce verbe, *attendre*, *entendre*, *suspendre*, *vendre*, *prendre*, *prétendre*, *répondre*, *tordre*, etc., etc.

Et suivez la méthode indiquée à la fin de la conjugaison du verbe *aimer*, pag. 366.

(3) *On dit* que je RENDISSE, que tu RENDISSES, *et non pas* que je RENDIS, que tu RENDIS.

ARTICLE XI.

Modèle de conjugaison des Verbes passifs.

Le *verbe passif* est celui qui présente le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet.

Il n'y a qu'une seule conjugaison pour tous les verbes passifs. Elle se fait avec l'auxiliaire *être*, dans tous ses temps, et avec le participe passé du verbe actif; mais ce participe doit prendre le genre et le nombre du sujet du verbe.

Nous ne donnerons que la première personne du singulier et du pluriel de chaque temps; et si quelques-uns de nos lecteurs étoient embarrassés pour la conjugaison des autres personnes, ils n'auroient qu'à consulter le modèle de conjugaison du verbe *être*, pag. 350.

Verbe passif, Être loué.

Indicatif.

Je suis loué *ou* louée (1).	Nous sommes loués *ou* louées (2).
J'étois loué *ou* louée.	Nous étions loués *ou* louées.
Je fus loué *ou* louée.	Nous fûmes loués *ou* louées.
J'ai été loué *ou* louée.	Nous avons été loués *ou* louées.

(1) *Règle générale : tous les participes passés employés avec le verbe substantif* être, *reçoivent* genre *et* nombre. *Pour former le féminin, on ajoute un* e *muet; et pour former le pluriel, on ajoute une* s.

(2) *Quand le pronom* vous *est employé pour le pronom* tu, *le participe reste au* singulier; *et alors il faut dire, en parlant à un homme*, vous êtes loué; *et en parlant à une femme*, vous êtes louée.

J'eus été loué *ou* louée.	Nous eûmes été loués *ou* louées.
J'avois été loué *ou* louée.	Nous avons été loués *ou* louées.
Je serai loué *ou* louée.	Nous serons loués *ou* louées.
J'aurai été loué *ou* louée.	Nous aurons été loués *ou* louées.
Je serois loué *ou* louée.	Nous serions loués *ou* louées.
J'aurois été loué *ou* louée, *ou* J'eusse été loué *ou* louée.	Nous aurions été loués *ou* louées, *ou* Nous eussions été loués *ou* louées.

IMPÉRATIF.

Sois loué *ou* louée.	Soyons loués *ou* louées.

SUBJONCTIF.

Que je sois loué *ou* louée.	Que nous soyons loués *ou* louées.
Que je fusse loué *ou* louée.	Que nous fussions loués *ou* louées.
Que j'aye été loué *ou* louée.	Que nous ayons été loués *ou* louées.
Que j'eusse été loué ou louée.	Que nous eussions été loués *ou* louées.

INFINITIF.

Présent.

Être loué *ou* louée.

Prétérit ou *Parfait.*

Avoir été loué *ou* louée.

Participe présent.

Etant loué *ou* louée.

Participe passé.

Ayant été loué *ou* louée.

Participe futur.

Devant être loué ou louée.

On conjuguera de même les verbes passifs *être aimé*, *être satisfait*, *être admiré*, *être aperçu*, *être lu*, etc., etc.

ARTICLE XII.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES NEUTRES.

Le *verbe neutre* est celui qui, outre sa qualité inhérente à tous les verbes, de signifier l'affirmation,

n'exprime pas d'action, ou qui en exprime une qui ne passe pas hors du sujet qui agit.

On le distingue d'avec le verbe actif, en ce qu'on ne peut pas mettre immédiatement après lui les mots *quelqu'un* ou *quelque chose*, c'est-à-dire, en ce qu'on ne peut pas lui assigner d'objet (régime direct).

Il y a à peu près six cents verbes neutres dans notre langue. Environ cinq cents se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir*, comme *marcher*, *dormir*, *languir*, etc., qui font *j'ai marché*, *j'ai dormi*, *j'ai langui*; et alors les verbes *aimer*, *emplir*, *recevoir*, *rendre*, dont on vient de donner les paradygmes ou modèles de conjugaison, peuvent servir pour la conjugaison de ces verbes neutres.

La seule différence qu'il y a entre les verbes actifs et les verbes neutres qui prennent l'auxiliaire *avoir*, c'est que le participe passé du verbe actif peut toujours devenir *adjectif*, et alors prendre le genre et le nombre ; au lieu que le participe passé du verbe neutre qui prend *avoir*, est un mot invariable : on dit fort bien, *une personne estimée*, *un ouvrage achevé*, *des enfans chéris*; mais on ne dit pas de même, *une personne* ou *chose marchée*, *une personne* ou *une chose dormie*, etc.

A l'égard des verbes neutres qui se conjuguent dans leurs temps composés avec l'auxiliaire *être*, ils suivent au participe passé la règle des verbes passifs, c'est-à-dire, qu'ils prennent le genre et le nombre.

MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES NEUTRES QUI PRENNENT L'AUXILIAIRE ÊTRE.

D'après les conjugaisons qui précèdent, nous pensons qu'il suffira de donner la première personne singulière et plurielle de chaque temps.

TOMBER (*Modèle*).

INDICATIF.

Je tombe.	Nous tombons.
Je tombois.	Nous tombions.
Je tombai.	Nous tombâmes.
Je suis tombé *ou* tombé*e*.	Nous sommes tombés *ou* tombé*es*.
Je fus tombé *ou* tombé*e*.	Nous fûmes tombés *ou* tombé*es*.
J'étois tombé *ou* tombé*e*.	Nous étions tombés *ou* tombé*es*.
Je tomberai.	Nous tomberons.
Je serai tombé *ou* tombé*e*.	Nous serons tombés *ou* tombé*es*.
Je tomberois.	Nous tomberions.
Je serois, *ou* je fusse tombé *ou* tombé*e*.	Nous serions *ou* nous fussions tombés.

IMPÉRATIF.

Tombe.	Tombons.

SUBJONCTIF.

Que je tombe.	Que nous tombions.
Que je tombasse.	Que nous tombassions.
Que je sois tombé *ou* tombé*e*.	Que nous soyons tombés *ou* tombé*es*.
Que je fusse tombé *ou* tombé*e*.	Que nous fussions tombés *ou* tombé*es*.

INFINITIF.

Présent.
Tomber.

Prétérit ou *Parfait.*
Etre tombé *ou* tombée.

Participe présent.
Tombant.

Participe passé.
Tombé, tombé*e*, étant tombé*e*.

Participe futur.
Devant tomber.

Conjuguez de même les verbes *arriver*, *aller*, *déchoir*, *décéder*, *tomber*, *mourir*, *naître*, *partir*, *rester*, *sortir*, *monter*, *descendre*, *venir*, *devenir*, *souvenir*, *revenir*, *parvenir*, etc., etc.

ARTICLE XIII.

MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES RÉFLÉCHIS ET RÉCIPROQUES.

Le *verbe réfléchi* est un verbe dont le sujet et le régime expriment la même personne ou la même chose ; en sorte que le sujet qui agit, agit sur lui-même, et est en même temps le sujet ou l'objet de l'action. Le *verbe réciproque* exprime l'action de deux ou de plusieurs sujets qui agissent les uns sur les autres, soit directement, soit indirectement ; il se forme comme le verbe réfléchi, et a comme lui pour sujet et pour régime, deux pronoms de la même personne.

Les verbes réfléchis et réciproques n'ont point de conjugaison qui leur soit particulière. Dans les temps simples, ils se conjuguent comme les verbes de la conjugaison à laquelle ils appartiennent, et dans les temps composés, comme le verbe neutre *tomber;* c'est-à-dire, qu'ils prennent l'auxiliaire *être*.

SE PROMENER (*Modèle*).

INDICATIF.

Je me promène.	Nous nous promenons.
Je me promenois.	Nous nous promenions.
Je me promenai.	Nous nous promenâmes.
Je me suis promené, *ou* promenée.	Nous nous sommes promenés, *ou* promenées.

Je me fus promené, *ou* promené*e*.
Je m'étois promené, *ou* promené*e*.
Je me promènerai.
Je me serai promené, *ou* promené*e*.
Je me promènerois.
Je me serois promené, *ou* promené*e*;
ou
Je me fusse promené, *ou* promené*e*.

Nous nous fûmes promenés, *ou* promené*es*.
Nous nous étions promenés, *ou* promené*es*.
Nous nous promènerions,
Nous nous serons promenés, *ou* promené*es*.
Nous nous promènerions.
Nous nous serions promenés, *ou* promené*es*;
ou
Nous nous fussions promenés, *ou* promené*es*.

IMPÉRATIF.

Promène-toi (1)

Promenons-nous.

SUBJONCTIF.

Que je me promène.
Que je me promenasse.
Que je me sois promené, *ou* promené*e*.
Que je me fusse promené, *ou* promené*e*.

Que nous nous promenions.
Que nous n^s. promenassions.
Que nous nous soyons promenés, *ou* promené*es*.
Que n^s. n^s. fussions promenés, *ou* promené*es*.

INFINITIF.

Présent.

Se promener.

Prétérit ou *Parfait.*

S'être promené *ou* promené*e*.

Participe présent.

Se promenant.

Participe passé.

Promené *ou* promené*e*; s'étant promené *ou* promené*e*.

Participe futur.

Devant se promener.

---

(1) *On écrit*, promène-toi, *et non pas* promènes-toi *par une* s, *parce que les verbes de la première conjugaison ne prennent point* s *à la seconde personne singulière de l'impératif*, *et que le pronom* toi *est ici objet* (*régime direct*).

On met l'accent grave *sur l'*e *qui précède la lettre* m *du verbe* promener, *lorsque cette lettre* m *est suivie d'un* e *muet*; *mais on n'en fait point usage lorsqu'elle est suivie d'une autre lettre.*

Conjuguez de même, *se repentir*, *se fâcher*, *se reposer*, *s'habiller*, *se plaindre*, *se coucher*, etc.

ARTICLE XIV.

MODÈLE DE CONJUGAISON DES VERBES IMPERSONNELS OU UNIPERSONNELS.

Le *verbe impersonnel* est celui qui n'exprime jamais d'action, et que l'on n'emploie dans tous ses temps qu'à la troisième personne du singulier. Il se conjugue selon les inflexions qu'exige la conjugaison dont ils sont; néanmoins nous allons donner la conjugaison du verbe *falloir*, comme présentant plusieurs irrégularités dans ses temps.

FALLOIR (*Modèle*).

INDICATIF.

Présent absolu.
Il faut.

Imparfait.
Il falloit.

Prétérit indéfini.
Il fallut.

Prétérit défini.
Il a fallu.

Prétérit antérieur.
Il eut fallu.

Plus-que-Parfait.
Il avoit fallu.

Futur absolu.
Il faudra.

Futur antérieur.
Il aura fallu.

Conditionnel présent.
Il faudroit.

Conditionnel passé.
Il auroit, *ou* il eût fallu.

SUBJONCTIF.

Présent.
Qu'il faille.

Imparfait.
Qu'il fallût.

Parfait.
Qu'il ait fallu.

Plus-que-Parfait.
Qu'il eût fallu.

INFINITIF.

Présent.	*Passé.*
Falloir.	Ayant fallu.

Les autres temps de l'infinitif ne sont pas en usage.

ARTICLE XV.

DE LA FORMATION DES TEMPS.

Les temps des verbes sont simples ou composés. *Les temps primitifs* sont ceux qui ne consistent qu'en un seul mot et qui entés sous une même racine fondamentale, diffèrent entre eux par les inflexions et les terminaisons propres à chacun ; et *les temps composés*, sont ceux qui résultent de plusieurs mots, dont l'un est un temps simple du verbe même (le participe passé), et le reste est emprunté d'un des verbes auxiliaires *avoir* ou *être*.

Parmi les temps simples d'un verbe, il y en a cinq que l'on nomme *primitifs*, parce qu'ils servent à former les autres temps simples, dans les quatre conjugaisons: ce sont, comme nous l'avons dit p. 360, *le Présent*, *le Prétérit* ou *Parfait indéfini de l'Indicatif*, *et le Présent*, *le Participe présent*, *et le Participe passé de l'Infinitif.*

§. I[er].

De la première personne singulière du présent de l'indicatif, se forme *la seconde personne singulière de l'impératif*, en ôtant seulement le pronon *je*,

comme *j'aime*, *je souffre*, *je finis*, *je reçois*, *je rends*; impératif, *aime*, *souffre*, *finis*, *reçois*, *rends*. Il n'y a que quatre verbes dont l'impératif ne suive pas cette formation, savoir: *j'ai*, impératif *aye*; *je vais*, impératif *va*; *je sais*, impératif *sache*; et *je suis*, impératif *sois*.

§. II.

Du prétérit ou *parfait indéfini*, se forme *l'imparfait du subjonctif*: en changeant *ai* en *asse*, pour la première conjugaison, comme *j'aimai*, *j'aimasse*, et en ajoutant *se* aux terminaisons du parfait indéfini pour les autres conjugaisons, comme *je finis*, *je reçus*, *je rendis*, *je vins*, *je crus*; imparfait du subjonctif, *que je finis*se, *que je reçus*se, *que je rendis*se; *que je vins*se, *que je crus*se.

§. III.

Du présent de l'infinitif se forme *le futur de l'indicatif.*

Dans *les verbes de la première conjugaison*, on ajoute *ai* à la consonne finale *r* de l'infinitif; ainsi *donner*, *oublier*, *jouer*, *prier*, *créer*, font *donner*ai, *oublier*ai, *jouer*ai, *prier*ai, *créer*ai.

Dans les verbes *de la seconde* conjugaison, on ajoute également *ai* à la consonne finale *r* de l'infinitif; ainsi, *emplir*, *finir*, fait *emplir*ai, *finir*ai.

Dans les verbes *de la troisième* conjugaison, on retranche *oir* de l'infinitif, pour y substituer *rai*; ainsi, *recevoir*, *apercevoir*, *concevoir*, font *recev*rai, *apercev*rai, *concev*rai.

Enfin,

Enfin, dans les verbes de la quatrième conjugaison, on change la finale *re* de l'infinitif en la finale *rai*; *rendre*, *défendre*, *tordre*, font *rendrai*, *défendrai*, *tordrai*.

2°. Le conditionnel présent se forme, de même que le futur, du présent de l'infinitif, et alors les règles données pour la formation de ce temps lui sont applicables; seulement, la finale au lieu d'être en *ai* est en *ois*.

§. IV.

Du participe présent se forment :

1°. *Les trois personnes plurielles du présent de l'indicatif*, en changeant *ant* en *ons*, pour la première personne; en *ez*, pour la seconde; en *ent*, pour la troisième : *aimant*, nous *aimons*; *aimant*, vous *aimez*; *aimant*, ils *aiment*.

Exceptions : *ayant* et *sachant*, font *nous avons*, *vous avez*, *ils ont*; *nous savons*, *vous savez*, *ils savent*; *faisant* et ses composés, fait *nous faisons*, *vous faites*, *ils font*;

2°. Se forme l'imparfait de l'indicatif, en changeant la finale *ant* en *ois*, comme *aimant*, *j'aimois*, *emplissant*, *j'emplissois*; *recevant*, *je recevois*, etc.

3°. Le présent du subjonctif, en changeant *ant*, selon la personne et le nombre, en *e*, *es*, *e*, *ions*, *iez*, *ent*; comme *aimant*, que *j'aime*, que *tu aimes*, qu'*il aime*, que *nous aimions*, que *vous aimiez*, qu'*ils aiment*; *emplissant*, que *j'emplisse*, etc.; *rendant*, que *je rende*, etc.; *cousant*, que *je couse*;

etc. ; *résolvant*, que *je résolve* , etc. ; *cueillant*, que *je cueille*, etc.

§. V.

De la formation des Temps composés.

Il y a sept temps composés : le *prétérit* ou *parfait défini ;* le *prétérit* ou *parfait antérieur ;* le *plus-que-parfait de l'indicatif ;* le *futur antérieur* ou *relatif ;* le *conditionnel passé ;* le *parfait du subjonctif ;* le *plus-que-parfait du subjonctif.*

Règle générale : *du participe passé* se forment tous les temps composés qui se trouvent dans les verbes, en joignant à ce participe les différens temps des auxiliaires *avoir* ou *être.*

Ainsi, *du participe passé*, se forment 1°. Le prétérit ou parfait défini , en y joignant le présent de l'indicatif du verbe *avoir : J'ai donné* , *j'ai empli*, *j'ai reçu* , *j'ai rendu ;* 2°. Le prétérit ou parfait antérieur, en y joignant le prétérit indéfini du verbe *avoir : J'eus donné*, *empli*, *reçu*, *rendu* ; 3°. Le plus-que-parfait de l'indicatif, en y joignant l'imparfait du verbe *avoir : J'avois donné* , *empli* , *reçu* , *rendu ;* 4°. Le futur antérieur ou relatif , en y joignant le futur simple du verbe *avoir : J'aurai donné*, *empli*, *reçu*, *rendu ;* 5°. Le conditionnel passé, en y joignant le conditionnel présent ou le conditionnel passé du verbe *avoir : J'aurois* ou *j'eusse donné*, *rempli*, *reçu*, *rendu ;* 6°. Le prétérit ou parfait du subjonctif, en y joignant le présent du subjonctif du verbe *avoir : Que j'aye donné*, *empli*, *reçu*, *rendu ;* 7°. En-

fin du participe passé se forme le plus-que-parfait du subjonctif, en y joignant l'imparfait du subjonctif du verbe *avoir :* Que *j'eusse donné*, *empli*, *reçu*, *rendu.*

Dans les verbes réfléchis et réciproques, et dans les verbes neutres qui prennent l'auxiliaire *être*, les temps composés se forment de même ; mais ce sont les temps du verbe auxiliaire *être* qui se joignent au participe : ainsi, on ne dit pas : *Je m'ai repenti*, *j'ai tombé ; je m'avois repenti*, *j'avois tombé*, etc. ; mais *je me suis repenti*, *je m'étois repenti ; je suis tombé*, *j'étois tombé.*

MM. Lhomond et Le Tellier, p. 51. — Restaut, p. 251. — De Wailly, p. 74. — Levizac, p. 53, t. 2.

Il est très-nécessaire, lorsqu'on aura lu cette formation des temps, de jeter un coup-d'œil sur ce que nous disons au Chapitre *de l'Orthographe*, art. II, §. IV, tom. 2.

ARTICLE XVI.

Avant de donner la conjugaison des *Verbes irréguliers*, nous allons parler de plusieurs Verbes qui, quoique réguliers quant à leur conjugaison, demandent que nous nous en occupions, parce qu'il est facile de se tromper sur la manière de les orthographier.

De la conjugaison des Verbes dont l'infinitif est terminé en GER.

MANGER (*Modèle*).

Indicatif (*premier Mode*).

Présent absolu.

Je mange. Nous mangeons.

Imparfait ou Présent relatif.

Je mangeois. Nous mangions.

Prétérit ou Parfait indéfini.

Je mangeai. Nous mangeâmes.

Prétérit ou Parfait défini, Parfait antérieur et Plus-que-Parfait.

J'ai, J'eus, J'avois mangé.

Futur.

Je mangerai. Nous mangerons.

Futur antérieur.

J'aurai mangé. Nous aurons mangé.

Conditionnel présent.

Je mangerois. Nous mangerions.

Conditionnel passé.

J'aurois, *ou* j'eusse mangé. Nous aurions, *ou* nous eussions mangé.

Impératif (*deuxième Mode*).

Mange. Mangeons.

Subjonctif (*troisième Mode*).

Présent.

Que je mange. Que nous mangions.

Imparfait.

Que je mangeasse. Que nous mangeassions.

Parfait.	*Plus-que-Parfait.*
Que j'aye.	Que j'eusse mangé.

INFINITIF (*quatrième Mode*).

Manger.	Avoir mangé.	Mangeant.
Mangé *ou* mangée.	Devant manger.	

Conjuguer de même les Verbes *abréger*, *arranger*, *bouger*, *corriger*, *dégager*, *déranger*, *diriger*, *encourager*, *engager*, *gager*, *juger*, *ménager*, *partager*, *ronger*, *songer*, *venger*, etc.

Le *g* dans tous ces verbes a la prononciation du *j*; c'est pourquoi il faut avant les voyelles *a* et *o*, un *e* muet à la suite, afin de lui conserver cette prononciation.

Diction. de l'Acad. — Wailly, p. 80. — Lévizac, p. 25, t. 2. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 40.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN CER.

SUCER (*Modèle*).

INDICATIF (*premier Mode*).

Présent absolu.		*Plus-que-Parfait.*	
Je suce.	Nous suçons.	J'avois	sucé.
Imparfait ou Présent relatif.		*Futur absolu.*	
Je suçois.	Nous sucions.	Je sucerai.	Nous sucerons.
Prétérit ou *Parfait indéfini.*		*Futur antérieur.*	
Je suçai.	Nous suçâmes.	J'aurai	sucé.
Parfait défini		*Conditionnel présent.*	
J'ai	sucé.	Je sucerois.	Nous sucerions.
Parfait antérieur.		*Conditionnel passé.*	
J'eus	sucé.	J'aurois *ou* j'eusse	sucé.

IMPÉRATIF (*deuxième Mode*).

Suce. Suçons.

SUBJONCTIF (*troisième Mode*).

Présent.		*Parfait.*	
Que je suce.	Que nous sucions.	Que j'aye	sucé.
Imparfait		*Plus-que-Parfait.*	
Que je suçasse.	Que nous suçassions.	Que j'eusse	sucé.

INFINITIF (*quatrième Mode*).

Sucer.	Avoir sucé.	Suçant.
Sucé *ou* sucée.	Devant sucer.	

Conjuguez de même, *amorcer*, *annoncer*, *avancer*, *bercer*, *délacer*, *dépecer*, *devancer*, *enfoncer*, *énoncer*, *rincer*, *pincer*, etc.

Dict. de l'Acad. — De Wailly, p. 80. — Levizac, p. 26, t. 2. — MM. Lhomond et LeTellier, p. 40.

Le *c* dans tous ces verbes, a la prononciation accidentelle *se;* c'est pour lui conserver cette prononciation que l'on met une cédille dessous, quand il est suivi d'un *a* ou d'un *o*.

Dans ces verbes ainsi que dans ceux des autres conjugaisons, dont la seconde personne singulière de l'impératif se termine par un *e* muet, on ajoute une *s* après *e*, quand *y* et *en* doivent suivre : ainsi, l'on écrit : *suce*-s-*en*, *donne*-s-*en*, *porte*-s-*en*, *offre*-s-*en*, etc.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN UER.

JOUER (*Modèle*).

INDICATIF (*premier Mode*).

Présent absolu.
Je joue. Nous jouons.

Imparfait ou *Présent relatif.*
Je jouois. Nous jouïons.

Prétérit ou *Parfait indéfini.*
Je jouai. Nous jouâmes.

Prétérit ou *Parfait défini.*
J'ai joué.

Parfait antérieur.
J'eus joué.

Plus-que-Parfait.
J'avois joué.

Futur absolu.
Je jouerai. Nous jouerons.

Futur antérieur.
J'aurai joué.

Conditionnel présent.
Je jouerois. Nous jouerions.

Conditionnel passé.
J'aurois, *ou* j'eusse joué.

IMPÉRATIF (*deuxième Mode*).

Joue. Jouons.

SUBJONCTIF (*troisième Mode*).

Présent.
Que je joue. Que nous jouïons.

Imparfait.
Que je jouasse. Que nous jouassions.

Parfait.
Que j'aye joué.

Plus-que-Parfait.
Que j'eusse joué.

INFINITIF (*quatrième Mode*).

Jouer. Avoir joué. Jouant.
Joué *ou* jouée. Devant jouer.

Conjuguez de même, *avouer*, *déclouer*, *dénouer*, *contribuer*, *distribuer*, *échouer*, *secouer*, *trouer*, *puer*, etc.

Levizac, p. 24, t. 2. — Dictionn. de l'Académ. — De Wailly, p. 82.

Au futur et au conditionnel, il y a un *e* muet qui précède la finale *rai* ou *rois*.

En poésie, on se permet d'écrire *je joûrai*, *je joûrois*; *j'avoûrai*, *j'avoûrois*, etc.

A la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met un tréma sur l'*i*.

Remarque. — Le verbe *puer*, verbe neutre, n'est d'usage qu'à l'*infinitif*, au *présent*, à l'*imparfait*, au *futur* et au *conditionnel présent*. Autrefois on écrivoit : *Je pus*, *tu pus*, *il put*; mais à présent, on écrit : *je pue*, *tu pues*, *il pue*.

Dict. de l'Acad. — Levizac, p. 24, t. 2. — Caminade, p. 259.

DE LA CONJUGAISON DU VERBE APPELER.

INDICATIF (*premier Mode*).

Présent absolu.

J'appelle.	Nous appelons.
Tu appelles.	Vous appelez.
Il *ou* elle appelle.	Ils *ou* elles appellent.

Imparfait ou Présent relatif.

J'appelois.	Nous appelions.

Prétérit ou Parfait indéfini.

J'appelai.	Nous appelâmes.

Prétérit ou Parfait défini, Parfait antérieur et Plus-que-Parfait.

J'ai	J'eus	J'avois appelé.

Futur absolu.

J'appellerai.	Nous appellerons.

Futur antérieur.

J'aurai appelé.	Nous aurons appelé.

Conditionnel présent.

J'appellerois. Nous appellerions.

Conditionnel passé.

J'aurois appelé, *ou* J'eusse appelé.

IMPÉRATIF (*deuxième Mode*).

Appelle. Appelons. Qu'ils appellent.
Qu'il appelle. Appelez.

SUBJONCTIF (*troisième Mode*).

Présent.

Que j'appelle. Que nous appelions.
Que tu appelles. Que vous appeliez.
Qu'il appelle. Qu'ils appellent.

Imparfait.

Que j'appelasse. Que nous appelassions.

Parfait. *Plus-que-Parfait.*

Que j'aye appelé. Que j'eusse appelé.

INFINITIF (*quatrième Mode*).

Appeler. Appelant. Devant appeler.
Avoir appelé. Appelé *ou* appelée.

Conjuguez de même les verbes *atteler*, *amonceler*, *chanceler*, *dételer*, *dépuceler*, *ensorceler*, *étinceler*, *harceler*, *niveler*, *rappeler*, *renouveler*.

On double la lettre *l* toutes les fois qu'elle doit être suivie d'un *e* muet; et dans le cas contraire, on ne fait usage que d'une seule *l*; ou, ce qui est la même chose, on double la lettre *l* qui suit la voyelle *e*, toutes les fois que cet *e* se prononce avec un *son ouvert*; et, au contraire, on ne la double pas lorsque le son de l'*e* est *muet*.

Tel est le génie de notre langue; et l'on doit

conclure de son uniformité sur ce point, qu'elle ne se gouverne nullement selon les lois d'un usage arbitraire et aveugle; mais qu'elle a, de temps immémorial, consulté les principes de l'harmonie, qui demandent ou que la pénultième soit fortifiée, si la dernière est muette, ou que la première soit foible, si la dernière est le siége où se trouve le soutien de la voix.

D'Olivet, p. 79 de sa Prosodie fr. — Le Diction. de l'Acad. — Restaut, p. 505. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 40.

On conjuguera sur le verbe *appeler*, les verbes *cacheter*, *décacheter*, *jeter*, *rejeter*, *projeter*, *surjeter*, en observant de doubler la lettre *t*, partout où la lettre *l* est doublée dans le verbe *appeler*.

On fera de même à l'égard des verbes *appartenir*, *comprendre*, *disconvenir*, *entretenir*, *intervenir*, *obtenir*, *parvenir*, *prendre*, *reprendre*, *ressouvenir*, *retenir*, *souvenir*, *tenir* et *venir;* c'est-à-dire, que l'on doublera la lettre *n*, partout où la lettre *l* est doublée dans le verbe *appeler*.

Enfin, on conjuguera sur le verbe *appeler*, les verbes *achever*, *dépecer*, *élever*, *enlever*, *mener*, *promener*, *receler*, *soulever;* et dans tous les cas et à toutes les personnes où la lettre *l* est doublée dans le verbe *appeler*, on ne doublera pas la consonne qui suit immédiatement la pénultième, mais on mettra, partout où la lettre *l* est doublée dans le verbe *appeler*, un accent grave sur la pénultième *e*.

On écrira donc : *je mène*, *tu mènes*, *il mène*,

nous menons, *vous menez*, *ils mènent*. — *Je menois; je mènerai;* et ainsi des autres verbes.

DE LA CONJUGAISON DES VERBES DONT L'INFINITIF EST TERMINÉ EN OYER, OU EN UYER.

EMPLOYER (*Modèle*).

INDICATIF (*premier Mode*).

Présent absolu.

J'emploie.	Nous employons.
Tu emploies.	Vous employez.
Il *ou* elle emploie.	Ils *ou* elles emploient.

Imparfait ou *Présent relatif.*

J'employois.	Nous employions.
Tu employois.	Vous employiez.
Il *ou* elle employoit.	Ils *ou* elles employoient.

Prétérit ou *Parfait indéfini.*

J'employai.	Nous employâmes.

Prétérit ou *Parfait défini*, *Parfait antérieur et Plus-que-Parfait.*

J'ai eu	J'eus	J'avois employé.

Futur absolu.

J'emploierai.	Nous emploierons.

Futur antérieur.

J'aurai.	Nous aurons employé.

Conditionnel présent.

J'emploierois.	Nous emploierions.

Conditionnel passé.

J'aurois, *ou* j'eusse employé.

IMPÉRATIF (*deuxième Mode*).

Emploie.	Que nous employons.	Qu'ils emploient.
Qu'il emploie.	Que vous employez.	

SUBJONCTIF (*troisième Mode*).

Présent.

Que j'emploie. Que nous employions.
Que tu emploies. Que vous employiez.
Qu'il emploie. Qu'ils emploient.

Imparfait.

Que j'employasse. Que nous employassions.

Parfait. *Plus-que-Parfait.*

Que j'aye, *ou* Que j'eusse employé.

INFINITIF (*quatrième Mode*).

Employer. Employant. Devant employer.

Avoir employé. Employé ou employée.

Conjuguez de même les verbes *aboyer*, *appuyer*, *broyer*, *convoyer*, *corroyer*, *déployer*, *dévoyer*, *ennuyer*, *envoyer*, *festoyer*, *flamboyer*, *fossoyer*, *foudroyer*, *fourvoyer*, *grasseyer*, *larmoyer*, *monnoyer*, *nettoyer*, *octroyer*, *plancheyer*, *ployer*, *renvoyer*, *reployer*, *rudoyer*, *soudoyer*, *tournoyer*, *tutoyer* et *verdoyer*.

Dans tous les verbes qui se terminent en *oyer* et en *uyer*, il faut mettre un *i* voyelle à la place de l'*i* grec, toutes les fois que cet *i* grec ne tient pas la place de deux *ii*, ce qui arrive lorsque la lettre qui doit suivre cet *i* grec, est un *e* muet; car, dans ce cas, on est obligé de passer rapidement sur cet *e* muet, et alors cet *i* grec ne forme pas deux syllabes; il ne tient lieu que d'un *i*.

La première et la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif, et les mêmes personnes du présent du subjonctif, prennent un *i* après l'*i* grec.

Règle générale pour ces verbes, et, comme on va le voir tout à l'heure, pour ceux dont le participe présent est terminé en *iant* et en *ayant*.

Le futur prend un *e* muet avant la finale *rai;* et s'il est permis de le supprimer, ce n'est que dans le style élevé et dans la poésie.

Th. Corneille, sur la 115ᵉ. Rem. de Vaugelas. — Le Dict. de l'Académ. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 88, t. 2, conjugais. du verbe *Voir*. — MM. Lhomond et Letellier, p. 40, 51, 56. — Levizac, p. 24, t. 2. — Restaut, p. 329 et 499. — Caminade, p. 257. — Fabre, p. 44. — De Wailly, p. 81.

De la Conjugaison des Verbes dont l'infinitif est terminé en AYER.

Les verbes *payer*, *balayer*, *bégayer*, *essayer*, etc., se conjuguent comme les verbes qui se terminent en *oyer* et en *uyer*.

Mais la règle relative au changement de l'*i* grec en *i* voyelle dans les cas précités, n'est pas adoptée par l'*Académie*, pour les verbes qui se terminent en *ayer*; cependant on observera qu'elle l'adopte pour les substantifs *paiement*, *bégaiement*, de même qu'elle écrit *il effraie*, *il fraie*.

Quelques grammairiens, tels que *Lévizac*, *Caminade*, et MM. *Lhomond* et *le Tellier*, n'admettent point d'exception; c'est-à-dire, qu'ils changent l'*i* grec en *i* voyelle, dans les verbes qui se terminent en *ayer*, comme dans ceux qui se terminent en *oyer* et en *uyer*.

De la Conjugaison des Verbes dont l'infinitif est terminé en IER.

PRIER (*Modèle*).

Indicatif (*Premier Mode*).

Présent absolu.	*Plus-que-Parfait.*
Je prie. Nous prions.	J'avois prié.
Imparfait ou présent relatif.	*Futur.*
Je priois. Nous priions.	Je prierai. Nous prierons.
Prétérit ou Parfait indéfini.	*Futur antérieur.*
Je priai. Nous priâmes.	J'aurai prié. N. aurons prié.
Prétérit ou Parfait défini.	*Conditionnel présent.*
J'ai prié.	Je prierois. N. prierions.
Parfait antérieur.	*Conditionnel passé.*
J'eus prié.	J'aurois, *ou* j'eusse prié.

Impératif (*deuxième Mode*).

Prie. Prions.

Subjonctif (*troisième Mode*).

Présent.	*Parfait.*
Que je prie. Que n. priions.	Que j'aye prié.
Imparfait.	*Plus-que-Parfait.*
Que je priasse. Q. nous priassions.	Que j'eusse prié.

Infinitif (*quatrième Mode*).

Prier.	Priant.	Devant prier.
Avoir prié.	Prié, Priée.	

Conjuguez de même *oublier*, *crier*, *décrier*, *certifier*, *étudier*, *relier*, *délier*, *plier*, *nier*, et en général tous les verbes dont l'infinitif est terminé en *ier*.

Caminade, p. 258. — Boiste, Diction univer. — L'Acad., sur la 456e. Rem. de Vaugelas, p. 124.

Au futur et au conditionnel de ce verbe, on met un *e*. — A la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met deux *ii* : règle générale pour tous les verbes dont l'infinitif est terminé en *ier*.

De Wailly et *Levizac* écrivent *que nous prîions*, *que vous prîiez*, avec un accent circonflexe sur le premier *i*.

ARTICLE XVIII.

De la Conjugaison des Verbes irréguliers et des Verbes défectifs.

Les verbes irréguliers sont ceux dont les terminaisons des temps primitifs et des temps dérivés, ne sont pas exactement conformes à celles du verbe qui leur sert de modèle. *Les verbes défectifs* sont ceux auxquels il manque certains temps ou certaines personnes que l'usage n'admet pas.

Quelque irrégulier que soit un verbe, les irrégularités ne se rencontrant que dans les temps simples, nous nous dispenserons alors de parler des temps composés.

Règle générale : tout verbe qui n'a point de *parfait indéfini*, n'a point d'*imparfait du subjonctif*; tout verbe qui n'a point de *participe présent*, n'a point d'*imparfait de l'indicatif*, point de pluriel au *présent de l'indicatif*, et point de présent au *subjonctif*; tout verbe qui n'a point de *futur*, n'a point de

conditionnel; en un mot, quand un temps primitif manque, les dérivés de ce temps manquent aussi.

§. Ier.

Verbes irréguliers et défectifs *de la première conjugaison.*

Cette conjugaison n'a, à proprement parler, que les verbes irréguliers *aller*, *envoyer* et *renvoyer*.

Conjugaison du Verbe ALLER.

Indicatif (*premier Mode*).

Présent absolu.

Je vais *ou* je vas.	Tu vas.	Il va.
Nous allons.	Vous allez.	Ils vont.

Imparfait ou *Présent relatif.*

J'allois.	Nous allions

Prétérit ou *Parfait indéfini.*

J'allai.	Tu allas.	Il alla.
Nous allâmes.	Vous allâtes.	Ils allèrent.

Autrement.

Je fus.	Tu fus.	Il fut.
Nous fûmes.	Vous fûtes.	Ils furent,

Prétérit ou *Parfait défini.*

Je suis allé, *ou* allée.	Tu es allé, *ou* allée.	Il est allé, *ou* allée.
Nous sommes allés, *ou* allées.	Vous êtes allés, *ou* allées.	Ils sont allés, *ou* allées.

Autrement.

J'ai été.	Tu as été.	Il a été.
Nous avons été.	Vous avez été.	Ils ont été.

Prétérit

Prétérit ou *Parfait antérieur.*

Quand

Je fus allé.	Tu fus allé.	Il fut allé.
Nous fûmes allés.	Vous fûtes allés.	Ils furent allés.

AUTREMENT.

Quand

J'eus été.	Tu eus été.	Il eut été.
Nous eûmes été.	Vous eûtes été.	Ils eurent été.

Plus-que-Parfait.

J'étois allé. Nous étions allés.

AUTREMENT.

J'avois été. Nous avions été.

Futur.

J'irai.	Tu iras.	Il ira.
Nous irons.	Vous irez.	Ils iront.

Futur antérieur.

Je serai allé. Nous serons allés.

AUTREMENT.

Quand J'aurai été. Nous aurons été.

Conditionnel présent.

J'irois.	Tu irois.	Il iroit.
Nous irions.	Vous iriez.	Ils iroient.

Conditionnel passé.

Je serois, *ou* je fusse allé. Nous serions, *ou* nous fussions allés.

AUTREMENT.

J'aurois, *ou* j'eusse été. Nous aurions, *ou* nous eussions été.

IMPÉRATIF (*deuxième Mode*).

(*Point de* 1re. *pers.*).	Va.	Qu'il aille.
Allons.	Allez.	Qu'ils aillent.

SUBJONCTIF (*troisième Mode*).

Présent.

Il faut Que j'aille. Que nous allions.

Imparfait.

Il falloit Que j'allasse. Qu'il allât. Que nous allassions.

Prétérit ou *Parfait.*

Il a fallu Que je sois allé. Que nous soyons allés.

AUTREMENT.

Que j'aye été. Que nous ayons été.

Plus-que-Parfait.

Il auroit fallu Que je fusse allé. Que nous fussions allés.

AUTREMENT.

Que j'eusse été. Que nous eussions été.

INFINITIF (*quatrième Mode*).

Présent.	*Prétérit* ou *Parfait.*	*Participe présent.*
Aller.	Être allé *ou* avoir été.	Allant.
Participe passé.		*Participe futur.*
Allé, Allée.		Devant aller.

Aller, fait au présent de l'indicatif *je vais* ou *je vas;* mais les bons Écrivains ont toujours préféré *je vais* à *je vas*.

Je n'y vais que pour vous, barbare que vous êtes.
(RACINE, *Iphigén.*, act. 5, sc. 6.)

Je ne vais point au Louvre adorer la fortune.
(BOILEAU, *Sat.* 2.)

L'Acad., en ses Observ. sur la 26e. Rem. de Vaugelas, p. 31. — Le P. Buffier, no. 611. — Le Dict. de Richelet et celui de Féraud, pag. 146, t. 1. — Regnier Desmarais, p. 393 de sa Gramm. — Caminade, p. 254.

Y se supprime devant le conditionnel *irois* et le futur *irai* : *Allez-vous à Paris ?* J'IROIS *si mes affaires étoient terminées. Irez-vous à Versailles ?* NOUS IRONS *la semaine prochaine : J'y irois, nous y irions*, seroit mal dit.

Th. Corneille, sur la 115e. Rem. de Vaugelas. — Le Diction. de l'Acad., au mot *Aller*.

L'impératif *va* prend une *s* quand il est suivi des mots *en* et *y* : *vas-y*, *vas-en chercher* ; mais si après *y* l'impératif suit un verbe, il s'écrit sans *s* : *va y donner ordre.*

Levizac, p. 25, t. 2. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 53. — Le P. Buffier, n°. 533. — Restaut, p. 257. — De Wailly, p. 80. — Le Dict. de l'Acad., au mot *Aller.*

Allé, participe du verbe *aller*, prend toujours l'auxiliaire *être*, et alors il s'accorde en genre et en nombre. Quand il prend l'auxiliaire *avoir*, il emprunte le participe *été* du verbe *être* ; et alors *été* ne s'accorde pas ; on dit donc : *je suis* ALLÉ *ou* ALLÉE, *nous sommes* ALLÉS *ou* ALLÉES ; et *j'ai* ÉTÉ, *nous avons* ÉTÉ, au masculin comme au féminin ; au singulier comme au pluriel.

On se sert fort communément du prétérit indéfini du verbe *être* (je fus) au lieu d'employer celui du verbe *aller* (j'allai). Par exemple, on dit : *je* FUS *trouver mon ami* ; *je* FUS *hier à l'Opéra* ; pour dire, *j'*ALLAI *trouver mon ami* ; *j'*ALLAI *hier à l'Opéra.* Cette locution est regardée comme vicieuse par une infinité de personnes, qui sont d'avis qu'il faut toujours dire *j'allai*, et jamais *je fus.*

De La Touche, p. 25, t. 2. — Th. Corneille, sur la 26e. Rem. de Vaugelas.

L'Académie, dans ses Décisions et Remarques, page 120, *et dans son Dictionnaire*, au mot *aller*, est d'avis que *j'allai*, *tu allas*, *il alla*, est la manière dont il faut parler ; et que *je fus*, *tu fus*, *il*

fut, n'est pas du style noble, et qu'on ne peut s'en servir en écrivant; mais que dans le discours familier tout le monde s'en sert, et que l'usage l'a admis.

Voltaire, dans ses remarques sur *Cinna*, condamne également l'emploi du prétérit indéfini du verbe *être* (je fus), au lieu de celui du verbe *aller* (j'allai).

Souvent aussi on dit *il est allé* pour *il a été*, ce qui est une faute assez considérable; combien de gens disent: *je suis* ALLÉ *le voir; je suis* ALLÉ *lui rendre visite;* pour *j'ai* ÉTÉ *le voir, j'ai* ÉTÉ *lui rendre visite*. La règle qu'il y a à suivre en cela, est que toutes les fois qu'on suppose le retour du lieu, il faut dire *il a été*, *j'ai été;* et lorsqu'il n'y a pas de retour, il faut dire, *il est allé ; je suis allé*.

Tous ceux qui sont ALLÉS *à la guerre, ne reviendront pas; tous ceux qui ont* ÉTÉ *à Rome, n'en sont pas meilleurs.*

Girard, Synon. franç. — De Wailly, p. 80. — Restaut, p. 275. — Domairon, p. 64, t. 1. — Th. Corneille, sur la 26e. Remarq. de Vaugelas. — Ménage, chap. 87. — Boiste, Dict. univ. — Le Dict. crit. de Féraud, celui de Richelet, au mot *Aller*.

Conjugaison du verbe s'EN ALLER.

S'en aller se conjugue comme *aller*, dans les temps simples et dans les temps composés. On dit: *je m'*EN *suis allé, tu t'*EN *es allé, il s'*EN *est allé; nous nous* EN *sommes allés, vous vous* EN *êtes allés, ils s'*EN *sont allés.*

Impératif : *va-t-*EN, *qu'il s'*EN *aille ; allons-nous-*EN, *allez-vous-*EN, *qu'ils s'*EN *aillent.*

Quand on interroge, on dit : *m'*EN *irai-je*, *t'*EN *iras-tu*, *s'*EN *ira-t-il*, *nous* EN *irons-nous.*

En doit toujours précéder immédiatement le verbe *aller* dans ses temps composés ; ainsi, il ne faut pas dire, *je me suis* EN *allé*, ni *je m'en suis* EN *allé.*

Th. Corneille, sur la 427e. Rem. de Vaugelas.—Le P. Buffier, n°. 611.— Les Rem. et Décis. de l'Acad., p. 164.—Son Diction., celui de Richelet.—Ménage, ch. 275. — De Wailly, p. 81. — Restaut, p. 329. — Levizac, p. 23, t. 2.—Caminade, p. 255.—Domairon, p. 64, t. 1. — De La Touche, p. 142, t. 1.

Girard, *Féraud* et *Caminade* pensent qu'il est mieux de dire, *je m'*EN *vas*, *je m'y* EN *vas*, que *je m'*EN *vais*, *je m'y* EN *vais* ; mais cette opinion n'est pas celle du *Dictionnaire de Trévoux*, de *Richelet*, de *Regnier-Desmarais*, pag. 29 ; du *P. Buffier*, n°. 611, ni de l'*Académie*, en son *Dictionnaire*, au mot *en* et au mot *venir.*

Il ne faut pas, à l'impératif du verbe *s'en aller*, écrire *va-t-en*, comme si le *t* étoit euphonique ; mais bien *va-t'en ;* c'est le pronom *te*, dont on retranche l'*e*. La meilleure preuve que l'on en puisse donner, c'est qu'en parlant à quelqu'un qu'on ne tutoie pas, on dit, *allez-vous-en.*

Regnier Desmarais, p. 391. — Restaut, p. 329.— Douchet, Princ. sur l'Orth., p. 64. —De La Touche, p. 142, t. 1. — Le P. Chiflet, pag. 210. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., pag. 15, t. 2. — Levizac, p. 25, t. 2. — Le Dict. crit. de Féraud.

De Wailly écrit *va-t-en* avec un trait d'union après

le *t*. Dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, on voit cette expression ainsi orthographiée ; mais dans l'édition de 1762, la dernière qu'ait avouée *l'Académie*, on n'y trouve aucun exemple qui paroisse autoriser cette orthographe.

Le verbe *en aller* ne sauroit se passer du pronom personnel, et si dans le style familier on dit : *cette eau fait* EN *aller les rougeurs*, ou *laissez-le* EN *aller* ; cela, dans aucun cas, ne se peut écrire : ainsi il faut dire et écrire : *cette eau fait passer les rougeurs*, *laissez-le aller* ou *laissez-le s'*EN *aller*. *Il faut le laisser morfondre*, est également incorrect ; on doit écrire, *il faut le laisser* SE *morfondre*.

Décis. de l'Académ., p. 40 et 41.

ENVOYER, RENVOYER (*verbes actifs*).

Ces deux verbes se conjuguent de même que le verbe *employer*, dont nous avons donné le modèle de conjugaison, page 395 ; on observera seulement qu'ils ont une irrégularité au futur de l'indicatif et au présent du conditionnel, où ils font *j'enverrai*, *je renverrai* ; *j'enverrois*, *je renverrois*.

Dict. de l'Académie.

§. IIe.

DES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS *de la seconde Conjugaison.*

Conjugaison du Verbe ACQUÉRIR. (*Verbe actif*).

J'acquiers, *tu acquiers*, *il acquiert*, *nous acquérons*, *vous acquérez*, *ils acquièrent*. — *J'acquérois*,

nous acquérions. — *J'acquis, nous acquîmes.* — *J'ai acquis.* — *J'acquerrai, nous acquerrons.* — *J'aurai acquis.* — *J'acquerrois, nous acquerrions.* — *J'aurois* ou *j'eusse acquis.* — *Acquiers, acquérons.* — *Que j'acquière, que tu acquières, qu'il acquière, que nous acquérions, que vous acquériez, qu'ils acquièrent.* — *Que j'acquisse, que nous acquissions.* — *Que j'aye acquis.* — *Que j'eusse acquis.* — *Acquérir.* — *Avoir acquis.* — *Acquérant.* — *Acquis, acquise.* — *Devant acquérir.*

Regnier Desmarais, p. 410.—Levizac, p. 28, t. 2. Restaut, page 334. — De Wailly, p. 84. — Décis. de l'Acad., p. 149. — Son Diction., celui de Richelet.

Au futur, on dit, *j'acquerrai*, et non pas, *j'acquérai*, ni *j'acquérerai.*

Conjuguez de même *conquérir*, *reconquérir*, *requérir*, *enquérir.* Ce dernier verbe n'est plus d'usage qu'en terme de palais, autrement quand on l'emploie, on y joint le pronom réfléchi; ainsi on dit, *Je m'enquiers*, *tu t'enquiers*, *il s'enquiert*, *nous nous enquérons*, *vous vous enquérez*, *ils s'enquièrent*, etc. *Enquérir* se dit des personnes et des choses, et signifie *s'informer*, *faire recherche.*

ASSAILLIR (*verbe actif*).

J'assaille, nous assaillons. — *J'assaillois, nous assaillions.* — *J'assaillis, nous assaillîmes.* — *J'assaillirai.* — *J'assaillirois.* — *Assaille, assaillons.* — *Que j'assaille, que nous assaillions.* — *Que j'assaillisse, que nous assaillissions.* — *Assaillir.* — *Assaillant.* — *Assailli, assaillie.*

Levizac, p. 31, t. 2. — Domairon, p. 67, t. 1. — Caminade, p. 260. — Restaut, page 336. — Le Dict. de l'Acad., celui de Féraud.

Quelques personnes disent, *j'assaillerai*; mais l'*Académie* n'est pas de cet avis. A la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met un *i* après les deux *ll;* au présent de l'indicatif et de l'impératif, on n'en met point.

De Wailly dit, *j'assaillirai* et *j'assaillerai.*

Conjuguez de même *tressaillir*, et ne dites pas, *je tressaillerai.*

BÉNIR (*verbe actif*).

Ce verbe se conjugue comme *emplir*, verbe de la deuxième conjugaison. La seule irrégularité est qu'il a deux participes, *béni*, *bénie; bénit*, *bénite.*

Le participe *bénit* et *bénite*, se dit en parlant de la bénédiction des hommes; il a un sens moral et de consécration : du pain *bénit*, de l'eau *bénite.* L'autre participe *béni*, *bénie*, a toutes les autres significations de son verbe; il se dit en parlant de la bénédiction de Dieu, et il a un sens moral et de louange : *Ceux qui assistent les pauvres sont* BÉNIS *de Dieu.* — *Des armes* BÉNITES *par l'église, ne sont pas toujours* BÉNIES *du Ciel.*

L'Acad., sur la 237e. Remarq. de Vaugelas, p. 268. — Andry de Boisregard, p. 86 de ses Réflex. — De La Touche, p. 155, t. 1. — De Wailly, p. 82. — Restaut, p. 330. — Levizac, p. 26, t. 2. — Domairon, p. 65, t. 1. — Caminade, p. 261. — Le Dict. de l'Acad., celui de Richelet. — Et le Diction. crit. de Féraud.

BOUILLIR (*verbe neutre*).

Je bous, tu bous, il bout, nous bouillons, vous bouillez, ils bouillent.—Je bouillois, nous bouillions.—Je bouillis, nous bouillîmes.—Je bouillirai, nous bouillirons. — Je bouillirois, nous bouillirions. — Que je bouille, que tu bouilles, qu'il bouille, que nous bouillions, que vous bouilliez, qu'ils bouillent. — Que je bouillisse, que nous bouillissions. — Bouillir. — Bouillant. — Bouilli, bouillie, etc.

De Wailly, p. 83. — Restaut, p. 331. — Regnier Desmarais, p. 407. — Caminade, p. 261. — Le Dict. de l'Acad. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Au futur on dit, *je bouillirai*, et non pas, *je bouillerai*. Ce verbe s'emploie le plus souvent avec le verbe *faire* : FAIRE BOUILLIR *le pot*, *la marmite*.

COURIR (*verbe neutre*).

Je cours, tu cours, il court, nous courons, vous courez, ils courent. — Je courois, nous courions. — Je courus, nous courûmes. — Je courrai, nous courrons. — Je courrois, nous courrions. — Cours, courons. — Que je coure, que tu coures, qu'il coure, que nous courions, que vous couriez, qu'ils courent. — Que je courusse, que nous courussions. — Courir. — Courant. — Couru, courue, etc.

Regnier Desmarais, p. 409. — Levizac, p. 28, t. 2. — Restaut, p. 331. — De Wailly, p. 83. — Caminade, p. 262. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

Ce verbe ne prend deux *rr* qu'au futur et au con-

ditionnel. A la troisième personne singulière du subjonctif, on écrit : *qu'il coure* avce un *e* muet. Règle générale.

Conjuguez de même les verbes *accourir*, *concourir*, *discourir*, *encourir*, *parcourir*, *secourir*.

Accourir se conjugue comme *courir*, si ce n'est qu'il reçoit également l'un et l'autre des verbes auxiliaires *avoir* et *être* ; *j'ai accouru*, *je suis accouru*, et *courir* ne reçoit que le verbe auxiliaire *avoir*. Ainsi il y a une faute dans ce verbe de *Racine* : *Il en étoit sorti lorsque j'y suis couru*. Les meilleurs écrivains ne sont pas toujours exempts de ces distractions; mais si on les pardonne à *Racine*, on ne les pardonnera pas à un écrivain médiocre.

D'Olivet, 30ᵉ. Rem. sur Racine. — Le Diction. de l'Acad., de Richelet et de Féraud.

CUEILLIR (*verbe actif*).

Je cueille, *tu cueilles*, *il cueille*, *nous cueillons*, *vous cueillez*, *ils cueillent*. — *Je cueillois*, *nous cueillions*. — *Je cueillis*, *nous cueillîmes*. — *Je cueillerai*, *nous cueillerons*. — *Je cueillerois*, *nous cueillerions*. — *Cueille*, *cueillons*. — *Que je cueille*, *que nous cueillions*. — *Que je cueillisse*, *que nous cueillissions*. — *Cueillir*, *cueillant*. — *Cueilli*, *cueillie*.

Restaut, p. 331. — De Wailly, p. 85. — Levizac, p. 30, t. 2. — Caminade, pag. 262, — Domairon, p. 65, t. 1. — Et le Dict. de l'Acad.

Il est évident que l'on a dit autrefois *cueiller* à l'infinitif; mais à présent *cueillir* est le seul mot en

usage. C'est de cet ancien verbe, qu'on a conservé *je cueillerai*, au futur ; comme l'on dit aujourd'hui *cueillir*, on devroit dire au futur *je cueillirai*, puisque c'est de-là qu'il se forme et que tous les verbes gardent l'*i* ou l'*e* de l'infinitif, au futur : *oublier* fait *j'oublierai ; vieillir* fait *je vieillirai*. Il y a cependant des exceptions, comme, *courir, je courrai*, et non pas *je courirai ;* mais il n'y a que le seul verbe *cueillir* qui change l'*i* en *e*, ce qui fait voir que ce futur *cueillerai*, vient de *cueiller* et non de *cueillir*. L'usage en a donc décidé, et il est constant que l'on doit dire : *cueillir, je cueillerai, je cueillerois, je cueillis, nous cueillîmes, j'ai cueilli*, et non pas, *cueiller, je cueillirai, je cueillirois, je cueillai, nous cueillâmes*, ni enfin *j'ai cueillé*.

Th. Corneille et l'Acad., sur la 488e. Rem. de Vaugelas. — Le P. Bouhours, p. 598 de ses Rem. nouv. — Andry de Boisregard, de l'État prés. de la lang. franç., p. 144. — Le Dict. crit. de Féraud.

FAILLIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est guère d'usage qu'au prétérit indéfini, *je faillis, nous faillîmes ;* au parfait défini, *j'ai failli ;* aux temps composés tant de l'indicatif que du subjonctif, *j'aurois* ou *j'eusse failli*, et à l'infinitif, *faillir, faillant*.

Restaut, p. 332. — De Wailly, p. 83. — De La Touche, p. 156, t. 1. — Le Dict. de l'Académ. et de Féraud.

On dit rarement, *je faux, tu faux, il faux, nous faillons, vous faillez, ils faillent. — Je faudrai. —*

Quelques grammairiens sont d'avis que l'analogie est *faillira* au lieu de *faudra*, mais le Dictionnaire de l'*Académie* ne pense pas ainsi. — *Failli*, *faillie*, n'est d'usage que dans le sens de *finir* et dans celui de *manquer à faire* : *A jour failli*, c'est-à-dire *à jour fini*. — *Il a failli à mourir*, *à tomber*. — *J'ai failli à le nommer;* c'est-à-dire, *il a manqué de mourir*, *de tomber*, etc.

Le Diction. de l'Académie.

Fleurir (*verbe neutre*).

Ce verbe est régulier dans *le sens propre;* c'est-à-dire, quand il signifie *pousser de la fleur*, et alors il se conjugue comme *emplir;* en ce sens on dit à l'imparfait, *il fleurissoit;* au futur, *je fleurirai*, et au participe présent, *fleurissant*.

Dans *le sens figuré*, il signifie être en crédit, en honneur, en vogue, et alors il fait *florissoit*, à l'imparfait de l'indicatif, et *florissant* au participe présent.

Th. Corneille, sur la 445[e]. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Obs., p. 463. — Levizac, p. 27, t. 2. De Wailly, , pag. 82. — Domairon, p. 65, t. 1. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 43. — Le Dict. de L'Acad. et celui de Féraud.

Fuir (*verbe actif et neutre*).

Fuir, verbe actif, signifie *éviter*, *fuir le danger*.

Fuir, verbe neutre, signifie *courir pour se sauver d'un péril*.

Je fuis, *tu fuis*, *il fuit*, *nous fuyons*, *vous fuyez*,

ils fuient. — *Je fuyois, nous fuyions.* — *Je fuis, nous fuîmes.* — *Je fuirai.* — *Je fuirois.* — *Fuis, fuyons.* — *Que je fuie, qu'il fuie, que nous fuyions.* — *Que je fuisse, que nous fuissions.* — *Fuir, fuyant, fui, fuie*, etc.

Restaut, p. 332. — De Wailly, p. 83. — Levizac, p. 28, t. 2. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

A l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif, on écrit *nous fuyions, vous fuyiez, que nous fuyions, que vous fuyiez*, et non pas comme *Caminade* le voudroit, *fuiyons*, etc.

Conjuguez de même le verbe *s'enfuir*.

HAÏR (*verbe actif*).

Je hais, tu hais, il hait, nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent. — *Je haïssois, nous haïssions.* — *Je haïs, nous haïmes.* — *Je haïrai, nous haïrons.* — *Hais, haïssons.* — *Que je haïsse, que nous haïssions.* — *Haïr, haïssant, haï, haïe.*

Restaut, p. 333. — De Wailly, p. 82. — Levizac, p. 27, t. 2. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 43. — Vaugelas, 15e. Rem., et l'Acad. sur cette Rem., p. 22. — De La Touche, p. 156, t. 1. — Le Dict. de l'Acad. et celui de Féraud.

L'*h* s'aspire dans tous les temps de ce verbe, et il n'a d'irrégularité que dans la prononciation. — A l'infinitif, il est de deux syllabes et s'écrit avec un tréma sur l'*i*. Cette prononciation et cette orthographe se retiennent dans tous les temps, excepté dans *les trois personnes singulières de l'indicatif, et dans la*

seconde personne singulière de l'impératif, où alors on prononce *je hès*, *tu hès*, *il hèt; hès.*

Mourir (*verbe neutre*).

Je meurs, tu meurs, il meurt, nous mourons, vous mourez, ils meurent. — *Je mourois, nous mourions.* — *Je mourus, nous mourûmes.* — *Je mourrai, nous mourrons.* — *Je mourrois, nous mourrions.* — *Meurs, mourons.* — *Que je meure, que tu meures, qu'il meure, que nous mourions, que vous mouriez, qu'ils meurent.* — *Que je mourusse, que nous mourussions.* — *Mourir, mourant, mort, morte*, etc.

De Wailly, p. 83. — Restaut, p. 333. — Caminade, p. 265. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés. — Au conditionnel et au futur, on met deux *rr* et on les prononce; on n'écrit point je *mourerai* ni *je mourirai*.

A la troisième personne singulière du présent du subjonctif, on met un *e* muet.

Ouïr (*verbe actif et défectif*).

Indicatif présent, *j'ois*, *tu ois*, *il oit*, *nous oyons, vous oyez, ils oient.*

Ni ce temps, ni l'imparfait *j'oyois*, ni le futur *j'oirai*, ne sont plus d'usage non plus que les temps qui en sont formés. On ne se sert maintenant de ce verbe, qu'au prétérit ou parfait indéfini, *j'ouïs, il ouït*; à l'imparfait du subjonctif, *que j'ouïsse, qu'il*

ouït; à l'infinitif, *ouïr;* et dans les temps composés on se sert du participe *ouï, ouïe* et du verbe *avoir.*

De Wailly, p. 84. — Restaut, p. 334. — Caminade, p. 266. — Le Dict. de l'Acad. et Féraud.

OUVRIR (*verbe actif et neutre*).

J'ouvre, tu ouvres, il ouvre, nous ouvrons, vous ouvrez, ils ouvrent. — J'ouvrois, nous ouvrions. — J'ouvris, nous ouvrîmes. — J'ouvrirai, nous ouvrirons. — J'ouvrirois, nous ouvririons. — Ouvre, ouvrons. — Que j'ouvre, que nous ouvrions. — Que j'ouvrisse, que nous ouvrissions. — Ouvrir, ouvrant, ouvert, ouverte, etc.

De Wailly, p. 84. — Regnier Desmarais, p. 404. Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

Ce verbe a, au présent de l'indicatif, la même finale que les verbes de la première conjugaison; ainsi la seconde personne de l'impératif ne prend point d'*s*.

Conjuguez de même les verbes *couvrir, découvrir, entr'ouvrir, recouvrir, rouvrir, souffrir, offrir,* etc.

Remarque. Recouvert est le participe du verbe *recouvrir*, verbe actif de la seconde conjugaison, composé de *couvrir*, sur lequel il se conjugue, et de la préposition itérative *re*, qui indique la répétition d'une chose: *recouvrir*, c'est couvrir de nouveau. — *Recouvré* est le participe du verbe actif *recouvrer*; de la première conjugaison, qui signifie: *retrouver, rentrer en possession, acquérir de nouveau*

une chose qu'on avoit perdue. Bien des personnes confondent plusieurs temps du verbe *recouvrir* avec ceux du verbe *recouvrer ;* il en est effectivement plusieurs qui leur sont communs, comme *le présent* et *l'imparfait de l'indicatif*, mais *le prétérit indéfini* et *le participe passé* de ces deux verbes sont très-différens ; et en effet, on dit *recouvrit* au prétérit indéfini du verbe *recouvrir : Il recouvrit le toit de sa maison ;* et l'on dit *recouvra*, au prétérit indéfini du verbe *recouvrer : Il recouvra la santé, la vue.* Au participe passé du verbe *recouvrer*, on dit *recouvré ;* et l'on dit *recouvert* au participe passé du verbe *recouvrir.*

Th. Corneille, sur la 44e. Rem. de Vaugelas, p. 125, et l'Acad., p. 19. — Les Décis. de l'Acad. recueillies par Tallemant, p. 70.

Le Dictionnaire de l'Académie observe que l'on a dit autrefois *recouvert*, pour signifier *recouvré*, et que l'on dit en ce sens, pour un perdu, deux *recouverts ;* mais il ajoute qu'il vaut mieux dire *recouvrés.*

Partir (*verbe neutre*).

Je pars, tu pars, il part, nous partons, vous partez, ils partent. — Je partois, nous partions. — Je partis, nous partîmes. — Je partirai, nous partirons. — Je partirois, nous partirions. — Pars, partons. — Que je parte, que nous partions. — Que je partisse, que nous partissions. — Partir, partant, parti, partie.

Ce verbe prend l'auxiliaire *être* dans ses temps composés.

Caminade, p. 266. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Féraud.

Quérir

QUÉRIR (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe signifie proprement, chercher avec charge d'amener celui qu'on nous envoie chercher, ou d'apporter la chose dont il est question ; il n'est d'usage *qu'à l'infinitif*, et avec les verbes *aller*, *venir*, *envoyer*.

Regnier Desmarais, p. 410. — De Wailly, p. 84. Caminade, p. 267. — Le Diction. de l'Acad., de Trévoux et de Féraud.

Allez me QUÉRIR *un tel ; je l'ai envoyé* QUÉRIR ; *il m'est venu* QUÉRIR.

REPARTIR (*verbe actif*).

Dans le sens de *répliquer*, *répondre sur le champ* et *vivement*, se conjugue comme *partir* dans ses temps simples ; et comme *emplir* dans ses temps composés ; c'est-à-dire, avec l'auxiliaire *avoir*.

REPARTIR, verbe neutre, dans le sens de *retourner*, ou *partir de nouveau*, se conjugue absolument comme *partir* dans ses temps simples et dans ses temps composés.

RÉPARTIR, verbe actif, dans le sens de *distribuer*, *partager*, se conjugue dans tous ses temps simples et composés comme *Emplir* : *Je répartis*, *nous répartissons*. — *Je répartissois*, *nous répartissions*. — *Je répartis*, *nous répartîmes*. — *J'ai réparti*. — *Je répartirai*. — *Répartis*. — *Répartissons*. — *Que je répartisse*, etc. — *Réparti*, *répartie*.

Levizac, p. 29, t. 2. — Caminade, p. 267. — Le Dict. de l'Acad. et de Richelet.

RESSORTIR (*verbe neutre*).

Sortir après être entré, ou sortir une seconde fois après être déjà sorti, se conjugue sur *sentir*, comme *sortir*, verbe neutre.

RESSORTIR, verbe actif; être dans la dépendance de quelque juridiction, se conjugue comme *sortir*, verbe actif.

De Wailly, p. 83. — Levizac, p. 29, t. 2. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

SAILLIR (*verbe neutre*).

Ce verbe, dans le sens de *jaillir*, sortir avec impétuosité et par secousses, ne se dit que des choses liquides, et alors il se conjugue comme *emplir*. — *Je saillis*, *je saillissois*, *je saillirai*, *saillant*; *sailli*, *sailli*, *saillie*, etc.

Saillir, terme d'architecture, verbe neutre et défectif, se dit d'un balcon, d'une corniche, et d'autres ornemens d'architecture qui débordent le nu du mur; et en ce sens, il n'est d'usage qu'à la troisième personne de certains temps et à l'infinitif. *Il saille*, *il sailloit*, *il saillera*, *il sailleroit*. — *Saillant* est plutôt adjectif que participe présent.

Levizac, p. 30, t. 2. — De Wailly, p. 85. — Restaut, p. 335. — Le Diction. de l'Académ. et celui de Féraud.

SENTIR (*verbe actif*).

Je sens, *tu sens*, *il sent*; *nous sentons*, *vous sentez*, *ils sentent*. — *Je sentois*, *nous sentions*. — *Je*

sentis, nous sentîmes. — *Je sentirai, nous sentirons.* — *Je sentirois, nous sentirions.* — *Sens, sentons.* — *Que je sente, que nous sentions.* — *Que je sentisse, que nous sentissions.* — *Sentir, sentant, senti, sentie*, etc.

Levizac, p. 27, t. 2. — De Wailly, p. 64. — Le Dict. de l'Acad.

Conjuguez de même les verbes *ressentir*, *consentir*, *pressentir*, *mentir* et *démentir*.

SERVIR (*verbe actif*).

Je sers, tu sers, il sert; nous servons, vous servez, ils servent. — *Je servois, nous servions.* — *Je servis, nous servîmes.* — *Je servirai, nous servirons.* — *Je servirois, nous servirions.* — *Sers, servons.* — *Que je serve, que nous servions.* — *Que je servisse, que nous servissions.* — *Servir, servant, servi, servie*, etc.

De Wailly, p. 83. — Caminade, p. 268. — Le Dict. de l'Acad. et celui de Féraud.

SORTIR (*verbe neutre*).

Dans le sens de *passer du dedans au dehors*, il se conjugue dans ses temps simples comme *sentir*.

Je sors, tu sors, il sort; nous sortons, vous sortez, ils sortent. — *Je sortois* — *Je sortis.* — *Je sortirai.* — *Je sortirois.* — *Sors.* — *Que je sorte.* — *Que je sortisse.*

Mais dans ses temps composés, on se sert de l'auxiliaire *être* pour dire qu'on n'est pas rentré : *Il est sorti;* et de l'auxiliaire *avoir*, pour dire qu'on est de retour : *Il a sorti ce matin.*

Th. Corneille, sur la 44[e]. Rem. de Vaugelas, p.

176, t. 1. — Caminade, p. 268. — De Wailly, p. 71. — Ménage, ch. 278. — Le P. Bouhours, n°. 595. — Le Dict. de l'Académie, de Richelet, et le Dict. crit. de Féraud.

SORTIR (*verbe actif et défectif*).

Dans le sens d'*obtenir, avoir*, ce verbe n'est d'usage qu'en termes de Palais, et seulement en quelques-uns de ses temps, et alors il se conjugue comme *emplir*.

Je sortis, tu sortis, il sortit; nous sortissons, vous sortissez, ils sortissent. — Je sortissois. — Je sortis. — Je sortirai. — Je sortirois. — Sortis. — sortissant. — Que je sortisse, etc. — *Sortir. — Sortissant. — Sorti, sortie*, etc.

DORMIR, verbe neutre, se conjugue dans ses temps simples, de même que le verbe neutre *sortir*; mais dans ses temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*.

Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Féraud.

TENIR (*verbe actif*).

Je tiens, tu tiens, il tient; nous tenons, vous tenez, ils tiennent. — Je tenois, nous tenions. — Je tins, nous tînmes. — Je tiendrai, nous tiendrons. — Je tiendrois, nous tiendrions. — Tiens, tenons. — Que je tienne, que nous tenions. — Que je tinsse, que nous tinssions. — Tenir. — Tenant. — Tenu, tenue, etc.

Restaut, p. 336. — Levizac, p. 31, t. 2. — De La Touche, pag. 157, t. 1. — Le Dict. de l'Acad. et de Richelet.

On double la lettre *n* toutes les fois qu'elle doit être suivie d'un *e* muet ; et, dans le cas contraire, on ne la double pas. Pour les temps composés, on fait usage de l'auxiliaire *avoir*.

Conjuguez de même les verbes *abstenir*, *appartenir*, *détenir*, *entretenir*, *maintenir*, *obtenir*, *retenir* et *soutenir*.

VENIR (*verbe neutre*).

Je viens, *tu viens*, *il vient* ; *nous venons*, *vous venez*, *ils viennent*.— *Je venois* ; *nous venions*.— *Je vins* ; *nous vînmes*.— *Je viendrai* ; *nous viendrons*. —*Je viendrois* ; *nous viendrions*.— *Viens* ; *venons*. —*Que je vienne* ; *que nous venions*.—*Que je vinsse* ; *que nous vinssions*.— *Venir*, *venant*, *venu*, *venue*, *etc.*

Levizac, p. 31, t. 2.—Restaut, p. 337.— Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Féraud.

Venir se conjugue comme on le voit sur *tenir*, et la règle que nous avons donnée pour le doublement de l'*n* lui est applicable ; mais ce verbe dans ses temps composés prend l'auxiliaire *être*.

Conjuguez de même les verbes *devenir*, *disconvenir*, *intervenir*, *parvenir*, *ressouvenir*, *redevenir* et *souvenir*, en observant que *circonvenir*, verbe actif, *prévenir*, actif, et *subvenir*, neutre, prennent l'auxiliaire *avoir* ; que *contrevenir* prend indifféremment *avoir* ou *être*, et que lorsque *convenir* signifie *être propre*, *être sortable*, il se conjugue dans ce sens avec l'auxiliaire *avoir*, et s'emploie avec la préposition *à* ; mais que lorsque *convenir*

signifie *demeurer d'accord*, il se conjugue avec *être*, et s'emploie avec la préposition *de* : *Cette maison m'*A *convenu*; *et je* SUIS *convenu du prix*.

VÊTIR (*verbe actif*).

Ce verbe signifie habiller, donner des habits à quelqu'un. *Je vêts*, *tu vêts*, *il vêt*; *nous vêtons*, *vous vêtez*, *ils vêtent*. — *Je vêtois*.—*Je vêtisse*. — *Je vêtirai*. — *Je vêtirois*.— *Vêts* ; *vêtons*. — *Que je vête*. —*Que je vêtisse*. — *Vêtir*, *vêtant*, *vêtu*, *vêtue*, etc.

Caminade, p. 268. — De Wailly, p. 84. — Restaut, p. 337. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Féraud.

Il faut à chacun des temps de ce verbe un accent circonflèxe sur l'*e*.—Le singulier du présent de l'indicatif n'est guère usité — Ce verbe s'emploie plus ordinairement avec les pronoms personnels, et alors il signifie s'habiller. Dans ce sens il se conjugue, dans ses temps simples, comme le verbe actif *vêtir*; mais dans ses temps composés, on fait usage du verbe *être*. *Je me vêts*, *nous nous vêtons*. — *Je me suis vêtu*, ou *vêtue*, *nous nous sommes vêtus ou vêtues*.

Conjuguez de même les verbes *dévêtir*, *revêtir*, *survêtir*.

§. III.

DES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS *de la troisième Conjugaison.*

AVOIR (*verbe actif et auxiliaire*).

Ce verbe est un des plus irréguliers; nous en avons donné la conjugaison, page 347.

ASSEOIR (*verbe actif*).

On conjugue ce verbe plus ordinairement avec le pronom personnel, et il signifie se mettre dans un siége.

Je m'assieds, tu t'assieds; il s'assied; nous nous asseyons, vous vous asseyez, ils s'asseyent. — Je m'asseyois; nous nous asseyions. — Je m'assis; nous nous assîmes. —Je m'assiérai; nous nous assiérons. — Je m'assiérois; nous assiérions. — Assieds-toi; asséyons-nous. — Que je m'asseye; que nous nous asseyions.— Que je m'assisse, que nous nous assissions.—S'asseoir, s'asséyant, assis, assise.

Restaut, p. 340. — Décisions de l'Acad., p. 159. Regnier Desmarais, p. 426. — De la Touche, p. 158, t. 1. —De Wailly, p. 86. — Domairon, p. 69, t. 1.—Levizac, p. 34, t. 2.—Domergue, p. 101.

Le *Dict. de l'Acad.* indique *je m'assiérai* ou *je m'asseyerai;* mais dans le *Recueil de ses Décis.*, elle ne laisse pas le choix. — *Féraud*, *Restaut*, *de Wailly* et *Levizac*, sont du même avis que le *Dict. de l'Acad.* —*Caminade* pense qu'il faut écrire *je m'assois*, etc., *je m'assoyois; je m'assoirai, je m'assoirois, assis-toi,*

assoyons-nous, *que je m'assoie*; mais il est le seul grammairien qui soit de cet avis. — On fait peu usage de l'imparfait du subjonctif, si ce n'est à la troisième personne.

Conjuguez de même les verbes *s'asseoir*, *se rasseoir*.

CHOIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe ne se dit guère qu'à l'infinitif *choir*, et au participe passé *chu*, *chue*.

Domairon, p. 67, t. 1. — MM. Lhomond et Le Tellier, pag. 58. — Restaut, pag. 337. — Gueroult, p. 62, 1ere. part. — Diction. de Boiste. — Domergue, p. 101. — Girard, Vrais Princ. de la langue franç., p. 88, t. 2. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet, et de Féraud.

On écrivoit autrefois *cheoir*, et *Caminade* l'écrit encore ainsi.

DÉCHOIR (*verbe neutre et défectif*).

Je déchois, *tu déchois*, *il déchoit*; *nous déchoyons*, *vous déchoyez*, *ils déchoient*. — *Je déchoyais*; *nous déchoyions*. — *Je déchus*; *nous déchûmes*. — *Je décherrai*; *nous décherrons*. — *Je décherrois*; *nous décherrions*. — *Déchois*, *déchoyons*. — *Que je déchoie*; *que nous déchoyions*. — *Que je déchusse*; *que nous déchussions*. — *Déchoir*, point de participe présent; *déchu*, *déchue*.

Déchoir, dans ses temps composés, se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. — Au conditionnel et au futur, on dit: *Je décherrois*, *je décherrai*, et non pas *je déchoirois*, ou *je déchoirai*.

De Wailly, p. 86. — Restaut, p. 337. — Levizac, p. 33, t. 2. — Domairon, p. 67, t. 1. — Gueroult,

p. 62, 1re. part. — Domergue, p. 101. — MM. Lhomond et le Tellier, p. 58. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Féraud.

Caminade écrit *décheoir*, *je décheois*, etc.; *je déchéoyois*, *nous déchéoiyons*, *je décherrai*, *que je déchéoie*, *que nous déchéoiyons*, etc.

ÉCHOIR (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe, au présent de l'indicatif, n'est guère en usage qu'à la troisième personne du singulier : *Il échoit*, qu'on prononce quelquefois il *échet*; on dit aussi au pluriel *ils échéent* : il n'a point d'imparfait. Prétérit indéfini, *j'échus*, futur, *j'écherrai*, conditionnel, *j'écherrois*, subjonctif présent, *qu'il échée*, *qu'ils échéent*, imparfait, *que j'échusse*, infinitif, *échoir*, *échéant*, *échu*, *échue*.

L'emploi ordinaire de ces trois verbes *choir*, *déchoir*, *échoir*, est au participe qui se construit avec *être*, et à l'infinitif que l'on accompagne du verbe *devoir* : *Ces effets ont* dû *échoir*, *sont* ÉCHUS.

Lhomond, *Girard*, *Gueroult*, *Restaut*, *Domergue*, *le Dict. de l'Acad.*, *de Richelet* et de *Féraud*, ne mettent point l'*e* après l'*h*, dans aucun de ces trois verbes. Cette observation est d'autant plus essentielle, que *Roubaud*, *de Wailly*, *Caminade*, *Regnier Desmarais* et le *Dict. de Trévoux* en mettent un.

MOUVOIR (*verbe actif*).

Je meus, *tu meus*, *il meut*; *nous mouvons*, *vous mouvez*, *ils meuvent*. — *Je mouvois*; *nous mouvions*. — *Je mus*; *nous mûmes*. — *Je mouvrai*; *nous mouvrons*. — *Je mouvrois*; *nous mouvrions*. — *Meus*; *mouvons*. — *Que je meuve*; *que nous mouvions*. —

Que je musse; que nous mussions. — *Mouvoir, mouvant, mu, mue.*

Plusieurs de ces temps ne sont usités que dans le style didactique. Au futur on dit *je mouvrai. L'Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1802, écrit à l'impératif, *meu* sans *s*; mais dans l'édition de 1762 et dans toutes les grammaires, ce temps est écrit avec une *s*.

Conjuguez de même les verbes *émouvoir*, *se mouvoir*, *s'émouvoir.*

De Wailly, p. 87. — Levizac, t. 2, p. 33. — Restaut, p. 338. — Caminade, p. 271.

PLEUVOIR (*verbe impersonnel*).

Il pleut. — *Il pleuvoit; il plut; il pleuvra; il pleuvroit; qu'il pleuve; qu'il plut.* — *Plu, pleuvant.*

Ce temps n'a point *d'impératif*; car il n'y a que Dieu qui puisse commander au temps. Le *participe présent* n'a d'usage qu'en quelques phrases du discours familier : *Pleuvant comme il fait, pouvez-vous sortir?*

Regnier Desmarais, p. 431. — De Wailly, p. 87. — Caminade, pag. 271. — Le Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Féraud.

POURVOIR (*verbe neutre*).

Je pourvois, tu pourvois, il pourvoit; nous pourvoyons, vous pourvoyez, ils pourvoient. — *Je pourvoyois; nous pourvoyions.* — *Je pourvus; nous pourvûmes.* — *Je pourvoirai; nous pourvoirons.* — *Je pourvoirois; nous pourvoirions.* — *Pourvoir;*

pourvoyons. — *Que je pourvoie; que nous pourvoyions.* — *Que je pourvusse; que nous pourvussions.* — *Pourvoir, pourvoyant, pourvu, pourvue.*

On suit pour ce verbe, la même orthographe que celle en usage pour le verbe *employer*.

De Wailly, p. 87. — Restaut, p. 342. — Levizac, p. 36, t. 2. — Et le Dict. de l'Acad., de Féraud et de Richelet.

Caminade persiste toujours à mettre l'*i* avant l'*i* grec à la première et à la seconde personne de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif.

POUVOIR (*verbe neutre et défectif*).

Je puis, tu peux, il peut; nous pouvons, vous pouvez, ils peuvent. — *Je pouvois; nous pouvions.* — *Je pus; nous pûmes.* — *Je pourrai, nous pourrons.* — *Je pourrois; nous pourrions.* — Point d'impératif. — *Que je puisse; que nous puissions.* — *Que je pusse, que nous pussions.* — Infinitif, *pouvoir, pouvant, pu;* point de féminin.

Ce verbe a beaucoup d'irrégularités. Le futur *je pourrai*, s'écrit avec deux *rr*, et l'on n'en prononce qu'une.

La poésie et la conversation souffrent *je peux;* cependant *je puis* est beaucoup mieux dit, et *je puis* doit d'autant plus être préféré, qu'au lieu de *peux-je*, on dit *puis-je*.

Vaugelas, 77e. Rem. — L'Acad., sur cette Rem., p. 80. — Regnier Desmarais, pag. 420. — Ménage, 313e. chap. — De la Touche, p. 159, t. 1. — Caminade, p. 271, no. 711. — Levizac, p. 33, t. 2. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Trévoux.

Je ne puis bien parler, et ne saurois me taire.

(Boileau, *sat.* 7.)

Enfin, *je puis* parler en liberté;
Je puis dans tout son jour mettre la vérité.

(Athalie, *Act.* 2, *Sc.* 6.)

Par quel gage éclatant et digne d'un grand roi,
Puis-je récompenser le mérite et la foi?

(Esther, *Act.* 2, *Sc.* 5.)

Permettez que je vous aime comme *je puis* et autant que *je puis*. (Marmontel.)

On fait *pouvoir*, conditionnel en certains cas : *il se pourra faire que ; il se pourroit faire que* ; c'est-à-dire, *il pourra, il pourroit arriver que* : il est familier.

Prévaloir (*verbe neutre*).

Ce verbe se conjugue comme *valoir*, dont on va voir la conjugaison, excepté qu'au présent du subjonctif, on dit *que je prévale*, *que nous prévalions*, et *que je vaille*, *que nous valions*.

Prévaloir, signifie *avoir l'avantage*, *remporter l'avantage* ; il est aussi pronominal, et signifie *tirer avantage*, *se prévaloir de sa naissance*, *de son crédit*.

— Thomas Corneille, sur la 39e. Rem. de Vaugelas, pag. 169, t. 1. — Décisions de l'Acad., p. 76. — De Wailly, p. 88. — Restaut, p. 342. — Caminade, p. 272. — Et le Dict. de l'Acad.

Promouvoir (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe n'est guère d'usage qu'à l'infinitif et

dans les temps composés : *promouvoir*, *promu*, *promue*.

Le Dict. de l'Acad. — Caminade, p. 272.

RAVOIR (*verbe actif et défectif*).

Ne se dit qu'à l'infinitif. *Reu*, qu'on prononce *ru* ou *réu*, n'est pas françois.

De la Touche, p. 159, t. 1. — Caminade, p. 272. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

SAVOIR (*verbe actif*).

Je sais, tu sais, il sait; nous savons, vous savez, ils savent. — Je savois, nous savions. — Je sus; nous sûmes. — Je saurai; nous saurons. — Je saurois; nous saurions. — Sache; sachons, que je sache; que nous sachions. — Que je susse; que nous sussions. — Savoir, sachant, su, sue.

Il n'y a que ce verbe dans toute la langue, qui se mette au subjonctif, sans qu'un autre mot le précède; mais ce n'est jamais qu'avec la négative *ne* : JE NE SACHE *rien de plus digne d'éloge, qu'un roi qui préfère le bien du peuple à celui de ses enfans.*

Th. Corneille, sur la 362ᵉ. Rem. de Vaugelas, p. 413, t. 2. — Regnier Desmarais, pag. 421. — Domairon, p. 68, t. 1. — De Wailly, p. 88. — Le Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Féraud.

Je ne saurois, s'emploie fort souvent pour *je ne puis*, qui est le présent de l'indicatif du verbe *pouvoir*; mais une chose bizarre, c'est qu'on ne dit pas *je ne saurois*, pour *je ne pourrois*. On dira, par exemple, *si je mangeois de cela, je ne pourrois dor-*

mir de la nuit, mais non pas, *je ne saurois dormir de la nuit*. On ne peut aussi se servir du verbe *savoir* pour le verbe *pouvoir*, sans négative. Ainsi, on ne peut pas dire, *je saurois* pour *je puis*.

Ménage, chap. 313. — De Wailly, p. 88.

SEOIR (*verbe neutre et défectif*).

Dans la signification d'être assis, d'être dans une posture où le corps porte sur les fesses. Ce verbe n'est plus d'usage que comme adjectif, et alors il est sujet à prendre le genre et le nombre. *Le roi* SÉANT *en son lit de justice*. — *La Cour* SÉANTE *à St.-Cloud.*

Sis, *sise*, participe du verbe *seoir*, qui n'est plus en usage, ne s'emploie guère que comme adjectif et en style de pratique, où il signifie *situé*, *située*. *Un héritage* SIS *à*...... — *Une maison* SISE *à*......

Seoir, dans la signification d'être convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, etc., n'est plus en usage à l'infinitif, et il ne s'emploie que dans certains temps, et toujours à la troisième personne du singulier ou du pluriel. *Il sied*, *ils siéent*. — *Il séyoit*. — *Il siéroit*. — *Il siéra*.

Il sié, *ils sient*, *il seioit*, *il seira*, seroient autant de fautes.

Seoir n'a point de temps composés ; mais il se dit au participe présent : *Ces couleurs vous* SEYANT *bien*, *vous auriez tort d'en porter d'autres*.

Il est aussi impersonnel : *Il vous* SIED *bien de vouloir réformer les autres*. — *Il* SIED *mal*, *surtout à un homme âgé*, *d'être libre en paroles*.

Regnier Desmarais, p. 425. — Caminade, p. 273. — L'Acad., sur la 528e. Rem. de Vaugelas, p. 562; et son Dictionnaire. — Le Dict. crit. de Féraud.

SURSEOIR (*verbe actif et défectif*).

Je sursois, tu sursois, il sursoit; nous sursoyons, vous sursoyez, ils sursoient. — Je sursoyois, nous sursoyions. — Je sursis, nous sursîmes. — Je surseoirai, nous surseoirons. — Je surseoirois, nous surseoirions. — Sursois, sursoyons. — Que je sursoie, que nous sursoyions. — Que je sursisse, que nous sursissions. — Surseoir. — Sursoyant. — Sursis, sursise.

Surseoir, signifie *suspendre, remettre, différer.* Il ne se dit que des affaires de procédures. — On écrit *surseoir* avec un *e* après l'*s*; et dès-lors, on en met un au futur et au conditionnel; mais au présent de l'indicatif et au présent du subjonctif on n'en met point.

Surseoir se dit aussi en termes de Palais: SURSEOIR *au jugement d'une affaire :* alors il est neutre, et le participe présent *sursoyant* y est également usité.

Regnier Desmarais, p. 428. — Restaut, p. 341. — De Wailly, p. 87. — Levizac, p. 35, t. 2. — Domairon, p. 69, t. 1. — Le Dict. de l'Acad., de Trévoux, de Richelet et de Féraud.

Caminade écrit *sursoir, sursoyons, sursoirai*, etc.

VALOIR (*verbe actif*).

Je vaux, tu vaux, il vaut; nous valons, vous valez, ils valent. — Je valois, nous valions. — Je valus, nous valûmes. — Je vaudrai, nous vaudrons.

— *Je vaudrois, nous vaudrions.* — *Vaux, valons.* — *Que je vaille, que nous valions, qu'ils vaillent.* — *Que je valusse, que nous valussions.* — *Valoir.* — *Valant, valu* (point de féminin).

Conjuguez de même les verbes *équivaloir* et *revaloir.*

Regnier Desmarais, p. 421. — Restaut, p. 42. — — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 54. Levizac, p. 35, t. 2. — De Wailly, p. 88. — Caminade, p. 274.

Dès qu'il s'agit d'exprimer une valeur, on dit *valant* : *Il a une terre* VALANT *cent mille écus* ; et dans ce sens, *valant* est le véritable participe du verbe *valoir.*

Pour exprimer *avoir en sa possession*, on se sert du substantif masculin *vaillant*, qui alors est employé adverbialement ; ainsi, on dit : *Cet homme a cent écus* VAILLANT, pour dire : *Cet homme a en sa possession cent écus.*

Les Décisions de l'Acad., p. 72. — Vaugelas, 39ᵉ. et 330ᵉ. Rem. — Th. Corneille, sur la Rem. 330ᵉ., p. 350, t. 2. — Et L'Acad., en ses Observ., p. 352.

VOIR (*verbe actif*).

Je vois, tu vois, il voit; nous voyons, vous voyez, ils voyent. — *Je voyois, nous voyions.* — *Je vis, nous vîmes.* — *Je verrai, nous verrons.* — *Je verrois, nous verrions.* — *Vois, voyons.* — *Que je voie, que nous voyions.* — *Que je visse, que nous vissions.* — *Voir.* — *Voyant.* — *Vu, vue.* — *Devant voir.*

Conjuguez de même *revoir, entrevoir.*

Le futur est irrégulier et prend deux *rr.* Le changement

gement de l'*y* grec en *i* voyelle, indiqué au verbe *employer*, a lieu toutes les fois que cet *i* grec ne tient pas la place de deux *ii*.

Ce verbe s'emploie quelquefois neutralement, et l'on dit : VOIR *trouble ;* VOIR *de près. — Il ne* VOIT *goutte. — Il ne* VOIT *pas clair.*

Levizac, pag. 35, t. 2. — De Wailly, pag. 87. — Restaut, pag. 342. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 51. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Féraud. *Caminade* écrit *nous voiyons*, *vous voiyez*, à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif.

VOULOIR (*verbe actif et défectif*).

Je veux, *tu veux*, *il veut ; nous voulons*, *vous voulez*, *ils veulent. — Je voulois*, *nous voulions. — Je voulus*, *nous voulûmes. — Je voudrai*, *nous voudrons. — Je voudrois*, *nous voudrions.* Hors d'usage à l'impératif, excepté à la seconde personne plurielle, *veuillez.* —Subj. prés., *que je veuille*, *que nous voulions. — Que je voulusse*, *que nous voulussions. — Vouloir. — Voulant. — Voulu*, *voulue. — Devant vouloir.*

Le futur est irrégulier, et l'on dit : *je voudrai ;* mais ne dites pas, comme beaucoup de gens, *vouderiez-vous ?* c'est *voudriez-vous ?* sans *e* muet après le *d*. — La première et la seconde personne plurielle du présent du subjonctif fait *que nous voulions*, *que vous vouliez*, et non pas, *que nous veuillions*, *que vous veuillez ;* et cela est conforme à la formation des temps, qui veut que ces deux personnes se forment du participe présent et soient

semblables aux deux mêmes personnes de l'imparfait de l'indicatif.

Th. Corneille, sur la 362e. Remarq. de Vaugelas, p. 411, t. 2. — De la Touche, p. 160, t. 1. — Levizac, p. 36, t. 2. — De Wailly, p. 88. — Restaut, p. 342. — Caminade, p. 274. — MM. Lhòmond et Le Tellier, p. 54. — De La Touche, p. 60, t. 1. — Le Dict. de l'Acad. et celui de Féraud.

§. IV.

DES VERBES IRRÉGULIERS ET DÉFECTIFS *de la quatrième Conjugaison.*

ABSOUDRE (*verbe irrégulier et défectif*).

J'absous, tu absous, il absout; nous absolvons, vous absolvez, ils absolvent. — J'absolvois, nous absolvions. — J'absoudrai, nous absoudrons. — J'absoudrois, nous absoudrions. — Absous, absolvons. — Que j'absolve, que nous absolvions. Comme il n'y a point de prétérit indéfini, alors il n'y a point d'imparfait du subjonctif. — *Absoudre. — Absolvant. — Absous* ou *absout, absoute.*

Caminade, p. 275. — De Wailly, p. 94. — Restaut, p. 351. — Regnier Desmarais, p. 456. — Levizac, p. 44, t. 2. — Le Dict. de l'Acad. et de Richelet.

Ce verbe n'a de temps irrégulier que le participe *passé*, qui fait *absous* ou *absout* au masculin.

BATTRE (*verbe actif*).

Je bats, tu bats, il bat; nous battons, vous battez, ils battent. — Je battois, nous battions. — Je battis, nous battîmes. — Je battrai, nous battrons.

— *Je battrois ; nous battrions. — Bats ; battons. — Que je batte ; que nous battions. — Que je battisse ; que nous battissions. — Battre. — Battant. — Battu, battue. — Devant battre.*

Conjuguez de même *abattre*, *combattre*, *débattre*, *ébattre*, *rebattre*.

Caminade, p. 275. — Restaut, p. 343. — Et le Dict. de l'Académie.

Ce que nous avons dit à l'égard des verbes *cacheter*, *jeter*, etc., dont on double le *t* lorsque cette lettre doit être suivie d'un *e* muet, n'est pas applicable à ce verbe ; suivi ou non suivi d'un *e* muet, le *t* est toujours doublé, excepté aux trois personnes singulières du présent de l'indicatif, et à la seconde personne singulière de l'impératif.

Boire (*verbe actif*).

Je bois, tu bois, il boit ; nous buvons, vous buvez, ils boivent. — Je buvois ; nous buvions. — Je bus ; nous bûmes. — Je boirai ; nous boirons. — Je boirois, nous boirions. — Bois ; buvons. — Que je boive ; que nous buvions. — Que je busse ; que nous bussions. — Boire. — Buvant. — Bu, bue. — Devant boire.

Conjuguez de même *reboire*.

Caminade, pag. 275. — Restaut, pag. 343. — De Wailly, pag. 92. — Dict. de l'Acad., de Richelet, de Féraud.

Braire (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe ne s'emploie guère qu'à l'infinitif *braire* ;

aux troisièmes personnes du présent de l'indicatif, *il brait*, *ils braient;* et aux troisièmes personnes du futur et du conditionnel, *il braira*, *ils brairont; il brairoit*, *ils brairoient.*

Les autres tems sont de peu d'usage.

Domairon, p. 69, t. 1. — Caminade, p. 275. — De Wailly, p. 89. — Restaut, p. 343. — Et le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

BRUIRE (*verbe neutre et défectif*).

Ce verbe n'est guère d'usage qu'à l'*infinitif* et aux *troisièmes personnes de l'imparfait de l'indicatif*, où l'on dit *il bruyoit*, *ils bruyoient.* Dans les autres temps, on dit : *faire du* BRUIT ; *rendre un son confus.* — *Bruire* n'a point de participe passé, par conséquent point de temps composés ; on dit au participe présent, *bruyant*, qui n'est souvent qu'un simple adjectif : *Flots* BRUYANS ; *trompettes* BRUYANTES.

De la Touche, p. 160, t. 1. — Domairon, p. 69, t. 1. — Caminade, p. 276. — Restaut, p. 344. — Le Dict. de l'Académie, de Richelet et de Féraud.

CIRCONCIRE (*Verbe actif et défectif*).

Je circoncis, *tu circoncis*, *il circoncit; nous circoncisons*, *vous circoncisez*, *ils circoncisent.* — *Je circoncis; nous circoncîmes.* — *Je circoncirai; nous circoncirons.* — *Circoncis; circoncisons.* — *Que je circoncise*, *qu'il circoncise*, *que nous circoncisions.* — *Circoncire.* — *Circoncis*, *circoncise.*

Le *Dictionnaire de l'Académie* et celui de *Féraud*, ne donnent à ce verbe ni *imparfait de l'indicatif*,

ni *présent du subjonctif*, ni *participe présent*. Quelques grammairiens lui donnent ces formes; mais comme elles sont peu harmonieuses, le bon goût doit les proscrire.

Levizac, p. 39, t. 2.

Clorre (*verbe actif*).

Ce verbe, quant aux temps simples, n'est en usage qu'aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif. *Je clos*, *tu clos*, *il clôt*. — Au futur de l'indicatif et au conditionnel : *je clorrai*. — *Je clorrois*. — Et au participe passé : *clos*, *close*. — Quant aux temps composés, on s'en sert très-heureusement.

Regnier Desmarais, p. 444. — Restaut, p. 344. — De Wailly, p. 92. — Domairon, p. 69, t. 1. — Le Dict. de l'Acad. et celui de Féraud.

Quoique ces divers grammairiens et le *Dictionnaire de l'Académie* n'indiquent à ce verbe ni impératif, ni subjonctif, *Levizac* est d'avis qu'on pourroit très-bien dire : Clos *ce jardin*. — *Qu'il* close *ce jardin*. — *Il veut que je* close *cette prairie*.

Enclorre et *renclorre* ont les mêmes irrégularités.

Plusieurs grammairiens écrivent ces trois verbes avec une seule *r*; mais ce n'est ni l'avis de l'*Académie*, ni celui de *Caminade*, de *Gueroult*, de *Levizac*, de *Domergue*, de *Féraud*.

Conclure (*Verbe actif*).

Je conclus, *tu conclus*, *il conclud*, ou *il conclut*;

nous concluons, vous concluez, ils concluent. — *Je concluois; nous concluïons.* — *Je conclus; nous conclûmes.* — *Je conclurai; nous conclurons.* — *Je conclurois; nous conclurions.* — *Conclus; concluons.* — *Que je conclue; que nous concluïons.* — *Que je conclusse; que nous conclussions.* — *Conclure.* — *Concluant.* — *Conclu, conclue.* — *Devant conclure.*

Domairon, p. 70, t. 1. — De Wailly, p. 92. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet et celui de Féraud.

On met indistinctement un *d* ou un *t* à la troisième personne singulière du présent de l'indicatif; cependant le *Dictionnaire de l'Académie* paroîtroit pencher pour que l'on fît plutôt usage du *d.*—*Restaut* et *Caminade* écrivent toujours *il conclut* avec un *t*.

A la seconde et à la troisième personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, on met un *i* avec un tréma, pour les distinguer de celles du présent de l'indicatif. — Au futur, on écrit *je conclurai*, et non pas *je concluerai* avec un *e* après la lettre *u*.—Ecrivez : *que je conclue, que tu conclues, qu'il conclue.*

CONFIRE (*verbe actif*).

Je confis, tu confis, il confit; nous confisons, vous confisez, ils confisent. — *Je confisois; nous confisions.* — *Je confis; nous confîmes.* — *Je confirai; nous confirons.* — *Je confirois; nous confirions.* — *Confis; confisons.* — *Que je confise; que nous confisions.* — *Confire.* — *Confisant.* — *Confit, confite.*

Caminade, p. 276. — Levizac, p. 40. — Restaut, p. 345, t. 2. — Et le Dict. de l'Acad.

L'imparfait du subjonctif est peu en usage ; et il est mieux de dire : *Je voudrois que vous fissiez confire des coings*, plutôt que, *je voudrois que vous confissiez des coings.*

CONTREDIRE (*verbe actif*).

Ce verbe se conjugue comme *dire*, excepté à la deuxième personne du pluriel du présent de l'indicatif, où l'on dit *vous contredisez*, et non pas *vous contredites.*

De Wailly, p. 91. — Caminade, p. 277. — Le Dict. de l'Acad.

Voyez, plus bas, la conjugaison du verbe *dire.*

COUDRE (*verbe actif*).

Je couds, tu couds, il coud ; nous cousons, vous cousez, il cousent. — Je cousois ; nous cousions. — Je cousis ; nous cousîmes. — Je coudrai ; nous coudrons. — Je coudrois ; nous coudrions. — Cous ; cousons. — Que je couse ; que nous cousions. — Que je cousisse ; que nous cousissions. — Coudre, cousant, cousu, cousue, devant coudre.

Caminade, p. 277. — Richelet, en son Dictionn. — Domairon, p. 70, t. 1. — Gueroult, p. 48. — Restaut, p. 345. — Le Dict. de l'Acad. et ses Décis., p. 151.

Conjuguez de même *découdre* et *recoudre.*

Remarque et décision de l'*Académie* recueillies par *Tallemant*, pag. 151, sur le verbe *coudre*, *résoudre*, *absoudre*, *moudre*.

» Tous ces verbes terminés en *oudre*, sont fort » irréguliers ; mais ils s'accordent tous sur le futur ; » ainsi il faut dire *il coudra* et non pas *il cousera*, » comme quelques-uns le disent, *il résoudra*, *il absoudra*, *il moudra* ; au contraire le parfait simple ou » aoriste est différent presque en tous ; car au verbe » *coudre*, il faut dire *il cousit* ; au verbe *résoudre*, il » faut dire *il résolut* ; le verbe *absoudre* n'a point » ce temps, et il faut prendre le tour passif, *il fut* » *absous*, et au verbe *moudre*, il faut dire *il moulut* ; il en est de même au prétérit *coudre*, *j'ai* » *cousu* ; *résoudre*, *j'ai résolu* ; *absoudre*, *j'ai* » *absous* ; *moudre*, *j'ai moulu*. On peut croire que » la seconde personne du pluriel de l'indicatif sert » de règle à ces prétérits ; car *vous cousez* est peut-» être cause que l'on dit *je cousis*, et *vous résolvez* » amène un peu *je résolus*, puisque l'*l* s'y conserve, » mais il vaut mieux alléguer l'usage que de cher-» cher des raisons ; car on dit *vous absolvez*, et » cependant ce prétérit est plus ordinairement *il* » *fut absous*, et *absolu* n'est d'usage qu'en cette » phrase, *le jeudi absolu* qui est *le jeudi saint*. » Ces quatre verbes n'ont proprement que de cer-» tains temps ; et comme *coudre* est un mot dont on » se sert beaucoup, il suffit de déclarer que l'usage » est de dire au futur *il coudra*, au prétérit *j'ai* » *cousu*, au parfait simple ou aoriste, *il cousit*. »

CROIRE (*verbe actif*).

Je crois, tu crois, il croit; nous croyons, vous croyez, ils croient. — Je croyois, nous croyions. — Je crus, nous crûmes. — Je croirai, nous croirons. — Je croirois, nous croirions. — Crois, croyons. — Que je croie, qu'il croie, que nous croyions. — Que je crusse, que nous crussions. — Croire, croyant, cru, crue, devant croire.

Levizac, p. 40, t. 2. — Restaut, p. 346. — Le Dict. de l'Acad. et celui de Richelet.

Ce que nous avons dit au verbe *employer*, p. 399, pour le changement de l'*i* grec en *i* voyelle, est applicable à ce verbe. — *Caminade* écrit que *nous croiyons*, *que vous croiyez*, à l'imparfait de l'indicatif et au présent du subjonctif.

DIRE (*verbe actif*).

Je dis, tu dis, il dit; nous disons, vous dites, ils disent. — Je disois, nous disions. — Je dis, nous dîmes. — Je dirai, nous dirons. — Je dirois, nous dirions. — Dis, disons. — Que je dise, que nous disions. — Que je disse, que nous dissions. — Dire, disant, dit, dite, devant dire.

De tous les composés du verbe *dire*, il n'y a que le verbe *redire* qui se conjugue absolument de même; ainsi ce verbe fait à la seconde personne plurielle du présent de l'indicatif *vous redites*, et à la même personne de l'impératif *redites*. — Quant aux verbes *dédire*, *contredire*, *interdire*, *médire*, *prédire*, ils font à la seconde personne plurielle du présent de

l'indicatif, *vous dédisez*, *vous contredisez*, *vous interdisez*, *vous médisez*, *vous prédisez*; pour les autres temps ils se conjuguent de même que *dire*, c'est-à-dire alors qu'à la seconde personne plurielle de l'impératif, on dit : *Dédites*, *contredites*, *interdites*, *médites*, *prédites*.—Pour le verbe *maudire*, il fait *je maudis*, etc.; *nous maudissons*, *vous maudissez*, *je maudissois*, etc.; *maudissez*, *maudissons*; *qu'il maudisse*, etc., *maudissent*, etc.; et dans tous les autres temps, il se conjugue comme *dire*.

Le Dict. de l'Acad., à chacun de ces mots. — Restaut, p. 346. — De Wailly, p. 91. — Fabre, p. 370. —Levizac, p. 40, t. 2. — Et le Dict. crit. de Féraud, au mot *Dire*.

Toutefois, *l'Acad.*, dans ses *Rem. et Décis.*, p. 78, est d'avis que l'on doit dire *vous vous dédites* à tout propos, et en interrogeant, *vous en dédisez-vous déjà*?

Caminade, p. 280 et suiv., pense qu'à l'impératif, on doit dire, *dédisez*, *contredisez*, *interdisez*, *médisez*, *prédisez*.—Surtout ne dites pas à l'aoriste ou parfait indéfini, *interdisit*, *prédisit*, ces locutions sont des fautes grossières.

Andry de Boisregard, p. 270 de ses Réflex. — De La Touche, p. 161, t. 1.

DISSOUDRE (*verbe actif*).

Ce verbe se conjugue comme *absoudre*. *Je dissous*; *nous dissolvons*. —*Je dissolvois*. Point de prétérit indéfini. *Je dissoudrai*; *je dissoudrois*; *dissous*; *dissolvons* — *Que je dissolve*.—*Que je dissolvasse*, *qu'il dissolvât* — *Dissoudre*, *dissolvant*.

Caminade, p. 238. — Restaut, p. 351. — De Wailly, p. 94. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

Absoudre fait au participe passé *absous*, *absout* ou *absoute*, mais l'*Académie* n'indique pas d'autre participe que *dissous*, *dissoute*.

ECRIRE (*verbe actif*).

J'écris, tu écris, il écrit; nous écrivons, vous écrivez, ils écrivent.— J'écrivois; nous écrivions.— J'écrivis; nous écrivîmes.—J'écrirai. — Ecris, écrivons. — Que j'écrive. — Que j'écrivisse; que nous écrivissions. — Ecrire, écrivant, écrit, écrite, etc.

Caminade, p. 279. — De Wailly, p. 91. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

Conjuguez de même les verbes *circonscrire*, *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *récrire*, *souscrire*, *transcrire*.

EXCLURE (*verbe actif*).

Se conjugue comme *conclure*, mais on écrit à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif, *il exclut*, avec un *t*, et au participe passé, on dit *exclu*, *exclue*, ou *exclus*, *excluse* : *En France, les femmes sont* EXCLUES *ou* EXCLUSES *du droit de succéder au trône*.

Levizac, p. 43, t. 2. — De Wailly, p. 93. — Domairon, p. 70, t. 1. — Restaut, p. 344. — Le Dict. de l'Acad.

Caminade ne fait point de différence entre la conjugaison du verbe *exclure* et celle du verbe *conclure*.

FAIRE (*verbe actif*).

Je fais; tu fais, il fait; nous faisons, vous faites,

ils font. — Je faisois, nous faisions. — Je fis, nous fîmes. — Je ferai, nous ferons. — Je ferois, nous ferions. — Fais, faisons. — Que je fasse, que nous fassions. — Que je fisse, que nous fissions. — Faire, faisant, fait, faite, devant faire.

Regnier Desmarais, p. 433. — Restaut, p. 347. — Levizac, p. 37, t. 2. — Caminade, p. 279. — Girard, p. 26, t. 2. — Le Dict. de l'Acad.

La diphtongue *ai*, ainsi que nous l'avons observé dans la première partie de cette grammaire, pag. 11, lorsque nous avons parlé des diphtongues, ayant le son de l'*e* muet dans *faisant*, *nous faisons*, *je faisois*, ainsi que dans les dérivés *bienfaisant*, *bienfaisance*, *contrefaisant*, etc., Voltaire, et à son exemple, plusieurs littérateurs n'ont pas manqué de substituer l'*é* muet à l'*ai*. Mais *Dumarsais*, *Condillac*, *Girard*, *Beauzée*, *d'Olivet* et *Urb. Domergue* se sont constamment opposés à l'adoption de ce changement; et l'*Académie*, le seul juge compétent de cette matière, l'a formellement rejeté. *De Wailly* est, de tous les grammairiens, le seul qui laisse le choix de l'adopter ou de le rejeter. Alors, les personnes qui écrivent *nous fesons*, *je fesois*, *fesant*, sont évidemment en opposition avec les plus célèbres grammairiens et avec l'*Académie*; conséquemment elles ne doivent pas être imitées.

On trouvera aux remarques détachées, plusieurs observations relatives à l'emploi du verbe *faire* et du verbe *satisfaire*.

Conjuguez sur le verbe *faire*, les verbes *contre-*

faire, *défaire*, *forfaire*, *méfaire*, *refaire*, *surfaire*, *satisfaire*, et orthographiez-les de même. — *Forfaire* ne se dit guère qu'en parlant de la prévarication d'un magistrat, d'un fonctionnaire public. — *Méfaire*, nuire, faire tort à quelqu'un, est vieux pour la conversation, et fort d'usage au palais.

FRIRE (*verbe actif et défectif*).

Ce verbe n'est d'usage qu'au singulier du présent de l'indicatif : *je fris*, *tu fris*, *il frit;* au futur, *je frirai*, etc.; au conditionnel, *je frirois;* à la seconde personne singulière de l'impératif, *fris;* aux temps formés du participe, au présent de l'infinitif, *frire*, et au participe passé, *frit*, *frite*.

Pour suppléer aux temps qui manquent, on se sert du verbe *faire* et de l'infinitif *frire :* comme, *nous faisons frire*, *vous faites frire*, *ils font frire; je faisois frire*, etc., etc.

Caminade, p. 281. — De Wailly, p. 91. — Restaut, p. 347. — De La Touche, p. 161, t. 1. — Et le Dict. de l'Acad.

LIRE (*verbe actif*).

Je lis, *tu lis*, *il lit; nous lisons*, *vous lisez*, *ils lisent.* — *Je lisois; nous lisions.* — *Je lus; nous lûmes.* — *Je lirai; nous lirons.* — *Je lirois; nous lirions.* — *Lis; lisons.* — *Que je lise; que nous lisions.* — *Que je lusse; que nous lussions.* — *Lire*, *lisant*, *lu*, *lue*, *devant lire.*

Conjuguez de même les verbes *élire*, *relire*.

Caminade, p. 280. — Restaut, p. 348. — Et le Dict. de l'Acad.

LUIRE (*verbe neutre et défectif*).

Je luis, tu luis, il luit; nous luisons, vous luisez, ils luisent. — Je luisois; nous luisions. — Je luirai; nous luirons. — Je luirois; nous luirions. — Luis, luisons. — Que je luise; que nous luisions. — Luire, luisant, lui, devant luire.

Point de parfait indéfini, dès-lors point d'imparfait du subjonctif. — Le participe passé n'a pas de féminin.

Reluire se conjugue comme *luire*.

Levizac, p. 40, t. 2. — Restaut, p. 348. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

Caminade et *de Wailly* donnent à ce verbe un prétérit indéfini.

METTRE (*verbe actif*).

Je mets, tu mets, il met; nous mettons, vous mettez, ils mettent. — Je mettois; nous mettions. — Je mis; nous mîmes. — Je mettrai; nous mettrons. — Je mettrois; nous mettrions. — Mets; mettons. — Que je mette; que nous mettions. — Que je misse; que nous missions. — Mettre, mettant, mis, mise, devant mettre.

Caminade, p. 281. — Levizac, p. 45, t. 2. — Restaut, p. 348. — De Wailly, p. 94. — Le Dictionnaire de l'Acad.

Ce que nous avons dit, pag. 395, à la conjugaison des verbes *acheter*, *jeter*, etc., sur le doublement ou le non doublement du *t*, n'est point applicable au verbe *mettre* et aux verbes *admettre*,

commettre, *démettre*, *entremettre*, *omettre*, *permettre*, *promettre*, *remettre*, *transmettre*, qui se conjuguent de même ; dans tous ces verbes, le *t* se double toujours, suivi ou non suivi d'un *e* muet, excepté cependant aux trois personnes *singulières* du présent de l'indicatif et à la seconde personne *singulière* de l'impératif.

MOUDRE (*verbe actif*).

Je mouds, *tu mouds*, *il moud*; *nous moulons*, *vous moulez*, *ils moulent*. — *Je moulois*; *nous moulions*. — *Je moulus*; *nous moulûmes*. — *Je moudrai*; *nous moudrons*. — *Je moudrois*; *nous moudrions*. *Mouds*; *moulons*. — *Que je moule*; *que nous moulions*. — *Que je moulusse*; *que nous moulussions*, etc. — *Moudre*, *moulant*, *moulu*, *moulue*, *devant moudre*.

Levizac, p. 45, t. 2. — De Wailly, p. 94. — Domairon, p. 71, t. 1. — Caminade, p. 282. — Restaut, p. 349. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

Comme le participe présent est *moulant*, on dit *nous moulons*, *vous moulez*, *ils moulent*, et *je moulois*, *nous moulions*; et comme l'infinitif est *moudre*, le futur est *je moudrai*.

Emoudre et *remoudre*, se conjuguent de même.

NAÎTRE (*verbe actif*).

Je nais, *tu nais*, *il naît*; *nous naissons*, *vous naissez*, *ils naissent*. — *Je naissois*; *nous naissions*. —

Je naquis; nous naquîmes. — Je naîtrai; nous naîtrons. — Je naîtrois; nous naîtrions. — Nais; naissons. — Que je naisse, que nous naissions. — Que je naquisse; que nous naquissions. — Naître, naissant, né, née, devant naître.

Les temps composés se forment de l'auxiliaire *être* et du participe passé.

Restaut, p. 349. — Levizac, p. 38. — De Wailly, p. 90. — Caminade, p. 282, t. 2. — Le Diction. de l'Acad.

Renaître se conjugue de même.

Remarquez les temps où l'on fait usage de l'*accent circonflèxe.*

Nuire (*verbe neutre et défectif*).

Je nuis, tu nuis, il nuit; nous nuisons, vous nuisez, ils nuisent. — Je nuisois; nous nuisions. — Je nuis; nous nuîmes. — Je nuirai; nous nuirons. — Je nuirois; nous nuirions. — Nuis; nuisons. — Que je nuise; que nous nuisions — Que je nuisisse, que nous nuisissions. — Nuire, nuisant, nui. Point de féminin.

Levizac, p. 40. — Restaut, p. 349. — De Wailly, p. 92, t. 2. — Le Dict. de l'Acad.

Paître (*verbe actif et défectif*).

Je pais, tu pais, il paît; nous paissons, vous paissez, ils paissent. — Je paissois; nous paissions. — Je paîtrai; nous paîtrons. — Je paîtrois; nous paîtrions,

trions. — Paissons; paissez. — Que je paisse; que nous paissions. — Paître, paissant, pu.

Levizac, p. 38, t. 2. — De Wailly, p. 90. — Le Dict. de l'Acad. et de Richelet.

Les autres temps de ce verbe ne sont pas en usage. Les temps composés ne sont jamais employés qu'en terme de fauconnerie et dans cette phrase du discours familier : *Il a pu.* — *Paître* se dit proprement des bestiaux qui broutent l'herbe, qui la mangent sur la racine : *Les bestiaux qui paissent l'herbe.* Ce verbe s'emploie aussi neutralement : *Il y a des espèces d'oiseaux qui paissent, comme les oisons, les grues, les poules.* — On ne fait usage de l'accent circonflèxe, *qu'au présent de l'infinitif, à la troisième personne singulière du présent de l'indicatif, et aux temps du futur et du conditionnel.*

PEINDRE (*verbe actif*).

Je peins, tu peins, il peint; nous peignons, vous peignez, ils peignent. — Je peignois; nous peignions. — Je peignis; nous peignîmes. — Je peindrai; nous peindrons. — Je peindrois; nous peindrions. — Peins; peignons. — Que je peigne; que nous peignions. — Que je peignisse; que nous peignissions. — Peindre, peignant, peint, peinte, devant peindre.

Restaut, p. 345. — De Wailly, p. 68. — Caminade, p. 282. — Le Dict. de l'Académ. et de Richelet.

Conjuguez de même *craindre, astreindre, join-*

dre, *atteindre*, *ceindre*, et tous les verbes en *aindre*, *eindre* et *oindre*.

PRENDRE (*verbe actif*).

Je prends, tu prends, il prend; nous prenons, vous prenez, ils prennent. — Je prenois; nous prenions. — Je pris; nous prîmes. — Je prendrai; nous prendrons. — Je prendrois; nous prendrions. — Prends; prenons. — Que je prenne; que nous prenions. — Que je prisse; que nous prissions. — Prendre, prenant, pris, prise, devant prendre.

Caminade, p. 283. — Levizac, p. 45, t. 2. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 102, t. 2. — Restaut, p. 350. — Le Dict. de l'Acad.

Il faut doubler la lettre *n* toutes les fois que cette lettre doit être suivie d'un *e* muet.

Conjuguez de même *apprendre*, *désapprendre*, *comprendre*, *entreprendre*, *rapprendre*, *reprendre*, *surprendre*.

RÉSOUDRE (*verbe actif*).

Je résous, tu résous, il résout; nous résolvons, vous résolvez, ils résolvent. — Je résolvois; nous résolvions. — Je résolus; nous résolûmes. — Je résoudrai; nous résoudrons. — Je résoudrois; nous résoudrions — Résous; résolvons. — Que je résolve; que nous résolvions. — Que je résolusse; que nous résolussions. — Résoudre, résolvant, résolu, résolue ou *résous.*

Vaugelas, 69e. Rem., et l'Acad. sur cette Rem.,

p. 73. — Restaut, p. 352. — De Wailly, p. 94. — De la Touche, p. 161, t. 1. — Levizac, p. 44, t. 2. — Caminade, p. 284. — Le Dict. de l'Acad. et celui de Richelet.

Dans le sens de *décider*, *déterminer*, on se sert du participe passé *résolu*, *résolue;* et dans le sens de *changer*, *se convertir en quelque autre chose*, on se sert du participe passé *résous*, qui n'a point de féminin. Ainsi, dans le premier sens on dira, *ce jeune homme* A RÉSOLU *de changer de conduite*, et dans le second sens, *le soleil* A RÉSOUS *le brouillard en pluie*.

RIRE (*verbe actif et défectif*).

Je ris, tu ris, il rit; nous rions, vous riez, ils rient. — Je riois; nous riions. — Je ris; nous rîmes. — Je rirai; nous rirons. — Je rirois; nous ririons. — Ris; rions. — Que je rie, que tu ries, qu'il rie; que nous riions, que vous riiez, qu'ils rient. — Que je risse; que nous rissions. — Rire, riant, ri; point de féminin.

Restaut, p. 350. — De Wailly, p. 91. — Caminade, p. 284. — Le Dict. de l'Académ., de Richelet, de Féraud et de Boiste.

On écrit au subjonctif présent, *que je rie*, *qu'ils rie*. — A la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif, ainsi qu'aux mêmes personnes du présent du subjonctif, on met deux *ii* pour les distinguer du présent de l'indicatif et de la première personne de l'impératif.

Suffire (*verbe neutre et défectif*).

Je suffis, tu suffis, il suffit; nous suffisons, vous suffisez, ils suffisent.— Je suffisois; nous suffisions. — Je suffis; nous suffîmes.— Je suffirai; nous suffirons. — Je suffirois; nous suffirions. — Suffis; suffisons. — Que je suffise; que nous suffisions. — Que je suffisse; que nous suffissions. — Suffire, suffisant, suffi; point de féminin.

Leviзac, pag. 41, t. 2. — Restaut, pag. 352. — De Wailly, p. 91.

Trévoux, *Richelet* et *Caminade* sont d'avis que ce verbe fait à l'imparfait du subjonctif, *que je suffise*; *l'Académie* ne met au subjonctif que *je suffise*, soit qu'elle pense qu'il doit servir pour le présent et pour l'imparfait, soit qu'elle pense que ce verbe n'a point d'imparfait du subjonctif: alors, il faut éviter de se servir de ce verbe à ce temps, et dire plutôt *que je pusse, que tu pusses, qu'il pût suffire*, ou bien *qu'il fût suffisant*, etc.

Suivre (*verbe actif*).

Je suis, tu suis, il suit; nous suivons, vous suivez, ils suivent. — Je suivois; nous suivions. — Je suivis; nous suivîmes. — Je suivrai; nous suivrons. — Je suivrois; nous suivrions. — Suis, suivons. — Que je suive; que nous suivions. — Que je suivisse; que nous suivissions. — Suivre, suivant, suivi, suivie.

Caminade, p. 285. — Levizac, p. 45, t. 2. — Restaut, p. 352. — De Wailly, p. 94. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Féraud.

Conjuguez de même *poursuivre*.

S'ensuivre, verbe pronominal, ne se dit qu'à la troisième personne tant du singulier que du pluriel, et le plus souvent il s'emploie impersonnellement.

TAIRE (*verbe neutre*).

Je tais, tu tais, il tait; nous taisons, vous taisez, ils taisent. — Je taisois; nous taisions. — Je tus; nous tûmes. — Je tairai; nous tairons. — Je tairois; nous tairions. — Tais; taisons. — Que je taise; que nous taisions. — Que je tusse; que nous tussions. — Taire, taisant, tu, tue.

Caminade, p. 286. — Le Dict. de l'Acad. et de Richelet.

Au prétérit ou parfait défini du verbe pronominal *se taire*, on dit *je me suis tu* ou *tue*.

TRAIRE (*verbe actif et défectif*).

Je trais, tu trais, il trait; nous trayons, vous trayez, ils trayent. — Je trayois; nous trayions. — Je trairai; nous trairons. — Je trairois; nous trairions. — Trais. — Trayons. — Que je traye; trayions. — Traire, trayant, trait, traite.

Levizac, p. 37, t. 2. — Caminade, p. 286. — De Wailly, p. 89. — Restaut, p. 353. — Le Diction. de l'Acad. et celui de Féraud.

Ce verbe n'a point de prétérit indéfini, et dès-lors point d'imparfait du subjonctif. — On met un *i* après l'*i*-grec, à la première et à la seconde personne plurielle de l'imparfait de l'indicatif, et aux mêmes personnes du présent du subjonctif.

Le verbe *traire* n'est guère d'usage qu'en parlant de certaines femelles d'animaux dont on tire le lait.

Les verbes *abstraire*, *attraire*, *distraire*, *extraire*, *retraire* et *soustraire*, se conjuguent comme le verbe *traire*, mais *attraire* n'est guère en usage qu'à l'infinitif : *Le sel est bon pour attraire les pigeons.*

VAINCRE (*verbe actif et défectif*).

Je vaincs, tu vaincs, il vainc; nous vainquons, vous vainquez, ils vainquent. — Je vainquois ; nous vainquions. — Je vainquis; nous vainquîmes. — Je vaincrai ; nous vaincrons. — Je vaincrois ; nous vaincrions. — Vainquons. — Que je vainque ; que nous vainquions. — Que je vainquisse; que nous vainquissions. — Vaincre. — Vainquant. — Vaincu, vaincue.

Caminade, p. 286. — Restaut, p. 354. — De Wailly, p. 95. — Regnier Desmarais, p. 447. — Levizac, p. 45, t. 2. — Le Dict. de l'Acad., de Richelet et de Féraud.

La troisième personne du singulier du présent de l'indicatif est peu en usage. — La lettre *c* se change en *qu* avant les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*. — La seconde personne singulière de l'impératif n'est pas en usage. — Enfin, *vaincu* est quelquefois substantif: *Plusieurs fois il ordonna qu'on épargnât le sang des* VAINCUS.

VIVRE (*verbe neutre*).

Je vis, tu vis, il vit; nous vivons, vous vivez, ils

vivent. — *Je vivois ; nous vivions.* — *Je vécus ; nous vécûmes.* — *Je vivrai ; nous vivrons.* — *Je vivrois ; nous vivrions.* — *Vis ; vivons.* — *Que je vive ; que nous vivions.* — *Que je vécusse ; que nous vécussions.* — *Vivre.* — *Vivant.* — *Vécu.* (Point de féminin au participe passé.)

Quelques auteurs, tels que *Mascaron et Fléchier*, ont dit au parfait indéfini : *Je véquis*, *je survéquis* ; mais *je vécus*, *je survécus* est seulement en usage.

Th. Corneille, sur la 114e. Remarq. de Vaugelas, p. 319, t. 1.—L'Acad., en ses Observat., p. 124. — Caminade, p. 287. — De la Touche, p. 162, t. 1. — Restaut, p. 354. — Regnier Desmarais, p. 448. — De Wailly, p. 94. — Levizac, p. 46, t. 2. — Les Décisions de l'Acad., p. 82. — Son Dict., celui de Richelet et de Féraud.

Survivre et *revivre* se conjuguent comme *vivre*.

ARTICLE XVIII.

Du Sujet et de son Accord avec le Verbe.

Du Sujet.

Le principal usage du verbe est, comme nous l'avons dit, de signifier l'affirmation : le mot qui désigne la personne ou la chose dont on affirme, ou qu'on regarde avec telle ou telle qualité, s'appelle *sujet* : on l'exprime toujours par un nom ou par un pronom.

Pour connoître le *sujet* dans une proposition, il suffit de mettre *qui est-ce qui ?* avant le verbe : la réponse à cette question indique le *sujet*. Quand on dit : *La philosophie triomphe aisément des maux*

passés ; mais les maux présens triomphent d'elle. Si l'on demande : *Qui est-ce qui triomphe des maux passés ?* la réponse, *la philosophie*, indique que *la philosophie* est le *sujet.* Et si, pour le second membre de la phrase, on demande : *Qui est-ce qui triomphe de la philosophie ?* la réponse, *les maux présens*, indique que *les maux présens* en sont le *sujet.*

De la Place du Sujet.

Ordinairement le *sujet* précède le verbe, parce qu'il est dans l'ordre que l'esprit voie d'abord un être, avant qu'il observe sa manière d'être; que le verbe soit suivi de son complément, parce que toute action doit commencer avant d'arriver à son terme; que la préposition ait de même son complément, après l'antécédent qu'elle modifie, parce que, comme disent les philosophes, *priùs est esse quàm sic esse*, etc.; la correspondance de la marche de la langue françoise, analogue à cette succession analytique, est une vérité de fait et d'expérience; mais elle varie,

1°. Dans les phrases impératives ou interrogatives, où le *sujet*, soit nom, soit pronom, se place après le verbe.

Que penseront de vous LES HONNÊTES GENS, *si vous dites du mal de vos amis ?*

Cependant, quoiqu'on interroge, le substantif *sujet* se place avant le verbe, quand après le verbe,

on ajoute un pronom qui désigne la même chose que le substantif.

L'HOMME *aura-t-il toujours plus de soin d'orner son corps, que de former son esprit et son cœur?*

2°. Le *sujet*, soit nom, soit pronom, se place encore après le verbe, dans l'incise qui marque qu'on rapporte les paroles de quelqu'un, comme:

Je ne me croirai jamais heureux, DISOIT UN BON ROI, *qu'autant que je ferai le bonheur de mon peuple.*

3°. Le *sujet* se place après le subjonctif qui marque un souhait:

Puissent TOUS LES PEUPLES *se convaincre qu'il n'y a pas de plus grand fléau que les révolutions dans les états.*

4°. On doit encore placer le *sujet* après le verbe, dans les phrases qui commencent ou par un verbe impersonnel, ou par ces mots, *tel*, *ainsi*, comme:

IL FAUT *tout espérer de Dieu, quand on a sincèrement recours à lui*, QUELQUE INDIGNE *que l'on soit de ses grâces.*

TEL *croit vivre long-temps*, QUI *meurt le lendemain.*

AINSI *s'est terminée* SA PÉNIBLE CARRIÈRE.

5°. On peut encore placer le *sujet* après le verbe, quand ce verbe a pour régime un pronom qui le précède; comme: *Le trouble, la douleur et les regrets* QU'*entraînent après soi* TOUTES LES PASSIONS *vicieuses*, *devroient nous avertir de leur résister.*

6°. Le *sujet* se met également après le verbe,

quand il doit être suivi de plusieurs mots qui en dépendent.

Nous écoutons avec docilité les conseils que nous donnent CEUX QUI *savent flatter nos passions.*

7°. Le verbe se met à la tête des phrases expositives, quand il fait la fonction du sujet.

OUBLIER *sa naissance et faire mille bassesses, ou ne* S'EN SOUVENIR *que pour en tirer une odieuse et ridicule vanité, c'est la déshonorer également.*

8°. Souvent, par élégance, on transporte le régime ou complément, avec ses dépendances, avant le *sujet* et le verbe.

La justice qui nous est quelquefois refusée par nos contemporains, LA POSTÉRITÉ *sait nous la rendre.*

9°. Non-seulement la clarté, mais même l'élégance et l'harmonie, demandent que l'adjectif, le participe présent ou le participe passé, avec leurs dépendances, soient quelquefois placés devant le sujet et le verbe.

FIDÈLE *à sa parole, Régulus se trouva plus heureux dans le sein des plus cuisantes douleurs, qu'il ne l'auroit été de vieillir dans sa maison avec la honte d'avoir flétri les honneurs du consulat par un parjure.*

10°. Enfin l'ordre successif des rapports des mots, n'est pas toujours exactement suivi, dans l'exécution de la parole. La vivacité de l'imagination, l'empressement à faire connoître ce qu'on pense, le concours des idées accessoires, l'harmonie, le nombre, le rythme, etc., font souvent que l'on

supprime des mots dont on se contente d'énoncer les corrélatifs : on interrompt l'ordre de l'analyse, on donne aux mots une place ou une forme, qui au premier aspect ne paroît pas être celle qu'on auroit dû leur donner ; cependant celui qui lit, ou qui écoute, ne laisse pas d'entendre le sens de ce qu'on lui dit, parce que l'esprit rectifie l'irrégularité de l'énonciation, et place dans l'ordre de l'analyse les divers sens particuliers, et même les sens des mots qui ne sont pas exprimés.

C'est en ces occasions que l'analogie est d'un grand usage. Ce n'est alors que par analogie, que par imitation, et en allant du connu à l'inconnu, que nous pouvons concevoir ce qu'on nous dit. Si cette analogie nous manquoit, que pourrions-nous comprendre dans ce que nous entendrions dire ? Ce seroit pour nous un langage inconnu et inintelligible. La connoissance et la pratique de cette analogie ne s'acquièrent que par imitation, et par un long usage commencé dès les premières années de notre vie.

Beauzée, Elém. de l'Orais. — Dumarsais, p. 71, t. 1. — Levizac, p. 59 et suiv., t. 2. — De Wailly, p. 313. — Le Dict. crit. de Féraud, au mot *Nominatif*.

De l'Accord des Verbes avec leur Sujet.

Le *sujet* peut être considéré comme l'acteur principal qui commande à tous les autres mots, les formes dont ils doivent se revêtir, pour ne faire qu'un tout avec lui. L'article qui annonce le nom, l'adjec-

tif qui le modifie, et qui, à proprement parler, ne doit pas plus faire deux avec lui, que la modification ne fait deux avec son objet ; le verbe qui ne doit pas énoncer plus de personnes que le nom ne promet ; tous doivent porter la livrée du sujet, se revêtir de ses formes, adopter son genre et prendre ses inflexions.

Examinons dans les vers suivans, pris dans le premier chant du Poëme de la Sphère, l'observation de ces règles d'accord :

> Sitôt que le soleil, reprenant sa carrière,
> De son palais d'azur écartoit la barrière.

L'accord de l'article avec le nom, consiste à prendre le même genre et le même nombre que le nom. Aussi *le*, article du sujet *soleil*, est-il au genre masculin et du nombre singulier, parce que *soleil*, est à ce genre et à ce nombre.

Sa carrière; même accord,

> Des tranquilles *hameaux*, les *habitans* heureux,
> Au roi de la nature *offroient* leurs premiers vœux.

Les deux noms qui sont au premier vers, *sujets* de l'action exprimée dans le second, sont accompagnés de deux adjectifs du même genre et du même nombre : le verbe est aussi au pluriel par la même raison, et il est à la troisième personne, parce que, lorsque le sujet d'une action est un nom, le verbe prend toujours la troisième personne.

> Par quel ordre, ô soleil! viens-tu du sein de l'onde,
> Nous rendre les rayons de ta clarté féconde?
> Tous les jours *je t'attends*, *tu reviens* tous les *jours*, *etc.*

Attends, qui se trouve au troisième vers, est du nombre singulier et de la première personne, parce que *je*, son sujet, est du singulier et de la première personne, et *reviens* est du singulier et de la seconde personne, parce que *tu*, son sujet, est du singulier et de la seconde personne.

M. Sicard, p. 113, t. 2. — Restaut, p. 67. — De Wailly, p. 131. — Levizac, p. 62, t. 2. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 20. — M. Gueroult, p. 32, 2ᵉ. part.

Iere. *Remarque.* — Deux substantifs, chacun au nombre singulier, modifiés par un seul adjectif, exigent que celui-ci prenne la forme plurielle; il est l'adjectif de tous les deux, aucun n'a le droit de le prendre exclusivement pour lui seul. S'il y a donc pluralité dans les noms, il convient qu'il y en ait dans l'adjectif; car on pourroit former deux propositions, puisqu'on a deux sujets; on répéteroit donc l'adjectif autant de fois qu'on a de sujets. Or, deux *sujets* suffisant pour le nombre pluriel, il faut donc donner à l'adjectif la forme plurielle, car il tient la place de deux. Ainsi dans cet exemple:

Le chant et la danse, VRAIS ENFANS DE L'AMOUR *et du loisir*, DEVINRENT *l'amusement ou plutôt l'occupation des personnes oisives.*

Les deux adjectifs et le verbe sont au nombre pluriel, à cause des deux noms ou sujets qui les précèdent et auxquels ils se rapportent; mais pourquoi sont-ils au masculin, quand l'un des deux sujets est du genre féminin? c'est que, lorsqu'il y a deux noms

de genre différent, l'adjectif prend la forme masculine, ce genre étant celui de tout nom d'espèce, et par conséquent, le premier qui naturellement se présente à l'esprit.

Condillac, chap. V, p. 184. — M. Sicard, p. 124, t. 2. — Le P. Buffier, n°. 689. — De Wailly, p. 147. — Caminade, p. 96. — Restaut, p. 67. — M. Gueroult, p. 33, 2e. part. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 20. — Le Dict. crit. de Féraud, au mot *Nominatif*.

IIe. *Remarque.* — On peut faire usage du singulier, quand les substantifs sont singuliers, et non liés par une conjonction.

La DOUCEUR, *la* BONTÉ *du Grand Henri* A ÉTÉ *célébrée de mille louanges.*

De Wailly, p. 144. — Domairon, p. 123, t. 1.

Cette règle s'observe surtout quand les substantifs sont presque synonymes, et elle a même lieu quoiqu'ils soient unis par la conjonction *et.*

SA PIÉTÉ *et* SA DROITURE *lui* ATTIROIT *ce respect.* (BOSSUET).

L'INDIFFÉRENCE *et* LA RÉSIGNATION *dont nous venons de parler,* SE DOIT *étendre à tous les emplois.* (REGNIER.)

De Wailly, p. 144. — Restaut, p. 67. — M. Sicard, p. 125. — Condillac, ch. V, p. 182. — Caminade, p. 95, t. 2.

Levizac n'adopte pas ces deux règles. Il y a, observe-t-il, dans ces phrases, *deux sujets*, et par conséquent deux phrases réunies en une; donc on doit faire usage du pluriel, lors même que les deux substantifs sont à peu près synonymes.

IIIe. *Remarque.* — Quand le verbe se rapporte à plusieurs *sujets* de différentes personnes, il se met au pluriel, et s'accorde avec la personne la plus noble. La première personne est la plus noble des trois, et la seconde est plus noble que la troisième.

VOUS *et* MOI NOUS SERIONS *bien satisfaits si cette affaire réussissoit.*

C'est VOUS *et* VOTRE *ami qui m'en* AVEZ *donné l'idée.*

HIPPOLYTE *et* MOI, NOUS *y* AVONS *apporté tous nos soins.*

Le P. Buffier, n°s. 404 et 711. — De Wailly, p. 278. — Domairon, pag. 123, t. 1. — Le P. Chiflet, p. 139. — Le Dict. de l'Acad., au mot *Moi.* — Le Dict. critique de Féraud, au mot *Nominatif.*

IVe. *Remarque.* — Si les *sujets* sont au singulier, et liés par la conjonction *ou*, on met l'adjectif, le pronom et le verbe au singulier, parce que le propre de cette disjonctive est de donner nécessairement l'exclusion à l'un des deux sujets qu'elle lie :

La crainte OU *l'impuissance* LES EMPÊCHA *de remuer.* (BOUHOURS).

Mais on dira, selon le nombre du dernier, dans le cas de deux sujets, l'un singulier et l'autre pluriel : *Le crédit, ou* LES ÉMOLUMENS ATTACHÉS *à cette place, la* LUI FONT *rechercher;* et : *Les émolumens, ou* LE CRÉDIT ATTACHÉ *à cette place, la* LUI FAIT *rechercher.*

Chapelain, sur la 150e. Rem. de Vaugelas. — Levizac, p. 63, tom. 2. — De Wailly, pag. 145. — Fabre, p. 122. — Domairon, p. 123, t. 1. — Le Dict. crit. de Féraud, au mot *Nominatif.*

Les poètes ont quelquefois fait régir le pluriel par la disjonctive :

Roxane *ou* le sultan ne te l'*ont* point ravie. (RAC.).
Et suivant un faux zèle *ou* l'intérêt pour *guides*. (VOLT.).

N'imitez point cette licence.

Avec deux pronoms personnels, on emploie toujours le singulier, si ces pronoms sont tous les deux de la troisième personne, comme, *lui* ou *elle viendra avec moi ;* mais si ces pronoms sont de différentes personnes, la disjonctive exige que le pronom de la personne la plus noble, soit mis avant le verbe, et qu'il y soit mis au pluriel : *Vous* OU MOI *nous raisonnons mal.* — *Lui* OU VOUS, *vous m'avez trompé*.

Le roi, l'âne, *ou moi*, nous mourrons. (LA FONTAINE).

Nota. Dans une même période, évitez le mélange de deux *ou*, l'un alternatif, l'autre adverbe de lieu, comme si l'on disoit : *Tâchez de vous plaire* où *vous êtes*, OU *choisissez un lieu* où *vous vous plairez davantage.*
Rien de plus choquant que cette confusion d'homonymes.

Le P. Chiflet, p. 139.—De Wailly, pag. 145.—Levizac, pag. 63, tom. 2. — M. Sicard, pag. 133 et 183, tom. 2.—Caminade, p. 356.—Fabre, pag. 120.—Domairon, pag. 123, t. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud, au mot *Nominatif.*

V^e^. *Remarque.* — On emploie le singulier malgré les pluriels qui précèdent, quand il y a une expression qui réunit en un seul sujet les substantifs, comme *ce*, *chacun*, *personne*, *nul*, *rien*, etc., ou bien lorsque la conjonction adversative *mais*, est placée avant le dernier substantif singulier :

Grands et riches, petits et pauvres, PERSONNE *ou* NUL *ne* PEUT *se soustraire à la loi.*

Non-seulement toutes ses richesses et tous ses honneurs, MAIS *toute sa vertu s'*ÉVANOUIT.

Dans ces exemples, on sous-entend le verbe après les pluriels, comme, *grands et riches, petits et pauvres, ne* PEUVENT *se soustraire à la loi. — Personne ne* PEUT, etc.

> Vaugelas, 360e. Rem. — Th. Corneille, sur cette Rem., pag. 403, t. 2. — L'Acad., en ses Observat., pag. 376. — Le P. Buffier, no. 714. — De Wailly, pag. 149. — Levizac, p. 64, t. 2. — Domairon, p. 124, t. 1. — Le P. Chiflet, pag. 139. — Et le Dict. crit. de Féraud, au mot *Nominatif.*

VIe. *Remarque.* — Quand plusieurs *sujets* sont liés par les conjonctions, *comme*, *de même que*, *aussi bien que*, et autres semblables, c'est le premier qui règle l'accord, sans aucun égard pour le nombre ni pour le genre des sujets liés au premier sujet par la conjonction.

LA POLITIQUE *profonde et libérale de notre Empereur*, COMME SES GRANDS TALENS MILITAIRES, *le* FAIT *admirer de toute l'Europe.*

> De Wailly, pag. 147. — Levizac, pag. 63, t. 2. — Fabre, p. 121. — M. Sicard, p. 183, tom. 2. — Et le Dict. de Féraud, au mot *Nominatif.*

VIIe. *Remarque.* — Si ces formes de langage, *l'un et l'autre*, *ni l'un ni l'autre*, *l'un ou l'autre*, se présentoient à exprimer, il faudroit, pour la syntaxe de chacune de ces locutions, avoir recours au chapitre des pronoms, pag. 307 et suivantes.

VIIIe. *Remarque.* — Dans les phrases où le nombre *un*, *une*, joint aux mots *de*, *des*, exclut toute idée de pluralité, on met le verbe, le participe, l'adjectif, le pronom au singulier. Exemples : UNE DES *misères des gens riches* EST *d'être trompés en tout.*

Ici, le mot *une* exclut évidemment toute idée de pluralité ; il indique spécialement la misère dont on parle, comme une de celles qui affligent les gens riches.

Mais quand *un*, *une* n'a par lui-même rien d'exclusif, on fait alors usage du pluriel :

Votre ami est UN DE CEUX *qui* MANQUÈRENT *de périr dans la sédition.* (CONDILLAC, *ch. XII*, *p.* 211).

UNE DES *choses qui* ENNUIENT *le plus, ce sont les redites.* (FÉNÉLON, *Télém.*).

Il paroîtra bientôt une nouvelle vie de Charles VII : elle a été composée PAR UN DES HOMMES *qui* POSSÈDENT *le mieux l'histoire de France.*

(FRÉRON).

L'UN DE CES *deux hommes de génie qui* ONT *présidé au Dictionnaire encyclopédique*, etc.

(VOLTAIRE, *préf. de l'Ecossoise*).

Boursaut a touché UN DES *endroits du cœur humain* LES PLUS *sensibles.* — C'EST UN DES *hommes de France* LES MIEUX *faits.*

(LA HARPE, *Cours de littérature*, *t.* 6, *p.* 14).

Dans toutes ces phrases, *un* n'a par lui-même rien d'exclusif ; parmi les personnes et les choses dont on a parlé, ce sont les premières que l'on préfère, mais elles ne sont pas seules, uniques ; elles sont du nombre des autres, et il y a parité entre tous.

De Wailly, pag. 155. — Caminade, p. 69. — M. Sicard, pag. 148, t. 2. — Condillac, chap. XII, p. 219. — Levizac, p. 67, t. 2. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 159. — Domairon, p. 101, t. 1.

A ces autorités, nous ajouterons l'opinion de l'abbé *Fromant*, auteur du *Supplément à la Grammaire de Port-Royal.*

« Malgré toute la peine que *Restaut* a prise pour » justifier plusieurs phrases où des auteurs d'ailleurs estimés ont fait usage du singulier dans des » cas où le nombre *un* n'avoit par lui-même rien » d'exclusif, bien des puristes et d'habiles grammairiens ne laissent pas de regarder l'usage du » singulier comme vicieux et comme contraire à » l'analogie ; ils prétendent que, dans toutes ces » occasions, *un*, loin d'être distinctif, est toujours » énumératif ; que de s'exprimer de la sorte, c'est » faire un nom ou un pronom pluriel, sujet de la » troisième personne singulière d'un verbe ; c'est » marier un adjectif ou un relatif singulier avec » un substantif ou un antécédent pluriel. La distraction sans doute a fait commettre cette faute à des » savans qui écrivent bien d'ailleurs, mais qui s'occupent plus des choses que des mots ; ainsi, au

» lieu de nous opiniâtrer à excuser cette faute, au
» lieu de recourir au prétendu distinctif *un*, quand
» nous voulons distinguer une personne d'avec une
» autre personne, ou une chose d'avec une autre
» chose, prenons un autre tour; disons simple-
» ment : *De tous ceux qui manquèrent de périr*
» *dans la sédition*, *votre ami est du nombre.* — *Les*
» *redites sont les choses qui ennuient le plus.* —
» *Deux hommes de génie ont présidé au Diction-*
» *naire de l'Encyclopédie.* »

« Quand nous voulons, au contraire, confondre
» une personne avec d'autres personnes, ou une
» chose avec d'autres choses, disons : *Votre ami*
» *est* UN *de ceux qui* MANQUÈRENT *de périr*, etc.

IXe. *Remarque.* — Nous avons vu, au chapitre des substantifs, page 80, que parmi *les termes collectifs*, on distingue des *collectifs généraux*, comme formant une collection totale, et des *collectifs partitifs*, comme formant une collection partielle.

Quoique le *collectif général* soit suivi d'un pluriel, l'adjectif, le pronom et le verbe s'accordent, non avec ce pluriel, mais simplement avec ce *collectif;* parce qu'au lieu d'être, comme le collectif partitif, une portion de quelque tout, une collection partielle, *le collectif général* présente une idée totale, indépendante de tout ce qui peut suivre; c'est-à-dire que la syntaxe des *collectifs généraux* suit nécessairement celle des noms substantifs, de sorte que *ces collectifs* régissent le verbe au singu-

lier ou au pluriel, suivant qu'ils sont eux-mêmes au singulier ou au pluriel. Exemples :

LE PEUPLE *du midi* EST *vif, bouillant et emporté.*

L'ARMÉE *des insurgés* A *été mise en pleine déroute.*

LA FORÊT *de Fontainebleau* AVOIT 28,600 *arpens; présentement on lui en* COMPTE 33,000.

LE SÉNAT *de France* RENFERME *des hommes du plus grand mérite.*

LA MULTITUDE *des monumens et des embellissemens qui ont été exécutés dans Paris depuis quelques années*, *en* FAIT *la première ville du monde.*

Quand les *collectifs partitifs* sont suivis d'un pluriel, alors l'adjectif, le pronom et le verbe s'accordent avec ce pluriel ; mais cet adjectif, ce pronom, et ce verbe, se mettent au singulier, si le *collectif partitif* est suivi d'un régime singulier. Exemples :

LA PLUPART *des romans ne* PEUVENT *que gâter le goût.* — LA PLUPART *du monde* S'ENDORT *sur ses véritables intérêts*, *mais la* PLUPART *des hommes ne* NÉGLIGENT *pas des intérêts chimériques.* — LA PLUPART FONT *souvent étalage de leur savoir.*

UNE INFINITÉ *de jeunes gens* SE PERDENT, *et parce qu'ils lisent des livres impies*, *et parce qu'ils fréquentent des libertins.* — UNE INFINITÉ *de monde* PENSE *que la vie des courtisans est une comédie perpétuelle, qu'ils sont toujours sur le théâtre et ne quittent jamais le masque.*

UNE FOULE DE DÉGOUTS ACCABLENT *les gens*

de bien qui n'aiment pas à flatter, et leur rendent insupportable le séjour de la cour.

UNE GRANDE QUANTITÉ *de personnes* APPROUVENT *les maximes de la morale, mais un* BIEN PETIT NOMBRE S'APPLIQUENT *à les mettre en pratique.*

On voit UN GRAND NOMBRE *de personnes* CAPABLES *de faire une action sage, on en voit un* PLUS GRAND NOMBRE CAPABLES *de faire une action d'esprit et d'adresse; mais* BIEN PEU SONT *capables de faire une action généreuse.*

IL EST UN PEUPLE *de libertins et de gens sans principes, qui* FONT *toutes leurs délices de perdre ceux qui les fréquentent.*

Dans tous ces exemples, que nous avons multipliés afin de mieux fixer la règle, le collectif et l'objet présenté sous cette multiplicité, ne sont qu'une expression. Le substantif qui suit ce *collectif*, est évidemment l'idée dominante du sujet de la phrase ; dès-lors ses correspondans ont dû lui obéir; l'accord est sylleptique et non grammatical : il n'est pas entre les mots, mais entre les idées.

Rem. et Décis. de l'Académ., p. 10, 42 et 144; et son Dict., aux mots *Une infinité*, *La plupart*. — Vaugelas, 46e., 47e. et 319e. Rem. — Les Observ. de Th. Corneille, sur ces Rem., p. 18, t. 1, et 324, t. 2; et celles de l'Acad., sur la 47e. Rem., p. 50. — — Andry de Boisregard, pag. 418 de ses Réflex. sur l'usage présent. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 101 et 386, t. 1. — De Wailly, p. 140. — Levizac, p. 69, t. 2. — Caminade, p. 74 et suiv. — M. Sicard, p. 134 et 184, t. 2. — Fabre, p. 122. —

Domairon, p. 122, t. 1. — Boiste, Diction. univ. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 136.

Voyez les Remarques détachées, pour le mot *Une infinité.*

Les adverbes de quantité, tels que *Beaucoup, peu, assez, moins, plus, trop, tout, combien*, et *que* dans le sens de *combien*, demandent, pour les mêmes motifs, le même accord ; c'est-à-dire, que l'adjectif, le pronom et le verbe se mettent au pluriel, si ces adverbes de quantité sont suivis d'un pluriel et au contraire l'adjectif, le pronom et le verbe se mettent au singulier, si ces adverbes de quantité sont suivis d'un singulier.

BEAUCOUP *de gens* PENSENT *bien.* — BEAUCOUP *de monde* ÉTOIT *à la promenade.* — BEAUCOUP *en* PARLE *bien à leur aise.* — PEU *de monde en* EST *revenu.* — PEU *de personnes en* SONT *revenues.* — PLUS *un homme* EST *bon*, PLUS *ceux qui le fréquentent en* ABUSENT. — COMBIEN *de belles choses il* A *étalées à nos yeux !* — QUE *de femmes j'ai* RENCONTRÉES !

Mêmes autorités que celles ci-dessus.

Exceptions. — Il y a un cas où le *collectif partitif*, quoique accompagné de mots pluriels, régit l'adjectif, le pronom et le verbe au singulier ; ce cas est celui où ce collectif ne forme pas une seule expression avec les mots pluriels qui l'accompagnent, et présente un sens clair, indépendant de ces mots; de telle façon qu'en les supprimant la phrase subsisteroit. Par exemple, on dira en faisant usage du singulier :

La QUANTITÉ *des grains de sable* EST *innombrable.* — *La* MOITIÉ *des soldats* A *péri.*—*Le* TIERS *des vignes* A *coulé.* — *La* FOULE *des voitures* ARRÊTA *notre marche.* — *La* SUITE *des affaires dont je vous ai parlé* SERA *très-importante.*

Parce que ces collectifs présentent un sens clair, indépendant des mots pluriels *grains*, *soldats*, *vignes*, *voitures*, *affaires*, qui les accompagnent ; de telle façon, qu'en les supprimant, chaque phrase ne laisseroit pas de former un sens.

Mais aussi on fera accorder l'adjectif, le pronom et le verbe avec le mot qui accompagne le *collectif partitif*, dans les phrases suivantes :

Le PEU DE TRACES *qui nous sont* RESTÉES *des actions éclatantes des Grecs et des Romains*, *ont été recueillies par Plutarque.* — *Il y eut* UNE PARTIE DES CITRONS MANGÉS, *des* LIQUEURS BUES.—*Il m'a envoyé une robe* DE SATIN BLANC. — *Un habit* DE RATINE GRISE.

Parce que les mots *traces*, *citrons*, *liqueurs*, *satin*, *ratine*, forment une seule expression avec les collectifs partitifs qu'ils accompagnent, de telle façon, que si on les supprimoit, ces collectifs ne présenteroient pas un sens clair.

Ménage, ch. 74 de ses Observ. sur la lang. franç.— De Wailly, p. 140. — Girard, p. 102 et 386, t. 1 de ses Vrais Princ. de la lang. franç. — Levizac, p. 70, t. 2. — MM. Lhomond et Le Tellier, pag. 148. — — Boiste, Dict. univ. — Le Dict. de l'Acad., au mot *Foule.* — Vaugelas, 355e. et 364e. Rem. — Th. Corneille, sur ces Rem., pag. 389 et 416, t. 2; et L'Acad., en ses Observ., p. 370 et 379.

Il n'est pas inutile de remarquer que le verbe pris impersonnellement, reste toujours au singulier, quoiqu'il ait pour sujet un *collectif partitif.*

A son retour il se PRÉSENTA *une* QUANTITÉ INNOMBRABLE *de personnes pour le voir et pour le féliciter.*

De Wailly, p. 140. — Levizac, p. 72, t. 2.

X^e^. *Remarque.* — Dans les phrases où l'on doit employer plusieurs substantifs, les uns en sujets, les autres en régimes, il vaut mieux faire accorder les pronoms avec le sujet qu'avec le régime; ainsi l'on dira : *La sévérité des femmes est un fard qu'elles ajoutent à leur beauté, elles ne doivent pas* LA *négliger si elles entendent bien leurs intérêts ;* LE *négliger*, seroit une faute.

De Wailly, p. 149.

ARTICLE XIX.

DU RÉGIME DES VERBES.

Le *régime* est en général, un substantif, un pronom, ou un verbe qui restreint, ou détermine la signification d'un autre verbe ou qui lui sert de complément.

Un mot peut restreindre ou déterminer un verbe soit directement, soit indirectement, et de-là deux régimes, l'un direct, l'autre indirect.

Le *régime direct* détermine directement le verbe; il est l'objet immédiat de l'action qu'il exprime, et c'est par cette raison que beaucoup de grammai-

riens donnent à ce mot le nom d'*objet*, au lieu de celui de *régime direct*. Exemple : *J'aime mon père. Père* est le *régime direct*. Ce mot détermine ce que j'aime, il est l'*objet immédiat* de l'action exprimée par le verbe *aimer*.

Le *régime indirect* restreint indirectement le verbe, par le moyen d'une préposition exprimée ou sous-entendue ; il est le *terme de l'action*, aussi est-il nommé *terme* par beaucoup de grammairiens, au lieu de *régime indirect*. Exemple : *l'homme de bien* DORT EN PAIX.

On connoît le *régime direct* par la réponse à cette question, *qui ?* ou *quoi ? Qui* pour les personnes, *quoi* pour les choses : *Cet enfant respecte* SES MAÎTRES. Cet enfant respecte *qui ?* Réponse, *ses maîtres*. — *Cet enfant aime le* TRAVAIL ; cet enfant aime *qui ?* Réponse, le *travail* ; donc dans la première phrase le mot *maître* est le régime du verbe *respecte* : et dans la seconde le mot *travail* est le régime du verbe *aime*.

Le *régime indirect* se connoît par la réponse à cette question, *à qui* ou *de qui ; à quoi* ou *de quoi*. La première pour les personnes, la seconde pour les choses. Exemple : *Un père se doit* A SES ENFANS. Se doit à *qui ?* Réponse, *à ses enfans*. — *La conscience* NOUS *fournit une preuve de l'immortalité de l'ame*. Une preuve *à qui ?* Réponse : *à nous*, *à ses enfans* est donc le régime indirect du verbe *doit* ; et *à nous* le régime indirect du verbe *fournit*.

Un verbe peut avoir pour *régime*, trois sortes de

mots; ou un verbe à l'infinitif, comme : *La religion seule peut faire* SUPPORTER *les grandes infortunes.*

Ou un substantif, comme: *Honorez* VOS PARENS *surtout dans leur vieillesse.—Sachez* A VOS DEVOIRS *immoler vos plaisirs.*

Ou enfin un pronom, comme: *Les yeux de l'amitié* SE *trompent rarement.*

Mais avant que de passer aux règles particulières de ces trois sortes de mots, voyons quel régime veulent les différentes espèces de verbes.

Un verbe actif est, comme on l'a vu pag. 331, celui après lequel on peut mettre immédiatement ces mots *quelqu'un*, ou *quelque chose ;* c'est-à-dire, celui auquel on peut assigner un *régime direct ;* mais, outre ce régime, certains verbes actifs peuvent encore avoir un *régime indirect*, comme : *Il a mangé* TOUT SON BIEN AU JEU. *Tout son bien*, régime direct ; *au jeu*, régime indirect.

Le *régime* des verbes passifs est un nom précédé des prépositions *de* ou *par*, comme : *Le vaisseau de l'Eglise* A ÉTÉ *long-temps* BATTU DE *l'orage ; mais il a surmonté toutes les persécutions.*

La première opération de la fistule A ÉTÉ FAITE *sur Louis XIV*, PAR *le célèbre Mareschal.*

Remarques. — 1°. On est souvent embarrassé sur le choix que l'on doit faire des prépositions *de* ou *par*, que régit ordinairement le verbe passif; voici, pour se fixer, une règle qui, si elle n'est pas universelle, est du moins très-étendue :

Quand le verbe exprime des actes intérieurs de

l'ame, auxquels le corps n'a point de part, on emploie *de*.

Un jeune homme vertueux EST ESTIMÉ DE *tout le monde, même des libertins.*

Mais si le verbe présente une opération de l'esprit, ou une action du corps, on emploie la préposition *par*.

La poudre à canon FUT INVENTÉE PAR *le cordelier Berthold Schwartz, vers la fin du XIIIe. siècle; et l'Imprimerie,* PAR *Guttemberg, gentilhomme de Mayence, vers le milieu du XVe.*

Le P. Buffier, n°. 716. — Restaut, p. 295. — De Wailly, p. 232. Fabre, p. 263. — Domairon, p. 125, t. 1. — Le Dict. crit. de Féraud, au mot *Régime.*

2°. Si le verbe passif, outre son *régime*, est suivi de la préposition *de* et d'un nom, alors on doit employer *par* pour le régime du verbe passif : *Elle fut accusée* DE *vol* PAR *sa maîtresse.*

Mêmes autorités que celles ci-dessus.

3°. On ne doit jamais employer *par* avant le mot *Dieu*; ainsi, on dira : *Toutes nos actions et toutes nos pensées seront jugées* DE DIEU *à la résurrection,* et non pas, *par Dieu* : l'équivoque du mot *pardieu* et des mots *par Dieu*, seroit trop déplacée.

Restaut, p. 296. — De Wailly, p. 232. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 66. — Levizac, p. 73, t. 2. — Le Diction. crit. de Féraud, au mot *Régime.*

4°. Les verbes passifs s'emploient souvent sans *régime*, comme : *Le Temple de Jérusalem* FUT DÉ-

TRUIT, *malgré les défenses de Titus, au commencement de l'année 70, ainsi que l'avoit prédit J. C.*

De Wailly, p. 232. — Levizac, p. 73, t. 2.

Quelques *verbes neutres* sont sans *régime*, comme *languir*, *dormir*; mais beaucoup de ces verbes ont un régime accompagné de la préposition *à* ou *de*, comme : *Les veilles*, *les excès* NUISENT à *la santé*. — *Celui qui* MÉDIT DE *son prochain*, *se rend odieux et méprisable.*

Les *verbes réfléchis* et *réciproques* ont pour *régime* les pronoms *me*, *te*, *se*, *nous* et *vous*. Or, ces pronoms sont quelquefois *régime direct*; comme : *Pour ne jamais* S'*écarter du chemin de la vertu*, *il faut être toujours en garde contre ses passions*; c'est-à-dire, *pour ne jamais écarter* SOI, etc. — *Les sens* S'*opposent d'ordinaire à la raison*, *la chair à l'esprit*; c'est-à-dire, *les sens opposent d'ordinaire* EUX, etc. Quelquefois aussi ces pronoms sont *régime indirect*; comme : *On* SE *persuade aisément ce que l'on désire*; c'est-à-dire, *on persuade aisément* A SOI, etc. — *On doit toujours* SE *reprocher*, *non-seulement d'avoir fait le mal*, *mais même de n'avoir pas fait le bien*; c'est-à-dire, *reprocher* A SOI, etc.

Du Régime-Verbe.

Un verbe à l'*infinitif*, peut, 1°. restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe sans préposition, comme, *aimer mieux*, *aller*, *falloir*, *devoir*, *pouvoir*, *travailler*, etc. Exemples :

Il AIMA MIEUX POSSÉDER *une fortune médiocre et tranquille, qu'une fortune brillante et tumultueuse.* — *Il n'est pas de la prudence d'*ALLER ATTAQUER *à force ouverte les défauts qu'on a dessein de corriger.* — *Il* FAUT FAIRE *des heureux, c'est une bien douce jouissance.* — *Un monarque* PEUT USER *de clémence, c'est un de ses plus beaux droits.*

2°. Il peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe, à l'aide de la préposition *de*, comme, *achever*, *affecter*, *appréhender*, *craindre*, *s'assurer*, etc. Exemples :

Le jeu et les débauches ont ACHEVÉ DE *le perdre.* — *Il y a un certain âge où il faut* AFFECTER D'*être sage, de peur de passer pour ridicule.* — *Un homme de bien* CRAINT D'*offenser Dieu*, CRAINT DE *blesser les oreilles chastes.* (*Craint offenser, craint blesser*, seroit autant de fautes). — *Les mondains et les voluptueux* APPRÉHENDENT *extrêmement* DE *mourir.* — *Le moyen de nous* ASSURER DE *n'avoir rien fait qui mérite le blâme, c'est de consulter sa conscience.*

3°. Il peut restreindre ou déterminer la signification d'un autre verbe, à l'aide de la préposition *à*, comme, *avoir*, *aimer*, *apprêter*, *consentir*, *se plaire*, *parvenir*, etc. Exemples :

*La mort n'*A *rien d'affreux* à *qui n'a rien à craindre.* — *Le mensonge est tellement reconnu pour un vice, que ceux qui* AIMENT *le plus* à *mentir le condamnent.* — *Tout ce qu'il dit* APPRÊTE à *penser.* — *Je* CONSENS à *vous obéir, pourvu que vous ne m'ordonniez rien*

qui soit contre l'honneur. — Dieu S'EST PLU *souvent à faire des miracles, et les merveilles que nous voyons ne nous paroissent pas telles, par l'habitude que nous avons de les voir tous les jours.*

Le P. Buffier, nos. 718, 719, 720 et 722. — De Wailly, p. 232. — Levizac, p. 74, t. 2.

On s'efforceroit en vain de donner des règles sur ces régimes; comme l'usage les a seul fixés, une longue habitude de la langue peut seule les faire connoître; toutefois, voici trois remarques qui serviront de complément à ce qu'on vient de lire.

Ire. *Remarque.* — *Désirer*, verbe actif, régit le verbe qui le suit, avec ou sans la préposition *de.* On dit : DÉSIRER DE *faire quelque chose*, et DÉSIRER *faire quelque chose;* cependant, dans ces sortes de phrases, où *désirer* est mis devant un verbe à l'infinitif, l'usage le plus ordinaire est d'y joindre la particule *de : Je* DÉSIRE *fort* DE *vous servir.*

Th. Corneille, sur la 325e. Remar. de Vaugelas, p. 344, t. 2. — Domairon, p. 127, t. 1. — Levizac, p. 76, t. 2. — Caminade, p. 669. — Et le Diction. de l'Acad. et de Féraud.

IIe. *Remarque.* — *Espérer :* ce verbe se construit quelquefois avec la préposition *de*, particulièrement quand il est à l'infinitif, et que le verbe qui le suit immédiatement est aussi à l'infinitif : *Peut-on* ESPÉRER DE *vous revoir aujourd'hui ?*

Caminade, p. 693. — Levizac, p. 76, t. 2. — Le Dict. de l'Académie.

Mais prenez garde d'imiter les écrivains modernes,

qui emploient la préposition *de* dans tous les cas : ceux qui parlent le mieux, disent : *J'*ESPÈRE *venir à bout* DE *mon affaire ;* et non pas, *J'*ESPÈRE DE *venir à bout.*

Th. Corneille, sur la 325ᵉ. Rem. de Vaugelas, p. 344, t. 2. — De la Touche, p. 128, t. 2. — Andry de Boisregard, Réflex. sur l'état présent de la lang. franç., p. 152. — Caminade, p. 693.

IIIᵉ. *Remarque.* — D'autres verbes prennent *de*, ou *à*, devant un infinitif, selon que l'oreille le demande, ou selon le sens qu'on leur donne. Tels sont : *Commencer, s'efforcer, engager, s'engager, exhorter, inviter, laisser, manquer, obliger, oublier, prier, résoudre, tâcher, tarder, être.*

COMMENCER. La préposition *à* sied toujours bien après ce verbe ; *de* n'y est souffert que dans les occasions ou le verbe qu'on met sous son régime, énonce un événement qui se borne uniquement au sujet en qui il se passe, n'ayant rapport à aucune autre chose, ni comme à un objet ni comme à un terme ; ou en d'autres expressions, ni comme à un régime direct, ni comme à un régime indirect. Ainsi l'on pourroit s'en servir en parlant d'un malade qui arrive à la santé. *Il commence* DE *guérir et* DE *se mieux porter.*

Mais on ne s'en serviroit pas en parlant d'un médecin qui procure la santé, ou de quelqu'un qui se porte à quelque chose. *Ce médecin commence* A *guérir les malades.* — *Cet homme commence* A *se porter à des excès dangereux.*

L'abbé

L'abbé *Girard* qui donne cette règle dans ses Vrais Principes de la langue françoise, pag. 252, tom. 2, dit que c'est là tout ce qu'on peut accorder en cette occasion à la préposition *de*, et il avoue qu'il se sent un très-grand penchant à la bannir totalement de la compagnie du verbe *commencer*.

Ménage est d'avis qu'on emploie indifféremment *commencer à*, *commencer de*, et il croit même qu'il se trouve plus d'exemples de la seconde locution que de la première.

Bouhours, pag. 391 de ses remarques, avoue qu'après avoir cru long-temps que c'étoit une faute de dire, *il commence de se bien porter*, a changé de sentiment en lisant plusieurs bons auteurs où il a trouvé, *commencer de*. Il en cite divers endroits qui font connoître que de fort habiles gens ne sont point persuadés que le verbe *commencer* demande toujours la préposition *à* après soi. Il ne faut donc point, ajoute-t-il, se faire de scrupule de se servir de l'un et de l'autre, particulièrement au prétérit indéfini, afin d'éviter la cacophonie de deux *a* qui se rencontre dans, *il commença à parler*.

L'*Académie* sur la 405e. remarque de *Vaugelas*, pag. 479 de ses observations, est également de cet avis, et elle pense que les verbes *obliger*, *forcer*, *contraindre*, *engager*, sont de même nature.

On lit dans *Racine* :

Puisque j'ai *commencé de* rompre le silence.

Dans *Quinault*, *Atys* 1. 7 :

Commençons, *commençons*,

De célébrer ici sa fête solennelle.

Dans *Fléchier*, oraison funèbre de Turenne :

Avant sa quatorzième année, il commença DE *porter les armes.*

Enfin on lit dans le *Dictionnaire de l'Académie :*

Commençons à *dîner. — Il avoit commencé* D'*écrire sa lettre. — Il avoit commencé* D'*ouvrir la tranchée.*

S'EFFORCER, verbe pronominal, prend *à*, quand il signifie employer toute sa force à faire quelque chose, ne pas assez ménager ses forces en faisant quelque chose : *Ne vous efforcez point* A *parler. — Il s'est efforcé* A *courir.*

S'*efforcer* se construit avec *de*, quand il signifie employer son industrie pour parvenir à une fin : *On doit* S'EFFORCER DE *vivre avec tous les caractères.*

Le moyen pour être plaisant, n'est pas de S'EFFORCER DE *l'être.*

Ainsi *s'efforcer de*, s'applique aux actions de l'esprit ; et *s'efforcer à*, s'applique aux actions du corps.

De Wailly, pag. 234. — Levizac, pag. 78, t. 2. — Caminade, p. 679. — Le Dict. de l'Acad. et le Dict. crit. de Féraud.

ENGAGER, S'ENGAGER, EXHORTER, se construisent plus souvent avec la préposition *à*.

Aidons nos semblables pour les ENGAGER A *nous aider.—Jamais on ne doit* S'ENGAGER, *même pour ses amis, à faire quelque chose que l'honneur réprouve.— Il ne devroit pas être nécessaire* D'EXHORTER *des frères et des sœurs à être toujours bien unis.*

Th. Corneille, sur la 405ᵉ. Remarq. de Vaugelas, pag. 56, t. 3. — De Wailly, p. 234. — Caminade, p. 687. — Le Diction. de l'Acad. et le Dict. crit. de Féraud.

Cependant, on peut employer *de*, pour éviter plusieurs *a* ou la rencontre de plusieurs voyelles.

De Wailly, p. 234. — Dict. de l'Académie.

INVITER, verbe actif qui signifie convier, prier de se trouver, d'assister *à*, et figurément exhorter, solliciter, régit toujours la préposition *à*.

Cette eau claire INVITE *les passans* A *se désaltérer.— L'espoir de l'éternité qui nous est promise, doit nous* INVITER A *bien vivre.*

L'auteur moderne qui a dit : *Tous les ambassadeurs des princes étrangers furent* INVITÉS DE *se trouver au Te Deum*, a donc commis une faute.

Caminade, p. 728.—Le Dict. de l'Acad. et celui de Féraud.

LAISSER est un verbe actif qui régit *à*, quand il est employé sans négation : *Je* LAISSE *aux témoins de ma conduite* A *me justifier.*

Quand *laisser* est employé avec négation, il régit *de* : *Cette supercherie* NE LAISSA *pas* D'*en imposer à la multitude.*

Dans le sens de continuer, ne pas cesser de, s'abstenir de, plusieurs écrivains, tels que *Buffon*, *Fréron*, *Marmontel*, *Sabatier de Castres*, ajoutent *que*, après *laisser*, employé négativement, mais l'usage actuel est de le supprimer ; ainsi il ne seroit pas correct de dire : *Il est jeune ; mais il ne*

LAISSE PAS QUE DE *défendre le parti des bonnes mœurs*; le *que* est de trop.

Th. Corneille, sur la 496[e]. Remarq. de Vaugelas, De Wailly, p. 388. — Domairon, p. 129, t. 1.—Caminade, 734. — Le Dict. de l'Acad. et le Dict. crit. de Féraud.

MANQUER est un verbe neutre qui, accompagné d'une négation, se construit avec *de* et l'infinitif: *Apprenez à souffrir en silence, et vous ne* MANQUEREZ POINT *d'éprouver le secours du Seigneur.*

On dit aussi: *Il a manqué* DE *tomber*, DE *se casser le bras.*

Dans toutes ces phrases la suppression de la préposition *de*, seroit une faute.

Manquer, sans négation, se construit ordinairement avec *à*: *Il est honteux de* MANQUER A *sa parole. — Une fille qui souffre les assiduités d'un homme est bien près de* MANQUER A *son honneur.*

De Wailly, p. 235. — Caminade, p. 742. — Levizac, p. 79, t. 2. — Le Dict. de l'Acad. et celui de Féraud.

OBLIGER. Lorsqu'*obliger* est employé comme signifiant *contraindre*, *engager*, ou imposer l'obligation de dire ou de faire quelque chose, il demande la préposition *à*, ou *de*, selon que l'oreille le demande; c'est-à-dire que l'on emploie *à*, quand il s'agit d'éviter plusieurs *de*, et que l'on emploie *de* pour éviter plusieurs *à*, ou la rencontre de plusieurs voyelles, comme:

La religion nous OBLIGE A *révérer les princes; les princes sont* OBLIGÉS DE *révérer la religion.— Dieu*

nous a caché le moment de notre mort, pour nous OBLIGER D'*avoir attention à tous les momens de notre vie.*

Th. Corneille, sur la 405e. Rem. de Vaugelas, p. 55, t. 3. — De La Touche, p. 344, t. 1. — Andry de Boisregard, Réflex. sur l'us. prés. de la lang. franç, pag. 152. — De Wailly, p. 234. — Levizac, 77, t. 2. — Caminade, p. 762. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Lorsqu'*obliger* est employé dans le sens de faire plaisir, ou rendre service, il veut être suivi de la préposition *de*, et jamais de la préposition *à*.

Vous M'OBLIGEREZ *beaucoup* DE *vous intéresser au succès de cette affaire.*

Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 253, t. 1. — De La Touche, p. 344, t. 2. — Le Dict. de l'Acad. et de Trévoux.

Lorsque *obliger* est passif, *de* y figure bien dans le sens même d'engagement : *Les méchans mêmes sont* OBLIGÉS D'*admirer la vertu.*

Th. Corneille, sur la 405e. Remarq. de Vaugelas, p. 55, t. 3. — Girard, Vrais Princip. de la lang. franç., p. 253, t. 2.—De La Touche, p. 344, t. 2. — Caminade, p. 762. — De Wailly, p. 234. — Le Dict. de l'Acad. et le Dict. crit. de Féraud.

Avec un double pronom, au contraire, l'usage veut qu'on emploie *à* : *Nous nous* OBLIGEONS A *bien des devoirs, quand nous nous engageons dans les liens du mariage.*

De la Touche, p. 344, t. 2. — Caminade, p. 763.

Remarque. Quand *être obligé*, ne marque qu'un devoir moral, il ne se dit que des personnes et ja-

mais des choses ; ainsi, quoiqu'on dise : *On* EST OBLIGÉ D'*obéir* AUX LOIS *divines et humaines.* — *On est* OBLIGÉ DE *travailler sans cesse à réprimer* SES PASSIONS ; on ne dira pas bien : *La jeunesse* EST OBLIGÉE D'*avoir du respect pour les* PERSONNES *âgées.* Il faut dire : *La jeunesse doit avoir du respect, etc.*, ou, *un jeune homme est obligé* D'*avoir*, etc.

De même, au lieu de, *La critique* EST OBLIGÉE D'ÊTRE *sévère, lorsqu'un livre contient des maximes contraires à la morale*, dites : *La critique* DOIT ÊTRE *sévère*, ou *un critique* EST OBLIGÉ D'ÊTRE, etc.

De Wailly, p. 392. —Dict. de Trévoux.

OUBLIER, régit *à* ou *de.*

On dit *oublier à*, quand il s'agit d'un manque d'habitude, et *oublier de*, quand il s'agit d'un manque de mémoire.

Ainsi, *on* OUBLIE À *danser*, À *lire*, en ne dansant pas, en ne lisant pas ; mais *on* OUBLIE D'*aller en un tel endroit*, D'*avertir une personne*, quand cela est sorti de la mémoire.

Ces nuances n'étoient pas connues sans doute du temps de *Boileau* ; car il a dit : J'OUBLIOIS *à vous dire que les libraires me pressent fort de donner une nouvelle édition de mes œuvres.*

Caminade, p. 769. — Le Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Féraud.

PRIER, régit *à* ou *de.*

Prier à dîner suppose plus d'appareil que *prier*

de dîner : *prier à dîner* marque un dessein prémédité ; *prier de dîner* est un terme de rencontre ou d'occasion. Quand on *prie de dîner*, c'est sans apprêt; quand on *prie à dîner*, ce doit être un meilleur ordinaire.

Inviter, suppose plus d'appareil que ces deux expressions ; quand on *invite à dîner*, l'apprêt doit sentir la cérémonie.

Synon. de Beauzée. — Ménage, chap. 43 de ses Rem. — Th. Corneille, sur la 398[e]. Rem. de Vaugelas, p. 32, t. 3. — Caminade, p. 728. — Levizac, p. 79, t. 2. — De Wailly, p. 396. — De la Touche, p. 251, t. 1.

RÉSOUDRE, verbe actif, et signifiant déterminer, décider une chose, veut la préposition *de* : *On a résolu* DE *perdre cet homme-là.* — *On* A RÉSOLU D'*attendre.*

Comme verbe réciproque et signifiant se déterminer, se décider à une chose, il demande la préposition *à* : *Je me* RÉSOLUS À *plaider*, À *demander ma retraite.*

Cependant *Corneille* a dit dans Rodogune : *Il se* RÉSOUT DE *partir.*

Fénélon, Télém., liv. 1 : *Je me* RÉSOLUS D'*aller en Sicile.*

Il est possible que dans le style soutenu et en poésie, il soit permis de dire, *se résoudre de*, aussi bien que, *se résoudre à*, mais en prose, cette manière de s'exprimer est une faute.

Le Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Féraud.

TACHER, quand il signifie songer, viser à quelque chose, il prend la préposion *à*, ainsi on dira : *Dieu nous a mis d'abord devant les yeux, le plus grand de tous les préceptes, afin qu'élevant notre vue à une fin si sublime, nous ne cessions de* TACHER A *y atteindre*.

Quand *tâcher*, exprime les efforts que l'on fait pour parvenir à bout de quelque chose, il s'emploie avec la préposition *de* : *On n'est pas parfait, il faut* TACHER DE *le devenir*.

De Wailly, p. 235. — Levizac, p. 78, t. 2. — Caminade, p. 822. — Th. Corneille, sur la 405e. Rem. de Vaugelas, p. 55, t. 2. — Le Dict. de l'Acad. et de Féraud.

TARDER, pris neutralement et devant un verbe à l'infinitif, régit *à* :

Dieu TARDE *quelquefois* A *punir le coupable, mais le remords ne* TARDE *jamais* A *le faire repentir de sa faute*.

Pourquoi TARDONS-*nous tant* A *travailler à notre salut, demain, à l'instant même, peut-être n'existerons-nous plus ?*

Pris impersonnellement, ce verbe régit de : *Il me* TARDE *bien* D'*être à la fin de l'année*.

En ce sens, il régit aussi *que*, et le subjonctif : *Il me tarde* BIEN QUE *votre sort* SOIT *décidé*.

De Wailly, p. 235. — Caminade, p. 823. — Levizac, p. 79, t. 2. — Le Dict. de l'Acad., de Trévoux et de Féraud.

ÊTRE. Quand ce verbe est suivi d'un adjectif, il

régit ordinairement la préposition *de* : *Il* EST *glorieux* DE *mourir pour sa patrie.* Quand il signifie *appartenir*, il veut *à* avant le nom qu'il régit : *Ce palais* APPARTIENT AU *roi.* — *Ce tableau* EST A *moi.* Mais quand il signifie *c'est le devoir,* il régit *à* ou *de*, avant un verbe : *C'*EST *aux gens de lettres* A *juger des ouvrages d'esprit*, *et au public* D'*accueillir ou* DE REJETER *leur décision.* — *C'*EST *au maître* A *parler et au disciple* D'*écouter attentivement.*

Toutefois, *de* vaut mieux, quand le verbe commence par une voyelle.

De Wailly, p. 230. — Levizac, p. 80, t. 2. — Le P. Buffier, n°. 718. — Le Dict. de l'Acad. et celui de Féraud.

Du Régime-Nom.

Un nom peut être régi par deux adjectifs, deux verbes, deux prépositions, pourvu que ces adjectifs, ces verbes, ces prépositions, aient le même régime.

Le bonheur le plus grand, le plus digne d'envie,
Est celui d'être *utile* et *cher* à sa patrie.

Le luxe est semblable à un torrent qui ENTRAÎNE *et qui* RENVERSE *tout ce qu'il rencontre.*

Mais on ne peut pas dire : *Les hommes sont* SOUMIS *et* DÉPENDENT *de Dieu.* — *Il s'*EST ACQUIS *l'admiration générale*, *et* RENDU *célèbre.*

Parce que *soumis* n'a pas le même *régime* que *dépendre ;* parce que *se* mis pour *à soi*, ne peut servir au verbe *rendu*, qui demande un régime direct.

Dans ce cas, on doit prendre un autre tour, afin

de donner à chaque *verbe* le régime qui lui convient, et dire, par exemple : *Les hommes sont soumis à Dieu et* EN *dépendent.* — *Il* S'EST ACQUIS *l'admiration générale*, *et* S'EST *rendu célèbre.*

Th. Corneille, sur la 89[e]. et 327[e]. Rem. de Vaugelas, p. 258, t. 1, et 347, t. 2. — L'Académ., en ses Observ., pag. 94 et 350. — Restaut, p. 391. — Le P. Buffier, n°. 723. — MM. Lhomond et Le Tellier, pag. 174. — M. Gueroult, pag. 6 et 37, 2[e]. part. — M. Sicard, p. 300, t. 2. — De Wailly, p. 311. — Levizac, p. 82, t. 2. — Domairon, p. 131, t. 1. — Le Dict. crit. de Féraud, au mot *Régime* et au mot *Verbe.*

Un *verbe* peut avoir, comme nous l'avons vu plus haut, deux *régimes*, l'un direct et l'autre indirect : *On* GAGNE LE CŒUR *des dames par de petits soins, de petits services.* Mais il ne peut avoir deux *régimes directs*, parce qu'une action ne peut avoir qu'un objet immédiat et direct. C'est d'après ce principe, que d'*Olivet*, en sa 51[e]. remarque sur *Racine*, a censuré ce vers de *Racine :*

Ne *vous* informez pas *ce que* je deviendrai.

Et, en effet, *vous* et *ce que*, sont l'un et l'autre régimes directs : pour que la phrase fût correcte, il auroit fallu : *Ne* ME *demandez pas* CE QUE *je deviendrai.*

De Wailly, p. 229. — Levizac, p. 82, t. 2. — Domairon, p. 125, t. 1. — Et le Dict. crit. de Féraud, au mot *Verbe.*

L'usage ne permet également pas d'employer l'*antécédent* et le *relatif* dans une construction uniforme ; ou, ce qui est la même chose, aucun verbe, de quelque espèce qu'il soit, ne peut avoir *deux régimes*

indirects ; ainsi *Crébillon* a manqué à cette règle, lorsqu'il a dit :

Ce n'est que *du* tyran *dont* je me plains aux Dieux.

Il devoit dire : QUE *je me plains aux Dieux.*

Buffon y a également manqué, quand il a dit, en parlant du sens intérieur :

C'est cependant DE *ce sens* DONT *il faut nous servir, si nous voulons nous connoître.*

Il devoit dire : *C'est cependant* DE *ce sens* QU'IL *faut*, etc.

Voltaire a commis cette faute plus d'une fois, et dans son *Supplément au Siècle de Louis XIV*, tom. 31, pag. 167, édit. *in*-12, il a dit : *Ce fut* DE *lui et* DE *lui seul* DONT *je tins ;* il falloit : QUE *je tins.*

La règle s'applique pareillement aux phrases construites par *où* : DANS *mon ame* où ; DANS *cet état* où, *c'est-là* où, signifient DANS *mon ame* DANS *laquelle ;* DANS *cet état* DANS *lequel ; c'est* DANS *cet endroit* DANS *lequel.* La construction étant semblable, *où* doit être remplacé par *que*, et alors, il faut dire : *Dans mon ame* QUE ; *dans cet état* QUE ; *c'est-là* QUE.

C'est par une conséquence de cet usage, que l'on emploie *dont, de qui, à qui*, et non pas, *que*, si l'antécédent n'a devant lui ni préposition, ni article ; et *Voltaire*, dans sa Préface de *Catilina*, a dit :

Ce n'est pas là le mérite *dont* il s'agit.

Racine, dans *Athalie*, act. 3, sc. 2 :

C'est votre illustre mère *à qui* je veux parler.

Corneille, dans *Cinna*, act. 5, sc. 3.

C'est ma jalouse rage *à qui* vous le devez.

De Wailly, p. 194. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 158. — Levizac, t. 1, p. 352. — Domergue, p. 62. — Caminade, 129 et 130. — Et Domairon, p. 125, t. 1.

Quoiqu'un verbe actif aît essentiellement un *régime direct*, on l'emploie sans régime, quand on le prend dans un *sens indéfini.*

Notre Monarque MÉDITE *avec profondeur*, ENTREPREND *avec hardiesse*, VOIT *bien*, SAIT IMAGINER, EST *né pour* VAINCRE.

Mais on ne diroit pas bien, *je médite*, *j'entreprends contre vous*, parce que ce défini *contre vous* fait attendre la chose qu'on médite, qu'on entreprend.

De Wailly, p. 229. — Caminade, p. 725. — Et Levizac, p. 82, t. 2.

Du Régime-Pronom.

Les *régimes pronoms* sont : *que*, *me*, *te*, *se*, *le*, *la*, *les*, *nous*, *vous*, *quel*, *en*, et *y*. Il est essentiel de les bien connoître, parce que les règles des participes passés en dépendent. Exemple, dans lequel nous avons réuni, à dessein, plusieurs pronoms et plusieurs participes : *J'adopte entièrement les idées* QUE *vous m'avez* DONNÉES, *au sujet de l'association* DONT *je* VOUS *ai* PARLÉ ; *et je suis bien convaincu* QUE *si je l'avois* FAITE *comme je* L'*avois conçue*, *il* EN *seroit* RÉSULTÉ *des inconvéniens* QUE *je n'avois pas* PRÉVUS.

Toutes les fois qu'un verbe est actif, et qu'il est accompagné d'un pronom qui doit lui tenir lieu de régime direct, il est à observer, par rapport au pronom *le* ou *les*, que ce pronom ne peut être remplacé par le pronom *lui* ou *leur*, l'un et l'autre *régime indirect*.

La conscience d'un coupable ne le laissant jamais en repos, il n'a pas besoin qu'on LE *fasse souvenir de ses fautes. Qu'on* LUI *fasse souvenir* ne seroit pas correct, parce que *faire souvenir* demande à sa suite un régime direct, et que *lui*, signifiant *à lui*, n'en est pas un.

Ce seroit également une faute que de se servir devant un verbe actif, qui est accompagné d'un régime direct, du pronom *le* ou *les*, au lieu du pronom *lui* ou *leur;* car, puisque *le* ou *les* est régime direct, ce seroit alors donner à ce verbe deux régimes directs; et nous venons de dire, il n'y a qu'un instant, que cela étoit contraire aux principes. On s'exprimeroit donc mal si l'on disoit : *C'est la brutalité des animaux qui* LES *fait suivre les mouvemens de leur colère.* C'est *qui* LEUR *fait suivre*, qu'il faut dire.

Les *régimes-pronoms* se placent ordinairement avant le verbe. Il y a quelques exceptions; nous les avons toutes données, lorsque nous avons parlé de la place des *Pronoms personnels en régime*, pag. 188 et suivantes.

ARTICLE XX.

DES TEMPS, DES MODES, ET DE LEUR EMPLOI.

On distingue dans les verbes, comme nous l'avons vu, page 343, quatre modes ou manières principales de manifester l'affirmation; savoir : l'*indicatif*, l'*impératif*, le *subjonctif*, et l'*infinitif*.

§. Ier.

De l'Indicatif, et Emploi des Temps de ce Mode.

Le *mode indicatif* est la manière d'exprimer le *présent*, le *passé* et le *futur*, avec affirmation pure et simple. On l'appelle *indicatif*, parce qu'il indique ce qu'on affirme d'une chose d'une manière directe, positive et indépendante, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte. Il est composé de dix temps, qui sont : le *prétérit absolu*, l'*imparfait*, ou *présent relatif;* le *prétérit;* le *prétérit défini;* le *prétérit antérieur;* le *plus-que-parfait;* le *futur simple*, ou *absolu;* le *futur antérieur*, ou *relatif;* le *conditionnel présent*, et le *conditionnel passé*.

1°. *Du Présent absolu.*

I. Le *présent absolu* sert à exprimer qu'une chose est ou se fait au moment où l'on parle. Il ne peut y avoir qu'un présent, parce que le moment actuel ne peut être plus ou moins présent. *Je lis*, *tu écris*, *il réfléchit*, marquent un présent absolu et sans dépendance.

II. On se sert encore du *présent absolu* pour exprimer un état actuel : NAPOLÉON *paroît*, *toutes les passions se* TAISENT *et les factions* S'ANÉANTISSENT.

III. Il sert aussi à exprimer une chose que l'on fait habituellement, ou l'état habituel d'un sujet : JE PASSE *une grande partie de la journée à travailler.*

IV. On l'emploie pour marquer des choses qui sont et qui seront toujours vraies : *Dieu* EST *éternel ; sa puissance* EST *sans bornes, et sa clémence* EST *grande.*

V. Le *présent absolu* se met quelquefois pour un futur : *Je pars* BIENTÔT. — *Où allez-vous* DEMAIN? Mais cet emploi n'a lieu que relativement à un futur proche ; car on s'énonceroit mal, si l'on disoit : JE SUCCÈDE *à mon père* L'ANNÉE PROCHAINE. Le présent absolu désigne encore le futur, quand il est précédé du mot *si*, exprimant une condition : IL EST DÉCIDÉ *à suivre une autre carrière,* SI *ce qu'il a entrepris réussit.*

VI. Mais l'emploi le plus heureux que l'on puisse faire du *présent absolu*, c'est de s'en servir au lieu des deux prétérits, indéfini ou défini. Ce tour donne plus de force et de vivacité à ce qu'on raconte : *Dès que la flotte* EST *en pleine mer*, *le ciel* SE COUVRE *de nuages*, *les éclairs* BRILLENT *de toutes parts*, *le tonnerre* GRONDE, *la mer* ÉCUME, *les flots* S'ENTRE-CHOQUENT, *les abîmes* S'OUVRENT, *les vaisseaux* PER-

DENT *leurs voiles, leurs mâts; leurs gouvernails* SE BRISENT *contre les bancs et les rochers.*

Remarque. Quand on emploie ainsi des présens pour des prétérits, il faut que les verbes qui ont rapport à ces présens soient aussi au présent; ainsi les phrases suivantes ne sont pas correctes : *Le centurion envoyé par Mucien* ENTRE *dans le port de Carthage, et dès qu'*IL FUT *débarqué, il* ÉLÈVE *la voix.* Il falloit, *et dès qu'il* EST *débarqué, il élève la voix.*

Tandis que le cardinal (Mazarin) GAGNOIT *des batailles contre les ennemis de l'État, les siens* COMBATTENT *contre lui.* Dites, *gagnent, combattent,* ou *gagnoient, combattoient.*

Restaut, p. 211. — De Wailly, pag. 55 et 257. — Levizac, p. 87, t. 2. — M. Sicard, p. 248, t. 2. — Et le Dict. crit. de Féraud.

2°. *De l'Imparfait* ou *Présent relatif.*

I. *L'imparfait* exprime l'action comme présente en même temps qu'une autre, mais dans un temps passé, comme. *je pensois à vous quand vous êtes entré.* Dans cette phrase, j'indique l'action de penser, qui est passée à l'égard du temps, mais je la marque comme présente à l'égard de la personne dont je parle. C'est pour cette raison qu'on nomme ce temps, *imparfait* ou *présent relatif.*

II. On se sert de *l'imparfait*, quand on parle d'actions habituelles, ou souvent réitérées dans un temps passé qui n'est pas défini : *Henri IV* ÉTOIT *un grand roi; il* AIMOIT *son peuple.*

III. C'est

III. C'est surtout dans les récits et dans les narrations, que ce temps est heureusement employé. Il sert à exprimer un prétérit sans rapport au présent, comme, *Adam et Eve, avant* QU'ILS EUSSENT PÉCHÉ, JOUISSOIENT *des priviléges de leur naissance, une innocence sans tache, une sagesse sans égarement, une lumière sans ténèbres, une santé sans altération, en un mot une félicité sans mélange d'amertume, et une vie sans fin;* ce qui signifie : *Adam et Eve jouirent,* etc.

IV. On l'emploie aussi quelquefois pour n'exprimer qu'un rapport au présent; mais il doit être précédé de *si*, comme, SI J'ÉTOIS *en crédit, je vous* SEROIS *utile;* ce qui signifie, *je ne vous suis pas utile, parce que je ne suis pas en crédit.*

Restaut, p. 212 et 219. — De Wailly, p. 55 et 259. — Levizac, p. 89, t. 2.

Remarque. Les Anglois qui, à proprement parler, n'ont point d'imparfait dans leur langue, se trompent souvent dans l'usage qu'on doit faire de ce temps : *Le comte de Lancastre* POSSÉDOIT *de son chef, et* PEU DE TEMPS APRÈS, *de celui de son épouse, au moins six comtés.* (Hist. d'Angl.). Il falloit, *et il posséda peu de temps après*, etc.

Le Dict. crit. de Féraud.

3°. *Du Prétérit indéfini.*

Le *prétérit indéfini* sert à marquer indéfiniment qu'une chose a été faite dans un temps qui n'est plus et dont il ne reste plus rien; comme, *j'allai*

DIMANCHE DERNIER *à Saint-Cloud.* — *Il y eut* HIER *un an que je vous vis pour la première fois.*

4°. *Du Prétérit* ou *Parfait défini.*

Le *prétérit défini* sert à exprimer une chose passée dans un temps que l'on ne désigne pas, ou que l'on désigne d'une manière indéterminée, mais dont il reste encore quelque partie à écouler. Ainsi, quand je dis, *les fruits de la terre* ONT ÉTÉ *la première nourriture des hommes*, je ne désigne pas positivement le temps où cela est arrivé. Mais quand je dis : J'AI EU *la fièvre* CETTE ANNÉE, *ce printemps*, *ce mois-ci*, *cette semaine*, *aujourd'hui*, je désigne à la vérité des temps, mais ce ne sont pas des temps absolument passés, et il en reste encore quelque partie à écouler.

En françois, ces deux *prétérits* ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On ne doit se servir du *prétérit indéfini*, qu'en parlant d'un temps absolument écoulé, dont on assigne l'époque et dont il ne reste plus rien ; ainsi ne dites pas : IL FIT *un très-grand froid* CETTE SEMAINE, *ce mois*, *cette année*, etc., parce que la journée, la semaine, le mois, l'année ne sont pas tout à fait écoulés ; ni *je reçus ce* MATIN *la visite de madame votre mère*, parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on est encore. Il faut, pour employer le *parfait indéfini*, qu'il y ait au moins l'intervalle d'un jour. Alors on dira fort bien, J'ALLAI HIER *au Théâtre-François*, — JE PASSAI *tout l'été* DERNIER *à la campagne.*

On se sert au contraire du *prétérit indéfini*, en parlant d'un temps passé que l'on ne désigne pas, ou que l'on désigne d'une manière indéterminée, mais dont il reste encore quelque chose, comme, *j'ai écrit* CE MATIN, AUJOURD'HUI, CETTE SEMAINE. — *Nous avons vu* DANS CE SIÈCLE *des choses si surprenantes, si extraordinaires, que la postérité aura peine à les croire.* On doit s'exprimer ainsi, parce que *ce matin*, *aujourd'hui*, *cette semaine*, *ce siècle*, marquent un espace de temps dans lequel on est encore enfermé, et dont, par conséquent, il reste quelque chose.

Le *prétérit défini* s'emploie quelquefois pour un futur antérieur, comme, *Avez-vous bientôt fait?* —*Attendez, j'ai fini dans un moment*; c'est-à-dire, *avez-vous bientôt fait?* — *J'aurai fini dans un moment.*

Restaut, p. 212 et 219. — De Wailly, pag. 55 et 259. — Levizac, p. 91, t. 2. — M. Sicard, p. 292 et 294, t. 2. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Il y a, quant à l'usage qu'on peut faire des deux *prétérits*, *indéfini* et *défini*, une différence bien remarquable, c'est qu'on ne doit jamais se servir, ainsi qu'on vient de le voir, du *prétérit indéfini*, qu'en parlant d'un temps absolument passé et dont il ne reste plus rien; au lieu qu'en bien des occasions, ce n'est pas une faute d'employer indifféremment le *prétérit défini* pour un temps absolument passé, ou pour un temps dont il reste encore partie à écouler. On pourroit donc dire, sans blesser les

règles de la langue : *Troie en Asie* A ÉTÉ OU FUT *détruite par les Grecs.* — J'AI ÉCRIT OU J'ÉCRIVIS *hier à Fontainebleau.* Cependant, il est mieux en général, de n'employer chacun de ces prétérits, que suivant la première idée que l'on en a.

Le P. Buffier, n°. 508. — De Wailly, pag. 260. — Restaut, p. 214. — Levizac, p. 93, t. 2.

5°. *Du Prétérit ou Parfait antérieur.*

Le *prétérit antérieur* exprime ordinairement une chose faite avant une autre, dans un temps passé; c'est pour cela qu'on le nomme *antérieur;* il y en a deux, l'un qui exprime une chose faite avant une autre dans un temps passé, dont il ne reste plus rien, comme, *Quand* J'EUS *reconnu mon erreur, je fus honteux des mauvais procédés que j'avois eus à son égard :* on le nomme, *prétérit antérieur indéfini;* l'autre exprime une chose faite avant une autre, dans un temps qui n'est pas entièrement écoulé, comme, *Quand j'ai eu ce matin appris la nouvelle de votre nomination, j'ai couru en faire part à nos amis communs;* celui-ci se nomme *prétérit antérieur défini.*

Ces prétérits antérieurs diffèrent comme les deux prétérits dont nous venons de parler, et ils doivent s'employer de la même manière. Ils sont toujours accompagnés, ou d'une conjonction ou d'un adverbe de temps; comme, DÈS *que j'eus dîné;* DÈS *que j'ai eu dîné; j'eus dîné* HIER DANS UN INSTANT; *j'ai eu dîné* HIER DANS UN INSTANT.

On évite l'emploi de ce temps, en lui substituant *après*, suivi du prétérit de l'infinitif; comme, *je suis sorti* APRÈS *avoir achevé ma lettre.*

Port-Royal, p. 158, chap. XV. — Regnier Desmarais, p. 338, Traité des Verbes, et les autorités ci-dessus.

6°. *Du Plus-que-parfait.*

Le plus-que-parfait est composé de deux prétérits; il marque une chose non pas seulement passée en soi, mais aussi comme passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée, comme, *j'avois déjeûné quand vous* VÎNTES *me demander.* — *Il étoit sorti quand nous* ALLAMES *chez lui.*

Au premier coup-d'œil, il paroît qu'il y a peu de différence entre le plus-que-parfait et le prétérit antérieur, il y en a néanmoins une essentielle, c'est que la chose ou l'action exprimée par le prétérit antérieur, est subordonnée à celle qui l'a suivie, et que c'est à cette dernière que l'on porte principalement son attention; *quand* J'EUS RECONNU *mon erreur, je fus honteux des mauvais procédés que j'avois eus à son égard :* mon intention est de dire, *que je fus honteux,* etc., mais seulement *après que j'eus reconnu mon erreur;* c'est ce que j'exprime heureusement à l'aide du prétérit antérieur. C'est tout le contraire, à l'égard du plus-que-parfait; *j'avois déjeûné, quand* VOUS VÎNTES *me demander;* mon intention est de dire que *j'avois déjeûné,* et *qu'alors vous vîntes.* L'attention se porte donc principalement sur le plus-que-parfait,

et non précisément sur le temps où *vous vîntes.* Quand on emploie le prétérit antérieur, la chose ou l'action qu'on a principalement en vue est présentée la dernière, et lorsqu'on se sert du plus-que-parfait, c'est au contraire le premier rang qu'elle tient.

Restaut, p. 215 et 219. —De Wailly, p. 56 et 264. Levizac, p. 94, t. 2.

7°. et 8°. *Des deux Futurs.*

Le futur simple ou *absolu*, marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore, comme, *nos corps ressusciteront au* JOUR DERNIER.

Ce *futur* a la signification de l'impératif, quand il exprime un commandement ou une défense; comme, *vous* AIMEREZ *Dieu de tout votre cœur*, *vous ne* MENTIREZ *point*, ce qui signifie, *aimez Dieu de tout votre cœur, ne mentez point.*

Le *futur antérieur*, marque l'avenir avec un rapport au passé, et fait connoître que dans le temps qu'une chose arrivera, une autre chose qui n'est pas encore sera passée; comme, *quand* J'AURAI *fini mes affaires*, *je* VOUS IRAI *voir.*

Ces *deux futurs* diffèrent, en ce que l'époque dans le futur absolu, peut être ou ne pas être déterminée, comme, J'IRAI, ou J'IRAI *demain, à la campagne;* au lieu que dans le futur antérieur, l'époque est nécessairement déterminée, comme, *je jouerai* quand *j'aurai écrit.*

Restaut, pag. 217 et 219. — De Wailly, p. 56 et 260. — Levizac, p. 97, t. 2. — Et le Dict. crit. de Féraud.

9°. et 10°. *Des deux Conditionnels.*

Le *conditionnel*, est la manière d'exprimer l'affirmation avec dépendance d'une condition.

Le *conditionnel présent*, marque qu'une chose seroit ou se feroit dans le temps présent, moyennant certaines conditions ; comme, NOUS GOUTERIONS *bien des jouissances*, SI *nous savions faire un bon usage de notre temps.*

Le *conditionnel passé*, marque qu'une chose auroit été faite dans un temps passé, si la condition d'où elle dépendoit avoit été remplie, ou avoit lieu; comme, IL SEROIT ALLÉ *à la campagne* SI *son temps le lui avoit permis ;* IL N'EÛT *pas mis au jour son ouvrage*, *s'*IL N'EÛT *pas cru qu'il pût être utile.*

On voit que le *conditionnel passé* prend deux formes, qui sont, *j'avois* et *j'eusse ;* la première marque d'une manière plus précise, l'époque où une affaire auroit été entreprise ; et la seconde, celle où elle auroit été finie.

Remarque. Pour faire entendre que la chose auroit été faite et consommée dans un temps passé, et qu'elle auroit été passée à l'égard de ce temps passé, moyennant certaines conditions, il faudroit dire : J'AUROIS *eu dîné*, ou J'EUSSE *eu dîné*, *avant midi, si l'on ne fût pas venu me détourner.* La même remarque est applicable au plus-que-parfait et au futur passé, et l'on diroit dans le même sens, *si j'avois eu dîné, je ne vous* AUROIS *pas fait attendre ; il sera sorti dès qu'*IL AURA EU ACHEVÉ *sa lettre.*

Quelques Grammairiens appellent ces temps *sur-composés*, parce qu'ils empruntent les temps composés du verbe auxiliaire *avoir*; mais comme on s'en sert rarement, nous avons cru devoir n'en dire qu'un mot dans la conjugaison des verbes.

Les conditionnels s'emploient : 1°. Avant ou après l'*imparfait* et le *plus-que-parfait* de l'indicatif précédés de *si* ; *nous nous* ÉPARGNERIONS *bien des regrets*, SI *nous savions modérer nos passions.*

2°. Ils s'emploient avec *quand*, mis pour *si* ou pour *quoique* ; et alors le verbe qui est avec *quand*, est aussi à l'un des conditionnels. — QUAND *ce jeune homme* SEROIT *la vertu même*, IL FINIROIT *par se perdre, s'il continuoit de vivre en si mauvaise compagnie.* — QUAND *même vous* POSSÉDERIEZ *une fortune immense, vous ne* SERIEZ *pas dispensé de vous assujettir à l'ordre, ou vous courriez le risque d'être ruiné tôt ou tard.*

3°. *Les conditionnels* servent à exprimer un souhait : JE SEROIS OU J'AUROIS *été content d'obtenir votre suffrage.*

4°. Ils s'emploient avec *si*, qui marque doute, incertitude ; comme, *demandez-lui* S'IL SEROIT *venu avec nous, supposé qu'il n'eût pas eu affaire.*

5°. Enfin, *les conditionnels* s'emploient pour différens temps de l'indicatif, comme, J'AIMEROIS *que l'on travaillât à former le cœur et l'esprit de la jeunesse, ce devroit être le principal but de l'éducation.* — POURRIEZ-VOUS *croire votre fils capable d'ingratitude ?* — L'AURIEZ-VOUS *soupçonné d'un*

vice si déshonorant ? — Pourquoi VIOLEROIT-IL *un des devoirs les plus saints ?*

Dans la première et dans la seconde phrase, le conditionnel est pris pour un présent, elles signifient, J'AIME *qu'on travaille*, etc. — POUVEZ-VOUS *croire votre fils ?* Dans la troisième, le conditionnel est mis pour un plus-que-parfait : L'AVEZ-VOUS *soupçonné*, etc. — Et dans la quatrième, pour un futur : *pourquoi* VIOLERA-T-IL un des devoirs les plus saints ?

Restaut, p. 211 et 220. — De Wailly, p. 56 et 260. — Levizac, p. 100, t. 2. — Et le Dict. crit. de Féraud.

§. II.

DE L'IMPÉRATIF ET EMPLOI DES TEMPS DE CE DEUXIÈME MODE.

L'*impératif* est une manière de signifier dans les verbes, outre l'affirmation, l'action de commander, de prier, ou d'exhorter ; quand je dis, SACHEZ *que la femme que le vice fait rougir est la mieux gardée*, c'est comme si je disois, *je* VOUS PRIE, *je* VOUS EXHORTE *de savoir*, etc.

Ce mode n'a qu'un temps qui marque le présent par rapport à l'action de commander, et un *futur*, par rapport à la chose commandée ; ainsi quand Saint-Paul a dit : SOYEZ SOUMIS *aux puissances de la terre*, c'est comme s'il eût dit, VOUS SEREZ SOUMIS *aux puissances de la terre*, ou *je* VOUS COMMANDE D'ÊTRE SOUMIS *aux puissances de la terre*.

Ce temps n'a pas de première personne au singu-

lier, non pas à cause qu'on ne se commande pas à soi-même ; car ce mode servant aussi bien à prier et à exhorter qu'à commander, il est constant qu'on peut s'exhorter soi-même dans un monologue ; mais à cause que ni en commandant, ni en priant, ni en exhortant, on ne peut parler à soi-même qu'à la seconde personne, et qu'alors un homme se considère comme étant en quelque sorte divisé en deux parties, dont l'une commande à l'autre, la prie et l'exhorte ; mais l'impératif a une seconde personne au pluriel, parce qu'alors c'est autant à soi qu'aux autres qu'on adresse la parole : QUITTEZ *vos foyers*, VOLEZ *à la gloire*.

Fromant, pag. 190 de son Suppl. à la Gramm. de Port-Royal. — Restaut, p. 225. — Levizac, p. 103, t. 2. — Et le Dict. crit. de Féraud.

§. III.

DU SUBJONCTIF ET EMPLOI DES TEMPS DE CE TROISIÈME MODE.

Le *subjonctif* est une manière d'exprimer le *présent*, le *passé* et le *futur*, avec l'affirmation d'une manière dépendante, subordonnée, incertaine, conditionnelle ; enfin, d'une manière qui n'est pas absolue, et qui dépend toujours de quelques mots qui précèdent. On l'appelle *subjonctif* ou *conjonctif*, parce qu'il est toujours précédé de quelque conjonction exprimée ou sous-entendue, et qu'il y est tellement subordonné, qu'il ne forme plus un sens complet du moment qu'il en est séparé. Si l'on

dit par exemple, *je veux* QUE VOUS FASSIEZ *votre devoir;* ces mots, *vous fassiez votre devoir*, dépendent absolument de ceux-ci, *je veux que*, de telle manière que le reste de la phrase qui est, *vous fassiez votre devoir*, n'a plus aucun sens déterminé, et ne pourroit pas se mettre au commencement d'une phrase.

Il existe donc deux différences principales entre l'*indicatif* et le *subjonctif*. La première, c'est que le *subjonctif* n'exprime l'affirmation que d'une manière indirecte et subordonnée à quelques mots qui précèdent, au lieu que l'*indicatif* l'exprime absolument et indépendamment de tout autre mot qui pourroit précéder. La seconde, que le *subjonctif* n'a pas de sens déterminé, dès qu'il est séparé de ce qui le précède; au lieu que l'*indicatif*, s'il se trouve précédé de quelques mots, n'en forme pas moins un sens clair et déterminé, et par conséquent une affirmation directe.

Ce mode a quatre temps, le *présent*, l'*imparfait*, le *parfait* et le *plus-que-parfait*.

1°. *Du Présent.*

Le *présent* et le *futur du subjonctif*, se présentent sous la même forme; ils n'y diffèrent point comme à l'infinitif par la terminaison, c'est par le sens qu'on les distingue : *Votre cousin est modeste*, QUOIQU'IL SOIT *très-instruit ; quoiqu'il soit* exprime un présent : *Je désire* QUE VOUS EN FASSIEZ *votre ami ; que vous en fassiez* exprime un futur.

En effet, la première des deux phrases signifie, *votre cousin est modeste, et malgré cela il est très-instruit* : et la seconde signifie, *vous en ferez votre ami*, et cela, *parce que je le désire.*

2°. *De l'Imparfait* ou *Présent relatif.*

L'imparfait du subjonctif exprime plus généralement une action passée, mais qui étoit présente, en même temps qu'une autre qui est aussi passée ; c'est pourquoi on le nomme, comme l'imparfait de l'indicatif, *présent relatif;* il est encore susceptible d'une signification future : *Il refusoit la place qui lui étoit offerte*, QUOIQU'IL fût *bien en état de la remplir;* mais il faudroit *qu'on le décidât à l'accepter.* Dans le premier membre de la phrase, *il fût* marque une chose passée, mais présente à l'égard de *refusoit ;* dans le second membre, *décidât* marque un futur.

3°. *Du Prétérit* ou *Parfait.*

Le prétérit du subjonctif a également les deux significations de l'imparfait : *Je suis enchanté* QUE VOUS AYEZ FAIT *la connoissance d'un homme aussi estimable ;* dans cette phrase, *ayez fait* marque un passé : *vous avez fait la connoissance d'un homme estimable, et j'en suis enchanté.*

Nous ne cachèterons pas cette lettre QUE VOUS NE L'AYEZ LUE ; dans cette lettre, *ayez lue* marque un futur, mais antérieur à *cachèterons ; Quand vous aurez lu cette lettre, nous la cachèterons.*

4°. *Du Plus-que-Parfait.*

Le plus-que-parfait du subjonctif, exprime ordinairement, comme le prétérit, une chose passée, et il est susceptible d'une signification future : *Je ne croyois pas* QUE VOUS EUSSIEZ SITÔT FINI ; *sitôt fini* exprime un passé ; mais dans celle-ci : *Je voudrois* QUE VOUS EUSSIEZ FINI *quand je reviendrai ; que vous eussiez fini*, exprime un futur ; *futur*, à l'égard de *je voudrois ; futur antérieur*, à l'égard de *je reviendrai.*

Restaut, p. 227 et 232. — Levizac, p. 104, t. 2.

Il n'y a pas de règle bien fixe pour connoître avec certitude les cas où l'on doit employer le *subjonctif :* cet emploi dépend bien souvent des vues de l'esprit, quelquefois du seul usage ; néanmoins, nous allons donner une règle qui s'étend à la grande majorité des cas ; mais, d'abord, il est bon de savoir qu'il y a des conjonctions qui veulent le verbe qui les suit, à l'indicatif, comme, *bien entendu que*, *à la charge que*, *à condition que*, *de même que*, *ainsi que*, *aussi bien que*, *autant que*, *non plus que*, *outre que*, *parce que*, *à cause que*, *attendu que*, *vu que*, *puisque*, *c'est pour cela que*, *dans le temps que*, *pendant que*, *tandis que*, *durant que*, *tant que*, *depuis que*, *dès que*, *aussitôt que*, *à ce que*, *à mesure que*, *peut-être que*, *comme si*, *quand*, *pourquoi.*

Qu'il y en a qui veulent le verbe qui les suit au subjonctif, comme : *afin que*, *à moins que*, *avant que*, *en cas que*, *au cas que*, *malgré que*, *bien que*, *encore*

que, *quoique*, *de peur que*, *de crainte que*, *jusqu'à ce que*, *posé que*, *supposé que*, *pour que*, *pourvu que*, *quelque que*, *quel que*, *quoi que*, *sans que*, *soit que*, *tant que*, etc.

Enfin, que d'autres conjonctions régissent tantôt le *subjonctif*, et tantôt ne le régissent pas, selon les vues et les intentions de l'esprit, comme : *sinon que*, *si ce n'est que*, *de sorte que*, *en sorte que*, *tellement que*, *de manière que*, etc.

Le P. Buffier, n°. 658. — Levizac, p. 232, t. 2. — De Wailly, p. 268. — Fabre, p. 243. — M. Sicard, p. 296, t. 2.

Il faut savoir ensuite, qu'on appelle *proposition principale*, la phrase après laquelle on place la conjonction ; et *proposition incidente* ou *subordonnée*, celle que l'on place après la conjonction ; par exemple dans cette phrase : *Je pense* QUE *c'est le chef-d'œuvre de la modestie, que de savoir cacher son habileté*. *Je pense* est la proposition principale, et *c'est un chef-d'œuvre de la modestie, que de savoir cacher son habileté*, est la proposition incidente ; la conjonction *que* est le lien de ces deux propositions.

Règle générale. — Le verbe de la proposition incidente doit se mettre à l'*indicatif*, quand le verbe de la proposition principale exprime l'affirmation d'une manière directe, positive et indépendante ; mais il doit se mettre au *subjonctif*, quand le verbe de la proposition principale exprime le doute, la surprise ou l'admiration ; en un mot, quelque mouvement de l'ame qui la sorte de son état naturel :

ainsi, on dira, en faisant usage de l'indicatif : *Montrez-moi le chemin qui* CONDUIT *à Paris.* — JE CHERCHE *une personne à qui j'ai de grandes obligations*, parce que le verbe de la proposition principale n'exprime aucun mouvement de l'ame, et que l'affirmation en est directe et positive.

Mais on dira, en faisant usage du *subjonctif* ; *Je veux épouser une femme qui* AIT *plus de vertu que de beauté, plus de mérite que de richesses.* — *Montrez-moi un homme qui* SE DISE *parfaitement heureux.* — *Je cherche un auteur qui* AIT *dit que son livre ne valût rien ;* parce que dans chacune de ces phrases, il y a doute, désir, volonté ou incertitude, etc.

Le P. Buffier, n°. 517. — De Wailly, p. 266. — Domairon, p. 158, t. 1. — Restaut, p. 230. — Levizac, pag. 107, t. 2. — Fabre, pag. 239. — M. Sicard, p. 252, t. 1, et 297, t. 2.

On dira également : *Je doute qu'il* SOIT *sage.* — *Je crains qu'il n'y* SOIT. — *Je désire que vous* SOYEZ *content.* — *Je veux que vous* SOYEZ *présent.*

Et, *je ne doute pas qu'il* SOIT *sage.* — *Je ne crains pas qu'il y* SOIT. — *Je ne désire pas que vous* SOYEZ *content.* — *Je ne veux pas que vous* SOYEZ *présent ;* parce que, quoique la négation devant le verbe qui présente l'idée du doute, de la crainte, ou du désir, détruise cette idée, il suffit que ce verbe l'exprime par lui-même, pour que le subjonctif ait lieu.

Le Père Buffier, n°. 520. — Domairon, pag. 158, t. 1. — Levizac, p. 109, t. 2. — Fabre, p. 239.

Voici des conséquences de la règle que nous venons d'établir.

1°. Les verbes *prétendre* (employé pour affirmer), *se douter*, *penser*, *soupçonner*, *croire*, *soutenir*, *gager*, *parier*, *nier*, *présumer*, *imaginer*, *compter*, etc., ne veulent le *subjonctif* que quand ils sont précédés d'une négation : on dit : *Je prétends que son droit* EST *incontestable* ; et, *je* NE *prétends pas que son droit* SOIT *incontestable.*

Je soupçonne, *je pense*, *je crois*, *j'imagine que c'*EST *mon frère qui m'a envoyé ces vases* ; et, *je* NE *soupçonne pas*, *je* NE *pense pas*, *je* NE *crois pas*, *je n'imagine pas que ce* SOIT *mon frère qui m'ait envoyé ces vases*

Je nie, *je gage*, *je parie qu'il* A *gagné* ; et, *je* NE *nie pas*, *je* NE *gage pas*, *je* NE *parie pas qu'il* AIT *gagné.*

Th. Corneille, sur la 362e. Remarq. de Vaugelas, p. 410, t. 2. — Fabre, 240.

2°. Lorsque ces mêmes verbes sont employés dans une phrase interrogative qui exprime le doute, on met au *subjonctif* le verbe de la phrase incidente.

Prétendez-vous que son droit SOIT *incontestable?* — *Soupçonnez-vous*, *pensez-vous*, *croyez-vous*, *imaginez-vous que ce* SOIT *mon frère qui m'ait écrit?* etc.

Mais que la phrase soit interrogative, ou qu'elle soit négative, on met à l'indicatif le verbe de la phrase incidente, si le verbe de la phrase principale exprime une affirmation positive.

Le plaisir d'obliger est le seul bien suprême,
Qui *peut* élever l'homme au-dessus de lui-même.

Qu'on

Qu'on ne me VANTE *pas le sort des hommes opulens, la médiocrité me paroît plus favorable au bonheur.*

De Wailly, p. 271. — Levizac, p. 107, t. 2.

3°. Le verbe *sembler* veut le *subjonctif*, lorsqu'il n'est pas précédé de l'un des pronoms personnels *me*, *nous*, *te*, *vous*, *lui*, *leur*.

Il SEMBLE, *à voir cet homme, aux gestes, aux paroles, que* CE SOIT *grand'chose, et ce n'est rien.* — *Il* SEMBLE, *à vous entendre, que je vous en* DOIVE *de reste.*

Ménage, ch. 83. — Le P. Buffier, n°. 520. — Le Dict. de l'Acad.

Si le verbe *sembler* est précédé de l'un des pronoms personnels, il ne veut le *subjonctif* que lorsqu'il est accompagné d'une négation; ainsi, on dira:

Il me SEMBLE *qu'il n'y* A *pas de plus grande jouissance, que celle de faire des heureux*; et, *il ne me* SEMBLE *pas que ce* SOIT *un véritable bonheur d'être riche, si l'on ne vient pas au secours des infortunés.*

Th. Corneille, sur la 362e. Remarq. de Vaugelas, p. 410, t. 2. — Ménage, chap. 83. — Le P. Buffier, n°. 520. — De Wailly, p. 268. — Fabre, p. 241.

4°. Lorsque le verbe de la phrase principale est impersonnel, le verbe de la phrase incidente se met au *subjonctif*: *il faut*, *il est nécessaire*, *il importe*, *il vaut mieux que je* SOIS *chez moi, occupé à travailler.*

Exception. — Les verbes impersonnels, ou ceux

qui ont même signification, comme, *il paroît, il est sûr, il s'ensuit, il arrive*, ne demandent le *subjonctif* que lorsqu'il y a une négation : on dit donc: *Il est vrai, sûr, certain que vous* ÊTES *mon ami.* — IL *arrive qu'on* EST *souvent trompé;* et, *il n'est pas vrai, sûr, certain que vous* SOYEZ *mon ami.* — IL *n'arrive pas que l'on* SOIT *trompé par un véritable ami.*

Le P. Buffier, n°. 517. — Levizac, p. 110, t. 2. — Fabre, p. 242.

5°. Lorsque la phrase subordonnée est liée à la phrase principale par un des pronoms relatifs *qui, que, dont, duquel, où, d'où, par où*, il faut examiner si cette proposition subordonnée ou incidente, énonce quelque chose de positif, ou quelque chose d'incertain; dans le premier cas, employez l'*indicatif*; dans le second, employez le *subjonctif*.

Un prince QUI A *le cœur de ses sujets n'a pas besoin de cortége;* et, *le meilleur cortége qu'un prince* PUISSE *avoir, c'est le cœur de ses sujets.*

Je connois bien des hommes qui se CONDUISENT *comme s'ils devoient vivre éternellement.* Et, *je ne connois pas un homme qui* TIENNE *pour sûr, fût-il à la fleur de son âge, qu'il vivra jusqu'au soir.*

Dans les premières phrases, comme il s'agit de quelque chose de positif, de certain, de déterminé, on a fait usage de l'*indicatif*.

Les secondes, au contraire, sont construites avec le *subjonctif*, parce qu'elles expriment un souhait, une condition, quelque chose d'incertain.

Domairon, p. 159, t. 1. — De Wailly, p. 271. —

Levizac, p. 110, t. 2. — Restaut, p. 231. — Le P. Buffier, n°. 524.

6°. Lorsqu'un de ces pronoms relatifs correspond à un substantif, précédé d'un superlatif, ou des adjectifs *nul*, *aucun*, *seul*, *unique*, ou à quelque substantif qui ait un sens négatif, tels que *personne*, *rien*, *peu*, etc., on doit employer le *subjonctif.*

Le PLUS *grand théâtre* QU'IL Y AIT *pour la vertu, c'est la conscience.* — *Il n'y a aucune* PERSONNE QUI NE SACHE *que l'on éprouve de grandes jouissances après une bonne action.*

Th. Corneille, sur la 362e. Remarq. de Vaugelas, p. 411, t. 2. — Fabre, p. 247. — De Wailly, p. 271.

7°. *Quel*, *quelque*, *quoi*, *qui que ce soit*, *quoi que ce soit*, suivis de *que*, veulent le *subjonctif.*

QUELQUE *mérite que l'on* AIT, *il faut être bien convaincu que l'on a encore beaucoup à apprendre.* — QUEL QUE SOIT *le discernement de ceux qui dispensent les grâces, ils font toujours des mécontens.*

Th. Corneille, sur la 329e. Remarq. de Vaugelas, p. 349, t. 2; et l'Acad., en ses Observ., p. 5. — Ménage, chap. 85. — Le P. Buffier, n°. 522. — Domairon, p. 159, t. 1 — De Wailly, p. 272. — Fabre, p. 245.

8°. *Tout que*, conjonction qui signifie la même chose que *quelque*, régit l'*indicatif* :

TOUT *instruit* QU'*il est, il ignore encore bien des choses.*

De Wailly, p. 272. — Levizac, p. 110, t. 2. — Domairon, p. 159, t. 1.

9°. *Si* régit le *subjonctif*, lorsqu'il est adverbe de comparaison :

SI *puissant que l'on* SOIT, *il faut mourir.*

Il régit encore le *subjonctif*, lorsqu'on parle avec quelque doute :

SI *j'étois sûr qu'il n'*ARRIVAT *pas aujourd'hui, je m'en retournerois à mes affaires.*

Enfin, *si* régit le *subjonctif*, lorsqu'il y a une négation à chacune des deux phrases : *Il n'a pas été* SI *leste qu'il ne* SOIT *tombé.*

Le P. Buffier, n°. 520. — De Wailly, pag. 270. — Fabre, p. 244.

10°. Il n'y a qu'un verbe dans toute la langue qui se mette au *subjonctif*, sans qu'un autre mot le précède ; c'est le verbe *savoir*, accompagné au présent d'une négative : JE NE SACHE *rien qui* SOIT *plus digne de notre amour que la vertu*, NI *de plus propre à notre bonheur que l'amitié.*

Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette manière de parler n'a lieu qu'à la première personne ; car, on ne dit pas : *Tu ne saches rien ; il ne sache rien.*

Th. Corneille, sur la 362e. Rem. de Vaugelas, p. 413, t. 2. — Domairon, p. 68, t. 1. — Le P. Buffier, n°. 615. — Restaut, p. 339. — Regnier Desmarais, p. 421.

11°. Les temps du *subjonctif* sont encore d'usage dans certaines phrases elliptiques ; c'est-à-dire, où il y a quelques mots sous-entendus ; et ce tour a bien de la grâce.

Heureux l'homme qui peut, ne fût-ce *que dans sa*

vieillesse, parvenir à être sage et à penser sainement. — PUISSIEZ-VOUS, *dans un repos interrompu par de douces occupations, jouir du passé, saisir le présent, et charmer vos derniers jours de l'espérance d'une félicité éternelle!*

De Wailly, p. 276. — Levizac, p. 111, t. 2.

Remarque. Nous ne quitterons pas ce paragraphe sans parler d'une faute qui est très-ordinaire et dont on ne s'aperçoit que dans ce qui est écrit, parce que la prononciation ne la fait pas apercevoir. Par exemple, quelques-uns écrivent :

Quoiqu'il DÉSAPPROUVA *sa mauvaise conduite*, IL N'OSA *jamais lui en faire de reproches. Désapprouva* écrit ainsi, est comme *osa* au *prétérit indéfini*, lorsque cependant la conjonction *quoique* demande que le verbe soit au subjonctif; ainsi, il auroit fallu écrire *désapprouva* avec un *t* et un accent circonflexe, comme cela est exigé à la troisième personne singulière de l'imparfait du subjonctif.

Th. Corneille, sur la 362e. Rem. de Vaugelas, p. 412, t. 2. — De Wailly, p. 273.

§. IV.

De l'Infinitif et de l'emploi des temps de ce quatrième et dernier mode.

L'infinitif est une manière de signifier sans affirmation, ou de signifier l'affirmation indéfiniment et sans aucun rapport exprimé de nombres ni de personnes.

On distingue cinq temps dans l'*infinitif : le présent*, *le prétérit* ou *passé*, *le participe présent*, *le participe passé*, *le participe futur*.

Le *présent de l'infinitif* marque toujours un présent relatif au temps du verbe qui le précède, comme, *je l'entends rire ; rire* marque un présent, parce que *j'entends* est au présent : c'est comme s'il y avoit, *il rit et je l'entends.*

Je l'ai entendu rire. Rire marque un passé, parce que *j'ai entendu* est au passé ; c'est comme s'il y avoit, *il a ri et je l'ai entendu.*

Je l'entendrai rire. Rire marque un futur, parce que *j'entendrai* est au futur ; c'est comme s'il y avoit *il rira et je l'entendrai.*

Le prétérit de l'infinitif marque au contraire un passé relatif au temps du verbe qui le précède, comme, *je crus* ou *je croyois l'avoir entendu rire.*

Mais pour exprimer dans *l'infinitif* un futur, il faut joindre l'infinitif du verbe *devoir* à celui du verbe dont il s'agit : JE CROIS DEVOIR *vous faire part de cette nouvelle.* Mais comme le *présent de l'infinitif* précédé des verbes *promettre*, *espérer*, *compter*, *s'attendre*, *menacer*, désigne toujours un futur : *il espère vous contenter ;* c'est-à-dire, *qu'il vous contentera ;* alors on n'a pas besoin, pour ces cinq verbes seulement, de faire usage du verbe *devoir*, quand on veut exprimer ce temps.

La principale fonction du *présent de l'infinitif* est de désigner et de spécifier le verbe dont on veut

parler. Ainsi on dit le verbe *croire*, le verbe *donner*, le verbe *plaire*, comme on dit le nom *prince*, le nom *temple*, etc.

Ces *infinitifs*, dans quelques verbes, deviennent de vrais noms substantifs, comme, *le dîner*, *le souper*, *le boire*, *le rire*, *le sourire*, etc.

Le *présent de l'infinitif* fait dans bien des phrases la fonction de sujet et de régime : DÉSIRER *beaucoup, c'est le moyen d'éprouver beaucoup de besoins.* — ÊTRE *trop mécontent de soi, est une foiblesse ;* ÊTRE *trop content de soi, est une sottise.* — ÊTRE *sévère pour soi et indulgent envers les autres, c'est le véritable caractère du chrétien.*

Dans les phrases où il y a plusieurs verbes de suite, ceux qui sont immédiatement après le premier, se mettent toujours au *présent de l'infinitif : C'est aux mœurs et non au destin qu'il* FAUT IMPUTER *les crimes.* — *Il se* FAUT ENTR'AIDER, *c'est la loi de nature.* — *S'il est quelque remède aux maux qui nous arrivent, le courage et la patience nous les* FERONT SURMONTER.

Cette règle ne s'applique pas aux verbes auxiliaires dont la fonction est déterminée par des principes suffisamment établis ; c'est-à-dire, que l'on met *au participe* et non à *l'infinitif* le verbe qui suit l'auxiliaire : *Ce que l'on donne à ses amis* EST DÉROBÉ *aux caprices du sort ; ce sont là les seules richesses qu'il ne puisse pas nous enlever.*

Quand un verbe à la suite d'un autre est précédé

des prépositions *à*, *des*, *pour*, il se met toujours à *l'infinitif :*

Qui jamais de nos lois n'offensa l'équité,
N'a rien *à redouter* de leur sévérité.
L'art d'adoucir sa destinée
Est l'art *d'occuper* son loisir.

Il ne faut qu'un grand homme POUR DONNER *le ton à tout son siècle.*

Il est dans le génie de la langue françoise, de préférer le mode infinitif à l'indicatif ou au subjonctif; en effet, il débarrasse de particules et de petits mots dont l'emploi fréquent rend la construction louche et traînante. Voilà pourquoi on dit plutôt : *Il vaut mieux être malheureux que d'*ÊTRE *criminel*, que *il vaut mieux être malheureux que vous* SOYEZ *criminel.*

Mais il est de ces cas où l'emploi de *l'infinitif* seroit une faute : c'est lorsque son rapport est incertain et équivoque, comme dans cette phrase : *C'est pour* ÊTRE *heureux*, *mon fils*, *que je t'ai donné une bonne éducation ;* on ne sait si le sens est *pour* QUE JE SOIS *heureux*, ou bien *pour que* MON FILS SOIT *heureux ;* alors le sens et la grammaire réclament : *C'est pour* QUE TU SOIS *heureux*, etc.

On préférera encore *l'indicatif* ou le *subjonctif* à *l'infinitif*, 1°. pour éviter plusieurs *de* qui auroient différens sens; au lieu de : *Le philosophe Aristippe chargea ses compagnons* DE DIRE DE *sa part à ses concitoyens,* DE *songer* DE *bonne heure à se procurer des biens qu'ils pussent sauver avec eux du naufrage.*

Il faudroit dire : *qu'ils songeassent de bonne heure à*, etc.

De Wailly, pag. 236 et suiv. — Le P. Buffier, n°. 536. — Levizac, pag. 120 et suiv., t. 2. — Fabre, p. 238.

Les *Participes* méritant, par leur importance, de fixer l'attention de ceux qui veulent connoître à fond les principes de la langue françoise, nous avons cru devoir en faire un article séparé. *Voyez* plus bas, art. XXIIe.

ARTICLE XXI.

DE LA CORRESPONDANCE DES MODES ET DES TEMPS.

Il y a dans les modes des verbes, un rapport de détermination qu'il n'est pas permis d'ignorer ; ce rapport ou cette correspondance dans les temps, est fondé sur l'usage qui lui seul constitue toutes nos règles.

C'est le temps du verbe principal, plus encore que le mode, qui prescrit au second verbe le temps et le mode qu'il doit prendre, et la correspondance dans les verbes est autant dans les temps que dans les modes ; elle ne peut avoir lieu que dans la phrase composée, puisqu'il n'y a que cette phrase où puissent se trouver plusieurs verbes et plusieurs temps.

§. I.

Correspondance des temps de l'Indicatif entre eux.

Les temps de l'indicatif correspondent les uns aux autres, de telle manière que,

Le *présent* correspond :

A son propre temps, au prétérit défini :	*Je lis*,	quand vous lisez, quand vous avez lu.

L'*imparfait* correspond :

A son propre temps, au prétérit indéfini, au prétérit défini, au plus-que-parfait :	*Je lisois*,	quand vous écriviez, quand vous écrivîtes, quand vous avez écrit, quand vous aviez écrit.

Le *prétérit indéfini* correspond :

A son propre temps, et presque toujours au prétérit antérieur :	Quand vous le voulûtes, je vins. Quand j'eus fini, j'y allai.

Le *prétérit défini* correspond :

A son propre temps, à l'imparfait, au prétérit antérieur défini :	*J'ai lu*,	aussitôt que vous l'avez voulu, pendant que vous écriviez, après que vous avez eu dîné.

Le *prétérit antérieur* correspond presque toujours :

Au prétérit indéfini :	Quand j'eus lu, vous entrâtes. Après que j'eus lu, on me demanda.

Le *plus-que-parfait* correspond :

A l'imparfait, au prétérit indéfini, au prétérit défini, au prétérit antérieur, au plus-que-parfait :	*J'avois lu*,	quand vous entriez, quand vous entrâtes, quand vous êtes entré, quand vous fûtes entré, que vous n'étiez pas encore entré.

Le *futur absolu* correspond :

Au présent de l'indicatif,	*Je partirai,*	si vous le désirez,
au prétérit défini,		si vous avez fini votre ouvrage,
à son propre temps,		quand vous voudrez,
au futur antérieur :		quand vous l'aurez dit.

Le *futur antérieur* correspond :

Au futur absolu : Quand vous aurez fini, je partirai.

Le *présent du conditionnel* correspond :

A son propre temps,	Quand un coupable *échapperoit* au châtiment, il n'*échapperoit* pas aux remords.
au passé du conditionnel,	Quand l'avare *posséderoit* tous les trésors du monde, il ne *seroit* pas content.
à l'imparfait,	Je *vous aiderois* volontiers de ma bourse, si *j'étois* plus heureux.
au plus-que-parfait de l'indicatif :	Je *vous croirois*, si *vous n'aviez* pas la malheureuse habitude de mentir.

Le 1er. *conditionnel passé* correspond :

Au plus-que-parfait : Les Romains *auroient* conservé l'empire de la terre, *s'ils avoient* conservé leurs anciennes vertus.

Le même *conditionnel passé* correspond :

Au second conditionnel passé : *J'aurois* été content, si *j'eusse* pu vous être utile.

Le 2e. *conditionnel passé* correspond :

A son propre temps : Quand Alexandre *auroit* conquis toute la terre, il n'*auroit* pas été satisfait.

Lorsque deux verbes sont unis par la conjonction *que*, on emploie l'indicatif, si le premier exprime quelque chose de positif; et alors il résulte différens rapports de correspondance entre les temps de ce mode.

Le *présent de l'indicatif* correspond :

A son propre temps,	*On m'assure*	que vous partez aujourd'hui pour Paris,
au futur absolu,		que vous partirez demain,
à l'imparfait,		que vous partiez hier, si, etc.
au prétérit indéfini,		que vous partîtes hier,
au prétérit défini,		que vous êtes parti ce matin,
au plus-que-parfait,		que vous étiez parti hier avant moi.
au condit. présent,		que vous partiriez aujourd'hui, si, etc. ;
au 1er. condit. passé,		que vous seriez parti hier, si, etc.,
au 2e. condit. passé :		que vous fussiez parti plutôt, si, etc.

Remarque. — La même correspondance a lieu lorsque la phrase est négative, excepté pour le *présent absolu de l'indicatif*, auquel on doit substituer le présent du subjonctif ; ainsi, *on ne croit pas que vous partez aujourd'hui*, est une disconvenance grammaticale ; le génie de notre langue demande, *on ne croit pas que vous partiez aujourd'hui.*

Si le second verbe exprime une action passagère, et que l'on veuille marquer un présent relatif au premier verbe ; alors,

L'*imparfait*, le *prétérit indéfini*, le *prétérit défini*, le *plus-que-parfait* de l'indicatif, correspondent :

A l'imparfait :	*On disoit*, *on dit*, *on a dit*, *on avoit dit*	que vous aimiez l'étude.

Si l'on veut marquer un passé antérieur au premier verbe, la même correspondance a lieu ; et alors,

L'*imparfait*, le *prétérit indéfini*, le *prétérit défini*, le *plus-que-parfait* de l'indicatif, correspondent :

Au plus-que-parfait :	*On disoit*, *on dit*, *on a dit*, *on avoit dit*	que vous *aviez aimé* l'étude.

Si l'on veut marquer un *futur absolu*, alors,

L'*imparfait*, le *prétérit indéfini*, le *prétérit défini*, le *plus-que-parfait* de l'indicatif, correspondent :

Au présent du condit.	*On disoit*, *on dit*, *on a dit*, *on avoit dit*	que vous *aimeriez* l'étude.

Levizac, p. 116, t. 2. — Caminade, p. 218.

Mais si le second verbe exprime une chose vraie dans tous les temps, une action qui se fait ou peut se faire dans tous les temps, alors,

L'*imparfait*, le *prétérit indéfini*, le *prétérit défini*, le *plus-que-parfait* de l'indicatif, correspondent :

Au présent de l'indicatif :	Je vous *disois*,	que les crimes secrets *ont* les Dieux pour témoins ;
	Je vous *dis*,	que l'espoir *est* le seul bien des cœurs infortunés ;
	Je vous *ai dit*,	qu'il n'y *a* rien de stable et de permanent dans le monde ;
	Je vous *avois dit*	que la santé *fait* la félicité du corps, et le savoir celle de l'esprit.

Dans chacune de ces phrases, on a fait usage du présent, parce que l'existence de ces vérités est indépendante de toute époque ; qu'elle est simultanée avec tous les instans ; qu'elle est toujours présente.

On se servira également du présent, quoique la vérité énoncée dans la phrase complétive ne soit pas avouée de tout le monde, pourvu que la phrase

principale présente une assertion absolue. Exemple : *Madame Déshoulières* A DIT, *en parlant du jeu, qu'*ON COMMENCE *par y être dupe, et qu'*ON FINIT *par y être fripon.*

On se servira également du présent, s'il s'agit de quelque chose qui existe encore au moment où l'on parle : ainsi, on dira donc : *Je vous ai fait savoir que ma femme* VIENT *d'accoucher.* — *Je savois bien que* VOUS ÊTES *marié.*

Enfin, on dira :

On m'assure, nous avons appris, il a été dit	que vous *passerez* l'été à la campagne.

Et non pas, *que vous passeriez*, au conditionnel, parce qu'il n'y a pas de condition exprimée, ni sous-entendue.

De Wailly, p. 271. — Levizac, p. 115, t. 2. — Fabre, p. 249 et suiv. — M. Sicard, p. 289 et suiv., t. 2.

§. II.

Correspondance des Temps du Subjonctif avec ceux de l'Indicatif.

Le *présent du subjonctif* correspond :

Au présent au futur absolu au futur antérieur	*de l'ind.*	*je veux* *je voudrai* *quand j'aurai voulu*	que tu *viennes.*

L'*imparfait du subjonctif* correspond :

A l'imparfait aux deux prétérits au plus-que-parfait et aux deux condit.	*de l'indic.*	*je voulois* *je voulus, j'ai voulu* *j'avois voulu* *je voudrois* *j'aurois voulu*	que tu *vinsses.*

Le *parfait du subjonctif* correspond :

Au présent au prétérit défini au futur absolu au futur antérieur	*de l'ind.*	*je veux* *j'ai voulu* *je voudrai* *quand j'aurai voulu*	que tu *ayes* écrit.

Le *plus-que-parfait du subjonctif* correspond :

A l'imparfait aux prétérits au plus-que-parfait et aux deux condit.	*de l'indicatif,*	*je voulois* *je voulus, j'ai voulu* *quand j'eus voulu* *j'avois voulu* *je voudrois* *j'aurois voulu*	que tu *eusses* écrit, que tu *fusses* venu.

Levizac, p. 119, t. 2. — Caminade, p. 222.

Remarque. — Il est aisé de voir que le *présent* et le *prétérit*, ou *parfait du subjonctif*, correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif, à l'exception du prétérit indéfini seulement, qui correspond avec le parfait du subjonctif, et non avec le présent; et que l'*imparfait* et le *plus-que-parfait du subjonctif*, correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif et du conditionnel.

D'après cela, qu'est-ce donc qui doit déterminer s'il faut employer le *présent* ou le *prétérit*, l'*imparfait* ou le *plus-que-parfait?* L'idée seule que l'on a en vue peut déterminer pour tel ou tel temps; et pour cela, voici deux règles certaines :

Ire. Règle. — Quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur, on met au *présent du subjonctif* celui de la proposition subordonnée, si l'on veut exprimer un *présent* ou un *futur*, par rapport au premier verbe; mais on le met

au *prétérit du subjonctif*, si l'on veut exprimer un *passé*, toujours par rapport au premier verbe.

IL FAUT *que celui qui parle*, SE METTE *à la portée de ceux qui l'écoutent ;* et *que celui qui écrit*, AIT *dessein de se faire comprendre de ceux qui lisent ses ouvrages.*

IL FAUDRA QU'ILS SE RENDENT *à la force de la vérité, quand ils* AURONT PERMIS QU'ELLE PAROISSE *dans tout son jour.*

IL SUFFIT *qu'un habile homme n'*AIT *rien négligé pour faire réussir une entreprise : le mauvais succès ne doit pas diminuer son mérite.*

Exception. — Quoique le premier verbe soit au *présent*, on peut mettre le second à l'*imparfait*, ou au *plus-que-parfait du subjonctif*, quand on doit placer dans la phrase une expression conditionnelle.

On peut dire que les vices nous attendent dans le cours de la vie, comme des hôtes chez qui il faut successivement loger; et je doute que l'expérience nous les FÎT *éviter*, S'IL *nous* ÉTOIT *permis de faire deux fois le même chemin.*

Je ne pense pas que cette affaire eût *réussi sans votre protection.*

IIe. RÈGLE. — Quand le verbe de la proposition principale est à l'*imparfait*, aux *prétérits*, au *plus-que-parfait*, ou à l'un des *conditionnels*, on met le verbe de la proposition subordonnée à l'*imparfait du subjonctif*, si l'on veut exprimer un *présent* ou un *futur*, par rapport au premier verbe; mais on doit

le

le mettre au *plus-que-parfait*, si l'on veut exprimer un *passé*, par rapport au premier verbe.

JE DÉSIREROIS *sincèrement que de nouveaux succès* FISSENT *taire l'envie.* — *Caligula* VOULUT *que les Romains lui* RENDISSENT *les honneurs divins.* — *Dieu* A PERMIS *que des irruptions de barbares* RENVERSASSENT *l'empire romain, qui s'étoit agrandi par toutes sortes d'injustices.*

IL VAUDROIT *mieux pour un homme bien né, qu'il* PERDÎT *la vie, que de perdre l'honneur par quelque action honteuse et criminelle.*

Tout gouvernement ÉTOIT *vicieux avant que la suite des siècles, et en particulier le Christianisme,* EUSSENT ADOUCI *et perfectionné l'esprit humain.*

Néanmoins, avec le prétérit défini, on peut mettre le second verbe *au présent*, s'il exprime une action qui se fait ou qui peut se faire dans tous les temps.

Dieu a ENTOURÉ *les yeux de tuniques fort minces, transparentes au-devant, afin* QUE L'ON PUISSE *voir à travers.* (PENSÉES DE CICÉRON.)

Et au prétérit, si l'on veut exprimer un passé, comme, *Il a fallu* QU'IL AIT SOLLICITÉ *ses juges, et qu'il* SE SOIT *informé de plusieurs affaires.*

De Wailly, p. 273. — Levizac, p. 113, t. 2. — Fabre, p. 251. — Et le Dict. crit. de Féraud.

ARTICLE XXII.

DU PARTICIPE.

Le participe est une modification du verbe. On

l'appelle *participe*, parce qu'il tient tout à la fois de la nature du verbe et de celle du nom.

Il tient de la nature du verbe, en ce qu'il exprime les attributs d'existence, d'action et de temps qui constituent cette partie d'une langue; et qu'il peut avoir comme lui, des complémens terminatifs et circonstanciels, même des objectifs en certains cas.

Il tient de la nature du nom, en ce qu'il fait les fonctions d'adjectif; comme lui, il prend les marques caractéristiques du genre et du nombre des noms auxquels il appartient ou qu'il qualifie, du sujet ou de l'objet du verbe dans lequel il est employé comme participe.

On a coutume de distinguer dans nos verbes deux sortes de participes, l'un actif ou présent, et toujours terminé en *ant*: **Étant**, **Ayant**, **Aimant**; et l'autre passif ou passé, et terminé de différentes manières, comme, **Aimé**, **Lu**, **Suivi**, **Souffert**, etc.

§. Ier.

Du Participe présent et du Gérondif.

Souvent on confond le *participe présent* avec le *gérondif*, qui a la même forme et la même terminaison, de telle façon, que plusieurs Grammairiens admettent des participes, où d'autres ne reconnoissent que des gérondifs. Cependant, quelque semblables qu'ils soient quant à la forme, ils sont de différente nature, puisqu'ils ont un sens différent.

Le participe présent, autrement dit en *ant*, est

à la vérité indéclinable dans l'usage actuel, ce qui le fait confondre avec le gérondif; mais il étoit anciennement susceptible de genre et de nombre, comme il est aisé de le remarquer dans quelques formules de style, tels que : *Les gens* TENANTS *notre Cour de parlement.* — *La* RENDANTE *compte*, etc.

Ensuite, ce qui doit caractériser le *gérondif* et le *participe présent*, c'est que le *gérondif*, dont la nature est au fond la même que celle de l'infinitif, est un véritable nom ; au lieu que le *participe présent*, comme tout autre participe, est un véritable adjectif. De-là vient que notre *gérondif* peut être employé comme complément de la préposition *en*, ce qui caractérise un véritable nom : EN RIANT, *on dit la vérité ;* que le *gérondif* n'a jamais de sujet auquel il soit immédiatement appliqué, parce qu'il n'est pas dans la nature du nom d'avoir un sujet. Au contraire, notre *participe présent* est toujours appliqué immédiatement à un sujet qui lui est propre, parce qu'il est adjectif, et que tout adjectif suppose essentiellement un sujet auquel il se rapporte.

En outre, *notre gérondif* est toujours simple, et il est toujours au présent ; mais c'est un présent qui peut s'appliquer à toutes les époques : EN RIANT, *je vous donne un avis sérieux ;* EN RIANT, *je vous ai donné un avis sérieux ;* EN RIANT, *je vous donnerai un avis sérieux.*

Au lieu que notre *participe présent* admet les trois différences générales de temps, et relativement à une époque quelconque : DONNANT est au présent,

AYANT DONNÉ est au prétérit, DEVANT DONNER est au futur, et partout c'est le participe présent.

Enfin, le *gérondif* ne sert ordinairement qu'à désigner une action passagère, ou plutôt une circonstance, une manière de l'action exprimée par le verbe principal auquel il est subordonné, ou un moyen dirigé à ce que ce verbe signifie; et le *participe actif* désigne, au contraire, ou l'état du sujet auquel il se rapporte, ou la cause et le fondement de l'action exprimée par le verbe. Ainsi, lorsque je dis, *je vous parle à cœur ouvert*, CROYANT *que vous en ferez un bon usage; croyant*, qui est alors comme le fondement et la cause qui me fait parler, est participe; mais si je dis, *elle s'écria*, LEVANT *les yeux au Ciel; levant* est alors gérondif, parce qu'il ne désigne qu'une circonstance jointe à l'action principale, qui est marquée par le verbe dont il est régi. De même si je dis, *vous le perdez, le* FLATTANT *comme vous faites; flattant* est en cet endroit un vrai *gérondif*, parce qu'il ne sert qu'à exprimer une manière de perdre, un moyen dirigé à ce qui est signifié par ce verbe.

Pour distinguer donc entre un *gérondif* et un *participe présent*, il faut voir ce qui est exprimé par la phrase dans laquelle l'un ou l'autre se trouve employé. Si ce n'est qu'une circonstance d'action, une manière, un moyen, c'est un gérondif; si c'est l'état d'une chose, une raison, une cause d'action, c'est un participe.

Et comme la préposition *en* jointe à un gérondif,

sert à marquer encore davantage une action passagère et subordonné à une autre, un moyen, une circonstance, comme, *il l'aborda* EN RIANT; et que cette préposition ne peut jamais se joindre à un participe; alors, dans le cas où elle ne se trouveroit pas placée devant un gérondif (ce qui arrive assez souvent), pour juger si le terme dont il s'agit, est employé au gérondif ou au participe, il n'y aura qu'à voir si la préposition *en* peut s'y joindre ou non : si elle peut s'y joindre sans altérer le sens de la phrase, et sans faire violence à l'usage, il est employé *au gérondif;* si elle ne peut s'y joindre, c'est *un participe.*

Ainsi, quand je dis : *Je suis persuadé que* TRAVAILLANT *assidument pendant trois mois, vous ferez de grands progrès dans les mathématiques; travaillant* n'exprime qu'une manière ou un moyen de l'action signifiée par le verbe, *vous ferez*, c'est-à-dire, un moyen de faire des progrès; et on peut y joindre *en*, sans changer le sens de la phrase, en disant : *Je suis persuadé qu'*EN TRAVAILLANT, etc. Par conséquent, *travaillant* est un gérondif en cette occasion. Mais dans cette autre phrase : *La plupart des grands du royaume*, JUGEANT *la seconde croisade contraire au bien de l'Etat, voulurent en détourner Saint-Louis; jugeant* marque le fondement de l'action exprimée par les verbes *voulurent détourner;* et l'on ne pourroit pas dire, sans altérer le sens de la phrase, et sans faire violence à l'usage : *La plupart des grands*, EN JUGEANT, etc.;

dès-lors *jugeant* doit être regardé comme un participe.

Le *gérondif* se distingue encore du *participe*, en ce que celui-ci se résout par le pronom *qui* ou par l'adverbe *comme*, *lorsque*, *quand*, et le présent, l'imparfait et le futur de l'indicatif, ce que ne fait pas le *gérondif* : *Je le vois* COURANT, c'est-à-dire, *qui court.* — *Je l'ai vu* COURANT, c'est-à-dire, *qui couroit*, *comme il couroit*, ou *quand il couroit.* — *Je le verrai* COURANT, c'est-à-dire, *quand*, ou *lorsqu'il courra.*

Beauzée, Encyclop. *in-fol.*, au mot *Participe*, p. 94, t. 12. — Duclos, en ses Rem. sur la Gramm. de Port-Royal, p. 185. — Fromant, p. 222 de son Supplém. à la même Gramm. — Regnier Desmarais, p. 496 de sa Gramm. — Condillac, chap. 31, pag. 252. — Domairon, p. 152, t. 1.

§. II.

Ces principes établis, passons aux règles.

Première Règle. — Les *participes* et les *gérondifs* formant des expressions incidentes et subordonnées à d'autres, doivent nécessairement se rapporter au sujet de la phrase principale, ou de celle d'où dépend la phrase incidente, quand ils ne sont pas accompagnés d'un autre nom. Ainsi on dira :

Combien voyons-nous de gens qui, CONNOISSANT *bien le prix du temps, le perdent mal à propos !*

On a guéri un prince d'un vomissement invétéré, EN LUI FAISANT *prendre deux cuillerées de vin d'Espagne.*

Mais on s'exprimeroit mal, si l'on disoit : *Ce sont*

des personnes ENTENDANT *raillerie*, il faut *qui entendent.*

ETANT *résolu de partir, je vous remettrai votre argent;* il faut, *comme je suis* ou *comme vous êtes résolu de partir*, etc., selon le sens qu'on veut exprimer.

Domairon, p. 154, t. 1. — De Wailly, p. 240. — Levizac, p. 125, t. 2. — Restaut, p. 362.

IIe. *Règle.* — Il ne faut jamais employer deux *participes présens* dans une même phrase, sans les joindre par la conjonction *et* : *Firme qui s'aperçut de quelque changement*, CRAIGNANT *d'un côté d'être abandonné, et de l'autre* S'ENNUYANT *d'entretenir tant de troupes à ses dépens, se sauva dans les montagnes* (Hist. de Théod.).

Mais ne dites pas avec M. Godeau : *Les vainqueurs* AYANT *rencontré la litière d'Auguste*, CROYANT *qu'il étoit dedans, la faussèrent* ; il falloit, *et* CROYANT *qu'il étoit*, etc.

S'il y a plusieurs *participes* de suite, il faut une conjonction avant le dernier : *Vous savez que nous trouvons le temps un vrai brouillon*, METTANT, RANGEANT, DÉRANGEANT, IMPRIMANT, EFFAÇANT, APPROCHANT, ÉLOIGNANT *et* RENDANT *toutes choses bonnes et mauvaises, et presque toujours méconnoissables.* (Madame DE SÉVIGNÉ.)

Th. Corneille, sur la 189e. Rem. de Vaugelas, p. 45 et 47, t. 2. — De Wailly, p. 241. — Levizac, p. 126, t. 2. — L'Acad., en ses Observat., p. 210. — Et le Dict. crit. de Féraud.

IIIe. RÈGLE. — On ne doit pas mettre *le pronom*

relatif EN, ni avant un *gérondif*, ni avant un *participe présent*, et l'on ne pourroit pas dire, *je vous ai mis mon fils entre les mains*, EN VOULANT *faire quelque chose de bon*, parce qu'on ne distingueroit pas le pronom relatif *en*, de la préposition *en*, et qu'on diroit tout autre chose que ce qu'on veut dire. Il faut, pour éviter cette équivoque, *voulant en faire*.

Vaugelas, 188e. Rem., et l'Acad., en ses Observat., p. 208. — Et le Dict. crit. de Féraud.

Il ne seroit pas mieux de dire, *le prince tempère la rigueur du pouvoir*, EN EN PARTAGEANT *les fonctions*. Cette répétition choqueroit, et pour l'éviter on doit tourner différemment la phrase, et dire, *c'est* EN PARTAGEANT *les fonctions du pouvoir, qu'un prince* EN *tempère la rigueur.*

Levizac, p. 127, t. 2. — De Wailly, p. 241. — Le Dict. crit. de Féraud.

IVe. RÈGLE. — Quand on joint des *participes présens*, si le premier est sans négation, et que le second ait une négation, et réciproquement si le premier a une négation et que le second n'en ait point, il faut alors répéter, AYANT ou ÉTANT, avant le second *gérondif*. On dira bien : *La ville* AYANT *été prise et abandonnée au pillage, le soldat y fit un immense butin.*

Mais on ne peut pas dire : *Les idées de la religion* N'ÉTANT *pas mises en œuvre et reléguées dans un coin de l'ame, perdent de leur force et de leur éclat.*

Il falloit, N'ÉTANT PAS *mises en œuvres*, *mais* ÉTANT *reléguées*, etc.

De Wailly, p. 242. — Et le Dict. crit. de Féraud.

§. III.

Du Participe présent et de l'Adjectif verbal.

Il n'est plus question d'examiner si nos participes présens sont déclinables; c'est-à-dire, s'ils prennent les inflexions du genre et du nombre; ils en étoient autrefois susceptibles, mais aujourd'hui ils ne prennent ni genre ni nombre, quel que soit le nom auquel ils se rapportent; ainsi on dit: *une* FEMME ÉCRIVANT, *des* HOMMES LISANT, *une* FEMME AIMANT *ses enfans*. — *Cette* DÉPENSE S'ÉLEVANT *à trois cents francs*. — *Les* MEMBRES COMPOSANT *l'administration départementale*.

Beauzée, Encyclop. *in-fol.*, au mot *Participe*, p. 94. — Regnier Desmarais, p. 503. — Duclos, en ses Rem. sur la Gram. de Port-Royal, pag. 185. — L'Acad. sur la 407[e]. Rem. de Vaugelas, p. 426. — Restaut, p. 357. — Domairon, p. 154, t. 1. — De Wailly, p. 239. — Levizac, pag. 123, t. 2. — Caminade, pag. 296. — Fabre, p. 157.

Cette règle est générale; mais il ne faut pas confondre avec *le participe présent*, certains *adjectifs verbaux*, c'est-à-dire, qui viennent des verbes; ils ont cela de commun, qu'ils se rapportent toujours à un substantif exprimé ou sous-entendu, de quelque genre et de quelque nombre qu'il soit; mais ils diffèrent, en ce que *le participe présent* marque une action; en ce qu'il a toujours un régime ex-

primé ou sous-entendu ; et en ce qu'il ne peut se construire avec l'auxiliaire *être*.

L'adjectif verbal au contraire ne marque point d'action, il ne fait que qualifier; il n'a jamais ni aucun régime exprimé ou sous-entendu, ni aucune autre suite nécessaire, et enfin il peut, sans changer le sens de la phrase, se construire avec l'auxiliaire *être*.

Duclos, en ses Rem. sur la Gram. de Port-Royal, p. 187. — Restaut, p. 358. — Domairon, p. 154, t. 1. — D'Olivet, Essais de Gram., p. 131. — De Wailly, pag. 239. — Levizac, pag. 123, t. 2. — Caminade, p. 296. — Fabre, p. 157. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 75. — Gueroult, p. 99, 1ere. part.

De ces distinctions, il résulte deux règles.

Ire. Règle.

Le *participe présent* ne prend jamais ni genre ni nombre.

Cette dame est d'un excellent caractère, *obligeant* toujours quand elle le peut.

Un homme, une femme, des hommes, des femmes *étudiant* l'histoire.

Une femme attachée à ses devoirs, *craignant* Dieu, *aimant* son mari, et *ayant* soin de ses enfans, est respectée et estimée de tout le monde.

Toutes les planettes *circulant* autour du soleil, paroissent avoir été mises en mouvement par une impulsion commune.

IIe. Règle.

L'*adjectif verbal* prend toujours le genre et le nombre.

C'est une femme excessivement douce, *complaisante*.

Cette femme est *engageante*; sa société est *attachante*.

Des esprits bas et *rampans* ne s'élèvent jamais au sublime.

Une personne *obligeante* se fait aimer de tous ceux qui la connoissent.

Les docteurs cherchèrent pendant six mois entiers des propositions *mal-sonnantes*, téméraires, sentant l'hérésie.

Remarque. — Il y a beaucoup de personnes, il y

a même des grammairiens qui regardent comme une exception à ces règles, ces sortes de phrases :

Maison APPARTENANTE *à.*— *Les villages* DÉPENDANS *de la seigneurie de.* — *La cour criminelle* SÉANTE *à.* — *Cette étoffe* APPROCHANTE *de la mienne.* — *Une requête* TENDANTE *à.* — *Des personnes* USANTES *et* JOUISSANTES *de leurs droits.* — *Cette dépense* MONTANTE *à mille écus.*

Mais ces mots *appartenante*, *dépendans*, *séante*, *approchante*, *tendante*, *usantes* et *jouissantes*, sont des *adjectifs verbaux*, et non pas des *participes présens ;* et en effet, ils se construisent très-bien avec le verbe *être*, ce que ne fait pas le *participe présent ;* ils ne marquent point une action, et ils ne pourroient pas être accompagnés d'un régime direct.

Beauzée, Encyclop. *in-fol.*, t. 12, p. 94. — D'Olivet, p. 130 de ses Essais de Gram. — Regnier Desmarais, p. 506. — Fabre, p. 158. — Levizac, p. 124, t. 2. — De Wailly, pag. 239. — Restaut, pag. 358. — Opuscules sur la langue, p. 341, et Décis. de l'Acad. du 3 juin 1679, confirmée vingt-cinq ans après, dans ses Observations sur Vaugelas, p. 211 et 426.

Pour ne rien laisser à désirer sur cette partie de notre Grammaire, si souvent oubliée, il ne sera pas inutile d'ajouter à ce qu'on vient de lire, des observations de *de Laharpe*, consignées dans son *Commentaire sur Racine*, tom. V, pag. 132.

« Le participe présent est de sa nature indéclinable. Ce principe est universel, soit que le verbe soit actif ou neutre, soit qu'il ait un régime ou qu'il n'en ait pas, soit que le régime soit direct ou indirect. Mais nous avons beaucoup de verbes où le

participe peut devenir *adjectif verbal.* Il faut observer comme un autre principe non moins imprescriptible, qu'alors le participe devenu *adjectif verbal,* ne peut jamais prendre de régime direct et ne reçoit jamais que le régime indirect. Ainsi, quoique du participe *aimant*, nous ayons fait l'adjectif verbal *aimant*, *aimante*, on ne dit pas *cette femme aimante* un tel homme; mais on dit très-bien *une main dégoûtante de sang; dégoûtant*, *dégoûtante*, est là un *adjectif verbal* qui comporte le régime indirect. La raison de cette différence, c'est que quand le participe devient *adjectif verbal*, il n'exprime plus une action, mais une habitude morale ou un état de choses. C'est le caractère de l'adjectif, et c'est pour cela qu'il n'y en a point qui puisse se joindre à un autre mot, sans une préposition qui exprime une relation quelconque, comme, *à*, *de*, *pour*, *sur*, etc. Des exemples rendront cette règle sensible.

» *L'ame* AGISSANT *sur le corps*, *il en faut conclure que*, etc. *Agissant* est ici participe, n'exprimant qu'une action; *l'ame agissante* seroit une faute grossière. Pourquoi? C'est qu'*agissant*, *te*, *adjectif verbal*, ne signifie qu'une habitude; *c'est un homme* AGISSANT, *c'est une tête toujours* AGISSANTE, pour dire, *c'est un homme qui a l'habitude d'agir, une tête qui a l'habitude de penser.* Mais on diroit très-bien : *l'air est une force* AGISSANTE *sur les corps les plus solides; agissante* en tout sens, *agissante par* sa nature.

» De même on diroit : *Les eaux* COURANT *vers la mer, vont s'y perdre pour en ressortir en vapeurs attirées par le soleil.*

» *Les eaux courantes* seroit une faute; *courantes* ne se dit que des eaux qui ont un cours, pour les distinguer des eaux stagnantes. »

Paris et les villes ENVIRONNANTES, est très-exact; *les villes* ENVIRONNANTES *Paris*, n'est plus françois : il faut dire *environnant*. Le régime avertit que c'est ici un participe, et non pas un adjectif.

La femme APPARTENANT *à son mari, ne doit pas en être séparée, sans des causes graves.*

La femme appartenante seroit une faute. Mais on diroit bien, *un château avec les terres* APPARTENANTES. — *Un fait et les circonstances* DÉPENDANTES. — *Les femmes sont naturellement* DÉPENDANTES *de leurs maris*, etc.

§. IV.

Les participes *ayant*, *étant*, *été*, *ayant été*, ne prennent ni genre, ni nombre.

Titus, appelé les délices du genre humain, meurt à quarante ans, n'en AYANT *régné que deux.*

La ville de Londres AYANT ÉTÉ *brûlée en* 1666, *fut rebâtie, au grand étonnement de l'Europe, en trois années, plus belle et plus régulière qu'elle n'étoit auparavant.*

L'Imprimerie ÉTANT *découverte, l'art de l'écriture, qui faisoit subsister plus de dix mille écrivains*

dans les seules villes de Paris et d'Orléans, fut insensiblement négligé.

Beauzée, Encyclop. *in-fol.*, au mot *Participe*, p. 95. — Regnier Desmarais, p. 500. — Boiste, Dict. univ. — Fabre, p. 157. — De Wailly, p. 243. — M. Gueroult, p. 44, 2e. part. — L'Académ., sur la 407e. et 408e. Rem. de Vaugelas, p. 426.

Du Participe passé.

§. I.

Il ne s'agit pas ici de l'adjectif qui vient du *participe passé*; tout le monde convient que dans tous les cas, il s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il accompagne, comme, *une maison* ACHEVÉE, *un ouvrage* ACHEVÉ; *des ouvrages* ACHEVÉS, *des maisons* ACHEVÉES; mais il s'agit de l'accord du *participe passé* avec le nom ou pronom, sujet ou régime qui accompagne les temps composés des verbes, soit que ces temps se construisent avec *être*, soit qu'ils se construisent avec *avoir*; or, dans quelques cas, il ne prend ni genre ni nombre, tandis que dans d'autres, il prend le genre et le nombre.

Avant de faire connoître ces cas, il est bon de se rappeler : 1°. que le *participe passé* n'a pas, comme le *participe présent*, une terminaison unique; 2°. que sans parler du verbe substantif, dont le *participe passé* est toujours indéclinable, il y a cinq sortes de verbes adjectifs, qui sont le verbe actif, passif, réciproque ou réfléchi, neutre et impersonnel; 3°. que le sujet d'un verbe répond à la question, *qui est-ce*

qui ? le régime direct à la question *qui ?* pour les personnes ; *quoi ?* pour les choses ; et le régime indirect, à la question *à qui ? de qui ?* pour les personnes ; *a quoi ? de quoi ?* pour les choses.

§. II.

Accord du Participe passé avec son Régime.

Ire. RÈGLE. — Le *participe passé*, quand il est accompagné de l'auxiliaire *être*, s'accorde en genre et en nombre avec son *sujet*. Exemples :

Les sciences ont toujours ÉTÉ PROTÉGÉES *par les grands princes.*

La gravure en taille douce a ÉTÉ INVENTÉE *en* 1440, *par Israël de Mecheln, ou suivant d'autres, de Mayence ; et la gravure à l'eau forte, en* 1515, *par Albert Durer, de Nuremberg.*

Nous devons nous appliquer à découvrir les bonnes et les mauvaises qualités avec lesquelles SONT NÉS *nos enfans*.......

Rem. et décis. de l'Acad., p. 131.—Th. Corneille, sur la 184e. Rem. de Vaugelas. — Port-Royal, p. 201. — Condillac, p. 425, ch. 23. — Ménage, chap. 22 de ses Observations. — Le P. Buffier, le père Bouhours, Beauzée, et tous les Grammairiens modernes.

§. II.

Cette règle qui regarde les participes des verbes passifs et ceux des verbes neutres formés de l'auxiliaire *être*, est applicable aux participes des verbes réfléchis et réciproques, également formés de l'auxiliaire *être*, quand l'analyse ne permet pas de rem-

placer cet auxiliaire par *avoir;* c'est-à-dire, que, dans ce cas, il faut faire accorder le *participe passé* de ces verbes en genre et en nombre avec le *sujet.* Exemples :

Ces DAMES *se sont* APERÇUES *de leur erreur.*

(DICT. DE L'ACAD., au mot *apercevoir*).

ILS *s'en sont* PLAINTS.—ELLES *s'en sont* ALLÉES. — ILS *se sont* PLUS *à la campagne.*

(CAMINADE, p. 310).

Les mauvaises NOUVELLES *se sont toujours* RÉPANDUES *plus promptement que les bonnes.*

(DE WAILLY, p. 244).

Ces BRUITS *se sont* CONFIRMÉS.—ELLE *s'est* TUÉ.

(DOUCHET, p. 133).

La DÉSOBÉISSANCE *s'est* TROUVÉE *montée.*

(MÉNAGE, ch. 22, p. 45.—TH. CORNEILLE, sur la 184ᵉ. Rem, de Vaugelas, p. 26, t. 2).

ELLE *s'est* REPENTIE. — ILS *se sont* PRÉVALUS.

(DÉCIS. DE L'ACAD., p. 128).

Bien des GENS *se sont* REPENTIS *d'avoir perdu le temps de leur jeunesse.* (DOMAIRON, p. 135, t. 1).

La VIGNE *s'est* PLUE *dans cette terre.* — ELLES *se sont* SOUVENUES, REPENTIES, ABSTENUES.

(MM. LHOMOND et LE TELLIER, p. 82 et 83).

Mes ans se sont *accrus.* (RAC., dans *Mithr.*, act. 3, sc. 5).

Il semble que la NATURE *se soit* PLUE *à rassembler dans Shakespear.........*

(VOLTAIRE, *Disert. sur Sémiramis*).

Si tant de mères se sont *tues.* (LAFONTAINE, l. 10, f. 2).

La plupart des MODERNES *se sont* PLUS *à représenter l'homme.....* (BOUFFLERS, *Disc. sur la vertu*).

§. IV.

§. IV.

IIe. RÈGLE. — Le *participe passé*, quand il est accompagné de l'auxiliaire *avoir*, ne s'accorde jamais avec son sujet. Exemples :

Heureux les princes qui N'ONT USÉ *de leur pouvoir que pour faire du bien.*

Dans les derniers troubles civils qui ONT AFFLIGÉ *la France, beaucoup de femmes* ONT MONTRÉ *un courage héroïque.*

Dans ces phrases, les participes *usé* et *montré* sont invariables, sans égard aux sujets, parce qu'ils sont formés de l'auxiliaire *avoir*.

Ces deux règles sont sans exception.

Mêmes autorités que celles indiquées *page* 543.

§. V.

Accord du Participe passé avec son Régime.

IIIe. RÈGLE. — Le participe passé, quel que soit l'auxiliaire qui l'accompagne, s'accorde toujours avec son *régime direct*, quand ce régime le précède.

On observera que le régime placé avant le participe, est ordinairement un des pronoms *que*, *me*, *te*, *se*, *le*, *la*, *les*, *nous*, *vous*, ou bien un substantif joint au pronom *quel*, ou aux mots de quantité *que*, *combien*, *tant*.

Exemples : *La gloire que nos ancêtres nous* ONT LAISSÉE, *est un héritage dont le seul mérite peut nous donner la possession.*

*Celui qui a obtenu la noblesse en servant son pays, est certainement plus noble que celui qui l'*A OBTENUE *seulement de ses ancêtres.*

Que de grandes choses n'a-t-il pas FAITES ! — *Que d'ennemis n'a-t-il pas* VAINCUS ! — *Quelle gloire ne s'est-il pas* ACQUISE ! — *De quels bienfaits les compagnons de ses travaux n'ont-ils pas été* COMBLÉS !

Vaugelas, 184ᵉ. et 496ᵉ. Rem. — Th. Corneille, sur ces Rem., p. 24 et 28, t. 2, et p. 261 et suiv., t. 3.—L'Acad., en ses Observ., p. 203.—Ses Rem. et Décis., p. 98 et 128.—Ménage, ch. 22 de ses Observ., p. 45. — Condillac, chap. 22, p. 257. — Encyclop. *in-fol.*, au mot *Participe.*—Le P. Buffier, le P. Bouhours, Girard, et les Autorités rapportées *pag.* 543.

§. VI.

Cette troisième règle est applicable aux verbes réfléchis et réciproques ; c'est-à-dire, que le participe passé de ces verbes s'accorde en genre et en nombre avec son régime direct, quand il en est précédé ; ainsi on dira avec l'accord :

Je ME *suis* DONNÉE *pour savante.* — *J'ai donné* MOI *pour savante.*

Nous NOUS *sommes* CHERCHÉS *long-temps.* — *Nous avons cherché* NOUS *long-temps.*

La mort que Lucrèce S'*est* DONNÉE *l'a immortalisée.* — *La mort laquelle Lucrèce a donné à* ELLE.

Cette femme S'*est* TROUVÉE *en danger de succomber.* — *Cette femme a trouvé* ELLE, etc.

Mêmes autorités.

Quelques grammairiens ont mis des exceptions à

cette règle sur l'accord du participe passé avec son régime direct, quand celui-ci le précède; nous en parlerons §. X.

§. VII.

Les participes passés des verbes neutres qui se conjuguent avec l'auxiliaire *avoir* dans leurs temps composés, sont toujours invariables : 1°. parce que le participe accompagné du verbe *avoir*, ne s'accorde jamais avec son sujet; 2°. parce qu'un verbe neutre n'a jamais de régime direct.

Plus bas, VIIe. remarque, nous faisons l'application de ce principe, pour un cas où beaucoup de personnes sont sujettes à se tromper.

§. VIII.

IVe. Règle. — Le *participe passé* ne s'accorde jamais avec son *régime*, lorsque ce régime n'est point direct, ou lorsqu'ayant un régime direct, il se trouve placé après lui.

J'AI ÉCRIT *une lettre à votre père.*—J'AI PLANTÉ *cette fleur, elle a beaucoup poussé.*

Ma fille A DONNÉ *toutes ses épargnes aux pauvres; elle* A ASSISTÉ *principalement les mères de famille; sa sœur y* A *également* PARTICIPÉ.

Vaugelas, 184e. Remarque, p. 21; et Th. Corneille sur cette Rem. — Ménage, chap. 22 de ses Observ., p. 35. — Regnier Desmarais, pag. 461 et 489. — Le P. Buffier, nos. 545 et 561.—D'Olivet, p. 208 et 214. —Girard, p. 126, t. 2.—L'Encyclop. *in-fol.*, au mot *Participe*, p. 98.—Duclos, en ses Rem. sur la Gram. de Port-Royal, p. 195 et 198. — Fromant, en son

Suppplém. sur la Gramm. de Port-Royal, p. 235.— Condillac, ch. 22, p. 253 et 258.—Et tous les Grammairiens modernes.

§. IX.

Les verbes réfléchis et réciproques sont sujets à cette règle, quand l'analyse permet de remplacer l'auxiliaire *être* par l'auxiliaire *avoir;* c'est-à-dire, que dans ce cas, le participe passé de ces verbes ne doit point s'accorder avec le régime. Exemples :

Quelques auteurs modernes SE SONT IMAGINÉ *qu'ils surpassoient les anciens.*

Cette dame S'EST IMAGINÉ *que la coquetterie est un moyen de plaire.*

Que diront ceux qui s'épuisent en folles dépenses, et se croient dans l'impuissance d'être charitables, parce qu'ils SE SONT IMPOSÉ *la nécessité d'être ambitieux et superbes ?*

Dans chacune de ces phrases, *imposé*, *imaginé*, ne varient point, quels que soient les sujets, parce que le verbe *être* qui précède ces participes, peut être remplacé par le verbe *avoir*, et en outre, parce que les régimes directs de ces verbes réfléchis et réciproques sont après ces participes.

En effet, on pourroit dire : *Quelques auteurs modernes* ONT IMAGINÉ EN EUX, etc. — *Cette dame* A IMAGINÉ EN ELLE, etc. — *Ceux qui s'épuisent en folles dépenses* ONT IMPOSÉ A EUX, etc.

Mêmes autorités.

§. X.

Plusieurs anciens Grammairiens, parmi lesquels on compte *Vaugelas*, *Regnier Desmarais*, le *P. Bouhours*, le *P. Buffier*, *MM. de Port-Royal*, *Douchet*, *Restaut* (1), veulent que le participe passé, quoique précédé de son régime direct, n'en prenne ni le genre ni le nombre, quand le sujet de la phrase est mis après le participe; en conséquence, on doit dire selon eux : *La leçon que vous* ONT DONNÉ *vos maîtres.* — *Les ouvrages qu'*A ÉCRIT *ce grand homme.* — *Les peines que m'*A CAUSÉ *cet événement.*

Mais le désir de ramener la langue à des principes plus simples et plus fixes, a depuis long-temps fait supprimer cette exception; la place du sujet n'influe et ne peut influer sur le rapport du participe avec son régime; et peu importe qu'il soit mis avant ou après, le participe ayant toujours le même rapport, doit s'accorder en genre et en nombre avec ce régime direct; en conséquence, l'exactitude veut *donnée* dans la première phrase, *écrits*

---

(1) Parmi ces autorités, nous ne mettons pas celle de *l'Académie*, parce que si nous la consultons dans ses *Observations sur la* 184e. *Rem. de Vaugelas*, nous voyons qu'elle est entièrement d'avis d'admettre cette exception; et, d'un autre côté, si nous la consultons dans ses *Rem. et Décis.*, recueillies par Tallemant, *page* 101, nous voyons qu'elle rejette l'exception, sur le fondement que le participe, soit à l'actif, soit au passif, est le même.

dans la seconde, et *causées* dans la troisième.

Th. Corn., sur la 184e. et 496e. Rem. de Vaugelas, p. 23, t. 2, et p. 261, t. 3, ne comprend rien à cette exception, et est d'avis qu'elle ne doit point avoir lieu. — De Wailly, pag. 254. — Levizac, pag. 135. — M. Morel, p. 52 de son Traité des Participes. — Fabre, p. 166. — Domergue, p. 71. — Caminade, p. 306 et 334. — M. Gueroult, pag. 45, 2e. part. — MM. Lhomond et Le Tellier, pag. 78. — Domairon, p. 138, t. 1, sont également d'avis de rejeter cette exception, et même plusieurs d'entre eux observent qu'elle ne subsiste plus.

D'Olivet, p. 204 de ses Essais de Gramm., pense que pour donner atteinte à une règle générale, il faudroit que l'usage nous eût parlé de manière à ne laisser aucun doute; or, du temps même de ces Grammairiens, cette exception étoit contestée, et les meilleurs écrivains n'y ont point eu égard; en effet, tout le monde sait une jolie épigramme, traduite du latin, d'Ausonne, par *Charpentier :*

Pauvre Didon, où *t'a réduite*
De tes maris le triste sort?
L'un, en mourant, cause ta fuite;
L'autre, en fuyant, cause ta mort.

Ne lit-on pas dans *Britannicus* (act. V, sc. 1):

Ces yeux que n'ont *émus* ni soupirs, ni terreurs.

Dans la septième réflexion sur *Longin*, de *Despréaux :*

La langue qu'ont *écrite* Cicéron et Virgile.

Dans le Tite-Live de *Malherbe :*

La légion qu'*avoit eue* Fabius.

Enfin, les écrivains du dernier siècle se sont conformés à la règle d'accord, sans aucun égard à cette exception; on en trouve une infinité d'exem-

ples dans *Bossuet*, *Caylus*, *Voltaire*, *Buffon*, *Marmontel*, *Florian*, *La Harpe*, *St.-Lambert*, *Delille*, etc.

§. XI.

Les mêmes Grammairiens veulent que le participe, quoique précédé de son régime direct, n'en prenne ni le genre ni le nombre, quand il est suivi d'un substantif ou d'un adjectif qui se rapporte à un régime précédent et qui en fait partie. Ainsi ils sont d'avis de dire :

Adam et Eve que Dieu avoit CRÉÉ *innocens.*

Madame de Sévigné s'est RENDU *célèbre par le naturel et la grâce inimitable de son style épistolaire.*

Une fois que la passion du jeu s'est RENDU *maîtresse de quelqu'un, il est bien rare qu'il n'en ressente pas les tristes effets.*

Mais cette exception est aussi mal fondée que la première, et par les mêmes motifs que ceux que nous venons de donner. Ainsi, il faut *créés* dans le premier cas, *rendue* dans le second et dans le troisième cas.

Th. Corneille, sur la 184e. et 496e. Rem. de Vaugelas, rejette encore cette exception. — L'Encyclop. *in-fol.*, t. 12, p. 97. — Ménage, p. 48, chap. 22 de ses Observ. sur la lang. franç. — Lamothe-Levayer, lettr. LVIIIe., p. 638, t. 2, sur la 184e. Remarq. de Vaugelas. — Duclos, pag. 207, en ses Rem. sur la Gramm. de Port-Royal. — Fromant, p. 233 de son Supplém. — D'Olivet, p. 198. — Condillac, ch. 22, p. 260. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., pag. 122, t. 2. — Levizac, pag. 136. — De Wailly, p. 254. — M. Gueroult, p. 45, 2e. part. — Domergue,

p. 71. — Fabre, p. 168. — Caminade, p. 334. — Domairon, p. 138 et 141, t. 1. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 78. — Et enfin, M. Morel, p. 57, sont également d'avis de ne pas l'admettre; aussi les meilleurs Auteurs n'y ont-ils aucun égard, et on lit dans *Télémaque*, liv. XI :

Si la douleur de notre captivité ne nous eût RENDUS *insensibles à tous les plaisirs.*

Dans *Fléchier*, en parlant des rois : *Enivrés de leurs propres grandeurs, ils oublient ceux qui les* ONT FAITS *grands.*

Dans *Voltaire : Cette puissance étoit d'autant plus terrible, que l'ignorance l'avoit* RENDUE *sacrée.*

Dans *Racine :*

De soins plus importans, je *l'*ai *crue* agitée.

Enfin, dans *Bossuet*, oraison funèbre de la Reine d'Angleterre :

Combien de fois a-t-elle en ce lieu remercié Dieu humblement de deux grandes grâces, l'une de l'avoir FAITE *chrétienne, l'autre de l'avoir* FAITE *reine malheureuse*, etc.

§. XII.

Quelques Grammairiens admettent la seconde exception, quand le nom qui fait partie du régime, suit un participe joint à l'auxiliaire *être*, et en conséquence, ils veulent que l'on dise de préférence : *Elle s'est* TROUVÉ *guérie. — Les amazones se sont* RENDU *célèbres. — Madame s'est* TROUVÉ *mal ce matin*; et ils la rejettent, quand ce nom est précédé d'un participe construit avec l'auxiliaire *avoir*; ils

décident que l'on doit dire dans ce cas : *Je l'ai* FAITE *religieuse.*—*Je l'ai* TROUVÉE *guérie.* —*Je l'ai* CRUE *bonne.*

Mais, que le participe soit construit avec l'auxiliaire *être*, ou qu'il le soit avec l'auxiliaire *avoir*, le rapport avec le régime change-t-il de nature ? S'il n'en change pas, il est, dans l'un et l'autre cas, assujetti à la même règle ; ainsi il faut dire, avec l'accord : *Elle s'est* TROUVÉE *guérie.*—*Les amazones se sont* RENDÜES *célèbres.*—*Madame s'est* TROUVÉE *heureuse de vous voir ;* tout comme on dit : *Je l'ai* FAITE *religieuse*, etc.

Th. Corneille, sur la 184e. Remarq. de Vaugelas, pag. 26, t. 2.—L'Encyclop. in-folio, au mot *Participe.* —Ménage, p. 48, ch. 22.—Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 126. — Condillac, p. 260, chap. 22. — D'Olivet, p. 210 de ses Essais de Gramm.—Duclos, pag. 205 de ses Remarq. sur Port-Royal. — Levizac, pag. 139, t. 2. — Fabre, pag. 168. — Et Caminade, pag. 306 et 334.

Les meilleurs auteurs n'ont également eu aucun égard à cette distinction.

Racine, dans *Phèdre*, dit de l'épée d'Hippolyte :

Je l'ai *rendue* horrible à ses yeux inhumains.

Il fait dire à *Bérénice*, act. 4, sc. 5 :

Qu'avez-vous fait, hélas ! *je me suis* CRUE *aimée.*

Florian, dans *Numa Pompilius*, a dit : *Sabins, Rhéates, ce n'est plus qu'une même famille ; tous aiment et respectent Numa : ce sentiment les a* RENDUS *frères.*

Fénélon, dans Télémaque, liv. III : *Je demandai ensuite à Narbal comment les Tyriens* S'ÉTAIENT RENDUS *si puissans sur mer.* — Liv. XXII : *Quoiqu'elle ait soin de tout, et qu'elle soit chargée de corriger, de refuser, choses qui font haïr presque toutes les femmes, elle s'*EST RENDUE AIMABLE *à toute la maison.*

§. XIII.

Enfin, les anciens Grammairiens avoient cherché à établir deux autres exceptions bien singulières ; ils vouloient que le participe, quoique précédé de son régime direct, n'en prît ni le genre ni le nombre : 1°. lorsque le sujet étoit énoncé par le démonstratif *cela*, comme : *Les soins que cela a* EXIGÉ. — *Les peines que cela a* DONNÉ, au lieu de : *Les soins que cela a* EXIGÉS. — *Les peines que cela a* DONNÉES.

2°. Lorsqu'il se trouvoit entre le participe des deux verbes *aller* et *venir* et leurs correspondans, un pronom personnel ou régime d'un autre verbe, ils étoient bien d'avis que l'on écrivît : *Elle est* ALLÉE *se plaindre ; elle est* VENUE *pour nous voir ; ils sont* VENUS *nous consulter;* mais si le pronom personnel venoit à être transposé, ils vouloient que l'on dît sans accord : *Elle s'est* ALLÉ *plaindre ; elle nous est* VENU *voir.*

Mais, que le sujet soit énoncé par le pronom *cela*, que le participe soit séparé de son correspondant régime, il suffit qu'il le précède, pour qu'il soit

toujours sous sa dépendance, et que la règle de l'accord soit applicable.

Th. Corneille, sur la 184e. Remarq. de Vaugelas, pag. 31, t. 2. — Ménage, chap. 22, p. 50. — Girard, p. 127, t. 2. — Caminade, p. 328. — Fromant, p. 232 de son Suppl. — Duclos, p. 217 de ses Rem. — D'Olivet, p. 217 de ses Essais de Gram. — Levizac, p. 141 et 149. — Fabre, p. 159.

§. XIV.

Des Grammairiens ont trouvé de la difficulté dans cette phrase : *De la façon que j'ai* DIT *les choses, on a dû m'entendre;* mais, *de la façon que*, signifie simplement, *comme*, et cela étant, il faut dire, *de la façon* QUE J'AI DIT, et non pas, QUE J'AI DITE; car pour mettre le participe de *dire* au féminin, il faudroit que le *que* fût relatif à *façon*, *de la façon laquelle*, et dans cette phrase, *que*, ne se résout pas par *laquelle;* il est purement conjonctif et aucunement relatif.

On dira de même et par les mêmes motifs : *Les jours qu'il a* VÉCU *avec nous, qu'il a* DORMI. — *Les six années qu'a* DURÉ *notre liaison.* — *Les jours qu'il a* PARLÉ, *qu'il a* CONVERSÉ *avec ses amis. Que* est dans ses phrases pour pendant *lesquels*, ou *lesquelles*.

Th. Corneille, sur la 356e. Remarq. de Vaugelas, p. 392, t. 2; et l'Acad., en ses Observ., p. 371. — Ménage, p. 47, ch. 22. — Le P. Chiflet, p. 154. — Levizac, p. 143. — Caminade, p. 325. — De Wailly, p. 246. — Girard, p. 387, t. 1. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 97.

Avant de passer aux remarques que nous avons

à faire, nous croyons nécessaire de réunir plusieurs phrases dans un même cadre, elles serviront de complément aux exemples qui ont accompagné chacune des règles que l'on vient de lire.

VERBES ACTIFS.

Sans concordance, parce que le régime direct *est après le participe.*	*Concordance avec le pronom personnel* (régime direct), *parce qu'il précède le participe.*	*Concordance avec le relatif* que(régime direct), *parce qu'il précède le participe.*
Il *nous* a *cherché* querelle.	Il *nous* a *cherchés* long-temps.	La querelle *qu'*il nous a *cherchée.*
J'ai *mis* ma *fille* en état de tenir ma maison de commerce.	Je *l'*ai *mise* en état de gouverner elle-même ma maison.	C'est ma fille *que* j'ai *mise* à la tête de mon commerce.

VERBES RÉFLÉCHIS ET RÉCIPROQUES.

Nous *nous* sommes *rendu* raison.	Nous *nous* sommes *rendus* sur les lieux.	La raison *que* nous nous sommes *rendue.*
Elles *se* sont *donné* des coups.	Elle *s'*est *donnée* à lui.	Les coups *qu'*elles se sont *donnés.*
Cette femme *s'*est *proposé* de montrer la géographie à ses enfans.	Elle *s'*est *proposée* pour modèle à ses enfans.	Elle a rempli le but *qu'*elle s'étoit *proposé.* — La tâche *qu'*elle s'étoit *imposée.*

REMARQUES SUR LES QUATRE RÈGLE PRÉCÉDENTES.

Iʳᵉ. *Remarque.*—Le participe passé est invariable, quand il forme avec l'auxiliaire *avoir,* ce qu'on appelle un verbe impersonnel ; on dira donc :

La disette qu'il y A EU *en* 1794. — *Il* A FAIT *de grandes chaleurs en* 1802. — *Les grandes pluies qui* ONT TOMBÉ *en automne.* — *Il* S'EST ÉLEVÉ *de grandes questions.* — *Il* S'EST RASSEMBLÉ *une foule de personnes.* — *Les vers françois sont une langue qu'il* EST DONNÉ *à très-peu de personnes de posséder.*

Parce que les verbes *avoir*, *faire*, *tomber*, *élever*, *rassembler* et *donner*, sont employés impersonnellement, et que le *que* qui les précède n'est point un pronom relatif; il est le sujet du verbe, ou l'adjoint du sujet grammatical ; en effet, *la disette qu'il y a eu en* 1794, c'est comme si je disois, *la disette qui a été*, ou, *qui a subsisté en* 1794; le *que* de la première phrase se transforme en *qui* dans la seconde, et en est le sujet. — *Il a fait de grandes chaleurs en* 1802, c'est comme si je disois, *de grandes chaleurs*, *il*, ou *cela a été*, ou *s'est fait sentir en* 1802; *il* ou *cela* est le sujet du verbe *a été*, ou de *s'est fait sentir*, et ces mots *de grandes chaleurs*, sont l'adjoint qui détermine la signification du sujet grammatical *il* ou *cela*; et ainsi des autres phrases.

Le P. Buffier, n°. 564. — Fromant, p. 235 de son Suppl. — L'Encyclop. *in-fol.*, au mot *Participe*. — Domairon, p. 142, t. 1. — Regnier Desmarais, p. 476. — Douchet, Principes génér. de la lang. franç, p. 141. — D'Olivet, p. 207 de ses Essais. — Restaut, p. 375. — Caminade, p. 324. — De Wailly, p. 244. — Levizac, p. 144, t. 2. — Domergue, p. 72. — M. Morel, p. 34 de son Traité sur les Participes. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 35. — Et M. Gueroult, p. 48, 2ᵉ. part.

IIᵉ. *Remarque.* — Le participe passé ne s'accorde point avec les noms ou pronoms qui précèdent,

quand il est suivi d'un verbe à l'infinitif qui les régit. Je dirai donc sans accord : *Imitez les vertus que vous avez* ENTENDU *louer. — La règle que j'ai* COMMENCÉ *à expliquer, m'a paru d'une grande difficulté. — Les vaisseaux que j'ai* VU *construire.* — Parce que dans chacune de ces phrases le participe et le verbe dont il est suivi, forment un sens indivisible, en sorte que l'on ne peut faire rapporter le régime au participe, sans que la phrase présente une autre idée, ou même une expression fausse et contre le bon usage ; et en effet, *on n'entend pas* LES VERTUS *louer. — On ne commence pas la* RÈGLE *à expliquer.— On ne voit pas les* VAISSEAUX *construire ;* mais, on entend louer les *vertus*, on commence à expliquer la *règle*, on voit construire les *vaisseaux*.

Mais le participe passé, quoique suivi d'un verbe à l'infinitif, s'accorde avec les noms ou pronoms, régimes directs qui précèdent, quand ces noms ou pronoms sont régis par le participe, et non par l'infinitif ; ainsi dans ces phrases : *Cette dame que j'ai* ENTENDUE *chanter, a une voix agréable.—Les enfans que j'ai* VUS *écrire, ont l'air d'être bien élevés.* — On fait accorder les participes, parce que ce sont eux qui régissent les noms qui précèdent ; et en effet je puis dire : j'ai entendu la dame *chantant* ou qui *chantoit.*—J'ai vu les enfans *écrivant* ou qui *écrivoient.*

L'Encyclop. *in-fol.*, au mot *Participe*, pag. 98. — Duclos, pag. 208 de ses Rem. sur la Gramm. de Port-

Royal. — Condillac, pag. 258, chap. 22. — D'Olivet, pag. 199 de ses Essais de Gramm. — De la Touche, p. 268, t. 1. — Girard, Vrais Princ. de la lang. franç., p. 122, t. 2. — Le P. Buffier, n°. 561. — De Wailly, p. 249. — Levizac, p. 146, t. 2. — Restaut, p. 373. — Fabre, pag. 162. — M. Morel, pag. 36. — Douchet, p. 137. — M. Sicard, p. 170 et 174, t. 2. — Urb. Domergue, pag. 74. — Caminade, pag. 326 et 329. — M. Gueroult, p. 46, 2e. part. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 84. — Domairon, p. 141, t. 1.

Cette remarque fait voir qu'il est essentiel d'examiner avec le plus grand soin, si ce sont les participes ou les verbes dont ils sont suivis, qui régissent les noms ou les pronoms qui les précèdent, puisque de là dépend la construction de la phrase.

Or, voici deux moyens infaillibles pour connoître si le régime qui précède le participe dépend de ce participe, ou de l'infinitif qui le suit. *Premièrement:* Lorsque le participe est suivi d'un infinitif, et que l'on peut mettre le substantif dont le régime pronom tient la place, immédiatement après le participe, ce pronom est le régime du participe, et alors il doit prendre le genre et le nombre de ce pronom régime direct. *Deuxièmement:* Lorsque l'infinitif qui suit le participe peut être remplacé par le participe présent, ou par l'imparfait du même verbe précédé de *qui*, le régime qui précède le participe est régime du participe et non de l'infinitif, et dans ce cas encore on doit faire accorder le participe avec ce régime.

Mais lorsqu'on ne peut pas mettre le substantif immédiatement après le participe, ou bien lors-

que l'infinitif ne peut pas être remplacé par le participe présent, ou par l'imparfait du même verbe, le régime pronom est régime de l'infinitif, et alors il n'y a pas lieu à l'accord du participe.

TABLEAU *pour servir d'application à ces deux Règles, et de complément aux exemples donnés précédemment.*

Phrases où ce sont les PARTICIPES *qui régissent les noms ou pronoms qui précèdent.*	*Phrases où les noms ou pronoms qui précèdent, sont régis par les* INFINITIFS.
En parlant d'une biche à qui on a donné à manger : *Je* L'*ai* REGARDÉE *manger*; c.-à-d., j'ai regardé elle mangeant, qui mangeoit.	En parlant d'une biche que l'on a abandonnée aux chiens : *Je* L'*ai* REGARDÉ *manger*; c.-à-dire, j'ai regardé manger la biche.
En parlant d'une femme qui étoit occupée à peindre : *Je* L'*ai* VUE *peindre*; c.-à-d., j'ai vu elle qui peignoit, ou peignant.	En parlant d'une femme que l'on étoit occupée à peindre : *Je* L'*ai* VU *peindre*; c.-à-d., j'ai vu peindre elle, cette femme.
En parlant d'enfans qui lisoient : *Je* LES *ai* ENTENDUS *lire*; c.-à-d., lisant, qui lisoient.	En parlant de journaux qu'on lisoit : *Je* LES *ai* ENTENDU *lire*; c.-à-d., j'ai entendu lire les journaux.
En parlant de courriers qui arrivoient : *Je* LES *ai* VUS *arriver*; c.-à-d., j'ai vu les courriers arrivant, qui arrivoient.	En parlant de sommes que l'on comptoit : *Je* LES *ai* VU *compter*; c.-à-d., j'ai vu compter les sommes.

IIIe. *Remarque.* — Le participe passé du verbe *faire*, suivi d'un infinitif, doit être regardé comme formant avec cet infinitif, un sens indivisible dans

les

les vues de l'eprit, un seul et même verbe. Ainsi il faut dire :

Une dame s'est présentée à la porte ; je l'ai FAIT *passer. — On auroit pu sauver cette dame; mais votre remède l'*A FAIT *mourir.*

Vaugelas, 184[e]. Rem. — Th. Corneille, sur cette Rem., p. 26 et 29, t. 2. — L'Acad., en ses Observat., p. 203. — Ses Remarq. et Décis., p. 103. — Duclos, p. 207 de ses Rem. sur la Gram. de Port-Royal. —Douchet, Princip. génér., pag. 141 et 150. — Condillac, p. 258, chap. 22. — Ménage, chap. 22, p. 50. — Domairon, p. 140, t. 1. — L'Encyclop. *in-fol.*, au mot *Participe.* — Restaut, p. 374. — De Wailly, p. 249. — Levizac, p. 146, t. 2. — Fabre, p. 165. — Caminade, p. 329. — M. Morel, pag. 39 de son Traité des Participes. — M. Urb. Domergue, pag. 76. — M. Sicard, pag. 177, t. 2. — M. Gueroult, pag. 48, 2[e]. part. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 90.

Ce participe ne présente pas de difficulté ; mais le participe *laissé*, suivi d'un infinitif, en présente davantage ; et les grammairiens ne sont pas d'accord entre eux; les uns veulent qu'ils soient variables, les autres veulent qu'ils soient toujours invariables.

Ceux qui veulent que le participe *laissé* soit variable, sont, *Duclos*, *Domairon*, *Dumarsais*, *Domergue*, *M. Morel*, *M. Gueroult* et *MM. Lhomond* et *le Tellier;* ces grammairiens distinguent le cas où l'infinitif qui suit ce participe est neutre ou intransitif; en conséquence, ils sont d'avis qu'il faut dire : *Une personne s'est présentée à la porte, je l'ai* LAISSÉE *passer*, parce que le pronom *elle* est le régime de *laisser*, et non pas de *passer*, qui est un verbe neutre ; et que c'est comme s'il y avoit : *J'ai laissé elle passer ;*

j'ai permis qu'elle passât, et non, *qu'on la* passât; et qu'alors on peut aussi bien dire, *j'ai laissé elle passer*, que l'on dit, *j'ai entendu elle chanter.*

Mais ils veulent qu'on dise : *Elle s'est* LAISSÉ *séduire*, et non pas *laissée*, parce qu'ici le pronom n'est pas le régime de *laisser*, mais de *séduire*, qui est actif, et que cette phrase signifie, *elle a laissé séduire elle.*

Th. Corneille, sur la 496ᵉ. remarque de *Vaugelas*; l'*Encyclopédie* in-*folio*, tom. XII, pag. 98; *Caminade*, pag. 333; *Douchet*, Principes généraux de l'Orthographe françoise, pag. 138; *De la Touche*, pag. 269, tom. Iᵉʳ.; *de Wailly*, p. 250; et *Levizac*, pag. 146, tom. II, pensent, au contraire, que le participe *laissé*, suivi d'un infinitif, doit toujours être invariable, parce que, disent-ils, le participe et l'infinitif doivent être regardés comme des mots inséparables, et ne présentant qu'une seule idée à l'esprit; en effet, quand on dit : *on les a fait ou laissé mourir, passer, tomber*, on ne veut pas faire entendre simplement, qu'*on les a faits* ou *laissés qui mouroient, passoient, tomboient*, puisque, selon la pensée, les personnes dont on parle, sont réellement mortes, passées, tombées. Ils fondent ensuite leur opinion sur ce que *Duclos*, *Domairon*, *Dumarsais*, *Domergue*, etc., qui sont d'un avis contraire au leur, s'accordent à reconnoître l'invariabilité du participe *fait*, suivi d'un infinitif, lors même que cet infinitif est neutre; et ils rappellent ces phrases de *Duclos*: *Une personne s'est présentée à la porte; je l'ai* FAIT

passer. — *Avec des soins, on auroit sauvé cette personne ; ce remède l'a* FAIT *mourir :* or, ajoutent-ils, il n'y a pas moins de raison à regarder comme invariable le participe *laissé*, suivi d'un verbe neutre, qu'il n'y en a à regarder le participe *fait*, parce qu'il est suivi des deux verbes neutres *passer* et *mourir;* en conséquence, ils veulent qu'on dise, dans tous les cas, sans accord :

Je l'ai FAIT *passer.* — *On l'a* FAIT *mourir.* — *On l'a* LAISSÉ *sortir, reposer.* — *Je les* AI LAISSÉ *aller.* — *Elle* S'EST LAISSÉ *séduire.* — *Elle* S'EST LAISSÉ *aller à la tentation.*

Dans ce conflit d'opinions, il est difficile de savoir à quoi se fixer, et cela l'est d'autant plus, que si l'on consulte différentes éditions du *Dictionnaire de l'Académie*, on trouve, dans deux, le participe *laissé* au féminin, et dans deux autres, on le trouve au masculin.

IVe. *Remarque.* — C'est par la même raison, et conformément à la règle que nous avons donnée, il n'y a qu'un instant, que l'on écrit : *Je vous ai rendu tous les services que j'ai* PU, *que j'ai* dû, *que j'ai* VOULU ; car, ce ne sont pas les participes *pu*, *dû* et *voulu*, qui régissent le substantif *services*, mais le verbe *rendre*, que l'on sous-entend ; et c'est à ce verbe, quoique sous-entendu, que le régime doit se rapporter.

Le P. Buffier, n°. 562. — Caminade, pag. 325. — Regnier Desmarais, p. 474. — Douchet, Princ. génér. de l'Orthogr. franç., p. 138. — D'Olivet, p. 202. — De

Wailly, p. 252. — Levizac, p. 147, t. 2.—MM. Lhomond et Le Tellier, p. 87.—M. Gueroult, p. 47, 2e. part. — Domergue, pag. 75. — Fabre, pag. 163. — M. Morel, p. 37. — Et Domairon, p. 141, t. 1.

V°. *Remarque.* — Quand le participe, précédé du verbe *avoir*, est suivi d'un autre verbe, soit à l'indicatif, soit au subjonctif, soit au conditionnel, qui n'a qu'un seul et même régime avec ce participe; alors ce participe forme un sens indivisible avec cet autre verbe, et il reste invariable. Exemples :

La conséquence qu'il a PRÉTENDU *que vous en tirassiez.* — *C'est une satisfaction qu'il a* CRU *qu'il devoit à ses amis.* — *Les mathématiques que vous n'avez pas* VOULU *que j'étudiasse.*

Ces phrases sont correctes; car il est évident que le relatif *que* est le régime des verbes qui sont après les participes *prétendu*, *cru* et *voulu*.

Mais il y a lieu de douter et d'examiner, quand le verbe, régi par le participe, y est joint avec les prépositions *à* ou *de;* parce qu'il y a plusieurs phrases où, étant joint avec ces prépositions, il ne fait qu'un sens unique et qu'une seule et même idée avec le participe, et qu'il y en a d'autres où le sens peut être entièrement divisé; et que, suivant qu'il peut l'être où ne l'être pas, il faut ou faire accorder, ou ne pas faire accorder les participes.

L'idée du participe et du verbe est seule et unique, et tous deux font un sens indivisible, quand on dit : *Une maison qu'on a* COMMENCÉ *à bâtir.* — *Les choses qu'on m'a* DONNÉ *à faire.* — *Les occasions qu'on*

« RÉSOLU *d'éviter.* — *Une fortification qu'on a* APPRIS *à faire.* Le sens de ces phrases ne peut être coupé à *commencé*, *donné*, *résolu*, *appris*, sans présenter une tout autre idée, ou sans que l'expression soit fausse, ou contre le bon usage; alors on considère le participe et l'infinitif comme indivisibles, et dans toutes les phrases, et autres semblables, le participe doit rester invariable.

Si, au contraire, le verbe qui suit ce participe, ne peut pas se construire avec le terme de la relation du participe, et faire, avec le participe, un sens en quelque sorte indivisible; alors, on ne peut pas s'empêcher de considérer le participe et le verbe sous deux différentes idées; ainsi, dans cette phrase: *La résolution que j'ai prise d'*ALLER; *aller* ne pouvant se construire avec *résolution*, ni par conséquent faire une seule et même idée avec le participe, il faut que le participe soit accordé en genre et en nombre avec le terme de sa relation. Il en est de même dans toutes les phrases semblables, comme, *des soldats qu'on a* CONTRAINTS *de marcher.* — *Des gens qu'on a* CONDAMNÉS *à mourir.* — *Des personnes qu'on a* ACCUSÉES *d'avoir volé;* parce que *marcher*, *mourir*, *voler*, ne peuvent pas, dans ces phrases, se construire avec les substantifs *soldats*, *gens* et *personnes*, et qu'encore que ces verbes soient joints aux participes par une préposition, ils ne laissent pas de présenter à l'esprit une idée distincte de celle du participe.

Regnier Desmarais, p. 479. — Domergue, p. 77. —

D'Olivet, p. 200 de ses Essais de Gramm.—Douchet, Princ. génér. de la lang. franç., p. 141. — De Wailly, p. 248. — Levizac, pag. 144 et 145, t. 2. — Restaut, pag. 372. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 88.

VIe. *Remarque.*—Les relatifs *qui* et *dont* n'influent jamais sur le participe, parce qu'on peut bien les considérer, non comme régime qui précède, mais comme régime qui suit; en conséquence, il faut dire: *C'est la plus belle femme* QUI AIT *encore* PARU. — *C'est peut-être la meilleure personne* QUI AIT *encore* EXISTÉ. — *La lettre* DONT *je vous ai* PARLÉ, *est arrivée.* — *L'affaire* DONT *je vous ai* ENTRETENU, *est terminée.*

Mais on dira : *Les choses qui* NOUS *ont le plus* FRAPPÉS, parce que *nous* est le régime direct, et qu'il précède le participe.

Les hypocrites ne SE *contentent pas d'être méchans comme le reste des impies*, etc.; *mais les Dieux* DONT *ils se sont* JOUÉS. *Se*, qui se rapporte à *hypocrites*, est régime direct, et il précède le participe.

De Wailly, p. 119.—Levizac, p. 142, t. 2.—Caminade, p. 333.

VIIe. REMARQUE. — *Du Participe passé précédé du Pronom* LE.

Dira-t-on : *Cette femme n'est pas aussi belle que je l'avois* IMAGINÉE, ou IMAGINÉ; *que je l'avois* PENSÉE, ou PENSÉ; *que je l'avois* CRUE, ou CRU?

Telle est l'objection que se fait M. *Morel*, pag. 63 de son *Traité des Participes ;* telle est sa réponse :

On diroit d'une ou de plusieurs femmes : *Je l'ai*

CRUE *belle ; je les ai* CRUES *belles ;* parce qu'on peut dire : *j'ai cru cette femme belle ; ces femmes belles.* Il semble de là qu'on devroit dire : *Elle n'est pas aussi belle que je l'*AVOIS IMAGINÉ ; mais la règle n'est pas la même pour les deux différens tours de phrases ; le pronom *le*, dans le premier tour, ne représente que la qualification ; aussi, n'est-il pas censé au féminin. On ne rendroit pas sa pensée en disant : *Elle n'est pas aussi belle que j'ai pensé elle ;* il faudroit tourner ainsi la phrase : *Elle n'est pas aussi belle que j'ai pensé qu'elle l'étoit. Le*, représente *j'ai pensé qu'elle l'étoit*, ou *que* CELA *étoit.* Et pour preuve, c'est que s'il étoit question de plusieurs femmes, on ne mettroit pas le pronom au pluriel ; on ne diroit pas : *Elles ne sont pas aussi belles que je les ai pensées ;* on diroit : que *je l'ai pensé*, que *je l'ai imaginé*, que *je me le suis figuré*, que *je l'ai cru.* Si le pronom représentoit les femmes, il faudroit le mettre au pluriel : il ne représente pas les femmes ; par conséquent, ne pouvant pas s'accorder en nombre avec les femmes, il ne doit pas non plus s'accorder en genre ; d'où il suit, par une conséquence nécessaire, que le participe ne doit pas être au féminin, ni au pluriel, comme *femmes ;* mais qu'il doit être au masculin et au singulier, comme son objet *le.*

Ces principes sont conformes à ceux établis, p. 202, art. 1, ch. IV, sur le pronom *le*, et que nous avons puisés dans *Girard*, *Condillac*, *Bouhours*, *Buffier*, *d'Olivet*, *de Wailly*, etc., etc.

VIIIe. *Remarque.* — Le participe ne peut être en

concordance avec son régime, que quand le verbe est actif, parce que les verbes actifs seuls ont un régime direct; il est donc alors bien essentiel de ne pas confondre le verbe neutre avec le verbe actif, et de ne pas prendre pour régime direct, ce qui n'est que régime indirect.

Pour connoître si un verbe est actif ou neutre, il faut savoir qu'un verbe actif peut être changé en passif; mais qu'un verbe neutre ne le peut pas; car, pour représenter en passif l'événement qui est représenté en actif, il faut de l'*objet* (régime direct) du verbe, en faire le *sujet*, et du *sujet* en faire le *terminatif* (régime indirect), au moyen des prépositions *de* ou *par*, et conjuguer les temps du verbe avec l'auxiliaire *être*. Exemple : *L'Amour amollit les cœurs :* voilà une phrase dont l'attribut est un verbe actif. Si l'on veut représenter l'événement en passif, il faudra de l'*objet* (régime direct), *les cœurs*, en faire le *sujet;* du *sujet*, *l'Amour*, en faire le *terminatif* (régime indirect), en le faisant précéder de la préposition *par;* et conjuguer le verbe *amollir*, avec le temps du substantif *être*, qui répond à celui du verbe actif, et avec le participe passé; alors, on dira : *les cœurs sont amollis par l'Amour.*

Ces principes bien établis, il est facile de voir qu'il ne faut pas écrire : *Les frais considérables que cette affaire m'a coûtés.*

En effet, le verbe *coûter* n'est pas un verbe actif; et pour s'en convaincre, il suffit d'essayer s'il peut être changé en passif; or, on ne sauroit dire : *les*

frais considérables qui ont ÉTÉ COUTÉS *par cette affaire :* donc *coûté* n'est pas le participe d'un verbe actif; donc ces mots, *les frais considérables,* ne sont pas l'*objectif* (régime direct) du verbe *coûté ;* donc, ce participe ne doit pas être mis en accord avec *les frais ;* et alors, il faut dire : *Les frais considérables que cette affaire m'a* COUTÉ.

On peut objecter qu'il y a des verbes actifs qui ne peuvent pas se tourner en passifs, tels que *vouloir, pouvoir, devoir,* quand ce dernier signifie *être dans l'obligation;* et par exemple, que l'on ne pourroit pas tourner en passifs les verbes des phrases déjà rapportées, pag. 563.

*Il a obtenu toutes les grâces qu'*IL A VOULU.

*Il lui a rendu tous les services qu'*IL A PU.

Je lui ai fait toutes les caresses que J'AI DU.

En effet, on ne peut pas dire, *les grâces qui ont* ÉTÉ VOULUES *par lui ; les services qui ont* ÉTÉ PUS ; *les caresses qui ont* ÉTÉ DUES *par moi.* Mais la raison de cela, c'est que l'objectif (régime direct) *que* n'est pas sous le régime de, *a voulu*, *a pu*, *ai dû ;* il est sous celui de, *obtenir*, *rendre*, *faire*, qui sont sous-entendus.

M. Morel, p. 65 de son Traité des Participes. — De la Touche, p. 268, t. 1. — D'Olivet, p. 202 de ses Essais de Gram. — M. Gueroult, pag. 47. — Restaut, p. 375. — Caminade, p. 325. — De Wailly, p. 252. — Domairon, p. 140, t. 1. — Douchet, p. 138. — Levizac, pag. 147, t. 2. — Domergue, pag. 75. — Fabre, p. 163. — MM. Lhomond et Le Tellier, p. 87.

IXe. *Remarque.* — Lorsque le *participe* est pré-

cédé du pronom *en*, y a-t-il lieu à l'accord? Plusieurs grammairiens ont émis leur opinion sur cette question ; mais ce que dit M. *Morel*, pag. 75 de son *Traité des Participes*, contient plus de développemens et plus de clarté que ce qui se trouve dans les Grammaires de ceux qui en ont parlé : alors nous croyons ne pouvoir mieux faire que de le copier littéralement.

Il a fait lui seul plus d'exploits que d'autres n'en ONT LU.

Il a plus achevé de guerres que d'autres n'en ONT LUES.

D'*Olivet*, pag. 206 de ses *Essais de Grammaire*, approuve la première de ces deux phrases, qui est de *Despréaux*, et critique la seconde, qui est de *d'Ablancourt*. Il falloit employer le *participe invariable* dans tous les deux. La raison qu'il en donne est que le participe ne doit se décliner que quand il est précédé non de son régime particulé, mais de son régime simple ; or, dit-il, le régime, c'est *en*, particule relative ou partitive, laquelle suppose toujours dans son corrélatif, la préposition *de*, et par conséquent ne répond jamais à un régime simple.

Le *régime simple*, selon d'*Olivet*, est la même chose que l'objet ou l'objectif dont parle *Girard*, et que d'autres grammairiens appellent *régime direct;* il répond à l'accusatif des Latins. Par régime particulé, il entend celui qui est précédé d'une préposition ou d'une particule ; presque tous les gram-

mairiens le nomment *régime indirect; Girard* le nomme *terminatif du verbe :* il répond au datif ou à l'ablatif des Latins, ou quelquefois à l'accusatif précédé d'une préposition.

Je demande une grâce AU *roi. — J'ai reçu une lettre* DE *mon ami. — Envoyer quelqu'un* EN *Allemagne.* Dans ces exemples, *une grâce*, *une lettre*, *quelqu'un*, sont les régimes directs, non particulés du verbe, c'est-à-dire les objectifs : ils répondent à l'accusatif des Latins. *Au roi*, *de mon ami*, *en Allemagne*, sont des régimes particulés indirects, des terminatifs qui répondent, le premier au datif, le second à l'ablatif, précédé d'une préposition ; et le troisième à l'accusatif, précédé aussi d'une préposition.

Ainsi dans cet exemple : *J'ai demandé mes livres, et l'on* M'EN *a envoyé une partie*, *en* n'est pas l'objet de *envoyé;* le véritable objet est une *partie*, dont *en* est complément ; c'est comme si l'on disoit, *on m'a envoyé* UNE PARTIE *d'iceux*, *de mes livres.* De même, *en*, dans la seconde phrase, n'est que le complément de ces mots, *exploits* et *guerres*, qui sont l'objet grammatical sous-entendu, et il n'est pas lui-même l'objet grammatical ou l'objet proprement dit du verbe *ont lu;* il n'est pas même sous le régime immédiat de ce verbe, il est sous celui de *guerres* et d'*exploits.* Voilà pourquoi il ne faut point de concordance dans ces phrases et autres semblables, où le mot *en* figure en qualité de

complément d'un objet exprimé ou sous-entendu.

Ces principes sont ceux de *Th. Corneille*, sur la 367e. rem. de *Vaugelas*, p. 423, t. 11; de l'*Acad.*, en ses observations, pag. 382; de *Duclos*, p. 206 de son *Supplém. à la grammaire de P.-R.*; de *Beauzée*, *Encyclop. in*-fol., au mot *Participe; de Wailly*, pag. 246; de *Levizac*, pag. 140, tom. 2; de *Fabre*, pag. 169; de M. *Gueroult*, pag. 45, 2e. partie; de MM. *Lhomond* et *le Tellier*, pag. 93; et enfin ils ont été consacrés par les auteurs les plus estimés.

On lit dans *Fléchier*, *oraison funèbre* de madame *de Montausier : La crainte de faire des ingrats, ou le déplaisir* D'EN *avoir trouvé* (des ingrats), *ne l'ont jamais empêchée de faire du bien.*

Dans *Massillon : Le règne de David fut toujours le modèle des bons rois de Juda, et sa durée égala celle du trône de Jérusalem. Ce ne sont pas ses victoires toutes seules qui le rendirent le modèle des rois ses successeurs; Saül* EN *avoit remporté* (des victoires), *comme lui sur les Philistins et les Amalécites.*

Dans *Télémaque*, livre VIII : *Baliazar est aimé des peuples; en possédant les cœurs, il possède plus de trésors que son père* N'EN *avoit amassé* (des trésors) *par son avarice cruelle.*

Dans *Voltaire*, *histoire de Pierre le Grand : Les Russes sont venus tard, et ayant introduit chez eux les arts tout perfectionnés, il est arrivé qu'ils ont fait plus de progrès en cinquante ans, qu'aucune nation* N'EN *avoit fait* (des progrès) *par elle-même en cinq cents années.*

Toutefois, le participe doit prendre le genre et le nombre dans ces phrases : *La faveur que* J'EN *ai reçue.* — *Les guinées que* J'EN *ai reçues*; parce que le participe est variable, lorsqu'il est précédé de son objet (régime direct); or, dans la première phrase, *valeur* est régime direct; dans la seconde, c'est *guinées*; et le pronom *en*, évidemment mis pour une personne dont on a précédemment parlé, est régime indirect dans l'une et dans l'autre.

Xe. REMARQUE. — *Du Participe passé précédé des mots* COMBIEN, QUE, QUEL, QUELLE.

Combien, que, quel, quelle, sont tantôt des adjectifs qui qualifient les mots auxquels ils sont joints par une idée de nombre; c'est-à-dire, rappelant l'idée d'une ou de plusieurs personnes, d'une ou plusieurs choses; et en ce sens ils répondent au *quot* des latins.

Tantôt ce sont des mots qui marquent, non le nombre ou la quantité, mais l'étendue ou la grandeur; c'est-à-dire, rappelant l'idée d'un nom pris génériquement, ou d'un nom pris adjectivement; et en ce sens, ils répondent au *quantum* des Latins.

Cela posé, comme il est de principe que le participe et l'adjectif s'accordent en genre et en nombre avec les noms qu'ils qualifient; et que l'un et l'autre ne peuvent qualifier que des noms employés individuellement, parce que le relatif doit toujours rappeler l'idée d'un ou de plusieurs individus, alors il s'ensuit que le participe et l'adjectif précédés de *combien*, *que*, etc., doivent s'accorder avec ces mots et avec les noms qui les suivent, lorsqu'ils ré-

pondent au *quot* des latins, qui rappelle l'idée d'une ou de plusieurs personnes, d'une ou de plusieurs choses ; et en conséquence que l'on doit dire : QUE *de brillantes victoires les armées françoises n'ont-elles pas* REMPORTÉES ! — QUELLES *actions éclatantes n'ont-elles pas* FAITES ! — COMBIEN *de places fortes n'ont-elles pas* PRISES !

Mais, comme il est également de principe que le participe et l'adjectif ne peuvent pas qualifier des noms employés génériquement, ou pris adjectivement, alors, quand les mots *combien*, *que*, etc., répondent au *quantum* des latins, qui rappelle l'idée d'un nom pris génériquement ou d'un nom pris adjectivement, le participe et l'adjectif doivent rester invariables ; ainsi on dira : QUE *de personnes ont* ADMIRÉ *ses grandes et mémorables actions !* — QUE *de gens ont* CHERCHÉ *à mériter un de ses regards !* — COMBIEN *de personnes il a* COMBLÉ *de ses bienfaits !*

Duclos, p. 136 de son Supp. à la Gramm. de Port-Royal.—M. Morel, p. 70 de son Traité des Participes.

Le mot *tant* se gouverne d'après les mêmes principes, et tout ce que nous venons de dire lui est applicable.

XIe. REMARQUE. — *Du Participe passé précédé du mot* PEU.

Quand le substantif est au singulier, le *relatif* qui suit, doit se rapporter à *le peu*, et non au substantif.

LE PEU *de patience qu'il m'a* TÉMOIGNÉ. — LE PEU *de gloire qu'il s'est* ACQUIS. — LE PEU *de fermeté qu'il a* MONTRÉ. — LE PEU *de peine que cela m'a* FAIT. — LE PEU *d'exactitude que j'ai* TROUVÉ.

Mais quand le substantif est au pluriel, le relatif

qui suit doit se rapporter à ce substantif, et non à *le peu : Le peu de bontés que vous m'avez* TÉMOIGNÉES. — *Le peu d'égards que vous avez* EUS. — *Le peu de leçons que vous avez* APPRISES. — *Le peu d'amis que vous avez* REÇUS.

Dans les premiers exemples, ce n'est pas *la patience qu'il m'a témoignée ; la gloire qu'il s'est acquise ; la fermeté qu'il a montrée*, etc. Mais c'est *le peu*, *le manque*, *le défaut* de patience, de gloire, de fermeté ; c'est donc alors *le peu*, employé là comme substantif, qui doit déterminer la concordance du participe et lui faire loi.

Dans les seconds exemples, au contraire, je veux dire *que ce sont les bontés lesquelles vous m'avez témoignées ; les égards lesquels vous avez eus ; les leçons lesquelles vous avez apprises*, etc., quoique en petit nombre, en petite quantité. Alors ce sont ces mots *bontés*, *égards*, *leçons*, etc., ou plutôt leur complément *que*, qui doit déterminer la concordance, et non *le peu*, qui est employé là comme adverbe.

Th. Corneille, sur la 367e. et 368e. Rem. de Vaugelas. — L'Acad., en ses Observ. sur Vaugelas, p. 381. — Andry de Boisregard, p. 362 de ses Reflex. sur la lang. franç. — Urb. Domergue, p. 78. — Dumarsais, pag. 218, t. 1. — M. Morel, pag. 74 de son Traite des Participes. — Le P. Chiflet, p. 155. — De la Touche, p. 269, t. 1.

XIIe. REMARQUE. — *Des Participes passés des Verbes* PLAINDRE, CRAINDRE, FUIR, POUVOIR.

On doit éviter d'employer ces participes au fémi-

nin. Qui diroit : *La femme que j'ai* PLAINTE. — *La maladie que j'ai* CRAINTE. — *Les occasions que j'ai* FUIES. — *Toutes les choses qu'il a* PUES, obéiroit à la grammaire, mais pécheroit contre le bon usage. Alors il faudroit s'exprimer différemment, et dire :

La femme dont J'AI PLAINT *le sort.* — *La maladie que j'*AI APPRÉHENDÉE. — *Les occasions que j'*AI ÉVITÉES.

Mais on pourra dire au masculin : *Les hommes que j'*AI PLAINTS. — *Les accidens que j'*AI CRAINTS. — *Les dangers que j'*AI FUIS. — *La plupart des hommes se sont* PLUS.

Toutefois *Voltaire* a dit, dans l'*Ecossoise* :

Je ne me suis jamais *plainte* de ma fortune.

Crébillon, dans *Sémiramis* :

Tu m'as *plainte* un moment :

Malgré de semblables autorités, on doit, encore une fois, éviter ces locutions.

D'Olivet, pag, 192 de ses Essais de Gramm. — De Wailly, p. 257. — Levizac, p. 132, t. 2. — Fabre, p. 170. — Vaugelas, 540e. Rem. — L'*Académie*, en ses Observations sur Vaugelas, p. 580, autorise à se servir plutôt de *plainte* que de *crainte*.

XIIIe. *et dernière* REMARQUE. — Outre ces participes, qui, comme on vient de le voir, forment au féminin des sons désagréables, il y en a d'autres qui forment des équivoques : c'est encore ce que l'on doit éviter. Par exemple, que je dise, en parlant de quelques livres, de quelques papiers : *Je les ai*

rangés

rangés par ordre dans mon cabinet; je laisse en doute si c'est moi qui ai pris le soin de les ranger, ou si je veux dire seulement, que je les ai et qu'ils sont rangés par ordre, et je ne fais aucune distinction entre l'action de la personne et l'état de la chose, ce qui est évidemment une faute de construction.

Mais si l'on disoit : *J'ai pris soin de les ranger*, ou *je les* AI RANGÉS *moi-même dans mon cabinet*, ou bien dans un autre sens, *je* LES AI DANS MON CABINET, *où* ILS SONT RANGÉS *par ordre;* alors plus de fautse, plus d'équivoques.

De Wailly, p. 257. — Levizac, p. 148.

FIN DU TOME PREMIER.



